This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49945 8

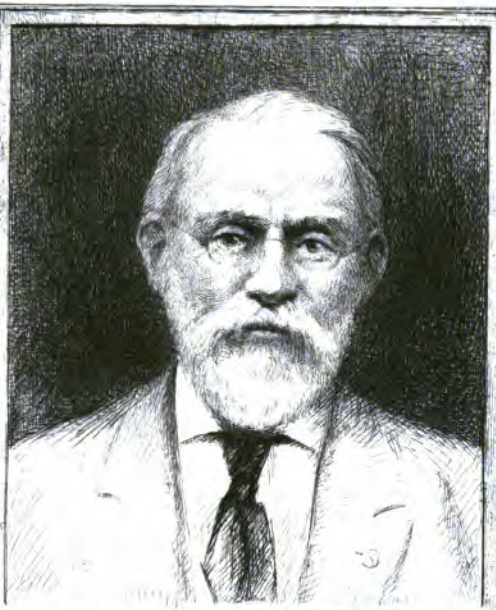

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B341
R4

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE & d'Anjou

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME VII
(TOME LVII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1885. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1885

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

LOVOCAT ET CATIHERN

Prêtres bretons du temps de saint Melaine.

Le document que j'ai l'honneur de présenter aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* me paraît être le plus ancien de tous ceux qui ont certainement rapport à l'émigration bretonne dans le pays armoricain et dans la province ecclésiastique de Tours. Il n'est pas inédit. Je l'ai rencontré dans un livre spécial, les *Elementa juris canonici veteris,* d'Eusèbe Amort, publié à Augsbourg, en 1757 [1]. Son importance, au point de vue de notre histoire provinciale, m'avait frappé depuis longtemps ; et, comme la façon dont il avait été publié ne me paraissait pas tout à fait satisfaisante, j'ai cherché à m'en procurer un meilleur texte. Cela m'a été assez facile, car le manuscrit qui avait servi à l'édition d'Amort est, pour cette pièce, un manuscrit unique, et ce manuscrit se trouve à la portée de mon savant ami dom Odilo Rothmanner, bénédictin de l'abbaye de Saint-Boniface, à Munich. C'est un livre de canons, copié au neuvième siècle ; pour la partie où se trouve notre lettre, il paraît reproduire un recueil de conciles et autres textes analogues, constitué en Gaule, dans le courant du septième siècle. A ma demande, le R. P. Rothmanner en a exécuté une copie fort exacte que je reproduis ici, sauf quand je crois devoir corriger le texte, auquel cas les variantes se trouveront en note [2].

1. T. II, p. 407.
2. Je néglige cependant d'indiquer la variante *e* pour *æ*, à la fin des mots.

DOMINIS BEATISSIMIS ET IN CHRISTO

fratribus Lovocato et Catiherno presbyteris, Licinius[1], Melanius et Eustochius, episcopi. Viri venerabilis[2] Sparati presbyteri relatione cognovimus quod gestantes quasdam[3] tabulas per diversorum civium vestrorum capanas circumferre non desinatis et missas, ibidem adhibitis[4] mulieribus in sacrificio divino, quas conhospitas nominastis, facere præsumatis, sic ut erogantibus vobis eucharistiam illæ[5] vobis positis calices teneant et sanguinem Christi populo administrare præsumant. Cujus rei novitas et inaudita superstitio nos[6] non leviter contristavit, ut tam horrenda secta, quæ intra Gallias numquam fuisse probatur, nostris temporibus videatur emergere[7], quam Patres Orientales Pepondianam vocant, pro eo quod Pepondius auctor hujus scismatis fuerit, et[8] mulieres sibi in sacrificio consocias[9] habere præsumpserit[10], præcipientes ut quicumque huic errori voluerit inhærere[11], a communione ecclesiastica reddatur[12] extraneus. Qua de re caritatem vestram in Christi amore pro ecclesiæ unitate et fidei catholicæ [societate[13]] inprimis credidimus admonendam, obsecrantes ut cum ad vos nostra pervenerit[14] pagina litterarum, repentina[15] de prædictis rebus emendatio subsequatur[16]; id est de antedictis tabulis[17], quas a presbyteris non dubitamus, ut dicitis, consecratas, et de mulieribus illis quas conhospitas dicitis, quæ nuncupatio non sine quodam tremore[18] dicitur animi vel auditur, quod clerum infamat et sancta[19] in religione tam detestandum nomen pudorem incutit et horrorem. Idcirco, secundum statuta Patrum, caritati vestræ præcipimus[20] ut non solum huiuscemodi mulierculæ sacramenta divina pro inlicita administratione non polluant, sed etiam præter matrem, aviam[21], sororem vel neptem intra tectum cellulæ[22] suæ si quis ad cohabitandum habere voluerit, canonum sententia a sacrosanctæ[23] liminibus ecclesiæ arceatur. Convenit itaque vobis[24], fratres karis-

1. Lecinius. — 2. episcopus vir venerabilis. — 3. gestant. ex quasdam. — 4. adhibetis. — 5. eucharistiæ ille. — 6. superstitionisnon lev. — 7. mergere. — 8. et *supplée*. — 9. consocias dosocias. — 10. præsumpserint. — 11. inherere. — 12. redatur. — 13. *Je supplée* societate : *le bord du feuillet est déchiré et il s'est perdu à peu près autant de lettres qu'il y en a dans mon supplément.* — 14. pervenerunt. — 15. repentinam. — 16. subsecuta. — 17. de antedictis tabulis ut antedictas tabulas. — 18. primo. — 19. sanctæ. — 20. præcipemus. — 21. avia. — 22. cellolæ. — 23. sacrosancto. — 24. nobis.

30 simi, ut si ita est ut ad nos de supradicto pervenit[1] negotio, emendationem celerrimam[2] exhibere, quia pro salute animarum et pro ædificatione populi res ab ecclesiastico ordine tam turpiter depravatas velociter expedit[3] emendare, ut nec vos pertinacitas[4] huius obstinationis ad majorem confusionem exhibeat, nec nobis necesse sit
35 cum virga ad vos venire apostolica, si caritatem renuitis[5], et tradere[6] Satanæ in interitu carnis, ut spiritus possit salvari. Hoc est tradere Satanæ[7], cum ab ecclesiastico grege pro crimine suo quisquis fuerit separatus, non dubitet se a dæmonibus tamquam lupis rapacibus devorandum. Similiter et evangelica commonemur senten-
40 tia[8], ubi ait « si nos nostra scandalizaverint membra, » quicumque in[9] ecclesia catholica heresim intromittit. Ideo facilius est ut unum membrum qui totam commaculat[10] ecclesiam abscidatur quam tota ecclesia in interitu deducatur. Sufficiant vobis hæc pauca quæ de multis prædiximus. Date opera multa communione[11] caritatis et viam re-
45 giam, qua paululum deviastis, avidissima intentione ingredi[12] procuretis, ut et vos fructum de oboedientia capiatis et nos vos per[13] orationem nostram congaudeamus esse salvandos. »

« *A nos bienheureux seigneurs et frères en Jésus-Christ, Lovo-*
« *catus et Catihernus, prêtres,* Licinius, Melanius et Eustochius,
« évêques.

« Par un rapport du vénérable prêtre Sparatus, nous avons
« appris que vous ne cessez point de porter chez vos compatriotes,
« de cabane en cabane, certaines tables sur lesquelles vous célé-
» brez le divin sacrifice de la messe, avec l'assistance de femmes
« auxquelles vous donnez le nom de *conhospitæ;* pendant que
« vous distribuez l'eucharistie, elles prennent le calice et admi-
« nistrent au peuple le sang du Christ. C'est là une nouveauté, une
« superstition inouïe ; nous avons été profondément contristés de
« voir réapparaître de notre temps une secte abominable, qui
« n'avait jamais été introduite dans les Gaules ; les Pères Orien-
« taux l'appellent Pépondienne, du nom de Pepundius, auteur de

1. provenit. — 2. celeberrimam. — 3. expetit. — 4. protenacitas. — 5. rennetis. — 6. traderi. — 7. Satane. — 8. evangelicam... sententiam. — 9. in *supplét.* — 10. comaculat. — 11. communionem. — 12. ingredide. — 13. pex.

« ce schisme, qui osa s'associer des femmes dans le ministère de « l'autel; ils ont décidé que les partisans de cette erreur doivent « être exclus de la communion ecclésiastique. Aussi avons-nous « cru devoir vous avertir et vous supplier, pour l'amour du Christ, « au nom de l'unité de l'Eglise et de notre commune foi, de re- « noncer, aussitôt que la présente lettre vous sera parvenue, à ces « abus des tables en question, que nous ne doutons pas, sur votre « parole, avoir été consacrées par des prêtres, et de ces femmes « que vous appelez *conhospitæ*, d'un nom qu'on n'entend ni ne « prononce sans un certain tremblement, d'un nom propre à dif- « famer le clergé et à jeter la honte et le discrédit sur notre « sainte religion.

« C'est pourquoi, selon les règles des Pères, nous ordonnons à « votre charité, non seulement d'empêcher ces femmelettes de « souiller les sacrements divins en les administrant illicitement, « mais encore de n'admettre à habiter sous votre toit aucune « femme qui ne soit votre aïeule, votre mère, votre sœur ou votre « nièce, les contrevenants devant être excommuniés, conformément « aux canons. C'est pour vous un devoir, très chers frères, si les « choses se passent ainsi qu'on nous l'a fait connaître, d'y apporter « la plus prompte correction : il importe au salut des âmes et à « l'édification du peuple qu'une si honteuse dérogation à la règle « ecclésiastique soit rectifiée sans retard ; il ne faut pas qu'en vous « obstinant dans cet abus vous vous exposiez à une plus grande « confusion, ni que nous soyons obligés, par un refus contraire à « la charité, de venir à vous, tenant en main la verge apostolique, « et de vous livrer à Satan pour que l'esprit puisse être sauvé par « le châtiment de la chair. Livrer quelqu'un à Satan, c'est l'ex- « clure, pour faute grave, du troupeau de l'Eglise et le laisser « dévorer par les démons, comme par des loups rapaces. L'Evan- « gile aussi nous rappelle nos devoirs, quand il nous parle des « membres qui scandalisent, c'est-à-dire de ceux qui introduisent « l'hérésie dans l'Eglise catholique. Il vaut mieux retrancher un « membre qui souille l'Eglise que de la laisser entraîner tout en-

« tière dans la perdition. Nous pourrions vous entretenir plus lon-
« guement : que ces quelques mots suffisent. Prenez à cœur la
« charité et l'unité de la communion ; rentrez vaillamment dans
« la voie royale dont vous avez quelque peu dévié ; vous recueil-
« lerez le fruit de votre obéissance et nous nous réjouirons de
« vous avoir sauvés par nos prières. »

Les trois évêques au nom desquels la lettre est écrite sont bien connus. Ils assistèrent tous les trois au concile d'Orléans, en 511. Licinius est le métropolitain de Tours. D'après diverses indications de son successeur Grégoire[1], on peut placer son avènement à l'année 509 environ ; en tous cas, il n'était pas encore évêque de Tours en 506 ; car, cette année-là, son prédécesseur, Verus, est mentionné dans les signatures du concile d'Agde. Comme il siégea un peu plus de douze ans, il doit être mort aux environs de l'année 521. Les deux autres évêques sont saint Melaine de Rennes et Eustochius d'Angers. La durée de leur épiscopat n'est pas connue avec assez de précision pour fournir un moyen de déterminer la date de la lettre plus que ne le permet la chronologie de Licinius. Nous avons donc affaire à une lettre écrite vers la fin du règne de Clovis, ou peu après sa mort, au temps où ses fils Clodomir et Childebert se partageaient, semble-t-il, l'autorité royale dans les cités de l'Ouest. Aucune des vies de nos saints bretons ne remonte à une date aussi ancienne. Dans son *Historia Francorum*, Grégoire de Tours parle plusieurs fois des Bretons d'Armorique, mais jamais[2] à propos d'événements antérieurs au milieu du sixième siècle. Il est donc hors de doute que la lettre de Licinius, Melanius et Eustochius est le plus ancien document de l'histoire des Bretons émigrés en Armorique.

C'est bien, en effet, des Bretons qu'il s'agit ici. L'expression

1. *Hist. Fr.*, II, 38, 39, 43 ; III, 2 ; X, 31.

2. Sauf cependant la phrase célèbre : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Chlodovechi fuerunt, et comites, non reges appellati sunt* (*Hist. Fr.*, IV, 4.)

capannæ civium vestrorum indique assez clairement que les destinataires desservent au spirituel une population étrangère à la race dominante des Gallo-Romains. Peut-être restait-il alors, dans la cité de Nantes, quelques-uns de ces Saxons qui s'étaient établis au Ve siècle dans les îles de la Loire[1]. Mais la forme celtique des noms Lovocatus et Catihernus ne permet pas de diriger les recherches de ce côté. Comme je ne suis pas clerc en philologie celtique, j'ai cru devoir vérifier l'impression que m'avaient faite ces deux noms, en consultant des hommes de l'art. Ils ont été unanimes à reconnaître que je ne m'étais pas trompé; l'un d'eux, M. Emile Ernault, a bien voulu me donner son expertise par écrit; on la trouvera à la suite de ce mémoire.

Cette première apparition de nos ancêtres dans l'histoire ecclésiastique du VIe siècle n'a rien d'avantageux pour eux. C'est un blâme, et un blâme énergique, avec menace d'excommunication, qui leur est adressé par les autorités religieuses les plus considérables de la région, le métropolitain de Tours, et deux de ses collègues, dont un, Melanius, fut un des plus saints personnages de son temps. Les abus qu'on leur reproche et qu'on les somme de corriger sont au nombre de deux : ils célèbrent la messe sur des autels portatifs, de cabane en cabane ; ils se font assister, dans l'administration de l'Eucharistie, par des femmes qui, leur qualification l'indique, partagent aussi leur domicile.

Le premier de ces deux abus n'est pas indiqué avec précision. On voit d'une façon générale qu'il a rapport à la célébration du saint sacrifice sur des autels que l'on porte d'un endroit à un autre; mais les évêques ne spécifient pas ce qu'ils considèrent au juste comme contraire aux règles établies. Ce n'est assurément pas l'autel portatif lui-même. Nombre de textes supposent que l'usage de semblables autels était connu et approuvé depuis longtemps au moment où ils écrivaient. On s'en servait, non seulement dans les

1. *Hist. Fr.*, II, 18, 19.

camps et dans les pays de mission où il n'y avait pas encore d'églises établies, mais encore dans les oratoires des basiliques ou des cimetières, et cela, dans les plus grandes villes de l'Orient et de l'Occident. Les autels des prêtres bretons étaient sans doute en bois ; le concile d'Epaone, célébré en Bourgogne, en 517, suppose l'existence d'autels de bois, tout en défendant de les consacrer avec le saint-chrême. Il ne manque pas d'exemple d'autels de bois postérieurs à cette date. Du reste, comme la matière des autels en question n'est pas indiquée ici, il est inutile d'insister sur ce point. Quant à la consécration de ces tables saintes, elle ne paraît pas avoir soulevé plus de difficulté : les évêques reconnaissent, sur le dire de Lovocatus et de Catihernus, qu'elles ont été consacrées par des prêtres, et cela semble leur suffire. Sans doute, les textes conciliaires du temps paraissent indiquer que les autels étaient bénits par les évêques[1] ; mais la discipline paraît avoir été encore assez peu uniforme en ceci. En Gaule surtout, les prêtres avaient, sur l'usage du saint-chrême, des pouvoirs qui, à Rome et dans la basse Italie, étaient réservés aux évêques. Aussi n'est-ce pas de ce côté que semble venir l'objection.

Au fond, ce qui blesse les évêques, ce qui leur paraît contraire aux règles et aux convenances, c'est la célébration de la messe à domicile par des prêtres étrangers qui vont, de maison en maison, offrir leur ministère à leurs compatriotes. En agissant ainsi, on néglige le clergé établi, les églises épiscopales et paroissiales fixes, qui sont en possession de l'autorité religieuse dans le pays ; on élève — et c'est le cas de le dire — autel contre autel. Il semble que les nouveaux venus entendent se ségréger des églises dans le territoire desquelles ils se sont fixés, constituer un diocèse dans le diocèse. C'est là une violation manifeste des règles, un danger pour l'unité du troupeau chrétien, c'est-à-dire pour une des choses que l'Eglise défend avec le plus de sollicitude.

Remarquons ici, cependant, qu'il a pu y avoir, dans cette affaire,

1. Concile d'Agde (506), c. 14 ; d'Orléans (538), c. 15.

une certaine proportion de malentendu. Les prêtres bretons n'avaient peut-être pas les intentions précises que l'on pourrait déduire de leur façon d'agir ; ils pouvaient procéder plutôt en vertu d'une habitude de leur pays que d'après des idées arrêtées sur les relations qu'ils voulaient avoir avec les évêques d'Armorique. Ce qui me porte à le croire, c'est que l'usage des autels en bois, transportés perpétuellement d'un lieu à l'autre, paraît avoir été dans les habitudes du clergé scot d'Irlande et d'Ecosse, qui le tenait évidemment du clergé breton de la grande île. Ici, je ne citerai pas des exemples empruntés à l'histoire des missions anglo-saxonnes, en Frise et en Germanie, comme les autels des deux saint Ewald, de saint Willibrord, de saint Boniface. Je ne saurais non plus alléguer de textes formels constatant l'usage scotique pur ou celui des prêtres bretons insulaires. Mais je puis signaler deux faits qui se rapportent à des évêques de la Northumbrie, du VIIe et du VIIIe siècle, c'est-à-dire à un pays et à une époque où la tradition scotique de la sainte île d'Iona avait encore une grande influence sur les usages ecclésiastiques. Saint Cuthbert, évêque de Lindisfarne (687), fut enterré avec l'autel qui lui servait habituellement. C'était une table de bois, portant des inscriptions et des emblèmes chrétiens ; elle est actuellement conservée dans la bibliothèque du chapitre de Durham [1]. Acca, évêque d'Hexham, dans la même région, au commencement du VIIIe siècle, fut enterré aussi avec son autel de bois [2].

C'était, du reste, une nécessité pour le clergé de ces pays. Les églises fixes y étaient assez rares ; les centres religieux étaient des monastères d'où partaient, aux temps opportuns, les évêques, prêtres, diacres, chargés d'exercer le ministère dans les populations circonvoisines. Au lieu de clergés paroissiaux, on avait des missionnaires itinérants, allant de ferme en ferme, ou encore d'une

1. Une gravure de ce monument a été publiée dans le *Dictionary of christian antiquities* de la collection Smith. Londres, 1876, t. I, p. 69.

2. Siméon de Durham, dans les *Monumenta Hist. Brit.*, t. I, p. 659.

maison seigneuriale à l'autre. Là même où s'étaient conservés quelques restes de clergé séculier, les conditions de la population, l'absence de villes et de gros villages, l'extrême dispersion rurale, obligeaient de se conformer au même usage. Cette situation s'était sans doute maintenue chez les Bretons émigrés en Armorique, soit dans les régions plus ou moins déshabitées où rien ne s'opposait à la dispersion des nouveaux venus, soit dans des cantons peuplés et pourvus d'une organisation religieuse fixe, où la différence de langue et de mœurs empêchait les familles récemment débarquées de se fondre dans la population gallo-romaine et resserrait leur affection pour les directeurs spirituels de leur race et de leur patrie.

Je crois donc, en somme, que la protestation des évêques de Tours, de Rennes et d'Angers constate moins un abus proprement dit que le rapprochement soudain et le conflit de deux usages ecclésiastiques différents.

Le second abus réprouvé par les évêques consistait à confier à des femmes la distribution de l'eucharistie sous l'espèce du vin, et, en général, l'assistance du prêtre à l'autel, le ministère diaconal proprement dit. Cet usage, qualifié de nouveauté et de superstition inouïe, surtout en Gaule, a particulièrement contristé les prélats ; c'est pour eux la résurrection de l'hérésie que les Pères d'Orient appellent *Pépondienne*, du nom de son chef Pepundius.

Cette assimilation est évidemment inspirée par le souvenir de l'hérésie des Pépuziens, autrement dits Quintilliens ou Priscilliens, dont saint Epiphane [1] fait une branche spéciale de la secte montaniste, sans préciser en quoi les montanistes de cette catégorie diffèrent des autres. Du reste, ce n'est probablement pas dans les œuvres de saint Epiphane que les trois évêques sont allés chercher le nom des Pépuziens ; ils le trouvaient plus près d'eux, dans deux traités hérésiologiques du Ve siècle, le *de Hæresibus* de saint

[1] *Hær.* 49.

Augustin[1] et le *Prædestinatus*[2], ouvrage composé en Gaule, aux environs de l'année 450, et qui, pour ce chapitre, ne fait que copier le précédent. Les deux auteurs indiquent saint Epiphane comme leur ayant fourni ce qu'ils savent de la secte en question ; ils la désignent par un nom très voisin de forme avec celui que nous trouvons dans notre lettre : « Les Pépudiens (*Pepudiani*), « disent-ils, ou Quintiliens, tirent leur nom d'une localité qu'Epi- « phane dit être une ville déseret ; ils la considèrent comme « divine et l'appellent Jérusalem. Ils accordent une telle supé- « riorité aux femmes qu'on les voit chez eux revêtues même du « sacerdoce. »

C'est encore plus fort que le diaconat, et les prêtres bretons n'allaient pas si loin ; ils se contentaient de se faire assister à l'autel par leurs diaconesses, sans partager avec elles les fonctions sacerdotales proprement dites.

Les prélats font dériver le nom de l'hérésie pépondienne de celui d'un certain Pepundius, qui est présenté comme l'auteur de la secte. Ceci ne fait pas honneur à leur érudition, car, même dans les petits traités hérésiologiques dont je viens de parler, ce nom est mis expressément en rapport avec celui de la ville de Pépuze. Mais ceci est un détail de peu d'importance ; les Ariens ayant pour père Arius, les Pélagiens, Pélage, on devait penser, quand on ne vérifiait pas ses textes avec scrupule, que les Pépondiens devaient être issus d'un Pépundius quelconque.

Une circonstance plus intéressante pour l'historien, c'est que cette invasion des diaconesses dans le service de l'autel n'était nullement une nouveauté inouïe ; nous la trouvons déjà signalée et condamnée dans les décrets du concile tenu à Nîmes en 394[3].

1. Ch. 27 ; Migne, *P. L.*, t. XLII, p. 30.
2. Ch. 27 ; Migne, *P. L.*, t. LIII, p. 596.
3. Ce concile ne se trouve pas dans les anciennes collections. Il a été découvert en 1839, dans un manuscrit appartenant au chapitre de Cologne. On en trouvera le texte dans l'*Histoire des Conciles* d'Hefele, traduction française, t. II, p. 248, canon 2e : *Illud etiam a quibusdam suggestum est, ut contra apostolicam disciplinam incognito usque in hoc tempus, in ministerium feminæ nescio quo loco levitícum videantur adsumptæ.*

Ce concile a un rapport spécial avec l'église de Tours. Saint Martin y avait été invité et, bien qu'il se fût abstenu d'y aller, il désirait vivement savoir ce qu'on y avait décidé. Un ange vint le lui apprendre, dit Sulpice Sévère [1], sur un bateau où il se trouvait avec quelques disciples et le narrateur lui-même. Il est probable que les canons, avec le protocole et les signatures, lui parvinrent par la voie ordinaire [2]; mais son successeur Licinius ne les avait pas relus au moment où il écrivait sa lettre aux prêtres bretons; ou, du moins, s'il les avait relus, il ne jugea pas opportun de rattacher les abus récents à ceux que l'on avait condamnés, plus d'un siècle auparavant, dans un concile des évêques gaulois. Pour nous, le rapprochement s'impose; dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de femmes admises au ministère lévitique, *in ministerium leviticum*, c'est-à-dire diaconal, suivant le sens donné alors au terme de lévitique. Cette assimilation aux lévites juifs et le fait même qu'il s'agit d'un abus inconnu jusque-là, contraire à la doctrine apostolique, interdisent de songer aux fonctions ordinaires des diaconesses, exercées depuis longtemps dans toute l'Eglise sous l'œil et la direction des évêques. Le concile de Nîmes ne dit pas expressément où ces usurpations se produisent, mais il est clair que ce n'est pas aux environs de Nîmes, ni dans une localité fort en vue, car on parle d'un lieu peu connu, *nescio quo loco*. Les diaconesses, du reste, devenaient envahissantes un peu partout en Gaule. Le second concile d'Orange, en 451 [3], le concile d'Epaone, en Bourgogne, en 517 [4], le concile d'Orléans, en 533 [5], se virent obligés de les supprimer. Le concile d'Orléans considère même que les diaconesses n'avaient pu recevoir « la bénédiction du diaconat, » que par négligence des canons antérieurs. Cependant, les décrets de ces trois conciles ne visent nullement l'usurpation spé-

1. *Dial.*, II, 13.
2. Le concile est adressé *episcopis per Gallias et septem provincias.*
3. Can. 26.
4. Can. 21.
5. Can. 18.

ciale dont s'était inquiété le concile de Nîmes et dont s'alarment nos évêques. Les diaconesses supprimées à Orange, à Epaone, à Orléans, ne sont pas accusées de sortir de leurs attributions et d'usurper le ministère de l'autel. C'est dans l'exercice de leurs fonctions régulières qu'elles rencontrent l'occasion de commettre des fautes graves ; le seul considérant allégué pour justifier leur suppression est tiré de la fragilité du sexe.

C'est encore la fragilité du sexe ou plutôt la fragilité des deux sexes qui justifie, sans qu'on ait besoin de l'alléguer en propres termes, l'horreur que les prélats éprouvent à ce nom de *conhospitæ* par lequel sont désignées les diaconesses bretonnes, et l'insistance avec laquelle ils rappellent les règles ecclésiastiques sur la matière. Point d'autres femmes sous le toit du prêtre que sa mère, sa grand'mère, ses sœurs ou ses nièces. Ceci n'est pas, en effet, un précepte nouveau, et ce ne sera pas la dernière fois qu'il sera invoqué et sanctionné. Le nom de *conhospitæ,* d'une clarté un peu naïve [1], n'est qu'une variété d'expression, à côté des termes de *subintroductæ,* de *mulieres adoptiræ,* de sœurs, d'agapètes, qui ont excité l'indignation de saint Cyprien, de saint Jean Chrysostome, de saint Jérôme surtout. Celui-ci doit être cité dans sa langue originale : « *Unde in ecclesiis Agapetarum pestis introiit ? Unde* « *sine nuptiis aliud nomen uxorum ? Immo unde novum concubi-* « *narum genus ? Plus inferam, unde meretrices univiræ, quæ* « *eadem domo, uno cubiculo, sæpe uno tenentur et lectulo. Et sus-* « *piciosos nos vocant si aliquid existimamus* [2] *!...* » Il faut s'arrêter. Cette citation suffit d'ailleurs, et de reste, à dire de quoi il s'agit.

Il résulte, malgré tout, même des abus dont se plaignent les prélats, que le célibat ecclésiastique était de règle chez les Bretons et qu'ils l'observaient en théorie, quoi qu'on en ait dit.

1. *Hospitium*, au temps où nous sommes, signifie tout simplement maison ; c'est de lui que dérive mot français *hôtel*, qui a eu autrefois ce sens, et le mot grec moderne *spiti*, qui l'a encore.

2. *Ep. ad Eustochium*, 22.

Il serait intéressant de savoir en quels cantons de l'Armorique vivaient les prêtres Lovocat et Catihern ainsi que leurs ouailles bretonnes. L'intervention du métropolitain de Tours et de l'évêque d'Angers n'oblige pas à croire que les abus dont la correction est mise sous leur patronage se soient produits dans leurs diocèses. Saint Melaine, plus rapproché des lieux où débarquaient les émigrants, peut avoir sollicité l'intervention ou l'adhésion de son métropolitain et d'un autre de ses collègues pour donner plus de poids à sa protestation. On n'a donc aucune raison de chercher ailleurs que dans la péninsule la colonie bretonne à laquelle cette protestation est adressée. Ce point acquis, on doit remarquer combien il serait extraordinaire qu'une telle admonestation, si elle avait été donnée aux Bretons de la côte sud, n'eût pas porté la signature des évêques de Nantes et de Vannes. Ses destinataires doivent donc avoir été des Bretons de la région du nord, de ce pays qui ne tarda pas à s'appeler la Domnonée. Mais la Domnonée est grande et on ne serait pas fâché de préciser davantage.

Je suis de ceux qui croient à la persistance des évêchés gallo-romains dans cette région de la péninsule, et je n'ai aucun scrupule à voir un évêque de la cité des Ossismes dans le Litharedus ou Lithardus, qui siégea, en 511, au concile d'Orléans, à côté des trois prélats signataires de notre document. Quoi qu'il en soit, et quelle que fût aussi la juridiction ecclésiastique à laquelle ressortissait immédiatement le pays compris entre la cité des Ossismes et celle des Redons, je crois qu'il n'est pas nécessaire de faire sortir saint Melaine des limites de sa cité, et que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de placer dans la cité des Redons la colonie dirigée au spirituel par Lovocat et Catihern. Les limites de cette cité, du côté du nord, ne sont pas déterminées avec certitude. Sans prendre un parti entre les diverses hypothèses qui ont été faites à ce sujet, on peut admettre que les Bretons en question représentent un de ces courants d'émigration qui amenèrent à l'embouchure de la Rance et dans le pays de Dol une population transmarine assez dense,

groupée plus tard sous la houlette de saint Malo et celle de saint Samson. Peut-être le lieu de débarquement était-il compris dans la cité des Redons et dans les limites de la juridiction épiscopale de saint Melaine ; peut-être, s'il en était autrement, les disciples de Lovocat et de Catihern avaient-ils poussé une pointe vers le sud, de manière à se mettre en dedans de ces limites. En tout cas, ils devaient y être au moment où le *vir venerabilis* Sparatus avertit l'évêque de Rennes de leurs singularités religieuses.

Avec mes propres lumières, il m'est impossible d'arriver à une précision plus grande. Si j'ai un scrupule, c'est d'avoir tiré des conclusions trop arrêtées d'un document que je voudrais plus explicite. Je laisse maintenant la parole à mon ami M. Ernault, qui va édifier mes lecteurs sur la nationalité des deux prêtres Lovocat et Catihern.

L. Duchesne.

A Monsieur l'abbé L. Duchesne.

Poitiers, le 26 novembre 1884.

Monsieur l'abbé,

Je ne doute pas que les noms *Catihernus* et *Lovocatus*, que vous avez trouvés portés par deux personnages probablement bretons, au commencement du VIe siècle, appartiennent, en effet, à la langue bretonne ; voici comme je les explique.

Catihernus est la latinisation d'un nom vieux breton *Catihern* qui a dû être en gaulois * *Catu-isarnos* et signifier littéralement « le fer de la bataille », c'est-à-dire, sans doute, *ferreus in pugna*. Ce composé se trouve dans le *Cartulaire* de Redon, au commencement du IXe siècle, sous la forme *Cathoiarn*.

Le mot *cat*, « bataille », (gallois moderne, *cad ;* vieil irlandais, *cath*), était en gaulois *catu-*, d'où *Catullus*, le fameux poète cisalpin. On le rencontre fréquemment dans les noms bretons ; il suffit

de citer, parmi ceux qui existent encore, *Cadoudal*, au IXe siècle *Catuuotal*; et *Cadoret*, au IXe siècle *Catuuoret*. Selon M. d'Arbois de Jubainville, les Germains ont emprunté anciennement ce mot *catu* aux Celtes[1]; en tout cas, l'allemand *Hader*, « querelle », nous offre au moins un représentant de la même famille.

Ihern est une forme très intéressante du mot qui est aujourd'hui en breton *houarn*, en gallois *haiarn*, en irlandais *iarann*, « fer ». Le mot gaulois correspondant était *isarno-*[2], d'où le dérivé *Isarninus*, *Ixarninus*, *Isxarninus* (*Corpus inscr. lat.*, vol. VII, Grande-Bretagne), *Isserninus*, *Iserninus* (évêque irlandais du Ve siècle), *ferreus*[3]. L'onomastique bretonne contemporaine présente ce mot dans *Harscouët*, au IXe siècle *Hoiarscoet*, *Hoiarnscet*, « bouclier de fer ». M. d'Arbois de Jubainville pense que le mot *isarno* a été, comme *catu*, pris aux Celtes par les Germains[4], cf. l'allemand *eisern* « de fer » ; et que les Celtes l'avaient emprunté eux-mêmes aux Scythes[5]. Je ne sais pas jusqu'à quel point cette assertion peut se concilier avec l'existence de ce mot dans une langue italiote, existence rendue vraisemblable par le nom de la ville *Aesernia* dans le Samnium, auj. *Isernia*, et le passage de Lucilius[6] :

> *Aeserninu'* fuit, Flaccorum munere, quidam
> Samnis, spurcus homo.

Le français *harnais* a été souvent regardé comme emprunté au breton, parce qu'en cette dernière langue on trouve d'anciennes contractions en *harn*, du mot *hoiarn*, *ihern*, « fer ». M. Thurneysen a montré récemment plusieurs difficultés que présente cette étymologie, et il en a proposé une autre, tirée également du celtique[7].

1. *Etudes sur le droit celtique. Le Senchus Mór.* Paris, 1881, p. 52, 53.
2. Cf. *Gramm. celt.*, 2e éd., p. 774.
3. Cf. D'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, III, 268-269 ; *Gramm. celt.*, 106.
4. *Etudes sur le droit celtique. Le Senchus Mór.* Paris, 1881, p. 52, 53.
5. *Les premiers habitants de l'Europe.* Paris, 1877, p. 165.
6. Cité par Nonius, au mot *spurcum*.
7. *Keltoromanisches.* Halle, 1884, p. 27-28.

Le breton *harnez* vient certainement du français. Le *z* de cette forme léonnaise ne peut provenir ni de *dh* ni de *th*, comme le suppose à tort M. Thurneysen; en effet, le dialecte de Tréguier a *harnez*, pluriel *harnejo*, où le *z* serait tombé, s'il avait jamais été prononcé *dh* (*th* anglais doux); et le vannetais a *harnæz* (dictionnaire dit de L'Armery), *harnès* (dict. du P. Grégoire de Rostrenen), pluriel *eu*, dont la finale ne peut s'expliquer que par une *s*; un *z* doux serait tombé comme en trécorois, et un *z* dur (*th* gallois) serait devenu *h*. Aussi le *Catholicon* porte-t-il, au XVe siècle, *harnes* dans le double sens d' « armes » et de « harnais de chevaux »; et le gallois a *harnais*, pluriel *harneisiau*. Ce mot gallois est masculin, comme le léonnais *harnez*, selon Le Gonidec. En Tréguier *harnez*, que j'ai entendu seulement dans le sens de « harnais des chevaux », est souvent féminin; cela n'a rien d'étonnant dans une langue où le français *combat*, par exemple, a pris aussi ce genre.

M. de la Villemarqué semble identifier le gallois *cadarn*, « brave, fort », breton moyen *cadarnn*, avec *Cathoiarn* [1] (*Catihernus*); je crois que *cadarn* suppose plutôt un adjectif gaulois * *Catuarnos*, « belliqueux », qui ne peut avoir de commun avec *isarno* que le suffixe.

Quant à *Lovocatus*, c'est un composé dont le second terme se retrouve dans *Vellocatus*, Breton dont parle Tacite. Pictet a traduit ce dernier nom celtique par « gardien des chevaux » [2]; je préfère voir dans *catu* le même élément qui se trouve dans *Cat-ihernus*, et qui signifie « bataille ». C'est ainsi que la *Grammatica celtica* (p. 4) explique la finale de *Coddacatus*; on peut comparer aussi les noms suivants, dans les *Inscriptiones Britanniæ christianæ* publiées par M. Hübner : *Dunocati* (n° 34), *Trenacatus* (n° 114), *Viricati* (n° 10).

Je pense que le premier terme de *Lovocatus* ou plutôt *Louo-catus*

1. *Poèmes bretons du moyen âge*. Nantes, 1879, p. 158.
2. *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*. Paris, 1867, p. 34.

est le même mot que *lou* dans le nom vieux breton *Louhemel*, « semblable à un lion », cité deux fois par M. de Courson dans la table du *Cartulaire de Redon* (p. 673, col. 2, et 726, col. 3) ; la forme la plus fréquente est *Leuhemel ;* cf. vieux breton *Leugui*, littéralement « lion-chien », vieux cornique *Lywci*[1]. Au lieu de *Lovocatus*, on attendrait plutôt * *Catlovus*, égal au nom vieux gallois *Catleu*[2], « lion au combat. » Mais la transposition des termes n'est pas plus extraordinaire que dans le vieux gallois *Marchleu*, littéralement « cheval-lion », à côté du vieux gallois et vieux cornique *Leumarch*, *Loumarch*, nom devenu célèbre sous la forme plus récente *Llywarch ;* ou dans *Vendubarri* avec *Barrivendi*, sur une même inscription chrétienne de Grande-Bretagne (n° 88). De même *Riocatus*, nom d'un Breton dans Sidoine Apollinaire, l. IX, ép. 9, équivaut à *Caturix*, « roi de la bataille». Du reste *Lovocatus* peut s'expliquer aussi bien que l'inverse *Catleu ;* c'est proprement un composé possessif, signifiant « qui a des combats de lion, qui se bat comme un lion ».

On pourrait soupçonner le nom gaulois *Leucamulus* de contenir, au commencement, le même mot que *Lovocatus ;* on sait que *Camulos* est un dieu celtique de la guerre. Le gallois dit encore *llew* « lion » ; le breton armoricain avait déjà, au XV° siècle, remplacé ce mot celtique par *leon*, qui vient du latin.

Veuillez agréer, etc.

EMILE ERNAULT.

1. *Revue celtique*, I, 343.
2. *Gramm. celt.*, 107.

MARIE JENNA*

V

ÉLÉVATIONS POÉTIQUES ET RELIGIEUSES.

L'harmonie plus ample et plus accentuée du poème des *Élévations* ne saurait faire oublier la note maternelle et virginale qui nous a rafraîchi l'âme dans *Enfants et Mères* dont le caractère attractif est la délicatesse et la grâce, c'est-à-dire le cachet et la signature même de la femme, — que les plumes masculines s'efforcent vainement de contrefaire.

Mais les oiseaux de l'aurore ne se feraient plus comprendre s'ils continuaient leur concert à l'heure de midi. Il faut un autre orchestre à ceux qui supportent le poids du jour et de la chaleur. Ainsi l'a compris notre auteur, en passant de la région des fleurs à celle des fruits, et en montant, dans ce volume, aux tons les plus élevés de la gamme poétique. *Multo majora canamus.*

Les nids de fauvettes et les jolies têtes blondes ont disparu de l'édition nouvelle devenue ce que nous l'avions souhaitée, le poème des *Élévations* et de la foi agissante. Plus de stances aériennes ni de robes blanches sous le ciel bleu des oiseaux et des enfants de chœur.

Séparée pour un jour de ses petits amis qui ont déjà l'âme et de ceux qui n'auront jamais que les ailes, la Muse a changé la langue qu'on gazouille contre celle que l'on parle avec accompagnement des mélodies à effet. Elle paraît, avec l'étoile et le casque

* Voir la livraison de décembre 1884, pp. 473-478.

au front, dans la région des grands qui ont besoin d'aide comme les petits, et elle vient se faire homme avec nous pour entrer en ligne contre l'armée de la négation dont les rangs, grâce à Dieu, ne comptent point, comme la nôtre, de vraies athlètes du sexe de Jeanne d'Arc.

Si cette dernière eût accompli sa mission dans la croisade de notre temps, l'héroïne, en changeant d'ennemis, aurait aussi changé d'armure. Elle aurait pris tantôt le luth, tantôt la plume de notre poète ; elle aurait prêché, prié, combattu comme lui, dans les mêlées de cette autre bataille, à la mesure de ses dons et de son génie, et, fille de nos jours, l'envoyée du ciel n'eût pas été moins forte pour rendre la France à son Dieu, qu'elle le fût jadis pour la rendre à son Roi.

Jeanne donnant la main à Marie, enrôlée avec elle dans la croisade des âmes, eût souffert comme elle de la félonie et du parjure. Elle n'eût pas pleuré avec d'autres larmes la mort spirituelle de Victor Hugo et ses gloires posthumes [1] ; elle n'eût pas fait l'essai d'une autre parole sur l'âme, peut-être perméable encore, du transfuge Renan, trop heureux Judas, à qui la noble amie des égarés fait entrevoir pour l'heure finale la croix du bon larron [2] ; elle aussi eût animé les siens par le beau *Chant des deux Royaumes* [3] ; elle aussi, à côté des *Faux docteurs*, leur eût montré le prêtre

Tendant sa noble main sur chaque tête humaine
Que l'on ose opprimer,
Et de son ennemi décourageant la haine
A force de l'aimer [4].

Eût-elle adressé de plus fières harangues au corps d'armée des *Écrivains catholiques* [5] et buriné d'autres épitaphes sur les

1. *Élévations*, page 11.
2. Page 67.
3. Page 41.
4. Page 37.
5. Page 71.

marbres de ses chevaliers, Montalembert, Dupanloup, Lamoricière, qui avaient reçu d'elle la lumière des inspirations avec le feu de la vaillance[1] ?

Il a pu arriver à des lecteurs sympathiques, mais timorés, de se laisser prendre à la doctrine hétérodoxe qui se plaît à rationner les Muses comme l'oiseau, en limitant le droit de chacune à la possession d'une seule note, et de se surprendre à dire que Marie Jenna ne serait plus chez elle, si elle venait à s'éloigner du paradis des enfants et des mères.

Elle-même s'est chargée de rassurer les craintifs et de montrer si elle est sortie de sa sphère, parce qu'elle fait honneur aux dons de la Providence, en apportant à la milice catholique le renfort de ses talents et de sa foi, et en chantant la vertu de la même voix qui avait chanté l'innocence. Elle a pu faire goûter l'Évangile aux hommes après avoir enseigné le catéchisme et la prière aux enfants, tout cela avec la grâce persuasive de la maîtresse d'élite qui possède le don de se graduer, de se proportionner, selon les besoins des divers âges de l'esprit, un peu comme M. Sainte-Beuve le dit quelque part de Mme de Duras, et d'observer en tout la règle si difficile de la mesure. La femme qui sait chanter et prier est à sa place, comme les anges, au milieu des luttes si tristes de ce monde de l'âge mûr où elle s'efforce tantôt de relever une victime du doute, tantôt de rafraîchir un cœur qui s'est trompé d'amour, tantôt de ressaisir une âme qui a changé d'autel. Comment ne pas reconnaître une main de sœur infirmière à la façon dont notre Muse sait toucher à la plupart des misères de l'esprit et du cœur, sans en excepter les mystères, presque toujours douloureux, « de la plus humaine des passions ? » Il est vrai qu'elle traite celle-là par une médication héroïque, en l'assaisonnant du sel, presque divin, de l'immolation qui est l'*amour généreux*, comme le nommait Lacordaire du haut de sa chaire de Notre-Dame.

C'est bien l'amour *généreux* qui respire dans l'évangélique bal-

1. Pages 111-133.

lade *La meilleure part* [1] ; il apparaît encore dans l'élégie *Plainte à Dieu* [2], et dans celle qui nous oppresse en nous racontant *La fin d'un rêve* [3]. Mais c'est dans la belle pièce du *Sacrifice* qu'il devient sublime et triomphe magnifiquement de ses larmes :

Quoi ! vous avez cherché la céleste lumière,
Et votre âme en priant n'a pas su la trouver !
Mais j'ai promis cette âme à l'amour d'une mère
Et je vais la sauver.

Ici j'étais heureuse et ma vie était belle,
Je vais, en me donnant, vous acheter à Dieu.
Je ne vous verrai plus qu'en la vie éternelle,
Je viens vous dire adieu.

Il faudra bien qu'à Lui le Seigneur vous amène
Lorsque, près d'un mourant, prosternée à genoux,
Sous ma robe de bure et mon voile de laine,
Je le prierai pour vous.

Adieu ! — Lorsque, pensif et lassé de la terre,
A travers les rumeurs qui s'élèvent d'en bas,
Vous entendrez descendre une voix solitaire,
Ne la repoussez pas !

Et puis, quand vous verrez apparaître une étoile
Inconnue à vos yeux ; lorsque, devant la foi,
Vos préjugés vaincus tomberont comme un voile,
Vous penserez à moi [4].

On se sent ému par la magnanimité d'une telle souffrance et l'on se demande si la perle des sacrifices n'est point celui d'un cœur qui s'immole volontairement pour sauver une âme.

1. *Elévations*, page 34.
2. Page 39.
3. Page 114.
4. Page 121 et suivantes.

VI

Marie Jenna et les femmes poètes de notre temps.

Dans l'intéressante notice dont il a enrichi l'édition nouvelle des *Élévations*, M. Antoine de Latour fait une courte revue historique de tout ce monde gracieux de la mélodie féminine dont Marie Jenna est aujourd'hui l'une des voix les plus en faveur. Ces figures disparues, mais toujours sympathiques, des Elisa Mercœur, des Delphine Gay, des Anaïs Ségalas, des Marceline Valmore et des Tastu ouvraient tout naturellement à notre poète la galerie des modèles. Marie reconnut en elles des devancières richement pourvues ; elle put les saluer comme des initiatrices, peut-être les aimer comme des sœurs aînées, mais avec l'indépendance d'un esprit qui a conscience de son propre fonds et sans être nécessairement entraînée dans leur orbite. N'étant donc entrée qu'à demi dans l'école de ces femmes illustres, on ne saurait voir en elle une héritière et une continuatrice, ou bien elle serait de celles à qui l'on pourrait dire avec le grand lyrique de l'ancienne Rome :

O matre pulchrâ filia pulchrior !

Et cependant, la nouvelle venue n'a pas toujours égalé ses aînées dans la science de l'exécution : Mme de Girardin, Mme Desbordes, si ce n'est en ses premières productions, de même que Mme Tastu, eurent plus de souci de l'art et de la versification. Mais ces deux dernières lyres n'ont guère qu'une corde, ce qui les expose au danger ou de la répétition ou du silence, si elle vient à se rompre. Ainsi l'auteur de *Croyance*, de *Femme aimée*, de *la double Image* et du *Rêve d'une Femme* (Mme Desbordes-Valmore), n'a pas été appelée sans raison la Philomèle de l'amour inquiet et plaintif ; la poésie n'est pour elle que le don de gémir et de se faire plaindre. De son côté, l'auteur de tant de pièces souvent délicieuses et d'un sentiment profond, telles que l'*Ange gardien*, les *Feuilles de Saule*

le *Dernier Jour de l'année* (Mme Tastu), est à peu près exclusivement la muse des regrets, s'inspirant de la mélancolie du souvenir qu'elle module sur tous les tons.

Des traits de parenté et de famille se remarquent entre ces deux femmes et celle qui est l'objet spécial de notre étude, bien que, évidemment, elle n'habite pas la même sphère et ne soit pas toujours du même Parnasse. Il est évident aussi que Marie possède à un plus haut degré l'esprit de grâce, le *mens divinior* ou plutôt angélique du chant et de la prière, et qu'elle l'emporte sur ses rivales par l'étendue de la voix, par la délicatesse du sentiment, aussi bien que par la variété et la qualité poétique en général. Le judicieux et sensible Joubert eût vivement goûté ces poésies où il eût trouvé la justification du jugement qu'il formulait par l'ingénieuse gradation suivante : « Il y a des vers qui par leur caractère semblent appar-« tenir au règne minéral, ils ont de la ductilité et de l'éclat ; « d'autres au règne végétal, ils ont de la sève ; d'autres au règne « animé ou animal, ils ont de la vie. Les plus beaux sont ceux qui « ont l'âme, ils appartiennent aux trois règnes, mais à la Muse « encore plus[1]. »

Ce don, Marie Jenna le partage plus ou moins avec ses devancières. Mais ce qui la distingue, ce qui lui donne même un caractère à part et, peut-être, sans précédent dans nos écoles de femmes poètes, c'est qu'elle obéit à une impulsion toujours la même, c'est qu'elle a un principe, une vocation, un but. Si elle sème l'idée, c'est pour récolter le bien ; si elle use du charme poétique, c'est à titre de moyen, en vue d'arriver à consoler ou à guérir, et c'est toujours une vertu qu'elle cultive en n'ayant l'air de n'arroser qu'une fleur.

Les autres, sans chercher à poser, ne font guère pourtant que se traduire elles-mêmes et pour elles-mêmes. Elles souffrent réellement sans aller franchement au vrai remède ; elles soupirent nuit et jour le *miserabile carmen* de la fauvette en veuvage, et cela sans profit ni pour elles, ni pour les douleurs du nid voisin.

1. Joubert, *Pensées*.

Marie cultive, comme elles, la poésie du souvenir et des pures tendresses ; elle a pour ce qu'elle aime des tremblements de sœur et des frissons de mère. Mais aucune douleur ne lui arrivant que purifiée par celles du Calvaire, toujours le chant du regret finit pour elle par la strophe de l'espérance.

Si elle aime son trésor, ce n'est point pour s'y complaire à la façon de l'avare, c'est pour le multiplier en autant de parts qu'elle a de frères indigents. Si elle ouvre ses ailes d'abeille, c'est pour répandre autour d'elle les pures contagions du miel des âmes. Son hymne matinal a le rayonnement de la vie qui s'éveille et, quand elle pleure, comme dans le *Beati qui lugent* des *Elévations*, ce sont des larmes qui rafraîchissent et qu'on voudrait lui emprunter comme sa prière.

Pour la maintenir dans cette voie, elle a deux forces précieuses : d'une part, la connaissance parfaite des vraies sources de l'inspiration ; de l'autre, la forte trempe de l'esprit chrétien qui la protège aussi bien contre l'excès du réalisme que contre les dangers de l'idéalisme et de la rêverie.

Car le rêve est l'ennemi perfide et aimé que les poètes portent en eux. Où les mène-t-il quand il n'est pas équilibré par le contrepoids d'une pensée agissante et pratique ? — Aux tristesses artificielles, aux mélancolies sans objet, aux nuages enfin si éloignés encore des étoiles; et les voilà qui flottent à l'aventure, tantôt à droite, tantôt à gauche, à travers le pâle océan du vague et de l'indéterminé, côtoyant toujours la vraie route et n'abordant jamais aux plages fécondes où ils pourraient utiliser les nobles facultés dont ils ne savent que faire.

Marie Jenna n'habite point la région du rêve qui n'est le plus souvent que celle du vide. Elle demeure plus bas et plus haut. Son idéal est au ciel où elle pressent l'éternité des couronnes ; sa tâche est sur la terre où l'on n'a qu'un jour pour les gagner. Elle sait que si dans son royaume de là-haut le Christ glorieux a ses anges, il veut avoir la famille de ses servantes pour former le cercle vivant de son tabernacle d'ici-bas, pour le représenter près de ses préfé-

rés, les petits, pour le continuer près de ceux qui languissent, près de ceux qui vont mourir, près de tous les Lazare de l'âme qu'il veut arracher du tombeau. Voilà pourquoi Marie Jenna se plaît sur la terre.

Une fois — le croirait-on ? — des hommes furent repris par une bouche angélique, parce qu'ils levaient les yeux au ciel et s'obstinaient à les y tenir attachés. Eh bien, notre poète a saisi le vrai sens de l'étrange et pourtant divine parole tombée des lèvres des deux messagers célestes, le jour où ils vinrent dire aux disciples dont les regards cherchaient au-dessus de la nuée leur Maître triomphant et disparu : *Viri galilæi, quid statis adspicientes in cœlum?* Comme s'ils eussent dit : Ce n'est pas l'heure de l'accompagner au ciel où il sera votre gloire, mais de le suivre sur la terre où il est votre modèle. N'élevez pas encore la tête ; inclinez-la vers les sentiers de douleur où il a passé et où passeront après lui les âmes destinées à former la couronne qu'il veut tenir de votre main.

L'œuvre entière de Marie Jenna se résume en ces mots : guérir et sauver des âmes. Ils inspirent les actes de la chrétienne comme les chants de la Muse :

Seigneur, vous avez fait des merveilles sans nombre,
Les champs et les forêts sous les grands horizons,
Les vallons, les sommets teints de lumière et d'ombre,
Les mobiles saisons ;

.....

Vous avez fait l'épi, vous avez fait la rose,
Et l'oiseau, roi léger du monde aérien.
Vous avez fait, Seigneur, une plus belle chose :
Une âme de chrétien [1] !

Dans l'œuvre de Marie Jenna, le versificateur est-il toujours à la mesure du poète éminent qu'il traduit ? — Je n'oserais l'affirmer ; ce qui prouve seulement qu'il peut exister des différences dans la

1. *Elévations*, pages 113 et 114.

manière d'apprécier les beautés propres à la parure extérieure de l'idée. Marie Jenna pratique de préférence la versification lamartinienne, tandis que j'aime d'amour le vers cornélien, riche de nombre et de facture, tel que l'a remis en honneur l'école réformiste du XIXe siècle ; tel que savait l'écrire l'un de nos maîtres si regrettés, M. de Laprade ; tel que le continue au milieu de nous l'un de ses disciples les plus aimés, le cher et sympathique auteur des *Fleurs de Vendée* et *de Bretagne*. Je reste fidèle à mes prédilections de vieille date pour l'alexandrin robuste et de fière attitude qu'on ne peut s'empêcher de saluer, lorsqu'il se déploie sous le souffle du poète et s'élance au large, à pleines rimes, comme un navire à pleines voiles.

Mais en supposant qu'à ce point de vue secondaire certaines perfections de forme puissent manquer au vêtement poétique de Marie Jenna, je me hâte d'ajouter, avec non moins de franchise et de conviction, que je ne la voudrais pas autrement. Qui sait, en effet, si le travail et l'effort ne gâteraient pas la grâce elle-même ? Qui sait ce qu'aurait à souffrir cette oreille musicale et délicate, si le poète allait forcer la note en attaquant l'alexandrin viril ? Qu'elle se défie donc de la tentation du mieux qui pourrait bien être ici l'ennemi du bien, et qu'elle reste Marie Jenna !

Les filles de Lamartine ne doivent pas ressembler à la postérité masculine de Victor Hugo, quels que soient son éclat et sa puissance. Quand la poésie change de sexe, ne doit-elle pas aussi changer de parure comme de visage ?

VII

Marie Jenna écrivain.

Il y a longtemps que nous causons de Marie Jenna qui est la Muse, et nous n'avons fait encore que prononcer le nom de Céline Renard qui est l'écrivain au moins égal et accomplissant aussi sa mission.

Nous le trouvons d'abord dans un volume de date encore récente et qui a fait largement honneur aux promesses contenues dans son titre peu commun : *Mes Amis et mes Livres*[1].

C'est une série de portraits et d'études littéraires inspirés à l'auteur par les hommes qui ont tenu le plus de place dans sa vie et par les ouvrages qui ont le plus occupé sa pensée.

Elle commence par l'évocation de deux figures amies qu'elle esquisse en deux chapitres consacrés par elle au culte de ce double souvenir. Le premier est le portrait du cher bibliothécaire de Caen, aimé de Marie Jenna comme il l'eût été d'Eugénie de Guérin, dont on croit sentir palpiter la plume dans les pages simples et émues que lui a dédiées sa sœur d'âme et qu'elle n'a point voulu retoucher, parce qu'elles portent, comme elle le dit si bien, *la date même de ses larmes.* Le second est un touchant hommage rendu à la mémoire de M. Antoine de Latour, l'éminent traducteur, poète et critique, devenu en dernier lieu l'interprète de la Muse Marie Jenna[2], après avoir été l'introducteur littéraire, j'allais dire le Trébutien de l'artiste Marie Edmée.

Viennent ensuite les grandes figures catholiques contemporaines des Dupanloup, des Guérin frère et sœurs, des Lacordaire, des Auguste Nicolas, des Louis Veuillot, des Henri Lasserre, puis le groupe des poètes, puis des portraits d'écrivains protestants, de romanciers renommés, de l'un des rois de l'art musical, Schubert, puis le chœur des Félibres provençaux et des bardes bretonnants de l'Armorique. C'est un monde de grandeurs inégales qui parfois vous impose le respect comme la sainteté, souvent l'admiration comme le génie, et qui forme une sorte de galerie des vivants et des morts dont l'intelligente cicérone vous fait les honneurs comme d'un sanctuaire dont elle aurait la garde. Ce milieu littéraire, philosophique et religieux est, par lui-même, suffisamment attractif et captivant. Mais on éprouve une jouissance de plus en le traversant

1. Paris, Jules Gervais, 1883.
2. Préface des *Elévations*. Edition de 1880.

sous la conduite d'une femme qui vous en révèle tantôt les beautés, tantôt les mystères douloureux, et vous en fait saisir les moindres nuances avec cette délicatesse de touche que n'ont point les maîtres diplômés. L'esprit se laisse pénétrer par les jets de lumière inattendus que lance, comme en se jouant, cette critique d'un type nouveau qui possède l'élévation de l'idée, la profondeur du sentiment, la sûreté de goût, la finesse des aperçus et surtout cette générosité de la pensée chrétienne qui acclame le beau, le vrai et le bien, partout où elle le rencontre, heureuse quand elle peut l'admirer dans un adversaire qu'elle salue à titre d'allié, en attendant le bonheur de l'embrasser comme un frère. A ce titre, comment ne pas noter la remarquable étude sur le couple protestant, M. et Mme de Gasparin, et même celle qui a pour objet l'auteur célèbre du *Nabab* et de *Sapho ?* C'est une lecture qui élargit l'esprit et le soulage en lui apprenant à rendre l'honneur qui est dû au talent et à la bonne foi, tout en sachant demeurer juste et même inexorable envers l'erreur.

Ce que pressentit M. Henri Lasserre le jour où il aperçut devant lui cet attrayant petit volume, se renouvelle pour tous ses lecteurs; une fois ouvert, on lit jusqu'à la dernière ligne. On ne veut rien perdre des impressions de la chrétienne enthousiaste ou des leçons de la simple moraliste, soit qu'elle décrive les effets de la parole presque bossuétique qui publiait les gloires de Jeanne d'Arc, du haut de la chaire d'Orléans, soit qu'aux dernières pages de son écrit elle plaide, avec la plume du philosophe et du penseur catholique, la cause des *humbles amis,* aériens ou terrestres, que, dans le poème d'*Enfants et Mères,* elle avait déjà placés sous la protection du charme poétique.

Ce livre que la valeur des idées aussi bien que les mérites du style rendent à mes yeux le plus parfait des ouvrages publiés jusqu'à ce jour par Marie Jenna, reçoit pourtant de la plupart de ses lecteurs un reproche mérité, celui de ne contenir que *20 chapitres* et *167 pages.* Il est vrai que le bon rachète le peu dans un livre où l'on chercherait inutilement une page à supprimer et

qui semble ajouter d'heureuses promesses à ce qu'il donne. Car il pourrait bien n'être que la première étape d'un intéressant voyage philosophique, artistique et littéraire, que l'auteur se disposerait à poursuivre prochainement avec nous.

Mais en dehors de l'ordre littéraire proprement dit, il s'est fait connaître par des écrits non moins intéressants et peut-être plus utiles encore, du moins au grand nombre. Ainsi *L'Église à travers les siècles* est un ouvrage qui retrace les phases de l'histoire ecclésiastique divisée en quatre tableaux formant chacun un volume : 1° les apôtres et les martyrs ; 2° les moines et les barbares ; 3° les croisades et les saints du moyen âge ; 4° le protestantisme et les temps modernes [1].

Fruit de longues années de recherches et d'études, ce grand et instructif travail, entrepris en vue des bibliothèques populaires et des maisons d'éducation, à la prière de prêtres zélés, est dû à la collaboration de deux plumes sœurs, Mesdames Adèle et Céline Renard (Marie Jenna) et constitue une œuvre qui démontre l'heureuse fécondité de l'union contractée entre la poésie et le savoir historique.

C'est l'histoire écrite et bien écrite ; mais c'est aussi l'histoire parlée et en quelque sorte mise en action sous la forme piquante du dialogue qui a permis de joindre le commentaire au récit, relevé, chemin faisant, ici par une leçon touchante, là par un rapprochement ingénieux, ailleurs par des étincelles d'esprit qui jaillissent comme l'éclair du choc des événements et illuminent parfois toute une époque. Le talent des deux sœurs a su rendre cette lecture bien attachante en l'émaillant avec à-propos de quantité d'anecdotes et particularités ignorées de tous ceux qui n'ont point fouillé comme elles les volumineuses collections. Ce n'est pas sous les plumes vulgaires que l'Histoire prend ainsi l'attrait du roman, sans rien emprunter à la fiction et sans rien perdre de son autorité.

1. Téqui, éditeur de l'Œuvre de Saint-Michel. Paris, 6, rue de Mézières. 4 vol. in-12, 1880.

Ces entretiens sur l'histoire de l'Eglise furent l'une des dernières publications auxquelles le grand évêque d'Orléans put souhaiter la bienvenue ; cet honneur fut complété par l'éloquent suffrage du Père Félix et par le délicat hommage que Mgr de Langres rendit à ce traité, en disant que « celles qui l'ont écrit, sous l'inspiration de « la foi et de la charité, ont su cueillir, dans l'immense parterre « de l'histoire ecclésiastique, les fleurs qui convenaient à leurs « lecteurs [1]. »

La publication de *l'Église à travers les siècles* est un titre d'honneur pour les deux écrivains dont la main travaille nuit et jour aux saintes œuvres que prêche leur plume et qui ne séparent jamais l'art de bien dire de l'art de bien faire [2].

Céline Renard, écrivain, est aujourd'hui acceptée et goûtée au même titre que Marie Jenna poète. Ce qu'on possède de la première ne suffit pourtant qu'à la faire deviner.

Madame Swetchine disait souvent, à propos de son cher Lacordaire, une chose qui nous paraîtrait plus vraie encore appliquée à Marie Jenna, prosatrice : « C'est qu'on ne la connaîtra bien que par ses lettres. » A l'appui de mon opinion sur ce point, j'invoquerais volontiers *Mes Amis et mes Livres* dont tous les chapitres ne sont en réalité que des *lettres* qui font connaître ce délicat et charmant esprit par un côté dont ses plus suaves poésies avaient à peine donné l'idée. Ce petit volume, riche de vérité et de pensée, est comme la veine d'or qui trahit l'existence de la mine. Je n'ai point à craindre de démenti de la part du petit nombre d'heureux qui possèdent leur part dans ce trésor de l'intimité. Tous affirmeront que la Muse tient le bouquet de fleurs et que la corbeille de fruits est entre les mains de la correspondante qui sait les convertir en nourriture, en remèdes, en rayons de lumière pour chacune des

1. Approbation de Mgr Bouange, évêque de Langres, en tête du tome IV.

2. L'une d'elles, Mlle Adèle Renard, active zélatrice des grandes œuvres du *Sacré-Cœur* et des *Missions étrangères*, a publié en outre grand nombre d'écrits religieux ou ascétiques, et préparé pour la fin de cette année un édifiant ouvrage dont le titre : *Les Clefs du Purgatoire*, fait de douces promesses aux âmes pieuses.

âmes dont elle a reçu les épanchements dans le confessionnal de l'amitié ; tous reconnaîtront ce que gagnerait le monde littéraire et religieux à la révélation de cette nouvelle Eugénie.

Mais comment le désirer, quand on vient à se rappeler que la plupart des vrais trésors épistolaires n'ont été livrés qu'à titre d'héritage et comme des fleurs d'outre-tombe, parce que, antérieurement à cette heure, ils étaient le secret de deux âmes et semblaient appartenir à l'ordre des beautés que protège la pudeur.

« L'intime doit rester dans l'intimité, » écrivait un jour notre auteur à un ami. « C'est bien aussi mon âme que je mets dans mes « vers ; mais le poète disparaît sous son sujet. Marie Jenna parle « au nom de toutes les chrétiennes, de toutes les mères, et ses « lecteurs ne savent rien d'elle, sinon qu'elle aime Dieu, les enfants « et les oiseaux. »

Ses portefeuilles de réserve renferment heureusement des richesses de plus d'un genre, et l'on en peut exhumer bien des perles, sans craindre de violer le secret de personne. C'est à ce titre que nous en détachons le fragment suivant sur *l'État de grâce,* où l'on reconnaîtra sans peine la plume de celle qui, dans une autre page, avait pu dire d'elle-même : « J'aime Dieu dans l'âme de mes amis « comme dans la mienne. »

L'État de grace.

« Qui dira les trésors de joie renfermés dans ce seul mot : l'état de grâce ? Ressembler aux anges, avoir Dieu en soi ! Si l'on souffre, souffrir avec lui ; si l'on pleure, sentir qu'il nous console ; si l'on meurt, aller au ciel !

« Les plaisirs amènent le dégoût et la lassitude, l'orgueil laisse au cœur un vide profond ; toutes les félicités humaines, même les plus pures, perdent à la longue le parfum des premiers enivrements. Mais il y a dans cette union de l'homme avec Dieu des joies sans cesse renouvelées. C'est un océan sans rivage, c'est l'espace enchanté que nul horizon ne ferme.

« Si Dieu eût fait revoir à Adam le seuil du Paradis terrestre, et qu'Adam eût refusé de le franchir, il n'eût pas été plus fou que le chrétien qui s'obstine à rester à la porte de ce paradis des âmes.

« Ceux qui n'en sont jamais sortis portent sur leur front la sérénité des anges. Ceux qui y sont rentrés après de longs égarements, s'y élancent avec des hymnes et des cris de triomphe. C'est l'exilé qui respire l'air natal ; c'est l'oiseau captif rendu à la liberté et à la lumière.

« L'état de grâce, ce n'est pas seulement le bonheur, c'est encore la beauté. Les âmes marquées de ce signe se reconnaissent entre elles et s'aiment et s'admirent. Le regard intérieur se repose avec plus de charme sur l'âme unie à Dieu que l'œil du corps sur les magnificences de la création. Au contraire, il se détournerait avec une douloureuse surprise de l'âme où Dieu n'habite point, s'il n'était retenu par un ardent désir de l'y faire entrer.

« Il ne saurait jouir pleinement des beautés de la nature, celui qui ne porte pas en soi cette harmonie divine : la grâce ! Il n'y a pas pour lui cet accord infiniment doux du dehors et du dedans. S'il a senti, aux jours de la jeunesse, passer sur lui le souffle de la poésie, bientôt il retombera sur lui-même, triste et désenchanté ; bientôt il aura épuisé cette coupe d'enthousiasme où nul breuvage d'en Haut ne s'est mêlé. Oh ! vous aimer, mon Dieu ! Vous aimer en regardant le ciel, les arbres et les collines ; vous voir à travers tout, entendre votre nom dans chaque bruit qui passe, et vous chanter dans notre cœur un hymne plus beau !

« Mon Dieu, pour tous ceux que j'aime, je vous demande un seul bonheur : l'état de grâce. »

Ce fut sans doute après la lecture de quelque page sœur de celle-là, que l'éminent auteur des *Études françaises et étrangères*, Emile Deschamps, honora la muse de Bourbonne de cette salutation digne des deux poètes :

D'une double auréole ayant la tête ceinte,
Vous priez tour à tour et chantez parmi nous;
Et tous, ainsi que moi, diront à vos genoux :
C'est la voix d'une Muse et l'âme d'une sainte!

VIII

En allant au-devant de la Muse de Champagne pour lui offrir l'hospitalité bretonne, ce n'est point à une étrangère que la *Revue de Bretagne et de Vendée* a souhaité la bienvenue; c'est presque une compatriote qu'elle a reconnue et saluée en elle, comme elle l'avait fait autrefois pour le couple fraternel du Cayla. N'est-ce pas, en effet, à Marie Jenna que l'éditeur de Maurice et d'Eugénie de Guérin avait légué les relations amicales et littéraires qu'il s'honorait d'entretenir dans notre province et qu'elle a cultivées après lui avec une si religieuse fidélité[1]?

La Bretagne, qui avait donné des amis à Marie Jenna, ne pouvait manquer de lui fournir aussi des inspirations. Ce fut du *Cimetière d'Auray,* au retour d'un pèlerinage de Sainte-Anne, qu'elle rapporta l'une des plus touchantes élégies qui ornent son poème des *Élévations*. Ce fut à la source bretonne encore qu'elle puisa le sujet et les couleurs d'une ballade chrétienne, mélancolique et douce, que son auteur aurait pu dédier avec confiance à M. de la Villemarqué, tant cette jolie fleur inédite exhale le parfum du terroir où elle fut cueillie. Voici ce petit bouquet qui sera en même temps celui de cette trop longue étude :

1. Si les *lettres* de Mlle Céline Renard (Marie Jenna) devenaient jamais publiques, ce ne serait peut-être pas sa *correspondance bretonne* qui serait lue avec le moins d'intérêt. Des pièces d'un prix inestimable seraient fournies, entre autres, par l'une de ses dignes et ferventes amies, fille et habitante de la ville de Rennes, et dont M. Trebutien, peu de mois avant de mourir, nous avait dénoncé le talent sans en trahir le nom, en publiant sa belle traduction de l'admirable poème anglais, *Le Songe de Gérontius*, chef-d'œuvre de l'illustre poète et religieux, le R. P. John Newman.

Ballade chrétienne

« Marguerite s'éveilla de bonne heure, car c'était dimanche, et le dimanche c'était son jour à elle, son grand jour de joie.

« Ce jour-là cessaient pour la jeune fille tous les soins terrestres, et son âme avait des ailes pour voler à Dieu.

« — Que fais-tu si longtemps à l'église, Marguerite, quand la messe est finie ?

« — Mon père, quand la messe est finie, j'écoute dans mon cœur un écho qui répète le *Gloria in excelsis* et je pense au ciel où jamais les chants ne finiront.

« Mais on allait faucher l'herbe des prés et un nuage noir menaçait au midi.

« — Marguerite, tu n'iras pas à la grand'messe aujourd'hui, car le temps presse, il faut travailler.

« — Père, il n'est pas permis de travailler le dimanche.

« — J'ai demandé la permission, mon enfant ; crois-tu donc que le bon Dieu veuille notre ruine ?

« — Père, ne pensez-vous pas que pendant que nous prierions, le bon Dieu garderait la récolte ?

« — Il ne faut pas tenter Dieu, mon enfant.

« La jeune fille suivit à la première messe la bande joyeuse des faneurs.

« — Marguerite, que fais-tu si longtemps à l'église, quand la messe est finie ? Viens ! tu prieras Dieu dans le chemin et dans la prairie encore, tant que tu voudras.

« L'herbe était belle, le soleil chaud. Les jeunes filles jasaient et riaient. — Travaillez, enfants, il pleuvra demain. — Et l'herbe au bout des râteaux s'élevait comme les vagues de la mer et retombait en épais tapis, et les refrains joyeux se répondaient de tous côtés.

« — Pourquoi ne chantes-tu pas, Marguerite ?

« — Je ne sais chanter que des cantiques et je suis triste aujourd'hui.

« Le premier coup de la messe sonna. La jeune fille pensa qu'elle n'entendrait point le *Gloria in excelsis,* qu'elle ne verrait pas la foule agenouillée et l'encens s'élevant devant l'Hostie sainte. Son cœur défaillit, elle se retourna pour cacher ses larmes.

« Mais quand la cloche, tintant trois fois, annonça aux fidèles dispersés que le Sauveur venait de descendre sur l'autel, elle tomba à genoux, elle pâlit et trembla.

« — Marguerite, mon enfant, tu iras à la grand'messe dimanche prochain, et l'année prochaine tous les dimanches, dussé-je perdre une voiture de foin.

« — J'irai dimanche, père, mais l'année prochaine...

« La jeune fille sourit en regardant le ciel.

« Et l'année suivante, l'herbe était plus belle encore et plus parfumée, et le vent du nord rafraîchissait le front des travailleurs ; mais on pleurait à la ferme et les jeunes filles ne chantaient pas :

« Marguerite n'était plus là !... »

Cette prose toute simple ne vaut-elle pas les meilleurs vers, et ne convient-il pas de féliciter les Muses qui savent se tailler de ces plumes-là sans avoir à faire le sacrifice de leurs ailes ?

DU BREIL DE PONTBRIAND DE MARIAN.

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE

DANS LE DIOCÈSE DE NANTES

APRÈS LA RÉVOLUTION *

VI. — LA PETITE ÉGLISE ET LES DISSIDENTS.

Le récit de la Restauration religieuse, laquelle s'est faite lentement et laborieusement, nous a entraîné au delà des limites que nous nous étions imposées. Pour mettre la dernière main à notre ouvrage, nous sommes obligé de le prendre en sous-œuvre et de revenir un peu en arrière.

Persuader le lecteur que la Révolution a fini brusquement avec le coup d'Etat de l'an VIII, pour donner champ libre à la réaction ; passer sous silence les obstacles de plus d'une sorte, contre lesquels celle-ci vint fatalement se butter, ce serait, à notre point de vue, trahir l'histoire et la défigurer étrangement. Nous ne saurions mériter ce reproche. Il est donc maintenant de notre devoir de raconter les difficultés qui surgirent dans l'application du Concordat.

Les dissidents, comme on les appelait alors, variaient leurs attaques, selon les principes qui les faisaient agir et le but qu'ils se proposaient. Les philosophes, disciples de ceux qui avaient révolutionné le pays, les compromis qui s'étaient

* Voir la livraison de novembre 1884, pp. 377-386.

rendus délateurs et criminels, les anticoncordataires qui ne voulaient point admettre les faits accomplis, les ultras qui brouillaient tout par un excès de zèle, les gouvernants eux-mêmes qui craignaient de trop accorder, la police tracassière et dénonciatrice, tout cela était, pour le rétablissement du culte catholique, autant d'ennemis avec lesquels il fallait forcément compter.

L'impiété qui nie, persifle et ment ne fut pas un des moindres obstacles à la réaction religieuse. Bonaparte, malgré sa puissance incontestée et sa politique machiavélique, trembla plus d'une fois devant elle ; les précautions qu'il prit et les lenteurs qu'il apporta dans les négociations avec Rome en sont la preuve manifeste. Quand il réunit autour de lui les grands et les dignitaires de la République dans la solennité de Notre-Dame, son œil d'aigle dut voir que le retour aux idées anciennes n'entrait pas dans tous les esprits. Il y avait parmi ces hommes des renégats que le remords tourmentait ; des enrichis qui n'entendaient pas être dépossédés. Dans les départements, tous les fonctionnaires et les bourgeois s'opposaient sourdement au mouvement qui éloignait de la Révolution.

A Nantes, le premier représentant du pouvoir, à qui incombait la tâche de protéger la religion renaissante, était un de ces régicides absolus qui avaient voté sans restriction et sans réserve. Tombé du Directoire dans une préfecture de province, il se donna la mission d'appliquer les principes de la Révolution. « L'administration doit être difficile et la police délicate, » écrivait-il à ses subordonnés [1].

Le maire, nommé le 7 juillet 1800, était M. G. de Fellonneau, ancien avocat du roi au Présidial de la ville : administrateur tout paternel, il ne montra aucune hostilité contre la religion.

Les sous-préfets, par leur situation, étaient des agents dévoués au Gouvernement, au point de lui tout sacrifier, même

1. Arch. Dép. Série K.

leur conscience et leur honneur. Tous les maires des campagnes, sauf de rares exceptions, par principe et par politique, s'opposaient, de toute leur influence, à ce qu'ils appelaient le *fanatisme renaissant.*

Les tracasseries que ces limiers de police firent plus d'une fois au clergé sont aussi ridicules qu'injustes. En voici un exemple : de 1808 à 1810, sur les instances du ministère, on envoya des chefs-lieux d'arrondissement un rapport à la Préfecture sur ce qu'on nommait alors *des associations dissidentes.* Il s'agissait tout simplement de congrégations de la très sainte Vierge Marie, que M. Cadoret avait rétablies à Ancenis et M. Billy à Nantes, dans la chapelle des Cordeliers. C'est Monsieur le duc d'Otrante, un clerc minoré, un oratorien défroqué, qui voyait dans ces pieuses associations, taxées par lui de *mysticisme,* un péril social, un danger pour l'Etat, et jetait le cri d'alarme : *caveant consules* [1].

Quoique tous ces salariés de la République fussent ombrageux et mécontents, on ne peut dire que la Religion eut tout à craindre de leurs procédés, parce que, en fin de compte, ils tenaient les yeux fixés sur l'aigle régnant et pour rien au monde n'auraient voulu lui déplaire.

L'influence des prêtres constitutionnels était bien plus à craindre ; cependant elle avait beaucoup baissé à partir du moment où l'on put prévoir la réorganisation dans le sens catholique ; elle était presque nulle dans notre Diocèse, vu les circonstances qui avaient si mal servi ces prêtres et l'attachement du peuple aux vrais principes de la catholicité.

D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux venaient d'être pourvus de cures ou de desservances, et le reste, avec la faveur gouvernementale, recevait des pensions et des retraites suffisantes. Quelques-uns, que tourmentait l'ambition, pou-

1. Arch. Dép. Série V. *Eglises dissidentes.*

vaient se bercer de l'espoir d'être remarqués entre leurs pairs, pourvu, toutefois, qu'ils manifestassent le moindre dévouement à la personne de Bonaparte. A peine les paroisses avaient-elles leurs prêtres que, sur l'ordre du ministre de la police, on demandait aux sous-préfets un État des ecclésiastiques résidant dans leur arrondissement, sous la note expresse de *confidentiel*. Les tables qu'on dressa alors comportent plusieurs renseignements fort suspects, entre autres, les fonctions que ces ecclésiastiques exerçaient antérieurement, leur conduite pendant la Révolution, leur position de fortune, leurs qualités intellectuelles et surtout *leurs sentiments vis-à-vis du gouvernement établi*. Ainsi l'on disait de M. Bodet, desservant de la Chapelle-des-Marais : « L'un des plus riches de la Commune, sans talents pour l'instruction, souvent en dispute avec les paroissiens ; nul attachement pour le Gouvernement. » On inscrivait au compte de M. Douaud, curé de Savenay : « Pas de fortune, des mœurs exemplaires, du talent pour instruire, la confiance et l'estime générales ; dévoué au Gouvernement [1]. »

Quand le choix des sujets fut définitif et que l'organisation fut accomplie, il y eut un groupe d'opposants qu'on peut appeler les *mécontents*. Tel M. Maillard, vicaire à Guémené. qui écrit au Préfet pour être autorisé à célébrer la messe, « ce que lui refusent l'évêque et le grand vicaire ; » il se plaint amèrement de n'avoir pas été compris dans le clergé paroissial. M. Pimot, qui avait desservi la nouvelle paroisse de la Chézine pendant la durée du schisme et sous le Directoire, n'alla que contre son gré à la cure de Bourgneuf. M. Radu, ancien vicaire de la ville, refusa d'accepter toute position à la campagne. Mais le nombre de ces prêtres était fort restreint, et, comme la plupart étaient animés de bonnes intentions, ils se fixèrent comme indépendants dans le lieu qu'ils avaient choisi.

1. Le 25 frimaire an XIV, on dressa une nouvelle statistique des prêtres constitutionnels, exerçant encore à cette époque dans le Diocèse.

La Police traita toujours de suspects les ecclésiastiques fidèles qui n'avaient jamais fait aucun serment : plusieurs d'entre eux furent longtemps en butte aux tracasseries de toutes sortes et taxés d'un zèle exagéré. Pour assurer la validité des actes spirituels, dont les instrus avaient été les auteurs incompétents, il entra dans la pensée de certains prêtres de rebaptiser et remarier : ce qui déplut fort au Gouvernement, qui n'entendait rien en fait de juridiction canonique et de pouvoirs spirituels, et qui mettait sur le même pied les jureurs et les insermentés. On dénonça au Préfet M. Joubert, chapelain de madame de Talhouet, qui avait refait un mariage, béni une première fois dans l'église Saint-Nicolas, par le recteur Lefeuvre ; il ne fut point blâmé, parce qu'il avait agi avec la permission de M. l'abbé Garnier, vicaire-général, vu que les contractants habitaient la paroisse de Saint-Similien, dans laquelle M. Lefeuvre n'avait aucun droit. De Saint-Jean-de-Corcoué, une dénonciation semblable arriva à la préfecture contre M. Pillard. « Ces êtres-là, écrit le délateur, s'y vous n'avez pas la plus grande surveillance, pourroit nous causer de grands mots » *(sic)* [1].

M. Jacques Frémont, exerçant à Sainte-Pazanne, a refusé d'entendre et d'absoudre une ci-devant religieuse mariée, qui se trouvait à l'article de la mort ; il posait, comme condition, qu'elle promît publiquement de se séparer, dans le cas où elle reviendrait en santé, ou bien qu'elle montrât les lettres du Pape la relevant de ses vœux. Le malheureux prêtre qui n'avait fait que son devoir est mandé à Nantes, et y demeure sous la garde de la police.

M. Condamine, résidant à Corsept, est blâmé vertement, pour n'avoir point accepté comme parrain le nommé Moisan, juge de paix du canton.

A Frossay, on refusa la communion à un enfant qui était allé,

1. Arch. dép. Série V. *Personnel suspect.*

en compagnie de sa mère, à la messe de M. Poignand, constitutionnel de Paimbœuf [1].

Le dossier des suspects contient une affaire concernant M. Cosson, vicaire à Sainte-Croix, et rapportée au 9 thermidor an XII. Angélique Gabille, âgée de trente-six ans, domestique, s'était confessée depuis douze ans à des prêtres constitutionnels, principalement à M. Pimot, curé du Sanitat ; puis, après le départ de celui-ci pour Bourgneuf, à M. Claudy, vicaire à Saint-Nicolas ; elle s'adressa ensuite à M. Cosson, « qui lui troubla la conscience et la rendit folle, en lui disant que ses confessions précédentes étaient nulles. » Le Préfet réclama et obtint de Monseigneur l'interdiction de ce pauvre ecclésiastique, dont la conduite avait été fort correcte, mais qui avait eu le malheur de trouver un sujet mal disposé.

Un commencement de secte d'illuminés et de fanatiques attira l'attention de l'autorité civile à Nantes. Quelques menaces, à la suite d'un interrogatoire, en vinrent à bout. L'enquête l'appelle *Possibilisme ;* elle eut pour auteur un prêtre du nom de Fiolin. Curé de Marcilly avant la Révolution, il avait résigné son bénéfice en 1787, et s'était jeté dans les erreurs et les scandales de l'époque ; en l'an XIII, il se trouvait à Nantes, comme attaché au bureau des contributions directes. Il semble que les principes de cet étrange novateur amenaient à des conséquences de la plus révoltante immoralité [2].

Le vrai danger n'existait pas dans ces tracasseries, ces oppositions, ces mécontentements et ces innovations. Le Concor-

1. La petite ville de Paimbœuf fut le théâtre de troubles persistants ; on y arrêta M. de la Ville, ancien curé, qui avait osé paraître avant d'avoir fait sa soumission ; l'installation de M. Pronzat se fit sans le concours du maire, qui gardait ses sympathies pour le constitutionnel.

Du reste, l'arrondissement tout entier était encore agité, quand les autres parties du département étaient déjà depuis longtemps rentrées dans l'ordre. Ce schisme y avait fait de déplorables ravages.

2. Arch. Dép. Série V. *Eglises dissidentes.*

dat, en faisant disparaître le schisme constitutionnel, en fit naître un autre qu'on appela la Petite Église. « Les extrêmes se touchèrent encore une fois, et ceux qui avaient la conscience la plus délicate comme ceux qui n'en avaient pas du tout, se virent, de protestations en protestations, acculer au même résultat. Le schisme sortait aussi bien d'un excès d'insubordination que d'un excès de fidélité : la désobéissance conduit à la même ornière que l'attachement. L'Église romaine ne s'émut pas de ces tiraillements en sens contraire. Elle avait cédé beaucoup, afin de conserver intact le dépôt de la foi. L'essentiel était préservé ; elle ne s'occupa plus que d'apaiser [1]. »

Les prêtres et les fidèles qui, pendant la persécution, s'étaient montrés le plus ardemment attachés aux dogmes et à la discipline du catholicisme, se tournèrent subitement contre le Saint-Siège, ne voulant rien admettre des concessions faites et des arrangements pris. Ils n'avaient à cœur qu'une chose, le rétablissement complet de l'ancien régime de la religion, dans toute la rigueur traditionnelle. Ennemis de la constitution civile qui s'était organisée sans le pape, ils se déclarèrent contre la restauration religieuse qui se faisait avec lui. L'aveuglement qui les entraînait ne leur permit pas de voir combien ils étaient inconséquents avec eux-mêmes. Cependant, il faut les décharger de la plus grande part de responsabilité, qui doit nécessairement revenir à ceux qui, par mission, étaient chargés des les éclairer et de les conduire.

N'ayant en vue que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, forcé par des événements inouïs dans l'histoire de l'Église, le Souverain Pontife, Pie VII, crut de son devoir de demander la démission de tous les évêques de France, pour établir une situation toute nouvelle. Trente-sept prélats, dont treize exilés en Angleterre, parmi lesquels celui de Nantes,

1. *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, I, 362.

refusèrent de se rendre aux desseins du Saint-Père. Mgr de la Laurencie qui, un des premiers du royaume, avait abandonné son troupeau, signa la réponse du 27 septembre 1801, dans laquelle les opposants représentent qu'il leur est impossible de rompre le lien sacré qui les attache à leurs diocèses respectifs. Dans un second mémoire, daté à Londres du 5 février 1802, ils affirment de nouveau que, sauf la déférence et la soumission qu'ils doivent au chef suprême de l'Église, ils sont placés par l'Esprit-Saint lui-même pour gouverner le troupeau qui leur a été confié. « Plût à Dieu, disent-ils en finissant, que votre Sainteté pût voir et examiner le fond de nos cœurs ! Elle y verrait, envers le Siège apostolique, un dévouement qui ne peut être tempéré que par la conscience d'un indispensable devoir » Pie VII, qu'affligeait beaucoup cette résistance inespérée, passa outre et nomma des titulaires pour les sièges non abandonnés. Le bruit des difficultés que les nouveaux évêques trouvaient dans leurs diocèses parvint jusqu'au fond de l'exil, et les prélats, profitant de ces circonstances, toujours opposés au Concordat, adressèrent au Pape des *réclamations canoniques et très respectueuses*, dans le sens de leurs observations précédentes. L'année qui suivit, ils donnèrent encore une autre preuve de leur obstination coupable.

« Ces Mémoires, respectueux pour la forme, ne l'étaient guère pour le fond ; car ces évêques, alors sans sièges, se posaient comme conservateurs de la Religion, comme sentinelles de l'Église catholique et comme défenseurs de la discipline ; ce qui était, ce nous semble, dire assez clairement qu'ils regardaient le Pape comme un pasteur infidèle, ou au moins négligent, et qui manquait à son devoir [1].»

Mgr de la Laurencie partagea les idées de ces évêques, qui n'auraient jamais pu se dire les fils respectueux et obéissants de l'Église. Ce prélat, à l'exemple des autres, se montrait en

1. *Hist. de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, II, 484.

cela plus attaché à la politique qu'à la religion ; sujet du roi plus que du pape, il semblait oublier la belle conduite des trois cents évêques d'Afrique qui, dans la Conférence de Carthage, offrirent de céder leurs sièges aux Donatistes, si ceux-ci voulaient renoncer au schisme. Ne connaissait-il pas la doctrine de ceux que nous regardons comme nos maîtres ? Bossuet avait dit que, quand il y a nécessité ou utilité évidente, le Souverain Pontife peut tout et qu'il est au-dessus des canons. Fénelon avait avancé à son tour que la puissance temporelle réside dans la communauté qu'on appelle *nation*. Massillon avait osé prêcher quelque chose de semblable à la cour de Louis XIV. D'ailleurs, l'autel et le trône n'étaient pas si intimemement unis qu'on ne pût relever l'un sans l'autre. Par conséquent, Pie VII pouvait traiter avec la République comme avec le roi, ne cherchant en tout cela que la paix et la concorde ; par conséquent la Religion pouvait revenir en France sans la monarchie ; et ne pas accepter l'autorité spirituelle qui ne doit jamais défaillir, sous prétexte qu'elle n'est pas appuyée de tel pouvoir temporel, ce n'était ni chrétien, ni français. Cependant, on dira peut-être que ces nobles victimes de l'épiscopat, fidèles aux traditions de leur pays, se sont retranchées « derrière une obstination dont le principe avait quelque chose de loyal ; » mais jamais, quels qu'aient été les résultats du Concordat et les tendances de la Révolution, qui sera fatalement l'ennemie de l'Église, jamais une plume catholique ne les justifiera devant l'histoire. Des noms, comme Rohan, La Tour d'Auvergne, Polignac, Clermont-Tonnerre, Cicé, Boisgelin, qui rappellent la soumission la plus entière, resteront plus beaux et plus purs que ceux qui sont devenus tristement célèbres dans cette résistance opiniâtre à la papauté.

Mgr de la Laurencie, qui demeura en exil jusqu'au retour des Bourbons, à cette époque revint en France et se fixa à Paris, pour y mourir le 13 mai 1816, après une longue maladie,

pendant laquelle Dieu dut lui donner le temps de se réconcilier avec l'Église dont il s'était séparé.

On a remarqué que le schisme des anticoncordataires prit naissance et développement dans les diocèses dont les anciens titulaires ne s'étaient pas soumis ; c'est ainsi qu'à Nantes, il compta des adeptes plus nombreux et plus résistants qu'ailleurs. Il faut ajouter que cette secte, née d'une exagération de vertu, ne devait s'enraciner que chez les populations les plus profondément religieuses. Il ne faut pas croire par là que les sectaires fussent répandus partout : ils se groupaient par petits troupeaux, sous la houlette de quelques prêtres entêtés. Saint-Similien et Saint-Donatien furent le théâtre principal de leurs menées; c'est précisément dans ce canton que, durant la persécution, les prêtres fidèles avaient trouvé plus de sympathie et de sécurité, la foi y étant plus vive. Cependant, l'on voit aujourd'hui que le schisme, pas plus que la Révolution, ne l'a entamé : il semble que nos illustres Saints nantais le protègent et le gardent, comme un héritage sacré, comme un lieu inviolable [1].

Les ecclésiastiques dissidents se déclarant contre le Pape, devenaient des suspects aux yeux du Gouvernement. La police de Fouché se mit en peine de paralyser leur action et de les rendre inoffensifs. Le ministre de la Justice, dans une lettre du 13 pluviôse an XII, recommande au préfet de rechercher et de surveiller « la secte des prêtres dits théophilanthropes et les ecclésiastiques qui ont refnsé de se réunir à la communion de leur évêque. »

Des curés en fonction s'étaient eux-mêmes montrés hostiles au Concordat. M. Billot, qui desservait Frossay, s'absenta le jour même de la publication, pour ne point être obligé de lire le mandement de l'évêque.

1. Saint-Herblain et Couëron doivent être mentionnés parmi les paroisses qui ont le plus longtemps résisté au Concordat.

A Ancenis, un missionnaire, du nom de Desmares, prêchait dans une maison particulière contre le nouvel état de choses ; pour recruter des auditeurs, il distribuait publiquement des cartes d'entrée, sur lesquelles figuraient une croix et une fleur de lis. Les agissements de ce perturbateur furent signalés à Fouché, qui lança contre lui un mandat d'amener. Relâché et arrêté de nouveau en 1808, il subit un interrogatoire, où il s'excusa des inculpations dont il était chargé ; mais il ne put nier qu'il s'était constamment opposé à M. Samson, ancien curé d'Ancenis (lequel avait juré et s'était maintenu dans sa position).

Quelques prêtres, sans montrer des sentiments hostiles d'une manière aussi ouverte, gardaient dans leur cœur une opposition systématique. Tel continuait de faire chômer dans sa paroisse les fêtes supprimées ; tel autre refusait de lire au prône les publications civiles ; un certain nombre inquiétaient les détenteurs de biens ecclésiastiques ; quelques-uns n'avaient aucune estime pour leur évêque légitime.

Le 3 vendémiaire an XIV, les perquisitions de la Police amenèrent à découvrir seize ecclésiastiques, étrangers au Diocèse, qui groupaient les fidèles dissidents dans la ville et l'arrondissement de Nantes ; on les incarcéra provisoirement et on les renvoya sous surveillance à l'intérieur [1].

Les deux foyers où s'alimentait le zèle des opposants étaient aux environs de Loquidy et du Grand-Launay [2]. Afin d'empêcher ces rassemblements secrets, un décret impérial interdit expressément d'ouvrir aucune chapelle paroissiale ou domestique, et cette mesure fut conservée pendant plusieurs années ; mais on se relâcha peu à peu de cette sévérité. Des chambres, des appartements particuliers devinrent les rendez-vous ordi-

1. Arch. Dép. Série V. *Police.*
2. Le Grand-Launay en Saint-Donatien, aujourd'hui en Saint-Joseph.

naires [1]. Entre Loquidy et le Petit-Ermitage non loin du grand chemin de Rennes, un ecclésiastique dissident exerça son culte durant l'espace de treize ans. M. Hozouf, du diocèse de Bayeux, arriva à Nantes en 1822, pour continuer le schisme qui venait de perdre son dernier prêtre [2]; il se mit en peine de grouper autour de lui, avec un zèle de fanatique, les quelques familles qui composaient tout le troupeau. De temps à autre, il faisait des voyages en Anjou pour visiter les fidèles de sa communion, qui se trouvaient dispersés çà et là. Quelques partisans de la ville et de la campagne voisine se réunissaient en sa maison, et l'on y affectait de garder rigoureusement les fêtes que le Concordat avaient abolies. Les paysans qui habitaient les bords de l'Erdre, du Cens et de la Verrière se sont montrés les plus attachés au schisme. Une personne, Mlle Madeleine de la Mulonière, née au château de Chavagne en Sucé, sœur d'un des martyrs des Carmes, laquelle avait perdu ses parents dans les prisons de Nantes, pendant la Terreur, et n'avait survécu elle-même que par miracle, usait de toute son influence pour garder et protéger ses coreligionnaires; c'est elle qui leur avait procuré le ministère de M. Hozouf, qu'elle entretenait à peu près exclusivement de ses libéralités, de concert avec M. Lemasne du Grand-Launay. De sa maison, accompagnée de fermiers et de serviteurs, elle se faisait conduire en bateau ou en voiture, pour assister à la messe du prêtre schismatique. Elle mourut dans son aveuglément, vers 1827 ; mais avec elle ne s'éteint pas la secte. Cependant, voyant le nombre de ses adeptes diminuer sensiblement, M. Hozouf dut songer à la retraite. M. l'abbé Paty, curé de Saint-Similien, fit auprès de lui une démarche qui fut sans résultat. Quelque temps après, en 1835, il quitta

1. Comme la police surveillait de près ces réunions clandestines, on fut souvent obligé de changer de lieux ; tantôt c'était au fond de la tenue de Bel-Air, tantôt à Richebourg et à Saint-André.

2. Celui-ci avait pour retraite une maison particulière, située sur le Chemin-Neuf (aujourd'hui quai de Barbin).

le pays, avec la famille normande où il logeait, et se retira en Poitou, dans la paroisse des Aubiers, près de Bressuire ; il y mourut, dans un âge fort avancé, vers 1847. En partant de Nantes, il laissait un sous-diacre, du nom de Lefeuvre, qui habitait le quartier Saint-Donatien ; mais le disciple ne s'entendait point avec le maître sur bien des points et, d'ailleurs, les pouvoirs restreints de son ordre ne lui permettaient pas d'abuser des fidèles [1]. Cependant un prêtre étranger vint faire quelques tournées aux environs de Nantes pour entretenir le foyer du schisme.

L'abbé Berruel réfuta les extravagances de cet entêtement, dans son livre *Du Pape et de ses Droits*. Le misérable troupeau s'amoindrissait de jour en jour, et bientôt il ne compta plus de pasteur ; il vient de disparaître, dans le diocèse de Poitiers, où il s'était retranché en dernier lieu, après avoir joué en petit les divisions, les erreurs, les dégradations et l'ignorance de toutes les sectes dissidentes.

Les entraves que l'œuvre de Dieu trouva sur son chemin, ne l'empêchèrent pas de grandir : l'opposition ne venant que du petit nombre, la force des choses entraîna tout dans le mouvement progressif de la restauration.

L'homme que la Providence avait élu pour présider à cette œuvre, dut rendre plus d'une fois des actions de grâces au Seigneur qui, selon ses desseins adorables, permet à la tempête de se déchaîner et, après, commande à la mer de calmer ses fureurs. Les épreuves et les obstacles qu'il rencontra,

1. Joseph Lefeuvre, né à Saint-Donatien, reçut la tonsure le 20 décembre 1788 et dut être ordonné sous-diacre aux quatre-temps de Noël de l'année suivante. Pendant la Révolution, il se cacha longtemps dans les paroisses de la Chapelle-sur-Erdre et de Carquefou ; en se dirigeant vers l'Allemagne, il fut pris et incarcéré à Dijon, puis à Bicêtre. A son retour à Nantes, il se fixa dans sa famille et s'entoura de sectaires ; il mourut à 82 ans, vers 1849, dans la maison du Pinier, sur la route de Paris, en face le Plessis-Tizon. (Cette maison existe encore.)

sans le désespérer ni l'abattre, lui montraient le doigt divin, conduisant les hommes et les choses, pour la gloire de l'Église et la prospérité des peuples.

Depuis huit ans, Mgr Duvoisin assistait à ce consolant spectacle, quand voulut l'enlever à son cher troupeau le maître de l'Empire, dont il était lui-même un des sujets les plus fidèles et les plus éclairés. En 1810, on lui proposait l'archevêché d'Aix, pour récompenser son mérite et ses services signalés ; mais il crut bon de ne point accepter.

L'histoire lui reprochera peut-être le zèle trop empressé qu'il mit à courtiser ce héros, dont les succès et les victoires avaient fait un tyran, à louer ces hauts faits d'armes qui coûtaient à la France le sang des fils et les larmes des mères. Mais elle doit lui rendre justice ; car il sut un jour fixer des bornes à cette puissance orgueilleuse qui écrasait tout de son oppression. Les missions dont il fut chargé auprès du vénérable prisonnier de Savone et de Fontainebleau, lui donnèrent le droit de supplier l'Empereur de rendre la liberté à Pie VII, ajoutant que, s'il s'obstinait dans ses desseins, ce serait pour le malheur de Sa Majesté. L'évêque fut en cette occasion un prophète : les foudres du ciel allaient bientôt toucher le front superbe de Bonaparte pour le jeter sur un rocher désert de l'Océan, loin du monde qu'il avait rempli du bruit de sa gloire guerrière. Mgr Duvoisin ne devait pas assister à ce terrible dénouement, qui finit le drame sanglant et glorieux du premier Empire.

La confiance de Napoléon fut acquise à l'évêque de Nantes, et celui qui le déclarait le prêtre le plus éclairé de France, lui prodigua toutes les distinctions : baron de l'Empire, conseiller d'État, grand'croix de l'Ordre de la Réunion, officier de la Légion d'honneur, confesseur de l'impératrice, etc.

Il était de retour vers la mi-juin 1813 de son dernier voyage auprès du pape : l'insuccès de sa mission le jeta dans un profond chagrin, car il avait fort à cœur l'arrangement des

affaires ecclésiastiques. Quelques jours après, il fut atteint d'une fluxion de poitrine, qui l'emporta au bout de soixante heures de maladie. Il venait de présider à la célébration de la fête patronale à Saint-Similien ; en rentrant chez lui, il trouva quatre personnes de ses amis, avec lesquelles il s'entretint longuement, sur la terrasse du palais. Le vent frais du soir le saisit, et il se coucha pour ne plus se relever. Il mourut à l'âge de soixante-treize ans, le 9 juillet, à midi un quart. On dit qu'au moment même où il rendit son âme à Dieu, un violent et unique coup de tonnerre fut entendu de toute la ville. Comme le ciel était serein et qu'aucun nuage ne le troublait, on voulut voir dans ce bruit inexplicable un signe providentiel. Le fait paraît hors de doute : il est attesté par M. l'abbé Gély, exécuteur testamentaire du vénérable défunt [1] ; et d'ailleurs, il existe encore aujourd'hui des témoins qui nous l'ont également attesté. Quoi qu'il en soit, l'histoire ne doit tirer aucune conclusion de ce phénomène étrange. Les contemporains ont jugé bien diversement Mgr Duvoisin, qui avait vécu dans des circonstances si extraordinaires et avait été mêlé à de si graves événements. Dieu seul a connu ses intentions.

La funeste nouvelle produisait une vive émotion de surprise et de deuil dans toute la ville et le diocèse. Le chapitre s'empressa de l'annoncer aux fidèles, en rendant hommage au savant et inestimable prélat, que venait de perdre l'Église de Nantes :

« Il n'est plus pour nous, ce pontife, honoré de la confiance du chef suprême de l'État et de celle du chef visible de l'Église universelle, ce prélat éminemment doué de toutes les vertus épiscopales, dont la vie ne peut être racontée, sans présenter une époque où tout ne soit admirable ; rendant à Dieu toujours et avant tout ce qui est à Dieu ; rendant aussi par devoir et de cœur à César ce qui est à César ; ne voyant les distinctions

1. Arch. de l'Evêché. *Notes de M. Gély.*

humaines que dans le jour de l'Évangile ; honorable sans luxe ; mêlant, dans tous ses rapports avec les hommes, les formes de l'aménité aux procédés de la raison, de la vérité et de la sagesse [1]. »

Dans sa séance du 12 juillet, le Conseil municipal arrêta que le corps de Mgr Duvoisin serait inhumé dans l'église cathédrale et qu'un mausolée lui serait élevé sur lequel on poserait une statue « qui représentât à tout instant, aux yeux des fidèles, l'apôtre par excellence, que l'impitoyable mort a trop tôt enlevé au troupeau qu'il savait si bien gouverner. » Son corps serait inhumé « dans le temple, où il a si souvent fait entendre la sublime morale de la religion, inséparable des devoirs des citoyens envers le gouvernement et l'incomparable monarque a qui les rênes en sont confiées [2]. »

M. Ogée fut nommé architecte du monument funèbre ; mais, comme on sait, les événements qui allaient suivre mirent obstacle à l'exécution des projets.

Sa Majesté fut péniblement surprise de la mort d'un de ses plus fidèles sujets ; elle se hâta d'approuver le vœu du Conseil municipal et fit savoir que les frais du monument seraient couverts par le trésor impérial. Le ministre, dans une lettre du 29 au Chapitre, se fit l'interprète des sentiments du prince :

« Sa Majesté a considéré que l'évêque de Nantes était le prêtre le plus éclairé de l'Empire ; que, docteur le plus distingué en Sorbonne, il peut être mis à côté des évêques qui ont le plus honoré l'Église gallicane ; que personne n'était plus pénétré du véritable esprit de l'Evangile ; que nul ne savait mieux respecter les droits souverains, et distinguer ceux de l'Église d'avec les abus de la cour de Rome...; que si tous les théologiens, si tous les évêques avaient aussi bien compris l'esprit de la Religion et avaient eu autant de lumières et de

1. Bibli. publ. *Papiers de l'Evêché.*
2. Arch. Municip. *Registres de délibérations, 1815.*

bonne foi, Luther, Calvin, Henri VIII n'auraient pas fait secte, et le monde entier serait catholique [1]. »

L'éloge est peut-être exagéré ; mais les termes en sont certainement maladroits.

Napoléon ne perdit jamais le souvenir de l'éminent évêque de Nantes, et dans la solitude de Sainte-Hélène, plus d'une fois il se plut à le rappeler aux compagnons de son exil. Ce sera la plus grande gloire de ce prélat d'avoir arrêté, par sa parole hardie, le monarque orgueilleux au bord de l'abîme du schisme, et plus tard, par la douce influence de sa mémoire précieuse, de l'avoir amené à mourir dans le sein de cette sainte Mère l'Eglise qu'il avait si souvent attristée aux jours de sa puissance.

Le souvenir de Mgr Duvoisin qui présida avec autant de sagesse que de succès au rétablissement du culte dans notre Diocèse ne vit plus que dans les feuillets de l'histoire. La cité a donné son nom à une des rues du quartier Saint-Nicolas : la toile et la pierre nous ont gardé les traits aimables et paternels de son visage. Restent, pour son éternelle récompense, les vertus douces et fortes dont il a donné l'exemple au peuple comme aux grands, les œuvres si nombreuses que les qualités de son esprit et l'ardeur de son zèle lui ont permis d'accomplir sur la terre des saint Clair et saint Félix. Quand ce nouvel apôtre arriva parmi nous, il trouva des dissensions, des haines et des préjugés, il rencontra des ennemis irréconciliables ; mais sa charité et sa douceur apaisèrent les esprits et concilièrent les cœurs. La grande tâche qu'il eut à remplir parmi nous mérite, mieux que celle que s'imposa son illustre maître, les paroles dites du Concordat par M. Cacault : « C'est l'œuvre d'un héros et d'un saint. »

Du fond de sa tombe il peut nous redire, dans la plus exacte vérité, le cantique de ce vieillard de nos saints Livres : « Sei-

1. Arch. Dép. sérié V. *Evêché.*

gneur, vous êtes grand dans l'éternité et vous êtes grand dans tous les siècles. Vous châtiez et vous sauvez : vous conduisez jusqu'au tombeau et vous en ramenez. Rendez grâces au Seigneur, enfants d'Israël, et louez-le devant les nations ; car il nous a dispersés parmi les peuples qui ne le connaissaient point, afin que vous publiiez ses merveilles... Pour moi, je le bénirai dans cette terre où je suis captif, parce qu'il a fait éclater sa majesté sur une nation criminelle. Pour moi, je me réjouirai en lui et il sera ma joie... O mon âme, bénis le Seigneur, parce qu'il a délivré sa ville de Jérusalem de tous les maux dont elle était affligée, lui qui est le Seigneur notre Dieu... Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire soit béni et qu'il règne sur elle dans la suite de tous les âges [1]. »

APPENDICE AU CHAPITRE III

Nouvelles Paroisses

(*Créations postérieures au Concordat*)

** Trinité de Clisson [2] 1820
** La Rémaudière..... id

1. *Tobie,* cap. XIII.

2. Les anciennes paroisses rétablies sont marquées de deux **, les anciennes trêves d'un seul *.

Organisation des paroisses. — Depuis l'époque de notre récit, le Diocèse de Nantes a subi bien d'autres transformations. Au moment du Concordat, Guérande se trouvait la seule cure de première classe dans la partie rurale ; aujourd'hui, on compte, de plus, Ancenis, Châteaubriant, Guémené, Le Loroux, Nort, Paimbœuf, Rezé, Saint-Nazaire, Vallet, Vertou et Vieillevigne.

De nos jours, le Diocèse de Nantes comprend 260 paroisses, dont 5 à 4 vicaires et au-dessus, 10 à 3 vicaires, 50 à 2 vicaires, 161 à un seul vicaire, 34 sans vicaire. (Il y a de plus 3 chapelles de secours et 2 vicariats résidents ou chapellenies.) On y compte 260 curés et desservants, 317 vicaires, 64 aumôniers, 140 professeurs, etc. ; en tout, environ 940 prêtres séculiers

** Saint-Cyr	1820
* Trescallan	1825
* Beslé	1826
Saint-Sébastien (Saint-Nazaire)	id
** Béré	1829
** La Benâte	1835
La Planche	1837
La Bernerie	1840
Les Sorinières	id
* Saillé	1841
Pont-Rousseau	id
La Madeleine (Nantes)	id
N.-D. du Frêne	1842
* La Chevalleraie	id
Saint-Omer	id
Sainte-Anne (Cambon)	id
Indret	1843
Saint-Félix	id
Sainte-Anne (Nantes)	1845
Saint-Malo de Guersac	id
N.-D. de Grâces	id
Roche-Blanche	id
Pompas	id
Saint-Joseph de Portrie	id
Guénouvry	1846
Le Landreau	id
N.-D. des Landes	1847

et 60 réguliers ; 9 congrégations d'hommes, 46 communautés de femmes, sans comprendre celles qui tiennent les petites écoles ; 3 grands séminaires et collèges secondaires, 6 pensionnats primaires principaux de garçons, 18 pensionnats de demoiselles et des petites écoles congréganistes presque dans toutes les paroisses.

Des églises remarquables ont à peu près partout remplacé celles que la Révolution avaient mutilées ou que le temps avait vieillies.

* La Madeleine (Guérande)	1850
* La Paquelais	1851
Méans	1855
Le Coudray	1857
L'Immaculée-Conception	id
Saint-Clair	1858
Saint-Guillaume	1861
Saint-Emilien	1862
La Sicaudais	1863
Le Dresny	id
La Grigonnais	1864
N.-D. de la Montagne	1868
Toutes-Aides	1872
Saint-Gohard	1873
Saint-Roch	1882

L'abbé P. Grégoire.

POÉSIE

I

LE POÈTE IDIOT

Lui dont l'esprit vivait dans un monde idéal
Eclairé d'un soleil aux lueurs merveilleuses,
Le voilà dans la nuit ! Son regard bestial
Ne voit ni les beautés, ni les formes hideuses.

Ses compagnons chéris, Gœthe, Horace et Mozart
Sont loin. Des idiots à la lèvre pendante
Vivent autour de lui, troupe morne et souffrante ;
Et comme eux, il n'a plus qu'un sourire hagard.

Il ne reconnaît point ses amis qui naguère
Ecoutaient ses beaux vers le soir, au bord des flots.
Il ne reconnaît plus sa pauvre vieille mère.
Rien n'éveille son cœur, pas même les sanglots.

Sous cette triste chair l'âme est ensevelie,
En attendant la mort et le jour du réveil.
Dieu puissant, gardez-nous de cet affreux sommeil
Par qui toute beauté dans l'homme est avilie !

II

UN SOIR DANS LES ALPES

La bise âpre sifflait à travers la vallée ;
Les glaciers entrevus sous la lune voilée

Semblaient des spectres blancs dressés à l'horizon.
J'entendais près de moi frissonner le gazon,
Et me pris à penser au lointain cimetière
Où, dans l'herbe, est couché le tombeau de ma mère.

Quand les êtres aimés sont morts et que le temps
Sur notre âme a versé ses baumes consolants,
Une angoisse parfois nous saisit et réveille
Au plus profond du cœur la douleur qui sommeille.
Nous sentons que jamais nous ne reverrons plus
Ceux qui nous ont chéris, que nous avons perdus.
Leurs visages pâlis par la longue souffrance
Dans notre souvenir se lèvent en silence.
Ils sont là devant nous, tels que les fait la mort,
Et l'angoisse nous pousse à désirer leur sort !

Ainsi navré, j'errais dans ces Alpes sauvages.
Je revis en esprit mon bourg et ses rivages,
La mer grise, un chemin parcouru trop souvent,
Des peupliers toujours agités par le vent,
L'enclos plein de cyprès, de croix et d'herbes vertes,
Autour du champ des morts quelques vignes désertes ;
Et je croyais entendre encore à l'horizon
Le sourd mugissement de l'Océan breton.

III

SOL JUSTITIÆ

Quand l'homme a rejeté sa dernière espérance
Et que, doutant du ciel, il aspire au néant,

Il doit sentir au cœur une atroce souffrance
En quittant pour jamais sa femme ou son enfant.

Bien que notre avenir soit voilé de mystère,
Et que nul n'en ait pu sonder l'obscurité,
Espérons en Celui qui nous mit sur la terre :
Il paiera nos douleurs par l'immortalité !

D'où nous viendrait l'instinct profond de la justice,
S'il n'était un rayon tombant de Dieu sur nous ?
Pour les tyrans heureux où serait le supplice,
Si la Mort leur faisait un abri contre tous ?

IV

LE VŒU D'UN POÈTE

A LA MÉMOIRE D'ÉMILE PÉHANT.

Il me disait souvent durant ses derniers jours :
« Je vieillis ; je voudrais revoir encor Guérande,
« La ville où je suis né, la ville aux vieilles tours
« D'où l'on domine au loin la mer bleue et la lande.

« Venez ; nous reverrons ensemble ses remparts,
« Leurs créneaux de granit que des rosiers couronnent,
« L'eau sombre des fossés où les roseaux frissonnent,
« Au pied des peupliers le long des murs épars.

« Le soir nous entrerons dans l'église gothique,
« Quand le soleil couchant, sous ses profonds arceaux,
« A travers les couleurs des éclatants vitraux
« Jette dans l'ombre noire une lueur mystique.

« Nous verrons les tombeaux des nobles chevaliers,
« Et près d'eux, à genoux, aux messes du dimanche,
« Portant le manteau court et la culotte blanche,
« En pourpoint rouge ou vert, quelques vieux paludiers.

« Nous marcherons sans bruit sur l'herbe de ces rues
« Que bordent des couvents et de vastes hôtels
« Où d'anciens écussons, dans les cours entrevues,
« Parlent encor de gloire et de noms immortels. »

C'était là votre rêve, ô fier et doux poète...
Mais la Mort a passé. — Seul, par un jour d'hiver,
J'ai revu, le cœur plein d'un souvenir amer,
La ville aux vieilles tours où soufflait la tempête.

JOSEPH ROUSSE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

L'AUTHENTICITÉ DU SAINT SÉPULCRE, par le Dr François Joüon. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud. In-8o.

Heureux qui, comme vous, a fait un beau voyage,

dirais-je volontiers à M. le docteur Joüon ; heureux qui, comme vous, a pu visiter, selon le mot de Chateaubriand, « ces déserts qui « semblent respirer encore la grandeur de Jéhovah et les épou- « vantements de la mort ! » A quelque point de vue qu'on se place, à quelque communion qu'on appartienne, peut-on fouler sans respect le sol dont chaque pierre a une histoire sacrée, qui a vu Dieu même naître et mourir pour tous les hommes ? Et, fût-on athée, peut-on ne rien éprouver, en foulant la terre qui a été, aux yeux des incrédules eux-mêmes, le théâtre de la plus grande, de la plus haute révolution morale et intellectuelle qui fut jamais ?

Pour nous, chrétiens, y a-t-il au monde un lieu plus auguste que celui où le Sauveur expira sur la croix, et celui, tout proche, où, vainqueur de la mort, il sortit glorieux du tombeau ? Les dissidents prétendent que la coupole de Saint-Pierre de Rome nous dérobe complètement celle du Saint-Sépulcre : c'est une calomnie ; et s'il est trop vrai que, depuis des siècles, nous ayons semblé désapprendre, nous autres catholiques, et jusqu'à l'heureuse réaction de ces derniers temps, le chemin de Jérusalem, nos cœurs ne se sont jamais détachés, à aucune époque de notre histoire, des monuments pour lesquels coula tant de sang français.

Nous trompons-nous donc, depuis plus de quinze cents ans, sur l'emplacement véritable de ces monuments du Calvaire et du Saint Sépulcre ? — Toute une École moderne, fort nombreuse et surtout

fort bruyante, recrutée parmi les incrédules et parmi les protestants, le soutient et veut chercher partout ailleurs que dans l'église de la Résurrection, en un point encore indéterminé, qu'elle n'indique pas, qu'elle est bien empêchée d'indiquer, quelque part au nord de Jérusalem, les lieux témoins de la mort du Seigneur et de sa sépulture. Tous les guides, avec plus ou moins de désinvolture, le *Joanne* comme le *Murray*, comme le *Bedecker*, font écho à cette école.

C'est pour protester contre des affirmations arbitraires, légères, audacieuses, systématiques, que M. le docteur Joüon a pris la plume et rédigé la magistrale dissertation que nous avons sous les yeux. Il a de la popularité un médiocre souci ; nous entendons de la popularité qui s'acquiert parmi les *nouvelles couches*, en emboîtant le pas derrière les Paul Bert et consorts.

Nous ne voulons dispenser personne de le lire, et nous ne pouvons d'ailleurs analyser cet ouvrage court et substantiel, qui reproduit et résume avec une vigueur saisissante tous les arguments historiques et topographiques qui établissent invinciblement (au moins pour un homme de bonne foi) l'authenticité des Lieux Saints. Josèphe est nécessairement ici le guide principal, et l'historien juif fournit à notre auteur les données sur lesquelles repose la plus grande partie de l'argumentation. Quand, par hasard, comme pour le périmètre total des murailles de Jérusalem, en l'an 70, Josèphe vient à l'encontre des conclusions de M. Joüon, celui-ci sait sortir de la difficulté, sinon d'une manière absolument irréfutable, au moins de façon à satisfaire, et amplement, tout contradicteur raisonnable, pourvu que ce contradicteur ne soit pas de parti pris. Nous souhaiterions seulement qu'un Plan plus étendu, où tous les points indiqués dans la dissertation seraient notés, fût substitué à celui, trop insuffisant, qui accompagne actuellement la brochure. Faute de ce Plan, certaines parties de la discussion demeurent obscures : on suit difficilement les opérations militaires de Titus, et la série des enceintes reste difficile à comprendre. Toute la question étant de savoir si le Tombeau est en dehors de

l'enceinte qui existait l'an 33, et compris dans celle qui existait l'an 70, notre critique a sa raison d'être.

M. le docteur Joüon est un des hommes qui font, de toutes façons, le plus d'honneur à l'École de Nantes. Il a la réputation méritée d'un professeur éloquent, aussi éloquent que spirituel ; mais il a pensé qu'ici l'esprit ne suffit point, et que l'éloquence ajoute souvent peu de chose à la valeur d'un argument. Il a donc tenu, avant tout, à écrire clairement ; à exprimer nettement des idées nettes ; à serrer de près le fonds ; à exposer, dans un style précis et nerveux, les raisons qu'il range en ligne de bataille avec une précision quasi-mathématique. Il a le don du mot propre, de l'expression juste, et le ton modéré qui fait si bien valoir une bonne raison. Pour lui, la conviction n'est pas la passion ; aussi, pas une injure, pas un gros mot à l'adresse de ses adversaires, si manifeste que soit leur mauvaise foi ! Ce n'est pas seulement chez l'auteur affaire de tempérament et d'éducation : il sait qu'une injure ne prouve rien, qu'un gros mot fait tort d'abord à celui qui s'en sert. Il n'*impose* pas sa manière de voir : il en *prouve* le bien fondé ; n'est-ce pas préférable ? Il sait aussi que la question traitée est, malgré son importance extrême et comme tant d'autres de l'histoire ecclésiastique, livrée à nos disputes, et ne touche en rien aux dogmes ; que, sur beaucoup de points, graves assurément, l'homme savant et de bonne foi doit savoir avouer que jamais on ne saura la vérité certaine. Ce n'est point ici le cas : sur l'authenticité des Lieux Saints, l'évidence est faite ; mais ne le fût-elle pas ; fût-il un jour prouvé que, de sainte Hélène jusqu'à nous, les Chrétiens se sont trompés sur l'emplacement du Saint Sépulcre et du Calvaire, il en serait comme de l'Apostolicité de certaines Églises : notre foi ne subirait pas pour cela la moindre atteinte ; pas une seule des pierres qui composent l'indestructible édifice de la vérité catholique ne serait ébranlée.

En lisant le travail de M. le docteur Joüon, nous ne pouvons nous empêcher de songer à chaque instant : — Que nous voilà loin, heureusement, de tant de dissertations contemporaines où la lé-

gèreté, l'outrecuidance et l'ignorance réunies font le jeu des incrédules, au grand détriment des âmes et de l'Église ! où l'on dogmatise avec solennité ; où, pour des questions mille fois moins graves que l'authenticité du Saint Sépulcre, on fulmine contre les contradicteurs l'excommunication majeure tout d'abord, et un brevet d'hétérodoxie ! M. le docteur Joüon est un homme trop sérieux pour opérer de la sorte ; c'est un homme d'une trop haute valeur et trop habitué aux discussions pour ne pas conduire la sienne avec dignité, par des procédés vraiment et rigoureusement scientifiques, comme il convient à un écrivain qui se respecte. C'est, par le temps qui court, d'un bon exemple, même parmi nous, et nous espérons que cette dissertation portera des fruits de ce côté encore.

Enfin il parle de ce qu'il sait, de ce qu'il a vu, de ce qu'il a lui-même observé, et c'est ce qui fait en partie son autorité. Il a commencé, comme on dit, par aller voir; il n'est point homme, d'ailleurs, à parler de quoi que ce soit, fût-ce des monuments de Réguiny, sans les visiter d'abord, pour ne pas s'exposer à bâtir sur quelque erreur de lecture ou d'interprétation toute une discussion. C'est un témoin qui nous parle de Jérusalem comme quelqu'un qui en revient ; un témoin qui ne se paie pas de mots ; un témoin qui n'avance pas une indication sans l'avoir vérifiée sur place ; un témoin qui a mesuré l'*Acra*, parcouru *Bézéta*, gravi le *Scopos*, palpé les fondations de la *Tour de David ;* un témoin éclairé, loyal, qui va droit au but, sans digressions, sans souci de se faire personnellement valoir, et qui, par cela même, assied solidement dans l'esprit du lecteur la conviction qui habite le sien. Aussi, sa démonstration faite, a-t-il pu écrire avec une légitime confiance : « La tradition « chrétienne sort victorieuse de la critique la plus exigeante ; elle « demeure inébranlable, sa vérité resplendit sans ombre. Que les « pieux pèlerins continuent d'apporter aux Saints Lieux le tribut « de leurs hommages et de leurs prières : c'est bien là que Jésus-« Christ est mort ; c'est là qu'il est ressuscité. »

Tel est, dans toute sa saveur, le premier fruit que M. le docteur Joüon nous a rapporté de son lointain voyage aux pays messia-

niques. Qu'il nous permette d'exprimer le vœu qu'il nous donne, complet, le récit de ses pérégrinations en Orient. Si utilement et noblement occupée que soit sa vie, il faut trouver du temps pour écrire le livre que nous demandons. Ce serait un beau et bon travail, *profitable à tous* : cette considération, nous en sommes sûr, le touchera. Qu'il ne s'excuse pas par le grand nombre d'ouvrages déjà publiés sur le même sujet : les voyageurs se complètent l'un l'autre. Même après MM. Robinson, de Saulcy, de Vogüé, Victor Guérin, Lenormant, Dœllingër et cent autres ; même après le docte et modeste frère Liévin ; surtout après Mgr Mislin, il y a beaucoup à dire sur la Terre-Sainte et l'Orient biblique. M. Joüon le dira, pour sa part et dans le cadre qu'il voudra se tracer, avec charme, avec chaleur, avec science ; il a beaucoup vu, et bien vu ; beaucoup étudié et beaucoup réfléchi. Nous lui avons entendu dire à lui-même que, sur certains points, le Sinaï par exemple, la vue des lieux était la démonstration la plus lumineuse de l'exacte véracité de nos Livres Saints. Sinon pour nous qui croyons (et qui aurons encore plaisir à voir démontrer si péremptoirement la rationabilité de notre croyance), au moins pour ceux qui doutent, pour ceux qui ne croient pas, qu'il apporte, sur des points toujours débattus, le poids de sa parole honnête, savante, convaincue.

M. le docteur Joüon est un *chrétien* dans toute l'acception du mot ; un chrétien qui se fait honneur de sa foi et qui fait honneur à sa foi ; un chrétien enfin qui mérite ce nom, à une époque où l'on est peu en peine de mettre ses actes d'accord avec son drapeau. C'est au chrétien que nous demandons de porter un témoignage encore plus complet que celui-ci, à la religion de Jésus-Christ.

ROBERT OHEIX.

LA MISSION PROVIDENTIELLE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, par M. l'abbé J.-M. Quérard, missionnaire, ancien missionnaire de la Compagnie de Marie.

La vie de ce Breton qui, répudiant le nom de ses ancêtres pour

mieux accentuer son mépris des choses du monde, se fit appeler *l'abbé de Montfort,* tout comme le saint roi, son patron, se faisait nommer *Louis de Poissy*, reste intimement liée à l'histoire de la Vendée.

Ce prêtre ardent, qui frappait l'imagination populaire par sa physionomie originale et par ses prédications étranges, cet infatigable apôtre de la Vierge, qui ne connut le repos que dans la tombe, « *Nonnisi in feretro recubuit*[1], » a su refaire l'âme de la Vendée. Ses contemporains ont pu méconnaître son action ; placés à distance, nous portons un jugement mieux formé. Nous voyons, de jour en jour, cette austère figure sacerdotale sortir plus glorieuse de l'épreuve du temps.

La Vendée reconnaissante rougit de l'humble tombe à laquelle furent confiés les restes de celui qui l'avait tant aimée. Il lui tarde d'en soulever le marbre dépoli par les pieux baisers des pélerins, d'en écarter les pierres déjointes, d'en creuser la profondeur, de retirer les précieux ossements qu'elle enserre, pour les enchâsser dans l'or comme les reliques des grands saints.

L'idée qui domina toute la vie de Montfort fut la régénération du peuple par le culte de la Mère de Dieu. Ce fut là sa mission. Il croyait la tenir de Dieu même. Il la remplissait avec l'enthousiasme du voyant.

Il y avait comme de la folie dans ses hardiesses. Le jansénisme se voilait la face et cherchait à bâillonner cette bouche d'où jaillissait une flamme dont les ardeurs fondaient sa glace.

C'était bien lui, en effet, l'ennemi que cherchait Montfort sur les champs de bataille de son zèle. C'était lui, l'oppresseur des consciences, dont il avait résolu de délivrer la France chrétienne.

Le jansénisme tue les âmes en les éloignant méthodiquement d'un Dieu trop haut placé et trop fier pour condescendre à vivre dans l'intime familiarité de ses créatures ; Montfort se lance à corps perdu dans la voie contraire.

1. Epitaphe du Vén. de Montfort.

Il sait, lui, le prêtre aux vrais instincts catholiques, que le pauvre peuple n'est point un aréopage de docteurs, que les froides subtilités de la métaphysique ne savent ni le consoler dans ses peines, ni faire battre son cœur pour la vérité et la vertu. A ce peuple de Vendée, qui n'ose plus aimer le Dieu dont il fuit en tremblant les autels dépouillés, Montfort va rendre ses croix abattues et en planter de nouvelles. On le verra relever ses églises, restaurer ses tableaux et les statues de ses saints. Il sait que le peuple a besoin qu'on parle à ses sens. Il frappera son imagination glacée, par le spectacle pompeux de ses processions. Il enlèvera les foules par ces cantiques faits tout exprès pour elles, que tous peuvent comprendre et tous chanter.

Par-dessus tout, il leur rendra leur Mère du ciel, telle que Dieu la leur a donnée ; leur Mère que le jansénisme a découronnée et dont ils ne savent plus prononcer le nom avec amour.

On l'a dit, Montfort a fait l'héroïque Vendée telle que l'histoire du siècle dernier nous la montre. C'est lui qui trempa son courage dans la foi. L'esprit qu'il insuffla aux pères, entraîna les fils à se battre comme des lions pour la sainte liberté, le scapulaire au cou, l'arme à la main. Marchant au feu, le paysan du Bocage égrenait le rosaire qu'avait bénit Montfort entre les doigts de son aïeul ; les naïfs cantiques du prêtre breton devenaient ses redoutables chants de guerre.

Faut-il s'étonner après cela que le tombeau de cet homme soit glorieux, et que le peuple de Vendée qui prononce tout bas le mot de *saint* quand il mêle le nom de Montfort à sa prière, ait conjuré le Pontife qui voit dans le ciel, de le laisser enfin prononcer ce mot tout haut ?

L'un des vertueux prêtres, continuateurs de l'œuvre de Montfort et héritiers de son esprit, que le malheur des temps a arrachés à leur paisible couvent de Saint-Laurent-sur-Sèvre, puis dispersés brutalement par le monde, vient de payer son tribut filial à la mémoire du fondateur de la Société missionnaire dans les rangs de laquelle il eût voulu finir ses jours.

D'autres ont retracé la vie publique et la vie intime du serviteur de Dieu. M. l'abbé Quérard s'est borné à considérer cette merveilleuse vie à un seul point de vue, qui domine dans sa pensée tous les autres. Il a recueilli dans un ouvrage, fort intéressant pour les âmes portées vers le mysticisme, tout un ensemble de documents sur la *Mission providentielle* de l'abbé Grignion de Montfort, mission encouragée et bénite par l'autorité spirituelle suprême.

La lecture de ces pages nous transporte en plein surnaturel. Le grand missionnaire, en effet, ne touchait qu'à peine à la terre. Sa conversation était au ciel. Ses allures, ses expressions, son style, son éloquence, sa poésie, sa manière d'entendre l'art, avaient je ne sais quel cachet saisissant d'originalité, qui étonne tout d'abord et finit par se laisser comprendre, par se faire même admirer. Tout, dans cet homme, est empreint d'une sainte exagération, nécessaire sans doute à l'œuvre de Dieu, au temps et dans les circonstances où il y travailla.

Toutefois, au fond de ces apparences qui ont fait crier plus d'un censeur à la folie, on trouve des principes théologiques orthodoxes et une piété solide nourrie du plus pur esprit catholique.

L'auteur termine son travail par la reproduction de quelques-uns de ces fameux cantiques, qui électrisèrent tant de paroisses vendéennes et bretonnes : poésie presque barbare, mais d'une vigueur bien propre à frapper l'imagination populaire et à briser la glace janséniste qui enserrait les cœurs.

Tout à la fin du livre, nous avons relu avec plaisir l'admirable épître du vénérable de Montfort aux *Amis de la Croix*. C'est à coup sûr son œuvre ascétique la plus remarquable.

Quelle conviction profonde, quelle foi capable de déplacer les monts, quelle passion pour le Christ, quelle ardeur pour le salut des pauvres âmes égarées, ont dicté ces pages brûlantes ! Chacune de ces lignes sont des traits dont Montfort veut percer les cœurs ; des traits qu'il voudrait, il le dit, aiguiser avec le sang de ses veines plutôt qu'avec l'encre de sa plume !

Ce qu'il prêche de préférence, c'est la Croix, nue, sanglante,

hideuse à la nature comme tous les gibets. Mais comme il vous aide en frère à y étendre vos membres, sous le regard du divin Martyr, qui vous dit en découvrant ses plaies : « Regardez et voyez si votre Passion est semblable à la mienne. Regardez mes blessures, les blessures de l'innocent, et puis, si vous l'osez, plaignez-vous, vous qui êtes coupables ! »

Nous tous qu'intéresse l'histoire orageuse de l'Eglise de Vendée, remercions M. l'abbé Quérard d'avoir contribué, dans une si large mesure pour sa part, à nous faire connaître, admirer et aimer l'un des personnages les plus marquants de cette histoire.

Espérons-le, dans un avenir prochain, les cloches vendéennes sonneront joyeuses et fières, se répondant de village en village, pour saluer le dernier acte de la glorification de Montfort. A cette heure-là, il y aura une grande allégresse parmi le peuple où vit son souvenir, et l'auteur de ce livre pourra se féliciter d'avoir jeté dans la balance un poids dont l'influence n'aura sans doute point été sans effet sur l'heureux dénouement.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

L'AME PENSIVE, par M. Charles Fuster. — Un vol. in-12. Paris, Auguste Ghio, éditeur, 1884.

Il y a deux choses, l'une dans l'ordre physique, l'autre dans l'ordre intellectuel, qui ont toujours eu pour nous un attrait irrésistible : les premières roses du printemps et les premiers chants d'une muse adolescente.

Ces fleurs d'un éclat si pur, qui naissent presque soudainement des baisers de l'aurore, l'inspiration, cette flamme invisible, qui vient tout à coup féconder le cerveau du jeune poète, n'est-ce pas une double et saisissante affirmation de la puissance divine, de la puissance créatrice qui se manifeste aussi bien dans les plus délicats joyaux de la nature que dans la plus mélodieuse expression du cœur humain ?

Aussi, ne doit-on pas s'étonner de l'accueil sympathique que

nous avons fait à l'*Ame pensive,* à ce charmant volume auquel un poète de *dix-sept ans,* avec toute la sincérité de cet âge, a confié les prémices de son imagination, la révolte de sa foi contre les blasphèmes du jour, les blessures d'un amour candide, trompé dans ses chastes espérances, et toutes les vaillantes aspirations d'un barde chrétien qui veut

Vivre pour l'idéal, vivre pour la vertu.

Doué d'un esprit sérieux et qui a devancé l'expérience des années, Charles Fuster, en présence d'un athéisme devenu épidémique, ne croit pas que la poésie doive rester indifférente à ce fléau moral ; et voici la mission consolatrice qu'il s'impose à lui-même :

.....
Puisque Dieu te l'a dit, va-t'en dans les cités
Où la race en haillons des noirs déshérités
Etale ses hideuses fièvres,
Aime, souffre et bénis ! Si tu veux être saint,
Que la compassion déborde de ton sein,
Que l'amour coule de tes lèvres !

Dis à ces malheureux qui renversent la croix,
Dis-leur ce que tu sens, dis-leur ce que tu crois,
Ce qu'est ton Dieu, ce que nous sommes ;
Combats pour la vertu, pour le vrai, pour le bien ;
O poète ! sois grand, sois juste, sois chrétien, —
Sois homme avant tout, — fils des hommes !

Tu rêves aujourd'hui, tu tomberas demain.
Mêler son cri d'horreur au cri du genre humain,
Telle est notre règle sévère.
Le peu de bien qu'on fait coûte beaucoup de sang,
Et jadis, ô rêveur, Jésus, le grand passant,
Jésus mourut sur le calvaire.

La foi vivante dont le souffle anime les strophes que nous venons de reproduire, est la note magistrale qui domine dans

l'*Ame pensive*. Ses vibrations ne manquent jamais ni d'élan ni d'ampleur ; écoutez-la de nouveau :

Quand nos rêves éteints retombent en fumée,
Quand les espoirs déçus trompent nos cœurs glacés,
Quand de toute une vie aimante et parfumée
Il ne reste plus rien que les tourments passés ;

Quand la femme chérie a brisé nos chimères,
Quand la place est déserte où l'on venait s'asseoir,
Quand nous ne savons plus, comme nos vieilles mères,
Redire lentement la prière du soir ;

Quand nous avons perdu nos tendresses suprêmes,
Quand le cœur est saignant, quand le mal est cruel,
Alors, désespérant de nous sauver nous-mêmes,
Jetons là notre orgueil et regardons le ciel !

Nous pouvons, déchirés d'une angoisse futile,
Nous abattre sans cause et blasphémer en vain,
Nous pouvons insulter l'amour qui nous mutile, —
Le ciel reste profond, secourable et divin.

Nous parlons de souffrance intime et solitaire,
D'éternelles douleurs qu'on ne peut réparer,
Taisons-nous ! Nos sanglots vont plus haut que la terre ;
A l'heure où nous pleurons, Dieu nous entend pleurer !

Si nous n'étions arrêté par la crainte d'abuser de l'hospitalité que la *Revue* a bien voulu accorder à ce compte rendu, nous pourrions puiser largement dans l'*Ame pensive*, et multiplier des citations qui toutes seraient à l'honneur du jeune poète. — Cependant, nous n'avons pu résister à la tentation de détacher les vers suivants d'une pièce adressée à *Corneille :*

. . . . . .
Puisque tu dors perdu dans la paix éternelle,
Puisque la grande nuit te couvre de son aile,
Puisque tu ne vois plus les fanges d'ici-bas,
Puisque, dans le néant du tombeau solitaire,

Tu n'entends plus les cris qui montent de la terre,
Dors toujours, ô poète, et ne t'éveille pas !

.....

Tu naquis au grand siècle où le fer des épées
Ecrivait dans le sang d'ardentes épopées,
Où la lutte farouche étreignait tous les fronts ;
Tu luttas comme lui, tu vécus de sa vie,
Tu souffris le dédain, l'injustice et l'envie ;
Mais tu ne connus pas les maux dont nous souffrons !

Tu ne le connus pas ce doute plein de haine
Dont éternellement notre pauvre âme humaine
Subit l'angoisse folle et les folles terreurs.
Hanté par l'idéal, l'œil fixé sur les cimes,
Tu vécus au milieu de tes héros sublimes,
Des martyrs et des empereurs !

.....

Dors éternellement ! En nos siècles de boue
Où tout s'achète, où tout se paie, où tout se joue,
Où l'amour n'est qu'un mot, où l'honneur est à prix,
Sentant l'ennui des cieux descendre en ta pensée,
Maître, tu rougirais de ta race abaissée
Qui n'a plus même de mépris !

A peine l'auteur de l'*Ame pensive* a-t-il parcouru les premières étapes de la vie ; et déjà, que d'illusions perdues, que de précoces désenchantements :

Nous étions heureux en naissant ;
Dieu nous fit des jeunesses brèves :
La fleur sur qui l'hiver descend
N'est pas mieux morte que nos rêves !

.....

Rien ne nous fait plus tressaillir,
Aucun espoir ne nous enivre
Et nous nous mourons, sans vieillir,
Du mal de nous regarder vivre !

.....

Mais si l'*Ame pensive* a des heures de désespérance et d'abattement, elle a aussi — comme on l'a vu plus haut — des heures de résignation et d'énergie. Ses ailes, qui se ferment tristement sous l'impression d'une émouvante élégie, elle est prompte à les rouvrir dans une violente apostrophe aux lâchetés du siècle ou dans de ferventes et chaleureuses invocations à la gloire de Dieu et de la France.

Cette fille de l'inspiration, cette muse à son aurore, tiendra-t-elle toutes les promesses que fait concevoir son brillant début? — Oui, si elle garde sa foi immaculée, son culte du vrai et du beau ; si elle est toujours assez résolue, assez forte pour résister aux séductions d'une popularité malsaine ; en un mot, si elle a plus souvent les yeux levés vers le ciel que fixés sur la terre.

HIPPOLYTE MINIER.

LES ORIGINES DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE, par M. Barthélemy Pocquet. Ouvrage précédé d'une lettre de M. Arthur de la Borderie. — Deux vol. in-18, de 300 et 400 pages. Paris, Didier-Perrin, éditeur, 35, quai des Grands-Augustins.— Prix : 7 fr. les deux vol. — 1re partie: *Le Parlement de Bretagne en 1788 ;* — 2e partie : *Les derniers Etats de Bretagne.*

Cet ouvrage, qui vient de paraître, a pour objet les événements fort importants qui marquèrent les années 1788 et 1789 en Bretagne. La première partie a été publiée, il y a deux ans, dans cette *Revue,* et nous pouvons dire que la seconde est plus intéressante encore, car elle est consacrée au récit d'incidents dramatiques, dont l'histoire n'avait jamais été faite d'une façon complète.

Nous sommes persuadés que ce nouveau livre trouvera de nombreux lecteurs. Nous espérons d'ailleurs pouvoir en publier prochainement un compte rendu détaillé.

VIE ET CORRESPONDANCE DU R. P. LOUIS GÉLON, MISSIONNAIRE EUDISTE, par le P. L. Gabier, supérieur du collège Saint-Sauveur, à Redon. — In-18. En vente chez les principaux libraires de Nantes.

Voici une biographie écrite par un ami du personnage dont elle retrace l'histoire. Pour l'ouvrage, est-ce un défaut? Loin de là :

nous croyons même que c'est une qualité. Car, qui peut mieux peindre et raconter que celui qui a vu ? Qui peut mieux faire connaître les sentiments que celui qui les a partagés ?

Tel est le livre dont nous donnons ici une rapide analyse ; telle est la vie du P. Gélon. Le P. Gahier, à qui nous en sommes redevables, a été le compagnon de l'éminent religieux qui vient de terminer sa trop courte carrière. Enfant, il avait joué avec lui dans la cour du collège Saint-Sauveur ; jeune homme, il avait médité, étudié et prié avec lui sous les pieux ombrages d'Issy et de la Roche-du-Theil, alors que leurs âmes de vingt ans cherchaient la voie la plus sûre pour se vouer au service de Dieu. Plus tard, le P. Gahier et le P. Gélon s'étaient retrouvés bien des fois le long du chemin de la vie ; ensemble ils avaient travaillé à l'éducation de la jeunesse ; ensemble ils avaient fait voile vers la Ville éternelle ; ensemble ils avaient reçu la bénédiction du premier Pontife et étaient revenus pleins d'un nouvel enthousiasme et tout prêts pour aller cueillir de nouvelles moissons.

Au reste, qu'avons-nous besoin de faire cet aveu ? Le lecteur lui-même s'en fut aperçu en lisant ces pages émues, ces peintures saisissantes de scènes naïvement racontées, où l'on voit que l'auteur a eu un rôle marqué, *quorum pars magna fui*. Le lecteur s'en fût aperçu en lisant le livre et il n'en eût continué la lecture qu'avec plus d'intérêt, car dans l'écrivain il eût reconnu le témoin oculaire et en même temps le biographe sincère et convaincu ; il eût reconnu que le cœur et la raison étaient d'accord et que pas un détail, même défavorable au personnage, n'avait été omis.

Nous remercions donc le P. Gahier d'avoir cédé aux sollicitations de ceux qui l'exhortaient à prendre la plume, et nous souhaitons à tous ceux qui auront une vie aussi admirable que le P. Gélon d'avoir pour biographe un ami aussi éclairé, un écrivain aussi intéressant et aussi convaincu que le P. Gahier ; car, dans ce livre, qui n'a peut-être que le défaut d'être trop court, on admire à la fois l'élégance, la clarté du style et l'ordre avec lequel le sujet a été traité.

ALCIDE LEROUX.

LES SURPRISES DE BERTHE, par Camille Fillyères. — In-18, 243 p. Paris, Bray et Retaux. 2 fr.

Ce très intéressant volume mérite d'être remarqué dans le tas des ouvrages incolores qui encombrent les bibliothèques de paroisses et d'éducation. C'est un récit vif, animé, coulant, écrit correctement et dans un esprit franchement chrétien. Peut-être la critique pourrait-elle s'étonner de la division ambitieuse en prologue, parties et épilogue, qui convient peu au ton familier de ce petit roman. Peut-être encore, certain épisode offre-t-il quelque ressemblance fâcheuse avec les élucubrations de romanciers bien notés, qui remuent à la pelle les cachettes aux millions. Toutefois, sachons gré à l'auteur des *Surprises de Berthe* d'en avoir usé modérément. Remarquons aussi que, s'il n'a pas échappé à l'inévitable, banale et menteuse *moralité* des romans honnêtes, où la vertu est payée comme à l'Académie, il a su, du moins, ennoblir la conclusion d'usage par de pieuses et sages pensées. En somme, bon petit livre, qui plaira aux lecteurs de tous les âges, et tout particulièrement aux habitants de Nantes, du Croisic et du Cellier, où s'est passée une partie de l'action.

E. DES BUTTES.

Monuments originaux de l'histoire de saint Yves.

La *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* (nº du 15 janvier 1885) contient un *Rapport* sur les sources originales de l'histoire de saint Yves, adressé par M. Arthur de la Borderie à Mgr l évêque de Saint-Brieuc et *imprimé par ordre de Sa Grandeur*. Voici la conclusion de ce *Rapport :*

Dans l'état actuel de nos connaissances, méritent seuls le titre de *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves* les documents ci-dessous :

1° *L'Enquête de canonisation* — contenue dans le manuscrit nº 10 de la bibliothèque de Saint-Brieuc.

2° *Le Rapport des cardinaux* — reproduit par le manuscrit de M. L. Prudhomme.

3° *Le premier office de saint Yves* — tiré du Légendaire de Tréguer, d'après les manuscrits ci-dessus indiqués de la Bibliothèque Nationale.

Jusqu'ici, ces documents si intéressants, si vénérables, ne sont connus que par la publication d'extraits relativement peu étendus : publication d'une souveraine utilité, faite, d'ailleurs, avec le soin habituel aux Bollandistes, — mais qui est loin pourtant d'avoir mis dans tout son jour, en pleine lumière, la grande figure de saint Yves et le caractère historique de son époque.

Ce serait donc une œuvre essentiellement chrétienne et bretonne, un service de premier ordre rendu à l'histoire de notre province et à celle de la religion que de pouvoir éditer intégralement — sous votre patronage, Monseigneur, et celui de vos éminents collègues de Bretagne — les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves.*

Telle est la conclusion définitive qu'a l'honneur de soumettre à votre haute approbation,

De Votre Grandeur, Monseigneur,

Le très humble et très respectueux serviteur,

ARTHUR DE LA BORDERIE.

La *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* ajoute :

Conformément aux conclusions de ce *Rapport*, M. L. Prud'homme, éditeur, imprimeur de Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc, a émis la circulaire suivante :

M

J'ai l'honneur de vous adresser le *Rapport* de M. A. de la Borderie, sur les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves.*

Après avoir lu ce *Rapport*, vous penserez comme nous, que des documents aussi importants et aussi glorieux pour notre saint po-

pulaire breton, ne peuvent rester *inédits,* et qu'il appartient à la Bretagne de les publier.

Déjà, en vue de cette publication, plusieurs bibliophiles bretons se sont réunis en société, et, à leur tête, tous Nosseigneurs les Evêques de la province de Rennes.

Nous venons solliciter votre adhésion, persuadé que vous voudrez contribuer à l'érection de ce monument bibliographique que nous élèverons en même temps qu'un monument lapidaire sera édifié, sur le lieu de la sépulture du saint, dans l'église cathédrale de Tréguier.

Tous les éléments de cette importante publication sont réunis, et l'impression commencera sous très peu de jours.

Le tirage sur *grand papier* devant être strictement limité au nombre de *un* exemplaire par souscripteur, nous ne pourrons, après le tirage de la première feuille, recevoir de souscriptions.

Sous ce titre :

Monuments historiques de l'histoire de saint Yves

Publiés pour la première fois par une réunion de Bibliophiles avec le concours de MM. DANIEL, *curé de Dinan ;* PERQUIS, *professeur au Grand Séminaire de Saint-Brieuc ;* L. PRUD'HOMME, *éditeur ;* TEMPIER, *archiviste des Côtes-du-Nord; précédés d'une Introduction de* M. A. DE LA BORDERIE, *correspondant de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles bretons*

Cette publication comprendra :

1° INTRODUCTION, par M. Arthur de la Borderie ;

2° ENQUÊTE POUR LA CANONISATION DE SAINT YVES, édifiée à Tréguer, en l'an 1330 : texte complet des dépositions des 243 témoins ;

3° RAPPORT DES CARDINAUX SUR CETTE ENQUÊTE, présenté au Saint-Père, en l'an 1331 ;

4° BULLE DE CANONISATION DE SAINT YVES (1347) ;

5° OFFICE PRIMITIF DE SAINT YVES, composé avant 1350, tiré du Légendaire de Tréguer.

CONDITIONS DE LA PUBLICATION ET ILLUSTRATION.

La publication de ces documents formera un volume in-quarto jésus (28 c. sur 38) d'environ 500 pages, qui sera imprimé en caractères neufs elzéviriens de la maison *Laurent et Deberny*, de Paris, sur papier fort de Hollande de la maison *Gerhard Loeben*.

L'illustration du volume se composera de dix grandes planches hors texte :

1° La reproduction de la gravure de saint Yves, publiée dans la 1re édition (1514) des Chroniques d'Alain Bouchard ;

2° La statue de saint Yves entre le Riche et lePauvre, située dans l'église du Minihy ;

3° Une vue de l'église de Louannec ;

4° Une vue de la Chapelle-au-Duc, dans la cathédrale de Tréguier ;

5° La reproduction de deux pages du Bréviaire de saint Yves, conservé au Minihy ;

6° La reproduction d'une page du manuscrit de l'Enquête ;

7° La reproduction d'une page du Rapport des Cardinaux ;

L'exécution de ces 7 planches est confiée à M. Dujardin, héliograveur de l'Ecole des Chartes et des archives departementales.

8° La chasuble de saint Yves, planche en chromolithographie ;

9° Vitrail de l'église de Moncontour représentant la vie de saint Yves, reproduction en chromolithographie ;

10° Ecusson (en couleur) de la famille de saint Yves (famille Hélory), et inscription du manoir de Kermartin.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Avantages aux souscripteurs.

Le montant de chaque souscription est fixé à *cent francs*.

Chaque souscripteur aura droit à un exemplaire sur grand papier de Hollande *avec toutes les planches*. Aucun exemplaire de cette condition ne sera mis dans le commerce.

La liste des souscripteurs sera imprimée en tête du volume et chaque exemplaire sera imprimé au nom de son titulaire.

L'illustration, consistant dans les dix planches ci-dessus indiquées, ne sera pas jointe aux exemplaires mis dans le commerce.

Suit une liste des premiers souscripteurs déjà longue et en tête de laquelle Monseigneur Bouché s'est inscrit pour 4 exemplaires, Monseigneur Place, archevêque de Rennes, pour 2 ; puis Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, Monseigneur Bécel, évêque de Vannes, Monseigneur Nouvel, évêque de Quimper., etc., etc.

M. le colonel Troude.

Hier, lisait-on dans l'*Océan* du 9 janvier, avaient lieu les funérailles d'un de nos plus honorables et plus estimés concitoyens. Un immense cortège accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'un héroïque vétéran de nos guerres d'Afrique, ami et compagnon d'armes des Changarnier, des Lamoricière, des Bugeaud, et fils aîné du vainqueur d'Algésiras, sous le Consulat, de M. le colonel Amable-Emmanuel Troude, officier de la Légion d'honneur, ancien adjoint au maire de Brest, décédé le 6 janvier, dans sa 83e année, après avoir reçu les derniers sacrements dans les sentiments les plus édifiants de foi et de piété.

L'*Océan* écrivait, quelques jours plus tard :

« La santé du colonel Troude étant compromise par le climat d'Afrique, il se déterminait à prendre sa retraite, le 24 août 1852. A 49 ans, et avec les plus brillants états de service, il quittait l'armée, dont il eût certainement franchi les échelons les plus élevés.

« Revenu à Brest, auprès de sa famille qu'il affectionnait tendrement, il consacra les longs jours de sa retraite au service de ses concitoyens et aux études les plus sérieuses... Pendant presque toute sa vie, même au milieu des camps et à travers les vicissitudes

diverses de sa carrière militaire, le colonel Troude s'est occupé avec passion de l'étude de la langue bretonne. Il laisse de nombreux ouvrages dont plusieurs sont des monuments élevés à la gloire de la langue celtique. La traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ,* avec les réflexions de Lamennais, est une de ses principales œuvres ; elle lui valut les plus chaleureuses félicitations de plusieurs évêques et de nombreux membres du clergé. Cet ouvrage a reçu l'approbation spéciale de Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes, métropolitain de la province, décédé depuis cardinal de la sainte Eglise romaine. La dernière période de sa vie s'est passée à publier plusieurs éditions des dictionnaires pratiques français-breton et breton-français et à les compléter. En ce moment même, il terminait une troisième édition du dictionnaire français-breton ; il allait bientôt en corriger les dernières épreuves. On lui doit encore la publication de divers contes bretons, vocabulaires, etc., sans compter plusieurs ouvrages français, écrits spécialement pour servir à l'éducation de ses chères nièces.

« Le désintéressement du colonel Troude était si grand que la majeure partie de ses revenus était employée à la propagande et à la gloire de la langue bretonne, et toutes ses publications étaient livrées au public à des prix inférieurs aux sommes dépensées par l'auteur.

« Nous manquerions à la mémoire de cet homme de bien, si juste et si modeste, en omettant de rappeler avec hommage que le le colonel eut pour collaborateur de plusieurs de ses publications, et notamment pour la traduction de l'*Imitation,* un celtiste érudit, écrivain distingué, M. G. Milin, retiré aujourd'hui à l'île de Batz.

« Le savant et zélé traducteur de l'*Imitation* devait nécessairement avoir une fin éminemment chrétienne. Tel a été le couronnement de cette noble vie, si correcte, si belle et si honnête. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A TRAVERS CHAMPS. *Scènes, récits, études littéraires,* par Max. Nicol, chanoine honoraire de Vannes. — In-18, XII-288 p. Vannes, Lafolye, Galles, lib.; Lorient, L. Chamaillard..... 2 fr.

DISCOURS DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE NANTES, prononcé le 5 novembre 1884, par le Dr Albert Malherbe, professeur d'anatomie pathologique. — In-8o, 19 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

DISCOURS PRONONCÉ, LE 30 OCTOBRE 1884, A LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DES MÉDECINS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par M. Berneaudeaux, président. — In-8o, 10 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

LAENNEC (LES) SOUS L'ANCIEN ET LE NOUVEAU RÉGIME, de 1763 à 1836, par A. du Chatellier, correspondant de l'Institut. — Gr. in-8o, 121 p. Vannes, imp. Galles. Tiré à 100 ex.

LYSISTRATA, opéra-comique en 4 actes (représenté pour la première fois le 15 janvier 1885 sur le théâtre de Lorient). Paroles de M. Lettry; musique de M. Feautrier. — Lorient, imp. Collignon.

MAIRE (LE) LEPERDIT, par A. du Chatellier, correspondant de l'Institut. In-8o, 19 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Tiré à 50 exemplaires.

MONUMENTS (LES) ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT Yves. Rapport à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, par Arthur de la Borderie, correspondant de l'Institut. Imprimé par ordre de Sa Grandeur. — In-8o, 39 p. Saint-Brieuc, imp. L. Prud'homme.

RÉVOLUTION (LA) ET LES CLUBS DANS L'INDE FRANÇAISE, par H. Castonnet des Fosses, membre de la Société de Géographie. — Gr. in-8o, 39 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution.*

STATUTS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DES MÉDECINS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — In-8o, 16 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

SURPRISES (LES) DE BERTHE, par Camille Fillyères. — 1 vol. in-18, 243 p. Paris, Bray et Retaux..... 2 fr.

TOMBEAU (LE) DE JEAN DE MONTFORT, DUC DE BRETAGNE, par M. le Vte de la Villemarqué, membre de l'Institut. — In-8o, 20 p. Quimper, imp. A. Jaouen.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.*

VÉRITÉ (LA) SUR LA CONDAMNATION DE LOUIS XVI. *Liste des membres de la Convention et de leurs suppléants,* ouvrage orné de 4 photogravures, par Gustave Bord. — Gr. in-8o, 131 p.; titre rouge el noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, A. Sauton, libraire, rue du Bac, 41.

10 exemplaires sur papier vergé, numérotés de 1 à 10..... 8 fr.
100 — — mécanique teinté, numérotés de 11 à 110. 6 fr.

L'ÉGLISE DE RENNES

A TRAVERS LES AGES

Jeter un coup d'œil d'ensemble sur le passé de l'archidiocèse de Rennes, — composé de la majeure partie des anciens diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo, — rappeler en quelques pages les faits les plus saillants de cette histoire, et retracer ainsi la physionomie fidèle de notre Église aux diverses époques qu'elle a traversées, tel est le but de cette étude. Comme le voyageur parvenu au sommet d'une montagne aime à se retourner pour contempler le paysage qui l'environne et reconnaître les sentiers qu'il a suivis, de même nous aussi, étudiant, depuis de longues années déjà, les annales de notre diocèse, nous sommes heureux de résumer ici ce que nous y avons découvert de plus intéressant, et nous voulons essayer de montrer, telle que nous la comprenons, la noble et sainte Église de Rennes, depuis son origine jusqu'à nos jours.

I

A l'avènement de N.-S. Jésus-Christ, le territoire que nous habitons était occupé en grande partie par une peuplade armoricaine, celle des Rédons. Comme les habitants du reste de la Gaule, les Rédons avaient été vaincus par Jules César, mais la domination romaine laissait subsister ce peuple. Toutefois, maîtres de la contrée, les Romains y bâtirent des villes fortes, et construisirent entre ces villes de belles et solides routes en chaussée, et, le long de ces voies, des stations et des camps destinés à en procurer

la sûreté [1]. Ainsi furent élevés chez les Rédons, *Condate*, appelée au IVe siècle *Civitas Redonum*, aujourd'hui Rennes ; *Sipia* et *Fines*, indiqués dans les itinéraires de cette époque, et regardés par plusieurs comme ayant donné naissance aux paroisses actuelles de Visseiche et Feins ; — et chez les Curiosolites, autre peuple gaulois voisin des Rédons, Aleth, dont les derniers débris apparaissent encore sur le promontoire de la Cité, à Saint-Servan.

Ces Gallo-Romains des premiers siècles de l'ère chrétienne reçurent-ils le bienfait de l'évangélisation ? Il est vraisemblable que, dès cette époque reculée, quelques prédications chrétiennes furent faites dans le pays des Rédons, principalement à Rennes, leur capitale Mais il fallut les grandes missions du IIIe siècle, dont parle saint Grégoire de Tours [2], pour que ces germes de christianisme produisissent des fruits durables ; encore l'existence authentique d'un diocèse de Rennes, régulièrement constitué, ne nous apparaît-elle qu'au commencement du Ve siècle. Cependant ce diocèse peut être considéré comme étant d'origine gallo-romaine, puisqu'il eut pour centre la capitale d'un peuple gallo-romain, et que la tradition lui donne pour premiers apôtres des missionnaires appartenant à la race latine saint Maximin, saint Clair et saint Just.

Il en est autrement de l'origine des diocèses de Dol et d'Aleth (plus tard Saint-Malo), créés par les Bretons et dont de vastes sections font aujourd'hui partie de l'archidiocèse de Rennes.

La fiscalité de l'empire romain ruina les Gaules, à partir surtout des dernières années du IIIe siècle ; les provinces épuisées se dépeuplèrent et devinrent des solitudes incultes. Notre contrée subit elle-même ce triste sort, et quand, au Ve siècle, commencèrent les émigrations bretonnes, de grands bois s'élevaient sur notre sol. Formant de l'est à l'ouest comme une seule forêt, ces

1. Il n'y avait pas moins de neuf voies romaines partant de Rennes et rayonnant autour de cette ville.

2. *Hist. eccl. Francorum*, I, 28.

bois allaient rejoindre Brocéliande, vaste massif d'arbres couvrant tout le centre de la péninsule armoricaine : les forêts actuelles de Fougères, de Sévailles, de Rennes et de Chévré demeurent encore comme les jalons de cette antique forêt qui, se poursuivant au sud de Rennes, occupait tous les alentours de cette ville, et gagnait Brocéliande, au moyen des bois de Montfort. D'autres forêts s'étendaient également dans les environs d'Aleth, et pendant que saint Armel se retirait au fond des bois du pays actuel de Châteaugiron et de Janzé, saint Lunaire et saint Suliac s'enfonçaient eux-mêmes dans les broussailles des forêts couvrant les deux rives de la Rance. Aussi, pendant de longs siècles, le pays de Montfort fit-il partie de cette contrée demi-sauvage, appelée le Poutrecoët, par contraction, le Porhoët, c'est-à-dire *pays au delà des bois*[1] ; et tout le territoire au sud de Rennes jusqu'aux limites du comté nantais fut-il appelé le Désert, nom également donné à une partie des environs de Fougères.

Voici donc quelle était la situation de notre pays au Ve siècle : l'ancienne civilisation gallo-romaine n'apparaissait plus qu'à Rennes, grâce au christianisme qui s'était implanté dans cette ville devenue chef-lieu d'un diocèse, — et à Aleth, à cause de sa belle situation commerciale et maritime ; mais cette dernière ville était encore païenne. Par ailleurs, aucun souvenir d'autre ville gallo-romaine ne subsiste chez nous ; tous nos centres importants d'aujourd'hui, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon et Montfort, sont, en effet, des créations du moyen âge.

II

C'est alors que commencèrent, au Ve siècle, pour se continuer durant le VIe, les nombreuses émigrations bretonnes qui changèrent complètement la physionomie de l'Armorique. Chassés de

1. *Pou-tre-coët*, traduit dans les chartes latines par *Pagus trans sylvam*.

la Grande-Bretagne par les envahissements des Angles et des Saxons, ces émigrés avaient déjà reçu l'évangélisation chrétienne ; ils abordèrent donc sur nos côtes avec leurs évêques et leurs prêtres qui suivaient pour la plupart les règles austères de la vie monastique. Tout notre littoral reçut ces colonies bretonnes qui formèrent bientôt un petit royaume appelé la Domnonée [1].

D'un autre côté, des chrétiens émigrés, venus également de Grande-Bretagne, s'établirent sur l'ancien territoire des Venètes et vinrent jusqu'au sud-ouest de Rennes. Ainsi se répandit, dans toute notre contrée, la bienfaisante lumière du flambeau de la foi, apportée, dès les premiers siècles, à Rennes même, par les missionnaires latins, et aux Ve et VIe siècles, dans les régions septentrionale et occidentale de notre archidiocèse, par les émigrés bretons. L'on vit alors le siège épiscopal de Rennes occupé, dès 439, par Fébédiolus, puis par saint Amand et saint Melaine, et bientôt après, saint Samson fonda, vers 555, l'évêché de Dol, tandis que, vers 585, saint Malo devenait le premier évêque d'Aleth.

Les documents du VIe siècle sont trop rares pour que nous puissions retracer le tableau complet de nos églises à cette époque. Nous voyons seulement alors les saints émigrés de Bretagne répandre les bienfaits du christianisme et de la civilisation parmi les petits groupes de population indigène dispersés, de loin en loin, sur la surface de notre territoire qu'avaient ruiné les derniers excès de l'empire. Ils n'eurent guère à combattre le polythéisme romain, dépourvu de profondes racines en Armorique, mais il leur fallut lutter contre le druidisme qui résista de son mieux, et essaya de disputer cette terre où il avait si longtemps régné sans rival.

Nos saints en vinrent à bout toutefois, en fondant des monastères d'où ils rayonnèrent sur les alentours : saint Samson à Dol, saint Malo à Aleth et à Roz, saint Aaron sur le rocher qui conserva son

1. La Domnonée renfermait une grande partie des anciens évêchés de Dol, saint-Malo, Saint-Brieuc et Tregnier, depuis l'embouchure du Couasnon jusqu'à celle du Kéflent.

nom, saint Suliac et saint Lunaire sur les bords de la Rance et de la Manche, christianisèrent tout le nord de notre archidiocèse. Saint Samson, en recevant même de Childebert les localités de Rimou, la Fontenelle et Saint-Rémy-du-Plain, ne manqua pas non plus de les évangéliser ; peut-être, d'ailleurs, l'avaient-elles été déjà par les missionnaires venus à Rennes, aux premiers siècles.

D'autre part, saint Melaine prêchait et convertissait les populations de Brain, de Comblessac et des environs ; et ses disciples ne tardaient pas à se fixer autour de Rennes, dans de nombreuses paroisses. Enfin saint Méen, se retirant dans les solitudes du Poutrecoët, y fondait un monastère dont tout le pays de Gaël ressentit l'heureuse influence, et saint Armel, dans la région du Désert, attaquait le culte druidique, là même où s'élevait l'un de ses plus prodigieux monuments, le vaste dolmen de la Roche-aux-Fées, en Essé.

Tel nous apparaît l'état religieux de notre pays au VIe siècle; « tel fut le rôle des prêtres et des moines bretons en Armorique ; d'une main ils déracinaient l'idolâtrie ; de l'autre, les halliers et les forêts ; dans le sol défriché ils semaient le grain, et la vertu dans les âmes purifiées par le baptême ; ils donnaient en même temps à leurs néophytes la paix du cœur et le pain du corps ; ils ouvraient des écoles, et ils plantaient des vergers ; ils prêchaient aux puissants la douceur, aux paresseux le travail ; à tous, et surtout aux petits et aux pauvres, ils prodiguaient le trésor de leur charité et de leurs aumônes.

« Ainsi, entre les indigènes armoricains et les émigrés bretons, ils furent vraiment le trait d'union, et le plus efficace agent de la pacifique fusion des deux races [1]. »

III

D'épaisses ténèbres couvrent l'histoire de nos diocèses aux VIIe

1. M. de la Borderie. *Bretagne contemporaine*, introduction, XIV.

et VIIIe siècles. A peine quelques noms de glorieux évêques apparaissent-ils comme des éclairs, chassant un instant la nuit noire : saint Didier et saint Modéran à Rennes, saint Leucher, saint Thuriau et saint Genevée à Dol, saint Enogat et saint Maëlmon à Aleth. Mais comment gouvernèrent-ils leurs diocèses? Nous l'ignorons ; toutefois nous sommes certains qu'ils ne demeurèrent pas inactifs, car les conséquences de leurs œuvres vont nous apparaître au IXe siècle.

Transportons-nous en 848 : l'indépendance du peuple breton, longtemps combattue par les Francs, est assurée désormais ; les petits états, fondés primitivement par les émigrés du VIe siècle [1], ont fait place à une véritable monarchie ; le noble vainqueur auquel sont dus ces avantages, le roi Nominoë vient de se faire sacrer à Dol. Guidé par des motifs très puissants, — sinon très orthodoxes, — ce prince a créé, en effet, la métropole de Dol et lui a soumis les sept évêchés bretons de son royaume; il a même conquis sur les Francs les diocèses de Rennes et de Nantes, et il veut également les placer sous l'autorité de son archevêque. Fidèle à la tradition de ses pères, c'est au moyen des prêtres et des moines que Nominoë entreprend de s'assimiler ces populations de Rennes et de Nantes, étrangères à la Bretagne jusqu'alors. Pour y réussir, il fonde l'abbaye de Redon, la peuple de religieux bretons, et favorise de tout son pouvoir l'extension des disciples de saint Convoyon dans les contrées qu'il s'est nouvellement annexées. Or c'est précisément dans les chartes du *Cartulaire de Redon* et dans quelques autres actes contemporains qne nous allons retrouver la physionomie religieuse de notre pays au IXe siècle.

La première chose qui frappe dans cette étude de nos vieilles chartes, c'est le grand nombre de paroisses nous apparaissant parfaitement constituées dès cette époque reculée. Voici comment,

1. C'étaient les royaumes de Domnonée, du Browerech, de la Cornouailles, du Léon et du Poher.

en effet, se présentent, par ordre chronologique, les paroisses de notre archidiocèse. mille ans avant le jour où nous écrivons.

Langon, signalée dès 797. Sixt et Maure en 832, Renac en 833, Bains et Pipriac en 834, Brains en 836, Guipry, Bruc, Maure, Baulon, Comblessac, Guignen et Messac en 843, Laillé en 850, le Grand-Fougeray en 852, Pancé en 860, Bourg-des-Comptes en 866, Pléchâtel en 875, Ercé-en-la-Mée vers le même temps, appartiennent à ce que nous appelons aujourd'hui l'arrondissement de Redon. — Dans celui de Montfort, nous trouvons Saint-Malon mentionnée vers 650, Médréac en 835, Plélan en 843, Talensac en 852 ; Gaël et Paimpont naissent vers la même époque, à l'ombre de l'abbaye de Saint-Méen, et du prieuré berceau de l'abbaye de Paimpont; enfin Le Lou, La Nouaye, Langan, Saint-Mervon et Saint-Uniac, enclaves du diocèse de Dol, sont antérieures à l'an 848. — Dans l'arrondissement de Saint-Malo, voici Saint-Pierre d'Aleth qui donnera naissance à Saint-Servan quand le monastère du rocher d'Aaron fera lui-même surgir Saint-Malo ; voici Dol, œuvre de saint Samson, Carfantain et Montdol qui rattachent leurs origines au même évêque et à son contemporain saint Magloire ; Saint-Lunaire, Saint-Briac et Saint-Suliac évangélisées au VIe siècle, par les bienheureux dont ces localités conservent le nom glorieux; Rozlandrieuc ou Roz-sur-Couasnon, où saint Malo bâtit un monastère; Saint Samson-de-l'Isle, premier centre chrétien, semble-t-il, de la paroisse de Pleine-Fougères; puis les enclaves de Dol, antérieures à 848, Saint Coulomb, Saint-Ideuc, Saint-Méloir-des-Bois et Saint-Tual ; et enfin, toutes ces paroisses dont les noms, appartenant à la langue bretonne, attestent l'antiquité, telles que Baguer-Pican, Baguer-Morvan, Lillemer, Miniac-Morvan, Plerguer, Plesguen, Plesder, Pleugueneuc, Lanhélin, etc., etc.

Les paroisses dont nous venons de faire l'énumération conservent, pour la plupart, au IXe siècle, le cachet de leur origine : ce sont d'anciens *plou,* c'est-à-dire des paroisses bretonnes fondées par les émigrés des Ve et VIe siècles. Chacune d'elles a pour chef un mactiern, au-dessous duquel apparaissent les anciens, appelés

dans nos chartes latines *seniores*, les prêtres *presbyteri* et les nobles *optimates*, qui, réunis, composent l'assemblée du *Plou*. Ces réunions portent, dans les mêmes chartes, le nom de *placita* et se tiennent, soit devant l'église de la paroisse, soit dans le temple même ; elles ont pour but de gérer les affaires de la communauté, de donner avis sur des points controversés, de maintenir les traditions locales, d'assurer les donations faites entre vifs ou par testament, de maintenir enfin le bon ordre partout [1].

A cette époque, il n'est plus question de servage, chez nous, mais nous y trouvons mention faite de colons, appelés, dans les chartes latines *manentes* manants, ou *villani* villains, — noms qui n'avaient alors rien d'odieux. Nous voyons, il est vrai, ces colons attachés à la terre et cédés avec elle, lorsqu'elle change de maître; mais cette condition des derniers du peuple ne semble pas les effrayer beaucoup, car quelques-uns d'entre eux sollicitent, par exemple, de l'abbé de Redon, la permission de continuer à vivre sous son autorité, en servant librement « *libere servire*, » comme avaient fait leurs ancêtres, sous le régime du villainage, « *servitus villicana*, » en payant la redevance exigée des villains [2].

La moitié de notre amphidiocèse offre donc, au IXe siècle, ces caractères franchement bretons; mais l'autre moitié ne présente point la même physionomie. Là, cependant, les vieilles paroisses ne manquent pas non plus : Cornuz, signalée dès 579, Saint-Armel, Rimou, La Fontenelle et Saint-Rémy-du-Plain, dans le même VIe siècle; Marcillé-Robert, le Pertre et Vendel, au VIIe ; Tourie en

1. *Cartul. Roton.*, 158 et *passim*.

2. *Cart. Roton.*, 25, 210, 231, 367, 399. — « Les colons, fort nombreux chez nous, au IXe siècle, — dit M. de la Borderie, — formaient une classe d'hommes inséparablement liés au sol et voués à sa culture, au point d'être toujours vendus, donnés ou aliénés avec lui, et d'imposer fréquemment leur nom personnel à la terre qu'ils exploitaient. Leur tenure était héréditaire ; les redevances ou services dus par eux au maître ou propriétaire du fond n'étaient nullement arbitraires, mais fixés par la coutume ou par une convention. Les colons pouvaient ester en justice. Tout cela les sépare nettement de l'esclavage et même de la servitude. » (Introduct. à *la Bret. contemp.* XIX.)

845; Retiers en 868; Visseiche, Feins, Vieuxvy, Saulnières, Le Sel, etc., dont les origines semblent appartenir, comme la ville même de Rennes, à l'ère gallo-romaine, revendiquent aussi une haute antiquité. Malheureusement, nous n'avons point ici de cartulaire pour nous renseigner; nous savons, toutefois, que ces diverses localités passèrent directement des Gallo-Romains aux Francs, et ne devinrent partie intégrante de la Bretagne qu'à la suite des conquêtes de Nominoë.

Si nous considérons la pénurie de documents relatifs à l'étude de ces paroisses françaises de notre archidiocèse, nous ne devons pas nous étonner de les retrouver, au IXe siècle, dans nos chartes, moins nombreuses que nos paroisses bretonnes ; mais cela ne prouve nullement qu'elles fussent réellement en plus petit nombre. Au contraire, Rennes ayant certainement reçu le saint Evangile avant Dol et Saint-Malo, ses alentours durent voir de bonne heure les prêtres chrétiens se répandre dans leurs plaines : nul doute que les moines de l'abbaye de Saint-Melaine, par exemple, qui possédaient chez nous, au XIIe siècle, une centaine d'églises, dont soixante-seize étaient paroissiales, n'aient créé, dès avant le IXe siècle, une grande quantité de paroisses.

Remarquons ensuite que ces premières paroisses, tant bretonnes que françaises, étaient originairement d'une grande étendue : Maure (appelée alors Anast) renferme, en 843, sept chapelles ou trêves, parmi lesquelles figurent les paroisses actuelles de Mernel, Bovel, Campel, Loutehel et Saint-Séglin; — Fougeray, en 852, possède le territoire de Mouais, la Dominelais et Sainte-Anne; — Guipry en 843, celui de Lohéac, Saint-Malo-de-Phily et Lieuron ; — Gaël contient certainement alors Saint-Méen, Muel et Le Bran et vraisemblablement Le Crouais, Le Loscouët et Saint-Onen; — plus tard, au XIIe siècle, Lougaulnay, Saint-Pern et Bécherel faisaient encore, ainsi que Le Quiou, partie de la paroisse de Plouasne, et Tinténiac renfermait dans son territoire paroissial La Baussaine, La Chapelle-Chaussée, Saint-Gondran, Cardroc, Saint-Domineuc, Trimer et peut-être même les Iffs.

Devant cette immense étendue des paroisses, — qu'expliquent les terres incultes dont nous avons parlé, — et en face des noms, relativement nombreux, des paroisses apparaissant au IXe siècle, ne sommes-nous pas en droit de conclure : tout le territoire de notre archidiocèse était dès lors non seulement évangélisé, mais encore parfaitement constitué, selon les règles de la hiérarchie ecclésiastique.

IV

Cet état florissant de nos églises ne dura pas longtemps. A la mort du roi Salomon, arrivée en 874, la guerre civile vint désoler notre pays, et les invasions des Normands l'attaquèrent de toutes parts. Comme un torrent dévastateur, ces barbares inondèrent nos diocèses et les ruinèrent de fond en comble. Devant leur face, dit un témoin oculaire, la terre trembla ; villes, châteaux, monastères, églises, tout s'écroula. Nobles et riches, prêtres et guerriers se sauvèrent à toutes jambes, qui en France, qui en Angleterre. En 878, Main, archevêque de Dol, s'enfuit à Orléans, emportant avec lui le corps de saint Samson; son successeur, cependant, essaya de siéger à Dol, mais en 944 cette ville fut surprise par les Normands qui brûlèrent la cathédrale dans laquelle périrent l'évêque et ses diocésains réfugiés au pied des autels. Salvator, évêque d'Aleth, transporta de son côté les saintes reliques de son église, notamment le corps de saint Malo, d'abord à Léhon, puis à Paris, vers 965. Dès 863, saint Convoyon, abbé de Redon, avait dû demander un lieu de refuge au roi Salomon dans les bois du Poutrecoët, là où s'élève aujourd'hui Maxent; enfin, nos abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Méen, plus malheureuses encore que celle de Redon, furent presque totalement ruinées par les envahisseurs.

On comprend facilement que si les villes épiscopales et les grands monastères devenaient ainsi la proie des Normands, les bourgs et les villages, sans aucun moyen de défense, furent encore

moins épargnés : aussi, selon l'énergique expression d'un chroniqueur contemporain, la Bretagne tout entière fut détruite, « *destructa est Britannia* [1]. »

V

Avec le Xe siècle finirent, en Bretagne, les terribles invasions normandes. A la suite du grand guerrier Alain Barbe-Torte, les seigneurs bretons réfugiés en Angleterre rentrèrent dans leurs domaines patrimoniaux : les moines, exilés dans les places fortes du centre de la France, rapportèrent leurs saintes reliques et reconstruisirent leurs monastères ; de nombreuses villes se formèrent à l'ombre des forteresses, et le gouvernement des ducs de Bretagne, successeurs du roi Nominoë, se reconstitua. De tous côtés se dressèrent des châteaux, s'élevèrent des églises, se rétablirent des paroisses, et ce renouvellement de la Bretagne entière, durant le XIe siècle, forme l'une des pages les plus intéressantes de notre histoire.

Au point de vue féodal, ce XIe siècle vit naître les villes de Fougères, vers l'an 1024 ; Vitré, vers 1060 ; Montfort, vers 1091 ; Châteaugiron, la Guerche, Hédé, etc., toutes se formant peu à peu autour des châteaux de mêmes noms. En même temps, Redon grandissait sous le régime abbatial, et Saint-Malo se préparait à devenir, en 1152, une ville épiscopale.

Mais ce qui doit surtout nous intéresser dans ce grand mouvement de renaissance, c'est la reconstitution de nos diocèses, la réforme de notre clergé et le relèvement de nos églises.

Le Xe siècle n'avait pas été attristé seulement par d'épouvantables ruines matérielles, mais encore par de grands désastres moraux. Le clergé gouvernant nos églises lorsque apparurent les Normands, était, en général, un clergé séculier ; dans les chartes du

1. *Cart. Roton.*

Cartulaire de Redon, par exemple, nous trouvons mentionnés, dans chaque paroisse, d'assez nombreux prêtres séculiers figurant à côté des moines de Saint-Sauveur. Quand les Bretons, chassés par les Normands, rentrèrent chez eux, ils trouvèrent la hiérarchie sacerdotale anéantie : certains évêques et beaucoup de prêtres avaient été massacrés, comme l'évêque de Dol, dont nous avons parlé, et saint Gohard, évêque de Nantes ; d'autres, plus nombreux encore, étaient morts en exil. Les seigneurs bretons, rentrés les premiers, voyant ainsi les paroisses désorganisées, les églises brûlées, les couvents ruinés, s'emparèrent des biens ecclésiastiques : tout en reconstituant leurs seigneuries, ils essayèrent de rétablir les paroisses, mais à leur profit ; ils confièrent donc le service des églises à quelques prêtres qui se trouvèrent encore heureux de pouvoir contribuer ainsi au rétablissement du culte ; mais ils conservèrent la jouissance de tous les revenus des églises, se contentant de payer une pension quelconque, en nature ou autrement, aux pauvres prêtres qu'ils accueillaient. Bientôt les églises devinrent donc de véritables biens patrimoniaux, passant du père au fils, et possédés par droit héréditaire, selon l'expression du temps, *jure hereditario*. Bien plus, les églises paroissiales furent divisées, à la mort des chefs de famille, entre leurs héritiers, et l'on vit des églises, telle que celle de Gennes, appartenant à quatre ou cinq personnes et celle de Saint-Christophe-des-Bois, dont un chevalier ne possédait qu'un huitième. A ce triste état de choses il faut joindre l'absence presque complète d'instruction religieuse à cette époque, les monastères, renfermant seuls alors les écoles ecclésiastiques, n'étant pas encore relevés de leurs ruines ; joignez aussi le relâchement des liens de la hiérarchie sacrée, brisés par les invasions, et qui n'avaient pas eu le temps de se renouer. Quoi d'étonnant, dès lors, si le clergé de nos églises laissait à désirer sous bien des rapports ! La réforme des mœurs cléricales et des institutions ecclésiastiques était donc nécessaire ; aussi fut-elle radicale et fructueuse.

Le premier de nos évêques réformateurs fut celui de Rennes,

Guérin. Fils et petit-fils d'évêque, d'après les chroniques de sa propre église [1], il était la preuve vivante de la désolation du sanctuaire. Dom Lobineau attribue à ce recommandable prélat le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse ; dès l'an 1035, il fonda une scholastique dans sa cathédrale, et rétablit ainsi les études religieuses à Rennes ; puis il obligea tous ses chanoines à vivre en communauté, pour donner ainsi l'exemple de l'observation des règles canoniques à tout le clergé ; enfin, il commença une salutaire réforme des mœurs cléricales qu'achevèrent ses successeurs, Sylvestre de la Guerche et le savant Marbode. — Un peu plus tard, en 1076, Even, archevêque de Dol, succédant à Johonée, qui avait couvert de souillures le siège de saint Samson, inaugurait, dans le diocèse de Dol un vigoureux système de discipline ecclésiastique, que continuèrent, après lui, le saint évêque Rolland et le célèbre Baudry. — Enfin, quoique nous n'ayons pas vu, sur le siège d'Aleth, surgir les mêmes misères morales qu'à Rennes et à Dol, il n'en est pas moins vrai que, dès le XIe siècle, les évêques d'Aleth commencèrent ce même grand travail de la réforme de leur clergé, que couronna dignement saint Jean-de la Grille.

L'exemple vint donc d'en haut, et les prêtres n'eurent qu'à suivre les conseils de leurs évêques ; mais nous venons de dire quelle était la misérable position du bas clergé à cette époque. Aussi, que firent les évêques ? Pour opérer plus sûrement leurs réformes, ils s'adressèrent aux moines. Ceux-ci, revenus de l'exil, reconstituaient peu à peu leurs monastères, et voyaient, dans ces jours de trouble, bien des âmes fatiguées se réfugier près d'eux ; ils acceptèrent la mission — pénible, mais glorieuse — que leur offrait l'épiscopat. Alors commença, pour se continuer durant tout le XIIe siècle, un spectacle offrant le plus grand intérêt : la reconstitution de nos paroisses, et la réforme des mœurs de leur clergé, opérées par les moines, sous la haute direction des évêques.

1. Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 353 ; — du Paz, *Hist. généalog. de Bret.* 48.

Nous croyons l'avoir démontré : avant l'invasion normande, nos paroisses étaient déjà fort nombreuses ; il s'agissait donc plutôt de les reconstituer que d'en créer de nouvelles. Pour réussir, il fallait deux choses : rentrer en possession des biens ecclésiastiques usurpés par les laïques, avoir un clergé de mœurs recommandables et d'instruction suffisante ; or nul ne pouvait mieux que les religieux des grands monastères remplir ces conditions.

On comprend facilement que les petits couvents, tels que Saint-Cyr de Rennes et Gahard, aient eu de la peine à se relever de leurs ruines, mais les abbayes importantes de Redon, Saint-Méen et Saint-Melaine eurent plus de facilité pour sortir de leur abaissement temporaire. Les ducs de Bretagne s'intéressaient d'ailleurs spécialement à elles : Catwallon, abbé de Redon, vers 1040, n'était-il pas frère du duc Geffroy Ier, et oncle du duc Alain ? Ce furent la duchesse Havoise et ses fils, les comtes Alain et Eudon, qui relevèrent Saint-Méen en 1024 ; et la restauration de Saint-Melaine, commencée par le duc Alain III, fut achevée en 1054, par Geoffroy-le-Bâtard, comte de Rennes.

Ces grands monastères se trouvèrent donc prêts, les premiers, à seconder les louables intentions des évêques. D'ailleurs, ceux-ci recrutèrent aussi d'excellents auxiliaires dans certaines abbayes étrangères à leurs diocèses, mais que diverses relations rattachaient à la Bretagne : telles furent Marmoutiers, Saint-Florent de Saumur, le Mont-Saint-Michel, les nombreuses abbayes d'Angers, et plusieurs autres appartenant toutes à l'ordre de Saint-Benoît.

Bientôt, à ce puissant élément monastique ancien, vint se joindre une nouvelle société religieuse ; nous voulons parler des chanoines réguliers. Trois abbayes de ce genre naquirent dans notre archidiocèse au XIIe siècle : Rillé, vers 1143 ; Montfort en 1152 et Paimpont un peu plus tard ; elles furent aidées dans leurs œuvres par d'autres monastères du même Ordre, tels que la Roë, Gastines, Toussaint d'Angers, etc.

Tous ces moines, bénédictins comme chanoines réguliers, se chargèrent, sous l'autorité de l'ordinaire, d'administrer les pa-

roisses qu'on voulut bien leur confier, et c'est à eux que nous devons vraiment la reconstitution du culte paroissial à l'époque dont nous parlons.

Que firent, en effet, ces religieux ? Ils s'abouchèrent avec les possesseurs d'églises : aux uns, ils prêchèrent l'obligation d'obéir aux ordres des souverains pontifes qui frappent d'excommunication les injustes détenteurs de biens ecclésiastiques; aux autres, ils indiquèrent que Dieu leur fournissait ainsi le moyen certain d'effacer de trop nombreuses fautes, en faisant le sacrifice de ce qu'ils possédaient ; aux plus récalcitrants, enfin, ils offrirent de l'argent, des bestiaux, des étoffes précieuses, tout ce qui pouvait tenter ces esprits encore grossiers [1].

Mais ce qui facilita surtout la tâche des moines, ce fut l'attrait qu'offrait alors le cloître à un grand nombre de personnes : tel riche seigneur voulait assurer son salut éternel, en expiant les fautes de sa vie dans la solitude monastique; tel vaillant guerrier, se voyant frappé à mort, sollicitait avec empressement d'être revêtu du froc religieux, avant de rendre le dernier soupir. A ces époques flétries par de grands crimes, mais en même temps relevées par une grande foi, il semblait qu'expirer sous la livrée du Seigneur, en communauté de prières avec un saint monastère, était un gage certain du pardon accordé par Dieu à toute une vie d'erreurs [2]. Aussi sont-elles innombrables les donations faites par les seigneurs, et les restitutions opérées par les simoniaques, entre les mains d'abbés témoins de leur repentir, et consentant à les revêtir de l'habit de leur Ordre. Voilà comment, au XIe siècle, les moines entrèrent en possession de nos temples et de nos paroisses : voyons comment ils s'y conduisirent.

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(*La suite prochainement.*)

1. D. Morice. *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 415, 437, 475.
2. *Ibidem*, I, 493.

XIV

DUCLOS

(1705-1772)

La vie et les œuvres de Duclos ont fait l'objet d'un si grand nombre d'éloges, d'études et de notices, depuis le commencement de ce siècle, qu'il est bien difficile aujourd'hui d'apporter aux curieux, avides d'inédit, quelque chose de nouveau sur ce Breton caustique, dont l'esprit vif et entreprenant voulut toucher à presque tous les genres de littérature. Après Denoual de la Houssaye, Boissy d'Anglas, Villenave, Auger, Petitot, Sainte-Beuve, Barni, Clément de Ris, Odorici, Peigné, Uzanne et tant d'autres, que peut-il rester à glaner dans les mémoires contemporains sur l'ami de Mlle Quinaut? Tout récemment encore, dans une thèse de doctorat justement remarquée, M. Lucien Brunel, à l'aide des registres de l'Académie, consacrait tout un chapitre d'histoire littéraire et philosophique à étudier l'influence directe exercée par Duclos sur les élections académiques pendant la longue durée de son secrétariat perpétuel. En dehors des procès-verbaux des Etats de Bretagne, qui ont été peu explorés par les biographes, il n'y a pas aujourd'hui de sources de documents qui n'aient été épuisées sur Duclos. Ce serait peut-être le moment de les condenser en un seul corps, et de faire un tout bien homogène de ces éléments épars. Mais il y faudrait un volume entier, et nous ne pouvons aborder ici

une pareille entreprise. En attendant qu'elle nous séduise quelque jour, ce qui ne peut guère manquer d'arriver, nous nous contenterons donc de résumer en quelques pages les traits caractéristiques de la biographie de Duclos, en y joignant, avec des extraits inédits des registres des Etats de Bretagne, une sorte de bibliographie raisonnée de son œuvre. Nous préférons réserver l'espace qui nous est mesuré, pour l'étude de la carrière, moins connue et fort intéressante pourtant, de Mgr de Coëtlosquet, le précepteur de Louis XVI.

I

Jeunesse de Duclos. — L'Académie des Inscriptions.

(1704-1739)

Duclos a laissé de piquants mémoires sur sa jeunesse, et l'on doit regretter qu'il ne les ait pas achevés en les poursuivant jusqu'aux dernières années de sa carrière : on eût trouvé là une mine inépuisable d'anecdotes et de portraits, pour servir à l'histoire littéraire du XVIIIe siècle. Tels quels, ils sont déjà précieux, et nous en ferons un large usage pour ce premier chapitre.

« Je suis né, dit-il, à Dinan, en Bretagne, le 12 février 1704, d'une famille honnête et ancienne dans le commerce. »

Son acte de baptême, daté du 22 février (on l'appela *Charles*), nous permet de préciser davantage. Son père, *Charles Pinot*, y est qualifié *noble homme, sieur du Clos* [1]. C'était un honnête fabricant de chapeaux, qui joignait à ce commerce la vente exclusive des fers provenant des forges de Paimpont, dont le propriétaire,

1. On sait que cette qualification de *noble homme* était un titre honorifique dont se paraît volontiers toute la bourgeoisie du temps, et qui ne signifiait nullement *homme noble*. L'académicien reçut plus tard de véritables lettres de noblesse : nous verrons en quelles circonstances.

M. d'Andigné de la Chasse, figure au registre paroissial, comme parrain du jeune Charles-Michel Pinot, avait épousé, en 1685, demoiselle Jeanne Le Bigot, d'une famille de notables de la même ville, et Charles était un dernier né que le public dinannais n'attendait guère, car il avait une sœur de dix-huit ans, et un frère de dix-sept [1]. Louis du Boisadam et François de Lorgeril signèrent l'acte de baptême avec M. d'Andigné de la Chasse [2], ce qui prouve assez la considération dont jouissait la famille Pinot parmi ses concitoyens. Malheureusement, la considération ne met pas à l'abri de la mort, et Michel mourut en 1706, laissant une veuve de quarante-trois ans, et des affaires en excellent état. Charles n'avait que deux ans et demi.

Duclos fut donc élevé d'abord par sa mère qui concentra sur lui toutes ses affections et qui a mérité ce portrait remarquable, tracé d'une main filiale :

« Ma mère avait encore de la beauté, et une fortune assez considérable pour se voir recherchée par plusieurs prétendants. Il se présenta, entre autres, un vieux marquis de Boisgelin, fort peu opulent, mais qui ne doutait pas que son titre tournât la tête d'une bourgeoise. Celle de ma mère n'était pas si facile à tourner. Elle réunissait des qualités qui vont rarement ensemble ; avec un caractère singulièrement vif, une imagination brillante et gaie, elle avait un jugement prompt, vif et ferme Voilà déjà une femme assez rare : mais ce qui est peut-être sans exemple, elle a eu, à cent ans passés, la tête qu'elle avait à quarante. Qui que ce soit de ceux qui l'ont connue ne me contredirait. Une telle femme n'était pas faite pour sacrifier sa liberté à une vanité ridicule. Mais un autre motif, que je ne pourrais pas taire sans ingratitude, fut sa tendresse pour ses enfants. Elle déclara donc audit marquis et autres, qu'elle avait autant d'enfants qu'elle en pouvait élever et établir honnêtement pour son état

1. Villenave prétend que Mme Duclos eut dix enfants. C'est Duclos lui-même qui nous apprend qu'il n'avait qu'un frère et une sœur dont il nous donne l'âge au moment de sa naissance. M. Uzanne observe assez judicieusement que Villenave a sans doute confondu Mme Duclos avec la sœur de l'académicien, Mme Pellenec, qui eut onze enfants.

2. L'acte original de baptême est cité intégralement dans les notices de M. Odorici et de M. Peigné.

et ne voulait pas leur donner un beau-père qui, avec les meilleurs sentiments, n'aurait jamais pour eux ceux d'un père. Dès ce moment, ceux qui l'avaient recherchée renoncèrent à leurs prétentions, restèrent ses amis, et plusieurs lui ont rendu service. Mon père qui, avec un bon esprit, reconnaissait la supériorité de celui de ma mère, lui avait toujours laissé diriger les opérations du commerce. Ainsi, maîtresse de tout du vivant de son mari, devenue veuve, elle n'eut rien à changer dans son plan de conduite[1]. »

En 1709, le frère aîné de Duclos entra dans les ordres pour se faire chanoine Genovéfin, et sa sœur se maria à Rennes, au secrétaire du roi, Pellenec. Le jeune Charles avait cinq ans, et sa mère était souvent obligée de s'absenter pour son commerce. N'ayant plus sa sœur pour le surveiller de près, il courait les rues en vrai gamin, et ce n'était pas sans risquer quelques aventures. Le dépôt des prisonniers anglais faits par nos corsaires était alors à Dinan. Les soldats et les matelots étaient renfermés au château ; mais les officiers avaient la ville pour prison. Plusieurs d'entre eux, très estimables, méritaient toutes sortes d'égards, étaient reçus partout et rendaient leur société agréable : « Un chevalier Hamilton, officier de la reine Anne, m'avait pris, raconte Duclos, dans une singulière affection. Il m'emportait souvent dans ses bras et se promenait ainsi sur la place, où ma mère pouvait me voir de ses fenêtres. Cependant, comme la maison où demeurait le chevalier Hamilton était sur la même place, il m'emporta un jour chez lui, et me fit boire un peu de punch, qui ne me déplut pas. Ma mère s'en aperçut le soir, et ne jugeant pas que ce régime me convînt, elle en témoigna son mécontentement au chevalier et ne lui permit plus de m'emme-

1. *Mémoires de Duclos*, édition Gay, 1864, in-12, t. I, p. 2 et 3. — Les biographes ont tiré parti de ces curieux détails en s'assimilant les phrases de Duclos. Nous avons preferé le citer lui même. On remarquera, du reste, que les notices sur Duclos se copient l'une sur l'autre en bien des points : c'est qu'on a pillé Duclos sans vergogne. M. Peigné accuse quelque part M. Odorici d'avoir copié Auger sans le citer : c'est un tort, mais on trouverait chez le critique, en cherchant bien, des passages de Duclos non guillemetés. Nous disons cela pour qu'on ne nous accuse pas à notre tour.

ner. Mais un petit garçon très éveillé, tel que je l'étais, était si difficile à retenir, dans une petite ville où les enfants courent hors de la maison, dès qu'ils peuvent marcher, que ma mère prit le parti de m'envoyer à Rennes, où ceux d'un état honnête ont moins de liberté. » J'ai cru devoir insister sur ces détails, parce que Duclos garda toujours une vive inclination pour la vie indépendante... et pour le punch.

Voilà donc Duclos à Rennes, chez Mme Pellenec, se formant aux belles manières en suivant sa sœur dans ses visites (un petit frère de six ans qu'on présente est un certificat de plus de jeunesse), et apprenant le rudiment « avec une manière de précepteur qui, en lui montrant le latin, achevait d'en apprendre lui-même autant qu'il lui en fallait pour être prêtre. » Mais, à neuf ans, le jeune Charles était déjà aussi savant que son maître le cloarek, et, sur les instances de son parrain, M. d'Andigné, qui avait été frappé de la vivacité de son esprit, sa mère se décida à l'envoyer continuer ses études à Paris. « Horace dit, en parlant du soin que son père prit de l'éducation de ce fils : *Ausus Romam portare docendum.* Ma mère, écrit Duclos sans faire attention qu'il se compare au poète latin, eut la même audace, car je suis le premier bourgeois de Dinan, et jusqu'ici le seul, élevé à Paris dès l'enfance, quoiqu'il y en eût alors quelques-uns à qui leur fortune le permettait. Une certaine noblesse du canton trouvait presque insolent qu'une simple commerçante osât, pour me servir du terme d'Horace, donner à son fils une forme d'éducation qui ne convenait qu'à des gentilshommes, dussent-ils en profiter ou non. On m'envoie donc à Paris, en 1713, par le coche, et à la garde du cocher, comme un paquet à remettre à son adresse... » Je renvoie aux Mémoires de Duclos les curieux qui voudront connaître les péripéties de ce voyage : c'est un morceau fort agréablement écrit, mais qui ne serait pas en proportion avec le cadre de notre étude. Un vieux prêtre, qui faisait partie de la caravane, assura au jeune étudiant qu'il serait un jour docteur de Sorbonne. En attendant, le petit phénomène dinannais, le seul qui eût eu jusque-là les hon-

neurs du coche de Paris, devait passer plusieurs années rue de Charonne, à l'académie du marquis de Dangeau.

« Cette pension, très célèbre autrefois, mérite que j'en parle, dit Duclos. Le marquis de Dangeau, à qui Boileau a dédié sa Ve satire, forma cet établissement. Comme il était grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, il se chargea généreusement de l'entretien et de l'éducation de vingt jeunes gentilshommes qu'il fit chevaliers de cet ordre, et les rassembla dans une maison de la rue de Charonne, en bon air, avec un jardin, mur mitoyen du couvent de Bon-Secours. Il y établit un principal instituteur, qui choisissait les autres, ce qui n'empêchait pas le marquis et l'abbé de Dangeau, son frère, de venir de temps en temps inspecter la manutention et l'ordre de la maison. Les enfants qu'il y plaçait étant trop jeunes pour les armes et l'équitation, la base des exercices était la lecture, l'écriture, le latin, l'histoire, la géographie et la danse. On imagine bien que la sublime science du blason n'était pas oubliée dans une éducation destinée à des gentilshommes, dont chacun l'aurait inventée, si elle ne l'était pas. C'était aussi, avec la grammaire, ce que l'abbé de Dangeau affectionnait le plus [1]... Quoique la maison que le marquis de Dangeau avait établie fût originairement et particulièrement destinée à ses élèves chevaliers, il avait permis qu'on y admît d'autres enfants, dont les parents payaient la pension, ne fût-ce que pour exciter l'émulation commune. Il y avait, par exemple, le chevalier d'Aidie, pensionnaire du marquis, et l'abbé d'Aidie, frère du chevalier, y était aux frais de sa famille. J'y avais, sur ce pied-là, deux parents, ce qui avait donné l'idée de m'y faire élever [2]... »

A peine entré dans cette aristocratique institution, le jeune Charles comprit qu'il ne pouvait, lui, simple bourgeois, se distinguer des petits comtes ou marquis, ses camarades, que « par quelque supériorité sur eux à tous égards. » Un travail assidu lui en fournit les moyens : il « n'oublia rien pour éclipser ses compagnons d'étude, et il y parvint. » Au bout de cinq ans, on le jugea

1. Le marquis de Dangeau, l'auteur des Mémoires, et l'abbé, son frère, ont été tous les deux membres de l'Académie française. « L'abbé a été un très bon académicien, ajoute Duclos, un fort grammairien, et a porté, dans cette partie, beaucoup de sagacité. Lui et son frère étaient véritablement des gens de lettres. J'en parle comme je le dois dans l'*Histoire de l'Académie.* » (Voy. ci-dessous.)

2. *Mémoires de Duclos, ibid.*, p. 15.

digne de l'envoyer au collège d'Harcourt. « J'aurais pu entrer tout de suite en philosophie, assure-t-il, attendu que j'étais assez instruit de tout ce qu'on enseigne dans les classes d'humanités. Cependant on ne me plaça qu'en seconde. Mais j'y fus toujours si supérieur aux autres écoliers, que je fus constamment le premier, et il en fut ainsi en rhétorique où j'eus tous les prix. Ces petits honneurs sont peut-être les plus vifs qu'on ait dans la vie. Je sens, en écrivant ces bagatelles, ajoute-t-il, que je me rappelle avec satisfaction ce temps de ma vieille enfance. Mon seul rival en rhétorique était le marquis de Beauveau. Notre émulation nous inspira une estime réciproque et fit naître notre amitié au sortir du collège [1]... » En philosophie, avec le terrible argumentateur Dagoumer, proviseur d'Harcourt, que Le Sage a peint dans *Gil-Blas* sous le nom de licencié Guyonnar, Duclos goûta peu la méthode de l'école : les catégories, les universaux, les degrés métaphysiques s'accordaient peu avec son goût pour la littérature. « Je continuai, dit-il, de lire des poètes, des historiens, des moralistes et les philosophes non scolastiques... J'étais déjà dans l'âge où la plus vive passion d'un jeune homme se développe avec impétuosité, pour peu qu'on lui donne l'essor. » Il se laissa donc entraîner par ses camarades aux plaisirs faciles de la capitale, alors livrée sans frein aux dévergondages de la régence, et « j'étais déjà assez libertin, avoue-t-il franchement, quand ma mère me fit revenir en Bretagne, à la fin de mes classes, pour voir quelle serait ma vocation. Je n'en avais point alors d'autre que de retourner à Paris, dans le dessein d'y continuer de vivre comme j'avais commencé depuis quelques mois. »

1. M. Peigné, qui a morigéné plus d'un de ses confrères en notices sur Duclos, se trompe quand il dit, p. 17 : « Ce rival lui tint si peu de rancune que très longtemps après, il fit de son ancien camarade, devenu son confrère, un très bel éloge à l'Académie française : il s'appelait le prince de Beauvau. » Voilà ce qu'on gagne à torturer le texte d'un auteur pour s'efforcer de dire à peu près la même chose que lui, sans vouloir le citer textuellement. Duclos avait dit *le marquis* et non *le prince*. Or le marquis mourut en 1744, Duclos nous l'apprend lui-même, au siège d'Ypres. Il ne fut jamais de l'Académie. Le prince de Beauveau, l'académicien, n'avait pas été le camarade de classe de Duclos.

On était alors en 1723, c'est-à-dire à peu de distance de la grande débâcle du système de Law qui avait ruiné tant de familles et fait une brèche considérable à la fortune de Mme Duclos. Le jeune étudiant déclara qu'il n'était point fait pour le commerce et qu'il se sentait un penchant irrésistible pour le barreau. Après une courte résistance, Mme Duclos consentit à ce qu'il se fît recevoir avocat, et lui fit une pension pour étudier le droit à Paris : pension modique, et pourtant suffisante pour un étudiant « qui n'eût été occupé que de ses devoirs, » mais singulièrement légère pour un étourdi qui, après avoir pris sa première inscription, « appliqua au maître d'armes (c'est lui-même qui le confesse), ce qui était destiné à l'agrégé. » Je ne raconterai pas ici toutes les escapades de Duclos pendant ces années de folle jeunesse : il fut de son époque, courut les tripots, battit le guet, hanta les maisons de débauche et connut les orgies des petits soupers : mais « ses sentiments d'honneur » et certaine raison froide qui ne l'abandonnait point, le préservèrent à temps d'une démoralisation complète. « Je ne me rappelle pas sans frémir, écrivait-il plus tard, les suites que mes nouvelles liaisons pouvaient avoir; » puis il ajoute : « Presque tous ceux qui se sont perdus par leur faute en accusent la fortune : pour moi, si la fortune était quelque chose, je n'aurais qu'à la remercier. Il semble que la fortune m'ait conduit par la main, non pas aux postes où je ne prétendais ni ne pouvais prétendre, mais à travers les précipices de mon état, et quelquefois des bourbiers ; me soulevant, pour m'empêcher d'enfoncer le pied trop avant : me tenant parfois suspendu sur le précipice, et ne m'y laissant jamais tomber. »

Sa mère, avertie de la vie peu exemplaire qu'il menait, le fit revenir à Dinan, au commencement de 1725, espérant calmer, par un séjour près d'elle, la fougue de ce tempérament. Duclos resta six mois près de sa mère, et comme on lui offrit, pendant ce temps une lieutenance dans le régiment de Piémont, il s'efforça d'obtenir son consentement : mais l'honnête commerçante ne voulut pas entendre parler de cette proposition. Elle représenta avec

grand sens à son fils que le service n'appartenait qu'aux gens de condition et que pour les bourgeois, c'était un métier de libertin, à moins qu'on ne fût assez riche pour sortir de sa classe. « Le refus de ma mère, dit-il, fut si absolu, qu'il n'y avait pas à y revenir. Je m'attachai uniquement à lui rendre des devoirs assidus et à effacer par une conduite régulière les impressions qu'elle avait reçues à mon sujet. » Ce fut ainsi qu'il obtint de revenir à Paris pour y achever son droit, et qu'il y aborda, pour la troisième fois, au printemps de 1726, à vingt-deux ans, après un séjour chez sa sœur, à Rennes, où il se lia d'une étroite amitié avec l'avocat général La Chalotais.

Alors commença pour Duclos une nouvelle existence. Il se mit en pension chez un avocat au conseil, reprit ses inscriptions en droit et « se conduisit un peu mieux qu'il n'avait fait jusque-là. » Mais la lecture des livres de belles-lettres prima celle des livres de jurisprudence, et une circonstance fortuite le jeta bientôt dans les sociétés littéraires. S'étant un jour arrêté au café Procope, avant d'entrer à la Comédie, il ne put contenir sa vivacité d'impression en écoutant une discussion philosophique entre Fréret et Boindin : « Après avoir entendu quelque temps les deux acteurs, je hasardai sur la question quelques mots qui attirèrent leur attention. L'auditoire parut surpris qu'un jeune homme osât se mesurer avec de tels athlètes. Cependant ils me firent accueil l'un et l'autre et m'invitèrent à revenir. Je n'y manquai point, et comme j'y trouvais toujours Boindin, je devins bientôt son antagoniste, et je partageais avec lui l'attention de l'auditoire qui m'affectionnait de préférence, parce que Boindin avait la contradiction dure et que je l'avais gaie [1]... »

Telle fut l'origine de la fortune de Duclos. Le café Procope était fréquenté par un grand nombre de gens de lettres. Piron, Collé, Crébillon, Marivaux, Terrasson, l'abbé Desfontaines, La Faye et bien d'autres critiques ou poètes s'y rencontraient avec les philosophes

1. *Mémoires de Duclos. ibid.*, p. 36.

Fréret et Boindin, le comédien Baron et les artistes Vanloo et Boucher. Par sa bonne humeur, par sa franchise et par son esprit, Duclos charma tous les hôtes de ce cénacle, et La Faye, qui se prit pour lui d'une amitié particulière, le présenta au café Gradot, situé sur le quai de l'Ecole, où se réunissaient La Motte, Saurin, Maupertuis, Nicole, Melon, et tous les tenants de la prose contre la poésie. Le voilà donc lancé à corps perdu dans la littérature. Il continuait de prendre des inscriptions aux écoles de droit, sans les suivre, et l'étude de l'avocat au conseil l'attachait fort peu. Les connaissances qu'il fit aux spectacles le lièrent d'ailleurs avec quelques jeunes gens de qualité qui l'accueillirent à bras ouverts. « Je n'en fus guère moins libertin, confesse Duclos, mais cela me sauva d'associations qui pouvaient m'entraîner dans une sorte de crapule. Je fus aussi initié dans des maisons honnêtes et distinguées (en particulier chez le duc de Brancas où trônait Fontenelle). Engagé journellement alors à des dîners et des soupers, je vis que ce que j'avais de mieux à faire était de ne pas payer inutilement une pension, et je pris une petite chambre garnie. Ainsi, n'ayant point d'état que celui d'un étudiant qui n'étudiait pas, — ou du moins ce qui était de mon devoir, car les belles-lettres prenaient le temps que je ne donnais pas au palais, — j'étais à portée d'être reçu dans les sociétés d'un rang supérieur au mien, ce qui n'arrive qu'à Paris pour les hommes, pourvu qu'ils soient de famille honnête et ne soient pas dans une dépendance personnelle. Ils peuvent vivre avec ce qu'il y a de plus grand, si les mêmes goûts les associent; j'en eus la preuve. J'avais fait quelques autres connaissances que de jeunes gens. Un homme en crédit, sachant que ma fortune était assez bornée, *me proposa une place très lucrative*, mais qui m'aurait donné un maître; je refusai. Il me pressa, et voyant que ses instances étaient inutiles, il me dit en m'embrassant : « Je ne puis vous blâmer ! Quelque amitié que j'aie pour vous, nous ne pourrions exactement vivre ensemble comme nous vivons ; je serai peut-être plus heureux dans une autre circonstance. » J'avais déjà une répugnance naturelle pour la dépen-

dance, ou plutôt l'asservissement. L'approbation que donnait à mon refus un homme qui aurait pu s'offenser et qui me voulait du bien, ne fit que me confirmer dans mes sentiments... »

Cette anecdote peint admirablement le caractère de Duclos. Il eut plus tard 30.000 livres de rentes, en places et en traitements : il laissa à sa mort une fortune considérable, et néanmoins, remarque Villenave, il ne fut jamais dépendant; aussi Louis XV disait-il de lui, dans une circonstance grave : Oh! pour Duclos, il a son franc parler.

Il s'adonna donc de plus en plus aux sociétés littéraires, et cependant, jusqu'à l'âge de trente-sept ans, il ne livra au public aucune production et se contenta de collaborer aux recueils bizarres du club *de ces Messieurs*. C'était une petite académie composée du comte de Caylus, de Crébillon fils, Pont-de-Veyle, Collé, Moncrif, Voisenon, Maurepas, Surgères et plusieurs autres jeunes raffinés, qui faisaient en soupant de la littérature légère, des contes, des couplets qui couraient la cour et la ville, des parades qu'on jouait dans les salons. On en possède quelques recueils fort décolletés connus sous le nom d'*Étrennes de la Saint-Jean, les Manteaux, les Ecosseuses ou les Œufs de Pâques* : « une crapule plutôt qu'une débauche d'esprit, » disait d'Alembert. Dans ces recueils, les articles ne sont pas signés, en sorte qu'il est difficile de savoir exactement la part de Duclos dans ces fadaises.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, en 1739, la réputation de Duclos, à peine âgé de trente-cinq ans, était telle dans les cercles de la capitale et parmi les savants et les littérateurs les plus distingués, qu'il reçut tout d'un coup, le 13 août, et comme par une surprise de théâtre, une lettre du comte de Maurepas, lui annonçant que « le roi l'avait choisi pour remplir la place d'académicien associé de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, qu'occupait le sieur abbé de Carnaye, passé à la vétérance [1]. »

1. Voy. *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, etc., t. XXIII, p. 12. Duclos passa vétéran en 1753. *Ibid.* XXV, p. 8.

Voilà donc Duclos académicien, sans avoir rien donné au public, et par une faveur spéciale qui ne s'était accordée jusque-là qu'à quelques grands seigneurs.

Noblesse oblige, et le Breton se réveilla de sa paresse. Un jour qu'il venait d'étonner Fontenelle en discutant avec lui divers points de littérature, le doyen des lettres et des sciences françaises lui dit, enthousiasmé, qu'il lui fallait composer un ouvrage. *Sur quoi ?* demanda Duclos. — *Sur ce que vous venez de dire,* reprit Fontenelle.

Duclos chercha d'abord sa voie : ce ne fut que plus tard qu'il justifia son admission à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par des mémoires fort savants sur les chemins, sur les corvées, sur la langue celtique : il commença par des romans, un opéra, puis il aborda l'histoire et ne se lança qu'ensuite dans la philosophie et les considérations sur les mœurs. Mais à partir de l'année 1741, la production de son cerveau en travail fut constante et nous allons le suivre rapidement dans tout ce déploiement de l'activité fiévreuse de son esprit. Nous connaissons l'homme maintenant, et il suffira de noter chronologiquement la valeur de son œuvre.

II

Premiers ouvrages.

(1741-1746)

« Avez-vous lu *Madame de Luz* qui a un si grand succès à Paris et à mon gré si contesté ?... » écrivait Madame de Staal à d'Héricourt le 3 janvier 1741. *L'Histoire de la baronne de Luz, anecdote du règne de Henri IV*, est le premier ouvrage publié par Duclos qui ne tarda pas à réparer le temps perdu ; car, en 1742, voici un nouveau roman : les *Confessions du comte de ****; en 1743, un opéra ballet intitulé *les Caractères de la folie ;* en 1744, le conte d'*Acajou*

et Zirphile et en 1745, l'*Histoire de Louis XI*. La renommée de Duclos, jusque-là confinée dans les cercles littéraires, éclate tout d'un coup dans le grand public et prépare son élection à l'Académie française qui eut lieu en 1746.

Je serai bref sur l'*Histoire de la baronne de Luz* [1]. Des situations extraordinaires, un intérêt soutenu, des réflexions ingénieuses, un style vif et facile, ont fait, dit Villenave, le succès de ce roman : mais je ne puis oublier que l'inconvenance du fond et la donnée invraisemblable ont eu le malheur de fournir, cinquante ans plus tard, le sujet du livre le plus infâme du marquis de Sade [2].

Aussi, lorsqu'il a été question récemment de réimprimer Duclos chez Quantin, dans la luxueuse collection (j'allais dire luxurieuse) des *Petits Conteurs du XVIIIe siècle*, a-t-on jugé à propos, et l'on a bien fait, de passer ce roman sous silence et de ne rééditer avec le conte d'*Acajou* que les *Confessions du comte de* ***, le meilleur des mauvais livres de ce temps, a dit un critique. Les *Confessions*

1. Anonyme. — La Haye, P. de Hondt, 1741, deux parties en un volume in-12, deuxième édition en 1744 ; troisième édition, Londres, 1782, in-16, dans la collection Cazin.

2. Voici un compte rendu contemporain que personne n'a jamais signalé de l'*Histoire de la baronne de Luz*. Je l'extrais des *Amusements du cœur et de l'esprit*, tome VIII, p. 472 et 473 : « Si la vérité étoit scrupuleusement gardée dans cet écrit, il faudroit regarder madame *de Luz* comme la femme la plus malheureuse de son siècle. Deux scélérats et un jeune cavalier que l'occasion favorise, comblent son infortune. Elle perd un époux que son devoir lui rendoit cher; elle meurt et cause la mort d'un homme pour qui penchoit son cœur dès l'enfance, d'un amant tendre et respectueux à qui l'amitié fesoit observer les loix de l'honneur, et qui ne s'écarte point des règles d'une vertu sévère. Ces divers intérêts mêlés d'horreur et de compassion font passer successivement le lecteur du terrible au tendre, et soutiennent sa curiosité. Je ne suis point surpris du succès de cet écrit qu'on lit avec avidité dans cette capitale. On est seulement choqué que, pour grossir le livre, on se soit avisé de partager en deux parties ce qui n'en auroit composé qu'une d'une grosseur médiocre, si l'on n'avoit pas mis si peu de lignes dans les pages, et qu'on n'eût pas employé un caractère si gros. Cela augmente de moitié l'achat d'un livre : mais il y a bien des gens à qui il faut beaucoup de papier pour qu'un livre soit bon : et en ce cas, les libraires ont raison de contenter leur goût. »

Il faut citer aussi une *Lettre écrite à M.****, *au sujet de l'Histoire de la baronne de Luz*. Paris, 1741, in-12.

qui ont servi de type à celles de Jean-Jacques Rousseau, mais qu'il ne faut pas accepter comme personnelles à l'auteur, car elles sont uniquement une œuvre d'imagination, eurent un succès considérable pour l'époque, puisque j'en retrouve au moins 8 éditions pendant le XVIIIe siècle[1] : elles se lisent encore assez agréablement

1. *Les Confessions du comte de* ***, écrites par lui-même à un ami (anonyme):
1° S. l. n. d. (Paris, 1742). In-12. — 2° Amsterdam, 1742, en 2 parties, in-12. — 3° édition, *Amsterdam*, 1753, in-8°.— 4°, *La Haye*, 1765, 2 part. en un vol. in-12.— 5°, *Londres* (Paris, Costard), 1776, in-8°, édition donnée par l'abbé de la Marche et précédée d'un Eloge de Duclos. — 6°, *Londres*, 1781, in-18. — 7°, *Paris*, Didot, in-18, de la collection du comte d'Artois. — 8°, *Amsterdam* et *Paris*, Nyon, 1783, gr. in-8° avec de belles figures de Desrais. — 9°, *Paris*, Quantin, 1880, in-8°, publié par O. Uzanne, avec une notice sur Duclos.

Ajoutons que le livre fut traduit en anglais et en allemand. La traduction allemande a paru à Riga, en 1792, in-8°.

Enfin, le succès fut tel qu'on vit bientôt paraître un grand nombre d'imitations parmi lesquelles il suffit de citer les *Confessions de la baronne de* ***, par Neuville-Montador, en 1743 ; les *Confessions d'un fat*, par Bastide, en 1749, etc.

De plus, je ne dois pas omettre qu'il parut, en 1742, sous la rubrique d'Amsterdam, un *Examen des Confessions du comte de* ***, par J. de Soubeyran, avocat toulousain, qui publia plus tard, comme Duclos, des *Considérations sur les mœurs du siècle*. Cet examen constitue une critique vive, remplie de finesse et de gaieté. Elle eut deux éditions dans la même année. J'en extrais ce préambule :

« Il est donc vrai que les femmes aiment mieux qu'on médise d'elles que si on n'en parlait point. Si cette réflexion n'est pas fondée, comment peut-on expliquer l'accueil qu'elles ont fait aux *Confessions du comte de* *** qui les met toutes au décri sans distinction. Tout l'art consiste à saisir le moment qui doit les laisser sans défense : il ne faut qu'épier, il approche ; un amant qui plaît est assuré de sa victoire. Voilà ce qui résulte des Confessions ou du Journal galant de M. le comte. Du fond de sa glorieuse retraite, il l'adresse à un jeune homme pour lui servir, dit-il, de leçon dans la carrière qui s'ouvre devant lui et qui est désormais fermée à M. le comte. Il veut dire, sans doute, pour lui apprendre à tirer parti des occasions et à prendre ses avantages avec les femmes. Je ne vois pas, encore une fois, qu'on puisse recueillir d'autre moralité de ce livre qu'elles s'arrachent des mains, si ce n'est qu'avec de la persévérance il n'en est point dont on ne vienne à bout. Et cela les flatte !... »

Ce pamphlet a 90 pages. J'en possède un autre, que je ne vois cité nulle part, sous ce titre : *L'examen des Confessions du comte de* ***, *avec une absolution générale des fautes qu'il a faites pendant sa vie, et de celles qui se trouvent dans ce livre*, par le Révérend Père P***, cordelier du grand couvent. — S. l., 1742, in-12, 46 pages.

Toutes ces critiques sont une preuve de plus de succès.

aujourd'hui. Ce n'est pourtant pas la fabulation qui brille dans ce roman, mais on n'avait pas encore présenté au public de tableaux de mœurs tracés avec autant d'esprit, de finesse et de fidélité. Voltaire en a donné une appréciation qui fournit exactement la mesure de l'opinion contemporaine quand il écrivait à d'Argental, le 19 janvier 1742 : « J'ai lu enfin les *Confessions du comte de* ***, car il faut toujours être *comte* ou donner *les Mémoires d'un homme de qualité*[1]. J'aime mieux ces *Confessions* que celles de saint Augustin : mais, franchement, ce n'est pas là un bon livre, un livre à aller à la postérité : ce n'est qu'un journal de bonnes fortunes, une histoire sans suite, un roman sans intrigues, un ouvrage qui ne laisse rien dans l'esprit et qu'on oublie comme un héros oublie ses anciennes maîtresses. Cependant, je conçois que le naturel et la vivacité du style, et surtout le fonds du sujet, aura réjoui les vieilles et les jeunes, et que ces portraits, qui conviennent à tout le monde, ont dû plaire aussi à tout le monde[2]... » Il est certain que ces récits d'intrigues amoureuses n'ont guère de liaison entre elles, mais cela n'enlève rien à l'originalité du livre, si l'on considère l'époque où il fut écrit : chacun d'eux offre un caractère particulier, d'une observation fine et délicate : et l'ensemble forme une galerie de petits contes, distincts les uns des autres, qui n'ont pas eu le don de plaire à M. Sainte-Beuve, mais qu'un revenant du XVIIIe siècle, M. Uzanne, a pu intituler *Souvenirs galants d'un roué de la régence,* car plusieurs de ces portraits sont peints d'après nature. Je remarque même que Voisenon, dans ses *Anecdotes littéraires*, attribue le principal succès du roman à l'histoire de Madame de Selve, parce que le portrait était *copié d'après l'original.* Je ne chercherai pas à soulever le voile, mais on comprend facilement que la vogue dut, en effet, être grande, à la recherche de ces personnalités, quand on voit ce qui se passe de nos jours[3].

1. C'est le titre d'un roman de l'abbé Prévost.
2. *Corresp. de Volt.*, III.
3. Ce succès fit des jaloux, et la paternité des *Confessions*, comme celle de l'*Histoire de la baronne de Luz*, a été contestée à Duclos. Mais ce ne fut ouvertement

Admis à toutes les fêtes, Duclos ne jouissait pourtant pas de ses entrées à l'Opéra. Pour les obtenir, il se fit poète, lui, sectateur de La Motte et ennemi des vers. Voilà un nouveau et curieux chapitre à ajouter à l'anthologie des poètes bretons. Le 20 août 1743, il fit donc représenter par l'Académie royale de musique un opéra-ballet en trois actes, intitulé les *Caractères de la folie* [1], dont la musique avait été confiée à un certain de Bury, qui s'est laissé complètement oublier par la postérité. Les différentes entrées de ce ballet étaient les Manies, les Passions et les Caprices : la scène se passait aux jardins de Cythère et les personnages chantants se nommaient Jupiter, Vénus, l'Amour et la Folie. Malgré le talent des interprètes, en particulier de la Camargo et de Jéliotte, la pièce n'eut pas de succès : elle n'avait rien d'original. Duclos n'avait épargné ni les *soupirs*, ni les *ardeurs*, ni les *plaisirs*, ni les *faveurs* ; toute la terminologie d'usage défilait consciencieusement sous les notes de Bury ; mais tout cela était si froid, que le public n'y trouva point de charmes. Il y a cependant quelques bons vers mêlés dans ce fatras de convention. M. Uzanne en a cité plusieurs strophes qui ne seraient pas déplacées dans les meilleurs opéras de l'époque, bien supérieurs, comme poésie, à ceux de notre temps. J'en extrais la suivante qui pourrait passer pour un madrigal :

Amants, pour prix de votre ardeur,
Si l'on vous offre de l'estime,
Que votre constance s'anime ;
Vous touchez à votre bonheur.

qu'après sa mort. La *Gazette littéraire de l'Europe*, en 1772, prétendit que ces deux romans étaient l'œuvre commune de la société *de ces Messieurs*, et en particulier de Caylus et du Mlle de Surgères. Fréron se fit l'écho de ces imputations dans l'*Année littéraire*, et Barbier les a recueillies dans le dictionnaire des *Anonymes*. Mais cela nous paraît incompatible avec le caractère de Duclos, et Palissot, qui ne l'aimait point, convient, dans ses *Mémoires de littérature*, qu'on était peu fondé à disputer ces deux ouvrages à un auteur « qui a très bien vu le monde et qui n'était pas un écrivain du commun. » Nous n'insisterons pas.

1. *Les Caractères de la folie*, ballet en trois actes, avec un prologue, musique de de Bury. — *Paris* Ballard, 1743, in-4°.

La beauté qui vous plaint n'est pas loin de se rendre,
Et d'aimer à son tour ;
La pudeur inventa l'estime la plus tendre
Pour servir de voile à l'amour.

On pourrait citer encore ces quatre vers, au tour philosophique, prononcés par la reine Palmyre, qui, désirant donner sa main à l'un des guerriers, soutiens de son trône, les convoque tous et leur dit :

Le sceptre que les rois tiennent de la naissance,
Ne semble dû qu'à vos travaux :
C'est à votre valeur qu'ils doivent leur puissance.
Le sang forme les rois ; la vertu, les héros.

Cela prouve que Duclos eût pu faire un compositeur de livrets d'opéra qui n'eût pas été inferieur à beaucoup de ses contemporains en possession de la faveur publique ; mais la leçon lui suffit : il ne recommença plus [1].

L'année suivante, il prit sa revanche avec le roman d'*Acajou et Zirphile,* dont l'origine fut le fruit d'une sorte de gageure. Le comte de Tessin, ministre de Suède à Paris, faisait partie de la *Société de ces Messieurs,* et pour se mettre à l'unisson, il avait composé un petit conte intitulé *Jaunillane,* pour l'illustration duquel il avait demandé dix figures à Boucher : l'artiste livra ses planches, mais le comte ayant été rappelé par son gouvernement avant la publication du livre, n'en fit tirer que deux exemplaires et paya les cuivres,

1. Les *Mémoires secrets de Bachaumont* (I. 110, 112) nous apprennent que cet opéra fut repris en 1762, mais avec beaucoup de corrections et un acte nouveau intitulé *Hylas et Sylvie,* substitué à l'acte des Passions. Cet acte n'était pas de Duclos. Bachaumont l'attribue à de Senneterre, et l'*Almanach des spectacles,* à Abeille, l'ami intime de Duclos. Mais cette reprise n'eut pas plus de succès que la première et ne servit qu'à donner prétexte à des bons mots. Bachaumont nous a conservé celui-ci. Comme Hylas est aveugle et que Zélis demande à l'Amour, muni de son bandeau (autre aveugle), de rendre la vue à son amant, un plaisant prétendit que *ce spectacle était un opéra d'aveugles fait pour être entendu par les sourds.*

tout en les laissant à la disposition de leur auteur [1]. Qu'en faire? Ces planches fantaisistes ne rimaient plus à rien. Boucher les montra à Duclos, à Caylus, à Voisenon, qui trouvèrent les sujets bizarres mais essayèrent de les adapter à des contes de leur façon. Caylus en fit un, Voisenon en fit deux, mais Duclos eut la palme, et son conte, imprimé avec les figures, obtint un vif succès [2]. On y trouve en grand nombre des traits de mœurs contemporaines et de piquantes réflexions. Ce badinage est un véritable tour de force et une manière de bouts-rimés en prose : jamais Duclos n'avait montré plus de verve et d'imagination : mais on y sent trop la contrainte et le manque de naturel. Il le présente au public, d'une manière assez impertinente, par une épître dédicatoire dans laquelle il expliquait l'origine du livre et qu'il terminait ainsi :

« Je ne sais, mon cher public, si vous approuvez mon dessein; cependant il m'a paru assez ridicule pour mériter votre suffrage; car, à vous parler en ami, vous ne réunissez tous les âges que pour en avoir tous les travers. Vous êtes enfant pour courir après la bagatelle; jeune, les passions vous gouvernent; dans un âge plus mûr, vous vous croyez plus sage, parce que votre folie devient triste, et vous n'êtes vieux que pour rado-

1. *Jaunillane* parut plus tard en 1767 et non en 1743 (Uzanne), en deux volumes in-12, à *Badinopolis*, comme les deux exemplaires de 1741. — Brunet qui donne cette dernière date de 1741 se trompe en disant qu'*Acajou* parut la même année et fut réédité en 1744. La première édition est bien de 1744.

2. Acajou et Zirphile, conte. — *A Minutie* (Paris), 1744, in-4° et in-12, avec neuf figures de Boucher, gravées par Chedel. L'édition in-12, que je possède, porte par erreur MCCXLIV, au lieu de MDCCXLIV; elle est munie, au titre, d'une curieuse vignette satirique de Duflos, avec la devise *Sic deludimus neptos*.

Réimprimé à *Lausanne* en 1746, sans figures, in-12, et en 1776. — Certains bibliographes appellent l'édition in-12, petit in-8°; leur erreur provient de ce que la feuille A comprend les pages 1 à 16; mais ils n'ont pas remarqué que B va de 16 à 24, C de 24 à 40, D de 40 à 48, et ainsi de suite.

Réimprimé à la suite de toutes les éditions d'*Angola*, roman de La Morlière, en particulier à *Agra*, 1775, in-12, et récemment à *Paris*, Quantin, 1880, à la suite des *Confessions du comte de* ***.

Favart a tiré un opéra-comique de ce conte et le fit jouer à la foire Saint-Germain, en 1744. (Voy. Fréron, *Année littéraire*, 1757, I. 77, à propos *du Dictionnaire des théâtres de Paris*.)

Cette même année 1744, *Acajou* a été traduit en italien.

ter ; vous parlez sans penser ; vous agissez sans dessein, et vous croyez juger, parce que vous prononcez. Je vous respecte beaucoup, je vous estime très peu ; vous n'êtes pas digne qu'on vous aime ; voilà mes sentiments à votre égard : si vous en exigez d'autres, je suis votre très humble et très obéissant serviteur *** [1]. »

Cela est bien dans le caractère de Duclos, et Palissot l'a mis en scène à ce propos, sous le nom de Valère, dans la célèbre comédie des *Philosophes :*

CARONDAS.

... Et le public ?

VALÈRE.

Nous savons lui prescrire
Comment il faut penser, parler, juger, écrire.
Nous le déciderons aisément.

CARONDAS.

D'accord ; mais
Il faut l'apprivoiser, le flatter ;

VALÈRE.

Non, jamais.
Il est pour le gagner des méthodes plus sûres.

CARONDAS.

Le moyen ?

VALÈRE.

Par exemple, on lui dit des injures.
C'est un expédient par nos sages trouvé :
Le succès est certain, nous l'avons éprouvé.

1. Cette épître impertinente n'a pas été contestée à Duclos, mais on a prétendu, comme pour ses précédents romans, que le conte devait être attribué à Caylus ou à Voisenon. Cette assertion ne peut se soutenir, car Voisenon a écrit lui-même, dans ses *Anecdotes littéraires :* « Le comte de Caylus, devenu jaloux de Duclos, comme de tous les gens de lettres qu'il voulait paraître aimer, dit que ce petit ouvrage était de lui et de moi. Il est vrai que le comte fit un Acajou : en même temps, j'en fis deux, qui furent tous trois réunis entre les mains de Duclos, *et dont il ne tira que deux ou trois plaisanteries.* »

Le titre de la comédie des *Philosophes*, d'où ce passage est tiré, nous rappelle que Duclos n'est guère connu que comme philosophe et encyclopédiste, et le lecteur a déjà dû se demander si le Duclos que je lui présente est bien le même que celui qu'il connaît. Nous n'avons, en effet, parlé jusqu'à présent que d'œuvres légères : mais ces petits ouvrages étaient un délassement à de plus sérieux travaux, car, depuis 1741, Duclos avait été chargé par le roi de travailler à une *Histoire de Louis XI*, à l'aide des papiers et des documents laissés par l'abbé Legrand [1]. Cette histoire parut au commencement de 1745 [2], justifia l'entrée de l'auteur à l'Académie des Inscriptions, mais fit du bruit : elle inaugurait l'histoire philosophique et l'on n'était pas habitué à cette manière de présenter les sujets historiques qui met l'auteur en scène autant que les faits qu'il expose. La critique se donna carrière, et cela ne contribua pas peu au

Fréron répondit à l'épître dédicatoire en publiant une *Réponse du public à l'auteur d'Acajou* (anonyme, s l. n. d., in-4°, 12 p., et réimprimée à Londres (Paris), 1751, in-12, à *Minutie*, 1770, in-8°, et récemment chez Quantin, à la suite d'*Acajou*). Il y nommait Duclos et laissait supposer qu'il n'était pas le véritable auteur du livre. L'abbé Desfontaines, dans le premier numéro des *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux* (Avignon, 1744, I, p. 1 à 10), rendit compte du roman et de la réponse, et déclara qu'il n'était pas douteux pour lui que Duclos ne fût bien l'auteur d'*Acajou*. Il était à même de le savoir. Ce compte rendu de 10 pages qui loue Duclos et critique Fréron est curieux et mérite d'être noté. Il se termine par des vers :

Auteur charmant, divin Duclos,
Pardonnez-moi ce coup de patte.
En vous un vrai mérite éclate
Et votre plume délicate
Brille même aux yeux des plus sots...

1. Vendus au roi par Mme de Rousseville, sœur et héritière de l'abbé, et conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, en 31 volumes in-folio, dont 3 d'histoire, 4 de pièces originales et 24 de copies de pièces. — C'est là-dessus, dit Sainte-Beuve, que Duclos a travaillé en toute sécurité, sans souci de recherches, comme un grand seigneur à qui le vilain rabat le gibier dans ses chasses.

2. *Paris*, chez les frères Guérin et Prault fils, petit in-8°, 3 vol. et supplément contenant les pièces justificatives, sous le titre de *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Louis XI*, *La Haye*, J. Neaulme, 1746, in-12. — Autres éditions de l'histoire : *La Haye*, 1745, 3 vol. in-12, et *ibid.*, 1746, 4 vol. avec les pièces, — *ibid.*, Paris, 1750, 3 vol. in-12.

succès du livre. Desfontaines lui consacra trois articles de ses *Jugemens sur les ouvrages nouveaux*, en 1744, et y revint encore en 1745, en remarquant assez judicieusement que, lorsque l'histoire de Tacite parut, les Romains, s'ils pensaient à la française, durent traiter son livre comme l'on traitait alors l'histoire de Louis XI[1]. Les digressions sur l'histoire générale étaient nombreuses, les réflexions philosophiques se pressaient à tout propos, et l'art des transitions était fort négligé : aussi les envieux disaient-ils qu'on eût pu faire trois ouvrages du livre de Duclos : un traité de morale, un abrégé de l'histoire générale de l'Europe, et une vie de Louis XI[2] : mais ces défauts étaient compensés par mille traits ingénieux et un style

1. Voici l'indication des articles de Desfontaines : *Jugements*, etc.; en 1744 : t. V, p. 337-354 ; t. VI, p. 49-72 et 97-132; et en 1745 : t. VII, p. 198-201, et t. VIII, p. 160-182. — Je trouve un curieux renseignement dans l'un de ces articles : c'est que les dames lurent avec avidité l'*Histoire de Louis XI*, et que l'on composa des distiques à ce propos :

Inclyta dum narrat Ludovici *Closius* acta
Fœmina dulcilo qui pendet ab ore viri.
Undique scriptorem collecta pecunia laudat,
Et liber hic, Pralto teste, perennis erit.
Cur ergo dispungit sic virgula librum,
Pontice? Num bonus est quem Venus ipsa fovet?
Nec fovisse zat est : urbis suffragia captat,
Quin et apud veneres nobile prostat opus.
Tristis Apollo, vale, sterilesque valete, Camenæ;
Scriptis sola meis fiat amica Venus.

Faut-il traduire?... « Lorsque Duclos raconte les actions de Louis XI, les femmes sont enchantées de son doux langage. L'argent que produit son livre en fait l'éloge : c'est un ouvrage immortel, si l'on en croit Prault, son éditeur. Pourquoi donc, cher Ponticus, le censurez-vous? Protégé par Vénus même, peut-il être mauvais? C'est peu de le protéger : elle brigue pour lui les suffrages de la ville, et ce livre fameux se débite par les mains des dames. Adieu, triste Apollon, adieu, Muses stériles. Que désormais Vénus seule favorise mes écrits. »

Heureux temps que celui où la critique se traduisait par des vers latins !

2. Voir un curieux article de Fréron, dans l'*Année littéraire* de 1757 (V. p. 173 à 197). C'est un parallèle du livre de Duclos et de celui de Mlle de Lussan qui venait de paraître.

alerte et facile. Voici quelques exemples de ces réflexions qui semblent aujourd'hui banales, mais qui paraissaient alors fort audacieuses : « Un roi incapable de gouverner est encore plus pernicieux à un Etat qu'un prince malheureux ou qui fait des fautes... Chaque homme, en particulier, s'instruit par ses disgrâces : mais il semble qu'un peuple entier ne puisse tirer aucun fruit de l'expérience... La liberté qui se perd par l'anarchie renaît ordinairement du sein de la servitude, et les excès de la tyrannie sont les présages de sa destruction... » La dernière phrase du tome Ier est la suivante : « C'est ainsi que les princes, en agissant avec passion, perdent le fruit des passions les plus justes. »

On comprend combien ces maximes, hardies pour l'époque, durent charmer Voltaire qui se trouvait alors à Paris. Avant même d'avoir achevé la lecture des trois volumes, il passa chez Duclos et, ne le trouvant pas, lui laissa ce billet :

« ... J'ai déjà lu cent cinquante pages : mais il faut sortir pour souper. Je m'arrête à ces mots : « Ce brave Huniade Corvin, surnommé la terreur des Turcs, avait été le défenseur de la Hongrie, dont Ladislas n'avait été que le roi. »

« Courage. Il n'appartient qu'aux philosophes d'écrire l'histoire. En vous remerciant bien tendrement, monsieur, d'un présent qui m'est bien cher et qui me le serait quand même vous ne me le seriez pas, je passe à votre porte pour vous dire combien je vous aime, combien je vous estime et à quel point je vous suis obligé : et je vous l'écris dans la crainte de ne pas vous trouver. *Bonsoir, Salluste* [1]. »

Ces deux derniers mots ont été souvent répétés. Salluste est de trop et Sainte-Beuve prétend que Voltaire eût bien mieux fait d'écrire bonsoir *Justin,* car il démontre, preuves en mains, après Petitot, que Duclos n'a été ici que l'abréviateur de l'abbé Legrand : mais un *abréviateur avec trait* [2]. — L'*Histoire de Louis XI* est un

1. *Corresp. de Voltaire,* III. 202.
2. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* IX, 188

ouvrage « écrit aujourd'hui, disait Daguesseau, avec l'érudition d'hier. » Je n'en connais pas de meilleure appréciation. Ses admirateurs ont pu dire que « l'auteur raconte avec rapidité, énergie et impartialité, les événements d'un des règnes les plus remarquables de la monarchie[1] ; » ses détracteurs ont pu l'accuser de laisser un peu trop percer le romancier dans l'historien. Tout le monde a eu raison, mais il fallait ajouter que dans ce livre la philosophie appartient à Duclos et toute l'histoire à l'abbé Legrand, mis en coupe réglée [2]. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que le gouvernement, prenant ombrage de la liberté avec laquelle est écrit ce livre, favorisa son succès en le faisant condamner par arrêt du conseil, en date du 28 mars 1745 [3], comme contenant plusieurs passages contraires au respect avec lequel on doit parler de la religion et de la conduite de ses principaux ministres ; et que, par une inconséquence inexplicable, il le laissa réimprimer en 1750, et nomma Duclos, la même année, historiographe de France, en considération de ce même livre condamné.

L'*Histoire de Louis XI* valut aussi à Duclos une élection assez disputée à l'Académie française ; mais, avant de le considérer comme académicien, nous avons à nous arrêter un instant à son

1. Discours du prince de Beauveau à l'Académie, lors de la réception de Beauzée, successeur de Duclos.

2. Voici la conclusion du manuscrit de l'abbé Le Grand, *pesant tout au poids du sanctuaire,* dans un parallèle final entre Louis XI et Louis XII : « ... Louis XI, malgré tous les défauts qu'on peut lui reprocher, a été un grand roi. »

Duclos termine ainsi son histoire : « Il s'en faut beaucoup que Louis XI soit sans reproches ; peu de princes en ont mérité d'aussi graves ; mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices et par ses vertus et que, *tout mis en balance, c'était un roi.* »

La suppression du mot *grand* a changé complètement la physionomie de la phrase, mais l'idée de celle-ci a été certainement prise à l'abbé Le Grand. Il en est ainsi de presque tout le livre. Rendons à chacun ce qui lui appartient. A l'abbé, le fonds; à Duclos, la forme.

3. Cet arrêt fort curieux a été reproduit dans la notice qui précède l'édition des *Mémoires secrets,* chez Gay, en 1860.

rôle d'administrateur comme maire de Dinan et député aux États de Bretagne, car ce diable d'homme embrassait tout : le roman, la poésie, l'histoire ne lui suffisaient point ; l'économie politique et l'administration le reposaient de ses autres travaux.

RENÉ KERVILER.

(*La suite prochainement.*)

PAUVRE FILLE

Couchez-la dans le blanc cercueil :
La maladie enfin, sur elle,
A fini sa tâche cruelle...
La mort a souri sur le seuil.

Couvrez-la ; qu'à peine on la touche ;
C'est une vierge qui s'endort :
Il faut respecter dans la mort
Cette pudeur humble et farouche.

Elle est bien... Ne la pleurez pas...
Bénissez Dieu qui la délivre.
Il n'est pas toujours bon de vivre ;
Elle a trop souffert ici-bas.

Point de mère pour lui sourire !
Elle n'eut, durant tout le jour,
Que la pitié, mais pas d'amour
Pour soulager son long martyre.

Rien ne lui fut doux que sa foi.
L'âme, de la sombre vallée,
Comme un oiseau s'est envolée :
O corps brisé, repose-toi !

On admirait de son visage
L'invincible sérénité.
Douleur, abandon, pauvreté,
N'ont point brisé son doux courage.

Emportez-la dans le champ clos.
Sous la croix, sous la mousse verte,
Couchez-la dans la tombe ouverte :
C'est son premier lit de repos !

MARIE JENNA.

NANTES

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES

I

Vers la fin de 1883, je publiais, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* quelques souvenirs intimes et traditionnels de Nantes, avant et pendant la Révolution. Des amis, moins prudents que bien intentionnés à mon endroit, m'ont engagé à les poursuivre.

— Mais vous savez mieux que moi, leur ai-je dit, qu'il n'y a que les époques terribles ou troublées qui présentent un véritable intérêt de narration. — Ce n'est exact que jusqu'à un certain point, m'a-t-il été répondu, et plutôt encore pour le dramaturge que pour l'historien ou le mémorialiste. Ceux-ci doivent écrire *ad narrandum*, sans préoccupation de l'*ad scribendum.* Croyez bien cependant qu'il n'est guère d'époques qui n'aient leur intérêt particulier, surtout quand ces époques sont l'Empire et la Restauration ; la Restauration, ce temps essentiellement de transition, dont le romancier Balzac a su tirer un si avantageux parti dans quelques-uns de ses ouvrages.

Il est vrai que telle est la mission de l'historien. Que doit donc peser ma petite personnalité en regard de l'obligation de mettre en lumière certains faits concernant ma cité, faits qui auraient été laissés dans l'ombre ou qui seraient tombés dans l'oubli ?

A tout risque, je vais reprendre ce nouveau travail, à peu près

sur le plan de mon ancien, c'est-à-dire, en subordonnant les faits généraux à ceux qui regardent plus particulièrement Nantes, et, pour plus d'exactitude, je les suivrai dans un ordre à peu près chronologique.

Malheureusement, et dès le début de mon œuvre, je m'aperçois que je vais être forcé d'y laisser une importante lacune, puisque je ne dirai pour ainsi dire pas un mot de l'Empire. — Pourquoi donc? — Par une raison unique, mais de premier ordre : par celle qui empêchait le maire de je ne me rappelle plus quelle localité, de tirer le canon lors de l'entrée de Henri IV dans sa ville : *parce qu'elle n'en possédait pas.* Si j'ai trouvé des témoins pour les époques antérieures à la Révolution ou ses contemporains, ils me font absolument défaut pour celle-ci. Le nouveau gouvernement avait ramené l'ordre, et mon grand'père, au langage si vert contre les Terroristes, ne trouvait heureusement plus l'occasion de donner carrière à ses justes et nombreux sujets d'indignation d'autrefois. Quant à mon père, qui va devenir à son tour mon principal témoin, il avait été, dès la première année du siècle, éloigné de Nantes et placé, pour faire son éducation, à Juilly, célèbre collège d'Oratoriens, où, en fait de compatriotes, il ne vit, pendant sept ans, que Fouché, duc d'Otrante, ex-oratorien lui-même, et resté protecteur de son ancien ordre. Dois-je dire que, plus d'une fois, *par récompense!* mon excellent auteur fut chargé de célébrer toutes les vertus du protecteur [1] ; ce qu'il faisait du reste *très consciencieusement,* m'a-t-il dit, et en pompeux vers latins. Les vertus de Fouché! cela prête à rire, même encore aujourd'hui. Enfin, à sa sortie du collège, envoyé pour ses études de droit à Rennes et à Paris, il ne rentra définitivement dans sa ville qu'en l'année 1813, où les événements du présent

1. Il y a tout lieu de présumer que notre grand Berryer, ce preux de la Légitimité, alors qu'il était le camarade de banc de mon père à Juilly, a dû être, lui aussi, chargé de cette *tâche d'honneur.* Est-il assez piquant de penser qu'il a dû préluder à sa noble carrière de fidélité par l'éloge de celui qui fut traître à toutes les causes qu'il servit?

parlaient assez haut pour que le grand'père n'eût pas beaucoup le loisir de revenir sur ceux de la veille.

Je ne me dissimule pas qu'en entreprenant de parler de la Restauration dans mon propre pays, je m'engage sur un terrain brûlant. Si tous les honnêtes gens s'entendent aujourd'hui pour flétrir les grands criminels de la Révolution, les opinions sont loin d'être identiques sur l'appréciation des faits de cette époque et des personnages qui y ont joué un rôle politique.

S'il en est ainsi maintenant, qu'on juge de ce que c'était alors, où les divisions les plus tranchées existaient entre des familles actuellement d'accord ! Je cours donc le risque de me heurter à chaque pas contre des noms propres, des noms portés par des gens honorables, que je serais désolé de froisser. Pour parer à ce grave inconvénient, — à moins que le respect dû à la vérité historique ne me contraigne à le faire, — je m'abstiendrai de citer ces noms, toutes les fois que je les rencontrerai au bout de ma plume, entachés d'odieux ou même de ridicule. Je préviens de plus mes lecteurs, quels qu'ils soient, que si je leur fais, plus souvent que toute autre, entendre la note royaliste, ce n'est pas uniquement parce que c'est la mienne, celle de ma raison comme celle de mon cœur, mais parce que je suis aussi, dans la circonstance, l'écho de mon père, bourbonien convaincu et ardent militant à cette époque. Toutefois, après soixante-dix ans d'éloignement, je crois pouvoir, sans inconvénient, reproduire la grosse voix grognarde du bonapartisme ou celle, déjà aigre et criarde, du libéralisme naissant. J'ajoute que, quand j'aurai la chance de pouvoir traduire ma pensée par des chansons du temps, qui, mieux que tous discours, accentuent la louange ou la satire, je me donnerai bien de garde de négliger cette précieuse source d'information.

II

Malgré le silence que je suis forcé de garder sur la période im-

périale, il est indispensable que je revienne sur ses derniers moments, pour donner une idée exacte de la position où se trouvait alors la France, et Nantes en particulier. Malgré des prodiges de génie et d'héroïsme, nous succombions sous les efforts de l'Europe entière coalisée contre nous, et la victoire ne nous affaiblissait guère moins que ne l'eût fait la défaite. Quels décevants mirages, sinon quelle criminelle ambition, poussent donc certains gouvernements, trahis par la Fortune, à se croire le droit de disposer de la dernière goutte du sang des peuples dont ils ont charge, sous prétexte de *devoir étroit d'honneur national!* La raison crie pourtant assez haut que, plutôt que de s'épuiser en efforts désespérés, il vaut mieux, pour un pays, s'arrêter et refaire ses forces par une paix honorable. Presque jusqu'à la fin, elle nous était offerte dans de telles conditions ; mais, quoique écrasé par le nombre, l'Empereur, pas plus que nos gouvernants de 1870, ne voulait céder devant la nécessité. Nous avons pu juger par nous-mêmes de ce que peut coûter une obstination aussi funeste. En 1814, c'était un *tolle* général contre celui qui, après avoir été longtemps *l'homme providentiel* du pays, en était devenu *le mauvais génie* par son orgueil illimité. L'armée *elle-même,* ayant conscience d'avoir été jusqu'aux dernières limites du possible pour la défense du sol de la patrie, la demandait à grands cris. Ce n'est pas la peine de répéter ici ce qu'ont écrit les historiens, à peu près unanimes sur ce sujet. Je me contenterai de redire ce que je tiens de la bouche d'un de nos concitoyens, le docteur Sallion, jeune médecin militaire alors, aussi honorable par son caractère qu'éminent par sa science médicale[1]. Passant un jour près d'un bivouac d'officiers généraux, il entendit l'un d'eux s'écrier avec véhémence : — « Oui, j'irai jusqu'aux bords du Rhin (considéré alors comme notre frontière indiscutable !).

1. Le docteur Sallion, décoré pour sa belle conduite auprès des typhoïdés de l'hôpital de Mayence, resta à son poste d'honneur jusqu'à la dernière heure de la défense de Paris.

J'y planterai mon épée en terre, et si le b.... (*sic*) veut nous faire franchir le fleuve, je la briserai devant lui ! »

Ces paroles, plus que hardies, ne furent accueillies que par une approbation générale.

Un jour, à une représentation sur notre scène, dans je ne sais plus quel ancien opéra de Grétry, un vieillard amoureux, type bien exploité au théâtre, confie à un ami l'intention où il est d'épouser le jeune objet de sa flamme. L'autre lui représente tout le ridicule de son action. « Bon quand vous étiez jeune, lui dit-il gaiement, mais aujourd'hui !... »

Ils sont passés, ces jours de fêtes,
Ils sont passés, ô regrets superflus.
Et vous aviez alors, pour faire des *conquêtes*,
Et vous aviez... ce que vous n'avez plus !

Appliquant intentionnellement à ce mot de *conquêtes* un sens auquel les auteurs n'avaient jamais pensé, le public éclate en applaudissements frénétiques et fait répéter le couplet à plusieurs reprises. Inutile de dire que, le lendemain, l'innocente pièce était retirée de l'affiche.

Assurément, si jamais assertion calomnieuse fut proférée, ce fut celle du député Manuel, quand il affirma, plus tard (il n'eût pas osé le dire en 1814), que les Bourbons, à leur retour, n'avaient été vus qu'*avec répugnance*. Jamais joie plus vive, au contraire, n'éclata par toute la France, que lorsqu'on apprit l'abdication de Fontainebleau : le pays allait respirer enfin ; les pauvres mères allaient pouvoir conserver auprès d'elles leurs enfants, condamnés, hier encore, à servir de *chair à canon*. Si tel était le sentiment général de la France, que devait être celui de Nantes, en particulier, port maritime et important centre commercial avant la Révolution ? Plus que toute autre ville, elle avait souffert dans ses intérêts et brûlait de reprendre ses vieilles traditions commerciales, arrêtées par vingt-cinq ans de guerre. De la joie, ai-je dit? C'était mieux : c'était du délire. A la nouvelle du réta-

blissement du gouvernement royal, des drapeaux blancs s'étalèrent spontanément à toutes les fenêtres ; des danses, où se confondaient toutes les classes de la société, s'organisaient à chaque coin de rue ; on s'embrassait sans se connaître ; enfin, la vieille place du Bouffay, où s'étaient faites tant d'exécutions, m'a redit bien des fois ma mère, qui y demeurait alors, semblait vouloir se purifier de tout le sang qui y avait été répandu pendant la Révolution. On n'entendait que cris de : Vive le Roi ! Le roi, c'était littéralement un père chéri, qui venait reprendre sa place auprès d'enfants dont il avait été momentanément séparé ; tous les chapeaux étaient ornés de la cocarde blanche, toutes les boutonnières, de la décoration du lis.

Qu'était cette singulière décoration, si universellement portée alors, si oubliée aujourd'hui ? Une petite fleur de lis portée au bout d'un ruban blanc. J'ai sous les yeux celle de mon père. C'était une récompense de services, ou mieux, un emblème parlant et quelquefois trompeur de fidélité qu'avaient arboré les royalistes. Je ne sais trop si, dans le principe, on n'avait pas été obligé de la solliciter. Mais, en bien peu de temps, tout le monde l'avait prise. Une chanson du temps, un peu épigrammatique peut-être, nous représente une députation de la musique de la garde nationale venant la demander au Roi lui-même, pour prix de services qu'elle faisait valoir en ces termes :

Nous venons, sire, au nom de tous les camarades.
La musique a donné de belles sérénades :
Donnez-nous, donnez-nous la fleur de lis.

Et le bon monarque, un peu abasourdi, de leur répondre, comme pour se débarrasser de tant d'importunes demandes :

Oui ! oui ! oui ! vous l'aurez tous,
Vous l'aurez, mes amis !

Quant aux banquets dans lesquels étaient célébrés le retour du monarque et ses vertus, si peu connues qu'elles pussent être

encore, je n'en citerai qu'un seul. Les avoués et avocats du barreau nantais s'étaient, à cet effet, réunis en pique-nique à la maison de campagne de l'un d'eux. Ce fut là que se produisit le début poétique, et, ma foi, assez brillant, de mon père. Il entonna, au dessert, la chanson de rigueur, dont je ne me rappelle que le dernier couplet, terminé naturellement par un toast chaleureux à la santé du monarque :

A la santé du Roi de France,
Qui nous ramène l'abondance,
Amis, dans ce jour nous boirons,
Oui, j'en réponds! (*Bis*)
Mais, s'il me faut de ce madère
Remplir autant de fois mon verre
Que ce bon prince a de vertus,
Ah! je n'en réponds plus!
Non! je n'en réponds plus!

Ce qu'il y eut de plus piquant, c'est que l'amphytrion, qui n'était guère connu jusque-là pour son zèle royaliste, ne fut pas le dernier à crier : Vive le Roi! Cela ne l'empêchait pas, l'année d'après, de se faire inscrire au nombre des fédérés révolutionnaires.

Si la paix et l'abondance, malgré l'abus qu'en faisait la chanson, n'étaient pas des biens à dédaigner, ils n'étaient pas non plus les seuls qu'apportât avec elle la Restauration. Une classe assez importante de citoyens l'avait vu revenir, sinon avec répugnance, du moins avec une grande appréhension ; c'était celle des acquéreurs de biens nationaux. Le nouveau gouvernement allait-il ratifier les ventes lucratives que leur avait faites celui de la Révolution? Un article spécial de la Charte leur enleva bientôt cette poignante inquiétude, et rien ne les empêcha, au début, de prendre part à la joie commune. Un jour, le vieux et spirituel docteur Laënnec, aïeul du sympathique directeur actuel de notre Ecole de Médecine, rencontra, porteur d'une large cocarde blanche et d'une fleur de lis gigantesque, un de ses clients, notoirement connu pour avoir fait une grande fortune dans l'acquisition de cette sorte de biens.

Ne comprenant rien d'abord à cette conversion si prompte, il le contemple avec stupeur. Puis, illuminé par une lueur soudaine et se remémorant son Virgile avec un à-propos charmant : — « *Fortunate senex,* lui dit-il en le regardant dans le blanc des yeux,

Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !

L'autre, se voyant percé à jour, n'essaya pas une explication parfaitement inutile ; il se prit franchement à rire, et les deux amis se séparèrent... comme les augures de l'ancienne Rome.

Laënnec avait deviné juste, car le nom de ce nouveau converti brillait, accolé à celui de l'avoué dont je viens de parler, au premier rang des fédérés de l'année suivante.

FRANCIS LEFEUVRE.

(*La suite prochainement.*)

LES ORIGINES DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE*

L'intendant de Béchameil de Nointel terminait un rapport à Louis XVI, sur l'état de la Bretagne, de cette façon dédaigneuse : « Les Bretons manquent moins d'esprit que de politesse et d'édu- « cation. » Peut-être les Bretons — je veux parler de ceux de ce temps-là — qui ne fréquentaient guère la Cour, ni les antichambres ministérielles, n'avaient-ils pas l'élégance raffinée des courtisans de l'Œil-de-Bœuf; peut-être aussi, dans la revendication de leurs droits, dans leur opposition aux entreprises ministérielles, apportaient-ils une ténacité, une vivacité de langage qui pouvaient parfois paraître un peu rudes à Messieurs les Intendants. A ce compte, ils pouvaient manquer de politesse et d'éducation. Mais s'il faut entendre qu'ils étaient gens grossiers et vulgaires, faisant tache parmi leurs contemporains, le jugement est radicalement faux ; il ne peut être porté que par un esprit prévenu ou volontairement aveugle.

Dans l'ouvrage dont je viens ici entretenir les lecteurs de la *Revue*, M. Pocquet dit quelque part que nous avons, nous Bretons, le droit d'être fiers de nos ancêtres ; il a grandement raison. Aux jours de l'adversité, la royauté n'a pas eu de serviteurs plus fidèles; elle n'a pas eu non plus d'adversaires plus respectueusement résolus quand, à l'époque de sa toute-puissance, des ministres imprudents

* *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, par M. Barthélemy Pocquet. — Paris, librairie academique Didier, quai des Grands-Augustins, 2 vol. in-18.

ont voulu empiéter, en son nom, sur les droits de la nation. Dans l'un comme dans l'autre cas, pour soutenir ce qu'ils croyaient le vrai, le juste, les Bretons ont su sacrifier leurs biens, leur liberté et leur vie. Pour moi, il me plaît de descendre d'hommes qui comprenaient ainsi leur dignité et l'honneur. En les voyant si fiers dans leur résistance aux puissants, si dévoués dans leur attachement aux vaincus, je prends aisément mon parti de ce qu'ils ont paru, à un intendant quelconque, manquer de politesse et d'éducation.

Faut-il m'excuser, auprès des lecteurs de la *Revue*, de commencer par cette défense des Bretons, qui n'ont guère besoin d'être défendus ? Je ne le pense pas ! Nous sommes ici, entre nous, un peu en famille ; et n'est-ce pas au foyer domestique qu'il convient surtout de faire l'éloge des aïeux ? Y est-il jamais déplacé ou superflu ?

Et vraiment, en lisant l'étude que mon jeune et excellent ami, M. Pocquet, vient de consacrer à l'histoire de la Bretagne à la veille de la Révolution, je ne pouvais m'empêcher de maugréer, à part moi, contre ce pédant de Béchameil de Nointel qui nous traitait de si haut. J'eusse voulu le tenir près de moi, pour lui demander si des Bretons tels que le premier président de Catuélan, le président de la Houssaye, le procureur général syndic des Etats de Botherel, Chapelier, Lanjuinais et tant d'autres, manquaient de politesse et d'éducation.

A contempler ce tableau des derniers jours de la province de Bretagne, si consciencieusement étudié, dessiné avec tant de soin par M. Pocquet, il me semble que tout Breton ressentira un légitime orgueil. Je sais bien que dans tel épisode on retrouvera la nature humaine avec ses passions condamnables, son égoïsme, mais dans ses grandes lignes, quelle noblesse dans l'attitude, quelle fierté dans le langage, quelle inébranlable fermeté dans les convictions !

Je ne voudrais pas me donner le facile plaisir de médire du temps présent au profit du temps passé ; cela est banal et sans uti-

lité ; mais enfin, sous ce rapport, sommes-nous bien les fils de nos pères, et n'avons-nous rien à leur envier ? En tout cas, nous avons grand profit à les étudier et à les bien connaître ; en prenant M. Pocquet pour guide, ce profit est doublé d'un plaisir.

I

Son récit, plein de vie et de mouvement, renferme deux parties bien distinctes, dont l'une, comme l'a fait très justement remarquer M. de la Borderie, est, à vrai dire, l'antithèse de l'autre. La première a pour sujet principal la résistance du Parlement aux édits de mai 1788, que nous voyons, dans cette résistance, soutenu par la Bretagne tout entière : clergé, nobles et bourgeois. La seconde va d'octobre 1788 à janvier 1790, c'est-à-dire, à ces mémorables séances de l'Assemblée constituante, dans lesquelles le Parlement de Bretagne, dernier champion de l'ancien ordre de choses, tomba avec une noblesse qui, à cent ans de distance, frappe et émeut encore.

L'histoire de la résistance aux édits de mai a paru dans la *Revue*, j'en dirai donc peu de chose. Ce récit sobre et cependant si vivant, cet exposé complet dans ses moindres détails et cependant si clair. a valu à son auteur les éloges les plus mérités ; il est présent à toutes les mémoires.

Cet émouvant épisode de notre histoire a pour auteurs principaux le Parlement, le comte de Thiard et l'intendant Bertrand de Molleville.

Pour être exécutoire en Bretagne, toute loi devait être enregistrée par le Parlement ; il se trouvait ainsi le gardien des droits et franchises de la province solennellement reconnus par Louis XII et François Ier. Ce droit de contrôle était la plus importante de ses fonctions ; il l'exerçait avec un soin jaloux, une fermeté que ne pouvaient ébranler ni les menaces des ministres, ni même les persécutions personnelles. Peut-être même, cédait-il parfois à ce penchant très humain qui pousse les détenteurs du pouvoir à

élargir le cercle de leur puissance, et outrepassait-il ses droits. Quand il envoyait, par exemple, au Roi des remontrances sur l'exil du Parlement de Paris à Troyes, ou sur l'emprisonnement de l'avocat-général de Cathélan à Toulouse, il semble que Louis XVI le rappelait justement à son véritable rôle, en lui répondant qu'il ne recevrait pas de remontrances « sur les matières étrangères à son ressort. » Pour les édits de mai 1788, il en était autrement. Ils bouleversaient dans ses parties essentielles la constitution de la Province, il avait le devoir strict de refuser de les enregistrer.

Les ministres, brouillons et incapables, qui avaient imaginé ces malencontreux édits, avaient envoyé à Rennes, pour les exécuter, deux personnages de tous points dissemblables, comme s'ils avaient espéré que cette diversité de caractère pourrait faire réussir l'un, là où l'autre aurait échoué.

M. de Thiard, grand seigneur d'humeur facile, d'intelligence ouverte et cultivée, un peu sceptique peut-être, mais de manières affables et désireux de plaire, était résolu, en sa qualité de militaire, à exécuter rigoureusement les ordres qu'il recevait, mais aussi très porté à n'employer les mesures extrêmes qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Sa correspondance, malheureusement incomplète, conservée aux Archives nationales, nous fait connaître son esprit net et clair, et la façon, peut-être un peu vive, mais très juste, dont il jugeait les hommes et les choses. Il avait enfin une qualité qui séduit toujours : il était brave et peu ménager de sa personne, mais de cette bravoure gaie et facile qui est la marque distinctive du courage français. Au résumé, figure sympathique qu'on ne pouvait s'empêcher d'aimer, alors même qu'on l'avait pour adversaire.

Tout autre était Bertrand de Molleville ; mais ici, je laisse la parole à M. Pocquet, qui, en quelques mots, l'a dépeint au naturel : « Caractère dur, esprit peu étendu, entêté, timide et d'autant plus « violent dans ses procédés, toujours prêt à fouiller et à démolir. » On pourrait ajouter tortueux, faux et d'une timidité qui confinait à la

couardise. Etant tel, l'Intendant était et devait être l'objet de l'exécration générale ; les sentiments qu'il inspirait se résumaient dans ce couplet d'une chanson alors fort en vogue :

Bertrand est un f.... coquin,
Tout le monde le sait bien,
Qui mérite la danse
Eh bien !
Qu'on fait sur la potence,
Vous m'entendez bien.

Et, de fait, les Bretons le pendirent, sinon pour de bon, du moins en effigie, et avec quels cris enthousiastes!

Le récit de M. Pocquet met très nettement en lumière les caractères très opposés de ces deux exécuteurs des volontés ministérielles. Peut-être le sent-on un peu sévère pour M. de Thiard qui exécutait en soldat des ordres qu'il n'avait pas à discuter, mais qui les exécutait du moins avec une droiture, une crânerie qu'il faut reconnaître. Il n'est que juste pour ce cauteleux Bertrand qui, pardevant, fait patte de velours, pour griffer plus aisément par derrière, est surtout préoccupé de sa sûreté personnelle, et semble avoir pour idée dominante de se venger des affronts que sa fausseté lui a si justement attirés.

Mais ce que M. Pocquet a surtout peint avec un soin pieux presque filial, c'est la résistance courageuse et ferme du Parlement à l'arbitraire ministériel. Le récit qu'il fait de la séance du 10 mai 1788 est particulièrement attachant, émouvant. C'est véritablement aussi un spectacle plein de grandeur et de majesté que celui de ces magistrats dont rien ne peut vaincre l'énergique résistance, qui, fiers et calmes sur leurs sièges, insensibles aux excitations du dehors comme aux menaces des agents des ministres, répondent par un *non possumus* perpétuel aux ordres qui leur semblent attentatoires aux droits de la Bretagne. Le calme, tel est le caractère spécial de la résistance du Parlement. Ni les menaces, ni les lettres de cachet ne feront fléchir les membres de cette

grande compagnie; mais le peuple surexcité essaie-t-il, par deux fois, de forcer les portes de l'hôtel de M. Thiard, ce sont des conseillers qui viennent l'apaiser et faire reculer l'émeute; sous les fenêtres de l'hôtel de Cuillé; des gentilshommes exaspérés tirent-ils l'épée contre le colonel d'Hervilly, et la foule, à leur suite, engage-t-elle la lutte contre les soldats; ce sont encore des membres du Parlement qui viennent se placer entre les combattants, et empêchent le sang de couler. Belle et noble conduite que M. Pocquet met en relief d'une façon saisissante.

Que de traits à relever dans cette résistance unanime de la Province à des mesures pour elle « doublement illégales ! » Tout d'abord, ce fier langage de la noblesse qui, par l'organe de son respectable doyen, le chevalier de Champsavoy, vient dire à M. de Thiard qui lui défendait de se réunir, qu'elle n'a pas attendu d'ordres pour s'assembler, quand il a fallu jeter l'ennemi à la mer, et que, « réunis ou séparés, les gentilshommes ont donné de tout « temps à leurs souverains des preuves éclatantes de leur zèle « et de leur fidélité. » Puis, les membres du Présidial, qui, ne se laissant point toucher par l'accroissement d'importance que leur confèrent les édits, déclarent « qu'ils ne peuvent être forcés de servir d'instruments à la destruction des lois. » On ne peut oublier non plus la lettre du greffier du Parlement, Buret, qui, sous le coup des menaces de M. de Thiard, maintient, en termes si simples et si courageux, la fidélité de son procès-verbal. N'y a-t-il pas jusqu'aux huissiers du Parlement qui trouvent moyen de faire preuve de fermeté et d'un esprit d'à-propos tout à fait piquant. Chargés de signifier un arrêt à M. de Thiard, celui-ci refuse de le recevoir et leur répond, d'un air hautain, qu'on remet à son suisse de semblables missives. Sans s'émouvoir, les trois officiers font volte-face, et vont délibérément, *parlant à sa personne*, remettre leur copie entre les mains du serviteur du commandant de la Province. Béchameil de Nointel n'avait-il pas vraiment raison de dire que les Bretons ne manquaient pas d'esprit !

Tant de fermeté et de courage ne pouvaient soustraire le Par-

lement de Bretagne au sort de tous les autres Parlements de France. Dans les premiers jours de juin, des lettres de cachet remises à presque tous ses membres, les éloignèrent de Rennes et leur firent défense de se réunir ; mais, moins de deux mois après la chute du ministère Lamoignon-Brienne, le Parlement revenait prendre séance dans son magnifique palais, aux acclamations de la province tout entière (8 octobre).

Les derniers beaux jours de cet été de 1788 virent la fin de l'union de tous les ordres de la Bretagne, et la bise aigre de l'hiver vint souffler la discorde entre « les alliés d'hier. »

II

Ici commence la seconde partie des *Origines de la Révolution en Bretagne*, celle qui relate les faits les moins connus, mais non les moins dramatiques, celle, peut-être aussi, s'il est possible de choisir entre deux choses excellentes, dont la lecture est plus attachante.

Quand on étudie superficiellement l'histoire de la Bretagne en 1788 et 1789, on se demande pourquoi, à quelques mois de distance, les haines les plus violentes succèdent à l'union la plus intime. Rien n'était cependant plus logique, et M. Pocquet le démontre très clairement : « Les idées d'égalité, d'affranchissement « et de liberté qui furent les germes de la Révolution, existaient « depuis longtemps au fond du cœur de tous les hommes du tiers « état. Mais, quand celui-ci vit les gentilshommes et les parle- « mentaires entrer en lutte contre la royauté, il comprit qu'il « n'avait, pour le moment, qu'à se retrancher derrière eux. Il « épousa leur querelle, et les soutint avec ardeur. Il n'avait point « renoncé pour cela à ses aspirations vers un remanienent de la « société ; elles allaient bientôt éclater avec une indicible puis- « sance ; et, ce jour-là, comme le tiers état devait trouver devant « lui la royauté, le Parlement et la noblesse, on le verra tourner

« contre ses alliés d'hier, à cette heure ligués contre lui, toutes « ses attaques et toutes ses forces. » La bataille était engagée depuis longtemps, il n'y avait eu qu'une suspension d'armes, le combat allait recommencer.

Pendant toute cette lutte du Parlement contre le ministère Lamoignon-Brienne, l'agitation avait été extrême dans toute la Bretagne; une récolte, insuffisante dans quelques localités, bien qu'elle fût dans son ensemble, très supérieure aux besoins de la Province, fit descendre cette agitation jusqu'au peuple, qui, lui, s'intéressait fort peu aux querelles du Parlement, de la Noblesse et du Tiers avec le ministère.

Nul avant M. Pocquet n'avait parlé de ces émeutes relatives aux grains qui furent générales dans toute la Province, car elles se produisirent à Vitré comme à Quimperlé, à Morlaix comme à Nantes, et, il faut bien le dire, sans plus de raison dans un lieu que dans l'autre. C'est en dépouillant, avec le soin scrupuleux qu'il a apporté à toutes ses recherches, le fonds de l'Intendance déposé aux Archives d'Ille-et-Vilaine, qu'il a trouvé le récit de ces séditions populaires qui ne furent point sans gravité. Dans de nombreux rapports à l'Intendant presque tous les subdélégués racontent comment le peuple s'oppose à l'embarquement des grains, pille les maisons et les magasins des négociants; comment aussi, eux, représentants de l'autorité, sont impuissants à empêcher ces désordres, malgré les dangers très réels auxquels ils s'exposent. Mais le peuple avait appris que le Parlement était dissous, il pensait qu'il n'y avait, par suite, plus de juges, et que tous les excès resteraient impunis. Je le répète, c'est un des mérites de l'œuvre de M. Pocquet, qui en a d'ailleurs tant d'autres, de nous avoir fait connaître ces épisodes très intéressants de notre histoire.

Ainsi donc, du haut en bas de l'échelle sociale, les esprits étaient singulièrement excités, et, par suite, mal préparés à aborder, avec la maturité et le calme nécessaires, l'étude des réformes qui s'imposaient à la France. Des réformes! Tel était le cri qu'on entendait en 1788 d'un bout du royaume à l'autre. Tout le monde

en comprenait la nécessité, l'honnête et vertueux Louis XVI mieux que personne.

Il arrive, en effet, un moment, où tout gouvernement qui a souci de la grandeur du pays, doit se réformer, ou mieux, se transformer, pour répondre aux besoins nouveaux des peuples qu'il régit. C'est même le caractère distinctif du génie politique de savoir quel est le moment opportun pour de telles modifications, et de prévenir ainsi des crises qui sont toujours pour les nations des causes d'affaiblissement, quand elles ne les mènent pas à la décadence. C'est là une vérité banale qu'on avait peut-être trop longtemps mise en oubli ; la situation était, par suite, en ce moment, particulièrement grave et délicate.

En Bretagne, le désir de réformes était peut-être plus vif qu'ailleurs ; le tiers qui pouvait forcer les privilégiés de compter avec lui dans les Etats de la Province, demandait avec une énergie toute particulière une plus égale répartition de l'impôt. Il demandait aussi, afin d'obtenir plus facilement les réformes qu'il jugeait nécessaires, une plus nombreuse représentation de son ordre aux mêmes Etats. Il n'y était, en effet, représenté que par 42 députés, tandis que tout gentilhomme ayant 25 ans accomplis avait le droit d'y assister.

Sur cette question du droit de tout gentilhomme de prendre part aux délibérations des Etats, on discourait de part et d'autre à perte de vue, et on déraisonnait un peu aussi de part et d'autre. Le tiers criait à l'usurpation, ce qui n'était pas exact ; la noblesse prétendait exercer un droit qui lui avait appartenu de tout temps, ce qui eût été impossible à prouver. Voici quelle était la vérité. A l'origine, les vassaux directs des ducs de Bretagne assistaient seuls aux Etats ; ainsi le baron de Vitré représentait seul la noblesse de sa baronnie. Ce fut au temps de la Ligue seulement que, pour se faire des partisans, les chefs de l'un et l'autre parti appelèrent à leurs assemblées tous les gentilshommes de la Province ayant plus de 25 ans. Pour justifier de la présence de tous ses membres aux Etats, la noblesse ne pouvait invoquer un droit aussi ancien

que la constitution de la province, mais elle avait pour elle une possession de plus de deux siècles.

D'autres demandes, mais d'un intérêt secondaire, venaient se grouper autour de ces deux principales : égalité devant l'impôt, égalité dans le nombre des représentants aux Etats. Si leur étude eût été confiée aux esprits sages et modérés qu'on rencontrait dans le tiers et dans la noblesse, on fût certainement arrivé à une solution juste et équitable. Mais l'histoire nous apprend que, dans les partis, ce sont trop souvent les violents qui l'emportent. Cette fois encore il en fut ainsi.

A un arrêté maladroit pris par la noblesse à la fin d'octobre, arrêté qui semblait annoncer la résolution de s'opposer à toute réforme, le tiers répondit par une avalanche de brochures, toutes plus passionnées et plus violentes les unes que les autres. Cette guerre de libelles explique l'irritation des esprits à l'ouverture des Etats de décembre 1788, et M. Pocquet le démontre à merveille en donnant de ces pamphlets une énumération aussi complète que possible, et en indiquant avec beaucoup de discernement la partie saillante de chacun d'eux.

Il analyse surtout avec soin, et fait connaître au mieux le plus célèbre d'entre eux, *la Sentinelle du Peuple* qu'on a, avec beaucoup de vraisemblance, attribuée à Volney. Le jugement qu'il en porte est rigoureusement vrai : « C'est, dit-il, un pamphlet très « spirituel et très mordant, parfois injuste, contre l'aristocratie et « les privilégiés. Ecrit avec une ironie acérée, une verve intaris- « sable, plein d'idées originales et plaisantes, d'un style incisif et « léger qui dénote un écrivain de race, ce journal se place sans « conteste au premier rang des publications du moment. » Plus que tout autre, ce pamphlet eut le don d'exaspérer la noblesse, et de rendre ainsi impossible, entre elle et le tiers, l'accord que tous les bons esprits désiraient. En l'écrivant, Volney ne fit donc ni une bonne action, ni un acte patriotique.

Le succès de *la Sentinelle* fut immense ; il dépassa même, ainsi que je l'indiquerai tout à l'heure, l'attente de son auteur. Je con-

nais, en effet, trois éditions différentes du premier numéro, et deux des second, troisième et quatrième. La vogue toujours croissante fit faire du cinquième et dernier numéro un tirage évidemment plus considérable, car dans tous les exemplaires qui me sont passés entre les mains, j'ai pu constater qu'ils provenaient de la même édition.

La première des trois éditions du premier numéro est évidemment celle imprimée en petits caractères qu'on ne trouve plus employés dans les suivants. De plus, sa première page est tout entière occupée par le titre : *Avis aux gens de toute profession*, etc., titre qui est également reproduit à mi-page, à la page 3 et en tête du texte, comme il le sera dans la réimpression. Mais nulle part on ne trouve l'indication de N° 1, révélant l'intention de donner une suite à cette brochure. Nulle part non plus on ne trouve le titre de *Sentinelle du Peuple* qui ne paraît que dans la réimpression. Enlevé probablement en quelques jours, ce fascicule fut réimprimé en caractères plus gros, et avec un certain nombre de variantes dans le texte, variantes, d'ailleurs, sans grande importance. Cette fois, le titre *Avis*, etc., a disparu de la première page où l'on ne trouve plus que N° 1 ; cela indique qu'une publication périodique ou quasi-périodique commence.

Cette seconde édition ne suffit pas aux demandes qui affluaient de toutes parts, et quand parut le cinquième numéro, on réimprima les quatre premiers; mais, cette fois, Volney n'avait plus l'intention de continuer son journal, car la première page porte ce titre : *Affaires de Bretagne, La Sentinelle du Peuple. V numéros.* Cette fois aussi, les caractères employés sont les mêmes que dans l'édition précédente , le texte est identique ; il y a seulement un remaniement dans la mise en pages.

Ces détails bibliographiques paraîtront à beaucoup, je le crains, superflus, peut-être même fastidieux, mais *la Sentinelle* a eu sur l'histoire de notre province, en 1788, une telle influence, que rien de ce qui s'y rattache ne me semble indifférent. Je n'en ai malheureusement pas encore fini avec le journal de Volney.

La légende veut qu'il ait été imprimé, par les soins de son auteur, nuitamment, au château de Maurepas, que la crédulité populaire croyait être hanté par des revenants. M. Pocquet semble admettre cette opinion, que je ne puis partager : je me hâte d'ajouter que mon opinion n'est point d'ailleurs fondée sur des preuves certaines, mais sur de simples vraisemblances.

Nous avons visité ensemble le vieux château, et je reconnais que les pièces du rez-de-chaussée, sans ouvertures sur le chemin public, mais seulement ajourées sur le jardin, se prêtent à un travail nocturne ; mais cela ne suffit pas pour établir que *la Sentinelle* y ait été imprimée. L'opinion de M. Pocquet prend sa source dans la tradition, ce qui est respectable, mais dans une tradition transmettant une sorte de légende, ce qui est bien un peu suspect. Elle a, en effet, pour moi, cette légende, le grand défaut d'avoir au moins l'apparence d'une mise en scène fort habile. La foule aime l'étrange, l'extraordinaire, et ce pamphlet, imprimé de nuit, dans un château hanté de spectres, devait avoir pour elle une saveur autrement puissante que s'il fût tout simplement sorti d'une vulgaire imprimerie. De plus, il me paraît que c'était courir un certain danger et augmenter les chances d'être découvert, que de transporter à une pareille distance tout ce qui était nécessaire à la composition et au tirage de *la Sentinelle,* et d'y faire aller les ouvriers qu'on employait à cet objet. Enfin, en tête du IIIe numéro de l'édition originale, on trouve cet avis de Volney : « Les imprimeurs m'ont fait dire plusieurs quiproquos dans mes numéros « précédents. Que voulez-vous que je fasse? Tout le monde n'a « pas fait sa rhétorique, et moi, je ne puis être partout. » L'auteur n'était donc pas à Maurepas pour surveiller ses ouvriers et pour parer aux dangers que la moindre imprudence pouvait faire naître dans ce vieux castel placé sur le bord d'un chemin public. Cela semble bien invraisemblable.

Pour ces raisons, et pour bien d'autres que je ne puis énumérer ici, je crois bien plutôt que *la Sentinelle* sort des presses d'un des nombreux imprimeurs de Rennes, qui étaient tous favorables au

tiers. Faite dans la ville même, de nuit peut-être, et par les soins d'un ou deux ouvriers, de la discrétion desquels on était sûr, l'impression présentait moins de danger et de difficulté. Que l'imprimeur, peu soucieux de recevoir la visite de quelques-uns des nombreux gentilshommes alors réunis à Rennes, et que la verve mordante de Volney exaspérait, ait cherché, au moyen de cette légende, à détourner les soupçons qui pouvaient planer sur lui, ou que l'auteur même du journal, en habile homme qu'il était, l'ait inventée pour augmenter le succès de son pamphlet, c'est ce que j'admettrais bien plus volontiers.

Dans une note placée en bas de la page 127, M. Pocquet parle d'une clef manuscrite de *la Sentinelle*, indiquée par Hatin, et qu'il n'a pu consulter; une acquisition très récente l'a mise en ma possession. Elle ne tient malheureusement pas ce qu'elle promettait, et ne donne que des détails d'un intérêt très secondaire. En revanche, elle fait connaître l'auteur de *la Vraie Sentinelle du Peuple*, qui était, je crois, toujours resté inconnu. Cette réponse de la noblesse à Volney est l'œuvre de l'abbé de Fajolles, chanoine du chapitre de Rennes.

J'ai aussi un regret à exprimer à M. Pocquet, et j'aime mieux le faire tout de suite, pour n'avoir plus après qu'à dire tout le bien que je pense de son livre.

Il indique en notes les sources où il a puisé; cela est excellent. J'aurais désiré qu'il ne mît à cette place que le titre tout sec des brochures citées par lui, et qu'il plaçât à la fin de son second volume leur bibliographie raisonnée. Elle eût compris, outre la description matérielle, une brève analyse et, au besoin, des détails particuliers à quelques-unes d'entre elles, détails que M. Pocquet connaît mieux que personne. Quelle source précieuse d'informations c'eût été pour les travailleurs! Quel régal pour les chercheurs, bibliographes et bibliophiles, *quorum pars parva sum!*

Je m'aperçois que la *Sentinelle* m'a trop longtemps détourné de mon chemin, et qu'il ne me reste que peu d'espace pour parler de la partie cependant la plus émouvante des *Origines de la Révolution*

en Bretagne : les États de 1788-1789 et les journées des 26 et 27 janvier.

Surchauffés par une polémique violente, les esprits étaient, à l'ouverture des États, dans la plus fâcheuse disposition. Des mots malheureux avaient été prononcés de part et d'autre, boutades échappées vraisemblablement dans un mouvement de colère, mais qui, commentées par la malignité, avaient avivé les haines et rendu à peu près impossible toute réconciliation entre le tiers et les privilégiés. Le premier, en refusant de nommer la commission de chiffrature ; les seconds, en se retranchant obstinément dans le droit strict qu'il eût peut-être été plus politique d'abandonner un peu, rendirent toute délibération impossible.

Avec sa sagacité et sa modération habituelles, M. Pocquet apprécie très justement cet état des esprits : « Exigences exagérées « d'un côté, mauvaise volonté trop apparente de l'autre, tel doit « être, dit-il, sur ce débat passionné le jugement de l'histoire. » Tel était aussi l'avis de M. de Thiard, quand il écrivait à Necker : « L'ordre du tiers demande trop et celui de la noblesse n'annonce « pas assez son consentement aux articles qui paraissent équi- « tables. »

En présence d'une telle surexcitation, il n'y avait qu'un parti à prendre, proroger les Etats et attendre que le temps permît à la sagesse et à la raison de reprendre leurs droits. Un arrêt du Conseil d'État du 3 janvier suspendit leurs séances jusqu'au 3 février ; mais ils ne devaient plus se réunir.

Campée comme à la veille d'un combat, la noblesse resta en permanence dans l'ancien couvent des Cordeliers, lieu ordinaire de ses séances ; du côté du tiers, même excitation : la polémique de son organe, *le Héraut de la Nation*, était chaque jour plus irritante et plus injurieuse. Quelques pas à peine séparaient les Cordeliers du café de l'Union, quartier général des jeunes gens du tiers. Entre ces deux partis, également irrités, il devait arriver un moment où, suivant l'expression consacrée, les fusils partiraient d'eux-mêmes. Un coup de pistolet tiré on ne sait par qui, engagea la bataille

dans laquelle périrent deux gentilshommes, MM. de Boishue et de Saint-Riveul. Les jeunes gens du tiers, avec la fougue naturelle à leur âge, appellent à leur secours leurs camarades des villes voisines ; de Nantes, de Saint-Malo, des troupes nombreuses viennent leur prêter main-forte. Comme il arrive souvent, le burlesque se mêla au tragique. Une jeune et jolie femme de 22 ans, madame des Tronchais, vint, armée d'un fusil à deux coups, rejoindre son mari aux Cordeliers ; de leur côté, les *mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes gens d'Angers*[1], éprouvèrent le besoin, dans un arrêté ridicule, de faire montre d'un courage que personne ne sollicitait ; c'était la note gaie dans un concert funèbre.

C'eût été une souveraine imprudence d'ouvrir les États au milieu d'une telle effervescence ; les séances furent suspendues « jusqu'à nouvel ordre. »

Au milieu de ces tragiques événements, la conduite de M. de Thiard fut celle d'un homme d'État. Il s'employa, avec un zèle louable, à chercher un terrain sur lequel les deux partis pussent s'entendre, et il prodigua aux uns et aux autres les conseils les plus sages ; son attitude courageuse et résolue empêcha certainement le sang de couler plus abondamment dans les rues de Rennes.

Comme dans le reste de la France, les divers ordres furent, en Bretagne, convoqués séparément dans le mois d'avril, pour élire leurs députés aux États généraux. La noblesse et le clergé, réunis le 16, à Saint-Brieuc, refusèrent de nommer les leurs ; ils fondèrent leur refus sur leur arrêté du 12 janvier précédent, dans lequel ils avaient décidé de ne reconnaître que « les élections faites dans l'assemblée nationale de la province. » C'est ainsi que les deux premiers ordres ne furent point représentés dans cette célèbre Assemblée constituante, dont le rôle a été si sévèrement mais si justement apprécié par M. Taine.

Cette froide, sèche et cependant trop longue analyse, ne peut

1. Le fait est relaté, dans un opuscule écrit par un gentilhomme et intitulé : *Lettre écrite de Rennes, ce 31 janvier* 1789 ; 11 pages in-8°.

donner aucune idée du récit chaud, plein de vie et d'émotion communicative que M. Pocquet trace de ces tragiques événements. Il a exploré tous les coins, battu tous les buissons, et soigneusement trié les matériaux que lui avait fait découvrir cette chasse souvent fructueuse, toujours intelligente. Avec un art simple et vrai, il les a mis en œuvre, et a ainsi édifié un monument dont on a plaisir à admirer la correcte et belle ordonnance.

Le livre de M. Pocquet est habilement composé et agréablement écrit ; il est semé de portraits bien tracés, d'anecdotes et de traits piquants qui en rendent la lecture attrayante ; mais il a, à mon sens, un mérite bien autrement sérieux, et d'autant plus enviable qu'il est plus rare. C'est l'œuvre d'un esprit probe, honnête, affranchi de tout préjugé et de toute prévention, qui cherche la vérité pour l'amour d'elle-même. On pourra chicaner l'auteur sur certains points de détails, — je m'y suis essayé, sans avoir l'absolue conviction d'avoir le bon droit pour moi, — mais ses jugements, dans leur ensemble, parce qu'ils sont sages et exempts de passion, resteront ceux de l'histoire. « J'ai eu à traiter, dit-il dans son in-« troduction, des sujets délicats et qui touchent de bien près à « nos divisions politiques ; je l'ai fait avec une entière bonne foi, « et, je le crois du moins, avec une impartialité absolue... J'estime « que l'histoire est assez grande et assez haute pour dominer « tous les partis et planer au-dessus de nos querelles passagères. » M. Pocquet a tenu ses promesses, il n'a point menti à son programme ; c'est une qualité qui n'est point banale en ce temps-ci.

Le jeune historien débute par une œuvre de sérieuse valeur ; le succès qu'elle obtient, aussitôt parue, nous fait espérer qu'il ne s'arrêtera pas là.

H. DE LA GRIMAUDIÈRE.

UN ARMORIAL DU XIVe SIÈCLE *

Le blason, étude favorite de nos arrière-grands-pères, est à peu près lettre morte pour nous ; non que beaucoup ne se piquent encore de démêler un champ d'azur d'un fonds de gueules, une merlette d'un alérion ou le tortil d'un baron d'une couronne de marquis, mais ce n'est là que le très vulgaire a b c de l'art héraldique.

Je pense que l'ennuyeuse *Méthode* du P. Ménetrier est pour beaucoup dans le discrédit où est tombé ce genre d'études ; insipide fatras de termes surannés, elle entasse des noms sans nous en donner la syntaxe ; elle apprend à déchiffrer le blason et non à le comprendre : c'est le langage par signes des sourds-muets enseigné à des aveugles.

Et pourtant, le blason est toute une science ; ces signes, inintelligibles pour nous, ont un sens mystérieux, différent suivant les siècles et suivant les provinces. Ce sont les hiéroglyphes de nos grandes époques de courage et de foi. A travers les ombres du passé, ils aident à retrouver la race, à démêler les alliances, à noter les marques d'honneur conquises au prix du sang sur les champs de bataille.

Il appartenait à notre époque, si profondément éprise du passé, de remettre en honneur l'art du héraut d'armes : parmi les chercheurs qui compulsent les vieux feuillets du livre de vie, un savant

* Gelre. *Armorial du XIVe siècle*, publié par Victor Bouton. — Paris, 1883. Chez l'auteur, 15, rue de Maubeuge.

héraldiste a courageusement entrepris cette tâche ; son but n'est point de faire revivre le *blason* comme on le comprenait au siècle dernier, aride et vaniteuse recherche de termes techniqnes, mais bien la science du *blason* largement comprise, avec toutes les ressources de nos méthodes actuelles. Il a pris pour base de son travail un document d'une valeur incontestée, le Wapenboeck ou Armorial de Gelre.

Gelre est un héraut d'armes du XIVe siècle, qui a assisté aux terribles journées de Crécy et de Poitiers et nous a laissé les armoiries des gentilshommes qui prirent part aux grandes luttes de cette époque. Sur le manuscrit original, fidèlement reproduit dans l'édition moderne, les écussons enluminés sont accompagnés des noms de famille ou des noms des chevaliers. Pour bien mettre en lumière chaque personnage inscrit sur ces glorieuses tablettes, M. Victor Bouton s'est livré à de longues et savantes recherches sur chacun de ces noms ; puis il a encadré ses héros de citations et de textes empruntés à nos vieilles annales historiques. Il s'est effacé le plus souvent pour laisser la parole à Froissart et aux chroniqueurs du temps ; c'est là un tour de force de haute érudition et qui nécessite une véritable science de bénédictin. Lorsque, forcé par son sujet, il prend à son tour la plume, il le fait avec une chaleur enthousiaste dont la sincérité a quelque chose de véritablement entraînant ; je n'en veux donner pour preuve que ce passage où il recherche le véritable nom du chevalier OL... ER VAEC, dont les armes sont d'argent à 2 fasces de sable, accompagnées de 3 tourteaux de même, et qui, défiguré par les copistes, est devenu CL..ERBAVT, CLEREMBAVT.

« ... Je le répéterai encore, je le répéterai à satiété, la connaissance des armoiries est la lampe de l'histoire, et la science du blason est la clef qui peut seule ouvrir les secrets accumulés du moyen âge. Il est à déplorer que des savants, comme ce bon Daunou, envahis par l'esprit révolutionnaire, se soient crus « plus savants, » en repoussant cette source d'informations si naturelle, si large et si vraie. Et pour mieux affirmer ce que j'avance, je défie à cette heure tous les savants de me dire quel est ce chevalier, sans avoir recours à la science des armoiries.

En effet, quand l'histoire et la paléographie font défaut ; quand en suivant les chemins battus on ne fait que s'enfoncer dans la nuit, il reste à l'héraldiste à déterminer ce qu'il a sous les yeux. Or, à force de regarder cette armoirie, il me sembla que le chevalier me regardait lui-même, comme cette tête de Christ dont les yeux fermés sont ouverts.

Qui donc es-tu, chevalier, que le grand héraut d'armes des bords du Rhin, Gelre, a placé ici le dernier parmi les héros bretons défenseurs de la patrie française contre l'Anglais ? Je voudrais lever le voile de cinq siècles qui te couvre. Ne t'appelles-tu pas Clerembaut ? — Non, je ne suis pas Clerembaut.

Et, comme par une illumination soudaine, devant ces deux fasces et ces trois tourteaux tout noirs, je me rappelai les avoir vus autre part. Je recommençai mes recherches et je retrouvai dans les rangs anglais les mêmes fasces et les mêmes tourtes d'un émail rouge, — *gueules*, éclatant, sous le nom de Vaec. — Ce fut un éclair. J'étais en présence d'un Anglo-Breton : John et Thomas, sire de Vaec, Vake, Vaken ; Richard et Philippe la Vache, 54e, 57e chevaliers de la Jarretière, sont la branche anglaise, et leur postérité existe encore aujourd'hui.

Quant à la branche française, si fière et si belle avec son cimier de cornes d'auroch, rendons-lui sa lumière et montrons ses chevaliers. Le premier que nous rencontrons est Roland de Vace, chevalier, à qui le duc de Normandie, Jean, qui fut le roy Jean, concède, donne une foire annuelle à la Forêt-Auvray, en 1341.

Vient ensuite l'historique de cette famille jusqu'à Jean, qui fut créé baron en 1611.

Dans l'exposé qui sert de préface, je rencontre ce passage :

Gelre nous montre, classées dans leur ordre, ces familles choisies, ces énergies, ces élections sociales qui, par suite des événements et sous la main de Dieu, se sont élevées dans l'humanité par les services rendus, et ont grandi au sein des nations pour les guider et les conduire. C'est l'Europe tout entière au XIVe siècle ; l'Empire et ses sept électeurs, le roi de France, et à la suite tous les rois, les princes et les grands feudataires. Ces maisons illustres dorment, s'éteignent ou se perpétuent en s'enlaçant « dormant et extinct, » s'enchevêtrent et forment un admirable réseau qui dort aujourd'hui, mais dont l'empreinte forme l'ineffaçable Histoire.

Rien n'est beau comme de contempler à travers les âges ces forces sociales, ces maisons nobles, — et nous avons eu ce bonheur de rencontrer un livre merveilleux, singulier, providentiel, prédestiné, qui contient

dans ses deux cents feuillets le nom et les armes, c'est-à-dire l'histoire peinte et vivante de toutes ces familles et de toutes ces races avec lesquelles on remonte au fond des temps, par lesquelles on descend jusqu'à nos jours et dont on coudoie les descendants.

L'*Armorial* de Gerle est édité avec un soin infini ; des héliogravures reproduisent les sceaux de l'époque et les miniatures du manuscrit de Froissart ; citons, entre autres, le combat de la Roche-Derrien, où Charles de Blois fut fait prisonnier par les Anglais. Des bois, des planches enluminées complètent ce splendide recueil.

Nous ferons deux critiques à l'ouvrage de M. Victor Bouton : d'abord son prix, très justifié du reste par le luxe de l'édition, mais qui l'exclura de bien des bibliothèques ; puis, la fidélité même de l'éditeur, suivant de trop près les planches du manuscrit et qui retrouve ainsi plusieurs fois certains noms portés par différents chevaliers de la même famille.

Cela dit, ajoutons que l'*Armorial* de Gerle est un admirable travail, qui, plus qu'aucun autre, servira à remettre en honneur les études héraldiques.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

LA VIERGE MARGUERITE SUBSTITUÉE A LA LUCINE ANTIQUE. Analyse d'un poème inédit du XVe siècle, par un fureteur. Paris, Ad. Labitte, 1885. 1 vol. gr. in-8o, 58 pages.

M. Félix Soleil, loin d'être avare de ses trésors comme certains bibliophiles, se plaît, au contraire, à tirer de temps en temps des rayons de sa bibliothèque quelque rareté insigne, pour en remettre le texte à l'imprimerie. Il y a deux ans, il nous offrait les Heures gothiques les plus recherchées du XVe et du XVIe siècle; aujourd'hui, c'est une vie légendaire de sainte Marguerite, dont il possède un exemplaire, écrit sur vélin, en caractères gothiques. Ce morceau de littérature pieuse, qui ne comprend pas moins de 1332 vers, n'est pas un modèle d'exactitude historique ; mais peu importe. Nous sommes en présence d'un auteur qui se préoccupe moins de gagner des prosélytes au culte de son héroïne que de composer une œuvre agréable à lire. Il a donc rassemblé ce qui lui a paru le plus merveilleux dans les récits populaires, et il en a fait un poème, en donnant libre carrière à son imagination.

La mode voulait alors que l'Ancien et le Nouveau Testament servissent de thème d'amplification aux poètes et aux auteurs d'œuvres dramatiques. Nos pères se plaisaient à lire les Vies des Saints chez eux, comme à voir représenter les Mystères de la Foi chrétienne sur les tréteaux des carrefours. Quiconque veut connaître la littérature du Moyen Age, est donc obligé d'ouvrir les ouvrages de piété, sous peine d'ignorer les principales productions de l'époque.

M. Soleil, dans sa première partie, analyse succinctement

l'œuvre, en citant les passages les plus saillants, afin de nous montrer comment l'action est conduite. Les réponses de sainte Marguerite au tyran Olibrius et au Démon sont pleines d'énergie, et conçues dans des termes qui devaient provoquer les applaudissements des auditeurs. Les prières qu'elle adresse à Dieu, avant de subir le martyre, sont très touchantes : la sainte réclame pour ses fidèles dévots une foule de grâces spirituelles et temporelles ; elle demande notamment le privilège de couvrir d'une protection toute spéciale les femmes en mal d'enfant, en souvenir de sa miraculeuse délivrance des entrailles du dragon.

Après avoit décrit son manuscrit dans la deuxième partie, M. Soleil recherche, dans la troisième, comment les générations du Moyen Age ont été amenées à convertir sainte Marguerite en patronne des femmes appelées à devenir mères ; il n'en voit pas la raison directe dans ce que nous connaissons de la vie authentique de la sainte ; cependant, il constate qu'elle a rempli ce rôle de Lucine invariablement, et il en cite de nombreuses preuves jusqu'à la date de 1665.

Le livre se termine par un appendice, comprenant la vie de sainte Marguerite, d'après la Légende dorée, et la description d'une vie de la même sainte, peinte à fresque, sur les lambris d'une chapelle de Châtel-Audren. Ajoutons que le frontispice est un facsimilé de l'une des pages du manuscrit. La publication que nous annonçons réunit donc plus d'un attrait : le curieux, qui se laissera tenter par l'appât de son titre piquant, n'éprouvera aucune déception, et félicitera l'éditeur d'avoir mis au jour 57 pages sérieuses qui se peuvent lire sans éveiller l'ennui.

L. M.

LE MARIAGE DE PANTIN. — Album in-4° jésus ; texte par la comtesse J. de B., musique de Paul Blétry, illustrations teintées et enluminées de Théophile Busnel. — Paris, Edouard Monnier, éditeur, 16, rue des Vosges. Prix : 7 fr. 50.

S'il est un mariage dont la Bretagne, ce pays de Merlin l'En-

chanteur et des fantastiques lutins des bruyères, gardera longtemps le souvenir, c'est celui du Pantin du petit vicomte Jean de Prérose avec Blondinette, la plus jolie poupée de la petite baronne Yvonne de Kerjoli. Les deux mariés s'apportent avec leur contrat, — car il y a même contrat, rien n'y manque, — toutes les conditions de bonheur : nés porte à porte, faisant leurs débuts dans le monde à la même vitrine, ils se connaissent et s'aiment de longue date. Une larme de Blondinette décide du sort de Pantin, et les nouveaux maîtres de nos deux héros, le vicomte Jean et la baronne Yvonne, se décident à ne pas faire soupirer plus longtemps des fiancés manifestant une inclination si touchante et si bien fondée : d'où leur mariage, dès leur arrivée de Paris en Bretagne, un mariage réunissant 200 invités, l'élite de la noblesse des environs ; un mariage dont le cérémonial s'accomplit selon les dernières prescriptions de la mode parisienne ; un mariage où toutes les fêtes se succèdent avec un entrain féerique : soirée de contrat, fanfare joyeuse lancée sous bois, aux échos du parc, par la troupe des piqueurs, grande ronde bretonne aux allures fantastiques, et mille autres merveilles sont déroulées tour à tour devant les yeux éblouis des jeunes lecteurs, ainsi que, devant Louis XIV, les fabuleuses fêtes de l'Ile enchantée.

Car le mariage de Pantin nous offre aussi — ce n'est pas un de ses moindres charmes — le plaisir des yeux, grâce aux dessins et enluminures de M. Busnel, un Breton dont l'éloge n'est plus à faire. Nous n'étonnerons pas ceux qui, déjà, ont pu apprécier l'artiste dans ses compositions précédentes, et ceux-là sont nombreux parmi nos lecteurs, en leur disant qu'ici, comme dans *Quatre-vingt-treize*, comme dans l'*Exposition d'Amsterdam*, comme dans ses énergiques Bretons rivalisant avec ceux de Brizeux, le talent de M. Busnel a pour notes dominantes la vigueur n'excluant pas la souplesse, l'originalité ne dépassant jamais les limites du bon goût, l'élégance et la pureté de la forme. Différents personnages sont rendus avec une vérité qui fait souvent naître le sourire sur nos lèvres : ces types si exacts ne nous sont point

inconnus ; ici, nous croyons voir le suisse de nos basiliques se drapant dans son imposante majesté ; là, c'est une Bretonne, qui se complaît dans ses pittoresques atours ; ailleurs, un parfait gentleman, correctement vêtu de l'habit des grands jours et paré de son monocle, déploie ses grâces devant les danseuses à robes traînantes ; partout des enfants, toujours naturels dans leurs différents rôles, à la marche nuptiale, à la quête, au dîner, au bal, ou dans le parc, devisant philosophiquement au clair de la lune du voyage de noce des deux époux.

Que manque-t-il à ce charmant album pour faire son chemin dans le monde ? Rien, assurément. Et cependant, ô lecteur, je n'ai pas tout dit. Sachez que, dans ses trésors inépuisables, le merveilleux album dissimule encore, entre un dessin et une page de récit, tantôt un quadrille, une valse, une mazurke, tantôt une marche nuptiale ou une élévation, c'est-à-dire, une source de jouissances pour le jeune pianiste, Paul Blétry ayant bien voulu joindre quelques compositions faciles, mais élégantes et gracieuses, à la plume de la comtesse J. de B. et au crayon de M. Théophile Busnel.

Il nous reste à nommer la ronde chantée, si dansante : *Les sabots d'Anne de Bretagne,* recueillie, dans le pays de Rennes, par M. Adolphe Orain.

Et maintenant, avons-nous terminé l'énumération de tous les plaisirs procurés au lecteur par *le Mariage de Pantin ?* Nous ne le croyons pas. Aussi bien, nous renonçons à faire davantage l'éloge d'un album que chacun se donnera la satisfaction de connaître et de faire lire à ses enfants.

C. DE FOUGÈRES.

LA VÉRITÉ SUR LA CONDAMNATION DE LOUIS XVI. — LISTE DES MEMBRES DE LA CONVENTION ET DE LEURS SUPPLÉANTS, par M. Gustave Bord. — Gr. in-8°. Paris, A. Sauton rue du Bac, 41.

C'est une page d'histoire actuelle que M. Gustave Bord vient de

publier, sous ce titre : *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI.* L'hydre révolutionnaire, en même temps que lui repoussent les têtes innombrables que des athlètes vaillants lui coupent chaque jour, demeure immuable, au fond, dans sa tactique : arriver à son but par tous les moyens, briser violemment tous les obstacles en se faisant un jeu des notions les plus évidentes de la justice et de la conscience. Il est bon de connaître les fautes de ses adversaires. C'est pourquoi les combattants de la bonne cause trouveront dans les vérités mises au jour par M. Bord, de nouvelles forces pour la lutte, en se pénétrant davantage de l'infamie des procédés révolutionnaires. Mais ce sont surtout les esprits incertains, comme il y en a tant à une époque où les caractères se font de plus en plus rares, ce sont surtout ceux-là que nous voudrions voir entendre M. Bord. Car comment admettre qu'avec un peu de bonne foi, de science historique et de jugement, on puisse se faire le séide inconscient de ces Conventionels, dont la race, pour le malheur de la France, n'est point éteinte parmi nous ?

Admettant, un instant, le principe de la légitimité de la souveraineté du peuple, M. Gustave Bord s'occupe seulement aujourd'hui à démontrer que « ceux qui envoyèrent Louis XVI à l'échafaud n'avaient pas le droit de rendre un pareil verdict, » mille raisons s'y opposant ; que « la Convention entière ne représentait qu'une faible minorité de la nation française ; » que « le verdict même de cette Convention, » siégeant illégalement dans un tel cas, « ne prononça la peine de mort qu'avec la majorité apparente d'une demi-voix, majorité due aux violences, aux supercheries et aux fraudes opérées dans le recensement des votes ; » toutes propositions que l'auteur va rendre évidentes.

Pour trouver des législateurs faisant exécuter les arrêts que, se revêtant de la robe du juge, ils ont osé prononcer, c'est-à-dire cumulant le triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, c'est à Constantinople, c'est à Goa, mais c'est en France en dernier lieu (et où se réfugierait alors la liberté), qu'il faudrait aller les chercher. Juger Louis XVI, alors qu'ils étaient chargés de faire la Cons-

titution, est donc pour les conventionnels un abus de pouvoir que Robespierre cherche vainement à dissimuler, lorsqu'il s'écrie, érigeant l'Assemblée en Providence nationale : « Louis XVI est condamné ou la République n'est point absoute. »

De qui ces représentants, si pressés de multiplier leurs pouvoirs, en tenaient-ils la portion légitime? *Des quatre pour cent de la totalité des citoyens.* Il était donc bien faible le zèle du peuple à exercer ses droits de souveraineté ? Autres temps, mêmes mœurs ! Mêmes mœurs sous la jeune République de 1792 que sous la République de 1870, vieille et décrépite avant l'âge. Nous connaissons plus d'un brave paysan qui abandonnerait volontiers ses brillants privilèges d'électeur, dont il est déjà las, si on lui accordait, — ce que ses votes n'ont jamais pu obtenir — un impôt sagement établi contre les importations étrangères, simplement le droit de vivre et de faire vivre les siens. Autres temps, mêmes mœurs ! Les honnêtes gens ne se dérangeaient guère, au siècle dernier, pour élire un des leurs, et de nos jours, que de candidats de l'ordre échouent par la nonchalance de leurs inconscients partisans ! Toujours est-il, prouve M. Bord, que les conventionnels n'étaient les élus que d'une infime partie de la population, les quatre pour cent.

Poursuivant la lecture de notre brochure historique, nous assistons à cette énormité de la majorité de la Convention s'attelant à la minorité jacobine, et pactisant avec toutes les bassesses. Les illégalités dans la procédure inconcevable employée à l'égard du malheureux roi, se déroulent tour à tour devant nos yeux indignés; puis nous arrivons au vote suprême. L'assemblée en démence déclare le roi coupable. Quelle sera la peine ? Ici, les profondes recherches de l'historien nous révèlent encore des choses stupéfiantes : Louis XVI, nous dit-il, *fut condamné par une demi-voix de majorité;* mais la plus vulgaire impartialité aurait dû faire supprimer 26 voix (toutes contre le roi), dont le suffrage est trop irrégulier pour être valable ; d'où il suit rigoureusement que « 360 voix ne votèrent pas la mort, qui ne réunit que 334 voix. »

La liste des Conventionnels, qui termine cette brochure, n'est

pas moins utile que la première partie du travail; elle n'avait jamais été donnée d'une façon aussi complète, aussi précise, et cette simple nomenclature renferme une somme considérable de recherches.

La Vérité sur la condamnation de Louis XVI tient largement la promesse du titre. M. Gustave Bord est consciencieux et a voulu projeter la lumière sur des faits jusqu'ici restés dans l'ombre. Sous la phrase énergique et vigoureuse, on sent la conviction de l'auteur, son indignation, qu'il a souvent peine à contenir : ses preuves sont évidentes et bien présentées ; aussi le lecteur qui suit l'écrivain sans effort, n'élève pas le moindre doute sur son affirmation. Que M. Bord soit donc satisfait de son œuvre : contribuer au règne de la vérité doit être la meilleure récompense de l'historien.

C. DE FOUGÈRES.

MÉLANGES

M. Dupuy de Lôme.

Encore un Breton illustre qui disparaît : M. Charles Dupuy de Lôme, qui est mort à Paris, le 1er février, à l'âge de soixante-huit ans, était né à Ploëmeur, près Lorient, le 15 octobre 1816. Il était fils d'un officier de marine ; il entra à l'Ecole polytechnique en 1835, et fut envoyé en Angleterre en 1842, pour étudier la construction des navires en fer.

Ingénieur de première classe en 1853, M. Dupuy de Lôme fut, en 1857, nommé chef de la direction du matériel au ministère de la guerre ; conseiller d'Etat en service extraordinaire hors section en 1860, il défendit l'administration, comme commissaire du gouvernement, devant le Corps-Législatif. Un peu plus tard, il devint inspecteur général du matériel de la marine. En 1866, il fut élu membre de l'Académie des sciences.

Député en 1869, pour la deuxième circonscription du Morbihan, il obtint 20,617 voix sur 24,079 votants. Membre du Comité de défense pendant la guerre, il s'occupa de l'aérostation.

Battu en 1876, aux élections législatives, il fut élu sénateur inamovible le 10 mars 1877, en remplacement du général Changarnier.

M. Dupuy de Lôme laisse un fils, M. Georges Dupuy de Lôme, secrétaire d'ambassade, et deux filles, mariées, l'une à M. le colonel Zédé, commandant le 36e d'infanterie, l'autre à M. Georges Chancel.

Les obsèques de M. Dupuy de Lôme ont eu lieu à l'église de la Madeleine.

Au moment de la levée du corps, les honneurs militaires ont été rendus par le 5e régiment d'infanterie, par un détachement du 7e cuirassiers et par deux batteries du 13e régiment d'artillerie. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Béhic, ancien ministre ; Ferdinand de Lesseps ; le vice-amiral Jurien de la Gravière ; le vice-amiral Pâris ; Oscar de Vallée, sénateur, et Marcel, inspecteur général du génie maritime.

Derrière le corbillard venait immédiatement un maître des cérémonies, portant sur un coussin les innombrables décorations du défunt et son habit de membre de l'Institut.

MM. Georges Dupuy de Lôme, le colonel Zédé et G. Chancel conduisaient le deuil. Ils étaient suivis par les députations du Sénat, de l'Ecole polytechnique, des ministères de la marine et de la guerre, du conseil d'administration des Messageries maritimes et des Forges de la Méditerranée.

A l'église, la foule était immense. Le corps a été descendu dans un caveau, où M. Bouley, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques, a prononcé quelques paroles.

Le corps a été ensuite transféré à la Ciotat, où a eu lieu l'inhumation.

Voici en quels termes M. le président du Sénat a annoncé la mort de notre illustre compatriote :

« Messieurs, j'ai la douleur d'annoncer au Sénat la mort de M. Dupuy de Lôme.

« Né en 1816, M. Dupuy de Lôme était devenu, grâce à son travail et à ses talents hors ligne, le plus célèbre de nos ingénieurs des constructions navales. On sait avec quels succès il dirigea la construction des premiers navires en fer et à vapeur.

« Conseiller d'Etat ordinaire hors section en 1860, il fut nommé de l'Académie des sciences en 1866, et souvent choisi en qualité de commissaire du gouvernement au Corps législatif, où sa parole jouissait d'une autorité considérable.

« Député du Morbihan en 1869, membre du comité de défense en 1870, il s'occupa d'aérostation, avec sa supériorité habituelle, pendant le siège de Paris. (Approbation.)

« Après avoir échoué à Dunkerque, aux élections de 1876, il fut élu, en 1877, sénateur inamovible par le Sénat, où il conquit bientôt, dans nos discussions, une place à la hauteur de son mérite. (Nouvelle approbation.)

« La France entière s'associera, n'en doutons pas, aux profonds et légitimes regrets que cause à tous ses collègues la perte de cet homme qui fut à la fois un ingénieur illustre, un orateur habile, un excellent patriote et un homme de bien. (Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.)»

M. l'abbé Gouraud.

La Vendée a fait une très grande perte dans la personne de M. l'abbé Gabriel Gouraud, chanoine titulaire, vicaire général, mort à Luçon le 8 février, à 81 ans accomplis Il avait été tour à tour directeur du grand séminaire, professeur de philosophie et de théologie, supérieur du petit séminaire des Sables, curé de la Chapelle-Palluau, supérieur du grand séminaire, supérieur des Ursulines de Chavagnes et des Carmélites. « Il appliqua, dit le *Conservateur*, tous les talents naturels dont Dieu l'avait si abondamment pourvu, toute la science acquise dont Dieu avait récompensé ses veilles, à remplir dignement les devoirs attachés à ces divers emplois... M. Gouraud était littérateur très distingué et assurément un des plus profonds théologiens de France. Plus d'une fois des évêques, autres que l'évêque diocésain, l'ont consulté avec avantage sur des points

difficiles, et l'on doit à sa plume, qui aimait à se dissimuler, plusieurs pages du grand cours de théologie de Migne... »

— Sur le désir qu'a manifesté le Saint-Père d'accomplir, dès que cela sera possible, la cérémonie solennelle de béatification de plusieurs vénérables serviteurs de Dieu, dont les causes sont presque complètement instruites, la Sacrée-Congrégation des Rites s'occupe activement d'achever l'examen de ces causes.

Dans cette catégorie, sont les causes des serviteurs de Dieu dont l'héroïcité des vertus a déjà été proclamée par décret pontifical et à la béatification desquels il ne manque que la constatation de l'authenticité des miracles.

La cause du vénérable Louis Grignion de Montfort, fondateur de la congrégation des missionnaires de la Société de Marie, est de ce nombre; l'examen de ses miracles va former l'objet d'une séance dite préparatoire, fixée au 24 février.

— Nous apprenons, dit la *Semaine religieuse de Vannes*, une douloureuse nouvelle, qui sera cependant pour notre diocèse la cause d'une joie toute chrétienne, si, comme on peut le croire, le jeune missionnaire dont la mort nous est annoncée, a été massacré en haine de la Foi.

Voici la lettre que M. le Supérieur du Séminaire des Missions Étrangères vient d'écrire à Mgr l'Évêque de Vannes :

« Monseigneur,

« Par un télégramme daté du 2 février à Saïgon, et arrivé ce matin à Paris, nous apprenons que notre cher M. Guyomard vient d'être massacré au Cambodge. Quoique nous ne puissions avoir, avant quatre semaines, les détails de cette mort, je considère comme un devoir d'en aviser Votre Grandeur dès aujourd'hui.

« Originaire de Baud, le cher M. Guyomard était entré dans notre Séminaire en mars 1881, étant déjà acolyte. Il fut ordonné prêtre le 17 février 1883 et partit pour le Cambodge le 28 mars de la même année. Dieu a couronné ses travaux et ses saints désirs dès le début de la carrière. C'est un grand bonheur pour ce jeune missionnaire, mais une perte sensible pour la mission à laquelle il promettait un excellent ouvrier.

« De Votre Grandeur, le serviteur très humble et très respectueusement affectionné,

« DELPECH, *supérieur*.

« Paris, le 5 février 1885. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CHAPITRE (UN) DE L'HISTOIRE DU COUVENT DE LA FLOCELLIÈRE (VENDÉE). — La belle Écossaise et Jacques de Maillé-Brézé (1617), d'après un manuscrit inédit, par Thomas Arnauldet, bibliothécaire de la ville de Niort. — Gr. in-8°, 12 p. Melle, imp. Lacuve.

DERNIER (LE) DES FLIBUSTIERS, par G.e de la Landelle. — In-8°, 317 p. Paris, lib. Haton.

DÉSERTION, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — In-18, 340 p. Paris, lib. Blériot et Gautier.

DROITS DE DOUANE INVERSEMENT PROPORTIONNELS, à appliquer à l'entrée des blés étrangers, préférablement à un droit fixe. — In-8°, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

FOUILLES (LES) DU DOLMEN DE LA PLANCHE-A-PUARE, A L'ILE D'YEU ; par Augier, juge de paix à l'Ile d'Yeu. — In-18, 11 p. La Roche-sur-Yon, imp. Servant.

HOTEL (L') DROUOT ET LA CURIOSITÉ EN 1883-1884, avec une préface par Champfleury, 4e année. — In-18, VIII-420 p. Paris, Charpentier.

INSTALLATION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES. — 31 janvier 1885. — In-8°, 19 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MARIE-JENNA, étude littéraire, par F. du Breil de Marzan. — In-8°, 39 p. Tiré à 150 exemplaires.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

ORIGINES (LES) DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE, par Barthélemy Pocquet. Ouvrage précédé d'une lettre de M. Arthur de la Borderie. T. I, *le Parlement de Bretagne en* 1788 ; T. II, *les derniers États de Bretagne.* — In-18, XXII-305 et 401 p. Paris, Didier-Perrin..... 7 fr.

POÈME (UN) INÉDIT : LA PATIENCE, de Mlle Anne de Rohan-Soubise. — In-4°, 16 p. La Roche-sur-Yon, imp. Servant.

QUESTIONS DU JOUR. — I. *Credit agricole.* — II. *La vie à bon marché.* — III. *Impôts. Protection*, par L. de Saint-Quentin. — In-8°, 20 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

RÉTABLISSEMENT (LE) DU CULTE DANS LE DIOCÈSE DE NANTES APRÈS LA REVOLUTION, avec une introduction sur la période révolutionnaire, un Etat du clergé en 1803 et une liste de pensionnés ecclésiastiques de l'an IX, par l'abbé P. Grégoire. — In 8°, 136 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. En vente chez les principaux libraires catholiques de Nantes..... 1 50

VIE ET CORRESPONDANCE DU R. P. LOUIS GÉLON, MISSIONNAIRE EUDISTE DE LA MAISON DE SAINT-PAUL D'ABBEVILLE, DÉCÉDÉ LE MERCREDI 14 FÉVRIER 1883, par le P. L. Gahier, prêtre eudiste. — In-12, 346 p. Redon, imp. Chauvin..... 2 50

XIV

DUCLOS

(1705-1771) *

III

La mairie de Dinan, les états de Bretagne et l'Académie française.

(1744-1750.)

« Si j'en juge par moi-même, a écrit Duclos, je crois qu'il y a peu de provinciaux fixés par état ou par agrément à Paris, qui ne soupirent quelquefois après le pays natal. » Ce sentiment est général parmi les enfants de la Bretagne, le pays « à douce souvenance, » et Duclos, qui y avait laissé sa mère, quittait souvent les charmes de la vie parisienne, pour venir se retremper aux brises de la Rance. Les Dinannais, flattés de voir un de leurs compatriotes marcher à grands pas vers la célébrité, voulurent bientôt l'avoir pour maire, d'autant mieux que les affaires municipales nécessitaient alors de fréquents voyages à la cour où il était utile de se ménager de solides appuis. Duclos accéda à leur désir, et reçut du roi, pour la mairie, des lettres patentes datées de Dunkerque, le 9 juillet 1744 [1]. Il occupa cette magistrature pendant cinq ans,

* Voir la livraison de février 1885, pp. 100-123.

1. M. Odorici et M. Peigné ont publié ces lettres patentes qui, dans leur libellé, ne présentent pas, pour la biographie de Duclos, de particularités intéressantes.

jusqu'à sa nomination d'historiographe de France qui lui laissait moins de loisirs, et rendit d'importants services à ses compatriotes. On lui doit la charmante promenade créée sur les anciens fossés de la ville et sur laquelle on a placé son buste en 1838. Tous les ans, il envoyait une somme considérable pour être distribuée aux pauvres.

Ce fut en cette qualité de maire de Dinan et par députation spéciale qu'il assista aux trois sessions des États de Bretagne tenues à Rennes en 1744, 1746 et 1748. Je n'insisterai pas ici sur le fonctionnement ni sur le cérémonial de ces sessions : je renvoie à mes précédentes études sur les ducs de Coislin et sur l'abbé de Caumartin ; mais je citerai quelques passages des procès-verbaux qui concernent spécialement notre académicien. En 1744, il fit partie de nombreuses commissions et de toutes les députations importantes, et comme on avait l'intention de célébrer de grandes réjouissances pour le rétablissement de la santé du roi, mais « qu'on ne pouvait trouver sur les lieux ni même dans la province, des artistes capables de cette exécution, » on le pria, le 29 octobre, « de se rendre incessamment à Paris, pour y prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de l'intention des États, qui l'ont à cet effet authorisé et l'autorisent à prendre les arrangements et engagements en leur nom, jusqu'à la concurrence de la somme de 30,000#, les États s'en remettant à lui du soin et de la manière de rendre les réjouissances aussi éclatantes qu'ils le désirent, pour le tout être exécuté dans la présente tenue [1]. » C'était une mission de confiance, car il fallait agir vite et avec goût. On n'avait cru pouvoir mieux s'adresser, en cette circonstance, qu'à un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont la présence était une bonne fortune bien rare pour les États. Mais le temps fixé était trop court et les projets durent se transformer, à la réception d'une lettre de Duclos, « qui marquait l'impossibilité de parvenir à l'accomplissement des désirs de l'assemblée, non seulement par la brièveté du

1. Procès-verbaux inédits de la session, aux archives départementales de Nantes.

temps, mais encore parce que tous les meilleurs artistes qui pouvaient être à Paris étoient actuellement occupés à travailler pour les réjouissances qui devaient s'y faire au retour du roy ; M. le Prévôt des marchands avoit même écrit en Italie pour en faire venir. »

« Sur quoi, dit le procès-verbal, M. le Président du Tiers a remontré que, puisqu'il n'étoit pas possible dans la conjoncture présente et eu égard à la brièveté du tems, de pourvoir, remplir et consommer ce que les États s'étoient proposé, c'étoit à l'Assemblée de voir quelle autre destination elle voudroit faire de la somme de trente mille livres qu'elle avoit, par la même délibération, destinée en réjouissances, soit en l'employant à faire une *statue pédestre du roy*, qui seroit placée dans la place d'armes de cette ville, dans le lieu à ce destiné, comme un monument durable, ou à telle autre destination que les États jugeroient à propos, pour donner des marques éclatantes de la joye qu'ils avoient du rétablissement de la santé de S. M. et de l'heureux succès de ses armes. — Après qu'il en a été délibéré, les États ont ordonné et ordonnent que ladite somme de 30,000 ℔ dont ils ont fait le fonds et la destination par leur délibération du 29 octobre dernier, servira à faire une *statue pédestre du roy*, qui sera mise dans la place d'armes de cette ville dans le lieu à ce destiné, et au pied de laquelle il y aura une inscription portant que ce monument a été ordonné par les États, pour marquer la joye de la province du rétablissement de la santé de S. M. et de l'heureux succès de ses armes. — Et ont chargé MM. de la commission intermédiaire de se donner les soins nécessaires pour la construction de ladite statue et de veiller aussi à l'employ de ladite somme, pour en rendre compte à l'assemblée de 1746. — Ordonnent en outre qu'il sera chanté, le 18 de ce mois, un *Te Deum*, dans l'église des Pères Cordeliers de cette ville où les États assisteront en corps, et ont, au surplus, prié M. le Président du tiers d'écrire à M. Duclos, pour le *remercier au nom de l'assemblée et pour le prier de s'en revenir.* »

Le 12 novembre, Duclos était de retour et rendit lui-même un compte exact de sa mission : — « Sur quoi, les États, après avoir remercié M. Duclos, ont ordonné et ordonnent qu'il lui sera payé par leur trésorier *cent louis d'or, pour les frais de son voyage,* de laquelle somme il sera en conséquence fait fonds dans la présente assemblée, et ont, en outre, lesdits États prié ledit sieur Du Clos

de joindre aussi ses soins pour la construction de la statue pédestre du roy et de faire *l'inscription qui sera mise* au pied de ladite statue. »

Cette statue, on le sait, fut placée dans la niche centrale de la façade de l'Hôtel de ville, où il est aujourd'hui question de placer celle du maire Leperdit : les jetons des États de Bretagne nous en ont gardé le souvenir: le monument, ouvrage de Lemoyne, présentait un groupe, formé du roi, debout, escorté de la Bretagne et de la déesse de la Santé. L'inscription, due à Duclos, était ainsi conçue :

Ludovico XV, Regi christianissimo, redivivo et triumphanti, hoc amoris pignus et salutis monumentum, comitia armorica posuere, anno Domini MDCCXLIV.

En 1746, nous retrouvons Duclos aux États, comme député de Dinan, assisté de l'avocat Gagon, père du futur député aux États généraux: il y fit partie de presque toutes les ambassades au duc de Penthièvre, et, le 7 décembre, nous le voyons élu commissaire pour dresser un mémoire destiné à obtenir que « les États et la commission, lorsqu'ils seront séparés, ordonnent seuls l'emploi des fonds faits pour les chemins et autres ouvrages publics. » — On ne sera plus étonné, après cela, de rencontrer plus tard, parmi les Mémoires de Duclos, un *Essai sur les ponts et chaussées, la voirie et les corvées,* suivi peu après de *Réflexions sur la corvée des chemins*[1]. Ce n'étaient point là de simples études spéculatives, mais de véritables mémoires administratifs, composés par un laborieux administrateur.

La session de 1748 fut, pour Duclos, la plus active ; il fit partie de la commission la plus importante des États : celle qui était chargée de rapporter sur les *contraventions* du ministère aux droits, franchises, libertés de la province, et clauses et conditions du dernier contrat passé avec la cour, puis de dresser le cahier

1. Voir ci-dessous.

des *remontrances*. A la fin de la session, il fut délégué spécialement par le tiers-état, avec l'évêque de Léon pour le clergé, et le comte de Coëtlogon pour la noblesse, à titre de *députés en cour*, pour soutenir les droits de la Bretagne devant le ministère, avec pleins pouvoirs « de faire en toutes les affaires ce qu'ils jugeront convenable et nécessaire pour le service du roy et le bien de la province. »

Les services de Duclos en cette circonstance furent assez signalés pour que les États de Bretagne le maintinssent, plus tard, comme député agrégé, lorsqu'il eut donné sa démission de maire de Dinan en 1750, et demandassent pour lui des lettres d'anoblissement, qui lui furent accordées par lettres patentes en date du mois de mars 1755 [1].

Ce fut au mois de décembre 1746, pendant la session des États, que Duclos fut élu à l'Académie française, sans avoir fait les visites de rigueur. Il devait toujours être l'homme des exceptions. Déjà, au mois de juin précédent, ses nombreux amis avaient songé pour lui à cet honneur, pendant qu'il accompagnait aux eaux de Cauterets le comte de Forcalquier-Brancas et sa sœur, la comtesse de Rochefort. Il s'agissait de remplacer l'évêque de Bazas, Edme

1. Voir aux registres des Mandements de la Chambre des comptes de Bretagne, t. 51, f° 280-281. — Je ne donne pas ici ces lettres d'anoblissement, parce qu'elles ont été publiées dans la notice sur Duclos, placée en tête des *Mémoires secrets*, de l'édition Gay en 1864. Je me contenterai de dire que tous les titres administratifs de Duclos s'y trouvent rappelés, et je citerai seulement les armoiries annexées, parce qu'il y a désaccord entre la notice de Gay et le *Nobiliaire* de Pol de Courcy ; celui-ci donne aux Pinot du Clos *d'azur à trois pommes de pin d'or*, d'après l'armorial de 1696, un procureur au parlement, de la même famille, ayant pris les armes avant l'anoblissement. La notice Gay lui attribue, au contraire, *d'argent au pin de sinople arraché, accosté de deux mouchetures de sable* ; mais ces armes, d'après M. de Courcy, sont celles des Pinot de Bressé, de la Gaudinais, du Petit-Bois, etc., famille de présidents à la Chambre des comptes de Bretagne, qui n'ont rien de commun avec les Pinot-Duclos.

Auger dit aussi que c'est après ces lettres d'anoblissement qu'on écrivit Duclos en deux mots. C'est une erreur : l'acte de baptême de Duclos prouve qu'on écrivait déjà le nom en deux mots, dès cette époque, dans les actes officiels.

Mongin. Duclos avait commencé ses visites en février, après la mort du président Bouhier, et ne les avait arrêtées que pour céder la place à Voltaire, élu au mois de mars. Marivaux et le duc de Villars s'offrirent spontanément pour les achever à sa place [1], mais, ces offres de dévouement avaient été inutiles, et l'abbé de la Ville, premier commis des affaires étrangères, fut élu, grâce à l'appui du ministre d'Argenson. Les voix s'étaient partagées par moitié ; Moncrif, seul, avait fait l'appoint, pour ne pas être désagréable à son protecteur. On prit sa revanche à la fin de l'année, quand l'abbé de Mongault vint à mourir. Tout le salon des Brancas partit en guerre pour Duclos, et, soutenu par le crédit de Madame de Pompadour, enleva l'élection. « Il serait bien malheureux, avait écrit la comtesse de Forcalquier à sa sœur, à propos de la bataille du mois de juin, que, parce qu'il a donné une preuve d'attachement à M. de Forcalquier, cela le fît manquer une place à l'Académie. » Aussi prit-elle l'affaire fort à cœur. D'autre part, Duclos avait conquis du premier coup, par sa franchise et son esprit, la faveur de Madame de Pompadour, qui l'avait rencontré chez son médecin, l'économiste Quesnay, logé au-dessous d'elle, à Versailles. Quesnay, chef de la secte économiste, réunissait en conférence, dans son cabinet, Mirabeau le père, Helvétius, Diderot, Buffon et bien d'autres. « Là-haut, dit Marmontel, on délibérait de la paix, de la guerre, du choix des généraux, du renvoi des ministres ; et nous, dans l'entresol, nous raisonnions d'agriculture, nous calculions le produit net, nous dînions gaiement... et Madame de Pompadour venait elle-même parfois nous voir à table et causer avec nous. » Duclos, Bernis et Marmontel furent bientôt les favoris de la favorite qui les admettait tous les dimanches à sa toilette, avec les

1. Voir la curieuse correspondance de Mme de Forcalquier, publiée en partie sur ce sujet par M. Villenave dans sa notice sur Duclos. — « Duclos m'occupe au delà de l'imagination, écrivait la comtesse ; je serais au désespoir s'il n'était pas reçu... » Il s'était rendu indispensable dans le salon des Brancas où il prenait part à tous les divertissements, à toutes les fêtes, jouant les comédies de M. de Forcalquier avec les maîtres de la maison, les Gontaut, les d'Ussé, les Mirepoix, etc.

plus grands du royaume et même les princes du sang. « Elle nous recevait tous les trois familièrement, dit encore l'annaliste, quoique avec des nuances de distinction très sensibles. A l'un, elle disait d'un air léger et d'un parler bref, *Bonjour, Duclos ;* à l'autre, d'un air et d'un ton plus amical, *Bonjour, abbé,* en lui donnant parfois un petit soufflet sur la joue ; et à moi, plus sérieusement et plus bas, *Bonjour, Marmontel.* L'ambition de Duclos était de se rendre important dans sa province de Bretagne : l'ambition de l'abbé était d'avoir un petit logement dans les combles des Tuileries et une pension de cinquante louis sur la cassette : mon ambition, à moi, était d'être occupé utilement pour moi-même et pour le public, sans dépendre de ses caprices [1]. » Je renvoie les amateurs de chronique aux mémoires de Mme du Hausset, de Marmontel et de Bernis [2] : ils y trouveront mille anecdotes sur les relations de Duclos avec Mme de Pompadour. Il me suffit d'avoir noté ici leur point de départ et leur succès immédiat, car la favorite écrivait elle-même à l'abbé Leblanc, le 23 août 1746 : « Je sais, monsieur, qu'il vaque une place à l'Académie française, et il paraît qu'elle est destinée à M. Duclos, par le nombre de voix qu'il a eues à la dernière élection. *Je m'intéresse à ce qui le regarde,* et lorsqu'il sera en place, s'il en vient une seconde à vaquer, j'agirai avec plaisir pour vous [3]... »

La réception de Duclos eut lieu le 26 janvier 1747. Son discours fut remarqué parce qu'il constituait un véritable manifeste. C'est la prise de possession de l'Académie par les philosophes : et tout en présentant un tableau flatteur des Académies en général et de l'Académie française en particulier, Duclos n'hésite pas à formuler un programme de réformes dont il était bien décidé à poursuivre l'application pour réveiller ce corps littéraire de la torpeur où il languissait depuis plusieurs années. Quand il disait : « Tels sont,

1. *Mémoires de Marmontel*, I. 202.

2. Mme du Hausset était femme de chambre de Mme de Pompadour. Voir, en particulier, p. 165, 195, etc.

3. Lettre publiée par MM. de Goncourt dans leurs *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, édition Charpentier, 1878, in-18, p. 277.

messieurs, les services que vous rendez aux lettres, aux sciences et aux arts, » on comprenait assez l'intention de l'orateur pour voir que *vous rendez* signifiait *vous devriez rendre*. Puis, après avoir passé en revue les académiciens eux-mêmes, après avoir loué Voltaire, « qui semble n'avoir pas assez vécu pour la quantité et le mérite de ses ouvrages, » et Crébillon, et Marivaux, et les savants, et les philosophes, et les grands seigneurs, il ajoutait : « Tant de talens divers, des conditions si différentes, doivent avoir pour lien nécessaire et pour principe d'*égalité* une estime réciproque qui vous assure celle du public ... et le Roi s'étant déclaré votre protecteur, l'usage de votre *liberté* devient le premier effet de votre reconnaissance [1]. » Liberté, égalité, sous la protection du roi : ces deux mots résument tout le programme.

L'abbé de Bernis répondit à Duclos, et je relève dans son discours un curieux passage relatif à ses trois candidatures de l'année 1746 :

« Je dois rappeler, pour la gloire des lettres, ce temps à peine écoulé, où l'honneur d'être assis parmi nous excita l'ambition d'une foule de concurrens estimables : le public et l'Académie même, partagés entre un écrivain célèbre et un homme qui joint au mérite littéraire l'avantage d'être utile à l'Etat, s'occupoient sans cesse des deux rivaux, défendoient avec chaleur leurs intérêts, et attendoient avec une impatience mêlée de crainte le moment marqué pour le triomphe. Jamais victoire ne fut mieux disputée : jamais, au milieu des sollicitations les plus puissantes, la liberté de l'Académie, si nécessaire au bien des Lettres et le plus grand des bienfaits de notre auguste protecteur, ne se conserva si pleine et si entière ; jamais deux émules ne s'estimèrent de si bonne foi et ne se firent la guerre avec plus de probité : ils combattoient sans crainte, persuadés que le vainqueur deviendroit l'ami le plus zélé de son rival, au moment qu'il seroit nommé son juge.

L'événement justifia cette confiance réciproque : l'un et l'autre parti se réunit : les suffrages se confondirent pour être unanimes, et les juges cessèrent d'être partagés entre les deux concurrens, dès qu'ils eurent deux couronnes à leur offrir.

1. *Recueil des Harangues de l'Acad.*, XXXV, 280, 286.

Vous ne devez pas regretter, Monsieur, de n'avoir pu solliciter vous-même une place que nous vous destinions depuis longtemps. Vos amis, pendant votre absence, ont achevé de lever le voile qui déroboit vos vertus : ils ont révélé ces secrets de l'honnête homme, ces actions généreuses faites sans ostentation et toujours cachées avec soin : ils ont mis dans le plus grand jour cette noblesse de sentimens, cette simplicité de mœurs, ce fonds de franchise et de probité qui déconcerte souvent la dissimulation et attire toujours la confiance [1]. »

Voilà le portrait de l'homme, voici celui de l'écrivain. Se retranchant derrière son titre d'ami, Bernis se contenta de ces quelques mots qui prouvent combien il connaissait à fond son nouveau confrère :

« Il n'est permis qu'à des juges sans prétention d'apprécier la noble hardiesse d'un écrivain qui s'écarte des routes communes, non par singularité, mais parce que son génie lui en ouvre de nouvelles, qui attaque avec force l'empire injuste des préjugés et respecte avec soumission toutes les lois de l'autorité légitime [2]. »

On n'a jamais mieux défini Duclos qui, philosophe indépendant, ne fut jamais un sectaire, et ne voulut point s'enrôler dans les rangs d'amis moins judicieux qui obéissaient aveuglément au mot d'ordre de la caste. Voltaire eût bien voulu l'embrigader dans le bataillon sacré de la philosophie ; il n'y parvint jamais. Au milieu de toutes les manœuvres du parti encyclopédique, Duclos garda sa marche à lui : il s'est tenu, remarque Sainte-Beuve, et ne s'est point livré. C'est là son honneur et son *coin de probité*, comme écrivain et comme homme public [3]. C'est là aussi le secret de l'influence qui ne tarda pas à prendre sur tout le corps académique.

J'avais d'abord formé le dessein d'étudier de près cette influence et de lui consacrer ici un chapitre qui n'eût pas été le moins inté-

1. *Ibid.*, 297.
2. *Ibid.*, 294.
3. Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*, IX, 199.

ressant de la notice : mais le récent volume publié par M. Lucien Brunel sur les *Philosophes et l'Académie française au XVIIIe siècle* [1], a rendu mon travail inutile, et je dois renvoyer à ce livre, très riche en documents inédits et en informations précises, pour apprécier dans ses détails le rôle important joué, pendant vingt-cinq ans, à l'Académie, par Duclos : on l'y verra s'occuper d'abord de réveiller l'esprit de corps, devenir successivement l'interprète et le chef autorisé des gens de lettres, puis secrétaire perpétuel après Mirabaud, à partir de 1755 [2], diriger les élections, organiser les concours sur de nouvelles bases [3], et prendre l'influence prépondérante dans toutes les questions qui intéressaient la vie intime ou extérieure de la compagnie.

Il me suffira de rappeler ici que dès l'année 1749, à propos de la candidature du maréchal de Belle-Isle qui avait émis la prétention de se faire élire sans se soumettre à la tradition des visites, il soutint seul le règlement, déclara que « les tyrans ne faisaient pas les esclaves, mais que les esclaves faisaient les tyrans, » et força le maréchal à se soumettre [4]; qu'en 1754, il remporta une victoire encore plus signalée sur les trembleurs, en exigeant le scrutin pour

1. Paris, Hachette, 1884, in-8°. Thèse pour le doctorat.

2. Le secrétaire perpétuel Mirabaud, octogénaire, donna sa démission en novembre 1755, en priant l'Académie de lui donner Duclos pour successeur. Mais celui-ci, avec un désintéressement rare, refusa de toucher les appointements annuels de 1,200tt, que rapportait le secrétariat depuis 1749. Il y eut assaut de générosité entre les deux académiciens, Mirabaud ne voulant pas garder les 1,200tt, puisqu'il ne remplissait plus la charge, Duclos ne voulant rien recevoir, tant que Mirabaud vivrait. (*Journal de Collé*, II, 39.) Mirabaud finit pas céder.

3. En 1759, Duclos fit remplacer par l'éloge des grands hommes les sujets d'éloquence religieuse qu'on fixait depuis 1671 pour le prix d'éloquence. Cette innovation devait faire la fortune de Thomas.

4. *Journal de Collé*, I. 79. Collé rapporte que l'abbé d'Olivet, furieux de voir Duclos prendre cette autorité, voulut lui jouer le mauvais tour de mettre une boule noire au vote, le jour de l'élection du maréchal, pour qu'on attribuât cette boule à Duclos : mais celui-ci avait eu la précaution de garder la sienne dans sa main, et il la déposa sur la table, devant tous ses confrères. — Pareille scène devait se renouveler plusieurs fois, pendant les vingt-cinq ans de la carrière académique de Duclos.

l'élection du comte de Clermont, prince du sang, et en répondant au mémoire des officiers de la maison du prince qui demandaient pour lui une préséance le jour de la réception : « Monseigneur, si vous confirmez, par votre exemple respectable et décisif, une *égalité* qui d'ailleurs n'est que fictive, vous faites à l'Académie le plus grand honneur qu'elle eût jamais reçu ; vous ne perdez rien de votre rang, et j'ose même dire que vous ajoutez à votre gloire en élevant la nôtre. La chute et l'élévation, le sort enfin de l'Académie est entre vos mains... » Le prince n'insista pas, et s'abstint seulement de paraître en séance *publique* [1].

Voilà pour l'*égalité* : voici maintenant pour la *liberté*. — Les élections étaient souvent imposées par la cour ou par le ministère et l'on baissait la tête sans murmurer. Duclos entreprit de réagir ; et pour protéger la liberté des votes contre l'importunité des recommandations, il fit établir le règlement du 25 novembre 1754 qui interdisait aux scrutateurs de faire connaître même à leurs confrères le nombre de voix obtenues par les divers concurrents[2]. On sait le rôle important qu'il joua dans l'élection de d'Alembert[3] et dans celle de Piron qui ne fut pas agréée par le roi : on a répété, dans tous les recueils d'*ana*, sa réponse à Bougainville se recommandant de l'état précaire de sa santé : — « L'Académie n'est pas faite pour donner l'extrême-onction. » — Mais s'il eut à cœur de faire

1. Duclos a donné lui-même dans ses fragments de la continuation de l'*Histoire de l'Académie française*, des détails complets sur ce curieux épisode et sur celui de l'élection du maréchal de Belle-Isle.

2. M. Lucien Brunel, *Les Philosophes et l'Académie au XVIIIe siècle*, p. 54.

3. C'était le 28 novembre 1754. « Il passe pour constant, rapporte La Harpe, qu'il y avait un nombre de boules noires plus que suffisant pour l'exclure, si Duclos qui ne perdait pas la tête et qui était en tout hardi et décidé, n'eût pris sur lui de les brouiller dans le scrutin, en disant tout haut qu'il y avait autant de boules blanches qu'il en fallait... » (La Harpe, *Corresp. litt.*, IV, 180), et le chroniqueur assure que les deux intéressés lui avaient dit que *tout était noir*. Sainte-Beuve qui accepte l'anecdocte, doute ici de la probité de Duclos et met en avant l'esprit de parti. Le vrai, c'est que Mirabaud, du Resnel et le duc de Saint-Aignan assistaient Duclos dans le scrutin et qu'il y eut seulement six boules noires ; il en aurait fallu neuf pour l'exclusion, attendu qu'il y avait vingt-six votants. (Voy. Brunel, p. 41-42.)

rentrer la compagnie dans l'esprit de son institution en recherchant particulièrement les gens de lettres, s'il soutint des luttes parfois violentes, en se faisant rappeler par le doux abbé du Resnel « qu'on ne doit prononcer à l'Académie que des mots qui se trouvent dans le dictionnaire, » si la chronique attribue la mort de l'abbé d'Olivet à une attaque d'apoplexie causée par une dernière altercation en pleine séance avec Duclos et d'Alembert, si enfin le caustique Voisenon, en reconnaissant que Duclos était celui de toute l'Académie qui entendait le mieux la métaphysique de la grammaire, l'y trouvait parfois « d'un caractère trop peu liant et trop républicain [1], » c'est-à-dire despotique, on doit accorder que Duclos conserva toujours son indépendance et ne voulut pas se mettre à la remorque exclusive du parti philosophique. A lire les lettres de Voltaire, qui le supplient en vain de faire réussir l'élection de Diderot, on voit que Duclos échappe à la férule du patriarche. Celui-ci a beau lui écrire : « Vous êtes ferme et actif : vous êtes mon homme et je vous aime de tout mon cœur. L'Académie n'a jamais eu un secrétaire tel que vous[2].., » Duclos agit à sa guise et n'accepte les ordres de personne. Aussi, malgré sa collaboration à l'*Encyclopédie,* fait-il échec à Diderot, se brouille-t-il avec d'Alembert, et s'écrie-t-il un jour, impatienté des excès d'intolé-

1. Voisenon, *Anecdotes littéraires.*

2. *Corresp. Volt.*, VI, 25 (22 octobre 1760). — Je relève cette phrase énorme dans la lettre la plus pressante de toutes, datée du 11 août 1760 : « — Les dévots diront que Diderot a fait un ouvrage de métaphysique qu'ils n'entendent point. *Il n'y a qu'à répondre qu'il ne l'a pas fait* et qu'il est bon catholique. Il est si aisé d'être catholique !... » (*Ibid.*, IV, 497).—Aisé à vous, M. de Voltaire, qui étiez fort coutumier de ces impudents mensonges, mais Duclos était franc, et ne savait pas mentir. — Ailleurs, pour mieux séduire Duclos, il termine ainsi une lettre du 20 juin 1760 : « ... Il est triste que les gens de lettres soient désunis : c'est diviser des rayons de lumière pour qu'ils aient moins de force. Un homme de cour s'avisa d'imaginer que je vous avais refusé ma voix à l'Académie : cette calomnie jeta du froid entre nous, mais n'a jamais affaibli mon estime pour vous. Jugez de cette estime par le compte exact que je vous rends de mon procédé. Il est franc, et vous me rendrez justice avec la même franchise. » (*Ibid.*, IV, 453.) — *Comediante !*

rance de ses amis les philosophes : « Ils en diront et en feront tant, qu'ils finiront par m'envoyer à confesse [1]. »

Mais il est temps de revenir aux œuvres de Duclos qui, ayant donné sa démission de maire de Dinan en 1750, peu après sa nomination d'historiographe de France [2], à la place de Voltaire parti pour la Prusse, vint demeurer au Louvre et ne cessa d'écrire pendant vingt-deux ans.

RENÉ KERVILER.

(*La fin prochainement.*)

1. *Mallet du Pan.*

2. C'est à Madame de Pompadour qu'il dut cette nomination. La lettre du comte de Saint-Florentin en lui envoyant le brevet daté du 20 septembre 1750, en est une preuve authentique. (Voir la notice de M. Uzanne qui cite par inadvertance *le sieur Florentin.*) — Comme pour la place de secrétaire perpétuel de l'Académie, Duclos n'en toucha pas les émoluments. Voltaire garda la pension jusqu'à sa mort, mais Duclos eut un logement au *grand commun* de Versailles, ses entrées à toutes les fêtes et autres privilèges attachés à la charge.

L'ÉGLISE DE RENNES

A TRAVERS LES AGES *

Il leur fallut d'abord user de la plus grande prudence, car ces restitutions ne se faisaient jamais sans contrarier bien des intérêts : les fils d'Hervé de Martigné, par exemple, réclament contre l'abandon des prétendus droits de leur père sur les églises de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien, données à Marmoutiers ; certains des enfants du prêtre Hermeniot agissent de même relativement à Saint-Sauveur-des-Landes ; les enfants de Riwallon de Combour sont encore bieu plus récalcitrants ; et Moïse poursuit longtemps les moines de Saint-Florent, à cause de l'église de Tremblay. Quelquefois, ce sont les prêtres séculiers eux-mêmes qui, regrettant leur ancienne position, quelque humiliante qu'elle fût, près des seigneurs détenteurs de biens ecclésiastiques, s'opposent à la libre possession des églises par les moines : tel est Albéric, ce méchant prêtre de Saint-Sulpice de Fougères, qui fit tant souffrir les religieux de Marmoutiers [1].

A la prudence, les moines joignirent une grande fermeté : quand on attaqua leurs droits, ils les défendirent avec intrépidité, ne reculant devant aucune peine, et allant devant les tribunaux, tant civils qu'ecclésiastiques. Parfois même, ils usèrent, au besoin, du

* Voir la livraison de février 1885, pp. 85-99.

1. Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 387, 415, 567, etc.

châtiment de l'excommunication et des pénitences publiques qu'ils infligèrent aux coupables. Payen de l'Epine ayant engagé, sans permission des propriétaires, tous les bœufs et vaches des religieux d'Arbrissel, fut frappé des foudres ecclésiastiques ; trois jeunes gens, envahissant le prieuré de Saint-Broladre, en enlevèrent les grains et maltraitèrent les gens : ils durent suivre, en braies et en chemise, une procession, et porter eux-mêmes les verges dont ils devaient être fustigés ; une méchante femme, Claricie, ayant frappé et blessé un religieux dans l'église d'Erbrée, fut fouettée devant l'autel témoin de ses insolences [1].

Mais à côté de ces actes de sévérité nécessaire en un temps de réforme sociale, combien d'exemples de bonté et de condescendance de la part des moines nous sont donnés dans les chartes contemporaines, depuis l'aumône qu'ils firent à cette même Claricie repentante, jusqu'au cadeau qu'ils offrirent au petit enfant de la dame de Fougères, pleurant dans les bras de sa mère.

Au point de vue matériel, les bienfaits des moines, dans nos paroisses reconstituées au XIe siècle, furent immenses. Profitant du droit d'asile accordé alors à ce qu'on appelait le cimetière d'une église, c'est-à-dire à un terrain plus ou moins considérable, selon la localité, entourant le temple, ils amenèrent les habitants à se grouper autour du clocher, et ils formèrent ainsi nos bourgs. Nous voyons souvent, en effet, les évêques bénir ces cimetières, non seulement à l'usage des morts, mais encore à l'usage des vivants : aussi bien des maisons s'élevèrent-elles dans ces enclos sacrés, maisons jouissant des privilèges du droit d'asile et fort recherchées par suite [2]. De plus, non seulement les moines remirent en honneur l'agriculture trop abandonnée pendant les invasions, non seulement les générosités des fidèles et la richesse des grandes abbayes leur permirent d'aider efficacement de leur bourse ceux qui étaient dans le besoin, — l'on trouve, à chaque instant, dans

1. *Cartul. Roton.* 38, — *Blancs-Mx*, n° 86, p. 683, — *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, etc.
2. D. Morice. *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 389, 424, 438, etc.

les actes de cette époque, mention faite des sommes avancées par les religieux à leurs concitoyens, — mais encore, et surtout, ils furent les grands rebâtisseurs de nos églises rurales, et il faut bien avouer qu'à cette époque, le besoin de relever les temples du Seigneur se faisait vivement sentir.

Il paraît, en effet, que, jusqu'au XIe siècle, la plupart de nos églises de campagne furent construites en terre et en bois. Aussi voyons-nous, en 1060, les possesseurs de l'église de Romazy la céder aux moines de Saint-Florent, à la condition expresse que ces derniers reconstruiront convenablement cette église en pierre, « *lapideam et honestam.* » Cette obligation de relever le temple saint est, au reste, fréquemment faite dans les chartes aux religieux devenus maîtres des paroisses. Il reste encore, dans notre archidiocèse, d'intéressants types de ces églises romanes. Leur plan se fait remarquer par la plus grande simplicité; c'est un long rectangle terminé par un chevet ordinairement demi-circulaire, parfois simplement droit ou carré; d'étroites meurtrières éclairent l'édifice, dans lequel on entre par deux portes placées l'une au bas du rectangle vers l'ouest, l'autre sur l'un des côtés de ce rectangle. A l'intérieur, une grande arcade — quelquefois ornementée et appelée pour cela arc triomphal — sépare le sanctuaire du reste de l'édifice; la partie réservée au public prend alors le nom de nef, parce qu'elle ressemble à la carène d'un vaisseau renversé. Ce plan d'église est celui d'Arbrissel, de Chelun, de Bréal-sous-Vitré, toutes églises terminées par une abside; au contraire, les églises de Pocé, de Brie et de Guipry, se terminent, à l'est, par un chevet droit, soutenu par trois contreforts et ouvert de deux meurtrières. Dans ces temples, il n'y avait, originairement, ni transepts, ni chapelles; ce n'est que plus tard qu'on donna aux églises rurales la forme d'une croix latine, en y ajoutant deux chapelles.

A côté de ces églises qu'ornaient seulement quelques contreforts plats appliqués aux murailles, et quelque moulure sculptée comme à Arbrissel et à Rannée, au-dessus de la principale porte,

il y eut des constructions plus considérables faites, à la même époque, dans les villes et dans quelques bourgs privilégiés ; telles furent les églises de Redon, Langon, Saint-Melaine de Rennes, Saint-Sulpice-des-Bois, Antrain, Hédé, Bécherel, etc. Le même plan rectangulaire fut adopté pour ces constructions plus vastes comme pour les moindres églises, mais au lieu d'une nef, on en construisit trois, formant ensemble un seul rectangle, et terminé à l'est par trois absides, celle du centre plus grande, contenant l'autel majeur. Ces trois absides se retrouvent à Langon, à Livré et à Tremblay. Parfois on ajouta une tour au plan primitif : cette tour, ordinairement posée en avant du chœur, donna naissance quelquefois, dans les églises un peu considérables, à des transepts ou bras de croix, et s'éleva elle-même au-dessus de ce qu'on appela la croisée ou l'intertransept : telles sont les tours centrales de Livré, de Saint-Sauveur de Redon et de Saint-Etienne-en-Coglais. Ailleurs, on construisit cette tour au bas de la nef, comme à Saint-Melaine de Rennes, à N.-D. de Redon, à Luitré, etc. On ornementa aussi quelques parties de l'édifice : l'abside, par exemple, fut entourée d'arcatures comme à Langon et à Guignen ; les chapiteaux des colonnes séparant les nefs, furent couverts de sculptures, comme à N.-D. de Dol et à Saint-Sauveur-des-Landes. Enfin, l'on construisit alors, — mais rarement chez nous, — un sanctuaire souterrain appelé crypte, creusé sous l'abside, et dont nous n'avons plus d'échantillon qu'à Châtillon-sur-Seiche, depuis le déplorable renversement de l'église de Guignen.

Une chose assez singulière, au premier abord, frappe dans l'étude architecturale de nos églises de campagne aux XIe et XIIe siècles : plusieurs de ces églises, comme celles de Pléchâtel, Guipry et Saint-Lunaire, et bien d'autres, n'offrent aujourd'hui qu'une seule nef romane, communiquant, par de grossières arcades, avec des bas côtés des XVe et XVIe siècles. Comment se fait-il que les petites nefs ne conservent aucune trace de leur construction primitive contemporaine de la nef majeure? Voici notre réponse : quand on construisit ces églises, on dut se contenter de bâtir en pierre la

grande nef et le sanctuaire, et l'on éleva, en bois ou en terre, les bas côtés de cette nef ; il en résulta que, au bout de quelques siècles, les petites nefs tombèrent en ruine, alors que la nef majeure, plus solide, demeurait intacte. On les releva donc dans le style du temps, vers le XVIe siècle surtout, telles qu'elles subsistent encore.

Une autre remarque à faire, qui ne manque pas d'importance, c'est l'énorme quantité d'églises présentant encore aujourd'hui des traces d'architecture romane. Dans presque toutes nos vieilles églises, nous trouvons un pan de mur antique : ici c'est une abside, là une porte cintrée, ailleurs un contrefort plat ; tantôt une simple meurtrière, tantôt un bout de muraille avec appareil réticulé, ou en feuilles de fougères ; partout, en un mot, un vestige quelconque de la primitive construction. Il nous semble donc certain qu'aux XVe, XVIe et même XVIIe siècles, lorsqu'on relevait une église, l'usage s'établit de laisser intacte une petite portion de l'ancien édifice, ne fût-ce qu'un pan de mur, une fenêtre ou une colonne, considérés dès lors comme les témoins de la haute antiquité du temple. Nous avons retrouvé tant de fois ce fait significatif dans nos études architectoniques, que nous remplirions toute une page avec les seuls noms des églises qui conservent chez nous ce touchant souvenir du passé.

Enfin, quoique, depuis cinquante ans, l'on ait rasé dans notre archidiocèse un nombre trop considérable de vieilles églises, il n'en reste pas moins assez debout pour que l'on puisse affirmer, sans craindre de démenti, que les deux tiers de nos temples anciens offrent encore la preuve de leur reconstruction aux XIe et XIIe siècles.

Concluons donc que les moines, chargés de reconstituer nos paroisses et de relever nos églises durant cette époque de transition qui suivit les invasions normandes, s'acquittèrent dignement de leur tâche. Non seulement ils furent les auxiliaires zélés des évêques réformateurs, non seulement ils édifièrent le peuple en sanctifiant le clergé, mais ils relevèrent aussi toutes nos églises

paroissiales presque aussi nombreuses dès lors qu'aujourd'hui ; le sceau matériel prouvant leur œuvre est demeuré sur nos temples, respecté, jusqu'à présent, par les générations successives.

VI

En reconstituant nos paroisses, les moines avaient joué leur providentiel rôle ; cela fait, il ne leur restait plus qu'a rentrer dans les cloîtres de leurs monastères. Ils le comprirent et, d'accord avec les évêques, ils rendirent au clergé séculier l'administration des paroisses. Pendant quelque temps, au XIIIe siècle par exemple, ils demeurèrent bien dans leurs prieurés, — ces petit monastères ruraux où s'était élaboré le grand travail de la réforme religieuse, — mais peu à peu ils abandonnèrent ces maisons champêtres elles-mêmes, et l'on vit, en 1411, l'abbé de Saint-Melaine opérer d'un même coup l'union de vingt-quatre de ses prieurés à la mense de son abbaye, c'est-à-dire réduire tous ces établissements à l'état de simples fermes.

Mais n'anticipons pas. L'époque que nous abordons maintenant, c'est-à-dire le XIIIe siècle, est généralement considérée comme celle de l'apogée du pouvoir ecclésiastique ; le siècle suivant en fut la continuation, et le XVe, quoique moins sérieux, ne laissa pas d'être brillant et fécond en grandes œuvres. Considérons donc, pendant ces trois siècles consécutifs, l'état des diocèses qui forment aujourd'hui notre archidiocèse.

Commençons par le tableau de la puissance des évêques. Celui de Rennes n'est pas, il est vrai, maître de sa ville épiscopale, considérée dès lors comme la capitale du duché de Bretagne, mais à lui appartient aussi l'honneur de couronner nos souverains dans sa cathédrale. D'ailleurs, les ducs ont donné à ce prélat un faubourg de leur ville qu'on nomme le Bourg-l'Évêque ; ils y ont joint des manoirs et de belles seigneuries à Rennes, à Bruz, à Saint-Jacques et à Rannée ; enfin, ils lui ont concédé une juridiction

quasi-royale, qu'on appelle, à cause de son importance même, le Regaire. Quand l'évêque de Rennes fait sa première entrée dans cette ville, il est porté sur les épaules de quatre puissants barons, les sires de Vitré, d'Aubigné, de Châteaugiron et de la Guerche. — L'évêque de Dol est encore plus puissant : pendant plus de trois siècles il a porté le titre d'archevêque et il en conserve toujours les insignes qu'il gardera jusqu'en 1789 ; longtemps, il a entretenu une armée dont le sire de Combour était le porte-enseigne ; s'il a renoncé à ce déploiement militaire, il n'en garde pas moins, comme vassaux, de grands seigneurs tels que les sires de Landal, de Beaufort et du Guesclin ; quand il entre solennellement à Dol, ville qui lui appartient tout entière, le sire de Landal tient la bride de sa haquenée, le sire du Gage lui présente les mets de sa table, et le sire de la Chesnaye-au-Bouteiller lui sert d'échanson. Lui aussi possède plusieurs manoirs : c'est d'abord la tour ou château de Dol, vieille forteresse illustrée par maints brillants faits d'armes; puis le manoir de l'Orme, assis dans un beau parc, à petite distance de la ville épiscopale. Mais son diocèse s'étend bien au delà, jusqu'en basse Bretagne et jusqu'en Normandie : en basse Bretagne, il possède la baronnie de Coëtmieux ; près de Rouen, il a le manoir et la seigneurie de Saint-Samson de la Roque. — L'évêque de Saint-Malo, maître de la ville de ce nom, a bénévolement cédé une grande portion de ses droits sur elle à son chapitre ; c'est ce qu'on appelle la seigneurie commune. Mais son regaire particulier demeure plus considérable, même après cet abandon, que celui des évêques de Rennes et de Dol ; il possède des hôtels à Saint-Malo et à Dinan ; il est baron de Saint-Malo-de-Beignon, et son manoir de Château-Malo partage avec celui de Beignon l'honneur de le posséder souvent. Quand il fait sa première entrée à Saint-Malo, c'est le sire de Lorgeril qui doit conduire son cheval et lui aider à en descendre.

Les chapitres ont également une grande importance. Le chapitre de Rennes jouit d'un beau regaire et partage avec son évêque les privilèges du droit d'asile accordés à la cathédrale Saint-Pierre.

Cinq dignités rehaussent l'éclat de ce chapitre : le trésorier, le chantre, l'archidiacre de Rennes, l'archidiacre du Désert et le scholastique. — Le chapitre de Dol possède un avantage particulier fort rare : une paroisse entière, celle de Saints, dépend uniquement de lui : elle est *nullius diocesis*, et l'évêque de Dol n'y a aucun droit. Il a aussi un vaste regaire et toute une rue dans Dol appelée la rue Ceinte ; il renferme en son sein quatre dignités : le chantre, l'archidiacre de Dol, le scholastique et le trésorier. — Le chapitre de Saint-Malo jouit des deux tiers de la seigneurie commune dont l'évêque ne s'est réservé qu'un tiers. C'était d'abord un chapitre séculier que saint Jean de la Grille changea en chapitre régulier en y introduisant des religieux ; mais il a été sécularisé de nouveau en 1319 et, depuis lors, il se compose de dix-neuf chanoines, en y comprenant l'évêque qui jouit d'une prébende et les quatre dignitaires qui sont le doyen, l'archidiacre de Dinan, l'archidiacre de Porhoët et le chantre.

Au-dessous des évêques et des chapitres vient le clergé paroissial composé des doyens, des recteurs et de leurs curés. Les recteurs ont, au XIIIe siècle, une position variant selon que les paroisses relèvent simplement de l'évêque ou dépendent des abbayes. Quoique nous ayons vu, en effet, la plupart des paroisses régénérées par les moines, il y eut cependant un certain nombre d'entre elles qui ne se livrèrent pas aux religieux ou que les évêques se réservèrent ; de là une grande différence dans la condition sociale des recteurs. Ceux qui gouvernaient des paroisses ne dépendant ni des abbayes, ni des chapitres, ni même des regaires épiscopaux, conservèrent presque tous la jouissance des dîmes ecclésiastiques ; ce furent les recteurs riches ; leurs bénéfices, fort enviés, devinrent le point de mire de bien des prétendants, mais il faut avouer que le nombre de ces gros bénéficiers séculiers fut assez restreint. Les autres recteurs avaient des paroisses dont les dîmes appartenaient soit aux religieux qui les avaient reconstituées, soit aux chanoines qui, à l'origine, les avaient desservies, soit à l'évêque qui s'en était réservé les revenus. Tous ces recteurs devaient dès lors se con-

tenter d'une pension que leur servaient en nature ou en argent les gros décimateurs.

Tant que les moines habitèrent leurs prieurés ruraux, de fréquents accords furent conclus entre eux et les prêtres desservant les paroisses au sujet du partage des biens de l'église. Il s'agissait surtout des oblations, considérables au XIIIe siècle, des prémices et quelquefois même des dîmes. Dès la fin du XIIe siècle, on voit l'abbé de Marmoutiers régler ce qui suit avec le recteur d'Iffendic : des oblations de l'autel les moines auront les deux tiers, et le recteur le reste ; pour les mariages, ce qui sera déposé sur le livre, à la porte de l'église, sera partagé également entre les moines et le recteur ; ce sera la même chose pour les relevailles et les baptêmes ; les dons faits au jour des Morts, à l'occasion des confessions de Carême et d'Avent, les honoraires des sépultures, trentièmes et septièmes, les dons faits aux confréries seront partagés par moitié entre le recteur et les moines, mais ceux-ci auront les deux tiers des prémices [1].

Lorsque les moines se furent retirés dans leurs abbayes, la condition des recteurs dépendant d'eux devint moins dure. Voici, par exemple, le sort qu'assurèrent en 1294, les moines de Saint-Melaine au recteur de Vern : ils lui promirent une pension de dix livres (environ mille francs de notre monnaie), pour l'entretien de sa robe, de sa chaussure, de son lit, de son cheval et de ses autres nécessités ; ils lui cédèrent une maison d'habitation convenable et lui abandonnèrent, en outre, tous les droits d'autel, c'est-à-dire les oblations, en général, les offrandes faites aux épousailles et dans les confréries, les deniers de confession et d'anniversaires pour les morts, les petites dîmes d'agneaux, porcs, poulets, oies, chanvre, lin, navets, millet, panais, et en un mot tout ce qui était dû à l'autel. Par contre, le recteur de Vern renonça à toutes les grosses dîmes, tant anciennes que novales [2].

Cette question des dîmes novales, au XIIIe siècle, est fort intéres-

1. Dom Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 648.
2. *Cartul. Sancti-Melanii.*

sante ; on appelait ainsi les dîmes levées sur une terre nouvellement rendue à la culture. Or la preuve que des défrichements considérables furent faits dans nos campagnes, à cette époque, c'est que nous voyons, dans une foule de paroisses, des discussions s'élever au sujet des novales, entre les décimateurs et le recteur. C'est alors, du reste, que disparut la forêt qui s'étendait au sud de Rennes, donnant son nom aux églises voisines de cette ville, Saint-Jacques de la Forêt, Saint-Donatien de la Forêt et Sainte-Foi de la Forêt. Le chapitre de Rennes, qui possédait un droit de pâturage dans cette forêt, dite de Mont-Mohon, reçut, en échange, des dîmes, quand son territoire eut été livré à la culture [1]. Remarquons aussi qu'en 1236, les moines de Saint-Melaine abandonnèrent au recteur de Betton le quart des dîmes novales ; c'était, en effet, un privilège particulier à l'abbé de Saint-Melaine, de jouir des novales : ordinairement, elles appartenaient en entier aux recteurs. Mais nous ne pouvons entrer dans tous les détails des pensions accordées aux recteurs qui n'étaient pas grands décimateurs ; remarquons seulement qu'elles devaient être « congrues, » c'est-à-dire convenables et suffisantes, et qu'elles ne pouvaient être inférieures à 500 livres au siècle dernier.

Le défrichement des terres eut un autre résultat, ce fut le morcellement des grandes paroisses. C'est ainsi que, durant le XIIIe siècle, furent créées les paroisses de Cardroc, la Baussaine, la Chapelle-Chaussée et Saint-Domineuc, distraites toutes quatre de Tinténiac. Vers le même temps, furent érigées les paroisses de Saint-Sulpice-des-Bois, Saint-Aubin-du-Cormier et Sérigné, dont le territoire fut enlevé aux forêts voisines de Rennes.

Ces créations de paroisses et de trêves, trop nombreuses pour que nous les signalions toutes ici, nous amènent à parler des églises construites selon les règles de l'art ogival florissant alors.

A part la magnifique cathédrale de Dol, le chœur de Redon, quelques parties de l'ancienne cathédrale de Rennes et l'abside de

1. *Cartul. Sancti-Georgii.*

la Guerche, il faut bien avouer que nos pères semblent avoir peu bâti d'églises au XIIIe siècle. Du reste, ne venaient-ils pas de relever tous leurs temples aux XIe et XIIe siècles ? Et d'ailleurs, le temps était-il si propice en Bretagne pour les constructions religieuses ? Il est à remarquer que si saint Louis personnifie en France le XIIIe siècle, digne par ses monuments merveilleux du roi justicier et du héros croisé, la Bretagne est représentée, à la même époque, par les ducs Pierre Mauclerc et Jean le Roux, princes français, persécuteurs des évêques bretons, ennemis des moines et pilleurs de nos églises. Leur foi — car ils avaient la foi comme tous leurs contemporains — se manifestait loin de Rennes, dans les splendeurs de Notre-Dame de Chartres, voisine de Dreux, berceau de Mauclerc, et c'est dans cette admirable cathédrale qu'il faut aller chercher aujourd'hui, sculptées en pierre et peintes sur les vitraux, les figures des ducs et duchesses de Bretagne, au XIIIe siècle [1].

Les constructions religieuses du XIIIe siècle sont donc rares chez nous ; celles du XIVe sont encore moins nombreuses, représensentées seulement dans notre archidiocèse par le chœur de Saint-Malo et la tour de Redon. Mais un grand mouvement architectural commença au XVe siècle et se continua au XVIe ; quoiqu'il n'ait pas produit de vrais chefs-d'œuvre, nous ne pouvons cependant le passer sous silence.

Le plan d'église adopté à cette époque fut, tout d'abord, dans nos campagnes, le même que précédemment ; mais, presque toujours, le long rectangle constituant l'édifice se termina par un chevet droit percé d'une vaste fenêtre aux nombreux meneaux flamboyants. Ainsi sont construites une foule de nos églises, car il y eut, au XVe siècle, un immense effort des populations pour bâtir des temples : on peut dire d'une façon générale que toutes nos anciennes églises

1. V. dans les *Mélanges hist. et arch. de Bret.*, II, 100, la part considérable que les Bretons, notamment les Malouins, prirent, au XIIIe siècle, à la construction de la cathédrale de Chartres ; à l'entrée du portail méridional, on voit encore, représentés en pied, le duc Pierre Mauclerc et sa femme, Alix de Bretagne, faisant l'aumône ; ils figurent aussi, avec leurs enfants, dans la verrière dite rose de Bretagne.

appartenaient naguère au style roman du XIe siècle ou au style ogival tertiaire du XVe. Toutefois, à cette dernière époque, le plan rectangulaire des églises rurales fut modifié peu à peu, par l'adjonction de chapelles prohibitives ou seigneuriales. Ordinairement, le seigneur prééminencier construisit sa chapelle au nord, à l'entrée du sanctuaire, et, par suite, au haut de la nef; telles sont, par exemple, les chapelles seigneuriales du Tiercent en l'église de ce nom, et du Molant en celle de Bréal. Plus tard, d'autres seigneurs ou les paroissiens firent élever vis-à-vis une autre chapelle, au sud, ce qui donna alors la forme d'une croix à tout l'édifice. Il ne fut même pas rare de voir plusieurs chapelles, échelonnées par divers seigneurs le long des nefs, comme à Bédée, à Iffendic, à Saint-Germain de Rennes, etc. Quelques-unes de ces chapelles prohibitives furent particulièrement soignées dans leur construction, telles que celles d'Espinay en l'église de Champeaux, et de la Marche en celle de la Nouaye. Au reste, les sculptures prodiguées dans la pierre et dans le bois, les peintures employées partout dans les verrières, produisirent, au XVe siècle, de charmantes œuvres d'art : qui ne connaît Notre-Dame de Vitré, Saint-Sulpice et Saint-Léonard de Fougères, Saint-Yves de Rennes, et les églises des Iffs, de Champeaux, de Bais, Domalain, Gennes, Broualan, etc.? Ces églises sont souvent de véritables musées ; autels, fonts baptismaux, chaire, verrières, tombeaux, tout s'y fait remarquer par une rare élégance et une grande richesse d'exécution. Leurs murailles étaient elles-mêmes, à l'origine, revêtues de peintures, et il faut lire la description des églises du Rheu et de Piré à cette époque, pour se faire une idée de l'intéressante ornementation d'une petite église rurale du moyen âge. Naguère, on voyait encore, dans les églises de Montdol, Langon, Messac, etc., des fragments, malheureusement badigeonnés depuis, de ces peintures murales décorant nos temples jadis.

Cette époque est aussi celle des grandes cérémonies chrétiennes et des fêtes particulières à chaque église. Le *Livre des Usages de l'église de Rennes* nous fait longuement connaître les Oo de l'Avent et l'intronisation de l'évêque des Innocents, les charités de Sainte-

Agathe et les processions de Carême, la bouillie de Saint-Georges et les pelotes de Saint-Etienne, les cinq processions des Rogations et les trois jours de fête de la Trinité, les redevances de chapeaux d'osier et la collation de Saint-Golven, etc., etc.

Le *Cartulaire de Dol* nous montre les mêmes fêtes des Oo de l'Avent et de l'évêque des Innocents pratiquées à Saint-Samson ; il mentionne, de plus, la grande procession des reliques, le feu de la Saint-Jean et le culte rendu à la ceinture de sainte Marguerite. Les *Comptes des Trésoriers* des paroisses nous renseignent aussi sur beaucoup d'usages curieux pratiqués au XVe siècle : le vin de communion donné en ablution aux fidèles, aux grandes fêtes de l'année ; — la paille étendue sur le parvis des églises, pendant les nuits de Toussaints et de Noël, nuits que les bons chrétiens passaient alors au temple ; le banc des infirmes établi autour des églises à l'intérieur, d'autres sièges n'y étant point en usage, sauf pour le seigneur du lieu, qui seul avait droit à un banc ; — le pigeon lâché dans le sanctuaire et les étoupes enflammées le jour de la Pentecôte rappelant la descente de l'Esprit-Saint sur les Apôtres ; — les longues processions faites tantôt autour de la paroisse, tantôt à de lointains sanctuaires ; — le culte rendu au très saint Sacrement suspendu au-dessus de l'autel, comme à Dol, Redon, Rennes et Saint-Malo, et porté aux solennelles processions du Sacre sur un brancard soutenu par les plus hauts dignitaires du clergé ; — le pieux souvenir des morts manifesté à Rennes et à Montfort, par l'institution de crieurs de nuit invitant les fidèles à prier pour les trépassés ; — le respect envers les fontaines sacrées qu'on allait processionnellement visiter, pour faire cesser les grandes sécheresses, respect si populaire, qu'il n'est pas d'église ancienne qui n'ait à côté d'elle sa fontaine, etc., etc. Nous lasserions nos lecteurs si nous voulions signaler toutes ces coutumes religieuses, parfois très touchantes dans leur naïveté, qui témoignent de l'esprit de foi régnant chez nos pères.

C'est encore ce même esprit de foi qui créa tant d'œuvres admirables et que beaucoup croient nouvelles, tandis qu'on les retrouve

en réalité durant le moyen âge ; nous voulons parler des œuvres d'assistance publique, telles que fondations d'hôpitaux, maladreries, hospices et lazarets, distribution d'aumônes et de secours portés même parfois à domicile. Les établissements de ce genre étaient fort communs, et toute paroisse de quelque importance en possédait un ou plusieurs. Il faut dire la même chose des œuvres de l'instruction publique : si alors les grands collèges et les séminaires n'étaient pas encore fondés, il y avait du moins un vaste système d'éducation créé et entretenu par l'Église. Nos scholastiques diocésains étaient chargés de l'organisation de l'enseignement, et tous nos évêques rappelaient fréquemment à leurs prêtres l'obligation existant pour eux d'avoir dans leurs paroisses des écoles pour les garçons comme pour les filles. Nous avons dressé une liste — assurément fort incomplète — de ces écoles du moyen âge, et nous avons acquis la preuve, malgré la pénurie des documents à ce sujet, du soin que mettait alors le clergé à obéir à ses supérieurs, pour procurer à la jeunesse l'instruction chrétienne nécessaire.

Ce dont nous ne nous doutons guère aujourd'hui, c'est l'existence, aux XIIIe et XIVe siècles, de Frères et de Sœurs s'occupant spécialement de toutes ces bonnes œuvres d'assistance et d'instruction publique. Nous trouvons cependant chez nous bien des traces de leur dévoûment charitable. Les uns tiennent des hôpitaux en ville, comme les frères de Saint-Thomas à Rennes et de Saint-Nicolas à Fougères ; d'autres habitent la campagne comme ceux des hospices de Tinténiac et de Saint-Lazare de Montfort. Quant à l'instruction, elle est surtout confiée à des prêtres ou à des clercs pour les garçons, et à des sœurs de confrérie, « *sorores confraternitatis,* » pour les filles. En résumé, comme l'on voit, la barbarie n'était pas aussi grande que quelques-uns l'ont rêvée, dans ces temps lointains, puisque la plupart de nos œuvres charitables apparaissent alors déjà.

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(*La fin prochainement.*)

NANTES

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES *

III

Comment un horizon politique aussi serein arriva-t-il si promptement à se troubler ? Ce serait trop long à dire ici, et j'en laisse volontiers la tâche aux historiens. Toujours est-il que, sur ce ciel d'azur, des points noirs ne tardèrent pas à se montrer et que, en quelques mois, ils étaient devenus des nuages gros de tempêtes. Un jour, on apprit avec stupeur que l'ex-empereur, échappé de l'île d'Elbe, venait de débarquer sur la côte de Provence et qu'il s'avançait rapidement sur Paris. A cette nouvelle, l'élément révolutionnaire, noyé chez nous au milieu d'une nombreuse population royaliste, commença à relever la tête, et quelques rassemblements tumulteux, promptement réprimés du reste par la garde nationale, se formèrent sur la place du Théâtre. Mais tous les jours, le télégraphe ou le courrier annonçait le progrès de la marche de l'*usurpateur* (*sic*), qui ralliait autour de lui les populations fanatisées du sud-est de la France et tous ses anciens soldats envoyés pour le combattre. Une fois pourtant, le télégraphe apporta sur ses longues ailes cette consolante nouvelle : *Le tyran est abattu !* Quelle détente pour les cœurs royalistes ! Mais aussi, quelle désillusion pour eux, le lendemain, quand cette dépêche

* Voir la livraison de février 1885, pp. 126-133.

fut rectifiée et qu'on apprit qu'elle n'avait pas voulu dire que *le tyran était abattu ;* mais qu'il était *à Battu,* petit village situé à vingt lieues de Paris ! Si, par malheur, le pauvre vieux roi, objet de tant d'amour, venait à tomber entre ses mains, que pouvait-il devenir ? Le nom du duc d'Enghien revenait alors sur toutes les lèvres.

Il faut le dire à l'honneur des royalistes, leurs protestations de dévouement ne furent pas de vaines paroles, comme celles de trop nombreux fonctionnaires civils et militaires. Le soir même, plus de deux cents jeunes gens, appartenant aux meilleures familles de la ville, se faisaient inscrire à la Mairie, sous le nom de *Volontaires royaux,* pour aller faire un rempart de leurs corps à leur roi, si cruellement abandonné. Pour mieux accomplir cette noble tâche, ils avaient pris pour chef un vaillant soldat, tout frais émoulu des dernières guerres de l'Empire, le général Grobon, qui, dégagé par l'Empereur de ses serments envers lui, s'était rallié franchement, comme nombre de ses camarades, au gouvernement des Bourbons. Deux jours après, fraternellement réunis en armes sur le cours Saint-Pierre, les volontaires royaux entendaient en plein air une messe célébrée pour le succès de leur entreprise par le chanoine Garnier. Singularité du hasard ! ce prêtre était connu pour le seul peut-être du diocèse qui fût hostile à la Restauration, comme en témoignait son surnom d'*abbé Tricolore.* Ai-je besoin de dire avec quelle émotion cette messe fut suivie par les partants et par leurs parents et amis, qui avaient tenu à honneur de les accompagner ? Ma mère, jeune fille encore, m'a avoué avoir regardé plus d'une fois pendant sa durée un beau et grand jeune homme brun, qui, deux ans plus tard, devenait son mari.

Après les touchants embrassements du départ, la jeune troupe se mit en route et, à la moitié de la première étape, augure favorable, elle rencontrait une bande de beaux gars du pays d'Ancenis, qui, sous la conduite de M. Eutrope Thoinnet, venait se joindre à elle. C'était le commencement de cette boule de neige

destinée à se grossir dans le trajet de Nantes à Paris. Le lendemain matin, elle pénétrait dans Ancenis.

A l'entrée même de la ville, et bordant la route que suivaient nos volontaires, s'élevait un vieux couvent transformé en caserne et occupé, pour le moment, par un régiment de dragons qu'on avait consignés dans leurs chambrées. Tous aux fenêtres, les soldats, avec étonnement, mais sans hostilité, regardaient passer ces jeunes gens en uniforme. Tout à coup, on entend sur le pavé un bruit de roues et de galop de chevaux et les sons aigus de ces petits cornets à la mode parmi les conducteurs de voitures du temps. C'est le courrier qui apporte les nouvelles de Paris. Il est important de les connaître. On l'arrête donc ; on lui fait remettre ses dépêches. Malheur ! Elles annoncent l'entrée de Napoléon à Paris et le départ du roi pour Gand ! Le courrier lui-même en confirme verbalement la teneur et, comme preuve indiscutable de sa véracité, il montre aux pauvres jeunes gens consternés les drapeaux tricolores accrochés aux deux côtés de sa voiture. Mais ces drapeaux, ces couleurs qui les ont si souvent menés à la victoire, ont été également vus par les dragons. Un frénétique cri de : Vive l'Empereur ! sort de toutes les poitrines et, s'ils n'avaient été arrêtés par les efforts de leurs officiers, et, mieux encore, par les portes prudemment closes de leur caserne, ils se seraient rués sur les volontaires. — « Et ils n'auraient fait de nous qu'une bouchée, me disait, en souriant, mon père ; car ils étaient plus nombreux et bien autrement aguerris que nous ne l'étions. En présence de l'inutilité de notre tentative, le roi étant hors de danger, le conseil décida la retraite immédiate. Quelques instants plus tard, nous repassions devant la caserne, l'oreille un peu basse, il faut bien le dire, mais, en revanche, terriblement écorchée par les cris de ces maudits dragons que nous entendions encore longtemps après les avoir perdus de vue. »

Telle fut la fin malencontreuse, quoique nullement humiliante, de l'expédition de nos volontaires royaux. Il faut croire que le jour de leur départ, la Providence avait trop bien écouté les

prières secrètes de *l'abbé Tricolore*. Et comme elle ne fait jamais les choses à moitié, quand elle veut bien s'en mêler, elle envoya pour combattre la Vendée, insurgée quelques jours plus tard, le propre chef qu'ils s'étaient donné. Le général Grobon, en présence de la menace d'une nouvelle invasion, était venu offrir au gouvernement son épée pour la défense du sol. Hélas ! à quelques semaines de là, le pauvre Grobon était mortellement frappé à la tête par une balle vendéenne, dans le clocher de Saint-Gilles, du haut duquel il étudiait la topographie du pays ; triste et bizarre effet des guerres civiles !

IV

Disons bien haut qu'en dehors de l'armée et d'un certain nombre de fonctionnaires, le retour de l'Empereur fut loin d'être accueilli en France comme l'avait été celui des Bourbons. Au lieu de rassurer les personnes et les intérêts, ce retour laissait chacun sous l'appréhension des malheurs que la coalition probable de l'Europe devait attirer sur notre infortuné pays. Je passe ici parole à un jeune Nantais, momentanément à Paris, qui rendait ainsi compte à ses amis lointains de l'impression que lui avait laissée la grande cérémonie du Champ-de-Mars. Napoléon, cet habile metteur en scène, afin de mieux frapper les esprits, avait imaginé, pour recevoir des grands corps d'État le serment aux constitutions de l'empire et à leur article additionnel, d'y paraître, lui et tous ses frères, en costume de satin blanc. Le narrateur, en des vers plus ou moins poétiques, mais à coup sûr très significatifs, disait, sur l'air : *Ils vont lui percer le flanc :*

V'là Bonaparte tout blanc,
Lucien blanc et Jérôme blanc.
En voyant tout ce monde en blanc,
V'là que chacun s'écrie :
Est-ce une comédie ?
Est-ce une tragédie ?...

Mais où le comique prend décidément le dessus, — un comique un peu triste, il faut le dire, — c'est au moment où

Cambacérès, poliment,
Lâche un mot de compliment.
Le discours de Son Altesse
Eut un effet surprenant :
L'assemblée incontinent,
S'esquivant avec prestesse,
Chacun s'en va tristement,
En disant qu'il est content.

Ce mariage forcé de la joie apparente avec la tristesse du cœur n'est-il pas significatif? Bah ! quand, plus tard, le célèbre peintre Gros aura fait le portrait de Louis le Désiré, un irrespectueux chansonnier bonapartiste, Béranger, je crois, jouant à dessein avec le nom de l'artiste et la corpulence du monarque, dira bien :

Le Gros l'a peint, ce chef-d'œuvre de vie,
Le Gros l'a peint, ce beau morceau de lard !

Équivoquez, comme disait Rabelais. Heureux encore si les libéraux s'en étaient tenus au *gros lapin !*

A Nantes, l'élément révolutionnaire s'agitait fortement. Il sentait bien que Napoléon, qu'il détestait, et à juste titre, jetait, en ce moment, son dernier atout et, nouveau Protée, il s'incarnait pour la circonstance dans la forme impériale. Il en prendra bien d'autres par la suite !

Des fédérations pour la défense de la Révolution s'étaient formées dans toutes les villes de Bretagne, et, comme Nantes était la plus menacée, à cause du voisinage de la Vendée, elles convergèrent en grand nombre vers elle. On vit entre autres arriver les fédérés de Rennes, à la tête desquels marchait, à pied, malgré son âge avancé, le vieux Leperdit, tailleur de son métier et maire de cette ville pendant la Révolution. Ainsi que Baco, notre maire nantais, il avait montré parfois un remarquable courage devant les sanguinaires représentants de la Con-

vention. C'était, à la lettre, un vieux Spartiate, race à peu près introuvable aujourd'hui, dans le parti républicain plus que dans tout autre, mais comme il avait la chance d'en posséder quelques-uns.

A part quelques noms connus et honorables, nos fédérés nantais étaient, pour la plupart, des gens sans notoriété, ou, ce qui était plus fâcheux pour eux, des descendants d'hommes compromis dans les crimes révolutionnaires ; tant *la caque,* comme disait Henri IV, *a peine à se débarrasser de l'odeur du hareng.*

Moins heureux encore que les volontaires royaux, qui avaient pu donner un commencement d'exécution à leur tentative en faveur du Roi, ils ne prirent part à aucun fait militaire. Pardon, il en est un qui eût pu jeter sur eux quelque éclat, si leur modestie n'avait pris soin de le couvrir du voile le plus épais. Malheureusement la chanson s'en était emparée et elle fit connaître à la ville de Nantes stupéfaite les grands dangers qu'elle avait courus sans les soupçonner et auxquels elle n'avait échappé que par l'expédition opérée, dans l'ombre de la nuit, aux bas jardins de Saint-Donatien. On n'a jamais connu (et pour cause) les noms des vainqueurs, pas plus que le chiffre des vaincus. Mais, en ce qui regarde les premiers,

.....
On dit que de leurs ennemis
Ils ont coupé les têtes !
Des cannibales pratiquant
Les horribles maximes,
On croit qu'ils ont, dans un instant,
Dévoré leurs victimes.

C'est horrible, n'est-ce pas? Mais que les âmes sensibles veuillent bien se rassurer : ces têtes, en fin de compte, n'étaient que de simples têtes d'artichauts.

Exaspérés par l'impossibilité où ils se trouvaient d'attaquer, à main armée, le gouvernement impérial, les royalistes s'en vengeaient comme ils le pouvaient. Jamais on ne vit pareil déchaî-

nement de chansons et d'écrits, anonymes, bien entendu. La police avait à faire de tant de côtés à la fois, qu'elle n'avait plus assez d'yeux pour découvrir tous les coupables, comme au temps jadis

A certaines gens, cependant, par trop intempérants dans leur langage, elle intima l'ordre de se taire et, pour plus de sûreté, de s'éloigner de quelque cinquantaine de lieues de Nantes.

Comme mon grand-père n'avait plus à compter sur les honorables protections qui l'avaient, si l'on s'en souvient, sauvegardé pendant la Terreur, il fut mandé par le fameux Moreau, commissaire général dans les départements de l'Ouest, qui lui montra, sur une carte géographique, Tours ou Blois, pour le cas où lui et son fils ne mettraient pas une prompte sourdine à leur langue.

Non seulement on s'attaquait à la personnalité de l'Empereur, ce qui allait de droit (*l'ogre de Corse* était le plus doux des noms qu'on lui donnait), mais on s'en prenait sans pitié à celle de ses plus modestes serviteurs. Quelque élévation qu'ait le mur de la vie privée, il est sans exemple que des yeux ennemis ne trouvent pas moyen de voir par-dessus. Un jour de chance, ces bons yeux avaient déniché, je ne sais où, la généalogie d'un pauvre général, sans notoriété, du reste, qu'on avait placé à la tête de la division militaire de Nantes. Avant d'entrer au service, il avait été *merlan*, c'est-à-dire garçon coiffeur. Après tout, il n'y a que quelques centimètres de longueur en plus ou en moins entre le rasoir et le sabre ; mais on affirmait aussi que,

Dans une cathédrale,
Son père était *serpent* ;
Sa maman
.....
.....

Les égards que nous devons quand même au beau sexe me forcent à m'arrêter tout court devant les antécédents de la « maman. » Jusqu'à quel point, du reste, ces antécédents, voire même la généalogie, étaient-ils exacts ? Il serait téméraire à moi de vouloir le préciser. Je n'oserais affirmer que ces procédés fussent de

bonne guerre, de la guerre franche et loyale ; mais quand a-t-on vu un parti, surtout s'il est vaincu, se priver du plaisir de la pratiquer ainsi vis-à-vis de ses vainqueurs ?

Plus heureux que les Nantais, les Vendéens avaient pu prendre les armes, des armes plus sérieuses que celles de la chanson. A la tête des forces envoyées pour les combattre, le gouvernement avait placé les généraux Lamarque et Travot ; Travot, ce vétéran des guerres républicaines dans le Bocage, qui avait mis le sceau à sa réputation en capturant Charette. Vaincus aux Mathes, dans le marais du Bas-Poitou, les Vendéens, qui y avaient perdu leur chef, Louis de la Rochejaquelein, venaient d'être définitivement écrasés à Rocheservière, par Travot. Une note, publiée dans cette *Revue* même, l'an dernier, par le regretté M. Merland, rapporte, à propos de ce combat, un trait bien à l'honneur de ce général. Au fort de l'action, un de ses aides de camp vint lui annoncer que les Vendéens, culbutés sur tous les points à la fois, se retiraient en désordre, et qu'il était facile de les anéantir une bonne fois. — « C'est bon, répondit tranquillement Travot, qui par ses habiles manœuvres pensait bien avoir donné le coup de grâce à l'insurrection, c'est bon, dit-il à l'officier, étonné de ne pas recevoir d'autre ordre. Puis, se tournant vers un des parents du narrateur, engagé dans les chasseurs vendéens[1] :— « Ces pauvres gens ! lui dit-il, si je voulais, dans une heure, il n'en resterait pas un seul. » —Au point de vue militaire, je ne sais s'il avait raison ; mais, au point de vue humain, on ne peut que le féliciter bien haut d'avoir évité de verser le sang inutilement, et l'on est heureux de pouvoir rendre de semblables hommages à des adversaires.

Je suis encore plus fier de me faire l'écho d'un fait bien honorable pour les chefs vendéens. Les écrivains de l'école révolutionnaire ont souvent reproché à ces braves gens un prétendu manque de patriotisme. De bonne foi, était-ce leur faute, si le généreux et spontané soulèvement de 1793 avait coïncidé avec le déchaî-

1. Corps franc de volontaires enrôlés pour combattre l'insurrection.

nement provoqué contre nous par les défis insensés de la Convention à tous les rois de l'Europe ? Aux Cent-Jours, l'insurrection vendéenne avait été réprimée assez promptement, nous l'avons dit ; mais le pays n'était pas au bout de ses forces, comme il l'était après la première. Donc, dans l'intervalle assez court qui s'écoula entre la chute du gouvernement impérial et le second retour des Bourbons, la Vendée était restée sous la main des généraux qui l'avaient vaincue, et qui, en attendant les décisions qui allaient être prises au sujet du gouvernement à donner à la France, continuaient à porter la cocarde tricolore. Ce fut alors que ses chefs, qui jouissaient, malgré leur défaite, d'un grand ascendant sur les populations, firent proposer, tant à Davoust, le ministre de la guerre, qu'à Lamarque, que cette démarche émotionna jusqu'à lui faire répandre des larmes (*historique*), de réunir aux siennes les forces dont ils disposaient, pour marcher ensemble contre l'étranger, s'il voulait, comme il en était bruit, démembrer le sol de la France. Dans une proclamation, dont j'ai le texte sous les yeux, Lamarque, rappelant cette démarche, proposait à ses soldats la conduite des Vendéens comme *un noble exemple de patriotisme.*

VI

Mais l'étoile du grand homme s'était éteinte définitivement aux champs de Waterloo. Les essaims sans nombre de nos ennemis s'étaient rués de nouveau sur notre sol, et nos pauvres et héroïques soldats, outrageusement désignés sous le nom de *Brigands de la Loire,* avaient été relégués derrière le fleuve. A Nantes, pendant l'armistice, à l'entrée du pont de la Bourse, les canons de l'ennemi, mèche allumée, étaient braqués contre les canons de l'armée française, placés à l'ouverture du pont Maudit, considéré comme le commencement de la rive gauche.

A cette occasion, je demande à mes lecteurs la permission d'évoquer un souvenir tout particulier. Mon grand-père possédait

à Saint-Sébastien, petite commune située sur cette rive du fleuve, à trois kilomètres environ de la ville, une modeste maison de campagne, voisine d'une autre, appartenant à la famille Cambronne. Un nombreux corps d'armée occupait toute la surface qui va du pont de Pirmil au bourg de Saint-Sébastien, et un régiment de la jeune garde était campé précisément sur le terrain qui s'étendait au pied des deux propriétés. La paix était au moment d'être signée, et un jeune soldat, pressé d'aller embrasser ses parents, qui habitaient à quelques pas de là, dans un village de Saint-Julien de Concelles, eut la malheureuse idée d'en devancer l'ouverture. Mal lui en prit ; rattrapé à peu de distance et ramené au corps, il fut condamné à être passé par les armes. En vain, pour le faire gracier, mit-on en œuvre, auprès du colonel, toutes les influences possibles, celle des principaux propriétaires, du curé, du maire, M. Pradelan, et de sa femme, aussi remarquable par sa beauté que par son esprit d'initiative charitable [1]. On fit appel à la mère même du général Cambronne, s'appuyant du nom d'un fils en grand renom dans le camp bonapartiste. Le colonel fut inflexible ; il répondit qu'en ce moment surtout, il fallait faire un exemple, sous peine de voir l'armée se dissoudre en grand ; et le pauvre jeune soldat fut fusillé au bas même du perron du général, à l'instant où les deux charitables femmes accouraient pour tenter une suprême démarche en sa faveur [2].

Revenons à Nantes, qui était occupé par un corps de Prussiens. Nos pères n'eurent guère d'autre grief contre eux que celui de leur nationalité. Non seulement ils s'abstenaient de paraître arrogants dans la victoire, mais encore ils semblaient en quelque sorte douter de sa réalité. S'ils se tenaient raides dans leurs uniformes, *trop sanglés à la taille et trop fortement bombés sur la poitrine,*

1. Mme Pradelan fonda, plus tard, à Nantes, la belle œuvre de l'École et de l'Ouvroir Sainte-Marie.

2. Deux jours après, malgré la sévérité de l'exemple, les soldats n'en avaient pas moins à peu près tous déserté, m'ont affirmé les anciens témoins oculaires que j'ai consultés.

c'était moins *hauteur* de leur part qu'habitude de tenue. Chez l'habitant, où leurs officiers étaient logés, ils étaient généralement simples, voire même *bons enfants*. Ils riaient volontiers des innocentes plaisanteries que provoquait l'ignorance où ils étaient de nos usages, par exemple, leur embarras pour manger les artichauts, que quelques-uns attaquaient par la pointe (*historique*). Toutefois, malgré la simplicité de leur attitude, des différends nombreux et sanglants se produisaient quotidiennement entre eux et la population. Pendant quinze ans, nous avions vu l'Europe à nos pieds, et nous ne pouvions nous faire l'idée de nous heurter, à chaque instant du jour, contre des vainqueurs, si modestes qu'ils semblasssent être dans leur triomphe.

VII

Si la Restauration, répondant à un besoin général de paix, s'était faite, on peut dire, aux acclamations de tous, la seconde n'eut pas le même bonheur. Les Cent-Jours avaient ravivé toutes les haines, suscité toutes les défiances et provoqué dans le cœur des royalistes des désirs de vengeance bien faciles à comprendre, mais qu'une bonne politique eût pourtant dû commander de réprimer. C'est ce que tenta Louis XVIII ; mais quand a-t-on vu les partis obéir à la voix de la sagesse ? Je serais entraîné trop loin, si je me laissais aller à parler des tristes et sanglantes répressions qui eurent lieu un peu partout. Je le dis avec bonheur, si à Nantes, qui avait tant souffert des crimes de la Révolution, une réaction contre les hommes assez nombreux et impunis qui y avaient pris part n'était que trop naturelle, elle fut loin d'atteindre à la hauteur de leurs forfaits. La plupart d'entre eux, tels que Chaux et Bachelier, purent s'y soustraire, en s'ensevelissant dans une profonde retraite. J'ai connu, pour ma part, deux anciens révolutionnaires habitant les bords de la Sèvre. Lorsque les nombreux canotiers qui sillonnaient cette tranquille rivière, venaient à passer devant la maison du premier, ils ne manquaient jamais de

pousser de formidables cris de : Vive le Roi ! qui faisaient trembler jusqu'au fond du cœur le vieux criminel, toujours dans l'appréhension d'une bien autre répression. Quant au second, c'étaient les enfants mêmes des villages de la Civellière et de la Gilarderie qui s'étaient chargés de sa punition. Lorsqu'ils l'apercevaient, au dehors, ils le poursuivaient de leurs clameurs inconscientes de *buveur de sang,* jusqu'à ce qu'il fût rentré dans son logis. Seul, Beillevert, terroriste bien connu au pays de Rezé et de Bouguenais, ne craignit jamais de se montrer ostensiblement. Quand, sombre, toujours seul, et bien reconnaissable à sa haute taille, il traversait le long faubourg de Pont-Rousseau, — me racontait un vieil ami qui y habitait alors : — « C'est Beillevert ! » disait-on à voix basse, et l'on s'écartait avec terreur de lui, tant l'audace, même criminelle, impose toujours aux masses.

FRANCIS LEFEUVRE.

(La suite prochainement.)

LE SAUZAIS

A LA MÉMOIRE DE MA TANTE MARIE

O iaouankiz flour ha re verr !
TELEN ARVOR.

Voici le lieu caché, voici l'humble village
Où j'ai vécu, grandi, pleuré souvent à l'âge
Des premières douleurs.
Presque rien n'est changé : voici la grande route
Et la Lande-du-Luc et le troupeau qui broute
Sous les ajoncs en fleurs.

Voici le Pré-du-Pas, la croix de pierre bleue ;
Ce fut toute une fête et l'on vint d'une lieue
Le jour qu'on la bénit.
Pendant une semaine, avec le houx des landes,
Les enfants du village avaient fait des guirlandes :
A nuit close on finit.

Voici le petit pont et le ruisseau limpide.
Qu'ils étaient grands, alors ! C'était un intrépide,
Jean le petit berger ;
J'étais presque jaloux, lorsqu'à travers l'eau claire
Il galopait nu-pieds, sans écouter sa mère,
Disant : « Je sais nager. »

C'est là que, bien souvent, on venait, le dimanche,
Voir les chevaux courir dans la poussière blanche,

Les voitures passer.
On me l'avait promis ; c'était tout un voyage ;
On ne me l'accordait que lorsque j'étais sage,
Pour me récompenser.

On rentrait lentement, car je marchais à peine.
Toujours on s'arrêtait en face du grand chêne
Penché sur le chemin.
« Signe-toi ! » disait-on, en me montrant la Vierge
Dans le vieux tronc, cachée, avec un lis pour cierge ;
Je me trompais de main.

Voici le petit champ tout entouré de saules,
Où, pour me fabriquer mille jouets fort drôles,
Jean cassa son couteau.
Ce jour-là fut bien triste, hélas ! Comment sourire ?
De peur d'être battu, Jean marchait sans rien dire,
Ramenant son troupeau.

Je reconnais la pierre à la tranchante arête
Où, faisant un faux pas, je me frappai la tête
Et me blessai le front.
Je pleurais, et le sang teignait mes boucles blondes,
Et l'on disait : « Toujours des courses vagabondes !
« Voilà bien comme ils sont ! »

Plus loin, avec Marie, enfant à la voix douce,
Je construisais parfois des paradis de mousse,
Sur ces pavés luisants.
Son père lui parlait en battant sa faucille.
Oh ! c'était une sage et grande jeune fille !
Elle avait bien dix ans !

Voici le Pré-Hubert, le pressoir, la fontaine
Et l'aire où, sur l'épi, les batteurs, hors d'haleine,

Frappaient avec effort.
Gérard, le vieux fermier, à genoux sur la paille,
Avec moi, bien souvent, engageait la bataille ;
Mais j'étais le plus fort.

Je reconnais ce mur tout tapissé de lierre.
Là, je creusais des puits que l'eau de la gouttière
Emplissait un instant.
Voici la cour joyeuse où la main maternelle
Relevait les enfants qui roulaient pêle-mêle
Au soleil éclatant.

Mais que tout était grand, alors ! Voici la rue
Où les bœufs de la ferme, allant à la charrue,
Passaient dès le matin.
Le soir, on les mettait à paître l'herbe humide,
Dans le Clos, à cent pas ; pour aller là sans guide,
J'avais peur en chemin.

Et toi, pauvre maison, maison de mes ancêtres !
Dis-moi, te souviens-tu toujours de tes vieux maîtres ?
Seuil usé par leurs pas !
Un jour, on te franchit, emportant mon aïeule.
On me dit : « Sous ce drap, elle est là, toute seule ! »
Mais je ne compris pas.

C'est moi ! Reconnais-moi, pauvre maison déserte !
Laisse-moi regarder par la porte entr'ouverte
Ton plancher tout noirci.
Vieux murs, large foyer depuis longtemps sans flamme,
En approchant de vous, dites pourquoi mon âme
Se trouble-t-elle ainsi ?

C'est là qu'on se parlait d'une voix étouffée,
L'hiver, en écoutant quelque histoire de fée

Ou bien quelque chanson.
C'est là qu'agenouillé sur cette longue pierre,
Au Jésus je disais chaque soir ma prière,
Et demandais pardon.

C'est là que je jouais, là qu'était ma couchette ;
Mon aïeule dormait tout près de ma chambrette ;
Dieu sait si je l'aimais !
Quand je sortais, sa voix, de son lit de souffrance,
Grondait si doucement ma jeune indifférence,
Que toujours j'accourais.

Puis, un jour, la maison prit un air de tristesse.
Chacun parla tout bas de langueur, de vieillesse
Et de soins superflus.
Plus tard, je demandai : « Quand reviendra grand'mère ? »
Et l'on se regarda d'un œil plein de mystère.
Elle ne revint plus.

Maison de mes aïeux, foyer, jardin, village,
Pourquoi me tenez-vous un si puissant langage ?
Vous m'arrachez des pleurs !
En quels pays lointains et sur combien de voies,
De l'esprit et du cœur, cherchant les simples joies,
J'ai trouvé les douleurs !

J'ai trouvé les douleurs et des cieux sans étoiles ;
Et vous, si votre ciel n'est pas toujours sans voiles,
Votre onde sans limon,
Du moins votre tristesse a quelque charme étrange ;
Je ne sais quoi de pur, comme un sourire d'ange,
Luit dans votre horizon.

ALCIDE LEROUX.

Le Sauzais, octobre 1884.

I

LA-BAS ET LA-HAUT

Là-bas sont de grands bois, au creux d'un vallon frais,
Où je jouais, enfant, avec de jeunes pâtres.
Et je rêve aujourd'hui de ces vertes forêts,
Dont l'écho ne dit plus nos gaîtés si folâtres !

Je rêve, et dans Paris, errant à pas distraits,
Lassé des faux plaisirs, des bals et des théâtres,
A travers champs, des toits de chaume je voudrais
Voir monter la fumée en spirales bleuâtres...

Plus ne m'est rien, et rien ne m'est plus ! Il me faut
Purifier mon cœur, en regardant là-haut !
Fléchissant sous le poids des ennuis et de l'âge,

Je voudrais, oublié, revivre en un village,
Où j'aurais pour ami quelque bon vieux curé
Qui me confesserait sous le ciel azuré.

II

NOUVELLES COUCHES

Prête aux plus noirs forfaits, lâche et bête à la fois,
Cette société d'histrions me dégoûte,
Et je veux, comme Alceste, en la méprisant toute,
M'aller réfugier au plus profond des bois.

Dans l'air pur dont j'ai soif et qu'enivré je bois,
En regardant les cieux, je trouverai ma route.
Loin de ces baladins, vivre seul, sous la voûte
Des forêts, me vaut mieux que de subir leurs lois !

D'ailleurs, j'ai toujours fui d'instinct la multitude :
A qui vit avec Dieu douce est la solitude !
Plus fervent on y prie ; on y devient meilleur.

L'homme entend mieux les voix d'en-haut dans le silence,
Et notre âme aspirant davantage au Seigneur,
Plus librement vers lui comme un oiseau s'élance.

ÉMILE DE CERNÉ.

BONNE ANNÉE

De la part du Seigneur Dieu et de saint Yves

POUR L'AMOUR DE DIEU

Air : *Les Chouans.* — Barzaz Breiz

Refrain

Bretons de Basse-Bretagne, braves gens et prêtres,
Pour l'amour de Dieu, donnez votre aumône,
Apportez votre pierre pour réédifier son tombeau à saint Yves,
Et, comme le dit le Pape, vous aurez cent pour un.

I

Lorsque venaient autrefois les pauvres, à l'heure du dîner ou du [souper,
Lorsqu'ils venaient à Kermartin pour visiter saint Yves,

BLAVEZ MAD

Digant ann otro Doue ha zant Ervan

Abalamour da Doue

DISKAN

Bretoned a Vreiz-Izel, Tud vad ha beleien,
Abalamour da Doue roet hoc'h aluzen,
Roet ho min d'adzevel he ve da zant Ervan
Hag evel ma lar ar Pab, ho po kant vit unan.

I

Pa de gwech-all ar bevien da gouls meren ha koan,
Pa deuent da Gervarzin da welet zant Ervan,

« Pour l'amour de Dieu, » disaient les pauvres,
« Accordez-nous aujourd'hui, dom Yves, accordez-nous notre au-
[mône. »

II

— « Pour l'amour de Dieu, disait saint Yves,
« Pauvres chéris, vous aurez chez moi votre dîner et votre souper :
« Pour l'amour de Dieu, un bon chrétien toujours
« Donne au pauvre son repas et un lit pour dormir. »

III

Et au manoir de Kermartin, au dîner et au souper,
Au même tour que ses pauvres dînait saint Yves ;
Et après [avoir eu] son aumône, chacun recevait
Une bonne parole du saint, avant de quitter le manoir.

IV

Pour l'amour de Dieu, il parcourait le pays,
Cherchant le liard du pauvre et l'argent du seigneur :

« Abalamour da Doue, e lere ar bevien,
« Reit d'imb hirie, Dom Ervan, reit d'imb hon aluzen.

II

« Abalamour da Doue e lere zant Ervan,
« Pevien gez, c'houi'n o gan-in ho meren hag ho koan :
« Abalamour da Doue eur c'hristen mad bepred
« A ro d'ar paour he damm pred ha gwele da gousket. »

III

Hag enn maner Kervarzin, gant meren ha gant koan,
War euna dro gant ar bevien e preje zant Ervan ;
Ha goude he aluzen en ee pep-hini
Eur gomz vad digant ar zant, rok mond emez ann ti.

IV

Abalamour da Doue e valee ar vro,
En eur glask liard ar paour hag arc'hant ann otro :

Envie il avait de rebâtir la cathédrale de Tréguier,
Et à chaque maison il demandait une pierre, grande ou petite.

V

Pour l'amour de Dieu, partout, en Basse-Bretagne,
Saint Yves prêchait la loi de l'Évangile;
Nos ancêtres accouraient jusque sur les chemins,
Tout autant qu'à l'église, afin d'écouter sa parole.

VI

Pour l'amour de Dieu, grandement joyeux et alerte,
Il allait, pour les droits du pauvre, jusqu'à Tours et Paris:
Devant les juges du pays de Gaule, éloquemment il parlait,
En faveur des pauvres gens de Basse-Bretagne, avec eux, la vérité, [le bon droit].

VII

Pour l'amour de Dieu, saint Yves donna
Ses biens et son temps, pour le bien de chacun;

C'hoant en devoa d'adzevel iliz-vraz Landreger,
Hag enn pep ti e c'houlle eur min kaer pe dister.

V

Abalamour da Doue, dre-oll enn Breiz-Izel,
E prezege zant Ervan lezen ann Aviel;
Hon zud koz a direde bete war ann hentcho,
Kerkoulz evel d'ann iliz, da chileo he gomjo.

VI

Abalamour da Doue, joauz braz ha diskuiz,
E ie evit gwir ar paour bete Tours ha Pariz:
Dirak barnerien Bro-C'hal, distag mad e komze,
Evit tud keaz Breiz-Izel, gant-he ar wirione.

VII

Abalamour da Doue, e roaz zant Ervan
He-vado hag he amzer evit mad peb-unan;

Pour l'amour de Dieu il travailla uniquement,
Et maintenant, au ciel, il a une belle couronne.

VIII

Que *nous ayons la grâce* de travailler, pour l'amour de Dieu,
Comme fit saint Yves durant sa vie,
Et d'accepter bien toutes les peines de ce monde :
Après cela, nous nous reposerons au ciel, comme lui !

IX

Peu après sa mort, il y eut, en Basse-Bretagne,
Une guerre horrible, s'il y en eut jamais.
La guerre cessa, d'après ce qu'on rapporte,
Dès que fut canonisé saint Yves de Tréguer.

X

Aujourd'hui, hélas ! chacun est accablé.
Croyez-moi, Bretons, adressez-vous à saint Yves.

Abalamour da Doue e labouraz hep-ken,
Ha breman 'n euz enn Envo eur gaer a gurunen.

VIII

Gras d'imp-ni da labourat, 'balamour da Doue,
Evel ma rez zant Ervan enn tro pad he vue,
Ha da digemer er vad oll boanio ar bed-man :
Goude-ze e tiskuisfomb, enn Envo evel-t-han !

IX

Nebeut goude he varo, e oe enn Breiz-Izel
Eur brezel meurbed spontuz, ma oe biskoaz brezel.
Ar brezel a baouezaz, herve ma leverer,
Dal ma oe kanonizet Dom Ervan Landreger.

X

Hirie, ziouaz ! barz ar vro, eo bec'hiet peb unan.
Ma c'hredet c'hoaz, Bretoned, ha pedet zant Ervan.

Dès que l'on verra debout le [nouveau] tombeau du saint béni,
Je suis convaincu que finiront [diminueront] les peines des Bretons.

XI

Bonne année et merci à celui qui a donné
Sa pierre pour le tombeau de saint Yves béni !
Bonne année à celui qui aime le seigneur saint Yves,
Bonne année du [bon] Dieu et cent pour un !

LE PETIT ROITELET DE SAINT YVES.

Tréguer, 27 du mois de décembre [très noir] 1884,

Dal ma vo gwelet 'nn he zao be ar zant binniget,
E kredan 'tiverrao poanio ar Vretoned.

XI

Blavez mad ha trugare d'anu hini 'n euz roet.
He vin evit be neve zant Ervan vinniget !
Blavez mad d'ann neb a gar ann otro zant Ervan,
Blavez mad digant Doue, *ha kant evit unan !*

LAOUENANIG ZANT ERVAN.

Landreger, 27 a-viz kerzu 1884.

LE CULTE DE SAINT GONÉRI

BRETON ARMORICAIN DU VIe SIÈCLE

Les hagiographes ne sont point d'accord sur le jour de la naissance au ciel de saint Gonéri. Ses Actes manuscrits, dressés seulement au XIIe siècle, mais sur des Actes plus anciens, la placent au 18 juillet. Les Bollandistes ont suivi ce sentiment. (*Acta SS.*, Dom Lobineau, Tresvaux.)

Le jour de la fête de saint Gonéri, le degré et la composition de son office ont varié, suivant les temps, les diocèses et les anciens bréviaires bretons, et suivant l'opinion adoptée pour fixer le jour de sa mort.

Voici quelques-unes de ces variations :

1° Raoul Rolland de Kerhéloury, natif de Plounez, diocèse de Saint-Brieuc, et évêque de Tréguier, de 1435 à 1441, publia un statut synodal, vers 1436, établissant la fête de saint Gonéri comme fête de précepte pour la ville de Tréguier et les paroisses de Plouguiel et de Plougrescant, à cause, dit-il, des miracles qui s'opéraient à cette époque par son intercession. (D. Martène, Tresvaux, Onfroy-Kermoalquin).

Cette modification nous démontre clairement l'authenticité et l'antiquité du culte public rendu à saint Gonéri. Une telle obligation et une si grande solennité, imposées à la fête d'un saint, devaient bien se rapporter à un office propre [1].

1. Ces lignes étaient écrites depuis quelque temps (28 novembre 1884), lorsque j'ai appris, par une obligeante communication de M. Arthur de la Borderie (30 janvier 1885), l'existence, à Paris, d'un office propre et complet de saint Gonéri. En

2° — Le Propre de Vannes, imprimé en 1660, sous l'épiscopat de Charles de Rosmadec, se basant sur le jour fixé par les Actes, fait la fête de saint Gonéri le 18 juillet, avec un office propre. (D. Lobin; Tresvaux; *Propre de Vannes*, 1660.)

3° — Le Propre du même diocèse, édité en 1757, par ordre de l'évêque Charles-Jean Bertin, place cette fête au 28 juillet, et n'en fait plus qu'une simple commémoraison. (Tresvaux; *Propre de Vannes*, 1757.)

4° — Le P. Albert Le Grand marque cette fête au 4 avril. (Alb. Le Grand : *Vies*, 4 avril ; D. Lobin. ; Tresvaux.)

5° — Antoine du Grignaux, élu le 22 décembre 1505 évêque de Tréguier, en la place de son frère Jean du Grignaux, démissionnaire en sa faveur, tint un synode le 20 octobre 1515, dans lequel il ordonna que la fête de saint Gonéri serait chômée tous les ans, le 1er mardi d'avril. D'après cette ordonnance épiscopale, établissant, en l'honneur de saint Gonéri, dans toute l'étendue de l'ancien diocèse de Tréguier, un culte quasi-patronal, ce saint devait alors être honoré par un office propre, du rit double de 1re ou de 2e classe. (D. Morice et Taillandier ; D. Lobin. ; Tresvaux; Onfroy-Kermoalquin.)

6° — Cette disposition d'Antoine du Grignaux fut changée depuis, car le Propre de Tréguier, imprimé à Morlaix en 1770, par ordre de Jean Marc de Royère, indique la fête de saint Gonéri au 7 avril, du rit semi-double, avec hymne, oraison et leçons du

effet, le manuscrit latin, n° 1148, de la Bibliothèque nationale, copie partielle du Grand Légendaire de Tréguier, contient un office propre de saint Gonéri, avec une hymne, une oraison et neuf leçons de l'Histoire du Bienheureux, tirée de la Vie complète que renfermait le Grand Légendaire, et qui existe dans un volume de la collection des Blancs-Manteaux, où elle a été transcrite au XVIIe siècle, par les Bénédictins. — Mes prévisions se trouvent ainsi confirmées, et je ne saurais assez remercier M. de la Borderie d'avoir bien voulu me fournir ces précieux renseignements.

Je préfère l'orthographe *Gonéri*, qui est celle des plus anciens procès-verbaux et monuments, et des meilleurs auteurs. Cette forme, du reste, rend mieux le latin *Gonerius*. Quelques modernes, cependant, écrivent *Gonery*.

Commun. (D. Lobin., édition Tresvaux ; *Dernier Propre de Tréguier : Morlaix*, 1770.)

7° — Le Propre de Quimper suivit cette dernière réforme adoptée par le diocèse de Tréguier. (D. Lobin. Édition Tresvaux.)

8° — Le nouveau Bréviaire des diocèses bretons, où la fête de saint Gonéri est actuellement conservée, la réduit au rit simple et en fait seulement mémoire, sans légende de la vie du saint, le 18 juillet, suivant en cela l'opinion plus probable des Actes et des Bollandistes. (Tresvaux.)

Tes usages pieux, restes des anciens jours,
Bretagne, ô cher pays, tu les gardes toujours [1].

De temps immémorial, depuis la tourmente révolutionnaire et la suppression des fêtes locales en France par l'indult apostolique du 9 avril 1802, pour se rapprocher en cela de la date primitive et généralement acceptée du 18 juillet, la paroisse de Plougrescant solennise la fête de son grand Patron le quatrième dimanche de juillet, mais avec office et messe du commun. Pour perpétuer la mémoire de l'acte important accompli par Antoine du Grignaux, une messe solennelle se célèbre à Saint-Gonéri, le premier mardi d'avril, devant un concours considérable de paroissiens et de pèlerins. Afin de favoriser encore la piété populaire, une fête appelée « petit pardon » se tient, le mardi de Pâques, jour férié se rapprochant du premier mardi d'avril, et de la date (7 avril), assignée en 1770, pour l'office de saint Gonéri. En toutes ces circonstances, le célébrant revêt une chasuble en satin brun, de forme antique, de la fin du XVIe siècle, que le peuple attribue à tort à saint Gonéri, mort 900 ans plus tôt. Dans tout le reste du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, il n'est fait aucune mention de notre vieux saint breton. Son culte officiel et public tomba avec la nouvelle délimitation des évêchés, à la suite du Concordat de 1801, et ne fut malheureusement pas rétabli lors de la réforme

1. Auguste Brizeux : *Histoires poétiques*.

du Propre diocésain et du retour à la liturgie romaine, en juin 1848, sous l'épiscopat de Mgr Le Mée.

Pourtant, cet apôtre, qui évangélisa les diocèses de Vannes et de Tréguier ; ce Patron, dont la paroisse de Plougrescant possède le chef vénéré, conservé dans un beau reliquaire [1], et d'autres reliques insignes reconnues authentiques [2] ; ce saint, qui donna son nom à une paroisse entière du diocèse de Vannes, serait bien à sa place dans le calendrier de l'Église bretonne.

Ainsi, quelle que fût la date choisie, saint Gonéri était autrefois

1. Avant la Révolution de 1789, les reliques de saint Gonéri étaient conservées à Plougrescant, dans de magnifiques reliquaires d'argent massif. Les reliques furent relativement respectées, mais les reliquaires, véritables objets d'art et de valeur, et partant de convoitise, furent emportés par les patriotes, comme le furent les reliquaires de saint Tugdual et de saint Yves à Tréguier. En 1792, les cloches Saint-Tugdual et Saint-Yves de Tréguier, et la cloche principale de la chapelle Saint-Gonéri, furent transportées au Légué-Saint-Brieuc, où elles restèrent quelque temps sur le quai, et enfin submergées en vue de la tour de Cesson, avec l'embarcation qui les transporta ailleurs et qui sombra. (Voy. Procès-verbal de reconnaissance des reliques de saint Gonéri, en 1807. — Tresvaux, éd. D. Lobineau ; Alb. Le Grand ; Onfroy-Kermoalqoin : *Études sur les villes de Bretagne*, p. 394 et 425.) Le reliquaire actuel, en bronze doré, style XVe siècle, du coût de 1200 fr., fut acquis en 1883 par dons volontaires recueillis dans la seule paroisse de Plougrescant. M. le chanoine Le Rolland, recteur depuis 1866, et M. l'abbé Jean-Marie Guénégon, alors vicaire, se sont principalement dévoués à la réussite de la souscription.

2. Les reliques de saint Gonéri furent canoniquement visitées et reconnues authentiques, le 13 mai 1638, par messire Louis Du Moulin, recteur de Plougrescant, délégué de Mgr Noël Deslandes, évêque de Tréguier ; le 6 avril 1648, par messire Jean Du Sontfour, prêtre, chanoine et vicaire général de Tréguier, agissant au nom et par ordre de Mgr Balthazar Grangier, évêque du diocèse ; le 17 juillet 1747, par Mgr Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, évêque de Tréguier, à la demande de messire François-Ignace Le Gendre, sieur de Boisbrun, recteur de Plougrescant ; le 25 juillet 1807, par M. l'abbé Pierre-Joseph-Marie Le Garat de Saint-Priest, ancien vicaire général de Mgr Augustin-René-Louis Le Mintier, et ancien chanoine de la cathédrale de Tréguier, vicaire général de Mgr Jean-Baptiste Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, et par lui délégué à la requête de messire Etienne-Gabriel-Marie-Arthur de Kéralio, recteur de Plougrescant ; enfin, le 19 juillet 1813, par Mgr Caffarelli, lui-même, qui voulut bien accorder, à perpétuité, une indulgence de 40 jours aux pieux visiteurs de la chapelle. Tous ces procès-verbaux, avec les bulles pontificales dont il sera parlé plus loin, sont précieusement conservés aux archives de Plougrescant. (Voy. Procès-verbal de 1807 ; — *Note de M. Tresvaux*, édit. D. Lobin., art. saint Gonéri, t. I, p. 196.)

honoré en Bretagne par une fête spéciale, un culte public, un office propre. La preuve en est encore manifeste, irréfutable, matérielle dans les anciens bréviaires bretons conservés jusqu'à ce jour, notamment dans le légendaire de Tréguier, existant à la Bibliothèque Nationale. Sous Antoine du Grignaux et ses successeurs, la fête de saint Gonéri était même chômée dans tout l'ancien diocèse de Tréguier, honneur exclusivement réservé aux apôtres et aux patrons ; ce qui donne droit, à mon humble avis, à un office propre et double de 1re ou de 2e classe. Les successeurs de du Grignaux sur le siège de saint Tugdual, eurent pour saint Gonéri la même dévotion : témoin Guillaume du Halgoët, de la maison de Kergresk, en Plougrescant, qui fut élu en 1593, et mourut le 29 octobre 1602 [1], préférant pour lieu de sépulture la pauvre chapelle de notre saint à l'antique cathédrale, merveille du pays. De nos jours même, saint Gonéri est en grande vénération, non seulement à Plougrescant, mais encore dans tout l'ancien diocèse de Tréguier. Les malades viennent nombreux prier à son tombeau, et en rapportent, par eux-mêmes ou par leurs mandataires, un peu « de terre sainte, » renfermée dans un petit sac de toile ; les fièvreux se suspendent ce sachet au cou, jusqu'à complète guérison, et viennent alors le placer en ex-voto sur le tombeau

1. C'est par erreur que les *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord* (2e série, t. I, p. 361), placent la mort de Guillaume du Halgoët en 1599. Le superbe mausolée que l'on admire à Saint-Gonéri porte bien la date de 1599, mais ce monument fut préparé et placé d'avance par ordre de l'évêque, qui ne mourut que trois ans plus tard, le 29 octobre 1602. (Voy. Alb. Le Grand : *Vies*, 4 avril, art. saint Gonéri ; — D. Morice et Taillandier, éd. Jollivet, t. 17, p. 429. — Tresvaux : *l'Eglise de Bretagne*, p. 365 ; — Onfroy-Kermoalquin, *Villes de Bretagne*, p. 425 et 444 ; Gaultier du Mottay : *Géographie des Côtes du-Nord*, p. 703.) Voyez, pour le tombeau et la chapelle de saint Gonéri et pour le tombeau de Guillaume du Halgoët, la remarquable description technique de M. Joachim Gaultier du Mottay. (*Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, p. 361 ; — *Géographie des Côtes-du-Nord*, 1862, p. 703.) Guillaume du Halgoët était de la maison de Kergresk et non de la maison de Kergré, comme l'écrit à tort M. Kermoalquin (p. 444). — C'est différent. Nous avons encore ici les châteaux de Kergré et de Kergresk.

du saint. Mgr Le Mée, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, a bien voulu donner sa haute approbation à une formule de bénédiction spéciale d'une « eau de Saint-Gonéri, » dont quelques gouttes ont préalablement passé sur les reliques du Bienheureux. On se sert, à cet effet, d'un plat d'argent massif, de forme ovale, au milieu duquel est incrustée, dans un grillage de même métal, une parcelle de reliques. Cette manière de bénir « l'eau de Saint-Gonéri » remonte à des temps reculés, car le petit reliquaire dont nous parlons fut donné, en 1651, par Gonéri le Pape, gouverneur de la chapelle[1], et les plus anciens procès-verbaux mentionnent le rit et la formule de prières comme usités depuis longtemps. Cette eau, ainsi bénite, possède, suivant la croyance populaire, la vertu merveilleuse de guérir de la fièvre. On cite avec plaisir, dans le pays, plusieurs personnes guéries de la fièvre ou préservées d'accidents par la protection visible du glorieux apôtre de Plougrescant.

Que dire de la dévotion des marins à saint Gonéri ? Ils ne partent jamais pour un long et périlleux voyage sans venir prier à la chapelle, y faire célébrer une messe, brûler un cierge devant l'image vénérée du Patron, et le retour est fêté par le même pieux pèlerinage. En danger de sombrer sur les vagues et les récifs,

1. Les *Mémoires archéologiques des Côtes-du-Nord* (2e série, t. I, p. 362) disent que cette pièce d'argenterie porte l'inscription :

Par Gonéry Le Baze, gouverneur à Saint-Gonéry, 1651.

Nous venons de lire :

Par Gonéri Le Pape, gouverneur à Saint-Gonéry, 1651.

On ne peut être plus conciliant pour l'orthographe du même nom dans une même phrase. Alb. Le Grand, D. Lobineau, DD. Morice et Taillandier, Déric, Tresvaux, De Garaby, Kermoalquin, MM. de la Borderie et J. Loth écrivent *Gonéri*. Plusieurs manuscrits des XVIIe et XVIIIe siècles, le procès-verbal de 1807 et M. G. du Mottay adoptent la terminaison *Gonéry*. Sur les peintures du lambris de la chapelle, représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, on remarque cette inscription :

« Louis Le Coadou, Gr de Saint-Gonéri, et son épouse Anne Michel. L'an 1764. »

En breton, « zant *Konéri* » ; l'y n'entre pas dans notre vieil alphabet.

en proie à la fièvre des tropiques ou en butte au feu de l'ennemi, le marin breton se souvient de saint Gonéri, et fait vœu de venir, souvent pieds nus, lui rendre grâces d'avoir sauvé une vie qui est l'unique gagne-pain de la famille. A la prière du soir, le chef de maison recommande à notre saint, par un *pater* et un *ave* et l'invocation « *Saint Gonéri, priez pour nous,* » les parents et les amis retenus, pour le service de la patrie et la gloire de la France, loin du foyer breton. Les pêcheurs et les bateliers de la côte saluent avec respect la vieille flèche du sanctuaire, et, comme au temps de Brizeux, le patron de la barque dit à ses hommes :

A genoux ! mes amis, et tenez vos mains jointes !
De la croix d'un clocher j'ai reconnu les pointes.
La maison du Sauveur d'ici je l'aperçois.
A genoux ! mes amis, et saluons la Croix [1] !

Alors, tous ensemble unissent à l'envi les vieux cantiques bretons à ceux récemment composés, en l'honneur de saint Gonéri, par un ancien vicaire de Plougrescant, et revêtus de l'approbation épiscopale. Nos laboureurs donnent volontiers à « leur saint » les prémices des fruits de la terre, une bonne part des produits du ménage, la dîme de leurs bénéfices aux foires et marchés, une offrande pour appeler les bénédictions du ciel sur les nouveaux achats ; les bestiaux eux-mêmes, ressource et fortune du paysan, « sont voués » par une aumône à saint Gonéri, en cas de maladie ou d'accident ; et, grâce à cette contribution volontaire de la charité et de la reconnaissance, prélevée parfois sur des familles peu aisées, Plougrescant possède actuellement, depuis 1876, une église que plus d'un évêque serait heureux d'avoir pour cathédrale. Ah ! c'est qu'ici, sur cette terre de granit si les toits sont de chaume, les cœurs sont d'or !

Tous ces usages, d'une touchante simplicité, transmis d'âge en âge, témoignent assez de la foi du peuple et de son amour

1. Auguste Brizeux, *Les Bretons*, éd. Lemerre, p. 89.

pour notre saint. Cet amour, toujours entretenu par les seigneurs évêques de Tréguier et les Pasteurs de Plougrescant, fut encore, par deux fois, solennellement encouragé par les Pontifes romains. Le pape Clément IX, par une bulle spéciale en date du 11 octobre 1668, accorda une indulgence de sept ans à la chapelle de Saint-Gonéri. Son successeur, Clément X, par une autre bulle en date du 16 mars 1673, donna aussi même indulgence de sept ans pour la visite du même sanctuaire. (Bulles et faveurs pontificales rappelées au procès-verbal de 1807.) Voilà donc le culte de saint Gonéri officiellement reconnu et consacré pour la suprême autorité du vicaire de Jésus-Christ. Quels sont nos vieux saints nationaux qui pourraient revendiquer en leur honneur un pareil privilège ? *Apparent rari !*

Une lacune reste pourtant à combler, un oubli à réparer. Ce serait faire acte de piété et de patriotisme que de rechercher, dans les anciens bréviaires bretons, le vieil office le plus convenable de saint Gonéri, de reviser cet office suivant les règles et les exigences actuelles de la liturgie romaine, de le soumettre très humblement à l'approbation épiscopale et de la Sacrée Congrégation des Rites, et de faire porter cet office à une classe plus élevée pour la ville et le canton de Tréguier. Comme saint Yves, saint Gonéri réclame aussi son culte des anciens jours. — A l'autorité diocésaine, seule compétente en ces matières, il appartient de voir et de juger dans quelle mesure il convient de favoriser une dévotion encore vive dans bien des cœurs, mais exposée à s'affaiblir avec le temps, si l'Église, gardienne vigilante de la Tradition, ne la relève pas par sa protection souveraine. Nous soumettons respectueusement notre modeste travail et nos vœux à l'évêque de Saint-Yves, Mgr Bouché, qui, nous le savons, a fort à cœur le désir de ressusciter le culte de nos vieux saints.

L'abbé Yves-Marie Lucas,
Vicaire à Plougrescant.

Antienne rythmée composée au moyen âge, pouvant servir de prière en l'honneur de saint Gonéri.

O Goneri, forma munditiæ,
Paritatis et continentiæ,
Ora Patrem misericordiæ
Ut in hac valle miseriæ,
Nos defendat a pravo scelere,
Ut, exuto mortali corpore,
Perfruamur æternâ requie.

Sources manuscrites et imprimées de l'histoire de saint Gonéri.

— Bibl. nat. ms. lat. 1148 (copie partielle du Grand Légendaire de Tréguier).

— Bibl. nat. ms. fr. 22,321. (*Recueil des Blanc-Manteaux*, t. 38, p. 745. — Transcription complète du Grand Légendaire de Tréguier, par les Bénédictins au XVIIe siècle.)

— *Acta. SS.* Boll. — 18 juillet, t. IV, p. 422 (d'après le Propre de Vannes).

— Albert Le Grand ; *Vies*, 4 avril.

— Dom Lobineau : *Vies*, p. 83. (Actes rédigés après le XIIe siècle, mais sur documents anciens.)

— Tresvaux, édition D. Lobin., t. I, p. 195, 196, 197.

— Onfroy-Kermoalquin : *Villes de Bretagne*, p. 423, 424, 425. (Copie textuelle d'Albert Le Grand.)

— De Garaby : *Vies* (1839), p. 173, 174.

LES OPUSCULES DE PIERRE BELORDEAU

J'ai rencontré un jour, au cours de mes lectures, *la Polyarchie* de Pierre Belordeau ; la domination tyrannique de la multitude, source de l'anarchie, y était représentée sous des couleurs assez vives, et l'origine historique et bretonne du livret m'avait engagé à l'étudier, à le mettre en regard d'autres traités politiques, nés, comme lui, des guerres de religion et du désir de les éteindre, le *Contr'un* de la Boëtie, la *Satire Ménippée*. Je m'étais restreint à l'analyse, à l'appréciation de la *Polyarchie*, négligeant, volontairement ou parce que plusieurs m'étaient encore inconnus, les autres ouvrages de Belordeau. Depuis, j'ai appris à mieux connaître le personnage et ses livres ; je l'ai vu revendiqué, avec de légitimes prétentions, par les Angevins et les Bretons, arguant, les uns de sa naissance probable à Angers, les autres de son titre d'avocat au parlement de Bretagne, de son habitation prolongée à Rennes où il devint le chef d'une très nombreuse famille ; j'ai feuilleté attentivement les *Controverses*, les *Observations forenses*, les *Coutumes générales*, cherchant à extraire de ce fatras juridique quelques traits de mœurs locales, quelques noms d'anciennes familles bretonnes. L'intérêt de ces petites trouvailles était médiocre pour le chercheur, il eût été nul pour le lecteur ; j'allais abandonner Belordeau pour n'y plus revenir, quand M. Arthur de la Borderie, à qui nos fées bretonnes ont ouvert tous leurs trésors, m'a mis aux mains deux traités, à ce point rare, qu'un érudit angevin et des

plus avisés, M. C. Port, a été, tout en les mentionnant d'après d'anciens bibliographes, jusqu'à révoquer en doute leur existence. C'est de l'*Autel sacré de la justice* et de l'*Entrée du temple de justice* qu'il sera question dans cet article ; j'ajouterai quelques mots sur un autre opuscule qu'on trouve en tête de certaines éditions des *Controverses*, les *Regrets funèbres à la mémoire de Messire François Lachiver, évêque de Rennes*.

I

L'ordre des dates m'amène à parler d'abord du plus long et du plus intéressant des deux traités inconnus : *L'Autel sacré de la justice où sont représentées les qualités requises et nécessaires à ceux qui s'emploient au ministère d'icelle, par Pierre Belordeau, advocat au Parlement de Bretagne.* A Paris, chez Nicolas Buon, 1619. C'est un in-12 de 126 pages ; le frontispice (péristyle du temple, orné de fines colonnettes) est signé P. Firens ; au revers, sont les armes de Bourgneuf, dont la présence est justifiée par la dédicace du livre à « Monseigneur Messire Jean de Bourneuf, « chevalier, seigneur de Cucé, conseiller du roy en son conseil « d'Estat et privé, et premier président en son Parlement de Bre- « tagne. » Les retours de Belordeau sur lui-même sont assez rares pour que je recueille ce passage de la dédicace : « Ce petit dis- « cours vous est offert et présenté sur la fin de mon âge et au « temps de ma retraite, avec plus d'affection et de volonté que de « puissance. » Il y a, d'ailleurs, en dépit de trop fréquentes citations, une certaine originalité de pensée et d'expression dans l'*Autel de la justice*. A l'exemple de Cicéron, sur qui il modèle ses périodes, Belordeau ne s'interdit même pas la poésie, et voici par quelle gracieuse métaphore il vante les bienfaits de la paix : « La « terre est bien plus belle estant revestue de sa nouvelle robbe « verte et peincte de toutes sortes de fleurs, superbe de sa belle

« chevelure de tant d'arbres, riche de toutes sortes de fruicts, que « toute effrayée des rigueurs d'un long hyver, couverte de gelée « et de neiges, portant la face maigre et pasle, et le teint flestry, « le sein ravallé et stérile, et noyée de torents desbordez. » Mais sans nous attacher à relever les détails d'un style que la pompe et l'emphase rendent souvent fastidieux, tâchons de résumer l'argumentation serrée et solide du traité.

Les rois ont été « donnez et ordonnez de Dieu » (comparer la *Polyarchie*) pour rendre la justice au peuple qui est ordinairement « inconstant, variable et muable ; » Dieu les a formés pour la justice, il les a envoyés ici-bas comme « vice-rois de son divin empire. » Les premiers chefs d'Israël étaient appelés juges ; en France, en Angleterre, les plus grands seigneurs portaient jadis avec orgueil le titre de justicier, de grand sénéchal ; aujourd'hui, ils se déchargent sur l'honneur et la conscience des magistrats, qui deviennent les lois *animées et parlantes* qui maintiennent la République. La justice est indispensable pour l'exécution de la loi. « Que vaut une belle espée dorée attachée et cousue à son fourreau ? » La justice éclaire et domine toutes les autres vertus : c'est le niveau et la règle qui les mesure.

Malheureusement, la justice n'est pas servie également bien par tous ses ministres ; certains juges ont de *mauvaises inclinations*, et pourtant, quel haut mandat n'ont-ils pas accepté ! *Subsidiairement ordonnez* de Dieu pour rendre la justice sous l'autorité des rois et des lois, « ce sont autant d'esprits veillants, et continuelle- « ment bandez pour aider et soulager les rois en leur charge. » Il ne faut pas que les juges se laissent aveugler par des *opinions cerebrines*, il faut qu'ils se fassent respecter ; un pompeux éloge de « cette loy d'obéissance et de respect deue aux roys et aux magis- « trats, délibérée et conclue au consistoire éternel du Père céleste, « escrite et signée du sang innocent de son fils, » rappelle, avec le sentiment chrétien en plus, un passage souvent cité du *De legibus* de Cicéron.

Le symbole de la justice était représenté jadis par le temple de

Salomon ; il l'est à présent par les cérémonies qui s'observent aux *Grands Jours*, aux ouvertures des Parlements. Suit une description historique de ces assemblées solennelles, qui ont lieu tous les ans, et « plus souvent en Bretagne ; » c'est plaisir que d'entendre Belordeau passer en revue et célébrer, *ore rotundo*, ces princes du sénat, ces graves sénateurs vêtus de pourpre et fourrés d'hermine ; « ils ne quittent point ce pourpre pour assister aux convois et « aux obsèques des roys. Ils retiennent tousiours ces belles et ces « vives enseignes de leur authorité ; et en dueil public, ils ne portent « point de robes de dueil parmy les larmes et la tristesse univer- « selle, pour démonstrer qu'en France les roys ne meurent jamais, « que la Nature en fait aussitôt naître un, comme des cendres du « phœnix, et que, lorsqu'il plaist à Dieu appeller le prince au repos « de sa gloire, aussitôt la couronne est portée sur la teste du pre- « mier prince du sang... » L'invocation du nom de Dieu, la lecture des ordonnances sont suivies de remontrances que le président fait aux magistrats pour les engager à juger équitablement ; aux avocats, pour leur recommander d'être brefs et charitables ; il n'est pas jusqu'aux procureurs que l'on n'exhorte à être vigilants et fidèles : c'est, avec plus de religion et de franchise, le cérémonial d'une audience de rentrée à la Cour d'appel.

Passant sur les prescriptions faites aux juges, qui doivent résister aux prières, à la corruption, aux suggestions de la crainte, arrivons à ce qui concerne les avocats, dont les attributions sont ici fort bien définies : « Les advocats, encore qu'ils soient comme personnes « privées, sont neantmoins des principaux membres de la justice, « et des plus nécessaires, puisqu'ils peuvent par leurs vertus con- « server le repos des citez et des familles. Leur fidélité, suffisance « et capacité les fait désirer et choisir par ceux qui ont besoing de « leur assistance. L'on confie entre leurs mains le plus secret des « affaires domestiques, afin de retrancher, par leur prudent conseil, « le sujet des procez et différens qui peuvent naistre à la ruine « des familles. Quand ils sont tels qu'ils doivent estre, ils peuvent « estouffer les violentes passions des parties, et ces monstres

« hydeux des procez, qui ne taschent qu'à troubler le repos... » Belordeau est inépuisable sur ce sujet, que l'on sent être le sien propre ; il plaide *pro domo suâ ;* il esquisse avec amour le portrait de l'avocat modèle, qui a ravi du ciel un rayon de la justice suprême, qui relève sa science de Dieu même ; il fait de l'avocat un médecin de l'âme, comme le prêtre, et traite d'ignorants ceux qui ne révèrent pas une profession aussi auguste.

Après les avocats, c'est le tour des procureurs, qui doivent aussi prendre leur part des remontrances, « car ils sont maistres des « causes, ils ont entre les mains les biens, la vie et l'honneur des « parties ; ils sçavent les secrets et les affaires des familles ; s'ils « manquent d'affection, de fidélité et de diligence, ils en sont res- « ponsables devant Dieu. » La charge des procureurs n'est pas moins honorable que nécessaire, et si quelques-uns n'ont en vue que le profit et le gain, l'honneur du corps entier n'en reçoit nulle atteinte. Au reste, Belordeau ne leur interdit pas « de désirer et « emporter quelque honneste recompense et salaire d'une honneste « vacation, pourveu que ce ne soit le premier et principal but de « l'intention que le lucre sordide. » Ces conseils aux magistrats et aux membres du barreau abondent en traits d'observation personnelle, louangeuse ou satirique ; ils sont la partie la plus intéressante du traité que nous étudions. L'auteur se lance ensuite dans un long parallèle des parlements français avec les assemblées antiques, et il pille tout l'arsenal de la mythologie grecque, de ses fables et de ses symboles : le prince (président) du Sénat devient « Apollon, comme lui revestu de pourpre, portant le manteau royal « et la chappe, bordée d'ermines, » et monté sur un cygne blanc, qui est la justice ; la justice elle-même est assimilée à la musique, et, à elles deux, elles forment l'*harmonie* de Platon. Tout cela est ingénieux, sans doute ; mais à ces allégories subtiles, qui ne marchent qu'à grand renfort de citations, j'aurais préféré quelques pages de plus sur les avocats ou les procureurs. Comme un prédicateur habile qui arrive au terme de son sermon, Belordeau enfle alors sa voix dans un *crescendo* final, dans une péroraison ron-

flante : « Voyant ce bel astre de justice rayonner sur nous, conju-
« rons-le, par notre obéissance, de ne plus s'esloigner de nous et
« de ceste route, et qu'il soit notre zodiaque, afin que le chemin
« de nostre vie soit asseuré, et un chacun conduit à un desiré
« repos et à la félicité éternelle. » Ajoutez : *Ainsi soit-il !* et vous vous croirez plutôt à l'église qu'au palais.

OLIVIER DE GOURCUFF.

(La fin prochainement.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

LE TOMBEAU DE JEAN DE MONTFORT, par M. le Vte de la Villemarqué. In-8o, Quimper, 1884.

Il est à regretter que la Bretagne, si fidèle au souvenir du passé, n'ait pas eu pour les tombeaux de ses ducs une basilique privilégiée, comme le Saint-Denis des rois de France. Les monuments des Dreux et des Monfort sont dispersés sur bien des points, et pour les réunir dans une étude d'ensemble [1], il a fallu de longues recherches dans nos villes bretonnes et jusqu'à Saint-Yves de Braine, près de Soissons.

Le tombeau de Jean de Montfort est un des moins connus ; à peine trouvons-nous des renseignements bien certains sur le premier lieu de sa sépulture. Nos vieux historiens, entraînés par les péripéties de la lutte sanglante qu'ils avaient à décrire, ont laissé le *Captif* dormir son dernier sommeil pour suivre pas à pas son fils et l'héroïque Jeanne de Flandre. De son tombeau, il ne nous reste pas même un dessin ; M. de Gaignières, qui nous a conservé de si beaux monuments de nos ducs, a malheureusement négligé la tombe de bronze et la grande pierre ornée d'une croix en relief sous laquelle reposait Jean de Montfort.

Il appartenait à M. de la Villemarqué de soulever le voile qui, depuis cinq siècles, couvrait les restes du héros breton ; c'est là une découverte précieuse à plus d'un titre. Bien que Jean de Mont-

1. *Les tombeaux des ducs de Bretagne*, par P. de L.

fort n'ait point pris rang parmi nos ducs, l'énergique figure de ce prince est une des plus saillantes de l'histoire bretonne ; il avait au plus haut point cette indomptable passion du pouvoir qui est la première vertu d'un prétendant.

Grâce aux documents historiques analysés par l'auteur de la notice, on peut suivre la trame, malheureusement assez claire, des renseignements écrits. Le *Chronicon Briocense* nous dit que Montfort « *ab hac vita migravit guerra nondum finita et fuit sepultus in monasterio Sanctæ Crucis de Kimperleio ab inde fuit exhumatus et delatus penes fratres Prædicatores ejusdem urbis.* » Dom Lobineau traduit et complète un peu cette note, et Dom Morice ne fait que transcrire le texte de son prédécesseur. Pierre Lebaud était moins affirmatif au sujet du dépôt du corps en l'église Sainte-Croix ; il nous dit : « il fut ensepevely au couvent des Jacobins ou Dominicains de Kimperlé. » — Yves Pinsart, prieur de ce couvent en 1643, rapporte que avant 1592, on voyait dans le chœur de l'église « un cénotaphe ou fausse-châsse couverte de drap d'or à fleurs de velours noir. » A la fin du siècle dernier, Ogée décrit ainsi le monument de Montfort : « Un tombeau de bronze, recouvert d'une pierre tombale marquée d'une simple croix en relief. » — Puis, arrive avec la révolution, la ruine et le pillage de nos édifices religieux, des souvenirs de nos vieilles gloires nationales.

On pouvait croire que toute trace du monument de Montfort était à jamais effacée, lorsque, à la fin de 1883, M. de la Villemarqué fut averti que l'on venait de découvrir, sur l'emplacement même de l'ancienne église des Dominicains, les restes d'un tombeau. Des fouilles furent immédiatement commencées et mirent à jour un caveau maçonné en gros moellons, d'une largeur double de celle des tombes du même genre ; il était, dès lors, probable que ce caveau avait été construit pour recevoir deux corps. Cette conjecture s'est trouvée confirmée par l'examen des ossements contenus dans ce tombeau : les uns appartenaient à un homme d'assez grande aille et dans la force de l'âge ; les autres, plus grêles, étaient, selon toute probabilité, les ossements d'une femme qui, d'après les pro-

portions données par les tables d'Orfila, pouvait avoir 1m53 de hauteur.

Il y a quelque chose d'impressionnant à songer que ces faibles restes ont peut-être appartenu à l'héroïque Jeanne la Flamme; mais l'histoire est muette sur les derniers moments de sa vie, et le lieu de sa sépulture n'est indiqué nulle part[1]. Peut-être, suivant l'usage du temps, la veuve de Montfort se retira-t-elle dans quelque monastère. Cependant, je me figure mal sous le voile de la religieuse cette terrible duchesse qui, la torche à la main, incendia le camp de ses ennemis les Français.

En comparant, sur le plan de l'ancien couvent, la situation de cette tombe par rapport aux bâtiments primitifs, on voit qu'elle était placée dans l'église principale des Dominicains. Il reste donc, suivant les conclusions de M. de la Villemarqué, bien peu de doutes sur l'authenticité du tombeau de Jean de Montfort. Mais cette découverte sera, nous l'espérons bien, le point de départ de nouvelles recherches ; si la tombe de bronze a pu disparaître trop facilement, il n'en est pas ainsi de la grande pierre ornée d'une croix en relief et de l'inscription : HIC JACET IOHANNES DVX BRITANNIÆ ET COMES MONTFORTIS. Que de précieuses tombes, brutalement retournées, sont ainsi foulées aux pieds!

Peut-être, quelque jour, celle-ci se montrera-t-elle à l'heureux chercheur qui a su découvrir sur nos landes arides le merveilleux trésor du *Barzaz-Breiz*.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

1. Le dernier document connu jusqu'à présent sur Jeanne de Flandres est un mandement du roi Édouard III, du 10 juillet 1344, réglant la dépense de ladite princesse et de sa suite au château de Tykill, dans le comté d'York, où elle séjournait alors. Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1441. (*Communication de M. A. de la B.*)

Dans Froissart, je retrouve plusieurs fois, à des dates postérieures, la comtesse Jeanne de Flandres guerroyant pour la cause de son fils; la dernière mention est de 1354-55.

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE DANS LE DIOCÈSE DE NANTES APRÈS LA RÉVOLUTION, par M. l'abbé P. Grégoire. — 1 vol. in-8o, XXII-110 p. Nantes, imprimerie Vincent Forest et Émile Grimaud. En vente chez les principaux libraires. Prix : 1 fr. 50. Par la poste, 1 fr. 75.

Les auteurs qui osent affronter le rude labeur des recherches historiques sont trop rares chez nous,p our que nous laissions échapper l'occasion présente d'applaudir à l'entreprise si louable de M. l'abbé Grégoire. Aucun diocèse n'est plus dépourvu que le nôtre de livres capables de nous éclairer sur les institutions fondées par les siècles passés, sur les hommes qui en ont pris la direction et sur l'influence du clergé régulier ou séculier, sur le rôle des évêques, sur les services rendus par les personnalités les plus marquantes, sur les rapports de l'Église de Nantes avec les pouvoirs civils, enfin sur toutes les grandes questions qui ont agité le monde religieux dans le comté nantais. Les monographies d'églises et les biographies à porter à notre actif sont si peu nombreuses, qu'il ne serait pas long d'en dresser la liste. Qu'on ne nous vante pas l'histoire prétendue de l'abbé Travers : c'est une compilation indigeste, rédigée sans ordre, sans méthode, pleine d'erreurs, interprétée par un esprit faux, étroit, incapable de planer au-dessus des faits. Ses trois volumes sont un recueil à consulter, plutôt qu'à lire. Travers est, du reste, venu trop tôt, pour écrire une histoire générale, et à l'heure qu'il est, une tentative pareille à la sienne serait encore prématurée. Les travaux particuliers, en se multipliant, pourront seuls hâter le moment où nous verrons se dérouler les Annales de l'Église de Nantes.

M. de la Nicollière, le laborieux archiviste de la Mairie de Nantes, a eu le mérite d'ouvrir la voie en publiant sa notice sur la collégiale de N.-D. de Nantes et son armorial des évêques. Souhaitons qu'il ait beaucoup d'imitateurs comme M. l'abbé Grégoire, beaucoup de pionniers capables, comme lui, de consacrer leurs loisirs à l'étude approfondie d'une question particulière, et nous aurons bientôt tous les éléments d'un grand recueil. L'auteur du *Rétablissement du Culte* n'en est pas à ses débuts. Il nous a donné, il y a deux ans, un relevé

général de tous les bénéfices séculiers et réguliers du diocèse, un tableau complet du personnel et des richesses du clergé au moment de la Révolution. Tout n'est pas parfait dans cet ouvrage, la précipitation a laissé passer plus d'une incorrection, mais il y a une qualité maîtresse qui domine : c'est l'esprit de synthèse. Aujourd'hui nous retrouvons dans le nouveau livre de M. l'abbé Grégoire la même facilité à condenser les faits, à les grouper et à les présenter d'une façon saisissante. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont certainement suivi avec intérêt le développement du sujet si important qu'il vient de traiter sous leurs yeux, et dont il leur a réservé la primeur. Trop souvent, ils ont pu regretter que le récit des événements fût scindé en plusieurs livraisons. Aujourd'hui, ils pourront mieux juger l'ensemble et se faire une plus juste idée des luttes au milieu desquelles s'est accompli le rétablissement du culte dans notre pays. M. l'abbé Grégoire ne s'est pas contenté de réunir cette série d'articles en un volume; il y a ajouté une introduction pleine de considérations élevées sur les ruines morales et matérielles amoncelées par la Révolution. Rien n'est avancé sans preuves; on sent que l'auteur, avant d'écrire, s'est nourri de la lecture des documents originaux. Pour compléter son œuvre, il l'a terminée par une statistique des paroisses nouvelles, par un tableau des pensionnaires-prêtres de l'an IX et une liste des ecclésiastiques qui ont échappé à la tourmente révolutionnaire ; on ne pouvait mieux remplir son cadre et donner un meilleur exemple à ceux qui cherchent dans l'expérience des siècles passés les leçons dont les générations nouvelles ont besoin pour marcher vers les incertitudes de l'avenir.

L. M.

LES VERGES. SATIRES CONTEMPORAINES, par M. Gaston David. — In-18, Paris, librairie académique Didier. — Emile Perrin, succr.

Il est naturel à l'homme né poète de traduire dans la langue des vers les passions politiques dont son âme est agitée. Rien ne surexcite un cerveau ardent, rien ne fait palpiter un noble cœur

comme le spectacle des vertus civiques aux prises avec les basses manœuvres et les égoïstes appétits des tyrannies abjectes. Il est facile à l'indignation du poète citoyen de se donner cours et de soulever l'enthousiasme des contemporains par sa brûlante actualité; mais, ce qui n'est pas le don du premier venu, c'est de faire partager ses émotions à la postérité et de la remuer encore par le souvenir d'événements qui ne la touchent plus et d'hommes dont elle a oublié jusqu'à la médiocrité.

Pour prolonger ainsi son action à travers le temps, il faut au poète autre chose que le talent commun, il lui faut l'étincelle du génie.

Quelqu'un s'occupe-t-il encore des personnalités que flagelle la satire de Perse et de Juvénal ? Cependant, les vers de Perse et de Juvénal sont immortels. Pourquoi ? C'est que les personnages historiquement obscurs dont ils dénoncèrent les vices, revivent sous d'autres noms de siècle en siècle, et que le fouet qui les frappa jusqu'au sang, atteint encore leurs nouvelles incarnations, ou, si l'on veut, leurs *sosies*. C'est que seul le génie ne vieillit point; une éternelle vigueur est sa prérogative.

Telles étaient les réflexions qui se présentaient à notre esprit, tandis que nous tournions, avec un intérêt toujours croissant, les pages d'un recueil de satires contemporaines signées du nom de *Gaston David*, et réunies sous ce titre : *Les Verges*.

En vérité, nous ne pouvions nous empêcher de reconnaître dans l'auteur un disciple heureux des grands satiriques classiques ; un de ces poètes dont les vers trouveront toujours la clef des âmes, et sembleront chaque jour écrits de la veille.

Le poète des *Verges* n'est point de ceux qui cherchent la popularité en flattant la multitude, en encensant ses idoles, en caressant les passions en vogue. Il n'est pas de ceux qui couvrent le papier de vers à effet, dont le seul mérite est la sonorité.

> *Non equidem hoc studeo, bullatis ut mihi nugis,*
> *Pagina turgescat, dare pondus idonea fumo* [1]

1. Perse ; *Sat. V.*, v. 19-20.

Il a pris rang parmi ces esprits d'élite, qui, méprisant les applaudissements de la tourbe, s'adressent aux âmes élevées dans un langage digne d'elles.

Il s'est crânement campé en défenseur volontaire, devant le temple de la *Vérité*. Cette vierge divine a reçu tous ses serments. Il est son fidèle, son barde et son soldat :

> Intacte Vérité, chaste fille des cieux,
> .....
> Quand je combats pour toi, sois toi-même mon arme,
> Donne-moi ton éclat, ta vigueur et ton charme,
> Mets ta force en mes vers, dans ma voix ta douceur,
> Ta lumière en mon âme et ta flamme en mon cœur [1].

Il s'est senti, comme Dante, appeler du haut du ciel, « par une femme chaste et belle. » Il a reçu les ordres de sa Béatrice, la *Vérité*. Pour la servir, guidé par le génie de la poésie, il descend, de cercle en cercle, dans l'enfer des turpitudes sociales, et voyage, l'âme grosse de colère, dans le royaume de la honte.

Les plaies de la France, il n'y en a pas une qu'il ne dévoile. Les vampires à masque humain qui boivent son plus pur sang, il les cloue au pilori de sa satire. Les politiciens mâtinés de charlatan, qui l'endorment de leurs boniments déclamatoires pour la dévaliser sans qu'elle le sente, il les marque à l'épaule du fer rouge de sa verve.

On le reconnaît aisément, le poète des *Verges* s'est choisi un maître pour son œuvre de lumière, de justice et de vengeance. Volontiers il se donne le ton en fredonnant, comme prélude, quelques-uns des puissants vers de ce maître. Le génie du Titan, dont chaque convulsion ébranla le Parnasse et étonna le monde, a déteint sur son admirateur. On saisit parfois, dans les chants de celui-ci, des accents dignes de la bouche surhumaine qui rugit *les Châtiments*. On y trouve l'écho de cette hardiesse célèbre, allant jusqu'à la trivialité jetée en repoussoir et en savant con-

1. *Les Verges*, p. 4.

traste. On y trouve, disons-le avec plus de joie, ce qui manque au maître, la foi.

Le poète des *Verges* est doublé d'un philosophe et, ce qui est plus précieux, d'un chrétien.

S'il raille, s'il frappe, s'il maudit, ce n'est point caprice d'humeur ou misanthropie, c'est qu'il veut chasser, par un violent exorcisme, l'esprit du mal, l'esprit-légion, des âmes où il règne, et y rétablir les droits de Dieu.

Il ne saurait croire, notre sage penseur, à une société sans frein, sans lien surnaturel. Toutefois, il n'a pas le fanatisme du pouvoir absolu. Je le sais bien, poussé à bout par le spectacle écœurant de l'orgie démagogique, il demande quelque part à grands cris un tyran, un vrai tyran, mais ailleurs, de sang plus calme, il déclare qu'il servirait volontiers cette République cicéronienne,

Qu'un noble cœur peut concevoir :
Cette vierge au front pur, grave, fière, pudique,
Servante auguste du devoir,
Gardienne du vrai, de l'honneur protectrice,
Fidèle au culte de ses dieux,
.....
Celle que vit flotter au-dessus de la terre
Le rêve du divin Platon,
La République enfin, sage, équitable, austère,
De Périclès et de Caton [1].

Hélas! naïf utopiste, cette vision enchanteresse flotte, comme vous le dites, au-dessus de la terre, mais jamais elle ne quitta ces régions éthérées pour venir donner aux hommes le bonheur, et votre amour pour elle ne sera jamais que l'amour d'un brillant fantôme.

Mais celle qui proscrit, mais celle qui fusille,
En poignard transforme les lois,

1. *Les Verges*, p. 19-20.

.....
Qui traite, sans rougir, de guitare sonore
La sacro-sainte liberté ;
Qui distille le fiel, la haine, le mensonge,
Qui garrotte la vérité,
La dépouille, la frappe et dans le cœur lui plonge
Son stylet de bave infecté,
.....
Impure virago qui trahit la patrie,
Qui soufflette au front tous nos droits,
.....
O peuple, je la hais, la maudis, la méprise,
Et puisque tu ne l'entends pas,
Qui vient derrière toi t'étrangler par surprise,
Je la démasque et la combats [1].

Bien touché, poète ; il y a du poignet dans vos coups de verges ! Ah ! si Dieu vous prêtait sa foudre, la virago ne resterait pas une heure sur son trône fragile, miné par des nuées de rongeurs, et le bruit de sa chute serait couvert par celui des applaudissements. Non ! elle ne succombera pas encore sous vos « volées de bois vert. » Mais voyez, son dos se couvre de taches livides, sa face pâlit et se contracte, elle chancelle ! D'autres la pousseront et elle tombera !

Quelle rougeur monte au front du poète, à la vue du crucifix, image de son Dieu, jeté

..... au char des immondices [2] !

Avec quels lyriques accents, il convie la France, il convie le monde, à la réparation du sacrilège. On croirait entendre Jérémie :

Hommes, femmes, enfants, France entière, à genoux !
A genoux, terre et cieux ! Vierges, de vos mains pures,
Fouillez, sans hésiter, au milieu des ordures,
Parmi les vils rebuts, jetés avec mépris,

1. *Les Verges*, p. 20-22.
2. *Les Verges*, p. 61.

Et bien pieusement recueillez ces débris;
Sous vos larmes, lavez, lavez leur flétrissure ;
Couvrez-les de baisers, et pour votre parure,
Plus que des diamants ou des perles sans prix,
Brilleront les lambeaux du divin Crucifix [1] !

A chaque page, il y a des vers de cette haleine et de cette facture. Il faudrait en citer par tout le volume ; nos lecteurs nous épargneront sûrement cette peine, en les lisant du premier au dernier. Un pareil livre est une bonne fortune qu'il ne faut pas laisser échapper.

Le découragement, à la vue de tant de hontes, ne prévaut point sur l'espoir dans le cœur du poète. Oui, la France lui paraît douloureusement avilie, mais, après tout, les nations sont guérissables. Pourquoi ne la verrait-il bientôt, comme le prophétisa son maître,

Egaler la revanche à l'avilissement,
..... et sortir, soudain changeant de forme,
Par un immense éclat de cet opprobre énorme [2] ?

C'est par de religieux accents d'espoir qu'il termine son œuvre. Ainsi, dans un concert patriotique, lorsque le roulement irrité du tambour et l'éclat strident des cuivres ont jeté dans l'âme des auditeurs l'expression de la haine de l'ennemi, de la colère contre les lâches et les traîtres, les plus douces voix de l'orchestre s'unissent seules dans une harmonieuse finale dont le thème est un hymne à la patrie ou une prière pour sa gloire :

Patrie uniquement chérie,
Relève enfin ton noble front,
Rejette la horde flétrie
Qui te dévore et te corrompt.
.....
.... De nouveau libre et fière,
La croix au front, l'épée en main,

1. *Les Verges*, p. 61-62.
2. Victor Hugo. *Les Châtiments.*

Vers la gloire et dans la lumière,
Tu vas poursuivre ton chemin.
.....
Mère, dans tes fils vit ton âme,
Tes fils ne sauraient être ingrats;
Le saint amour qui les enflamme
Mêle leurs rangs, unit leurs bras.
.....
Par nous tous ainsi protégée,
Tu reverras des temps meilleurs.
O France, tu seras vengée
De tes indicibles douleurs.
Et sortant de la nuit profonde,
Comme un astre qu'on voit grandir,
Pour la joie et l'honneur du monde,
Ton étoile va resplendir [1].

Merci, poète chrétien, de n'avoir pas désespéré de l'avenir! Merci de jeter dans nos âmes tristes un reflet de la joie prophétique qui illumine la vôtre !

Puisse le Christ, qui aime les Francs, bénir vos efforts et exaucer vos vœux! Puissent vos vers, circulant de bouche en bouche, rappeler les défaillants au combat pour la vérité et pour la justice ; puissent-ils les rallier et les unir sous la bannière de la foi et de l'honneur !

ETIENNE DE NEVERS.

1. *Les Verges*, p. 362-363.

CHRONIQUE

—

Le Tombeau de saint Yves.

La Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc, du 12 mars 1885, contient l'article suivant, qui ne peut manquer d'intéresser vivement tous les amis de nos vieux saints bretons:

« Monseigneur l'Evêque vient d'instituer un Comité en vue de l'érection du tombeau de saint Yves, et, dans une pensée délicate à laquelle on s'associera avec plaisir, il a voulu que chacun des cinq départements bretons y eût au moins un représentant.

« Voici les noms des honorables membres désignés par Sa Grandeur.

COMITÉ DE SAINT YVES.

« L'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier;

M. de la Villemarqué, membre de l'Institut;

M. Arthur de la Borderie, correspondant de l'Institut;

M. Audren de Kerdrel, membre de l'Association bretonne, sénateur;

M. Magloire Dorange, ancien bâtonnier, avocat près la Cour d'Appel de Rennes;

M. Devrez, architecte de la cathédrale de Tréguier;

M. Le Gac, maire de Tréguier;

M. l'abbé Le Goff, curé-archiprêtre de Tréguier, vicaire général honoraire;

M. le comte de la Tour, président du conseil de fabrique de la cathédrale de Tréguier;

M. Anthime Menard, avocat, bâtonnier de l'Ordre, à Nantes;

M. du Bois de la Villerabel, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie des Côtes-du-Nord;

M. A. Bienvenüe, avocat, bâtonnier de l'Ordre, Saint-Brieuc;

M. l'abbé Dubourg, vicaire général de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

« Le Comité s'est réuni pour la première fois le jeudi 5 mars, dans le

salon de l'Évêché, sous la présidence de Monseigneur. Dans cette réunion, qui a duré deux heures, les principales questions se rattachant à *l'Œuvre du Tombeau* ont été examinées et discutées avec le plus grand soin, et plusieurs dispositions importantes ont été adoptées.

« M. Devrez, délégué du ministère des Beaux-Arts et architecte de la cathédrale de Tréguier, classée, comme on le sait, parmi les édifices historiques, a le privilège *officiel* de dresser le plan et le devis du monument. L'idée première d'un concours et d'un appel aux artistes bretons, qui souriait tant aux amis du grand saint breton, a donc dû, quoique à regret, être écartée. Ce regret néanmoins est atténué par la connaissance que l'on a du beau talent et de la haute valeur artistique de M. Devrez, et par l'assurance donnée par lui qu'il prendra ses inspirations dans le remarquable travail de M. de la Borderie, sur le *Rétablissement du tombeau de saint Yves* [1]. De plus, l'on a l'espérance fondée que l'exécution du monument pourra être confiée à des entrepreneurs ou à des ouvriers de notre pays, s'ils offrent à cet égard des garanties suffisantes.

« La seconde question qui a attiré l'attention du Comité est celle de *l'emplacement du tombeau*. Ce problème a été vite résolu. Le Comité a en effet été guidé dans toutes ses résolutions par ce principe que l'œuvre projetée est par-dessus tout une œuvre de restauration, et que le grand but à poursuivre est de rétablir, dans la mesure du possible, le monument tel qu'il existait avant la Révolution, et tel qu'on peut le reconstituer d'après les rares et imparfaites données de l'histoire et de la tradition. Or non seulement l'histoire et la tradition attestent que le tombeau était placé dans le bas-côté midi de la cathédrale, en face de la troisième arcade de la chapelle du Duc, mais un document curieux, retrouvé par M. Tempier, archiviste de Saint-Brieuc, ne laisse subsister à ce sujet aucun doute. D'ailleurs, si le tombeau a été détruit par le vandalisme impie du bataillon d'Étampes, il est probable que la base et les fondements existent toujours, et le Comité se propose, muni des autorisations nécessaires, de pratiquer à cet endroit des fouilles qui promettent d'être d'un haut intérêt et qui, peut-être même, amèneront la découverte de reliques précieuses.

« Cette question élucidée, le Comité s'est occupé des détails relatifs à la structure et à l'ornementation du monument lui-même. Les textes d'Albert le Grand et de Dom Lobineau ont été commentés et soigneusement étudiés. M. de la Borderie a fait connaître le résultat de ses patientes et

1. *La Note* de M. de la Borderie *pour les artistes bretons* est en vente chez M. L. Prud'homme, à Saint-Brieuc (prix : 2 fr.).

ngénieuses recherches, et est entré à cet égard, avec une rare compétence, dans des développements que nous regrettons de ne pas reproduire, mais dont M. l'architecte a pris note exacte. Qu'il nous suffise de dire que les points qui semblent hors de conteste et définitivement admis sont les suivants : — Le tombeau sera en pierre blanche ; Albert le Grand parle en effet « d'un beau vase de pierre blanche artistement eslabouré. » — Il sera orné de bas-reliefs représentant, non plus les victoires de Jean IV qui seraient aujourd'hui des hors-d'œuvre, mais les événements les plus importants de la vie du bienheureux. — La statue du Saint sera représentée couchée, conformément aux prescriptions architecturales concernant les monuments funèbres. — Le tombeau sera surmonté d'un dôme richement ouvragé et soutenu par d'élégantes colonnettes, et il est à désirer que la matière de ces colonnettes soit le granit breton, dont notre pays possède de si belles variétés, et qui est souvent plus précieux que le marbre. — Enfin, devant le tombeau sera placée une châsse ou un édicule en cristal contenant une partie des reliques du saint, que les fidèles pourront ainsi *voir* et vénérer à toute heure du jour. Mais cette relique inestimable du chef du bienheureux demeurera, comme par le passé, dans le trésor de la cathédrale, et ne sera exposée que dans les jours très solennels, suivant l'antique usage.

« Ces résolutions étant adoptées, M. Magloire Dorange, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Rennes, expose un projet d'appel aux souscriptions des avocats, des avoués, des magistrats anciens et nouveaux, qui se feront un honneur d'offrir leur obole pour la réédification du tombeau de leur « Patron. » Ce projet est ratifié par l'assentiment unanime de l'assemblée. Monseigneur remercie M. Dorange du concours qu'il apporte à cette œuvre éminemment patriotique et bretonne, et profite de la circonstance pour dire combien il est fier de ses diocésains, prêtres et laïques, pauvres et riches, et combien il est touché jusqu'au fond de l'âme de la générosité et de l'admirable élan des souscripteurs bretons et étrangers. Saint Yves a envers eux une grande dette ; il a le devoir de l'acquitter, et il n'y manquera pas : *Sant Ervoan d'ho peo !*

« En levant la séance, Sa Grandeur fixe la première réunion au 20 mai, lendemain du pardon traditionnel du bienheureux. Cette réunion se tiendra à Tréguier, et les fouilles dont il est parlé plus haut à l'effet de découvrir les derniers vestiges de l'ancien monument seront exécutées devant le Comité. Tous les membres seront fidèles au rendez-vous. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH (L') DES ADRESSES DE RENNES, ANNUAIRE D'ILLE-ET-VILAINE ET DES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE RENNES, 1885. In-18, 456 p. et carte. Rennes, lib. Dubois.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE. 31e année, 3e série, vol. 4. — In-8o, XXI-236 p. La Roche-sur-Yon, imp. Servant.

ANTOINE LE PATRIOTE, épisode de 1870 (vers), par A. Moreau. — In-12, 15 p. Luçon, imp. et lib. Gandriau..... 0 25

BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE DE M. RENÉ KERVILER, ingénieur en chef des ponts et chaussées, correspondant du ministère pour les travaux historiques, lauréat de l'Académie française. — Gr. in-8o, 30 p. Saint-Nazaire, imp. Frédéric Gérard.

BIBLIOGRAPHIE SAINT-NAZAIRIENNE. — 3e série des documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire, recueillis et annotés par René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Pet. in-16, VII-184 p. Saint-Nazaire, imp. F. Gérard.

CATALOGUE ANNOTÉ DES LICHENS DU LITTORAL DE LA BAIE DE BOURGNEUF (LOIRE-INFÉRIEURE), par l'abbé J. Dominique. — Gr. in-8o, 39 p. Nantes, imp. Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*

CHARME (LE), poème chevaleresque, par le Vte H. de Lorgeril. — In-18 jésus, t. I, 300 p.; t. II, 289 p. — Paris, Librairie académique, Emile Perrin.

ESSAI SUR LA CRITIQUE LITTÉRAIRE AU XIXe SIÈCLE. Conférence donnée, le 12 février 1885, dans les salons de l'institution Saint-Joseph, à Fontenay-le-Comte, par Eugène Roulleaux, président de la Société littéraire, artistique et archéologique de la Vendée. — Gr. in-8o, 48 p. Fontenay, imp. L.-P. Gouraud..... 1 fr.

ESTAMPES (LES) DU XVIIIe SIÈCLE, guide-manuel de l'amateur, par Gustave Bourcard. Préface de Paul Eudel. Un bel in-8o raisin vergé, titre rouge et noir, XVI-575 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, E. Dentu..... 25 fr.

Il a été tiré 25 ex. sur vélin teinté, 40 fr., et 25 ex. sur Japon, 50 fr.

HISTOIRE DE BERTRAND DU GUESCLIN, COMTE DE LONGUEVILLE, CONNÉTABLE DE FRANCE, d'après Guyard de Berville. — Gr. In-8o, 250 p. et gravures. Tours, imp. Mame.

LOVOCAT ET CATIHERN, PRÊTRES BRETONS DU TEMPS DE SAINT MELAINE, par l'abbé L. Duchesne. — In-8o, 19 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 30 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

II*

LE ROMAN D'UNE DAME DE SÉVIGNÉ

Il ne s'agit ici ni de la spirituelle marquise, Marie de Rabutin-Chantal, ni de la femme du chevalier, sa tante, mais d'une de leurs contemporaines, entrée comme elles dans la maison de Sévigné.

Nous présentons à nos lecteurs Marie de Keraldanet, fille cadette de Guy de Keraldanet, baron du Rascol, Lestremeur, Lanros et autres lieux, et de Marguerite de Coetnempren, mariée à Gilles de Sévigné, vicomte du Pontrouault, troisième fils de Renaud de Sévigné, seigneur (et plus tard comte) de Montmoron, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Gabrielle du Bellay, sa seconde femme [1].

C'est à Rennes, dans la vieille église paroissiale de Toussaints, — détruite par un incendie en l'an II de la République, — que ce mariage a été célébré le 10 août 1654 [2].

Chose singulière ! aucun membre de la famille de Sévigné n'y assistait : du moins l'acte que nous avons sous les yeux n'y fait figurer que des étrangers. Et pourtant, rien de secret : il y avait eu publication d'un premier ban, dispense régulière de deux

* Voir la livraison de décembre 1884, pp. 441-456.

1. Gilles de Sévigné était cousin issu de germain par alliance de la marquise de Sévigné.

2. Registres paroissiaux de Toussaints. (*Archives de la mairie de Rennes.*)

autres. Le prêtre officiant, missire Michel Menet, semi-prébendé de la cathédrale, était l'un des familiers de l'hôtel de Montmoron : des témoins aussi connus qu'honorables éloignaient, par leur présence, tout soupçon de clandestinité.

La forme sauvée, que d'objections contre l'union elle-même ! Et si les mœurs du temps en autorisaient souvent d'aussi peu assorties, il est permis de croire que M. de Lanjamet, futur conseiller à la Cour, M. Charles Le Moine, lieutenant du grand prévôt de Bretagne, et autres qui accompagnaient les nouveaux époux au pied des autels, ont échangé de tristes réflexions. On cherchait des éléments de bonheur et l'on n'apercevait que des sujets de crainte et de préoccupation.

Le vicomte du Pontrouault entrait en ménage sans fortune, avec l'inexpérience et les illusions de la première jeunesse. Ce jour-là même, il prenait ses dix-huit ans [1]. A cet âge, que savait-il de la vie ? Il ne la voyait qu'aux lueurs trompeuses de l'aurore.

Marie lui apportait au contraire, avec ses trente-six ans sonnés, — à cinq jours près, — une destinée déjà mûre, la perspective d'un avenir troublé, peut-être aussi l'aigreur ou l'exaltation que produisent fréquemment les luttes douloureuses et prolongées.

Sans doute, il y avait des compensations en vue desquelles Gilles de Sévigné sacrifiait sa liberté, une honnête aisance dont il espérait jouir, mais ce n'étaient encore que des espérances liées au sort d'un interminable procès. Depuis treize ans, Mlle de Keraldanet disputait à ses plus proches parents sa part légale de l'héritage paternel : ses droits, sa vie civile étaient même con-

1. Gilles de Sévigné est né en Saint-Etienne de Rennes, le 10 août 1654 (dans un vieil hôtel que son père avait acheté en 1621, au coin de la rue Saint-Guillaume et de la rue Saint-Sauveur) : le baptême lui fut administré dans la même paroisse, le 24 du même mois. (Registres paroissiaux de Saint-Etienne. *Mairie de Rennes.*)

Le titre de vicomte qu'il s'attribua dans son acte de mariage ne lui appartenait pas régulièrement : il le prit pour obéir à un usage assez général, imitant en cela son cousin Henri dont le marquisat était de pure courtoisie, et empruntant le nom de *Pontrouault* à une petite terre seigneuriale que M. de Montmoron possédait dans la paroisse de Mernel.

testés. Des deux côtés, en militant devant diverses juridictions, tant en première instance qu'en appel, on avait mis en œuvre toutes les ressources de la procédure. Un arrêt venait, il est vrai, de rétablir virtuellement la réclamante dans sa qualité d'héritière de son père. Simple trêve ! Au lendemain de son mariage, qui devait être vivement attaqué, elle allait retrouver les mêmes adversaires plus ardents, plus tenaces, plus implacables.

On appréciera exactement l'imprudence des négociateurs de cette singulière alliance, lorsqu'on connaîtra dans ses détails l'histoire de la vicomtesse du Pontrouault : c'est un véritable roman, une odyssée lamentable que nous raconterons, avec le seul souci de la vérité, d'après des sources inédites et authentiques.

I

Il y a, aux environs de Quimper, de charmants aspects, surtout du côté de l'Odet, entre cette ville et la mer. D'un haut coteau boisé qui porte le château de Beaujeu, baigné à son pied par l'anse de Combrit, on voit l'embouchure de la rivière : c'est un beau paysage.

Un peu au-dessus, entre la route et l'Odet, on rencontre, perdue au milieu des arbres, une antique gentilhommière convertie en ferme. La demeure des seigneurs de Lestremeur en Bodivit est devenue l'habitation d'un paysan. Une tour et quelques pans de mur sont les seuls témoignages d'un passé oublié : la paroisse même s'est fondue dans une circonscription moderne, la commune de Plomelin.

Remontons au mois d'août 1618. A cette époque, le châtelain de Lestremeur s'appelait Guy de Keraldanet, chevalier de l'ordre du Roi, qui joignait à ces titres ceux de baron de la Ferté et du Rascol, de seigneur de Lanros, Rossolin, etc. Sa femme, Marguerite de Coetnempren, dame du Rouasle, qu'il avait épousée

quelques années auparavant, déjà mère d'une fille de dix-huit mois, arrivait au terme d'une seconde grossesse [1].

Les deux époux désiraient certainement un fils, héritier du nom et de la fortune. Hélas ! ce fut encore une fille qui vint au monde le jour de l'Assomption, et Mme de Keraldanet n'eut pas d'autres enfants [2]. Pauvre petite Marie ! elle portera toute sa vie la peine de cette déconvenue. Condamnée par la loi d'aînesse à ne prendre qu'un tiers dans l'héritage de ses parents, elle sera dépouillée de sa part légitime et repoussée par sa mère.

Passons. Guy de Keraldanet mourut en 1628. De longs procès avec René des Seillons, mari de sa sœur, et des condamnations judiciaires suivies d'incarcération pour dettes, avaient dévoré près de quarante mille livres de son patrimoine. Néanmoins, ses filles trouvèrent dans sa succession plus de vingt mille livres de rente, — grosse somme pour le temps [3].

Marguerite de Coetnempren, déployant dans ces moments difficiles une activité et une énergie viriles, s'était multipliée pour donner satisfaction aux créanciers de son mari. Autorisée par justice à emprunter sur les biens de ce dernier, chargée à la fois de l'administration de sa fortune et de la tutelle des enfants issus de leur mariage, elle avait, au prix de voyages et de mille fatigues, réussi à acquitter le lourd passif qui grevait la communauté [4].

1. Nous n'avons pas la date du mariage de Guy de Keraldanet : cet événement peut se placer dans les premiers mois de 1616, Renée, la fille ainée, étant venue au monde le 6 janvier 1617. (*Registres paroissiaux de Bodivit.*)

2. L'acte de baptême dont notre ami, M. Trévédy, a bien voulu nous adresser une copie, avec d'utiles renseignements, constate que Marie de Keraldanet a été tenue sur les fonts, le mercredi 15 août 1618, par messire Jacques de Guengat et damoiselle Marie de Keraldanet, douairière de Kerivot. (*Registres paroissiaux de Bodivit.*)

3. Ce chiffre est affirmé dans une requête au parlement de Bretagne, en tête d'un arrêt du 15 septembre 1662. (*Archives de la Cour d'Appel de Rennes.*)

4. Ces détails nous ont été fournis par un acte d'emprunt du 9 juillet 1626, au rapport de Pinot et Lesec, notaires à Rennes, auquel sont annexées les expéditions d'un arrêt du parlement de Paris du 10 avril 1623 et d'un avis de parents des 23 et

Une fois veuve, elle n'eut plus qu'un désir ardent, convoler au plus tôt à de nouvelles noces, espérant qu'une seconde union, plus heureuse que la première, réaliserait tous ses rêves.

Elle était connue à Rennes où le soin de ses affaires l'avait conduite plus d'une fois. Ce fut sans doute chez un conseiller au Parlement, Renaud de Sévigné, seigneur de Montmoron, qu'elle rencontra un parent de celui-ci, Charles, baron de Sévigné, seigneur des Rochers, d'Olivet, etc. Ce gentilhomme, resté veuf en novembre 1624, n'avait été marié que trois ans. Marguerite de Vassé, si rapidement enlevée à son affection, lui laissait un fils de dix-huit mois [1].

Des pourparlers s'engagèrent. Les deux intéressés entrevoyaient l'un et l'autre de sérieux avantages. Leur âge était le même — environ trente et un ans. La veuve possédait de grands biens, considération d'une haute valeur aux yeux de M. de Sévigné, car il avait un revenu borné et des dettes [2]. En épousant ce dernier, joli homme peut-être et fort à son gré, apparenté aux plus illustres familles de Bretagne, Mme de Keraldanet assurait en même temps son avenir et l'établissement de Renée, sa fille aînée, destinée dans sa pensée à devenir la femme du petit Henri, son futur beau-fils. Il importait peu que cet enfant eût six ans de moins que la jeune fille : on ne s'arrêta pas à cette objection et la combinaison projetée dut être un des articles secrets débattus dans la négociation qui aboutit au convol de 1629 [3].

24 mai 1624 émis sous la présidence de Jean de Trégouet, sénéchal du siège de Quémenet, à Quimper (Minutes de Pinot. *Archives de la Cour d'Appel.*)

1. Henri de Sévigné est né le 16 mars 1623.

2. Marie de Sévigné, sa mère, héritière de la branche aînée, vivait encore et lui survécut.

3. Une note précédente indique l'âge de Renée de Keraldanet. — Il nous a paru hors de doute qu'elle était destinée à épouser Henri : dans un factum judiciaire imprimé après 1660, il est question d'un frère aîné de celui-ci dont la mort aurait dérangé tous les plans de Mme de Sévigné. Nous nous sommes assuré, par de nouvelles recherches, que Charles de Sévigné n'a jamais eu qu'un fils. Les registres de Notre-Dame de Vitré mentionnent en mai 1631, l'inhumation de Charles-Thomas de Sévigné, seigneur de Champiré ; or ce gentilhomme n'était pas frère d'Henri, mais son

Renée apportait en dot sa part privilégiée d'héritière principale et noble. Ce n'était pas assez pour le baron qui exigea qu'elle succédât seule à son père et à sa mère. Il fallait pour cela que Marie disparût, vouée au cloître, dès lors frappée de mort civile, suivant la législation de l'ancien régime, et inhabile à recueillir aucune succession. La veuve céda et l'on régla ainsi le sort des deux sœurs : à l'aînée, un brillant mariage, une belle situation dans le monde, toutes les perspectives séduisantes de la vie ; à la cadette, une dot de quelques mille livres, une mince pension viagère et le voile de religieuse : entre elles un abîme.

Rien de plus simple si les goûts de Marie la portaient vers les voies plus parfaites des conseils évangéliques ! Mme de Keraldanet ne s'arrêta pas à les étudier et décida que cette enfant, bon gré mal gré, entrerait au couvent.

Nous touchons ici à l'un des abus les plus enracinés à cette époque dans la société française. Les mœurs et les intérêts, plus forts que les lois canoniques et civiles, permettaient aux parents de disposer absolument, selon leurs vues personnelles, de la vocation de leurs fils et de leurs filles, dès le plus bas âge. Celui-ci fera figure à la Cour, celui-là prendra le parti des armes ; l'un sera d'Eglise, l'autre de robe ; celle-ci se mariera, celle-là aura le voile... et cela s'accomplissait à la lettre. Tant mieux pour ceux qui acceptaient de bon cœur — ou en se résignant, un choix auquel ils n'avaient pris aucune part : tant pis pour les autres, car on ne négligeait rien pour les forcer à se soumettre.

Cette violation flagrante des droits de Dieu et de la liberté humaine qui indignait les consciences éclairées, était devenue, malgré bien des protestations, un fait si général que le P. Bourdaloue, quarante ou cinquante ans plus tard, put s'écrier, sans crainte de démenti : « C'est une coutume dans toutes les familles, « c'est une espèce de loi. Loi dictée par l'esprit du monde, c'est-

oncle, né en 1580 (d'après une généalogie du *Cabinet des titres*). Le rédacteur du factum aura donc été inexactement renseigné.

« à-dire par un esprit ambitieux et intéressé. Loi reconnue uni-
« versellement dans le monde et contre laquelle il est à peine
« permis aux ministres de l'Eglise et aux prédicateurs de s'élever.
« Loi même communément tolérée par ceux qui devraient s'em-
« ployer avec plus de zele à l'abolir, par les directeurs des âmes
« les plus réformées en apparence et les plus rigides, par les
« docteurs les plus sévères dans leur morale et qui affectent le
« plus de l'être et de le paraître [1]. »

Le baron, voyant par là que la veuve l'aimait passionnément, mit son amour à une autre épreuve. Renaud de Sévigné, chargé par son cousin de négocier avec celle-ci les articles du contrat de mariage, avait accordé, à titre de douaire, l'usufruit du tiers des immeubles du futur : le 21 avril 1629, les signatures furent échangées sur la minute [2]. Tout aussitôt, le conseiller dut communiquer à la future une lettre où Charles de Sévigné déclarait qu'il ne donnerait que l'usufruit de la terre de la Baudière. Mme de Keraldanet tenait trop à ce mariage pour insister : elle passa par où il voulut et leur union fut célébrée [3].

La nouvelle madame de Sévigné s'installa aux Rochers avec ses filles et commença à préparer Marie à sa destinée. Celle-ci résista. Sa mère, au lieu d'employer la douceur et la séduction, usa d'autres procédés : elle jugea que pour briser cette jeune volonté qui contrariait la sienne, il valait mieux « n'avoir pour elle que « des manières rudes et rebutantes, exercer par mille mauvais « traitements toute sa patience, jusqu'à ce qu'elle se dégoutât du « monde, et que, d'elle-même, elle prît le parti de la retraite [4]. »

1. *Sermon sur le devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfants.* (Voir *Œuvres complètes*, édition Didot, grand in-8°, I, p. 496.)

2. Cet acte, rapporté par Buchet et Gaultier, notaires à Rennes, constate que Mme de Keraldanet demeurait alors dans cette ville, rue Saint-Yves. (Bibliothèque nationale, *Cabinet des titres.*)

3. Ces faits sont rappelés en tête d'un arrêt du Conseil du 28 mars 1649, rendu entre Henri, marquis de Sévigné et sa belle-mère, au sujet de l'exécution du contrat de 1629. (Bibliothèque nationale, *Cabinet des titres.*)

4. Sermon déjà cité, p. 500.

Le P. Bourdaloue, à la suite de ces lignes, écrit : « Voilà, dis-je, « ce que j'appelle disposer de la vocation des enfants, et voilà « ce que Dieu défend. »

Les visiteurs du château ne tardèrent pas à s'apercevoir que toutes les faveurs de Mme de Sévigné étaient pour Renée. L'aversion qu'elle manifestait à Marie éclatait si visiblement qu'un prêtre du voisinage, Etienne Monnerie, recteur d'Argentré, ne put s'empêcher d'en faire tout haut l'observation [1].

Cet ecclésiastique au cœur droit, habituellement reçu dans la maison, ayant remarqué cette différence si choquante de traitement dont la cause n'était un secret pour personne, — toutes les caresses réservées à l'aînée, toutes les rigueurs à la cadette, — crut devoir en parler à la mère. Celle-ci reçut assez mal ses remontrances ou ses conseils.

— Ah ! Madame, reprit-il, craignez que par un juste châtiment Dieu ne vous ôte celle dont vous faites trop d'état et ne vous laisse que celle que vous témoignez n'aimer point, que vous voulez contre tout droit divin et humain, contraindre et violenter à être religieuse [2] !

Mme de Sévigné haussa les épaules, et le prêtre gémit en silence. Que pouvait-il dire de plus ? La pauvre Marie comprit qu'elle avait en lui un ami, et lui révéla de tristes détails. Sa mère la battait, sans motif apparent : une fois, elle la jeta hors du lit où toutes deux étaient couchées, si violemment que la jeune fille fut blessée au visage et resta plus de deux heures sur le pavé, nue en chemise. Pourquoi ? Évidemment parce qu'elle refusait de se sacrifier pour enrichir sa sœur.

1. *Enquête de* 1652. — Nous avons puisé nos plus précieux renseignements dans le procès-verbal des dépositions reçues à Vitré, en mars 1652, par le délégué de l'official de Saint-Malo. Un exemplaire imprimé de ce document judiciaire — plaquette de 24 pages in-4°, sans lieu ni nom d'imprimeur — nous a été gracieusement communiqué par M. Arthur de la Borderie.

2. Ces paroles sont textuellement empruntées à la déposition d'Etienne Monnerie, dans l'enquête de 1652.

La malheureuse enfant, méprisée, maltraitée, aurait dû considérer comme un bonheur d'être conduite au couvent, à titre de simple pensionnaire ; mais jalouse sans doute de Renée qu'on gardait au château, elle ne voulait pas y aller. Sa mère la menaça de l'y faire traîner à la queue d'une vache. Ce fut son beau-père qui l'y mena. Ce n'était pas pour l'y laisser, lui disait-il, mais pour la soustraire aux mauvais traitements qu'elle endurait aux Rochers [1].

La maison de la Trinité, qui lui ouvrit ses portes, avait été récemment créée. Après de longues négociations entre l'abbesse de Poitiers et les bourgeois de Vitré, les Bénédictines s'étaient établies dans l'un des faubourgs de la ville, au lieu dit de la Mériays : leur installation officielle datait du 3 août 1625 [2]. C'est dire que Mlle de Keraldanet, belle-fille d'un des seigneurs le plus en vue dans le pays, fut accueillie à bras ouverts. On vit en elle une future professe et l'on n'épargna certainement aucun moyen pour acclimater Marie dans le couvent. De grands jardins où s'ébattre à l'aise, peu de leçons, de brillantes cérémonies religieuses, des caresses et de douces paroles au lieu de rebuffades, il ne fallait pas plus à une enfant de douze ans.

Le temps marcha, et la jeune fille arriva à sa quinzième année. On jugea que le moment était venu de l'admettre au noviciat. Le frère René Hodemont, religieux bénédictin et recteur alternatif de Saint-Martin de Vitré, chargé par l'évêque de Rennes d'interroger Marie sur sa vocation, la fit sortir du couvent et conduire à Vitré où résidait alors Mme de Sévigné. Mise en présence de sa mère à la Tour, elle s'expliqua avec franchise. Le commissaire épiscopal lui ayant demandé ce qui la poussait à quitter le monde où elle pourrait vivre avec splendeur et si elle n'y était pas contrainte par ses parents, elle répondit qu'elle n'y avait aucune inclination, qu'elle ne prenait le voile que pour obéir à Madame sa

1. Déposition de la femme Simon. *Enquête de* 1652.

2. *Journal historique de Vitré,* par l'abbé Paris-Jallobert, 1880, in-4o, pp. 90 et 93.

mère et sans aucune intention de se faire religieuse ; que, pour éviter de mauvais traitements, elle simulerait ces intentions et vivrait ainsi en repos, hors de captivité. Invitée à signer le procès-verbal, elle s'y refusa [1].

Quelque temps après les Bénédictines, sous espérance que Dieu l'inspirerait, lui donnèrent le voile. Crut-elle, comme elle l'a imprimé plus tard, qu'elle revêtait seulement un ornement de deuil, à l'occasion de la mort d'Olivier de Coetnempren, son aïeul ? C'est peu probable, car sa mère, la voyant en larmes ce jour-là, l'interrogea :

— Eh bien ! Pourquoi pleurez-vous ?

— Je pleure, parce que je ne suis pas contente.

— Contente ou non, répliqua durement Mme de Sévigné, vous demeurerez là [2].

Les religieuses s'employèrent évidemment à faire éclore cette vocation rebelle. Il était alors si ordinaire, si habituel que des jeunes filles se consacrassent à Dieu, sans goût pour le cloître, uniquement pour déférer au vœu de leur famille, sauf à se résigner ensuite à cette vie qu'elles n'avaient pas désirée ! Profession ou mariage, les enfants suivaient l'une ou l'autre de ces voies, comme on la leur traçait : bien peu luttaient, et presque toutes les résistances finissaient par s'incliner devant une autorité que les mœurs ne permettaient pas de braver.

Les dames de la Trinité ne voyaient donc pas les choses du même œil que nous les jugeons aujourd'hui : on se fait à tout, même à ce qui choque le plus la nature ou le bon sens. Puis la perspective d'une dot et d'une pension viagère — avantages matériels d'autant plus appréciables que l'installation, remontant à peine à huit ans, avait coûté fort cher — les rendait encore plus éloquentes et plus persuasives.

Marie n'attacha pas grande importance à la concession qu'on

1. Déposition de René Hodemont. *Enquête de* 1652.
2. Déposition de la veuve Bidault. *Enquête de* 1652.

lui demandait. Novice ou pensionnaire, elle ne souffrait dans le présent que des menaces de sa mère. Quant à l'avenir, c'était si loin ! Elle comptait sur l'imprévu qui déjoue si fréquemment les projets humains et pourrait bien lui rendre sa liberté.

Un moment, elle put se croire près d'être libre.

Le 14 janvier 1635, le baron de Sévigné mourait aux Rochers, dans la force de l'âge, et le lendemain, à quatre heures du soir, son corps, revêtu de l'habit de bénédictin, selon son désir, recevait dans le chœur de Notre-Dame de Vitré les honneurs de la sépulture [1]. Quel changement ! Marguerite de Coetnempren une seconde fois veuve ; Henri, son beau-fils, enlevé à son influence ; tous ses desseins bouleversés.

Grand changement, sans doute ! Au lieu d'épouser Renée de Keraldanet, Henri de Sévigné eut la main plus heureuse, puisqu'il donna son nom à Marie de Rabutin-Chantal. Mais la novice de la Trinité n'y gagna rien, au contraire.

F. SAULNIER.

(*La suite prochainement.*)

1. Registres de Notre-Dame (*Mairie de Vitré*). Nous devons communication de cet acte et beaucoup de renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Paris-Jallobert.

L'ÉGLISE DE RENNES

A TRAVERS LES AGES *

VII

Le propre de l'Église est de passer par des alternatives de gloire et d'abaissement, de joie et de tristesse ; elle prouve ainsi sa vitalité. Nous venons de voir nos diocèses florissants, nos évêques respectés, nos paroisses bien administrées, nos pauvres secourus et nos enfants instruits dans la période qui précède. Tous ces avantages ne vont pas disparaître, mais l'état général de notre Église va éprouver une secousse plus ou moins profonde, selon les lieux, à la suite des troubles du XVIe siècle.

Les erreurs du protestantisme naissant, les guerres civiles qui désolèrent trop longtemps la France, et surtout cet esprit de paganisme qui signala ce qu'on appelle la Renaissance, contribuèrent beaucoup à affaiblir chez nous les grands principes religieux et moraux, qui avaient fait la force des siècles précédents.

Une nouvelle réforme devint donc nécessaire, et l'Église le comprit si bien que le concile de Trente eut précisément pour but de nous la procurer. Il faut avouer que l'abus des commendes perdait nos diocèses bretons.

Durant le XVIe siècle, la plupart de nos bénéfices furent, en effet, possédés par des prélats étrangers qui les accumulèrent sur

* Voir la livraison de mars 1885, pp. 178-191.

quelques têtes privilégiées. Il n'est pas rare alors de voir un évêque jouir de deux, trois et quatre évêchés en même temps, sans résider dans aucun d'eux. Parfois même, ces prélats se contentent de toucher les revenus des menses de leurs évêchés et s'inquiètent peu de recevoir l'onction épiscopale ; Mgr Bochetel est sept ans évêque de Rennes, sans être sacré (de 1558 à 1565) : MMgrs d'Espinay et de Révol, évêques de Dol, agissent de même : l'un n'est sacré que la septième année après sa nomination, et l'autre demeure dix ans dans la même position (de 1593 à 1603) ; — enfin, Saint-Malo n'est guère mieux partagé que Rennes et Dol, car, après les Briconnet, grands seigneurs chargés d'évêchés français et italiens, Mgr Ruzé, nommé en 1570 évêque de Saint-Malo, ne juge pas non plus à propos de se faire sacrer.

C'est bien pis dans les abbayes ; la plupart des abbés, tous commendataires, c'est-à-dire simples tonsurés, sont des étrangers, souvent des Italiens ; ils ne résident point dans leurs monastères, où d'ailleurs leur genre de vie mondaine causerait plus de scandale que d'édification ; mais les moines se ressentent naturellement de l'absence de leurs chefs, tous les bâtiments claustraux tombent en ruine, et la discipline monastique perd chaque jour de sa force. A cette époque, nous l'avons déjà dit, les religieux des abbayes, retirés dans leurs cloîtres, ne s'intéressent plus aux paroisses ; tous leurs prieurés sont vides et ils n'ont plus d'autre rapport avec les recteurs et les paroissiens que relativement aux dîmes qu'ils continuent de lever et aux portions congrues qu'ils sont forcés de payer.

Mais à côté des anciennes abbayes et de leurs prieurés, il est d'autres institutions monastiques créées ou relevées pendant les derniers siècles. Ce sont les Augustins, les Carmes, les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins, les Minimes et bien d'autres. Ce sont aussi des congrégations de femmes telles que les Bénédictines, les Carmélites, les Dominicaines, les Hospitalières, etc. Tous ces établissements religieux ont été fondés dans un double but : la prière commune dans le cloître et l'action extérieure s'exerçant,

pour les hommes, par la prédication, l'instruction et l'administration des sacrements ; pour les femmes, par la charité, l'instruction et le soin des pauvres et des malades.

Aux XVIe et XVIIe siècles, la plus grande partie de ces couvents de femmes mènent une vie exemplaire ; beaucoup de ces congrégations viennent de naître et sont encore tout enflammées du zèle qu'inspirent les vertus de leurs saints fondateurs. Les anciennes abbayes de femmes ont, au contraire, grand besoin d'une réforme ; nous n'en avons que deux dans notre contrée, Saint-Georges et Saint-Sulpice, mais l'une et l'autre ont laissé l'intrigue entrer dans leurs cloîtres et la résidence des prieures dans les campagnes a amené, par suite de l'isolement, un grand relâchement dans la vie claustrale.

Quant aux couvents d'hommes, on ne peut nier que beaucoup d'entre eux ne sont guère édifiants : Bénédictins et Chanoines réguliers, Carmes et Cordeliers, tous, à Rennes comme à Dol, à Redon comme à Saint-Méen, à Rillé comme à Paimpont, à Saint-Malo, à Vitré et ailleurs, ont un vrai besoin d'être rappelés à l'observation de leurs engagements religieux.

Le clergé séculier des paroisses, sans être tombé dans la profonde dégradation du Xe siècle, est cependant loin d'être aussi exemplaire qu'au XIIIe ; la plaie de la commende s'est étendue jusqu'à lui, et l'ignorance s'est introduite dans son sein. En 1524, ne meurt-il pas à Rome un prélat, Thomas Le Roy, qui, non content de toucher les rentes d'une demi-douzaine de prébendes en Bretagne, jouit encore chez nous de huit cures ! Peu auparavant, en 1513, était mort, à Nantes, un autre chanoine, Robert Chollet qui, outre deux prébendes, était titulaire d'un doyenné et de cinq paroisses. Beaucoup d'autres ecclésiastiques, recommandables d'ailleurs, étaient dans le même cas ; pendant que de grands personnages briguaient les évêchés, les abbayes et les collégiales, d'autres prêtres, plus modestes, se contentaient de se faire pourvoir de quelques prébendes, de plusieurs prieurés et d'un bon nombre de cures. Quant à la résidence il n'en était pas question ; les recteurs

eux-mêmes affermaient leurs cures à des prêtres approuvés auxquels ils confiaient l'administration de leurs paroisses. C'est ainsi qu'en 1583, le chanoine Léonard Durand afferme, moyennant 200 livres tournois, à un prêtre nommé Macé Le Liepvre, la cure de Saint-Senou dont il est pourvu.

Cette absence des chefs spirituels des paroisses eut des effets désastreux : le peuple ne connut plus son pasteur et n'eut point la même considération pour le prêtre chargé par lui de le conduire, parce qu'il considéra ce prêtre comme une sorte de mercenaire ; ce dernier ne porta point non plus aux paroissiens le même intérêt : obligé de chercher d'abord à payer régulièrement sa ferme, il se trouva bien exposé à devenir un homme d'argent ; par suite, les institutions charitables d'hospices et d'écoles furent négligées, la misère et l'ignorance envahirent de nouveau nos campagnes.

Voilà donc comme se présente à nous cette brillante époque de la Renaissance, époque glorieuse entre toutes pour les arts, mais dépourvue des sentiments de foi qui font les vrais chrétiens. Voyez, du reste, les monuments religieux de ce temps-là : les admirables stalles de Champeaux et de la Guerche, les superbes mausolées des évêques de Dol et des seigneurs d'Espinay. les jolis portiques de Bais et de Châteaubourg ; tout cela est charmant, plein de grâce et de délicatesse, mais aucun sentiment de piété n'apparaît dans ces petits chefs-d'œuvre ; ils sont une preuve, au contraire, du sensualisme païen qui régnait alors dans la société chrétienne dégénérée et s'introduisait jusqu'en nos églises.

Mais voici les grandes réformes ; pour qu'elles soient durables, elles ne se feront que lentement, tout le XVIIe siècle sera employé à ce travail sublime. Passons rapidement sur ce qui concerne les évêques ; nous les voyons forcés par Rome d'observer la résidence dans leurs diocèses ; ils cessent par suite de posséder plusieurs évêchés, et une fois établis dans leurs villes épiscopales, ce sont eux qui donnent l'exemple à leurs diocésains. Tels furent les évêques de Rennes et de Saint-Malo aux siècles derniers, les premiers si zélés, les autres si savants et si pieux. Et ceux de Dol, leur histoire,

à cette époque, ne se résume-t-elle pas dans celle du dernier d'entre eux, Mgr de Hercé, dont la mémoire vénérée est encore populaire dans les campagnes voisines de sa ville épiscopale, qu'il allait évangéliser lui-même dans les grandes solennités ? Après avoir enseigné comment il faut vivre en chrétien, ce saint prélat montra d'ailleurs comment on meurt martyr !

La réforme des monastères fut beaucoup plus lente. Dans l'ordre de Saint-Benoît, cette œuvre salutaire fut opérée par la Congrégation de Bretagne d'abord, puis par celle de Saint-Maur, successivement dans les abbayes de Redon, le Tronchet, Saint-Méen et Saint-Melaine. Mais ce ne fut pas sans bien des difficultés : au Tronchet où ne se trouvait plus, en 1607, qu'un seul religieux disant l'office avec quelques prêtres séculiers, le réformateur dom Noël Mars dut vaincre la résistance d'autres moines qui, détenus en prison, voulaient rentrer dans le cloître pour y continuer leur vie déréglée; à Saint-Méen il fallut que Mgr de Cornulier défendît aux religieux de recevoir des novices, afin de les renouveler par extinction, ne pouvant les ramener eux-mêmes à l'observation de leur règle.

Les abbayes bénédictines de femmes se réformèrent plus facilement, parce que leurs abbesses, n'étant point commendataires, étaient demeurées de vraies religieuses résidant le plus ordinairement au cloître.

Dès la fin du XVIe siècle, l'abbesse de Saint-Georges, Marquise de Beaucaire, commença cette réformation que consolidèrent dans le siècle suivant les abbesses Françoise et Magdeleine de la Fayette. Quant à Saint-Sulpice, l'honneur d'avoir rétabli la règle dans ce monastère appartient à la vénérable abbesse Marguerite d'Angennes, l'amie de saint François de Sales qui passe pour n'avoir pas été complètement étranger à cette réforme.

Les Chanoines réguliers avaient également laissé le relâchement s'introduire chez eux : leur réformation fut l'œuvre de la congrégation de Sainte-Geneviève qui transforma l'abbaye de Rillé en 1628, celle de Montfort en 1636 et celle de Paimpont en 1649.

A partir de cette époque, les Bénédictins se consacrèrent aux

études historiques et littéraires, et c'est une des gloires de l'abbaye de Redon, d'avoir vu former par son prieur dom Audren le plan gigantesque de l'*Histoire de Bretagne,* dont une partie considérable était achevée quand la Révolution chassa ces doctes religieux. — Quant aux Chanoines réguliers, ils cherchèrent et réussirent à rentrer dans leurs prieurés-cures, ayant spécialement pour but l'administration des paroisses, et un grand nombre d'entre eux exercèrent dès lors, et jusqu'en 1790, le ministère pastoral, principalement dans les campagnes.

Un semblable travail d'épuration fut opéré dans la plupart des autres ordres religieux. Les Cisterciens de l'abbaye de la Vieuville adoptèrent, vers 1664, la règle austère de l'Étroite Observance ; — les Carmes furent également réformés par le P. Philippe Thibaut qui rétablit les saintes règles dans le monastère de Rennes dès 1608 et dans celui de Dol en 1616. — Le célèbre couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes fut aussi le berceau d'une importante réforme établie parmi les Dominicains ou Frères Prêcheurs ; le P. Jouaud y fonda l'étroite observance de Saint-Dominique, connue sous le nom de Congrégation de Bretagne. C'est ainsi que, peu à peu, tous les monastères, ayant pu perdre une partie de leur ferveur primitive, furent ramenés, par le zèle de quelques saints religieux, à l'observance des règles qu'ils avaient embrassées.

Pour opérer un semblable bien dans les paroisses et en sanctifier de nouveau les habitants, il fallait commencer par avoir un clergé modèle de toutes les vertus. Nos évêques le comprirent bien et leur premier soin fut de fonder des séminaires. Jusqu'alors, les jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique avaient fait leurs études soit dans les monastères, — comme à Bonne-Nouvelle et à Saint-François de Rennes où l'on professait la théologie, — soit dans les presbytères, près de savants recteurs aimant à réunir des élèves autour d'eux. Mais cet état de choses semblait maintenant précaire, et, d'ailleurs, le concile de Trente ordonnait, dans chaque diocèse, l'établissement d'un séminaire. Nos évêques se mirent donc à l'œuvre : celui de Saint-Malo établit le premier un grand sémi-

naire à Saint-Méen, en 1646 ; plus tard, en 1707, il créa un petit séminaire à Saint-Servan. — L'évêque de Rennes fonda dans sa ville épiscopale un grand séminaire en 1670, et un petit vers 1684. — Enfin, l'évêque de Dol fit de l'ancien prieuré de l'Abbaye-sous-Dol un grand séminaire en 1697, et fonda, en 1717, également à Dol même, un collège remplissant à peu près les conditions d'un petit séminaire.

A ce grand avantage de l'instruction ecclésiastique reçue par les clercs dans les séminaires, vint se joindre une nouvelle institution destinée à donner aux fidèles une garantie de la science du clergé : nous voulons parler du concours.

Le concours prescrit par le concile de Trente était un examen que devaient passer les prêtres prétendant à un bénéfice, devant des examinateurs désignés par le synode diocésain. Cet examen ne se bornait point exclusivement à la constatation de la science, il embrassait aussi la conduite, les mœurs des candidats et leurs aptitudes pour la charge à laquelle ils aspiraient. Les votes des examinateurs s'émettaient sur tout cet ensemble et désignaient ceux qui étaient jugés aptes à remplir le poste vacant ; c'était ensuite au collateur de choisir parmi eux celui qu'il estimait le plus digne, et de lui conférer le bénéfice. A l'origine, ce concours avait lieu à l'évêché pour les paroisses tombées en vacance dans les mois de l'évêque, et à Rome pour les paroisses appartenant à la collation du Pape. Mais en 1740, Benoît XIV déclara que, dorénavant, tous les concours se feraient par devant les évêques des lieux où les paroisses à pourvoir seraient situées : sur une attestation donnée aux candidats reconnus capables, le Souverain Pontife conféra dès lors les cures dont la collation lui appartenait. Cette façon de mettre les cures au concours demeura telle jusqu'à la Révolution.

L'incontestable preuve de la valeur morale et intellectuelle du clergé paroissial de notre contrée au siècle dernier se trouve dans sa conduite pendant la tourmente révolutionnaire. A cette terrible époque, le plus grand nombre de nos prêtres — suivant l'exemple de leurs évêques et des Chapitres qui protestèrent si dignement à

Rennes, à Dol et à Saint-Malo — demeurèrent fidèles à leur sainte vocation, et repoussèrent la constitution civile qu'on leur présenta. Ni l'exil en terre étrangère, ni la vie plus cruelle encore du prêtre errant et caché dans sa paroisse, ni la mort dans le fond des bois ou sur l'échafaud de la place publique, n'effrayèrent ces vaillants confesseurs de la foi ! Eux aussi répétaient, avec le chanteur populaire de Bretagne : « Je n'ai pas peur des balles : elles ne tueront pas mon âme ; si mon corps tombe sur la terre, mon âme s'élèvera au ciel [1] ! » S'il y eût, dans notre contrée, quelques défections parmi les membres du clergé séculier et régulier, elles furent relativement peu nombreuses ; aussi l'évêque constitutionnel Le Coz ne peut-il former convenablement le personnel de son éphémère diocèse ! Aussi les prêtres intrus qu'il envoya dans nos paroisses furent-ils honnis et immédiatement chassés par les populations indignées !

VIII

La catastrophe de 1790 n'était certainement pas nécessaire, comme on vient de le voir, et elle interrompit brutalement la réforme commencée depuis longtemps déjà ; sous prétexte d'enlever à nos institutions religieuses quelques scories qui subsistaient encore, elle renversa de fond en comble ces institutions elles-mêmes ; elle fit ainsi d'irréparables ruines, et laissa surtout un germe désolant d'esprit révolutionnaire dans le peuple. On ne peut donc s'empêcher de pleurer sur cette triste époque qui vit verser tant de sang, détruire tant de pieuses fondations, et anéantir tant de chefs-d'œuvre. Mais Dieu sait tirer tout bien du mal même, et la Révolution nous en fournit la preuve : car de cet épouvantable désastre sortirent un grand épanouissement de la foi catholique dans les pays voisins livrés à l'hérésie, qu'édifièrent nos prêtres exilés, et dans notre propre patrie un relèvement fécond de nos

1. *Barzaz Breiz*, II, 239.

institutions religieuses, éprouvées par la persécution comme l'or par le feu.

Nous avons vu nous-même, depuis ce temps-là, l'église de Rennes apparaître plus glorieuse que jamais ; relevée de l'abîme par Mgr de Maillé, fortifiée par MMgrs Enoch et Mannay, sanctifiée par Mgr de Lesquen, de si douce mémoire ; elle s'est vue illustrée, comme elle ne l'avait jamais été jusqu'alors, par le cardinal Brossais-Saint-Marc, archevêque incontesté de Bretagne. Les liens unissant depuis tant de siècles Rennes à la Ville éternelle en ont été resserrés par la joie et la reconnaissance. Nous souvenant de cette vieille légende d'un pape disant à saint Gildas : « Que les Bretons se rappellent toujours qu'ils ont un père à Rome comme ils en ont un dans les cieux [1], » nous avons éprouvé pour Pie IX, comblant de ses faveurs notre diocèse, toute la gratitude que des fils respectueux et dévoués peuvent ressentir envers un père ; et dans maintes circonstances nous lui avons témoigné notre reconnaissance par des actes, à Castelfidardo comme à Mentana !

Si nous n'avons point parlé du mouvement architectural religieux aux XVIIe et XVIIIe siècles, c'est qu'il fut presque nul chez nous ; aucun édifice important ne fut élevé à cette époque dans notre archidiocèse, sauf l'achèvement des tours de la cathédrale de Rennes et les églises actuelles de Toussaints et de Saint-Sauveur en cette même ville, constructions faites dans le style correct mais froid du temps. De nos jours, la cathédrale de Rennes, rebâtie dans le style néo-grec, a reçu, à la suite de son érection en métropole en 1859, une splendide décoration intérieure, mais ses murailles, couvertes de fresques et de stucs dorés, n'invitent point à la prière comme les superbes voûtes de la cathédrale de Dol, notre merveille diocésaine, restaurée dernièrement avec goût. Il faut cependant avouer qu'un immense élan pour la reconstruction des églises signale l'époque que nous traversons, élan qu'on est parfois tenté de modérer un peu, lorsqu'on voit détruire l'église de Guignen

1. *Légende celtique*, 148.

et abandonner celles de Saint-Lunaire, de Maxent et de Bonnemain, élan enfin qui n'aboutit pas toujours à créer des chefs-d'œuvre, car les vrais monuments sont rares de nos jours. Quoiqu'il en soit, nos vieilles églises s'en vont, et tout fait prévoir que bientôt nos paroisses rurales auront toutes de nouveaux temples. Constatons ce fait sans nous y arrêter davantage. Nous reconnaissons cependant volontiers, — tout en regrettant les sanctuaires élevés par nos pères, — que plusieurs de nos églises modernes ne manquent pas de mérite, et que notre archidiocèse possède des architectes de talent qui comprennent le style religieux. Nous ne pouvons aussi méconnaître les grands sacrifices que font nos paroisses rurales pour relever leurs sanctuaires ; elles témoignent ainsi de l'esprit de foi qui heureusement les anime encore. Aussi Mgr Place, favorisant les nouvelles constructions, s'empresse-t-il de procurer à ces temples les honneurs de la consécration, chose assez rare chez nous depuis la Révolution.

Terminons enfin cette étude. Nous avons vu notre pays évangélisé de bonne heure et l'Église de Rennes établie au Ve siècle ; les missionnaires latins et les émigrés de Grande-Bretagne l'ont fondée, ainsi que celles de Dol et de Saint-Malo. Les progrès du christianisme marchent alors si promptement chez nous, que le IXe siècle nous apparaît comme une époque de véritable prospérité religieuse; mais bientôt après, les invasions normandes viennent ruiner nos institutions diocésaines et paroissiales. A ces temps de misère relativement courts succède heureusement le grand mouvement de la Renaissance du XIe siècle. Ce travail de reconstitution chrétienne atteint son apogée aux XIIIe et XIV siècles. L'affaiblissement de la foi et les défaillances inhérentes à toute œuvre de ce monde nécessitent ensuite de vigoureuses réformes, qui occupent tous les derniers siècles et dont les heureuses conséquences font encore notre gloire et notre espoir. Comment ne pas, en effet, espérer beaucoup de Dieu, quand on voit, malgré les malheurs du temps, l'admirable spectacle qu'offre notre archidiocèse : à quelle époque des liens plus intimes unirent-ils les vrais fidèles aux prêtres, les prêtres à leur évêque et celui-

ci au Souverain Pontife ? Quand les congrégations religieuses ont-elles été plus nombreuses qu'aujourd'hui ? Notre seul archidiocèse vient de donner naissance à deux pieuses sociétés d'hommes et à six congrégations de femmes parmi lesquelles se trouvent ces admirables Petites Sœurs des Pauvres répandues dans l'univers entier ! Et nous ne comptons pas le grand nombre de congrégations étrangères auxquelles nos paroisses offrent chaque jour un accueil empressé, en échange de leur dévouement aux bonnes œuvres. Ah ! nous savons bien qu'une ombre vient voiler ce tableau, mais si quelque voix discordante s'oppose à la parfaite harmonie de ce concert de glorification et de louanges s'élevant en l'honneur du Très-Haut, elle est encore perdue dans la foule de nos pieux villageois ; elle n'a même pas dans nos cités l'écho qu'on lui suppose. Nos études historiques nous ont mainte fois prouvé d'ailleurs que le parfait bonheur comme la gloire incontestée de l'Église ne sont point de ce monde ; son destin est de combattre, forte de l'appui divin. Ce qui est vrai de l'Église universelle est également exact quand il s'agit d'une partie de cette société, c'est-à-dire d'une Église diocésaine. Quelles ques soient nos légitimes appréhensions pour l'avenir, — dont l'horizon se rembrunit, hélas ! de jour en jour, — nous sommes heureux de constater le bien qui se fait encore parmi nous, et nous ne cessons d'admirer l'Œuvre divine se manifestant depuis quinze siècles dans l'Église de Rennes.

Il était réservé au sage pontife qui préside actuellement aux destinées de notre archidiocèse, de resserrer plus intimement les liens qui unissent les vieilles Églises de Rennes, Dol et Saint-Malo, et de relever leurs noms illustrés par leurs saints fondateurs. Mgr Place, en sollicitant du Saint-Siège, et en obtenant du Souverain Pontife Léon XIII le rétablissement des titres de nos trois Églises bretonnes, a bien mérité de la province entière. En élevant aussi le culte rendu à nos premiers évêques de Dol et d'Aleth, les bienheureux Samson et Malo, il a attiré sur son diocèse entier la spéciale protection des saints religieux qui firent de la Bretagne, au VIe siècle, une si noble terre chrétienne. Qu'il nous soit donc

permis de saluer avec reconnaissance dans la personne de l'archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, le digne successeur des glorieux prélats qui ont créé chez nous des œuvres vraiment fécondes et durables.

Puissions-nous toujours aimer notre chère et sainte Église de Rennes ! Puissions-nous toujours nous intéresser à ses œuvres ! Puissions-nous toujours conserver le droit de répéter avec le poète de la Bretagne :

Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique !
La race courageuse et pourtant pacifique !
Comme aux jours primitifs, la race aux longs cheveux,
Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux !
Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres !
Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres !
Les chansons d'autrefois toujours nous les chantons !
Oh ! nous ne sommes pas les derniers des Bretons !
Le vieux sang de tes fils coule encor dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes [1] !

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

1. Brizeux, *Œuvres complètes*, I, 89.

XIV

DUCLOS

(1705-1771) *

IV

Erudition et Philosophie mêlées.

(1750-1762)

L'ouvrage capital de Duclos, celui que la postérité a inscrit sur ses fastes, celui dont tout bachelier connaît au moins le nom, parut en 1751, sous le titre de : *Considérations sur les mœurs de ce siècle*[1]. Je viens de le relire et dois déclarer que la réputation n'en est point surfaite. Ce n'est pas assurément un livre de premier ordre. Il y manque plusieurs qualités essentielles : l'ordre, l'invention, même l'agrément : on n'a là qu'un simple recueil d'observations et de maximes sans liaison qu'on a pu comparer à la conversation refroidie[2] de l'auteur : mais les observations sont fines, les maximes généralement vraies, les définitions suffisamment exactes et toujours spirituelles. Malgré une certaine monotonie, un ton quelquefois pédantesque, un style à la Sénèque, disait Collé, on

* Voir la livraison de mars 1885, pp. 165-177.

1. S. l. n. d. (*Paris*), in-12. — 2e édition, *Amsterdam* (Paris), 1751. — 3e en 1753. — 4e en 1764. — 5e en 1767, avec le nom de l'auteur. — 6e *Londres* (Paris, Cazin), 1783, etc., etc. — Traduit en anglais, 1752 ; en allemand, *Leipsik*, 1753 in-8o, et *Altembourg*; 1759, in 8e.

2. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, IX, 174.

prend intérêt à la lecture et l'on répète volontiers ce mot devenu classique, c'est le livre d'un honnête homme [1] : honnête homme dans le sens du monde, bien entendu [2]. Il ne faudrait pourtant pas se fier outre mesure aux promesses de l'introduction et chercher dans ce livre une règle de vie. « *J'ai vécu,* disait emphatiquement Duclos dès la première ligne, et je voudrais être utile à ceux qui ont à vivre. » Or il ne s'agit ici que de la société parisienne, et même dans cette société, le chapitre des *femmes* est oublié.

Ayant à parler de la quatrième édition de cet ouvrage, en 1764, Grimm, qui avait à se venger de Duclos, écrivait qu'il n'eut aucun succès lorsqu'il parut la première fois. « Il avoit été annoncé avec trop d'emphase. On reprocha à l'auteur un ton de prétention et de décision qui déplut. Son *J'ai vécu* fut trouvé très impertinent dans la bouche d'un homme qui avoit passé sa vie dans les cafés, à disputer avec une voix de gourdin [3] et à ferrailler, comme c'étoit alors à la mode [4]... » Il reconnaît pourtant que c'est l'ouvrage d'un homme de beaucoup d'esprit, « mais de ce petit esprit de commerce qui a ses petites tournures et ses petites finesses dont on étoit autrefois si engoué en France et que la philosophie a depuis ruiné de fond en comble... Si M. Duclos, ajoute-t-il, étoit venu immédiatement après le duc de la Rochefoucauld et la Bruyère, il seroit peut-être aujourd'hui un auteur classique : mais il s'avise de donner ses *Considérations* un an après la première édition de l'*Esprit des loix*, au moment où l'arène étoit occupée par deux ou trois athlètes

1. Lettre de Voltaire à Palissot en 1760. Voir les *Mémoires de littérature* de ce dernier et la *Corresp. de Volt.*, VI, 241. — Rousseau écrivait de son côté à Duclos : « Mon cher ami, comment faites-vous pour penser, être honnête homme et ne pas vous faire pendre ? » — Deux ans après, il lui dédiait le *Devin du village*.

2. Voici par exemple une maxime discutable : « Le Français est le seul peuple dont les mœurs peuvent se dépraver sans que le cœur se corrompe et que le courage s'altère. » Cela était vrai pour Duclos lui-même, mais Duclos était une exception.

3. C'est l'amplification d'un mot attribué à une dame qui s'écria, en ouvrant le livre : *J'ai vécu*. — Où ? — Dans un café. — Palissot s'est aussi moqué de ce *J'ai vécu*, dans sa comédie des *Philosophes*.

4. Grimm, *Corresp. litt.*, IV, 328.

de la première vigueur, et où tous les petits faiseurs de tours avoient déjà été balayés et renvoyés dans la foule : il falloit venir cinquante ans plus tôt... »

Puisque j'ai cité avec Grimm l'*Esprit des loix*, il convient de ne pas oublier comment Montesquieu apprécia le livre de Duclos. Il lui écrivait, le 4 mars 1751 : « Je n'ay lu que la moitié de votre ouvrage, mon cher Duclos ; vous avez bien de l'esprit et dites de bien belles choses. On dira que Labruière et vous connaissez bien votre siècle ; que vous êtes plus philosophe que luy, et que votre siècle est plus philosophe que le sien ; quoy qu'il en soit, vous êtes agréable à lire, et vous faites penser. Permettez les embrassemens de félicitations. Montesquieu [1]. »

Les nombreuses éditions du livre des *Considérations*, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, prouvent que, malgré l'assertion de Grimm, leur succès fut continu. Fréron lui-même n'osa pas en dire de mal, mais il joua un tour de sa façon à son compatriote. Au mois de mai 1751, il ne publiait pas encore l'*Année littéraire*, mais les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. Il annonça les *Considérations* en tête de son numéro et rendit compte, en vingt pages [2], non pas du livre de l'*ingénieux historiographe du Roi*, mais d'un ouvrage qui avait paru sous le même titre, deux ans auparavant, et dont l'auteur, l'avocat Scoupon de Soubeyran, de l'Académie des Jeux-Floraux, venait de mourir à Toulouse [3]. C'était supposer indirectement que Duclos n'avait même pas le mérite du titre de son livre. On remarqua de plus que les deux ouvrages étaient anonymes, sans préface, et composés du même nombre de 16 chapitres. Il est certain que j'y ai été trompé moi-même, et j'ai acheté, il y a quelques années, l'ouvrage de Soubeyran, croyant bien avoir en main la première édition de celui de Duclos. Décidément, une sorte de fatalité s'attachait à la paternité des livres de

1. *Notice Uzanne*, page LX.
2. *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, IV (289-309).
3. Le titre exact du livre de Soubeyran est : *Considérations sur le génie et les mœurs de ce siècle*. Paris, Durand, 1749, in-12, et 1767, in-8°.

notre Dinannais : mais ici, le titre seul avait été emprunté. Les deux ouvrages ne se ressemblent en aucune façon.

Je n'ai pas le loisir d'analyser ici l'opinion de tous les critiques contemporains. Clément, Palissot, Sabatier de Castres, font des réserves sur l'élocution sèche et décousue, sur le ton de pédantisme qui règne en général dans l'ouvrage, sur certaines expressions hasardées, mais ils signalent des pensées neuves, des caractères bien saisis, des peintures vraies, des traits hardis, des réflexions fines et ingénieuses [1]. La Harpe et Suard admirent sans réserve. « Jamais, dit Fontanes, la raison ne se montra plus ingénieuse [2]. »

Je pourrais, comme Clément de Ris, comme Sainte-Beuve et plusieurs autres biographes, orner cette étude d'une ample moisson de maximes tirées des *Considérations* et formant une sorte d'anthologie de Duclos : mais outre l'embarras du choix, j'ai souvent constaté qu'on ne donne souvent ainsi qu'une idée imparfaite du livre. On a tendance à choisir ce qu'il y a de mieux, et la moyenne est difficile à établir. Je préfère citer un seul passage, pour montrer comment Duclos se montra toujours indépendant vis-à-vis des philosophes eux-mêmes.

« On déclame beaucoup, depuis un temps, contre les préjugés ; peut-« être en a-t-on trop détruit ; le préjugé est la loi du commun des « hommes... La discussion en cette matière exige des principes sûrs et « des lumières rares... Je ne puis me dispenser, à ce sujet, de blâmer les « écrivains qui, sous prétexte d'attaquer la superstition, ce qui seroit un « motif louable et utile, si l'on s'y renfermoit en philosophe-citoyen, « cherchent à saper les fondements de la morale, et donnent atteinte « aux liens de la société ; d'autant plus insensés, qu'il seroit dangereux « pour eux-mêmes de faire des prosélytes. Le funeste effet qu'ils pro-« duisent sur leurs lecteurs est d'en faire, dans la jeunesse, de mauvais « citoyens, des criminels scandaleux, et des malheureux dans l'âge avancé ;

1. Clément, *Cinq années littéraires*. — Sabatier de Castres, *les Trois Siècles*, etc. II, 204.

2. *La Clef du Cabinet*, an V.

« car il y en a peu qui aient alors le triste avantage d'être assez per-
« vertis pour être tranquilles. L'empressement avec lequel on lit ces
« sortes d'ouvrages ne doit pas flatter les auteurs qui, d'ailleurs, au-
« roient du mérite. Ils ne doivent pas ignorer que les plus misérables
« écrivains en ce genre partagent presque également cet honneur avec
« eux. La satire, la licence et l'impiété n'ont jamais seules prouvé l'es-
« prit. Les plus misérables par ces endroits peuvent être lus une fois :
« sans leurs excès, on ne les eût jamais nommés ; semblables à ces mal-
« heureux que leur état condamnoit aux ténèbres, et dont le public n'ap-
« prend le nom que par le crime et le supplice... »

Cela n'était pas écrit pour plaire à la coterie philosophique : aussi Duclos fut-il toujours tenu en suspicion par elle, et l'on remarquera que ses critiques pendant le XVIIIe siècle ont été plus nombreux parmi les sectateurs de l'Encyclopédie que parmi ses adversaires. Voltaire, quand il n'a pas besoin de Duclos, le traite souvent par le dédain. Il affecte, par exemple, de ne pas dire un mot des *Considérations* dans sa correspondance [1] ; et lorsque Duclos, peu après cette publication, voulut se justifier de n'avoir pas parlé des femmes, en donnant un volume complémentaire qui leur était beaucoup trop consacré, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIIIe siècle* [2], Voltaire s'empressa de mander à d'Argental : « Duclos fait fort bien d'écrire des romans : voilà comme il faut faire sa charge pour réussir. Ses romans sont détestables, à ce qu'on dit : mais n'importe, l'auteur triomphe [3]... » Et peu après, à M. de Formont : « J'ai vu les *Mémoires sur les mœurs du XVIIIe siècle*. Ils sont d'un homme qui est en place et qui, par là, est supérieur à sa matière. Il laisse faire la grosse besogne aux pauvres diables qui ne sont plus en

1. La lettre à Palissot est de 1760, c'est-à-dire postérieure de dix ans à l'apparition du livre, et Voltaire alors flattait Duclos pour obtenir de lui un coup d'épaule en faveur de Diderot.

2. Anonyme, s. l. (Paris) 1751, in-12, traduit en allemand à *Altembourg*, 1759, in-8o.

3. Voltaire à d'Argental, 14 décembre 1751. *Corresp. Volt.*, IV, 26.

charge, et qui n'ont d'autre ressource que celle de bien faire[1]... » A qui la faute si vous n'étiez plus en charge, M. de Voltaire ? Il ne fallait pas aller vous plonger dans les délices de Berlin... Jalousie de métier à part, il est juste de reconnaître que les *Mémoires* en question ne sont qu'une suite d'aventures galantes qui pourraient former le second volume des *Confessions du comte de* ***. On peut y chercher des traits de mœurs contemporaines, mais ils ne méritent pas que nous nous y arrêtions plus longtemps. Ce fut, du reste, le dernier ouvrage frivole de Duclos qui va se confiner désormais dans l'érudition, l'histoire et l'économie politique.

En 1751 parut le XVIIe, en 1753 le XIXe, et en 1754 le XXe volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Ils contiennent quatre mémoires de Duclos, sur les *Révolutions de la langue française*, sur les *Jeux scéniques des Romains*, sur les *Druides* et sur l'*Action théâtrale chez les anciens.* Les deux premiers avaient été lus à l'Académie, le 17 janvier 1741 et le 13 novembre 1742, ce qui prouve (aucun biographe ne l'a encore remarqué) que les premiers romans de Duclos n'étaient qu'un simple délassement à des travaux plus sérieux. Deux précédents mémoires sur les *Origines celtiques* et sur les *Épreuves judiciaires du moyen âge* avaient été lus précédemment et publiés en 1743, dans le XVe volume de l'Académie[2]. Je soupçonne même celui des *Epreuves*

1. 25 février 1752, *ibid.*, p. 46.

2. Je me suis trompé, à la fin du chapitre Ier de cette étude, en disant avec tous les biographes que les mémoires d'érudition de Duclos datent de longtemps après son admission à l'Académie. Ce sont, en réalité, les premiers ouvrages de Duclos, ce qui est plus naturel : je n'avais pas suffisamment pris garde à leurs dates de lecture que personne encore n'a songé à relever sur les fastes de l'Académie.

Voici la bibliographie chronologique de tous ces mémoires :

I. *Mémoire sur les révolutions des langues celtique et française*, lu le 19 février 1740, publié en 1743 dans le tome XV des *Mémoires*, p. 565, etc.

II. *Mémoire sur les épreuves par le duel et par les élémens communément appelées* JUGEMENT DE DIEU *par nos anciens Français*, lu le 13 novembre 1739, publié en 1743, dans le tome XV des *Mémoires*, p. 617, etc. — C'est, à mon avis, la meilleure de toutes ces dissertations, bien qu'elle soit la première en date. Aussi lui appliquerai-je volontiers l'interpellation de Fontenelle. — L'abbé Desfontaines en a rendu compte

judiciaires d'avoir été l'origine de la commande royale de l'*Histoire de Louis XI*. Je ne m'arrêterai pas à décrire tous ces mémoires historiques. C'est de l'érudition facile et point du tout pédantesque: mais on serait aujourd'hui plus difficile pour accorder un brevet d'académicien. Il y a là des recherches curieuses et des réflexions piquantes ou philosophiques : rien de sec ni d'aride : Duclos était né pour rendre l'érudition elle-même attrayante : il est regrettable qu'il ne s'y soit pas adonné davantage : il eût certainement produit quelque œuvre retentissante et durable : mais ses *Origines de la langue celtique* sont vraiment trop superficielles, et l'étude sur les *Druides* se borne à les exonérer du reproche d'idolâtrie, attendu que « des hommes qui ne représentent ni ne matérialisent la divinité, ne doivent pas être regardés comme idolâtres. »

Je préfère examiner d'un peu plus près [1] les *Remarques* annexées en 1754, par Duclos, à sa nouvelle édition de la *Grammaire générale et raisonnée*, dite de Port-Royal [2]. Elles firent du bruit, parce qu'elles prétendaient mettre en pratique le système d'orthographe imaginé jadis par l'abbé de Saint-Pierre qui voulait écrire les mots

au tome IV de ses *Jugemens sur les ouvrages nouveaux*, pp. 97 à 120. « L'érudition, dit-il à ce propos, est aussi aimable quand elle est judicieuse et assaisonnée de sel, qu'elle est insupportable lorsqu'elle est hérissée, confuse, ténébreuse, rustique, lorsqu'elle s'exerce sur des choses inutiles, ou qu'elle se nourrit de frivoles conjectures sur des sujets qui n'intéressent personne... » L'érudition de Duclos est du genre aimable.

III. *Second memoire sur les révolutions de la langue française*, lu le 17 janvier 1741, publié dans le tome XXVII des *Memoires*, en 1751, p. 171, etc.

IV. *Memoire sur les jeux scéniques des Romains et sur ceux qui ont précédé en France la naissance du poème dramatique*, lu le 13 novembre 1742, publié, *ibid.*, p. 206, etc.

V. *Mémoire sur les Druides*, lu le 4 février 1743, publié en 1753, dans le tome XIX des *Memoires*, p. 485, etc.

VI. *Mémoire sur l'art de partager l'action théâtrale et sur celui de noter la déclamation qu'on prétend avoir été en usage chez les Romains*, publié en 1754 dans le tome XXI des *Memoires*, p. 191, etc.

1. Il y a aussi à citer pour cette période quelques articles de Duclos pour l'Encyclopédie, en particulier le mot *Étiquette*. Voy. *Corresp. Volt.*

2. Paris, Prault, 1754, 1756, 1769, 1780, 1788, in-12.

comme on les prononce. C'était une réforme radicale et demander trop d'un seul coup. Duclos supprime toutes les doubles lettres et va plus loin encore; il écrit *fame, fraze*, et prétend soustraire ainsi la langue aux irrégularités de l'usage et la rendre toute conforme aux sons. C'était un peu la théorie de tous les grammairiens philosophes de ce temps, qui considéraient la langue en elle-même et d'une manière absolue, sans remonter à la souche antique. Or une langue n'est pas une chose abstraite : c'est le produit d'une végétation lente et continue à travers les âges, et cette erreur d'optique était d'autant moins pardonnable chez Duclos, qu'il avait lui-même étudié cette végétation dans deux mémoires à l'Académie... Malgré les nombreuses éditions des *Remarques*, ce système audacieux n'a jamais obtenu la faveur du public [1], et Duclos a beaucoup mieux mérité de la grammaire en préparant la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* qui parut par ses soins en 1762... avec l'orthographe usuelle [2]. Ce ne fut cependant pas sans une certaine protestation de la part du secrétaire perpétuel, car je remarque cette phrase dans la préface : « L'Académie n'ignore pas les défauts de notre orthographe : mais on entreprendroit en vain

1. Il parut, en 1755, un ouvrage anonyme intitulé : *Essai de grammaire françoise ou Dissertation sur les prétérits de notre langue, à l'occasion de l'ecrit de M. l'abbé d'Olivet*, etc., et des remarques insérées par M. Duclos dans la *Grammaire generale*, etc. — Paris, Chaubert, in-8°. — Fréron en rendit compte dans l'*Année littéraire* de 1755, I (145-159). L'auteur, dit-il, traite le style de M. Duclos de dur et d'obscur, M. Duclos peut lui rendre la pareille.

Fréron avait publié, en 1754, *Année littéraire*, I (194 à 215), un long compte rendu de la *Grammaire générale* et des notes de Duclos. Il critiquait beaucoup le système de l'*ortografe* nouvelle et demandait, avec raison, comment, par exemple, on aurait distingué *temps, tant, tend*, en ecrivant uniformément *tan*. Il blâmait aussi Duclos de ne pas citer Dumarsais dont il empruntait plusieurs fois les théories.

En 1756, il fit un nouveau compte rendu de la 2e edition (*Annee littéraire*, 1756, VII, 73 à 89). Il remarquait que la réimpression de 1754 avait été faite sur la 2e édition peu correcte de 1664, et que celle-ci était faite au contraire sur celle de 1676, bien meilleure. Duclos y avait ajouté à ses notes les *Réflexions* de l'abbé Fromant, chanoine et principal du collège de Vernon.

2. Une des innovations de cette 4e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1762, est d'avoir séparé l'I du J et l'U du V, ce qui donna 25 lettres au lieu de 23.

d'assujétir la langue à une orthographe systématique, dont les règles fondées sur des principes invariables demeurassent toujours les mêmes. L'usage qui, en matière de langue, est plus fort que la raison, auroit bientôt transgressé ses loix[1]... » Alors, pourquoi avoir entrepris la campagne quelques années auparavant?... C'est sans doute l'insuccès de l'épreuve qui dicta plus tard à Duclos cette phrase mélancolique.

Mais le *Dictionnaire* nous a fait devancer l'ordre chronologique, et nous devons noter au passage, en 1759, un important volume trop modestement intitulé *Essai sur les ponts et chaussées, la voirie et les corvées*[2], auquel s'adjoignit, en 1762, un *Supplément* non moins volumineux[3]. Dans cet essai, auquel l'avaient préparé ses commissions administratives aux Etats de Bretagne, Duclos ne dissimule point les abus du système en vigueur; mais s'il est pénétré de douleur et d'indignation à la vue continuelle de l'esclavage auquel on réduit les malheureux corvéables, il soutient que la corvée est pourtant indispensable, mais qu'elle n'est odieuse que parce qu'elle n'est pas convenablement réglée : et il propose un plan d'emploi qui ne sera plus attentatoire à la liberté publique et assurera l'entretien de la voirie. Le marquis de Mirabeau attaqua violemment ce livre, en 1760, par une *Lettre sur les corvées*[4], qui prétendait que mieux vaut se passer de chemins que de les procurer au public par le travail gratuit des communautés. Duclos fit attendre quelque temps sa réponse, parce que le marquis était à la Bastille : « J'attendis que l'adversité eût cessé de me rendre la personne de mon adversaire sacrée... » En 1762, Duclos pouvait

1. Préface du *Dictionnaire* de 1762. — Paris, Vve Brunet, 2 vol. in-folio. — La spéculation du libraire ne fut pas heureuse. Une lettre de Voltaire à d'Argental, en date du 15 septembre 1763, nous apprend que la Vve Brunet vient de faire banqueroute et que le *Dictionnaire* y est pour quelque chose.

2. Anonyme. *Amsterdam*, Chatelain (Paris), in-12 de xxxij-404 p.

3. *Réflexions sur la corvée des chemins, ou supplément à l'Essai sur les ponts et chaussées*, etc., pour servir de réponse à la critique de l'*Ami des hommes*. La Haye et Paris, Nyon et Barrois, 1762, in-12, 379 p.

4. Paris, in-4°.

ne garder aucun scrupule et l'*ami des hommes* sut ce qu'il en coûtait de s'attaquer à pareille plume. Il essaya de riposter par une *Réponse à la voirie,* mais son pamphlet ne trouva point d'écho.

V

Œuvres posthumes. — Conclusion.

(1762-1772)

Nous sommes arrivés à une période critique dans la carrière de Duclos qui va atteindre la soixantaine. C'est le moment où Palissot, dans la comédie satirique des *Philosophes*, se moque, sur le théâtre, du *J'ai vécu* et de la préface d'*Acajou;* c'est le moment où Voltaire, croyant le moment favorable pour le compromettre à tout jamais, le supplie de se venger de Palissot en faisant entrer Diderot à l'Académie [1]; c'est le moment enfin où les États et le Parlement de Bretagne entrant en lutte violente avec le ministère, La Chalotais, son ami le plus cher, après Abeille, le secrétaire de la Société d'agriculture de Bretagne, subit, avec le Parlement de Rennes, les vengeances du duc d'Aiguillon, est arrêté et jeté dans les prisons de Saint-Malo. Or ses frasques d'indépendance et de franc-parler, si longtemps tolérées par la cour, faillirent enfin faire courir à Duclos lui-même des risques très sérieux pour sa liberté. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les griefs de la cour contre la Bretagne et en particulier contre La Chalotais qui avait été l'âme de la résistance [2], mais Duclos ne sut pas suffisamment voiler ses sentiments

1. Je note au passage, en 1762, une longue correspondance de Voltaire avec Duclos, au sujet de l'édition d'auteurs classiques qu'il était question d'éditer sous le patronage de l'Académie, et en particulier des commentaires de Voltaire sur Corneille. (*Corresp. Volt.*, VII, *passim.*)

2. M. Peigné qui fait une erreur complète en plaçant ici, en 1764, l'exil de la Chalotais à Saintes et la mission de Duclos qui n'eut lieu qu'en 1770, longtemps après le voyage d'Italie, n'attribue l'affaire de La Chalotais qu'à sa plaisanterie acérée contre le duc d'Aiguillon. C'est faire bon marché de l'histoire.

sur le malheur de son ami. On raconte qu'en plein jardin des Tuileries, entendant un crieur offrir le rapport de Calonne sur cette affaire, un ami de Duclos lui dit : — Voyez donc, ici, en plein jour, cet infâme rapport qui se vend... — Comme le juge ! clama Duclos, sans s'inquiéter des voisins. A quelques jours de là, il était invité à dîner chez un grand personnage, et l'on venait de se mettre à table, lorsqu'on annonça Calonne : Duclos se lève brusquement, prend son chapeau et son épée, et s'adressant au maître de la maison : — Vous ignoriez donc, Monsieur, que je ne pouvais pas me trouver avec cet homme-là ? — Et il sort.

Ceci se passait en 1764. L'année suivante, il alla respirer l'air natal à Dinan, et promit en haut lieu d'être prudent ; mais le 2 octobre, il reçut du comte de Saint-Florentin ce billet que je citerai sans commentaires :

« Vous savez, Monsieur, qu'avant votre départ pour la Bretagne, il s'est élevé des soupçons sur votre compte par rapport aux affaires de cette province. Lorsque vous vous y êtes rendu pour voir madame votre mère, vous m'avez assuré que vous vous y conduiriez *avec toute la circonspection possible,* et je suis persuadé que vous l'avez fait. Cependant, comme les mêmes soupçons renaissent et qu'*ils pourraient avoir des suites désagréables pour vous,* je crois devoir vous exhorter à abréger votre voyage autant que vous le pourrez et à n'avoir que peu de liaisons avec les personnes de la conduite desquelles le roi n'a pas lieu d'être satisfait [1]... »

Duclos ne se fit pas répéter l'avis : il embrassa pour la dernière fois sa vieille mère et jugea prudent de demander au roi l'autorisation de faire un voyage d'Italie [2]. Il partit le 16 novembre 1766, avec son fidèle laquais Brusselle ; et les sept mois qu'il passa outre-

1. M. Peigné, en citant cette lettre, la signe *Florentin* tout court et parle ensuite de M. Florentin. Le comte de Saint-Florentin, le terrible expéditeur des lettres de cachet, est pourtant bien connu.

2. Les *Mémoires secr. de Bachaumont* disent que son conseiller en cette circonstance fut le duc de Nivernais, son confrère à l'Académie. (XIII, 305.) — La notice de Villenave attribue le conseil au duc de Duras.

monts nous ont valu un curieux volume qui ne parut qu'en 1791 [1], longtemps après la mort de l'auteur. Tout le voyage y est raconté dans ses plus petits incidents, et l'ensemble présente un caractère à la fois sérieux et anecdotique, du plus haut intérêt pour l'histoire des mœurs. Entrer ici dans le détail nous entraînerait beaucoup trop loin : je dirai seulement que l'indépendance d'idées profite, chez Duclos, à la vérité historique : s'il juge, par exemple, le gouvernement pontifical par ces deux adjectifs accouplés, « léthargique et modéré, » aucun historien n'a rendu plus de justice à la conduite privée de la plupart des membres du clergé romain, ni aux *grandes idées* des souverains pontifes. On a cité partout le curieux récit de son audience avec le pape Clément XIII [2], qui, s'il n'était pas homme de gouvernement, était du moins « un saint. » Si l'on peut blâmer, dit-il ailleurs, l'excès du crédit des cardinaux, « on ne peut leur faire des reproches sur les mœurs. Il y en a sans doute quelques-uns, comme parmi nos évêques, dont la conduite ne seroit pas hors d'atteinte, mais, en général celle-ci est régulière... En résumé, dit Duclos, le séjour que j'ai fait à Rome et les habitudes que j'y ai eues m'ont confirmé ce que le président de Montesquieu m'en avoit dit : que c'est une des villes où il se seroit retiré le plus volontiers. »

1. *Voyage en Italie* ou *Considérations sur l'Italie*, par feu M. Duclos, historiographe de France, etc. — *Paris*, Buisson, 1791, in-8°. 2 éditions la même année; puis : *Lausanne*, 1791, in-12. — *Paris*, Prault, 1793, in-12. — Traduit en allemand, *Iena*, 1792, in-8°.

2. L'audience dura près d'une demi-heure. Duclos parla français et italien, et en recevant du saint Père un chapelet avec une médaille d'or, prit la liberté de lui baiser la main. On en rit beaucoup, car c'était un privilége exclusivement réservé aux cardinaux.

A quelque temps de là, Duclos était présenté au jeune roi de Naples : « Je ne lui trouvai, dit-il, qu'un air de bonté, avec l'embarras d'un enfant, car il ne dit pas un mot. J'avois reçu un autre accueil du roi et de la reine d'Angleterre qui, chaque fois que je leur faisois ma cour, me faisoient l'honneur de m'adresser la parole sur ce qui m'étoit personnel. Il est vrai qu'ils n'avoient pas été élevés par le prince de Saint-Nicandre... » — Ceci nous apprend que Duclos avait voyagé en Angleterre, mais je ne sais en quelles circonstances. Il avait aussi visité la Hollande.

Je remarque une particularité curieuse dans le *Voyage en Italie:* c'est le nombre considérable d'ouvrages spéciaux que Duclos y promet d'entreprendre et qu'il n'a pas entrepris. Dès le début, en annonçant qu'il part, parce qu'on voudrait transformer en crime d'État ses sympathies pour La Chalotais, il ajoute : « Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce mystère d'iniquité, *qui exige un ouvrage exprès.* » — Il arrive à Rome et reçoit presque aussitôt la visite spontanée du Père Forestier, premier assistant du général des jésuites, et son compatriote : « Nous ne nous connaissions que de réputation, et notre réputation n'était pas la même. Il savoit que j'étois des amis de M. de la Chalotais : il étoit fort éloigné d'en être [1] ; mais il est Breton, ainsi que moi, et la *cara patria* fut le texte de notre premier entretien [2]... » Duclos vit souvent le P. Forestier pendant son séjour à Rome ; et il en prend texte pour exprimer ses idées au sujet de l'expulsion des jésuites de France et d'Espagne. Selon lui, il fallait supprimer leurs collèges, mais non pas leurs autres maisons. « Généralement parlant, assure-t-il, les provinces regrettent les jésuites, et ils y reparaîtroient avec acclamation, *par des raisons que je développe dans un ouvrage particulier...* » — Ailleurs, à propos des couvents de Naples, il dira : « Les religieux rentés en France sortent communément d'une honnête bourgeoisie, paroissent peu dans le monde, et sont, malgré beaucoup de plates déclamations, plus utiles à l'Etat qu'on ne le pense. Ce seroit la matière d'un bon mémoire économique. Je suis étonné qu'aucun d'eux ne se soit avisé de le faire. *Je m'en occuperai peut-être un jour...* »

Mais je n'ai pas le loisir de dépouiller tout le volume. Je m'arrête : ceci suffit pour montrer une fois de plus que Duclos gardait vis-à-vis de la coterie philosophique une indépendance complète :

1. Il est inutile de rappeler ici le réquisitoire de La Chalotais contre les jésuites. Ce factum avait été l'un des principaux instruments de leur expulsion.

2. Je ne sais pas où M. Odorici a été prendre que cette entrevue eut lieu à Rennes, pendant un voyage de Duclos en Bretagne. Nous sommes bien en Italie et à Rome.

il marchait droit son chemin et ne connut jamais, comme plusieurs de ses amis, les passions fanatiques du sectaire. Aussi, dois-je regretter qu'il ait songé si tard à démontrer l'utilité des religieux *rentés* et à expliquer pourquoi les jésuites étaient si populaires en province : il eût été piquant de réunir ces deux livres aux *Considérations sur les mœurs*. On ne les a malheureusement pas trouvés, après sa mort, dans ses papiers.

Duclos était à Naples, lorsqu'il apprit la mort de sa vieille mère, à l'âge de cent deux ans. Les lettres qu'il écrivit alors à son ami Abeille sont fort touchantes et respirent l'amour filial le plus profond et le plus pur. On les lira dans les notices de Villenave et de M. Peignot ; je me contenterai de citer ici les vers qu'un de ses amis lui adressa sur ce sujet :

De ta mère, à cent ans et plus,
A la fin te prive la Parque ;
Sans te répandre, hélas ! en pleurs trop superflus,
Réjouis-toi plutôt de cette heureuse marque ;
De longtemps ne crains rien de ses coups menaçants :
Mais quand, aujourd'hui, la cruelle
Trancheroit le fil de tes ans,
N'aurois-tu pas vécu plus qu'elle [1] ?

Il n'y avait pas là de quoi consoler un fils tel que Duclos et il ne se consola point. De retour à Paris, au mois de juillet 1767, il se mit à travailler avec ardeur pour tromper ses chagrins, et s'occupa tout spécialement de deux sujets : la continuation de l'*Histoire de l'Académie française* et la rédaction des *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*.

Ce fut à la séance publique du 25 août 1768, que Duclos annonça son intention de continuer l'histoire de l'Académie et lut, comme type de son travail, l'éloge de son ancien maître *Fontenelle :*

1. *Mém. sec. de Bachaumont*, XVIII, 272. Cette note, datée du 21 janvier 1767, attribue 104 ans à la mère de Duclos. Je trouve 102, dans une lettre de Duclos lui-même.

« M. Duclos, d'un ton cavalier, a invité les spectateurs, disent les *Mémoires de Bachaumont*, à prêter une oreille favorable au morceau qu'il alloit lire. Il a rappelé à l'assemblée que Pellisson avoit commencé une histoire de l'Académie française, continuée par M. l'abbé d'Olivet jusqu'en 1700, et chargé par sa place de succéder à ce dernier, il a offert de faire lecture d'un échantillon de son ouvrage. (*L'Eloge de Fontenelle.*) Il a soumis cet écrit au jugement de l'assemblée, en déclarant qu'il continueroit, s il étoit encouragé par ses suffrages : sinon, qu'il en resteroit là, ce qui lui seroit encore plus aisé. Toutes ces phrases, débitées d'un air libre, sans être impudent, ont concilié les auditeurs à M. Duclos et il a commencé.

« On ne peut dissimuler que cet ouvrage ne soit moins l'éloge du héros qu'une *débauche d'esprit de l'auteur* qui, surchargé de ses saillies, semble avoir été obligé de chercher un sujet pour s'épancher. Nul plan suivi : des divisions confondues ; point de liaisons dans les détails : très peu de faits et une immensité de *réflexions* ou plutôt d'*épigrammes*, quelquefois inintelligibles, mais auxquelles on a toujours applaudi à compte, dans l'espoir de les mieux entendre à la lecture. En un mot, comme l'a dit un plaisant, cet éloge n'est qu'*un feu d'artifice tiré en l'honneur de Fontenelle* [1]... »

Duclos ne jugea pas à propos d'entreprendre de nouvel éloge et ne publia pas celui-ci [2] : il se borna à dresser un tableau chronologique et anecdotique des fastes de la Compagnie depuis 1700, qu'il lut à la séance du 21 mars 1771, pour la réception du prince de Beauveau. Jusqu'à sa mort, qui devait arriver en 1772, il s'appliqua surtout à la rédaction des *Mémoires secrets sur le XVIIIe siècle* que sa place d'historiographe de France lui faisait un devoir d'achever, mais qu'il ne voulut point essayer de publier de son vivant : il avait conscience que sa liberté de langage n'était pas faite pour plaire aux puissances : « Mais si je ne puis parler aux contemporains, disait-il, j'apprendrai du moins aux fils ce qu'étoient

1. *Mém. sec. de Bachaumont*, IV (101-102). — Un peu plus loin, au mois d'octobre, les mêmes mémoires, rapportant la mort de l'abbé d'Olivet, prétendent qu'il avait été frappé d'apoplexie, à la suite d'une discussion violente à l'Académie où d'Alembert et Duclos l'avaient traité de *radoteur*. (*Ibid.*, 139.)

2. C'est d'Alembert qui l'a publié plus tard parmi ses *Eloges des Académiciens*, en 1777.

leurs pères [1]. » Il eut soin, sachant qu'après sa mort on mettrait les scellés sur ses papiers, d'en confier des copies à des amis dévoués, au cardinal de Bernis en particulier, et lorsque le ministère appréhenda l'original en 1772, les copies se trouvaient en lieu sûr. Sautreau de Marsy publia ces *Mémoires* en 1790 [2], et depuis cette époque ils ont été souvent réimprimés. Ils ne m'arrêteront cependant pas longtemps, bien qu'ils se lisent avec un intérêt soutenu, et qu'ils soient remarquables par leur agrément, leur vivacité même, souvent aiguisée par des anecdotes que l'auteur savait d'original. Mais dans un important chapitre sur Duclos historien, M. Sainte-Beuve a longuement démontré qu'il n'a fait ici, et pour les trois quarts au moins de son ouvrage, qu'appliquer exactement le même procédé dont il avait usé dans l'*Histoire de Louis XI*. Jadis il avait suivi pas à pas et abrégé l'abbé Legrand, en donnant du trait au style de l'abbé : cette fois, il a suivi pas à pas et abrégé Saint-Simon, alors inconnu, mais en l'atténuant et en le déguisant à sa manière [3]. Après la mort du duc d'Orléans, en 1723, Saint-Simon lui fait

1. Préface des *Mémoires secrets*.

2. *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*. — *Paris*, Buisson, 1790, 2 vol. in-8°. — *Maestricht*, 1791, 2 vol. in-8°. — *Lausanne*, 1791, 2 vol. in-8°. — Paris, 1792, 2 vol. in-8°. — Traduits en allemand, *Berlin* et *Leipsik*, 1791 et 1792. — Ils ont été compris dans les grandes collections de *Mémoires*, sur l'histoire de France, de *Barrière*, en 1829 et 1865; de *Petitot et Monmarqué*, en ; de *Michaud et Poujoulat*, en . — Dernière édition, Paris, Gay, 1864, 2 vol. in-12. — Les bibliographes de Duclos omettent de citer une publication qui doit s'annexer à ses *Mémoires secrets*; c'est un *Extrait du Mémorial, ou recueil d'anecdotes de M. Duc... S. P. de l'A. F. et H. de F.*, qui parut en 1781, dans le premier volume des *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire*. Bruxelles, 1781, in-12.

En 1878, le *Moniteur du Bibliophile* en a publié une suite sous ce titre : *Duclos. Chroniques indiscrètes sur la Régence*, tirées d'un manuscrit autographe de Collé, avec une notice et des notes, par M. Gustave Mouravit. Paris, 1878, in-4°.

3. Les Mémoires de Duclos, dit Michelet, ne font que reproduire Saint-Simon, en le gâtant. (*La Régence*, éd. Chamerot, p. 452.) — Voir encore un curieux mémoire de M. L. Mandon, intitulé : *De la valeur des Mémoires secrets de Duclos*, extrait des *Mémoires de l'Académie de Montpellier*, 1872, in-8°, 90 p. — M. Cheruel a rendu plus de justice à Duclos que Michelet dans son livre intitulé : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 631.

défaut, son récit tourne court et se charge de hors-d'œuvre empruntés aux mémoires de Blondel ou de l'abbé de Bernis. En somme, dit Sainte-Beuve, « jamais Duclos ne marche seul dans un sujet, et jamais il ne livra avec toutes les forces de sa méditation et de son talent une de ces grandes batailles qui honorent ceux qui les engagent où qui illustrent ceux qui les gagnent [1]. »

Nous voici arrivés à la fin de la carrière de Duclos, et je n'ai pas encore parlé de ses relations avec Mlle Guimard, avec J.-J. Rousseau et avec Mme d'Epinay. Pour le faire comme il convient, il faudrait dépouiller ici les *Confessions* et la *Correspondance* de Jean-Jacques et entrer, avec les *Mémoires* de Mme d'Epinay, dans des détails d'alcôve qui seraient d'autant plus déplacés que la haine et la passion de dénigrement ont évidemment engagé l'amie de Grimm au delà des bornes de la vérité. Je renvoie donc les curieux à ces publications et à la notice de Villenave qui les a bien analysées. Il y a dans tout cela à prendre et à laisser. Ce qui reste, c'est que Duclos, très attaché à la Guimard, depuis longtemps retirée de la Comédie-Française, faisait partie de ces dîners intimes et hebdomadaires du *bout du ban,* où l'on philosophait après boire avec une liberté voisine de la licence : c'est que, seul de tous les gens de lettres de son temps, il réussit à conserver l'amitié de l'irascible et fantasque Rousseau qui, après lui avoir dédié le *Devin du village,* faveur unique, lui envoyait les cahiers manuscrits de la *Nouvelle Héloïse,* à mesure qu'il les composait, et eut le tort de ne pas l'écouter quand il le dissuada de publier *la Profession de foi du vicaire savoyard ;* c'est enfin que, si on réduit les accusations de Mme d'Epinay à leur juste mesure, il appert que Duclos, sorti habituellement de chez lui dès le matin et passant sa vie dans le monde, « aimait à s'installer chez les gens, et qu'une fois implanté dans une maison il y prenait racine, y dominait bientôt, s'y comportait comme chez lui, donnait du coude à qui le gênait, et y portait

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* IX, 195.

avec les saillies et les éclats de son esprit, tous les inconvénients de son impétuosité et de son humeur[1]. »

On ferait un recueil de toutes les boutades, souvent libres, de Duclos, et des répliques, non moins libres, qu'il recevait, à bout portant, de ses interlocuteurs. La plus jolie est celle de la comtesse de Rochefort, un jour que, causant avec elle et Mme de Mirepoix, il avait posé en principe qu'une honnête femme peut tout entendre : il se mit alors à raconter des histoires de telle force que la comtesse l'arrêta court en lui disant : — Prenez garde, Duclos, vous nous croyez vraiment par trop honnêtes femmes.

Voici, du reste, comment il se jugeait lui-même. Le comte de Forcalquier-Brancas avait fait de lui, en 1742, un portrait flatteur, suivant la mode du temps : il le représentait avec « l'esprit étendu, l'imagination bouillante, le caractère doux et simple, les mœurs d'un philosophe[2] (*hum !*), les manières d'un étourdi, » et il ajoutait : « Ce qui lui manque de politesse fait voir combien elle est nécessaire avec les plus grandes qualités ; car son expression est si rapide et quelquefois si dépourvue de grâces, qu'il perd avec les gens médiocres qui l'écoutent, et qu'il gagne avec les gens d'esprit qui l'entendent... » Duclos répliqua par un portrait autographe où je lis ces deux passages :

« ... Je me crois de l'esprit et j'en ai la réputation : il me semble que mes ouvrages le prouvent. Ceux qui me connaissent personnellement prétendent que je suis supérieur à mes ouvrages. L'opinion qu'on a de moi à cet égard, vient de ce que, *dans la conversation, j'ai un tour et un style à moi*, qui, n'ayant rien de peiné, d'affecté, ni de recherché, est à la fois singulier et naturel. Il faut que cela soit, car je ne le sais que sur ce qu'on m'en a dit. Je ne m'en suis jamais aperçu moi-même. Il n'est pas rare qu'on prenne, dès la première entrevue, l'opinion qu'on a de mon esprit. Je rougis dans le moment du témoignage que je me rends, mais je le crois juste...

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, IX, 203.

2. « Du pain, du vin, du fromage et la première venue, voilà votre paradis, » lui dit un jour la comtesse de Rochefort.

« ... A l'égard de mon cœur, j'en parlerai comme de mon esprit. Je l'ai bon et j'en ai la réputation, mais il n'y a que moi qui sache à quel point je suis un bon homme. Je suis très colère, nullement haineux, et, ce qui est rare parmi les gens de lettres, sans jalousie : mes confrères même le disent. Je ne suis pas grossier, mais trop peu poli pour le monde que je vois. Je n'ai jamais travaillé sur moi-même et je ne crois pas que j'y eusse réussi. J'ai été très libertin par force de tempérament, et je n'ai commencé à m'occuper formellement des lettres que rassasié de libertinage, à peu près comme ces femmes qui donnent à Dieu ce que le diable ne veut plus[1]... »

On comprendra mieux, après cette confession, le sens des bons mots classiques de Duclos : « C'est un sot, disait-il de son confrère l'abbé d'Olivet, c'est moi qui le dis, et c'est lui qui le prouve. » — Des grands seigneurs et des gens de lettres : « Ils nous craignent comme les voleurs craignent les réverbères. » — D'un parvenu insensible aux affronts : « On lui crache au visage, on le lui essuie avec le pied, et il remercie. » Mais je n'ai pas l'intention de faire ici un recueil d'*ana*. « Duclos, disait d'Alembert en langage algébrique, Duclos est l'homme du monde *qui a le plus d'esprit dans un moment donné*. » Je reste sur cette formule.

Aussi bien, nous touchons au terme de cette existence mouvementée. En 1770, Duclos céda aux sollicitations du duc de Duras pour aller trouver La Chalotais à Saintes et obtenir de lui le retrait du dernier mémoire justificatif qu'il avait préparé. — « Venez-vous comme mon ami ou comme mon tentateur? » lui dit La Chalotais, surpris de sa brusque arrivée au lieu de son exil. Duclos déclara franchement à son vieil ami qu'il venait en négociateur et dut repartir, comme l'huissier de Rennes, sans qu'on eût ouvert ses paquets[2].

Il passa l'année 1771 presque toute entière à Dinan, dégoûté du monde et surtout de la cour. Il assistait régulièrement, en qualité d'ancien maire, aux assemblées municipales, et donnait son avis, dit Villenave, sans chercher à le faire prévaloir, écoutant les avis con-

1. Notice Villenave.
2. *Mém. sec. de Bachaumont*. V. 99.

traires de ses collègues avec attention, les adoptant avec franchise ou les combattant avec réserve. Il avait même manifesté le désir d'y rester finir ses jours, lorsque, étant retourné à Paris pour mettre ordre à ses affaires, il tomba malade d'une fluxion de poitrine dans les premiers jours de mars 1772, et mourut au Louvre, le 26 du même mois, à soixante-huit ans. Sa fin fut calme et chrétienne. Chez ce rude Breton, la vieille foi restait au fond du cœur. Il fit appeler le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois qui, sortant d'un long et dernier entretien avec lui, dit à Abeille, son plus fidèle ami : « *Je suis content*, je n'ai pas connu d'homme plus franc, plus exempt d'affectation et de rancune [1]. » Nous pouvons constater, du reste, que Duclos n'avait pas attendu cette année, pour songer chrétiennement à sa fin, car son testament, daté du 15 décembre 1769, débute par une formule reniée par la secte encyclopédiste : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

Il laissait une fortune de près de 300,000 livres et institua pour légataire universel l'un de ses neveux à la mode de Bretagne, M. de Noual de la Houssaye, sous la charge de plusieurs legs dont 10,000 livres à Mlle Quinault qui ne mourut qu'en 1783, et 3,000 livres aux pauvres de la paroisse Saint-Sauveur de Dinan. Abeille était son exécuteur testamentaire, avec un diamant de 100 louis [2].

Je prie l'Académie, avait dit Duclos dans son testament, de me donner pour successeur un homme de lettres [3]. Son vœu fut rempli. Son successeur fut le grammairien Beauzée. D'Alembert hérita du secrétariat perpétuel et Marmontel de l'historiographerie, comme disait Voltaire qui ne souffla mot de sa mort : cette fin chrétienne

1. Notice Odorici. *Recherches sur Dinan*, p. 525.

2. Le testament de Duclos a été publié dans le Recueil des *Testaments célèbres de Peignot*— II, 451, etc.

3. Il y a de nombreuses éditions des œuvres collectives de Duclos. — 1° par Dessessart, en 1797, *Œuvres morales et galantes*, Paris, Dessessart, 4 vol. in-8° et en 1802, *Œuvres diverses*, ibid., an X, 1 vol in-8°. — 2° Par Auger, *Œuvres complètes*, Paris, Colnet, 10 vol. in-8° — 3° Par Rigaud, *Morceaux choisis*, Paris, Nicolle, 1810, 2 vol. in-8°. — 4° Par Villenave, *Œuvres complètes*, Paris, Belin 1818, 3 vol. in 8°. — 5° Par Clément de Ris, *Œuvres*, Paris, Didier, 1855, 1 vol. in-18.

d'un philosophe était, en effet, une honte pour la coterie, et d'un très mauvais exemple. Duclos ne manqua pourtant pas d'oraisons funèbres ; Beauzée, dans son discours de réception à l'Académie française, le prince de Beauveau, dans sa réponse au récipiendaire [1], Dupuy, dans l'éloge qu'il prononça à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [2], enfin l'abbé de Vauxelles dans le *Nécrologe des hommes célèbres* [3], rendirent pleine justice à son talent et à son caractère. En revanche, La Harpe l'habilla singulièrement dès 1773, dans sa jolie satire intitulée : *L'Ombre de Duclos :*

... Moi, je fus véridique,
Peu courtisan, mais excellent buveur,
Très bon convive, un peu brusque et parleur,
Et dans le vin surtout plein d'éloquence.
Que dis-je? Hélas ! ô regrets, ô douleurs !
Tout est perdu : j'ai vu passer en France
Du cabaret le règne et les honneurs,
Ces jours marqués par une ivresse aimable,
Où les neuf Sœurs ne chantaient plus qu'à table...
... On devint sombre : on n'eut plus de chanteurs ;
Piron et moi, de la vieille méthode
Nous fûmes seuls fidèles spectateurs,
Et les derniers des beaux esprits buveurs [4]....

En 1805, la société des sciences et arts de Rennes mit au concours l'*Eloge de Duclos*. Un des lauréats fut Denoual de la Hous-

1. *Recueil des harangues de l'Académie française.*
2. *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XL, pp. 198-205.
3. *Nécrologe de* 1793.
4. *L'Ombre de Duclos*, dans le recueil des *Satiriques du XVIII*e *siècle*. A cette pièce de vers il faudrait joindre en sens inverse l'Épitre de Bernis à Duclos :

Tu sais que d'un peu de bêtise,
Le bon vieux temps est accusé ;
Mais dans ce siècle plus rusé,
J'ai grand regret à la franchise
De l'âge d'or si méprisé, etc.

(Œuvres de *Bernis*.)

saye. Enfin, le 13 août 1833, la ville de Dinan inaugurait son portrait à l'hôtel de ville, et le 29 juillet 1838, son buste en marbre, par Du Seigneur[1], placé sur une colonnade de granit, dans le jardin des remparts, au milieu d'une rotonde d'où l'on aperçoit la maison où il est né, et le pont Pinot qu'il fit jadis construire.

Concluons.

Que reste-t-il de Duclos en fait de bagage littéraire ? Très peu de chose. On peut même dire que ses *Considérations sur les mœurs* émergent presque seules au-dessus de son œuvre. Et cependant, son nom est encore inscrit avec éclat sur les fastes de la postérité. Faut-il, pour expliquer ce problème, chercher, comme M. Clément de Ris, une subtile distinction entre l'homme de lettres et l'écrivain ? Je ne le crois pas nécessaire. Si Duclos n'a pas laissé d'œuvres durables, c'est qu'il n'était qu'un habile assimilateur. Toute son œuvre est de seconde main. Son ami Collé disait vrai en écrivant qu'il était *né sans génie*, si l'on entend par ce mot *création, invention, imagination :* Duclos, en somme, n'a guère travaillé que sur autrui. Mais il avait énormément d'esprit et du plus caustique et du plus brillant ; or il déversa cet esprit à pleines gerbes, pendant quarante ans, et tous les jours, dans tous les salons de la capitale[2] ; et comme il s'exprimait librement sur toutes les matières dont s'occupait alors l'opinion publique, ses discours, répétés à l'envi par ses auditeurs, avaient toute la célébrité qu'aurait pu avoir le meilleur livre[3]. C'est ainsi qu'il acquit par la parole une telle influence, que la marque en est restée indélébile. C'est lui qui, après Voltaire, a le mieux répandu les nouveautés du siècle dans les salons. Sa renommée est donc très supérieure à son œuvre. Duclos fut le roi des causeurs et des gens d'esprit, et pas autre chose. Je ne sais plus quel artiste de son temps il qualifia un jour de *bête comme un génie.* Lebrun répliqua :

1. Voy. *Etrennes dinannaises* de 1853, notice et discours par M. Odorici, etc.
2. Voy. Lerminier, *De l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle*, etc., p. 100.
3. Boissy d'Anglas, *Etudes littéraires*, II, 375.

Bel esprit fin, mais non sans tyrannie,
Pour se venger de n'être que cela,
Duclos disait : *Bête comme un génie !*
Duclos n'eut point cette bêtise-là.

Le Brun a rarement touché si juste dans ses épigrammes. Duclos reste le type de ces écrivains qu'il a représentés au vif d'après lui-même, dans un chapitre de ses *Considérations*, qui, par des ouvrages travaillés, auraient pu instruire leur siècle, mais négligent leurs talents et les perdent, faute de les cultiver. Tel d'entre eux, dit-il, aurait compté parmi les hommes illustres et n'est qu'un homme d'esprit de société.

Quant au caractère, on ne peut refuser à ce Breton de vieille roche, bourru et bienfaisant [1], mais caustique et entêté, un désintéressement et une probité rares de son temps. Duclos est un homme *droit et adroit*, disait le défiant J.-J. Rousseau, qui ajoutait : « Je lui dois de savoir que la droiture et la probité peuvent quelquefois s'allier avec la culture des lettres. » Sa probité prenait sa source dans son indépendance. Voltaire n'osa jamais s'attaquer à lui lorsqu'il s'écartait des consignes de la secte philosophique : le fin renard, a dit spirituellement un biographe, redoutait les coups de boutoir du sanglier breton et tournait avec respect autour de sa bauge. Duclos avait entrevu les désastres que devait amener le fanatisme sectaire de ses amis. Il leur tint souvent tête et on eut peur de lui.

Je laisse, dit-il quelque part, *une mémoire chère aux gens de lettres*. Ces quelques mots conviennent admirablement pour son épitaphe.

René Kerviler.

1. On le traitait d'avare, mais la liquidation de sa succession montra qu'il savait être charitable sans ostentation et que sa bourse était ouverte à tous les malheureux, à Dinan comme à Paris.

POÉSIE

TOTAL INVARIABLE

Jusques à l'âge de vingt ans,
L'âge des heures fortunées,
C'est par le nombre des printemps
Que l'homme compte ses années.

Et nous pouvons compter ainsi,
Tant que notre jeunesse dure,
Car la vie a bien, elle aussi,
Son printemps comme la nature.

Il est, pour nous, une saison
Qui nous sourit en toute chose,
Où, dans notre âme en floraison,
Chaque matin, naît une rose.

Rose d'amour, rose d'espoir,
Dont le doux parfum nous enivre ;
Fleur qui s'effeuille au vent du soir,
Mais qui ne meurt que pour revivre.

Le lendemain, plus belle encor,
Elle rayonne sur sa tige ;
Et, papillon aux ailes d'or,
Le plaisir près d'elle voltige.

Hélas ! cet âge où nul ennui
Sur notre front ne jette un voile,
Où, pour notre cœur ébloui,
Toute pensée est une étoile ;

Ce cher printemps qu'il faut bénir,
Cédant au sort que rien n'évite,
N'est bientôt plus qu'un souvenir :
La jeunesse passe si vite !

Et des brûlantes passions
Quand sont venus les jours arides,
Jours d'amères déceptions,
Qui creusent nos premières rides ;

Et des rêves ambitieux
Qui promettent fortune et gloire,
Quand les pieds du Temps, sous nos yeux,
Ont brisé le prisme illusoire ;

Quand, enfin, trop bien averti
Que toute force le délaisse,
Notre pauvre corps a senti
Les atteintes de la vieillesse ;

Alors, tristes et languissants,
En proie aux maux qui les sillonnent,
Dans leur compte, nos derniers ans
Par les hivers s'additionnent.

Mais des printemps et des hivers,
Quand à leur poids l'homme succombe,
Qu'importent les chiffres divers ;
Le total est toujours — la tombe !

HIPPOLYTE MINIER.

28 mars 1885.

LA MAISON DE LESAGE

Dans le pays de Rhuys, terre aride et sauvage,
Qu'environne la mer aux vastes horizons,
Où prêcha saint Gildas, l'historien des Bretons,
J'ai voulu saluer la maison de Lesage.
C'est un petit logis de notaire royal,
Au vieux bourg de Sarzeau. Quelques roses trémières
Fleurissaient près du seuil. Là vécurent ses pères.
Dépouillé par les mains d'un tuteur déloyal,
Lesage eut des soucis aux jours de sa jeunesse,
Mais l'amour vint bientôt consoler sa tristesse,
D'abord l'amour secret, tel qu'en connut Gil-Blas,
Puis l'amour pur et doux qui ne se cache pas.
Lui qui savait si bien les faiblesses humaines
Et tous les noirs replis qu'on trouve au fond des cœurs,
La bassesse des grands pour quêter des faveurs
Et leur servilité sous des formes hautaines,
Ainsi qu'un vrai Breton, fier de sa probité,
Il porta noblement la médiocrité.
Lorsque les Turcarets qu'effrayait son génie
Voulaient, pour l'acheter, lui verser des flots d'or,
Il fit voir le tableau de leur ignominie
Au théâtre où le monde entier l'admire encor.
Les hommes qu'il nous peint par le livre ou la scène
Se montrent bien souvent dignes de nos mépris ;
Mais, comme l'écolier, au bord de la fontaine,
Il faut savoir trouver l'âme de ses écrits.

NOIRMOUTIERS

Le vieux château carré, flanqué de ses tourelles,
Au loin m'apparaît blanc sur le ciel bleu d'été.
J'écoute, dans les champs, les cris des sauterelles,
Par d'épais chênes verts du soleil abrité.

La mer, autour de l'île azurée et brillante,
Jette dans l'infini son murmure éternel ;
Mais les pins se sont tus sous la chaleur brûlante ;
Aucun souffle de vent ne traverse le ciel.

Maisons blanches, figuiers, dôme lourd de l'église,
Colombes qui planez sur l'horizon riant,
Sables d'or, champs pierreux, terre fumante et grise,
Ne suis-je pas au bord d'une île d'Orient ?

Non, j'entends la chanson d'un pêcheur de Vendée.
Je foule un sol qui fut jadis couvert de sang.
Devant ces vieilles tours on fusilla d'Elbée,
Assis dans un fauteuil, et presque agonisant.

J'aperçois les débris des anciens monastères
D'où cette île a tiré son histoire et son nom.
Dans leurs vastes jardins, maintenant solitaires,
Un jour passa Brizeux, le doux barde breton.

Quand reviendra décembre avec ses noirs nuages,
Ces côtes trembleront des assauts de la mer.
Le pêcheur de son seuil reverra des naufrages,
Et ces pins gémiront aux souffles de l'hiver.

SAINTE-ANNE D'AURAY

Au sommet de sa tour, dans sa robe dorée,
Sainte Anne, des Bretons souveraine adorée,
Plane sur le pays des landes et des bois.
Sceptique ou vrai croyant, passant, qui que tu sois,
Salue avec respect cette image bénie !
Un peuple de douleurs, multitude infinie,
Devant elle a trouvé l'espoir et le repos.
Les pauvres, les petits, pour lui conter leurs maux,
Viennent des monts lointains et des côtes sauvages;
Et lorsqu'en approchant ils voient, dans les nuages,
Briller cette statue, au sommet de la tour,
Ils tombent à genoux, priant avec amour.

CONSOLATION

Souvent je me suis plaint des douleurs de la vie ;
Malade, j'ai traîné bien des jours languissants ;
J'ai regardé parfois avec des yeux d'envie
L'homme pauvre mais fort qui laboure les champs.

Et pourtant j'ai connu l'amour et la richesse;
L'Art m'a tendu sa coupe aux bords parés de fleurs:
La Muse m'a souri dans ma triste jeunesse,
Eclairant d'un rayon mes ombres et mes pleurs.

J'ai pu voir la Nature en ses beautés sublimes :
Les pics neigeux saignant des flèches du soleil,
La lune se mirant dans les glaciers des cimes,
Et sur l'Océan vert l'aube d'un jour vermeil.

J'ai vu tomber des monts la cascade irisée ;
J'ai rêvé sur le bord des lacs bleus et dormants ;
J'ai cueilli l'aubépine aux murs du Colisée
Et le cyclamen rose entre les marbres blancs.

Tant d'autres sont restés sans amour et sans joie !
Tant d'autres n'ont connu ni la Muse ni l'Art,
Dont la misère a fait obstinément sa proie,
Et qu'une lente mort vient délivrer trop tard !

Heureux celui qui trouve à son foyer paisible
Un amour sûr et doux et des enfants joyeux !
Si la douleur sur moi jette sa main terrible,
J'ai des êtres chéris pour reposer mes yeux.

JOSEPH ROUSSE.

NANTES

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES *

VIII

Une des plus pénibles obligations de la Restauration fut celle d'avoir à sévir contre ceux qui avaient trahi sa cause ; et le nombre en était grand. Si les uns l'avaient fait par sympathie pour l'ancien gouvernement, les autres avaient été guidés par un motif moins honorable : par un attachement à leurs places malheureusement trop fréquent chez nous. A l'annonce de la rentrée de l'Empereur, certains préfets n'avaient pas craint d'envoyer leur adhésion au *Gouvernement* dont ils laissaient à dessein le nom en blanc (*historique*). C'étaient, en tout cas, des étais trop peu solides, qu'il était bon de changer. Je ne veux m'occuper ici que de la réorganisation de la magistrature nantaise, qui fut l'événement marquant de la vie de mon père, nommé substitut à vingt-cinq ans. De l'ancien tribunal on ne conserva que trois juges, nommés antérieurement à 1814. En se réengageant aux Cent-Jours avec l'Empereur, et se séparant sur un point de certains de leurs collègues, ils avaient formulé, je ne m'explique pas comment, une réserve au sujet de l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, acte qui excluait à perpétuité du trône la dynastie des Bourbons. Comment semblable révocation, qui excita tant d'émoi de nos jours, en provoqua-t-elle si peu alors ? Par

* Voir la livraison de mars 1885, pp. 192-203.

un motif unique mais de premier ordre : c'est que la magistrature n'était nullement inamovible, à sa formation. Ce sont les avantages reconnus à ce principe qui l'ont fait plus tard passer dans nos lois, et il faut qu'ils soient bien grands, pour que nos gouvernants d'aujourd'hui se soient empressés de le rétablir, sitôt après lui avoir donné la plus hypocrite des entorses !

Qu'il me soit permis de m'arrêter quelques instants devant les noms des si honorables collègues de mon père, noms qui ont tant de fois caressé mon oreille au temps de mon enfance. D'abord, mon grand-oncle maternel, M. Baron, qui fut nommé président du nouveau tribunal, magistrat aussi recommandable par sa science juridique que par sa culture intellectuelle et le brillant de son esprit ; puis MM. Tronson, Le Lasseur, Le Bahezre de Creamblay, Maisonneuve, Gauthier-Blanchardière et Bruneau de la Souchais ; enfin, et en qualité de substituts sous la direction de M. Bernard, procureur du Roi, mon père et M. Henry Bernède. Tous étaient amis et sortaient des rangs du barreau. — « Mais ils sont bien jeunes, vos nouveaux magistrats ! » disait-on au préfet, M. de Brosses, une curieuse figure, que nous retrouverons plus tard. — « Tant mieux, répondit-il plaisamment, ils dureront plus longtemps ! »

Il faut reconnaître que la Restauration avait eu la main heureuse en tombant sur ces hommes, sans autre ambition que celle du devoir à accomplir et aussi dignes dans leur vie privée que dans la vie publique [1]. Au moment de sa chute, elle les retrouva

1. Il faut pourtant bien dire, tant notre humanité est toujours incomplète sur quelques points, que ces braves gens se relâchaient terriblement de leur morale austère dans les chansons qui terminaient alors tous les dîners. *La Clef du Caveau*, ce recueil bien oublié aujourd'hui, était alors le code de la table, et il eût été beau, ma foi ! de voir des magistrats se jouer d'un code, quel qu'il fût ! Je me souviens d'une qui, rien qu'en y pensant, me fait dresser les cheveux sur la tête. Dans un accès de lyrisme à tous crins, le poète ne terminait-il pas par ces mots :

J'aime la force dans le vin
Et la faiblesse dans les belles !

Heureusement que tout s'évaporait en chansons ; et qu'une fois rentrés au domi-

tous, absolument tous, fidèles au serment qu'ils lui avaient prêté [1]. Avec eux, M. Papin de la Clergerie, qui avait remplacé comme président mon oncle décédé, deux nouveaux substituts, MM. Reveillé de Beauregard et Donker de Sarroëlof, plus, quatre juges auditeurs et suppléants, MM. Bernard des Essarts fils, Thibeaud-Nicollière, Benjamin Baron fils, et Angebaud, mort tout récemment à quatre-vingt-huit ans, toujours sur la brèche pour la cause du bien. *Tous* refusèrent de s'engager vis-à-vis du nouveau gouvernement, encore bien que plusieurs eussent un réel besoin des émoluments de leurs places. — « Et quelque jeunes que nous fussions, me disait mon père avec une pointe malicieuse d'orgueil, il est constant que nos jugements étaient moins souvent cassés par la Cour d'appel que ne le furent depuis ceux de nos successeurs. »

IX

Je reviens aux embarras de tout genre contre lesquels avait à se débattre le gouvernement des Bourbons. Qu'étaient les griefs de quelques vieux révolutionnaires, de quelques fonctionnaires civils révoqués, auprès des mécontentements d'une classe bien autrement nombreuse, bien autrement intéressante puisqu'elle se composait de la fleur de la jeunesse française. Je veux parler des officiers mis à demi-solde, si ce n'est en retrait d'emploi. Il en

cile conjugal, ces mauvais sujets d'occasion reprenaient tout naturellement les habitudes de bons et fidèles maris qu'ils n'avaient en réalité jamais abandonnées. Dans la pratique aussi, ils mouillaient largement d'eau le vin qu'ils buvaient à leurs repas.

1. Le serment était alors considéré par les royalistes comme chose tellement sacrée, qu'encore bien que les fonctions professionnelles n'eussent aucun caractère politique, la plupart des officiers ministériels refusèrent de le prêter aux Cent-Jours. Exagération, si l'on veut, mais exagération de délicatesse, et bien difficile à condamner. Il y a quelques années à peine, on enterrait l'honorable M. Jalaber. Par semblable motif, en 1830, il s'était laissé exproprier de sa charge de notaire. Les pauvres, dont il s'était toujours occupé avec amour, ainsi que des bonnes œuvres de toutes sortes, n'eurent pas lieu de se plaindre de cette mise en retraite prématurée.

restait infiniment plus qu'il n'était nécessaire pour la garde d'un pays désormais en paix. Il était surtout naturel que le gouvernement royal, après s'être vu abandonné par eux l'année précédente tint à ne pas remettre son existence entre leurs mains avant de s'être constitué dans l'armée un noyau de solides serviteurs. Pour être bonnes, ces raisons n'en étaient pas moins difficiles à faire comprendre à des hommes déçus dans leurs projets d'avenir et blessés dans leurs affections politiques, au moins autant que dans leurs intérêts ! J'ajouterai que le contact quotidien qu'ils étaient obligés d'avoir avec l'étranger victorieux achevait de les exaspérer.

Sous l'empire de ces sentiments, leur caractère s'était aigri et l'héroïque bravoure de quelques-uns d'entre eux s'était transformée en une véritable férocité. Jamais la fureur du duel ne sévit à Nantes plus cruellement qu'elle ne le fit alors ; duels de toutes sortes ; de français contre nos amis les ennemis, les détenteurs du sol [1], ceux-là, je ne me sens pas le courage de les blâmer ; — duels entre bonapartistes ou libéraux et royalistes, que je comprends, tout en les déplorant ; — duels entre les anciens officiers de l'Empire et les nouveaux... *présumés royalistes !* Ceux-là, absurdes ; — puis, enfin, duels absolument insensés, sans motifs, entre gens qui ne se connaissaient seulement pas ! Après s'être battus individuellement, on se battit *six contre six* [2] ; un peu plus, on eût renouvelé le combat des trente Bretons contre les trente Anglais, avec cette triste différence, que c'était entre enfants de la même mère qu'on s'égorgeait. Dans un café de la ville, la figure d'un *bon jeune homme* ayant eu le malheur de déplaire à un ferrailleur en renom, ce dernier fit venir d'un restaurant voisin un godiveau bien chaud, et l'ayant retourné délicatement le posa tout dégouttant de sauce sur la tête du

1. J'en sais plusieurs dont M. de Codrosy, l'ancien président de notre conseil général, fut le héros. M. de Codrosy se battit cinq fois dans la même semaine contre des officiers étrangers.

2. Historique.

pauvre enfant condamné à devenir la risée préalable d'une galerie imbécile, avant d'être la victime du spadassin [1]. On se battait par partie de plaisir. Deux amis intimes, allant ensemble au bal, conviennent de se disputer au sabre l'unique paire de gants qui restait dans un magasin, et le vaincu déclarait avec la meilleure grâce du monde que ces gants lui étaient devenus bien inutiles attendu qu'il avait perdu deux ou trois doigts dans la rencontre [2].

X

Malgré son absurdité, le duel a quelque chose de chevaleresque qui plaira toujours à notre nation ; mais, dans les conditions comme celles dont nous venons de parler, c'était un vrai retour à la barbarie. On alla plus loin : en pleine civilisation, certains individus eurent la prétention de vouloir revenir à la vie des *sauvages* ; c'était le nom qu'ils s'étaient donné. Ils se mettaient en dehors de toutes lois, soit morales, soit conventionnelles, circonscrivant le rôle de l'homme à la satisfaction de ses besoins, de ses appétits ! Pour être admis à l'honneur de faire partie de cette Société, il était indispensable de s'y être acquis des droits par quelque excentricité de *haulte gresse*, commme disait Rabelais. — Un *sauvage* est rencontré par un ancien ami, qui, pris de pitié pour son état de malpropreté, lui fait don d'une chemise blanche. — Ah ! reprend celui-ci plein de reconnaissance, en passant la chemise fraîche... *par dessus l'ancienne*, comme on est tout de même mieux dans du linge propre ! — Un autre, mis à la broche, fut sur le point d'être rôti vif, ses amis (appelés un instant au dehors), ayant oublié de *l'arroser*, et de l'arroser avec quoi !!! — Un vieux brave qui faisait partie du même cercle que moi, avait eu la faiblesse de se laisser enrégimenter dans ce corps malpropre, et, comme sujet de *thèse d'admission*, il avait choisi *l'ingurgitation de trois chandelles de suif !!* — « Le

1. Historique.
2. Id.

suif, c'est bon pour les cosaques, mon capitaine ; mais quoique je n'aie jamais eu à me reprocher une tendresse trop vive pour aucun des Bonaparte vous remuiez bien autrement ma fibre patriotique, quand vous me redisiez votre cri de : *Vive l'Empereur !* dernier hommage rendu au héros succombant à Waterloo, que le jour où devant une assemblée gouailleuse, vous racontiez l'expulsion, hors de votre estomac révolté, des trois pauvres chandelles incongrûment traitées par vous de *royalistes*, à cause de leur couleur blanche. »

Assez de *sauvagerie* comme cela, cette gracieuse institution, du reste, n'ayant duré que le temps de la durée des roses,

L'espace d'un matin.

Rentrons vite dans la vie civilisée.

XI

J'ai dit que, s'inspirant de ses traditions familières, la Restauration avait, à l'exemple de Henri IV, essayé d'abord de prendre les mouches avec du miel. Le procédé n'ayant pas réussi, par une pente fatale elle s'était rejetée sur le vinaigre, qui, il le faut bien dire, ne lui fut guère plus profitable. Elle en avait pourtant trouvé une sorte, de qualité particulièrement acide, dans un certain vicomte de Cardaillac, envoyé comme commissaire général de police à Nantes. *Cardaillac*, tout court, comme l'appelaient avec rage les vieux libéraux que j'ai connus, était, avant tout et par goût, *vexateur* dans l'exercice de son autorité. Pour en donner l'idée, il avait composé une liste de suspects. Afin de les mieux tenir dans sa main, disait-il, il les contraignait à venir presque quotidiennement à la mairie attester leur présence par une signature sur un registre *ad hoc*. Mieux encore : il en força quelques-uns à quitter la ville et à s'exiler, tant à l'intérieur qu'au dehors du pays. J'exècre la tyrannie, même le simple arbitraire, sous quelque drapeau qu'ils s'abritent, mais je ne peux m'empêcher de rire, en entendant comparer les agissements de

Cardaillac aux agissements de la *Terreur*, dont on s'acharnait à leur donner le nom ! Ils restaient même bien au-dessous de ceux du premier Empire, qui vis-à-vis d'un certain nombre de citoyens, remplaçait la guillotine par une détention illimitée ; tout au plus pouvait-on les assimiler aux procédés employés pendant les Cents-Jours par le commissaire Moreau. Avaient-ils d'ailleurs bonne grâce à se poser en victimes, ces hommes dont la plupart avaient applaudi aux attentats de la Révolution ou aux excès autoritaires de l'Empire ? Ah ! quelle justice que celle des partis !

XII

Contre tant d'hostilités, de dangers même se révélant par des complots soudains, la Restauration sentit le besoin de se créer des appuis d'une nature toute particulière. Elle ne crut pas pouvoir en trouver de meilleurs que dans l'élément religieux. De là, naquit l'étroite alliance qui fit si grand tapage, l'alliance du trône et de l'autel. Je ne voudrais pas que mes paroles pussent être prises dans un sens antireligieux, mais autant pareil rapprochement est bon, quand il se fait de soi même, autant il me paraît peu désirable, quand il est pour ainsi dire imposé d'office. A-t-il du reste été profitable, soit au gouvernement, soit à la religion ? Les faits sont là pour répondre. Dans un pays indépendant de caractère comme le nôtre, il eût été difficile qu'il en fût autrement.

De cette union les agents par excellence furent les missionnaires, qui se répandaient dans les villes comme dans les campagnes, s'efforçant par leurs prédications passionnées de réchauffer le zèle royaliste et religieux. Grâce à eux, les voûtes de toutes nos églises ne tardèrent pas à retentir des échos du fameux cantique de Saint-Sulpice :

Quand nos tyrans, au sein de l'abondance,
Faisaient régner la terreur et l'effroi,
Quand tout semblait perdu pour notre France,
Nous espérions toujours en notre Roi.

REFRAIN

Vive la France!
Vive le Roi!
Toujours en France,
Les Bourbons et la Foi!

La poésie a des privilèges ; mais n'était-ce pas les excéder un peu de prétendre qu'en 1810 la France espérait toujours le retour du roi ?

Ce nom des *missionnaires* me fait revenir à la mémoire une anecdocte bien à l'honneur d'un magistrat, vieil ami de mon père, M. Blanchard, de Blain, qui remplissait alors les fonctions de procureur du Roi à Savenay. Pourra-t-on croire que, dans un de ces revirements politiques, comme il s'en présente assez fréquemment dans les gouvernements constitutionnels, ces amis de la royauté furent poursuivis par les agents même. du pouvoir, sous la prévention d'avoir par leurs discours provoqué *les citoyens à la haine les uns contre les autres!* Ah ! depuis lors nous en avons entendu bien d'autres, de ces excitations ; j'ajouterai de bien autrement dangereuses, qui, pour cause, n'ont jamais été et ne seront jamais poursuivies. Revenons à M. Blanchard. A l'ordre qu'il reçut à ce sujet de son chef, le procureur général, il répondit que, « ne voyant rien de repréhensible dans les actes des missionnaires avec lesquels il était en complète communauté d'idées, il se refusait à agir contre eux, dût ce refus entraîner sa révocation. » On n'osa pourtant pas aller jusque là ; mais il fut transféré du siège de Savenay à celui d'Ancenis, ce qui n'était pas une faveur. Que l'on partage ou non la manière de voir de M. Blanchard, il n'en est pas moins constant que sa conduite fut un noble exemple d'indépendance, exemple que nous avons été heureux naguère de voir se reproduire dans la magistrature sur la plus grande échelle, lors de la mise à exécution des fameux décrets contre les ordres religieux.

XIII

Mais qui donc osait attaquer avec tant d'audace des amis aussi notoires de la royauté que l'étaient les missionnaires? C'était des royalistes ou du moins des hommes se disant tels ! 1816 nous avait donné la fameuse *Chambre introuvable*, et le pays assistait au triste spectacle d'une scission dans les partisans du gouvernement. D'un côté, les *ultras*, comme ils s'appelaient eux-mêmes avec orgueil, gens de tempérament extrême, qui, *dans l'intérêt de la royauté*, « ils le disaient bien haut » croyaient devoir se montrer plus royalistes que le roi; de l'autre, les *doctrinaires*, des hommes politiques venus de tous les points de l'horizon et, conséquemment d'opinions molles et indécises. Par opposition à la réaction royaliste, sous la prétentieuse devise *Union et Oubli*, ils tendaient la main à coup sûr bien prématurément à ceux qui peu de mois auparavant, étaient encore les ennemis déclarés de la Restauration. Ce furent eux qui formèrent ce ministère hybride, ni chair ni poisson, présidé par M. Decazes cet homme qui, par les charmes de sa personne et sa forte éducation classique, avait capté les bonnes grâces du Roi, esprit littéraire lui aussi.

A ce moment, l'administration départementale de la Loire-Inférieure avait à sa tête M. de Brosses, fils de l'ancien premier président du parlement de Bourgogne, connu dans le monde des lettres par le récit agréable, quoiqu'un peu surfait, de son voyage en Italie. Notre préfet avait hérité du brillant esprit, de l'agrément de son père ; mais malheureusement pas de sa fortune ; car il dut une fière chandelle à la bienfaisante loi du milliard des émigrés qui lui alloua un bon petit million en échange des propriétés de sa famille, confisquées révolutionnairement. Quand M. Decazes inaugura sa nouvelle politique, de Brosses, jeune, ambitieux et pauvre par dessus le marché, fut pris d'une crainte si naturelle chez les préfets qu'elle leur est comptée à peine comme péché véniel aujourd'hui : il ne voulait pas s'exposer à perdre sa place et, *ultra* jusque-là, il mit tout son zèle au service du ministère. Un

de ses amis les plus intimes était M. Humbert de Sesmaisons, un *ultra,* lui aussi, alors député de Nantes. (Aujourd'hui, nous nommons M. Laisant, un *ultra* dans un autre sens ; qu'on dise donc que nous ne sommes pas gens de progrès !) — Malgré leur liaison notoire, le préfet, je l'ai dit, tenait à conserver les bonnes grâces du pouvoir, et il lâcha carrément son ami, au moment où celui-ci sollicitait le renouvellement de sa candidature. Un jour, un ami commun lui témoignant de l'étonnement de ce revirement d'attitude : — « Bah ! répondait-il, d'un ton de bonhomie plus apparente que réelle, Humbert ne pourra jamais passer, il est trop gros pour celà [1]. »

Dieu sait comme nos pères les *ultras* firent fête à ce bon M. Decazes, pendant le tempsqu'il fut au pouvoir ! Les couleuvres à avaler lui firent rarement défaut. Un jour, un irrespectueux *Guignol* le représentait attaché à une potence, condamné qu'il avait été, au préalable, à être pendu et, par un raffinement de vengeance, dans son propre pays de naissance ; était-ce trop pour tous ses méfaits ? Au moment où, à la grande joie de l'assistance, il était enlevé de terre et qu'il commençait à osciller dans les airs : « C'est drôle ! lui faisait-on dire, avec un accent du terroir bien prononcé, de quelque côté que je me tourne, je ne vois que la ville de Libourne ! »

Plus enthousiaste encore de la politique Decazienne que le préfet, était le procureur du roi ; mais avec quelle différence dans la forme ! Si la Providence l'avait doué d'une parfaite sûreté de flair, qualité de premier ordre pour le fonctionnaire soucieux

1. Le fait est que le brave Humbert était pourvu d'une obésité telle que pour aller remplir son mandat à la Chambre, deux places dans la diligence de Paris n'étaient pas de trop pour sa seule personne. Un jour, raconte la chronique, *Calino,* son valet de chambre vint triomphalement lui apporter les coupons des deux dernières qu'il eût trouvées ; seulement l'une était de coupé et l'autre d'impériale. Plus certain que ce joli racontar, c'est que, pour une comédie de société dans laquelle il devait remplir le rôle de *l'Amour,* on lui avait confectionné un beau gilet de camaïeu blanc sur lequel s'éparpillaient des dessins coloriés représentant Cupidon avec son carquois et son arc. *Cinq petites filles,* parmi lesquelles se trouvait la bonne grand'mère qui a bien voulu me faire ce récit, trouvèrent sans trop de peine le moyen de s'y enfermer toutes.

d'orienter sa voile du côté du soleil levant, elle lui avait en revanche absolument refusé la grâce personnelle et cette souplesse de caractère qui aidait tant M. de Brosses à se faire pardonner ses variations politiques. Après tout, serait-il juste qu'elle départît la totalité de ses dons au même individu? Dans les dernières années de l'Empire, ce digne magistrat avait rempli les fonctions de procureur au *Tribunal spécial des prises maritimes*. Nul, au palais du moins, n'avait oublié ses dithyrambes quotidiens en l'honneur du grand empereur, et certaine apostrophe : — « *Tu périras, perfide Albion !* » solennellement lancée à l'Angleterre vers laquelle il étendait une main menaçante, était restée légendaire. Inutile de dire qu'avec semblable caractère, le cher homme s'était trouvé parfait royaliste, à la première Restauration ; *ultra*, mais *ultra* renforcé, lors de la seconde : n'était-il pas nécessaire qu'il le fût pour être porté sur la liste du tribunal qu'on reconstituait ? Naturellement encore, le ministère *Union et Oubli* l'avait trouvé plein de tendresse pour sa politique. Depuis longtemps aussi sa paix était faite avec Albion, malgré toute la perfidie britannique; et les foudres qu'il lui lançait autrefois avec tant de majesté, il les dirigeait aujourd'hui contre ses amis d'hier. Son suprême bonheur, en ce moment, eût été de poursuivre l'affreux livre que venait de publier cet *ultra* de Châteaubriand : *La Monarchie selon la Charte ;* et son désespoir, de n'en pouvoir faire autant pour ses substituts, qui (le croirait-on ?), osaient se vanter devant lui, non-seulement de l'avoir lu, mais même de le posséder ! En 1817, au premier rang des héros présents et passés, bien au-dessus de ce Napoléon qu'il avait tant célébré, il plaçait incontestablement... le duc d'Angoulême ; oui, le duc d'Angoulême, parce qu'il inclinait vers les idées de M. Decazes.

Ce prince ne faisait qu'incliner au début, mais on finit toujours par tomber du côté où l'on penche. Un jour, à la stupéfaction, à la colère de tous les royalistes, il fut appris que l'héritier présomptif de la couronne de France se faisait le champion de la politique ministérielle et arrivait à Nantes pour la préconiser!

C'était trop fort ! Ma foi, tant pis pour lui ; après tout, il n'était pas le roi, le roi qui seul a droit au respect, alors même qu'il se trompe, comme en témoigne la maxime : *Vive le roi... quand même !* Le pauvre prince fut daubé, crossé, comme eût pu l'être le Decazes en personne. On le chansonna, on le tympanisa, Dieu sait comme ! on ne l'appela plus que le *commis-voyageur de la maison Union et Oubli.* — Pour lui attirer un regain de popularité, le préfet l'avait emmené visiter la principale raffinerie de Nantes, à la tête de laquelle était M. Jollin-Dubois, qui n'était rien moins que royaliste. Dès le lendemain, dans les cercles blancs, on fredonnait le couplet suivant, sur l'air de *la Pipe de tabac* :

Vraiment ce bon prince m'échine
En flattant ainsi le bourgeois.
Quoi ! faut-il donc que l'on raffine,
Pour devenir l'ami des rois !
S'il pense tirer quelque lucre,
En faisant ainsi le câlin,
Qu'il s'en aille se faire... *sucre*
A la fabrique de Jollin.

Je ne suis pas absolument certain que ce couplet soit arrivé à son adresse, tant la vérité a de peine à trouver l'accès de l'oreille des princes, *même quand ils se croient libéraux ;* mais, avant la fin du jour, le duc put se rendre compte par lui-même des résultats de sa mission. En revenant de l'usine Jollin, pour gagner le port maritime, le cortège officiel était obligé de passer au-dessous du cercle dit *des Jeunes Gens*, située à l'entrée du quai de la Fosse et de la rue Jean-Jacques-Rousseau, dite alors *rue Dauphine* (singulier nom dans la circonstance !). Ce cercle avait bien un petit parfum de libéralisme ; mais, après l'avance si marquée que le prince avait faite aux *idées constitutionnelles,* comme on disait, le préfet espérait bien le faire bénéficier d'un bon accueil ; qui sait même ? peut-être d'une chaleureuse ovation. Mais quelle déception ! Au lieu de l'acclamation recherchée, un silence glacial. Pis encore : les membres du cercle, au grand complet, étaient rangés à leur balcon, le chapeau sur la tête, et pas un front, pas un ! ne se découvrit à son aspect ! Quel froid,

mon Dieu ! quel froid cela jeta sur le reste de la visite. Le lendemain, à la vérité, le cercle était fermé par ordre préfectoral, mais les incivils jeunes gens qui s'attendaient à cet acte de répression, s'en vengèrent par une mordante chanson qui, celle-là arriva aux oreilles du préfet. Ils disaient, avec quelque apparence de vérité :

Le bon prince ayant *brossé Brosse*,
Brosse a promis de nous *brosser*.

Eh bien ! Brosses, par son aménité comme je l'ai dit, trouva moyen de se faire pardonner sa petite conversion à gauche par les *ultras*, qui pourtant n'entendaient guère raillerie sur l'article. Toutefois, pour l'en punir, ils se mirent momentanément d'accord avec les libéraux (une fois n'est pas coutume), et se donnèrent la petite satisfaction de chanter avec eux les désobligeants couplets.

J'allais oublier le procureur du Roi, lui aussi, ce n'était que justice, dut payer sa part des pots cassés : un malin à mémoire perfide, comme il s'en trouve plus d'un dans le barreau, agacé par le lyrisme à outrance du bonhomme, se fit un vrai plaisir de rappeler au public ses palinodies, dans cet agréable couplet :

Vive le procureur du Roi !
Ce digne homme est la vertu même :
Il aimes *les belles*, la *Foi*,
Sa *place* et le *duc d'Angoulême*,
Et son amour pour le prochain
S'étend, dit-on, jusqu'à *la Charte* ;
Au temps jadis, s'il m'en souvient,
Il aimait aussi *Bonaparte*.

FRANCIS LEFEUVRE.

(*La fin prochainement.*)

BONNECAMP

POÈTE ET MÉDECIN BRETON

DU XVIIe SIÈCLE.

Jean de la Fontaine, le poète inimitable de *la Cigale* et de *la Fourmi*, du *Loup* et de *l'Agneau*, des *Deux Pigeons*, etc., l'auteur en un mot de cette « *ample comédie aux cent actes divers*, » ou plutôt de ce poème épique le plus vrai, le plus merveilleux, le plus charmant, le seul que possède la France, et qui peut rendre des points à ceux de tous les temps et de tous les peuples, — La Fontaine, à certain jour laissant dormir ses bêtes — je veux dire ses héros, — s'avisa (on le sait) de découvrir le prophète Baruch, et aussitôt enivré de sa découverte et descendant dans la rue, il arrêtait, par les rubans de leur pourpoint ou par les boutons de leur justaucorps, les passants pour leur crier à tue-tête : « Avez-« vous lu Baruch ? Savez-vous que c'était un bien grand homme ! »

Je n'ai point découvert Baruch, par cette raison excellente (entre plusieurs autres) que La Fontaine avait pris les devants. Mais j'ai découvert Bonnecamp — rue Guénégaud, 3, à Paris, près du Pont-Neuf, dans le magasin de M. Claudin. Et pourtant je n'imiterai point le *Bonhomme*, je n'irai demander à personne : « Avez-vous lu Bonnecamp ? » — D'abord je tiens pour certain que tous en chœur répondraient : « Ni lu, ni vu, ni connu ! » — Si, par mpossible, quelqu'un des interrogés, trompant cette attente, répliquait : « Oui vraiment, je l'ai lu, Bonnecamp, et c'était un bien grand homme ! » — je serais, il faut le dire, doublement vexé : pour moi d'abord, qui me verrais contraint de rengaîner ma découverte, ensuite, pour mon interlocuteur dont la réponse ne dénoterait pas un jugement très droit.

Ce n'est pas que Bonnecamp soit à dépriser; mais — je ne veux pas surfaire ma trouvaille — grand homme ou grand poète me semble un peu fort pour lui. Il alliait cependant deux aptitudes, ou si l'on veut deux occupations assez rarement unies, la poésie et la médecine. Comme médecin il n'était pas le premier venu, il avait des clientèles illustres, entre autres, celle de madame de Pontchartrain et de ses enfants. Pontchartrain, le mari et le père, était alors premier président du Parlement de Bretagne, et au temps où Bonnecamp se révèle à nous — en 1687, — le Parlement de Bretagne siégeait à Vannes, par continuation du châtiment infligé douze ans plus tôt (en 1675) à la ville de Rennes, à l'occasion des émeutes du Papier timbré.

Donc, en 1687, Bonnecamp était médecin à Vannes et sans doute — à en juger par sa clientèle — le premier médecin de cette ville. C'est alors qu'il se révèle, — mais comment?

Ses pareils à deux fois ne se font point connaître!

Lui se fait connaître par un *in-quarto*, tout rempli de ses vers. Circonstance atténuante : ce volume est mince; il contient seulement soixante-cinq pages — et soixante-cinq sonnets, plus un avertissement et une dédicace. Le titre porte :

« SONNETS | SUR LES PRINCIPAUX | MYSTÈRES | DE LA NAISSANCE, DE LA VIE, | de la mort et de la Résurrection | du Fils de DIEU. |
A VENNES. | Chez GUILLAUME LE SIEUR, |
Imprimeur et marchand libraire proche |
les Reverens Peres Jesuïtes 1687. »

L'épître dédicatoire, adressée *A Madame de Pontchartrain, première présidente au Parlement de Bretagne*, trace de cette dame un portrait intéressant. Bonnecamp nous la montre non seulement « prosternée aux pieds des autels dans une posture touchante et hu« miliée, » mais de plus consacrant sa vie à visiter les prisons et

les hôpitaux « pour donner des améliorations et apporter d'utiles « soulagemens à leurs hôtes malheureux ; » recherchant « avec « empressement, dans les maisons écartées, ce que la misère et la « pauvreté étalent de plus horrible, » faisant secourir à domicile les pauvres malades par des personnes qu'elle entretenait tout exprès ; joignant enfin dans le commerce du monde, à l'exercice de ces hautes vertus, une « civilité engageante » qui gagnait les cœurs, « une couversation aisée et spirituelle » qui charmait tout « son cercle. » Il dit avec quelle constance cette femme généreuse portait la perte récente d'un fils enlevé dans sa fleur et que Bonnecamp avait assisté à ses derniers moments. Il termine par ces vœux adressés à M. et Mme de Pontchartrain :

« Heureuse province (la Bretagne) si le ciel prolonge les jours de ces deux illustres personnes, à la vie desquelles la félicité publique semble attachée ! — Je souhaite que le Ciel en augmente la durée d'une manière que l'*Art que j'exerce* y contribue moins que les vœux que je fais, en leur donnant une santé si entière et si parfaite, qu'elle soit plûtost l'effet de leur bon tempérament et d'une grace singulière que celuy *d'une Science* qui ne peut rien sans son secours. »

Style rocailleux, mais excellents sentiments et bien désintéressés chez un médecin, le tout signé BONNECAMP : ce n'est que là qu'on trouve le nom de l'auteur.

Dans l'Avertissement, qui suit, il avait tracé, pour le public et pour la postérité, son propre portrait. Un sort jaloux nous en prive, l'unique exemplaire du livre connu jusqu'ici n'ayant conservé qu'une page de cet avertissement, qui en devait compter trois ou quatre. Le début n'est pas sans intérêt :

« J'ai eu (dit Bonnecamp) beaucoup moins d'envie de faire imprimer ces vers *pour les beautez qui s'y peuvent rencontrer*, à cause de l'excellence de leur sujet, que par le plaisir de donner quelques marques de mes sentiments respectueux pour Madame de Pontchartrain, à qui je les présente.

« Ce n'est pas que mon esprit n'ait été gêné de resserrer en

cinq ou six pages les éloges des vertus et des actions héroïques de cette dame incomparable, dont le récit ferait de justes volumes. Mais je m'en suis rémis par la réflexion que j'ai faite, *que je renfermois dans des sonnets l'Évangile, qui se répand par tout l'univers.* »

La chute en est jolie ! — dirait Oronte. L'opinion de l'auteur sur ses vers ne pèche pas, non plus, par excès de modestie. La nôtre est un peu moins favorable. Le style de ses sonnets est ample, correct, parfois assez éclatant, mais souvent flasque et vide : trop de lieux communs, trop peu de nerf, de trait et d'originalité. Nous allons donner quelques exemples, en laissant de côté, bien entendu, le plat et le vulgaire qui ennuieraient le lecteur, et en ne prenant que le meilleur ou du moins ce qui peut soutenir la lecture.

Voici le début, l'*Invocation au Verbe incarné :*

Verbe, Substance incrée[1], adorable Splendeur,
Image de la gloire et des beautez du Père,
Clarté de ce soleil, Éclat de sa lumière,
Allumez dans mon âme une céleste ardeur !

Les premiers mystères, celui même de la naissance à Bethléem, si poétique et si touchant, sont médiocrement traités. Pour trouver une citation à faire, il faut aller jusqu'au *Massacre des Innocents :*

Par l'ordre du tyran, les fils à la mammelle
Tombent navrés, percés d'une pointe mortelle ;
De leur flanc sang et lait coulent avec horreur...

O confesseurs muets ! martyrs avant de croire !
Dieu du ciel vous sourit ! Montez donc dans sa gloire,
Et de votre bourreau bénissez la fureur.

Un peu plus loin, voulant peindre la vie humble et inconnue de la Sainte Famille après son retour d'Égypte, il a ce beau vers, (Sonn. 13) :

Le rebut de la terre étoit l'honneur des cieux !

1. Au lieu de *incréée* ; cette forme se trouve dans les vieux auteurs.

Et cet autre, ailleurs, au sujet des miracles du Christ (Sonn. 22) :

Les muets à l'envi racontent ses merveilles.

Il y a aussi des drôleries, et comme je n'écris pas ici le panégyrique de Bonnecamp, en voici quelques exemples. Dans le sonnet sur le baptême de Notre-Seigneur (Sonn. 16) :

On voit au même temps qu'en forme de colombe,
Du céleste séjour le divin Esprit *tombe*.

Quelle chute ! Et cette apostrophe au diable, chassé par Jésus du corps d'un possédé et ne sachant plus où se fourrer (Sonn. 23) :

Tu ne disposes pas d'un porc pour t'y cacher.

Ce qui est mieux, c'est ce dialogue entre Jésus et la femme pécheresse qui vint, chez le pharisien Simon, se rouler aux pieds du Sauveur en les inondant de larmes et de parfums (Sonn. 27) :

— Jésus, de vos bontez ouvrez-moy les abymes,
Pour y noyer (dit-elle) et mes feux et mes crimes!
— Va (luy dit le Sauveur), tes pechez sont remis :

Tes pleurs et ta tendresse ont mérité ta grâce;
Tes fautes tu les hais... et moy je les efface!
Je t'en pardonne plus que tu n'en as commis.

Ce n'est pas tout à fait le texte de l'Évangile (Luc, VII, 37-50), c'est tout à fait le sentiment. Plaçons à côté ce petit tableau des noces de Cana, où l'on trouve au moins un reflet de la naïveté pittoresque, habituelle aux vieux maîtres du XVIe siècle dans la peinture de cette scène (Sonn. 20) :

Aux noces de Cana, par le defaut du vin,
La soif qu'on y souffrit (à ce qu'on dit) fut preste
— A la confusion du maître du festin —
De gaster tout l'honneur d'une si belle feste.

Jesus avec sa mere y fut jusqu'à la fin;
Elle luy dit : — « Mon Fils, agréez ma requeste :
« En faveur de l'époux, que vous voyez chagrin,
« Ordonnez, s'il vous plaît, qu'à boire l'on s'appreste.

« Le vin manque... mais rien ne manque devant vous ! »
Aussitôt, l'eau se change en vin piquant et doux,
Le plaisir de nouveau se répand dans la troupe.

La soif renaît, s'éteint avec cette liqueur ;
Chacun des conviez remplit, vide sa coupe,
Boit sa part du miracle — et bénit son auteur.

Changeons de ton, venons à la grande tragédie de la Passion. Que dites-vous de cette apostrophe à Pilate :

Tu te laves les mains, juge lâche et perfide !
Après que ta faiblesse a fait un déicide,
Quelle eau du sang d'un Dieu te peut purifier?

Ah ! cherche ton pardon dans l'horreur de ton crime;
Aies recours à Celuy que tu fis ta victime;
Sa mort seule a pouvoir de te justifier !

Finissons — car on trouverait (si on ne le trouve déjà) que j'abuse un peu trop de ma *découverte*. Toutefois je ne finirai pas par la fin, car c'est ce que Bonnecamp a de pis. Ne s'est-il pas avisé, ce poétique médecin, de déserter son sujet pour lancer, lui aussi, au bout de son œuvre, sa flatterie au roi-soleil ! Son 65e et dernier sonnet est intitulé : *AU ROY, sur la mort de saint Louis, arrivée dans son voyage de Terre-Sainte.* Saint Louis ainsi invoqué par le docteur s'étant refusé à l'assister dans cette opération adulatoire, le docteur s'est vengé de saint Louis en le massacrant comme suit :

Il [1] changea sa couronne *en une autre d'épine*,
Que portoit en mourant la Majesté divine :
Au ciel, *comme un martyr*, il en*tra tri*omphant.

O Toy [2], son successeur, *que même ardeur anime*,
En suivant les projets de ce roy magnanime,
Grand Prince, vas planter la *Croix* sur le *Croi*ssant.

1. Saint Louis.
2. Louis XIV.

C'est horrible ! — Je ne veux pas laisser le lecteur sur ces rimes nauséabondes. Je finirai par où Bonnecamp aurait dû finir puisque ce doit être la fin de tout, par le jugement dernier (Sonn. 61):

Sur le jour du dernier Jugement.

Celuy qui voulut naître entre deux animaux,
Qu'une crêche reçut dans une pauvre étable,
Qui prit un corps passible et sensible à nos maux,
Et qui parmy les siens se rendit méprisable ;

Celuy qui n'a souffert que de rudes travaux,
Qui ressentit des Juifs la rage impitoyable,
Qui fut crucifié par la main des bourreaux,
Sera — le dernier jour — un Juge formidable !

O jour plein de plaisirs ! — ô jour remply d'horreur !
Jour de grâce et d'amour ! — jour d'ire et de fureur !
Qui paye, et qui punit, le juste et le coupable ;

Fais que ton souvenir, qui rend mes sens confus,
M'attache sur la croix sanglante, avec JESUS,
— Ou sors de ma mémoire, ô jour épouvantable !

Si les soixante-cinq sonnets de Bonnecamp valaient celui-ci, ma découverte serait vraiment belle, et l'auteur serait un poète très remarquable. Il suffit d'en avoir fait un de cette force pour mériter de sortir du commun et d'être tiré de la tourbe des *versificoteurs* [1], qui se tuent à rimer malgré Minerve et surtout en dépit du bon sens, — et notre flore poétique bretonne du XVIIe siècle n'est pas — je le crains — assez riche pour dédaigner les fleurettes qui émaillent çà et là les pages jaunies de l'in-quarto de Bonnecamp.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

1. « Un *versificateur* versifie plus ou moins bien ; un *versificotteur versificote*, c'est-à-dire ne fait que de mauvais vers. » (Littré, *Supplément du supplément.*)

DOCUMENTS INÉDITS

REMISE DE NOIRMOUTIERS AUX RÉPUBLICAINS

(27-28 avril 1793)

PRISE DE NOIRMOUTIERS PAR L'ARMÉE RÉPUBLICAINE

(2-3 janvier 1794)

Pendant la guerre de la Vendée, les républicains prirent deux fois possession de Noirmoutiers : la première, sans coup férir, les 27 et 28 avril 1793, après le départ de la garnison et de son chef, Guéry de la Fortinière, qui, maître de l'île depuis le 17 mars, avait reconnu l'inutilité de la résistance et avait autorisé les habitants à capituler [1] ; la seconde, de vive force, les 2-3 janvier 1794 [2], quatre-vingt-trois jours après la reprise de l'île par Charette. Les documents que nous publions ci-dessous et qui relatent ces événements ont pour auteurs, l'un, le capitaine Villaret-Joyeuse, qui, plus tard, député du Morbihan au conseil des Cinq-Cents [3], fut compris dans la liste des proscrits du 18 fructidor an V ; l'autre, Yves-Jean Mancel, membre de la commission administrative du Morbihan nommée par Prieur (de la Marne), représentant du peuple,

1. *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutiers*, par F. Piet, p. 547.

2. Le rapport de Jordy, cité par Piet, porte que l'attaque eut lieu dans la nuit du 2-3 janvier, à minuit. Piet donne la date du 4. Mancel indique le 13 nivôse — 2 janvier.

3. Villaret-Joyeuse fut nommé aux élections de germinal an V, avec Febvrier d'Arradon et Lacarrière.

après la destitution et l'incarcération des administrateurs du département [1].

« A bord du *Trajan*, en rade de Quiberon, le 1er mai 1793, l'an 2e de la République.

Le commandant de la division des côtes de la Vendée et du Morbihan, au département du Morbihan.

« Citoyens administrateurs,

« Je vous annonce avec plaisir que les habitants de Noirmoutiers, à la vue du *Superbe* et de l'*Achille*, firent une députation au commandant Boisauveur, qui la mit en état d'arrestation, ne voulant point traiter avec des rebelles. Ce capitaine envoya sur-le-champ, c'est-à-dire le 27, vers minuit, deux cents hommes de débarquement qui mirent pied à terre. Au soleil levant, il eut le plaisir de voir flotter le pavillon tricolore sur tous les établissements de cette isle.

« Quelques heures après, il apprit que l'on avait reçu les chaloupes avec joie, que ses soldats s'étaient emparés des forts, châteaux et munitions de guerre, et que l'arbre de la liberté y était déjà planté.

« Je m'empresse de vous annoncer cette nouvelle qui, sûrement, vous fera autant de plaisir qu'au capitaine

« JOYEUSE.

« J'ai envoyé ordre à la *Proserpine* et à l'*Engageante* à courir sur la frégate anglaise qui a été rencontrée quinze lieues dans l'O.-S.-O. de Belle-Ile.

« J. »

1. Yves-Jean Mancel, commissaire national de Ploërmel, nommé, le 13 brumaire an II, administrateur du Morbihan par Prieur (de la Marne), fut installé le 16 brumaire. Le 21, ses collègues le désignèrent pour remplir les fonctions de substitut du procureur-syndic. Il donna sa démission le 6 floréal an II.

La joie des habitants de Noirmoutiers fut de courte durée. Beysser fit preuve à leur égard d'une impitoyable rigueur. Tous furent désarmés : les plus aisés durent payer immédiatement, sous réserve d'une répartition ultérieure entre tous les contribuables, une somme de 55,000 fr. due à l'État pour impositions arriérées. Les cloches furent brisées : leurs débris, transportés à Nantes, furent employés à la fonte des canons. Urbain Laurent, maire de Barbâtre, fut traduit devant une commission militaire, condamné à mort et fusillé. « Beysser, ajoute l'auteur des *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutiers*[1], fit une levée de deux cents jeunes gens de dix-huit à vingt ans qu'il emmena avec lui et qui furent ensuite incorporés dans le 15e régiment de chasseurs à cheval formé à Pontivy. Il conduisit à Nantes et y laissa en état d'arrestation, les dames de Tinguy, de Rorthais, femme Taconet, Imbert de la Terrière, deux demoiselles Bevier, une religieuse, MM. Guéry, ancien sénéchal de Tiffauges et Rorthais du Chataignier. »

La lettre de Mancel est, comme la première, adressée « aux citoyens administrateurs du département du Morbihan, à Vannes. »

« Noirmoutiers, 14 nivôse, l'an 2e de la Rép. fte une et indivisible.

« Pour du coup, mes chers collègues, me voilà tout à fait guerrier. Hier, j'ai entré à la tête d'une colonne dans Noirmoutiers. Pour un de mes membres, je n'eus pas voullu manquer d'être de cette fête. J'ai vu un combat naval ; j'ai vu les troupes de la République braver les canons, se porter dessus à travers les boulets et la mitraille et moy aussy je marchois avec ces troupes-là, à moitié corps dans l'eau. *Vive la République !* L'ille Noirmoutiers a sept lieues de circonférence. Elle étoit hérissée de canons. Il falloit prendre postes sur postes. La ville avoit la position la plus heureuse pour les brigands : ils s'y étoient tous réfugiés. Nous n'étions plus qu'à une portée de canon de cette ville, lorsque ces brigands

1. F. Piet, *l. c.*, pp. 549 et 550.

se sont rendus à discrétion. Çà! grand un bonheur. Un seul républicain vaut plus que tous les brigands de la terre et immencablement nous eussions perdu beaucoup de républicains, si ces scélérats avoient fait résistance. Tous les brigands sont en prison. Le nombre en est considérable. Douze chefs sont parmi eux, entre autres de Tinguy, d'Elbée, Dubois, Massip, Gouin, etc., etc., etc. On les expédiera aujourd'hui en ordonnances pour Louis Capet. Il paroit qu'on s'est décidé à ne pas laisser d'hommes à Noirmoutiers. La prise de Noirmoutiers coûte à la République un général et six volontaires [1]. Que la descente dans l'ille de Noirmoutiers a été belle! que les troupes de la République sont courageuses ! je n'ai rien vu de plus beau que le développement de ces troupes une fois entrées dans l'ille. La colonne avec laquelle j'ai marché est parvenue sur les côtes par terre, malgré qu'elle avoit de l'eau jusqu'au ventre et que les brigands tiroient dessus à mitraille. Adieu, mes chers amis, je vous compterai tout cela : je vous écris au milieu du tumulte et vous lirez certainement à peine ce que je fais et ne peu savoir que j'écris. Prieur n'a eu ma dépêche que hier soir, il veut que je le suive, il part demain pour Lorient, par terre ou par mer. Je vous embrasse tous. Je n'oublie pas Dubreton [2].

J. MANCEL.

« Pour du coup, les brigands sont foutu. Ils avaient pris Machecoul depuis mon passage, mais ils y ont été rossés. »

Pour copie conforme :

ALBERT MACÉ.

1. Suivant le rapport de Jordy, la perte des troupes républicaines fut de cent trente tués et deux cents blessés (F. Piet, p. 577). Le général Turreau, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, p. 142, dit que la descente ne coûta aux républicains que dix ou douze hommes tués et quelques blessés.

2. Emmanuel-Olivier-Pierre Dubreton, membre de la commission administrative du Morbihan, donna sa démission le 6 floréal an II.

LES OPUSCULES DE PIERRE BELORDEAU*

II

L'autre petit livre de Belordeau a pour titre : l'*Entrée du temple de justice et le Panthéon des Vertus où elles sont toutes vénérées, par le sieur de La Grée Belordeau, advocat au Parlement de Bretagne et dédié à la saincte Vierge mère de Dieu.* — A Paris, chez Nicolas Buon, 1627.

On remarquera que dans cet ouvrage, de huit ans postérieur à l'*Autel sacré de la justice*, notre auteur n'est plus Pierre Belordeau tout court, mais le sieur de la Grée Belordeau, titre qu'il semble avoir pris vers 1620. Quoique très âgé, en 1627, il s'était repris d'une belle ardeur au travail, et il priait ses lecteurs de ne considérer son nouveau *discours* que comme une préface et l'exécution d'une promesse qu'il avait faite au public, dans la première édition de sa *Paraphrase de la Coutume de Bretagne* (1624). Ce *discours*, — pour parler comme Belordeau — tient tout entier dans ce passage de la dédicace à la Vierge : « Le temple de justice est assis « et basti sur un ferme carré de quatre pierres précieuses qui dé- « notent les quatre vertus morales, la prudence, la justice, la force « et la tempérance. Et le frontispice de ce temple est le titre com- « posé de trois divins préceptes. »

Voici ces trois préceptes, que la sagesse antique avait pressentis et auxquels le christianisme a donné leur sublime et définitive expression (je les dégage des développements parasites qui altèrent leur noble simplicité) : aimer et craindre Dieu ; se connaître soi-même ; rendre à chacun ce qui lui appartient. Il n'était pas malaisé à un avocat pieux et bavard de broder cent pages sur un thème aussi riche.

La dédicace à la Vierge paraphrase les *litanies* que l'Eglise a gravées dans nos mémoires, mais la pompe et l'emphase y remplacent trop souvent la suave mysticité. Son temple idéal étant ainsi placé sous la protection de la mère de Jésus, Belordeau en-

* Voir la livraison de mars 1885, pp. 224-229.

treprend de le comparer aux temples célèbres de l'histoire et de la légende. La façon dont il juge et décrit le temple de Mahomet à la Mecque mérite d'être rapportée : « On dit qu'en la grande cité « de Mecque en Arabie, l'infame Mahomet, faux prophète et mi- « nistre de Sathan, est révéré et prié par les infidelles Turcs et « Arabes, qui ont avec un merveilleux artifice faict bastir un temple « qui a cent portes et douze degrés pour descendre en la tour où « est son sépulchre, eslevé et suspendu en l'air par le moyen de « quatre grosses pierres d'aimant, qui attirent la carcasse de ce « misérable renfermée dans un sépulchre de fer... » Mais que sont ces merveilleux édifices, avec leurs matériaux si coûteux, si difficiles à réunir, que sont les « labyrinthes et leurs mille enlaceures de chemins, » les obélisques et les pyramides d'Egypte, à côté des splendeurs du *Temple de Justice*, du *Panthéon des Vertus ?* A propos des inscriptions à mettre au fronton de ce monument céleste, Belordeau renchérit sur son luxe habituel de citations grecques et latines ; il reproduit sous toutes les formes, d'après Hésiode et Horace, Platon et les saints Pères, les trois préceptes fondamentaux que j'ai énoncés déjà ; il appelle même à son aide un *poète françois* (lequel ?) et cet emprunt à la littérature nationale est chose assez digne de remarque pour qu'on me pardonne de citer quatre méchants vers :

De dix que l'on voict en presse,
On n'en trouvera pas un,
Soit de grands ou du commun,
Qui soy-mesme bien cognoisse.

Des remontrances à l'homme qui « par sa folle présomption a fourvoyé du droict chemin, » des sévérités ou crudités de langage qui rappellent les cordeliers ligueurs plus qu'elles n'annoncent Pascal et Bossuet, conduisent Belordeau à la fin de son discours; il rassemble ses forces, groupe ses arguments en faisceau, reprend une dernière fois l'éloge des vertus et l'énumération des préceptes et termine par une *action de grâces*, où il y a de l'onction et une note personnelle qui émeut. Il est touchant de l'entendre dire à Dieu :

« Je serois bien ingrat, et indigne du nom de vostre enfant, bien « esloigné de mon devoir, et du tout sans jugement, si me voyant

« au declin de mon aage et à la porte de vostre sainct temple, « je ne vous rendois action de grace, de ce que j'ay faict de bien, « et utilement opéré pendant mon pèlerinage, par le moyen de « vos sainctes graces et divines inspirations ; et si, recognoissant « mes grandes infirmitez, et les manques et deffauts en mon « devoir, je ne recherchois et demandois pardon de mes of- « fenses... » La chaire chrétienne offre souvent à notre admiration de pieux élans où l'orateur se dévoile et se prosterne, arrivant par l'humilité à la vraie grandeur. Bossuet, dans la péroraison de l'*Oraison funèbre du prince de Condé* a mis au service de ces sentiments sa souveraine et parfois familière éloquence. Belordeau, le modeste avocat, a ici des accents qui ne dépareraient pas le *Discours chrétien* et (pour répéter un mot de La Bruyère), ce n'est pas un mince honneur pour lui et pour l'ordre entier.

III

Je n'ai pu retrouver le lieu de naissance de Monseigneur François Lachiver, évêque de Rennes ; il était sans doute des confins de la Bretagne et de la Normandie, de ce territoire qui comprenait la baronnie de Fougères, le comté de Mortain et la vicomté d'Avranches, car Jacques de Champ-Repus, gentilhomme bas normand et auteur de la tragédie d'*Ulysse*, lui adresse, comme à un compatriote, un sonnet de ses *Poésies diverses* (1603). François Lachiver (L'Achiver ou Laschiver, écrivent les contemporains), fit ses études théologiques à Paris ; au cours d'un voyage à Rome, il fut nommé par le pape Clément VIII, grand pénitencier de Bretagne, puis élevé à la dignité de trésorier du chapitre de Nantes. En 1602, il succéda à Monseigneur d'Ossac, qui n'avait occupé le siège apostolique de Rennes que pendant six ans. Monseigneur Lachiver s'y maintint avec éclat jusqu'à sa mort, arrivée en 1619. Adversaire infatigable de la religion réformée, qui comptait alors beaucoup d'adhérents en Bretagne, il avait été député aux États généraux de 1614.

Les louanges que Belordeau donne à Monseigneur Lachiver sont d'une banalité désespérante ; il n'insiste pas sur le rôle militant de cet évêque, sur son énergie et sa modération aux époques de troubles, sur son zèle à convertir ou à combattre les protestants ;

c'est ailleurs, chez le poète Jacques de Champ-Repus, par exemple, qu'il est appelé « sage nocher, » qui « régit la nef, » qui « tire après soy le troupeau vagabond. » Ici, il n'est jamais que le bon, le pieux prélat, dont « les actions et comportements ne visoient qu'à la piété et dévotion » qui « traitoit doucement et bénignement ceux qui vivoient sous son authorité. » De tels éloges sont les lieux communs du panégyrique officiel; on en veut à l'honnête rhéteur d'aligner complaisamment ses périodes cicéroniennes au lieu de nous dépeindre, en quelques traits de vérité, un caractère et une vie que l'on devine si intéressants. Tout au plus, avons-nous quelques détails sur les dernières années de l'évêque, apprenons-nous qu'il succomba à une maladie « assez envieuse et importune, » qu'il endura patiemment de graves infirmités, et que « jamais on n'a veu sortir de sa bouche aucune plainte de son mal. » Belordeau multiplie jusqu'à la satiété des exemples de vertu, des leçons de piété et de résignation qu'il emprunte à saint Paul, à saint Augustin ou à saint Jérôme, pour en faire l'application et en attribuer le mérite à son héros. Il fait une bien fugitive allusion à la pompe des obsèques — où son devoir, dit-il, l'obligeait d'assister — rejette sur sa faiblesse les imperfections et les lacunes de son ouvrage, et donne du discours funèbre, tel qu'il le conçoit, une assez ingénieuse définition ! « Les anciens considerans que les honneurs, « les louanges et les faveurs que l'on départ aux hommes vivans, « ne portoient pas un tel tesmoignage d'amitié et de bienveillance « que ceux qu'on leur defferoit après leur mort, permettoient « quelquefois de les louer publiquement, ou de leur dresser « quelques statues ou monumens pour en éterniser la mémoire, « jugeant que des vivans l'on peut espérer et attendre quelque « rémunération et récompense, des autres, non ! De sorte que « c'estoient des effets de leur amitié saincte qu'ils rendoient à « ceux qu'ils avaient aymé, sans autre considération que leur « bienveillance. Nous en usons quasi de mesme par des oraisons « funèbres. » Belordeau tout entier est dans ces lignes, avec ses souvenirs de l'antiquité qui le hantent et qu'il adapte à la religion de son temps, à la mettre sienne propre ; jusque dans l'éloge d'un évêque, il introduit Cicéron et se croit au *forum ;* il est le plus édifiant des avocats, mais toujours il demeure un avocat.

OLIVIER DE GOURCUFF.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

LES MONUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES. Rapport à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, par Arthur de la Borderie, correspondant de l'Institut ; imprimé par ordre de Sa Grandeur. — In 8°. 40 pages. Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1885 [1]. — RÉTABLISSEMENT DU TOMBEAU DE SAINT YVES. Notes pour les artistes bretons, par le même. — In-4°, 32 pages, Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1885.

Il y a fagots et fagots, il y a découvertes et découvertes. Poser le doigt sur un document précieux, dont personne, auparavant, ne soupçonnait l'existence, c'est affaire de bonheur et quelquefois de flair ; mais prendre des pièces étiquetées, cataloguées, inventoriées, auprès desquelles tous ont passé jusqu'alors indifférents, s'y arrêter, en contrôler l'exactitude, en discuter la valeur, en établir le mérite, c'est toujours œuvre de discernement et de science : ce n'est plus une trouvaille, c'est une conquête. Voilà comment M. de la Borderie s'est montré, au sens le plus utile, sinon le plus usuel du mot, un découvreur, — *discoverer*, — dans le rapport qu'il a fait à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, sur les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*.

Le procès-verbal de l'Enquête de canonisation ouverte, du 28 juin au 4 août 1330, à Tréguier, ou, pour respecter l'ancienne orthographe, à Tréguer ; le Rapport officiel des cardinaux sur cette enquête ; l'Office primitif, rédigé après la canonisation et contenant, outre les oraisons d'usage, des leçons relatives à la vie et aux miracles du saint : tels sont les monuments dont il s'agit. Les Bollandistes, seuls, les mentionnent [2] ; encore n'ont-ils guère reproduit que le quart de l'Enquête et du Rapport, par voie d'extraits découpés arbitrairement et dépourvus de tout lien de cohésion ; quant à l'Office, ils y

1. Ce *Rapport* a été publié à la fois dans une brochure à part, paginée 1 à 39, et dans la *Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, n° du 15 janvier 1885, p. 27 à 62. Nos renvois indiquent d'abord la page de la brochure, puis celle de la *Semaine religieuse*.

2. Bollandistes, Maii IV, p. 537 (édition d'Anvers), ou 538 (édition de Paris), à 614.

ont suppléé, au moyen d'une vie des plus verbeuses, — *vita prolixior*, — qui, postérieure de deux cents ans à saint Yves, ne saurait faire autorité. « Donc, s'il était possible de remettre la main sur des « textes manuscrits complets et authentiques : 1° de l'Enquête de « canonisation, 2° du Rapport des cardinaux, 3° de l'Office primitif, « — la publication intégrale de ces textes serait un service signalé « rendu à la gloire de saint Yves en ce monde et à l'histoire de « Bretagne [1]. »

La question semblait plus facile à poser qu'à résoudre, car les minutes de l'Enquête et du Rapport n'existent plus : qu'elles aient été détruites, pendant la révolution, avec les archives de l'église Saint-Yves à Paris et celles de la cathédrale de Tréguer ; ou qu'elles aient été égarées par la Congrégation des Rites, lors du retour des papes en Italie [2]. Pour l'office, on présumait seulement qu'il en avait été composé un. — M. de la Borderie s'est mis en campagne : il a cherché, — il a trouvé.

Il a trouvé l'Enquête de canonisation à la Bibliothèque de Saint-Brieuc, sous la forme d'un manuscrit remontant à la première moitié du XIVe siècle, et reproduisant, avec une corrélation parfaite, l'original dont le long rouleau, formé de quatre-vingt-une peaux de vélin, ne tarda pas à être transcrit sur un registre plus maniable. Il a trouvé le Rapport des Cardinaux, chez M. L. Prudhomme, qui en avait acquis, à la vente des livres de Mgr David, une copie dressée au commencement du XVe siècle. Il a trouvé l'Office à la Bibliothèque Nationale, dans une *légende de chœur* que relate un manuscrit de même époque, copie partielle et soignée du grand Légendaire de Tréguer. Et puis, après avoir trouvé, il a vérifié ; et après avoir vérifié, il a jugé. Au point de vue de la critique historique, le *Rapport à l'évêque de Saint-Brieuc* est un travail dont les raisonnements solides sont relevés et fécondés par d'ingénieux aperçus : on gâterait l'ordonnance de l'œuvre, si l'on essayait d'en analyser les déductions multiples, exposées avec cette vivacité de style, cette précision rapide, cette simplicité lumineuse qui caractérisent, chez M. de la Borderie, le talent de l'écrivain. Citons seule-

1. *Monuments originaux*, p. 9 (p. 33, *Sem. relig.*).
2. La sentence de canonisation avait été rendue à Avignon, en 1347.

ment le chapitre II intitulé : *Documents manuscrits. — L'Enquête de canonisation*[1]. L'auteur va droit son chemin, rectifiant à chaque pas les erreurs de ses devanciers, soient qu'elles émanent d'érudits dont la bonne foi ne peut être mise en doute, soit qu'elles proviennent de pseudo-savants à réputation équivoque : là, il se contente de rendre aux choses leur véritable aspect ; ici, il démasque l'imposture et la flagelle impitoyablement[2]. Bonne justice littéraire à laquelle on applaudit volontiers !

Dans les notes sur le *Rétablissement du Tombeau de saint Yves* il n'y a pas d'exécution de ce genre. Les artistes chargés de réédifier un monument funéraire ou de sculpter une pierre tombale, ont souvent grand'peine et mauvaise grâce à faire tout d'abord œuvre d'archéologues, en reconstituant un passé presque éteint. M. de la Borderie a voulu se livrer, pour eux, à ce travail de reconstitution, tant dans le but d'économiser leur temps que par souci de la vérité historique, dont l'observation est évidemment de rigueur. Le vent souffle aujourd'hui de ce côté ; et quand des hommes de théâtre n'épargnent rien pour marquer la mise en scène de leurs pièces au coin d'une incontestable authenticité, c'est bien le moins qu'on traite avec autant d'égards un bienheureux du renom de saint Yves. Bienheureux de conséquence, en effet, et qui se vengeait durement des « oultrageux » en train de profaner les glorieuses reliques de Tréguer : témoin ce « prestre anglois » qui, ayant porté, en 1345, une main sacrilège sur le lieu où reposaient les ossements, la « char, » les « nerfs » et le « poil » vénérés, « mourut vilainement en mangeant sa langue et en criant « comme un chien[3]. » Le tombeau à restituer n'est pas, du reste, chronologiquement parlant, le premier, composé d'une simple dalle avec la tête sculptée en saillie, mais le « vase de pierre « blanche très artistement eslabouré » qui, selon Albert Legrand, contenait le corps d'Yves, et au-dessus duquel s'élevait « un dôme « de mesme estoffe, d'une exquise architecture[4]. » Il faut lire, dans

1. *Monuments originaux*, p. 9 à 14 (33 à 38, *Sem. relig.*).
2. *Ibid.* § V, H. Office attribué à Charles de Blois, p. 26 à 33 (50 à 57, *Sem. relig.*).
3. *Rétablissement du Tombeau*, 8.
4. *Rétablissement du Tombeau*, 12.

le chapitre II[1], l'origine et la description de ce second tombeau. Jean V, prisonnier des Penthièvre, avait promis, s'il sortait de sa captivité, d'offrir au saint « le poids en argent de sa personne « ducale[2]. » En acquit de ce vœu, le monument dit Chapelle-au-Duc, fut somptueusement érigé dans la cathédrale, à l'angle d'intersection du transept de gauche avec la nef. Les dépenses atteignirent 160,000 francs de notre monnaie ; le chiffre indiqué ne donne même qu'un minimum, car il ne nous reste plus que des fragments fort incomplets des comptes des ducs de Bretagne. Ces documents, jadis déposés à la Chambre des Comptes de Nantes, furent détruits, à la fin du dernier siècle, comme « *aussi inutiles qu'illisibles,* » par des révolutionnaires qui n'étaient, assurément, ni des paléographes ni des logiciens.

Après l'architecte, le sculpteur. Costume d'official et costume d'ascète, les deux habillements portés tour à tour par Yves Haëlori sont l'objet d'un examen minutieux. Le second, figuré, par Alain Bouchart, dans une curieuse gravure sur bois, devra, sauf la coiffure, être adopté pour la statue, qui, suivant la tradition constante du moyen âge, sera couchée sur le tombeau. « La sainteté d'Yves « n'ayant jamais mieux éclaté que dans sa mort et sa dernière « maladie [3], » c'est à l'une de ces heures, qu'il conviendra de le représenter. Mais, dans le premier cas, le statuaire rencontrera « une difficulté malaisée à prévoir et indispensable à signaler. « D'après le témoignage de ceux qui virent ses derniers moments, « la figure d'Yves, après son trépas, s'illumina et, morte parut plus « vive que pendant sa vie. Inondée des splendeurs éternelles, l'âme, « du haut du ciel, en fit tomber un rayon sur son pauvre compagnon, « ici-bas tant maltraité par elle. La chair pâlie, émaciée, reprit « souplesse et couleur ; un sourire de bonheur fleurit la lèvre ; « enfin, au dire des témoins, le visage du saint brilla plus beau « que jamais. Voilà ce qu'il faudra rendre, si l'on veut représenter « Yves après sa mort. — Faire luire dans ces yeux éteints un rayon

1. *Rétablissement du Tombeau.* Tombeau élevé à saint Yves par Jean V, duc de Bretagne, 9 à 17.
2. *Ibid.*, 9.
3. *Ibid.*, 28.

« de la vie céleste, est-ce plus aisé que de faire lire sur des traits « vivants la douceur et la vertu surhumaine du plus charitable et « du plus austère des enfants de la Bretagne..? [1] »

« Un dernier mot sur la statue du saint, ajoute M. de la Bor- « derie... On placera sous ses pieds le lion symbolique, et au- « dessus de la tête un dais, autre symbole. Mais nous ne consenti- « rions point à voir reposer cette tête sur un banal coussin, quand « même les coins en seraient tenus, suivant l'usage, par de gracieux « angelots. Puisque, durant toute sa vie, Yves coucha sur la dure, « une pierre à son chevet, et rendit ainsi le dernier soupir, posez « hardiment le chef de la statue sur un rude quartier de granit « breton, et ne craignez pas que les anges blessent leurs petites « mains, en soutenant avec respect cette pierre précieuse [2]. »

A l'œuvre donc, sculpteurs de Bretagne! Lisez ce programme et méditez-le : vous y retrouverez l'écho vibrant d'une tradition dont la note harmonieuse résonnera fidèlement à votre oreille, avant que votre main ne saisisse l'ébauchoir ; vous y démêlerez, en outre et surtout, une époque qui revit, un milieu qui ressuscite, un horizon qui sort de l'ombre, une physionomie qui se dévoile, un idéal qui se révèle ; et, loin de dédaigner l'œuvre naïve du vieux Bouchart, vous sentirez la nécessité de vous en inspirer, « non sans « doute pour la copier servilement, mais pour en traduire libre- « ment le type dans la langue artistique de notre siècle [3]. »

*
* *

N'oublions pas d'adresser à M. L. Prudhomme un éloge bien justifié par la belle exécution typographique de la notice sur le *Rétablissement du Tombeau*, et par l'excellent fac-similé du saint Yves d'Alain Bouchart [4]. — Une indiscrétion pour finir. Nous avons vu, chez l'éditeur briochin, les premières épreuves des culs-de-lampe et des fleurons dessinés par M. Th. Busnel pour les *Monu-*

1. *Rétablissement du Tombeau*, 28 et 29.
2. *Ibid.*, 32.
3. *Ibid.*, 18.
4. *Grande chronique de Bretagne*, 1re édition (1514), f. 146 bis.

ments originaux. Ceux qui aiment les dragons fantastiques, les hermines folâtres, les saints écrasant de leur crosse des guivres hideuses, les rinceaux historiés, les entrelacements imprévus, les arabesques luxuriantes ; ceux-là apprécieront, une fois de plus, le talent, si souple et si personnel, de l'auteur des illustrations.

HENRI FINISTÈRE.

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST. Revue illustrée du musée et de la bibliothèque eucharistiques de Paray-le-Monial, par une société d'écrivains et d'artistes. Directeur : le baron de Sarachaga, 12, rue de l'Hôpital, Paray-le-Monial (Saône-et-Loire). Paris, librairie Haton, rue Bonaparte (10 fr. par an).

Cette publication trimestrielle, qui est née avec l'année 1883, se présente d'une façon tout à fait remarquable : format, impression, papier, illustrations, tout est grand, beau, soigné, magnifique, comme il convient à l'organe de la royauté suprême.

Le programme est vaste ; il vise les hauteurs d'où l'œil embrasse l'étendue et saisit l'ensemble des choses créées ; il parcourt le domaine du Christ-Roi, auquel tout est soumis, dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel ; et il ramène tout au tabernacle, qu'il considère comme le siège du gouvernement divin dans la société chrétienne.

C'est à recueillir les enseignements des docteurs, les témoignages de l'histoire, les chants des poètes, les traces des monuments passés, les hommages de toute nature que chaque siècle a rendus à la présence réelle de Jésus dans l'Eucharistie, que se sont voués les éminents rédacteurs de la revue nouvelle. Toutes les branches de la science et de l'art, qui ont servi à glorifier le Saint Sacrement, trouvent en eux des interprètes, d'autant plus compétents qu'ils ont sous la main des ressources inappréciables dans la bibliothèque et le musée eucharistiques, dont la Revue a pour but secondaire de révéler les trésors.

Peu de personnes, même parmi les pèlerins de Paray-le-Monial, connaissent cette bibliothèque, unique en son genre, riche d'œuvres rares, de réimpressions de livres réputés introuvables, et d'un catalogue de tous les ouvrages, en toutes langues, publiés sur le

Sacré-Cœur et l'Eucharistie, mine précieuse pour les théologiens, les historiens, les littérateurs et les artistes, en tout ce qui se rapporte à l'auguste mystère des autels.

Les collections du musée eucharistique ont causé de vives surprises, lorsqu'elles furent exposées en partie au Congrès de Lille, en 1881. On ne se doutait pas de la part que s'est faite la Foi dans le domaine des choses. La peinture, la gravure, la sculpture, l'architecture, la numismatique, l'épigraphie, etc., sont représentées par des objets remarquables par leur mérite ou leur antiquité, amassés à grands frais, et classés avec un soin intelligent par l'homme généreux qui en est le fondateur et le conservateur.

Les planches de la revue du *Règne* permettent à tous d'apprécier ces richesses.

Des correspondants de tous pays, pour la plupart distingués, quelques-uns illustres, donnent, par leurs communications variées, en dehors même de l'idée religieuse, un intérêt puissant à ces pages, qui sont aussi bien à leur place dans le salon chrétien que dans le cabinet de l'érudit et la bibliothèque du prêtre.

E. DES BUTTES.

Nécrologie

La Bretagne a vu mourir, dans ce mois d'avril, trois hommes bien dignes de ses regrets :

Le 7, M. Louis Chamaillard, rédacteur en chef du *Morbihannais*, de Lorient, frappé soudainement. Dans toute la force de l'âge, il occupait un rang distingué dans la presse catholique et conservatrice de province.

Le 10, M. le vicomte Henri de Champagny, sénateur des Côtes-du-Nord, décédé en son château de Kerduel, près Lannion, à l'âge de 54 ans. C'était « le type achevé de l'honnête homme, de l'homme droit, juste et loyal. »

Enfin, dans les mêmes jours, M. Georges de Cadoudal, ancien conseiller général du Morbihan, décédé à Kerléano, près Auray. Nous reparlerons de M. de Cadoudal, qui fut un écrivain distingué et que nous avons compté parmi nos collaborateurs.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ARTHUR DE BRETAGNE, drame en quatre actes ; par Louis Tiercelin. — In-18, 144 p. Paris, librairie Dillet.

BULLETIN DE LA STATION AGRONOMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE ; par A. Andouard, directeur de la station. — In-8°, 72 p., avec tableaux et cartes. Nantes, imp. Mellinet.

COMPTES RENDUS ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION DES CÔTES-DU-NORD (Hist. de la ville de Saint-Brieuc.), T. XXII. — 1884. In-8°, XII-400 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon.

CORSAIRE (UN) NANTAIS ; par le docteur Philipps. — In-18, 144 p. et grav. Paris, Lib. génér. de vulgarisation.

GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN ; par A. Joanne. — 4e *éd.* In-12, 71 p. avec 12 vign. et carte. Paris, Hachette..... 1 fr.

LÉGENDE DE SAINT COLOMBA ; par Joseph d'Avenel. — In-12, 15 p. Rennes, imp. Catel.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES CÔTES-DU-NORD. — T. I, 557 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

PLUS HAUT ! roman spiritualiste, par E. des B. — 1885. In-18, 424 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; Paris, Jules Gervais, lib., rue de Tournon, 29 ; Nantes, les principaux libraires..... 3 fr. 50

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD, par J. Gaultier du Mottay. — 1885, grand in-8°, 557 p. Saint-Brieuc, lib. et imp. L. Prud'homme.

SOCRATE, opéra lyrique en un acte, paroles de Joseph Joffroy. — In-8°, 31 p. Nantes, imp. Mellinet.

SUPPLÉMENT A LA FLORE DES ENVIRONS DE GRAND-JOUAN ; par M.-J. Saint-Gal, professeur de botanique et de sylviculture à l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan. — In-32, 31 p. Nantes, imp. Mellinet..... 0 fr. 45

SUR UN FOURNEAU ANTIQUE TROUVÉ DANS LES SÉDIMENTS DE LA RIVIÈRE DE MORLAIX ; par M. Parize. — In-8°, 4 p. avec 2 figures. Morlaix, imp. Chevalier.

TABLETTES STATISTIQUES, ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES CÔTES-DU-NORD. — Annuaire pour 1885. Petit in-16, 195 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon..... 0 fr. 75

TRAPPISTE (UN) DU XIXe SIÈCLE : LE P. JEAN-BAPTISTE, RELIGIEUX DE LA TRAPPE DE MELLERAY (1852-1882) ; par M. l'abbé Boursin, chanoine de Coutances. — In-18, XLII-332 p. et 9 grav. Paris, lib. Larcher.. 3 fr. 50

LE REGISTRE DES PROTESTANTS DE BLAIN

De Philippe Le Noir, sieur de Crévain.

Le greffe du tribunal civil de Saint-Nazaire possède l'importante collection des registres de l'état civil des communes actuelles et des anciennes paroisses composant son arrondissement. Beaucoup de ces registres présentent un intérêt véritable. Il est impossible d'étudier l'histoire locale, la généalogie des familles d'entre la Loire et la Vilaine, les anciennes divisions territoriales de notre pays, sans compulser ces précieuses archives, sans parcourir les actes paroissiaux de Guérande, du Croisic, de Piriac, de Pontchâteau, de Blain, d'Herbignac, de Saint-Gildas-des-Bois, de Savenay, etc. Bien des découvertes, bien des rapprochements curieux doivent sortir de l'étude de ces nombreux cahiers timbrés aux armes de Bretagne.

Nous faisions des recherches pour retrouver un certain nombre d'actes signés par Mme de Sévigné, pendant son séjour au château du Buron, en Vigneux, dont on nous avait signalé l'existence, quand M. le greffier du tribunal de Saint-Nazaire voulut bien indiquer à notre attention et à notre curiosité un vieux registre qu'il conserve avec soin. C'est le papier consistorial de l'église protestante de Blain, de l'année 1651 à l'année 1684. Il a déjà été feuilleté par M. Bizeul, de Blain, et par M. Vaurigaud, l'ancien président du conseil presbytéral de la ville de Nantes, mais jusqu'ici il n'a pas été analysé, et cependant il renferme bien des détails intéressants, et est digne assurément d'être signalé aux chercheurs.

Il a un mérite, entre autres : il est écrit presque en entier, — sauf deux ou trois pages, — de la main même de Philippe Le

Noir, sieur de Crévain, l'auteur longtemps inédit de l'*Histoire du Protestantisme en Bretagne*. Et au point de vue calligraphique nous connaissons peu d'écritures qui puissent être comparées à celle de Crévain. De plus, ce recueil nous fournit sur Blain, sur Le Noir et sur sa famille, des renseignements jusqu'ici inaperçus ou inexactement reproduits.

Ce registre contient 131 pages, foliotées de 1 à 129 ; les pages 107 et 108 sont doublées ; les 11 premiers feuillets font defaut.

Sur la couverture de parchemin on lit : « Blain, religion réformée, du 12 mars 1651 au 16 novembre 1684. »

Crévain a écrit sur la garde du premier feuillet :

« Papier baptismal de l'église refformée de Blain où sont aussy « rapportés les mariages célébrés en ladite église, les enterre- « ments tant à Botier, en Blain, qu'à Pitié, en Plessé, item quel- « ques autres particularités concernant ladite église. »

Et, en effet, les baptêmes, les mariages, les sépultures ne sont pas seulement relevés à leurs dates ; les faits qui frappent l'esprit de l'écrivain, ceux qui regardent l'administration spirituelle ou temporelle de son église, tout est inscrit avec méthode. Il fait même connaître, à l'occasion, le nom de la maladie dont est mort celui que l'on enterre. Quand une mort tragique a lieu, elle est soigneusement relatée : « Le 5e jour de décembre 1662, jour « de mardi, sur les trois heures après-midi, fut tué et mourut « sur le champ, au logis de la Croix Verte à Blain, André de « Coisnon, écuyer, sieur de Coisnon, âgé de vingt huit ans ou « environ. Le lendemain au soir, à la chandelle, le corps fut levé « et visité par la justice de Nantes... » — « Le 14e jour d'avril « 1664, un lundy, lendemain de Pasques, Isaac de l'Epinay, « écuyer, sieur de l'Epinay, fut tué malheureusement dans le « bourg de Blain, entre six et sept heures du soir, en voulant « séparer deux gentilshommes qui se battaient, et mourut sur le « champ ; fut le lendemain à pareille heure inhumé au cimetière « de Botier, près du Temple. »

En tête du registre, Crévain fait le dénombrement des bienfai-

teurs : « Estat de ceux qui con[tribuent] à la con[tribution] des « pasteurs de l'Eglise... 1,643. » Nous relevons les noms de mademoiselle la duchesse (de Rohan) ; de MM. de Vieillevigne, de la Plaie, de Lormays, sénéchal, Torpeau, procureur fiscal, de Lormays, de Cran, de mademoiselle de Malaguet, de Chesnevert de Henlée, de Pinguée, etc., en tout, vingt-quatre noms.

Cet état est suivi d'un second dressé pour le premier quartier de l'année 1652 : vingt-six noms pour Blain, treize noms pour Plessé ; la somme payée par chacun est tirée hors ligne. Madame la duchesse de Rohan a donné 80 livres ; M. de Vieillevigne, 15 livres. Les autres sommes sont de beaucoup inférieures.

Enfin, troisième tableau : il n'est pas de la main de Le Noir ; il se rapporte à une époque antérieure, et doit être la copie d'une pièce ancienne.

« Estat de ceux qui ont contribué à la construction du temple « basty au lieu des Botier, en l'année mil six cent trente neuf. »

La souscription produit 1,916 livres 15 sols, sans compter le bois et le vin ; ceux qui ne peuvent donner d'argent fourniront leur cotisation en nature : M. de la Martinays donne près d'une barrique de vin. On compte vingt-trois donateurs. Naturellement mademoiselle la duchesse de Rohan figure au premier rang pour le bois et 300 livres ; mademoiselle de la Malterre, M. du Plessix-Malaguet, et M. de Lormays, sénéchal de Blain, ensemble 600 livres ; M. de l'Orme-Amproux, 300 livres, Mme veuve de Heinleix et M. de Vieillevigne, chacun 100 livres ; etc.

Blain fut, on le sait, un des boulevards du protestantisme dans notre contrée. Les propriétaires du château de Blain étaient de fervents adeptes de la religion réformée. Toute leur maison suivit leur exemple. Blain eut donc son temple et son cimetière spécial. Un acte de décès, du 20 septembre 1680, nous apprend qu'il existait aussi un hôpital dit de la Vigne ; il appartenait à Mme la princesse de Rohan.

Le temple de Blain, construit en 1639 au lieu dit le Bottier, fut démoli à la fin du mois de février 1663, en exécution d'un arrêt

du Conseil du Roi du 19 janvier 1665. (Voir acte du mariage de Isaac Bonaud, armurier du pays d'*Onis*, avec Judith Guimeleu, du 10 mai 1665.) Les protestants se réunirent alors au Pont-Piétin, propriété de la famille Amproux, toute dévouée aux intérêts du culte réformé.

Le premier acte de baptême inséré au registre nous apprend que Le Noir fut installé dans sa charge de ministre de Blain, le 6 avril 1651. Nous ne donnerons pas le texte du traité intervenu entre Crévain et l'église de Blain ; M. Bizeul (*Biographie bretonne*, V. Le Noir) en a donné un extrait ; M. Vaurigaud (Biographie de Crévain, placée en tête de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, p. XXVI) l'a reproduit en entier ; le nouveau ministre recevait 600 livres, y compris 320 livres que donnait Madame (de Rohan) ; il ferait sa résidence à Bottier ; donnerait un prêche tous les dimanches, les jours de Cène deux, visiterait les malades, et donnerait le prêche à Saffré lors du séjour de M. et Mme de Vieillevigne.

Il serait trop long même de mentionner simplement les actes de baptême, de mariage et de sépulture inscrits à ce registre : on trouve des renseignements très précis et très complets sur les familles Amproux, Peccot, Jolland de Clerville, Pelisson, de Boisguiheneu, de Portebize et autres, sur Jean-Paul Vigneu (*Biographie bretonne*, voir ce mot ; article Bizeul), sur sa famille, et sur tout le personnel du château de Blain.

Le 16 juillet 1656, on décide qu'il y aura un synode à Blain. Rien n'indique que ce projet ait été mis à exécution.

Le 11 mai 1664, Crévain écrit :

« Histoire : Le dimanche onze may 1664, les Jesuites mission-
« naires commancèrent à Blain un jubilé avec processions et pu-
« blications. Leur bulle imprimée portant *indulgence plénière*
« *pour une fois seulement et rémission de tous leurs péchés à*
« *ceux qui, confessés et communiés, prieront Dieu selon leur de-*
« *votion pour l'exaltation de la Sainte Eglise romaine, pour*
« *l'union des princes chrétiens, pour la conversion des infidèles*

« *et l'extirpation des hérésies.* Les prédications quotidiennes « durant quinze jours d'un dimanche à l'autre ne furent que « dans l'église et sans controverse, aucun n'assistant aux pres- « ches qui se firent au temple pour lors ; mais la dévotion fut « grande pour l'exposition du sacrement à être adoré et porté « en procession par deux fois, la première avec tentures par le « circuit des rues du bourg, ce qui n'avait jamais esté fait, non « pas mesme aux Sacres (jour de la Fête-Dieu), la seconde seu- « lement autour du cimetière comme aux jours du Sacre. Cecy « aussy peut être remarqué comme une chose extraordinaire que « la mission ne fut point suivie de questes, les exécuteurs d'icelle « se défrayant, et se vantant d'estre gagés pour cela à cent « mille livres. Depuis cette visite, le Sacre a commancé à marcher « par les rues et les cath. ont tendu devant nos maisons. »

Au mois de septembre 1666, Le Noir est à Paris, et les ministres voisins le suppléent dans ses fonctions.

Relevons, en passant, quelques détails sur l'organisation intérieure du consistoire et sur la juridiction qu'il s'attribuait sur les fidèles :

« Le 10e jour d'avril 1678, le consistoire a arresté qu'à l'avenir « on s'assemblera en consistoire au jeudy de la semaine qui pré- « cèdera la célébration de la Sainte-Cène ;... il est aussy arresté « qu'au prochain consistoire qui tiendrà en juin, il s'y fera « convocation des chefs de famille pour assister au compte que « M. de Tremar rendra des deniers des pauvres, et pour délibérer « sur la question sy désormais il y aura deux cènes par quartier « à deux dimanches consécutifs comme il se pratique dans les « églises plus populeuses. Quant au compte pour la subvention qui « ne s'est faite il y a longtemps, on remet à Monsr Le Noir de le « dresser et l'examiner avec Messieurs de la Trosnière et de « Tremar pour passé de ce estre inséré sur le présent papier « après l'avoir communiqué aux autres anciens. »

Et la note suivante :

« Le 20e jour de décembre mil six cent quatre vingt un, le con-

« sistoire s'estant assemblé, a comparu Monsieur de la Mauche-
« Bouchereau qui a remontré qu'au dernier synode tenu au Pont-
« Piétin, Mademoiselle Martin avait porté des plaintes contre lui,
« en suposant qu'il luy avait donné une promesse de mariage et
« qu'elle avait eu un enfant de luy ; que le synode ayant distin-
« gué ce qui estait de leur connaysance et de celle du magistrat,
« l'avait suspendu pour trois mois de la communion de la saincte
« Cène, et que ladite suspension continuerait jusques à dégage-
« ment légitime dudit sieur Bouchereau de ladite promesse de ma-
« riage ; que despuis ce sujet, ladite Martin quoyque demeurant
« à Sucé n'a fait aucune poursuite devant le magistrat ny porté
« aucune plainte en cette compagnie contre luy quoiqu'il aye ac-
« tuellement demeuré au Pont-Pietin, et comme c'est de l'ordre
« en matière criminelle que l'accusateur poursuive l'accusé qui
« ne doit que sa personne pour défendre, il suplie la Compagnie
« de tenir pour justification et dégagement légitime vers la
« Dlle Martin, le silence où elle est demeurée, puisqu'elle a quitté
« le royaume et est allée en Angleterre, et qu'elle a témoigné à
« des personnes dignes de foi qu'elle ne pensait plus à cette
« affaire-là. Il nous a requis que la suspension soit levée après
« qu'il nous a fait apprendre par Monsieur Marchand, ministre de
« Vieillevigne, et par Monsieur de la Coulombre que ladite
« Dlle Martin est en Angleterre, et avait donné à connaître qu'elle
« se départait de sa prétention vers ledit sieur sieur Bouchereau,
« nous avons levé la suspension, sauf aux parties à se pourvoir
« en justice comme elles adviseront bon estre. »

Le 16 novembre 1685, Pierre Daniel de Farsy, fils de Charles Farsy, seigneur du Rozeroy, et de Ysabelle Pineau de la Frosnière, était baptisé à Pont-Piétin. C'est le dernier acte dressé par Crévain ; c'est aussi le dernier acte du registre. Survint la révocation de l'Edit de Nantes ; un arrêt de prise de corps avait été, à la fin de 1684, rendu par Jacques Frémon, écuyer, sieur du Bouffay et conseiller au Présidial de Nantes, contre Le Noir : ce dernier était accusé d'avoir contrevenu par ses prédications à

l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 juin 1682. Il n'avait pas attendu cette sentence et avait quitté Blain ; il s'était réfugié en Hollande.

Que devient alors le registre des protestants de Blain? Nous l'ignorons. Une note, inscrite sur une feuille volante, indique comment il est rentré aux archives :

« Le samedi 24e mars 1764, au matin, environ les 10 heures, « Monsieur Drouet, Conseiller, m'a remis le présent registre, à « la chambre du Conseil, en présence de Messieurs les juges « présidiaux de Nantes, lequel registre j'ay aussitôt deposé aux « archives. Signé : Alloneau. »

Indépendamment de ces généralités, le registre que nous venons d'analyser fournit sur Crévain et sur ses parents et alliés des renseignements qui nous permettent de compléter et de rectifier les documents biographiques publiés jusqu'ici.

Pendant son séjour à Blain, Crévain, pour utiliser ses loisirs, écrivit, comme on le sait, le poème d'*Emmanuel ou paraphrase évangélique,* dédié à Marguerite de Rohan, et l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'Édit de Nantes*. L'examen et la critique de ces deux ouvrages ne rentrent pas dans le cadre de ce travail.

Quelque temps après son installation, Le Noir se marie. Le 26 mai 1652, jour du dimanche de la Trinité, Philippe Le Noir, fils de Guy Le Noir et d'Anne de la Haye, épousa, en l'église de Blain, Anne Henriet, fille de Pierre Henriet et de Gabrielle Fournier. Le pasteur Gautron, de Rennes, bénit cette union. Gautron avait épousé Suzanne Le Noir, sœur de Philippe, et était par conséquent son beau-frère.

De ce mariage naquirent, non pas deux enfants, comme l'ont inexactement avancé MM. Bizeul et Vaurigaud, mais bien trois :

1° Anne Le Noir, née le 24 février 1653, fut baptisée le dimanche 2 mars suivant, par son père. Elle eut pour parrain M. de Cran, maître particulier du Gâvre, et pour marraine Mlle de Lormaye, sénéchalle de Blain.

Le 19 juillet, 1671, dans l'église du Pont-Piétin, elle épousa

Pierre Le Mesnager, sieur de la Masserie, âgé d'environ vingt-sept ans, demeurant au Plessix, en la paroisse de Fougeray, fils de deffunt noble homme Pierre Le Mesnager et de Mlle Marie Pasquereau, sieur et dame de Laubriaye, de l'église de Sion.

2° Jacques Le Noir, né le dernier août 1654, fut présenté au baptême le 24 septembre suivant, par M. Pélisson, capitaine du château de Blain, et par Mme de l'Espinay.

Il devint étudiant en théologie à Saumur. — Actes de baptême du 3 novembre et du 21 décembre 1675.

3° Suzanne Le Noir, née le 27 avril 1656. Elle eut pour parrain Daniel de Camin, sieur de la Tranche, procureur fiscal de la baronnie de Montaigu, et pour marraine Suzanne Le Noir, demoiselle Gautron, sa tante paternelle ; et M. Gautron, pasteur de Rennes, administra le baptême, le 14 mai 1656.

Le 27 avril 1656, la dame Le Noir était *morte en couches*, dit son acte de sépulture.

Nous pouvons également reconstituer la famille collatérale de Le Noir.

Le Noir avait :

Une sœur, Mme Gautron, femme du pasteur de Rennes, et deux frères : André Le Noir, sieur de Henlée. — Acte de baptême d'André Hersant, du 3 mai 1661 ;

Et Jacques Le Noir, sieur de la Morlaye. — Acte de décès de la Delle du Fief-Rubé, du 20 octobre 1680.

Mme Le Noir avait deux frères : Henry Henriet, sieur de Cran, époux de Jeanne Niotte, maître particulier du Gâvre. — Acte de naissance de Henry Henriet fils, du 8 juillet 1655 ; et Pierre Henriet, écuyer, sieur de la Chesnais de Cran, premier capitaine au régiment de Montaigu. (Vaurigaud, *loc. cit.*, XXIX.)

Qu'est devenue toute cette famille ? — Il existe dans l'arrondissement plusieurs familles Le Noir. Mais nous n'avons pu en relier aucune à celle dont nous venons de parler.

A. GALIBOURG.

II*

LE ROMAN D'UNE DAME DE SÉVIGNÉ

II

La tombe s'était à peine refermée sur la dépouille de son mari que Mme de Sévigné tendait de nouveau ses filets. Sa fortune tenta un grand seigneur demeurant en Anjou, Honoré d'Acigné, comte de Grandbois, veuf de Jacqueline de Laval, dame de Lezai, et père de plusieurs enfants, filles et fils. L'aîné de ces derniers, Honorat-Auguste, comte de la Rochejagu, âgé de dix-neuf à vingt ans, se trouvait à point pour épouser Renée de Keraldanet ; et cette fois, pour plus de sûreté, les deux mariages se firent en même temps.

Le 29 janvier 1636, un an et quelques jours après la mort du baron de Sévigné, le recteur de la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes bénissait, dans cette église, la double union dont nous venons de parler [1]. Par-là même, s'accomplissait la destinée de Marie de Keraldanet : sa mère avait promis qu'elle ne prendrait aucune part à l'héritage de ses parents : cette signature ne pouvait pas être protestée.

Alors commença pour la pauvre fille une ère de persécutions :

* Voir la livraison d'avril 1885, pp. 245-255.

1. Registres paroissiaux de Saint-Pierre en Saint-Georges (*Greffe du tribunal civil de Rennes*).

on ne la laissa pas en paix qu'elle n'eût prononcé ses vœux. En vain protestait-elle qu'elle répugnait à l'état religieux, Mme de Grandbois insistait de plus en plus pour lui arracher une promesse.

— Non, ma mère, répondait Marie en pleurant, je ne peux pas obéir : ôtez-moi d'ici.

— Petite coquine, tu t'ennuies d'être bien à ton aise. Si tu savais les miseres que j'endure, tu ne me demanderais pas à sortir.

— Et pourquoi donc vous êtes-vous mariée ?

— Si tu ne te fais religieuse, répétait la mère, je n'aurai point de patience avec mon mari : il me maltraite pour ce sujet [1].

Le comte de Grandbois, en se remariant, avait purement et simplement conclu une affaire dans son intérêt et celui de son fils : il ne voulait pas avoir fait un marché de dupe, et rappelait impérieusement à sa femme ses engagements au sujet de Marie. Alors la comtesse, placée entre la jeune fille qui refusait de rester au couvent et son mari dont la mauvaise humeur se traduisait peut-être par des brutalités, passait de la persuasion aux menaces.

— Prends garde ! si jamais tu sors de là-dedans, je te rendrai si misérable que je t'enverrai chercher ton pain... Tu ne te souviens plus comme je t'ai traitée. Je te traiterai bien d'une autre façon : tu sais que je veux que tu sois religieuse et que tu as eu déjà bien des coups pour cela.

Marie pleurait et criait :

— Mon Dieu ! la mort ne m'ôtera point bientôt ! Vous deviez, ma mère, me faire étrangler dans mon berceau ; je vous en eusse eu plus d'obligation que de me contraindre à faire profession. Je n'en veux rien faire, car je n'ai jamais eu d'inclination pour le couvent [2].

Après ces scènes, plusieurs fois répétées en présence de témoins,

1. Déposition de la femme Simon (*Enq. de* 1652).
2. Déposition de la femme Simon (*Enq. de* 1652).

Mme de Grandbois, que la résistance de sa fille mettait hors d'elle, lui écrivait dans le même style des lettres que celle-ci communiquait à qui voulait les voir.

A Vitré et aux environs, on ne parlait que de la comtesse et de Marie : on plaignait beaucoup cette dernière, mais le préjugé que chacun subissait et la haute position des parents empêchaient toute intervention utile. Nous savons déjà qu'un prêtre avait, plusieurs années auparavant, fait entendre un langage sévère à la mère obstinée. Quelques jours avant la profession, un autre prêtre du pays, dom Jean Rochereul, diacre à Notre-Dame, lui dit brusquement chez elle :

— Hé ! vous mettez une pauvre fille par force en religion : vous êtes une méchante ! Vous périrez.

La comtesse, furieuse, ne sut que crier à un témoin :

— Chassez-moi cet homme-là ! Il faut que ma fille soit religieuse [1].

Les dames de la Trinité, en s'y prenant plus doucement, en enduisant de miel le bord de la coupe, ébranlaient quelquefois les résolutions de leur jeune novice. Par moments, cette dernière, lasse d'être sermonnée, ou persuadée qu'elle serait malheureuse chez sa mère, inclinait à obéir. Sa décision semblait arrêtée ; puis ses répugnances la ressaisissaient, et c'était à recommencer.

Pourquoi résistait-elle avec cette opiniâtreté aux désirs de ses parents ? N'y avait-il pas dans ses rêves quelque beau jeune homme ?... Il a été question, dans le procès, de lettres écrites par un gentilhomme à la jeune fille, et interceptées par la supérieure, des lettres d'amour, a-t-on assuré.

Quoi qu'il en soit, pour amener la révoltée à composition, la comtesse lui dépêcha un jour une confidente chargée de tous ses pouvoirs, une demoiselle de Pénelan, au parler doucereux, qui lui dit de son ton le plus caressant, en présence d'une fille Davout :

— Ma fille, ma mignonne, il faut obéir à votre mère : elle sera au désespoir si vous ne lui obéissez.

1. Déposition de la fille Davout (*Enq. de* 1652).

— Ma mignonne, je ne saurais... Je ne veux point être religieuse.

— Que ferez-vous, ma fille ? Votre mère vous rendra malheureuse...

— Je n'y puis consentir.

On n'obtint d'elle que cette réponse. Mme de Grandbois attendait, anxieuse, le retour de son ambassadrice.

— Eh bien ! lui cria-t-elle du plus loin qu'elle la vit, qu'avez-vous appris de cette fille ?

On dut lui avouer que Marie persistait dans son refus.

— Il faut que cela soit ! reprit-elle exaspérée, jetant ses bras de côté et d'autre : il faut que cela soit[1] !...

Et cela fut.

A force d'instances, les religieuses arrivèrent à dicter à Marie des lettres qui, pour être de sa main, étaient loin de répondre aux sentiments de son cœur. Le 24 novembre 1637, elle annonça enfin sa soumission à son beau-père : « Je ne puis vous dé« peindre assez, lui écrivit-elle, l'admiration où je suis de vos « excès de bonté et plus encore si vous prenez la peine de « m'honorer de votre présence à la résolution que j'ai prise « d'être professe avec la nièce de Mgr de Rennes. » Le même jour, elle adressa à sa sœur la même prière : « Ma chère et « bien-aimée sœur, fais en sorte que Monsieur le comte de « Grandbois et ma mère puissent venir en ce temps..... Si tu « m'aimes, fais en sorte que nous ayons une fille de Monsieur le « comte de Grandbois [2]. » Comment croire qu'elle ait tracé ces lignes de bonne volonté ?

Depuis le mois de juin, le contrat de sa dot était dressé : on lui donnait huit mille livres, ce qui l'élevait au rang des bienfaitrices du couvent ; plus tard la pension viagère fut fixée à trois cents livres. Mais ces actes n'avaient de valeur qu'à la condition d'être suivis de la profession religieuse.

1. Déposition de la fille Davout. (*Enq. de* 1652.)

2. Ces lettres et d'autres ont été reproduites dans un factum judiciaire servi au Parlement de Paris.

Plus approchait le grand jour, plus Marie sentait redoubler son aversion pour la vie qu'on voulait lui imposer, plus sa mère et M. de Grandbois faisaient d'efforts pour l'y déterminer.

Une demoiselle de Cornulier de Lucinière, nièce de Mgr Pierre de Cornulier, évêque de Rennes, devait prononcer ses vœux en même temps que Mlle de Keraldanet [1]. L'abbé Moreau, l'un des secrétaires de l'évêché [2], se rendit à Vitré pour recevoir les deux professions et passa trois jours entiers au couvent sans pouvoir obtenir de Marie un consentement catégorique, au grand ennui de MM. de Cornulier, frères de l'autre novice, qui étaient venus pour assister à la cérémonie et qu'on supplia d'attendre ; on craignait que si Mlle de Cornulier professait la première, sa compagne ne voulût plus le faire.

M. de Grandbois s'impatientait ; sa femme se jeta aux genoux de la récalcitrante :

— Aie pitié de moi, ma Marion ! lui dit-elle. Si tu n'es religieuse, je serai la plus misérable femme de la terre. Si tu sors, je serai prisonnière et maltraitée de mon mari... Madame, ajouta-t-elle en se tournant vers la prieure qu'elle avait demandée au parloir, je veux que cette petite coquine-là soit religieuse. Je vous donnerai un beau présent ; Monsieur le sénéchal me prête de l'argent [3].

C'était vrai. Il y avait alors à Vitré, à la tête de la justice de la baronnie, un sénéchal plus obligeant que scrupuleux, René Nouail, seigneur de Ruillé, qui exerçait cet emploi depuis 1626 et mourut en fonction en 1661. Le comte et la comtesse de Grandbois n'hésitèrent pas à s'adresser à lui pour compléter par un emprunt de deux mille livres la dot de Marie ; le sénéchal auquel ils ne

1. Marie de Cornulier, née à Nantes le 22 mai 1619, l'un des quatorze enfants de Jean de Cornulier, seigneur de Lucinière, et de Marguerite Le Lou, vivait encore au couvent de Vitré en 1665 (*Généalogie de la maison de Cornulier*, 1884, in-8°, p. 159.).

2. Chanoine de Rennes, décédé le 1er juin 1642.

3. Déposition de la femme Simon (*Enq. de* 1652.)

cachèrent pas — il le certifia lui-même en 1652 — que la jeune fille n'avait aucun penchant pour la vie religieuse et qu'ils étaient décidés à tout faire pour la forcer à l'embrasser, consentit, sans difficulté, à remettre la somme contre une obligation en due forme.

En apprenant cela, la pauvre novice, tout en larmes, supplia, les mains jointes, une personne présente de courir chez René Nouail :

— Oh ! chère amie, je vous prie d'aller dire à Monsieur le sénéchal qu'il ne prête point d'argent pour me faire damner.

Un apothicaire de la ville, Jacques Le Remandeux, se chargea de la commission ; le sénéchal répondit que l'argent était versé et qu'il n'y avait plus à y revenir [1].

Un jour de dimanche, le 13 décembre 1637, la chapelle du couvent des Bénédictines se remplit d'une foule curieuse. C'était à qui se placerait le plus près du chœur pour ne rien perdre de la cérémonie. Tout Vitré se pressait dans cette enceinte, trop instruit de ce que nous venons de raconter pour ne pas désirer d'être témoin jusqu'au bout.

Marie de Keraldanet parut. Son visage sillonné de pleurs, son attitude contrainte et résignée disaient assez qu'elle cédait de guerre lasse, — rien de plus.

La veille, elle avait repoussé toutes les obsessions ; le matin même elle résistait encore, si bien que le comte de Grandbois qui était venu de bonne heure au couvent, courut au devant de la comtesse, fit arrêter le carrosse qui l'amenait et s'écria, avec l'accent du plus vif désappointement :

— Ma femme, il y a bien des nouvelles !... Votre fille déclare qu'elle ne veut pas être religieuse ; Monsieur Moreau vient de me le dire.

A ces mots, Mme de Grandbois s'émut fort ; le sang lui monta au visage.

1. Déposition de la femme Simon. — Déclaration de René Nouail. (*Enq. de* 1652.)

— Je vais bien lui parler à cette coquine, dit-elle, tremblante de colère [1].

Rien n'a transpiré de cette entrevue suprême qui mit en présence la mère et la fille, sans témoin. Nous pouvons croire que ce fut une scène d'objurgation et de menaces. Marie, épuisée par cette lutte de plusieurs années, sentit fléchir sa résistance ; pour obtenir la paix, ne fût-ce qu'un jour, elle se laissa faire. Encore fallut-il, au dernier moment, l'envoyer chercher trois fois au bout du jardin d'où la sœur Saint-Dominique l'amena ou plutôt la traîna à l'église [2].

On la conduisit donc dans le chœur avec le cérémonial d'usage. Aveuglée par les larmes, la sœur Saint-Charles — c'est le nom qu'on lui avait donné au noviciat — put à peine lire quelques lignes de l'acte de profession : une religieuse acheva la lecture. Interrogée par le prêtre officiant, elle ne répondit rien ou balbutia des paroles inintelligibles ; le « *Oui* » fut prononcé par une bouche complaisante. Alors on lui tendit la plume pour signer : sa main, quoique soutenue et guidée par la sœur Sainte-Scholastique, se refusa d'abord à tracer les lettres de son nom. Puis, voyant son beau-père faire des signes de colère, remuer la tête et frapper du pied à terre, la nouvelle professe, rassemblant ses forces, souscrivit en caractères nets et hardis l'acte qui consacrait sa destinée [3].

Après quoi, les notaires publics s'approchèrent, lui demandèrent pour la forme son consentement et apposèrent leur signature [4].

L'indignation éclatait dans l'assistance en partie composée de petites gens. On déplorait le sort de la pauvre Marie ; on regardait

1. Déposition de Jean Picard. (*Enq. de* 1652.)

2. Ce fait est attesté dans un des factums judiciaires, d'après des témoignages auxquels on renvoie sans les citer.

3. Dépositions de la femme Simon, de G. Lebrun, notaire apostolique, et du chanoine Monnerie. (*Id.*)

4. Déposition de G. Lebrun (*Id.*).

avec attendrissement le pavé mouillé des larmes qu'elle avait répandues sous le drap mortuaire : « C'est grande pitié, mur-« murait-on, de voir une demoiselle de cette condition con-« trainte à professer malgré elle et y être contrainte par la « violence de ses parents ! » Plusieurs personnes, placées non loin de la comtesse, disaient tout haut : « Oh ! la damnée, qui « met sa fille au couvent de force [1] ! »

Qu'importait l'opinion du public à ceux chez qui l'ambition et la cupidité avaient étouffé les sentiments de la nature ? Ils tenaient un acte en bonne forme qui assurait aux jeunes époux, le comte et la comtesse de la Rochejagu, l'héritage de Guy de Keraldanet — à quelques parcelles près — et la succession future de Marguerite de Coëtnempren. Allaient-ils jouir paisiblement du succès de leur coupable entreprise ? La sœur Saint-Charles pourrait-elle jamais soulever la pierre sépulcrale sous laquelle ils croyaient avoir enseveli Marie de Keraldanet ? Question qu'ils se posèrent peut-être : les événements y répondirent.

Voyons la suite.

III

On entendait encore du couvent le bruissement de la foule qui s'écoulait vers Vitré par le chemin de la Mériays que Marie protestait déjà *in petto* contre ses vœux. Elle jugeait qu'arrachés par la violence, ils n'avaient aucune valeur.

Personne ne devait se faire moins d'illusion sur la sincérité de cette profession que Mme de Lucinge, prieure de la Trinité, mais elle pouvait espérer que la sœur Saint-Charles se résignerait à son sort, comme d'autres religieuses qui, poussées dans le cloître par la volonté de leur famille, y donnaient l'exemple de l'atta-

1. Déposition de Mme du Boisbéranger. (*Enq. de* 1652.)

chement à la règle et des vertus monastiques. Elle ne tarda pas à perdre cet espoir.

Quelques jours après le 13 décembre, le frère Hodemont, celui-là même qui avait interrogé Mlle de Keraldanet lors de son noviciat, se trouvant avec elle à la grille, en présence de la prieure, lui adressait quelques paroles d'encouragement.

— Je ne veux pas faire de mal, répondit-elle avec fermeté, mais si je fais du bien, ce ne sera pas comme religieuse parce que je ne le suis pas. Je n'y ai jamais consenti... C'est vous, ajouta-t-elle, en regardant Mme de Lucinge, c'est vous, notre mère, qui avez usé de violence envers moi...

La prieure se récria.

— N'en croyez rien, fit-elle...

— Vous savez bien, continua la sœur Saint-Charles qu'au chapitre où je devais demander à être professe, vous le demandâtes pour moi... et alors je dis que je n'en voulais rien et vous me poussâtes si fort que je pensai tomber [1].

Le fait s'était-il passé ainsi? on en doutera volontiers : l'accusation sort d'une bouche trop intéressée pour qu'on l'accepte sans contrôle... Mais ce qu'il fallut reconnaître, ce fut la résolution manifestée ouvertement par la jeune fille de tenir sa profession comme non avenue. Si édifié que dût être sur ce point le frère Hodemont, il crut de son devoir de l'exhorter de temps en temps à remplir les obligations de son nouvel état : « Je ne suis « point religieuse. » Il ne put en tirer d'autre réponse.

— Au moins, insista-t-il, dites le bréviaire.

— Pourquoi donc? Je n'y suis point obligée puisque je n'ai pas professé [2].

Elle le répéta à qui voulut l'entendre, montrant à l'appui les lettres dont nous avons parlé, où sa mère, la traitant de *petite*

1. Déposition du frère Hodemont. (*Enq. de* 1652.)
2. Déposition du frère Hodemont. (*Enq. de* 1652.)

chienne et de *petite coquine*, la menaçait de la rendre malheureuse si elle ne professait [1].

Quant aux observances, on renonça à l'y soumettre pour ne pas la pousser à bout. On toléra qu'elle vécût à son gré, dispensée des abstinences et de certains offices, passant son temps au parloir à recevoir toutes sortes de visites tant de catholiques que de protestants, chantant des airs de cour et des chansons à boire [2].

Toutefois, il ne suffisait pas alors à une religieuse de mépriser les règles conventuelles pour recouvrer sa liberté : la loi civile donnait aux supérieurs tous droits de coercition pour maintenir dans les murs du monastère celui ou celle qui tentait de les franchir. C'était logique, puisque l'Etat reconnaissait et sanctionnait, par une véritable mort civile, la perpétuité des vœux monastiques.

S'ensuivait-il que la profession, de quelques vices qu'elle fût entachée, enchaînât à jamais le religieux à une vocation contrainte ou violemment imposée ? Non. L'Eglise lui réservait pendant cinq ans la faculté d'élever la voix pour protester et faire prononcer la nullité de son engagement. Passé ce délai, il était forclos : son silence prolongé au delà de ce terme ratifiait absolument le passé. Les canonistes ultramontains et gallicans s'accordaient pour proclamer que les vœux librement consentis avaient seuls une valeur légale [3].

1. Dépositions diverses (f° Simon, Urbain Valain, Etienne Monnerie — *Enq. de* 1652). — Ces témoins ont vu et lu ces lettres. L'ancien recteur d'Argentré, devenu chanoine de la collégiale de Vitré, avait recommandé à Marie de les garder, *comme la prunelle de son œil.*

2. Déposition du chanoine Monnerie. (*Enq. de* 1652).

3. Concile de Trente, session xxv, *de Regularibus*, chapitre 19. — *Les lois ecclésiastiques de la France*, par d'Héricourt (édition de Neufchâtel, 1774, in-f°), 3e partie, p. 96. — Ce jurisconsulte définit les caractères de la contrainte susceptible de vicier la profession religieuse et s'exprime ainsi : « Si une mère répète souvent à sa fille qu'elle l'a destinée pour le cloître, si elle lui fait des reproches ou des menaces parce qu'elle n'embrasse pas l'état religieux,... si, dans le cours du noviciat, elle lui fait sentir qu'elle la rendra malheureuse en cas qu'elle entre dans le monde, il

La sœur Saint-Charles fut sans doute renseignée sur cette doctrine de l'Eglise par quelques-uns de ses nombreux visiteurs. Seulement, réclamer les mains vides de preuves, c'est pis que de se résigner. Et comment établir les faits de contrainte et de violence? Comment mettre en mouvement une action judiciaire lorsqu'on est enfermée dans un couvent? La loi lui donnait cinq ans pour réfléchir et guetter une occasion favorable : elle attendit.

Cette occasion, ce fut un malheur de famille qui la fournit. Renée de Keraldanet, cette jeune comtesse de la Rochejagu, dans tout l'éclat de ses vingt-deux ans, mère d'une petite fille de dix-huit mois, mourait en novembre 1639. Coup terrible! La comtesse de Grandbois se rappela certainement, au milieu de ses larmes, les paroles prophétiques du recteur d'Argentré : « Dieu vous enlèvera celle dont vous faites trop d'état et ne vous laissera que celle que vous témoignez n'aimer point! » Le châtiment l'atteignait en pleine prospérité, la frappait dans ce qu'elle avait de plus cher et brisait son orgueil.

Marie se rapprocha de sa mère. Nous avons sous les yeux la copie de plusieurs lettres pleines de tendres condoléances qu'elle lui adressa au sujet de cette mort imprévue [1]. Peut-être fut-elle sincère dans l'expression de ces sentiments; peut-être pensa-t-elle qu'il était de son intérêt de faire taire ses griefs, dans l'espoir que la comtesse lui prêterait plus tard le secours de son influence : « Vous avez été si bonne mère, lui écrivait-elle le « 2 décembre 1639, que vous persistez pour elle (*sa fille*) dans « la mémoire que vous en avez, et moi vous me faites ressentir « vivement ce que c'est qu'une bonne mère : aussi je ne manque « de vous honorer avec respect. »

n'y a rien qu'une fille ne fasse pour éviter les combats continuels qu'il faut qu'elle soutienne contre sa mère et l'envie d'éviter cette contrainte l'engage à faire des vœux, sans la liberté nécessaire pour le devoir d'un état sur les obligations duquel on ne saurait faire trop de réflexion... » N'est-ce pas exactement l'histoire de Marie de Keraldanet?

1. Ces lettres sont citées dans le factum judiciaire servi au Parlement de Paris

La situation et les espérances de la sœur Saint-Charles grandissaient. Renée disparue, il n'y avait plus entre la religieuse impatiente de dépouiller son habit et la fortune entière des Keraldanet que la vie frêle d'un enfant en bas âge. Obtenir la rescision d'un engagement détesté, rentrer dans le monde, la tête haute, en riche héritière, contracter à son tour une grande alliance, telles furent les perspectives qu'un ami — un tentateur, insinua plus tard la famille d'Acigné — fit miroiter aux yeux de la recluse. Des appuis intéressés vinrent-ils s'offrir à Marie ou celle-ci les chercha-t-elle ? La question serait difficile à résoudre. En tout cas, elle visa à s'assurer la coopération de sa mère, lui prodiguant les témoignages les plus affectueux aussi bien qu'à sa nièce Marie-Anne, *la petite mignonne,* qu'on lui conduisait au couvent. En même temps, elle entretint la sécurité des dames de la Trinité par les meilleurs procédés. C'est ainsi que nous la voyons, en 1640, solliciter de Mme de Grandbois une dot de deux mille livres pour Mlle du Bot, fille d'un gentilhomme mort insolvable, afin qu'elle pût faire sa profession : dans un post-scriptum, elle parle *de sa chère sœur de Lucinière qui l'honore de son affection.* Dans un autre post-scriptum, on lit : « Si vous avez la commodité, envoyez à notre mère quelque raffraîchissement de Touraine [1]. »

Et pendant ce temps, la procédure se préparait. Le recteur de Sainte-Croix, requis par Marie de Keraldanet, en sa qualité de notaire apostolique, rédigea sur sa demande un acte de réclamation contre sa prétendue profession. Des amis se chargèrent de transmettre à Rome cette pièce, sur le vu de laquelle on

1. Lettre du 24 avril 1640. — Appelée plus tard à s'expliquer sur des documents du même genre dont ses adversaires faisaient grand état, Marie de Keraldanet, dans un procès-verbal de vérification d'écriture du 20 mai 1665, a déclaré qu'elle n'a écrit en ces termes qu'à la sollicitation de la supérieure, pour lui complaire et l'engager à la traiter avec plus de douceur qu'elle ne faisait (*Archives nationales*, Z, 7662). Dans le même procès-verbal, on vise une lettre écrite par elle à la gouvernante de sa nièce pour la remercier des soins dont cette enfant est l'objet.

obtint du Pape, à la date du 5 novembre 1641, un *bref réclamatoire* adressé à l'évêque de Rennes ou à son official pour les autoriser à procéder aux interrogatoires et enquêtes nécessaires.

La lutte s'engageait : c'était le premier coup de canon.

Nous avons à suivre maintenant les péripéties de cette guerre acharnée, sans merci, qui pendant plus de vingt-cinq ans, mit en présence d'une part une famille riche et puissante, de l'autre une fille sans ressources et sans crédit. Nos lecteurs nous pardonneront quelques détails un peu arides : l'histoire d'un procès comme celui-là nous paraît instructive : les mœurs judiciaires du XVIIe siècle s'y peignent dans toute leur vérité.

Marie avait besoin d'argent, il en fallait beaucoup pour entamer cette instance, plus encore pour la mener à fin. Si l'on en croit ses adversaires, la sœur Saint-Charles aurait fait naître quelques espérances de mariage dans l'esprit d'un amoureux, resté inconnu, qui pourvut aux premiers frais. L'official de Rennes mit la demanderesse en demeure de justifier sa réclamation; malheureusement, soit inexpérience de celui qui se constitua le directeur de la procédure, soit timidité de ceux qui savaient tant de choses mais n'osaient parler, la preuve ne put être faite. Après avoir sollicité délais sur délais, on se borna à indiquer deux femmes qui ne comparurent pas. Remarquons que la réclamante, toujours enfermée à la Trinité, fort surveillée probablement, très ignorante de la marche à suivre, ne pouvait agir que par autrui.

A défaut de témoignages oraux, la production de ces lettres injurieuses et menaçantes que sa mère lui écrivait jadis pour la contraindre à professer, eût probablement apporté dans l'affaire un précieux élément de décision : elle ne les possédait plus. Son cousin-germain, le baron de Viré, les avait reçues en dépôt [1] : étaient-elles perdues ? le dépositaire refusait-il de s'en dessaisir ?

1. Charles-Paul des Seillons, baron de Viré, marié à Françoise du Digouedec, fils de René des Seillons, beau-frère de Guy de Keraldanet, était, après sa nièce, le plus proche parent de Marie de Keraldanet du côté de son père.

Ce dernier secours échappait à la sœur Saint-Charles qui, ne sachant plus que faire, se retourna vers sa mère et implora son appui.

Mme de Grandbois vivait depuis peu séparée de son mari. Le remords éveillé dans sa conscience par la perte cruelle dont son cœur saignait douloureusement, le regret d'avoir sacrifié sa seconde fille, les mauvais procédés et les exigences de M. de Grandbois, autant de causes de désunion que vint aggraver le procès en nullité de profession. Le comte continua de résider à son château de la Motte-Souzay, près de Tours ; sa femme, triste et malade, alla chercher asile à sa maison du Rouasle, dans la paroisse de Dirinon, curieux logis du XVIe siècle [1]. Marie lui écrivit une lettre touchante dont elle chargea un messager, avec mission de la remettre en mains propres. Voici les principaux passages de cette missive :

... Je n'en puis plus de ce que j'endure : j'en suis dans un labyrinthe d'amertume. Ce que j'ai de satisfaction regarde la tranquillité de ma conscience, ne m'étant engagée ni de volonté ni de consentement à la religion. Je ne saurais faire mon salut dans la condition où je suis, et que si vous me déniez l'assistance de vos bontés, je tomberais en un désespoir. Je supplie votre bonté maternelle de tenir la main à l'exécution du bref que j'ai obtenu de Sa Sainteté... Ayez pitié de moi, ma chère mère. Il y a quelques personnes qui m'ont assistée, mais ils ne peuvent agir sans votre consentement. Si vous l'avez pour agréable, donnez procure en blanc pour faire votre déclaration et me l'envoyez par cet homme si votre semaine le permet. Faites-moi l'honneur de m'écrire, chère mère, et que si vous avez la bonté de ne me dénier votre déclaration, mettez, s'il vous plaît, que votre dessein en me mettant ici a été pour l'avantage de défunte ma sœur. Ma bonne et chère mère, je meurs d'envie d'avoir l'honneur de vous voir : ce ne sera sitôt que je le respire. Je me console en ce que je crois que vous ne voudriez damner mon âme laquelle ne se peut sauver dans le lieu où je suis, puisque mon humeur et mon inclination répugnent si fort à la vie religieuse... Dans la déclaration que vous m'envoirez, mettez, s'il vous plaît, qu'ayant reconnu le peu d'affection

1. *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée (édition Marteville), tome I, p. 230.

que j'ai à la religion, vous entendez que j'en sorte et que sois mise en la main de mes parents ou entre les mains de personnes de condition telles que la justice ordonnera [1].

Mme de Grandbois entra pleinement dans les vues de sa fille. Nous ne savons si elle remit au messager la déclaration même que Marie lui réclamait ; tout au moins lui fit-elle parvenir deux lettres non datées qu'on versa au procès, reproduction de celles qui, en 1637, jetaient si souvent la pauvre novice dans le désespoir. Les injures et les menaces s'y lisaient à chaque ligne et rien ne leur manquait que d'être antérieures à la profession. La partie adverse ne fut pas dupe de cette production téméraire : M. de Grandbois, qui défendait énergiquement les intérêts de sa petite-fille et les siens propres, soutint que ces lettres avaient été écrites pour les besoins de la cause. Il ne se trompait pas et une expertise lui donna raison. La demanderesse n'ayant plus de preuve à fournir, l'official la débouta de ses conclusions ; la sentence est du 30 mars 1643 [2].

Les amis de Marie ne perdirent pas courage : deux ans après, ils rentraient en lice en son nom, armés d'un *bref appellatoire* du 16 mars 1645, en vertu duquel elle saisit l'official de l'évêché de Dol, grâce au concours d'un nouvel auxiliaire plus habile, amené — nous ignorons comment — à s'intéresser aux réclamations de la religieuse de Vitré. L'alloué de Rennes [3], François de Quélen, mettait à sa disposition son influence et des ressources suffisantes pour recommencer la lutte [4]. Les adversaires

1. La famille d'Acigné a donné le texte complet de cette lettre dans le factum judiciaire auquel nous avons déjà fait d'utiles emprunts.

2. Tous ces incidents de la procédure et le texte des lettres rejetées du débat sont relatés dans le factum judiciaire déjà cité.

3. L'alloué (de *allocatus*, mis à la place de) était le lieutenant du sénéchal, le second magistrat du présidial, ce qu'on a appelé aussi *lieutenant général civil et criminel*.

4. François de Quélen, seigneur de Kerhoz, déjà alloué en 1636, a occupé cette charge jusqu'à sa mort. Il est décédé en Saint-Sauveur de Rennes, le 9 octobre 1658, et a été inhumé au couvent de Bonne-Nouvelle, dans la chapelle des Domini-

firent plaider, douze ans après, que le dévouement du magistrat rennais avait été acheté au prix d'une promesse de mariage. Erreur : Mme de Quélen, seconde du nom, vivait encore au début de cette campagne et ne mourut qu'à la fin de 1645 [1]. Que son mari ait ensuite subordonné la continuation de ses services à un engagement que Mlle de Keraldanet n'aurait pas décliné, que peut-être même elle aurait accepté, sauf à refuser plus tard de l'exécuter : c'est possible. Que s'est-il passé au juste ? dans l'état de nos documents, nous croyons plus sûr de ne rien affirmer : n'embarrassons pas notre récit de cet épisode [2].

La procédure engagée en 1645 traîna plus de deux ans ; on piétina sur place jusqu'au 13 décembre 1647. A cette date — dixième anniversaire de la profession de Marie — l'official de Dol rendit une sentence interlocutoire qui, réservant le fond, accordait un délai de six semaines à la religieuse pour prouver les faits articulés dans sa signification et ordonnait l'interrogatoire de Mme de Grandbois. Honorat d'Acigné et son fils, parties en cause, appelèrent comme d'abus de cette sentence devant le parlement de Bretagne. D'abord, dit-on, le rescrit pontifical s'est trompé d'adresse : ce n'était pas l'évêque de Dol qui devait juger l'affaire, mais le métropolitain, juge d'appel de l'évêque de Rennes. D'autre part, la sœur Saint-Charles ne pouvait plus être admise à la preuve des faits de violence susceptibles de vicier sa

cains où il avait un enfeu. Marié deux fois, il a eu des enfants de ses deux femmes : son fils aîné, Maurice, est mort sans postérité et sa fille Marie, femme de Charles du Guiny, seigneur de Bonaban, née aussi du premier lit, est devenue plus tard héritière principale des biens et titres de sa branche.

1. Jeanne Henry, seconde femme de M. de Quélen, est décédée en Saint-Sauveur le 4 septembre 1645, et a été inhumée dans la chapelle de Bonne-Nouvelle.

2. Les adversaires ont affirmé dans un de leurs factums que l'alloué de Rennes avait poursuivi Marie de Keraldanet en restitution de ses avances et en dommages-intérêts pour inexécution de promesse de mariage : il y en aurait eu trace au dossier par une pièce de janvier 1656. Ces allégations de François de Quélen ont-elles été prouvées et ses conclusions admises ? voilà ce qu'on ne dit pas et ce qu'il serait nécessaire de savoir.

profession parce qu'elle aurait précédemment déclaré n'en avoir pas de plus positifs à articuler et parce qu'en réalité elle n'aurait jamais réclamé ouvertement contre ses vœux. Enfin, on déniait toute valeur à l'interrogatoire ordonné, l'incident des lettres ayant démontré l'existence d'une entente collusoire entre la mère et la fille.

Ces moyens furent discutés aux audiences des 11 et 22 mai 1648, devant la grand'chambre du Parlement, présidée par le premier président Henry de Bourgneuf ; parmi les juges, nous voyons siéger un des plus anciens conseillers, peu après doyen, Renaud de Sévigné de Montmoron. Rabeau et Chapel plaidèrent pour les appelants, Diays pour la sœur Saint-Charles : l'avocat général de Kervérien conclut contre l'intimée, sans s'opposer toutefois à des mesures de vérification. La Cour renvoya la cause pour être jugée au conseil et l'affaire resta pendante de 1648 à 1650 [1].

F. SAULNIER.

(La suite prochainement.)

1. Registres d'audience de la grand'chambre (*Archives de la cour d'appel de Rennes.*)

SURSUM CORDA

... And the device on is shield was a young oak-tree pulled up by the roots, with the spanish word *Desdichado* signifying *Disinherited.*

WALTER SCOTT. (*Ivanhoe*, chapter VIII.)

... Et l'emblème visible sur son bouclier était un jeune chêne déraciné avec le mot espagnol *Desdichado*, qui signifie *Déshérité.*

WALTER SCOTT. (*Ivanhoe*, chapitre VIII.)

I

Enfant, lorsque sonnait la cloche de l'école,
D'un regard caressant, d'une douce parole,
Ma mère réchauffait mon cœur endolori ;
Le ciel était plus bleu quand elle avait souri ;
Et si, le soir venu, je rentrais, tête haute,
Fier d'avoir eu la croix pour un thème sans faute,
C'étaient des pleurs de joie, avec un gai festin,
Et des soupirs d'orgueil pour fêter mon butin.
O premier pas des fils, premiers baisers des mères,
O printemps radieux, ô bonheurs éphémères,
Chagrins sitôt conçus et sitôt effacés,
Qui sait, fantômes purs, où vous êtes passés ;
Et vers quel horizon, poussés par les nuages,
Loin du pays des fous, loin du pays des sages,
Vous avez arrêté vos vols capricieux !

Où donc avez-vous fui, fantômes gracieux ?
Quel charme était le vôtre, ô troupe ensoleillée,
Pour que mon âme vierge, à vos cris éveillée,
Ait gardé vos contours, comme un portrait chéri,
Sur lequel, en passant, l'œil se fixe, attendri?...
O voile impénétrable étendu sur la terre,
O souvenirs d'enfance, insondable mystère,
Avec quel dur airain vous êtes-nous rivés,
Pour rester dans le cœur si fortement gravés ?
Lorsque deux amoureux tracent sur un jeune arbre,
Bouleau strié d'argent, hêtre veiné de marbre,
Deux lettres, pour sceller d'ineffables serments,
Il frémit sous l'acier du couteau des amants ;
Et de leur tendre aveu muet dépositaire,
Au fond des bois touffus, témoin que rien n'altère,
Conserve le secret avec un soin jaloux,
Dissimulant son tronc sous le lierre et le houx.
Hélas ! le vent d'hiver fera courber sa tête ;
Et le soir où, brisé, tordu par la tempête,
Son front se penchera, triste et découronné,
Il verra tout de nuit et d'ombre environné.
On dit, pour les mourants, que le temps se dévoile ;
L'avenir, à ses yeux, soulèvera sa toile :
Il verra la forêt en proie aux bûcherons,
Cadavre dévoré par de vils moucherons ;
Il verra les copeaux voler sous la cognée ;
Il comptera les coups de la troupe acharnée,
Et morne, il gémira sur les malheurs des siens.
Hélas ! hommes et bois ont les mêmes destins.
S'il songeait au doux chiffre écrit sur son écorce,
Par le sort, l'intérêt, le calcul ou la force,
Il verrait les deux cœurs l'un de l'autre écartés,
Il entendrait couler des pleurs désenchantés,
A moins qu'il n'aperçût, au mépris des paroles,

Vers de nouveaux écueils voguer deux barques folles.
Alors, sentant partout qu'exister c'est souffrir,
Il se dirait : « Hélas ! je n'ai plus qu'à mourir ! »

Ainsi, suivant le cours d'un cycle monotone,
En dépit du printemps, l'année a son automne ;
Ainsi le cormoran vit près de l'alcyon,
Ainsi tout, avec l'âge, est désillusion.

Ecoutez. — Ce fut un doux rêve,
Comme on en commence à vingt ans.
J'aimais, sans repos et sans trêve,
Comme on aime dans les romans ;
J'avais rencontré sur ma route
Une femme, un elfe sans doute,
Un ange égaré parmi nous :
Elle était pure, elle était belle,
Et tout me ravissait en elle,
Et je l'adorais à genoux.

Ecoutez. — C'est la vieille histoire
De l'amour et des amoureux.
L'homme est ainsi fait qu'il veut croire
Au désir qu'il a d'être heureux.
Pour abriter ma bien-aimée,
Comme un oiseau sous la ramée
Tisse un nid de mousse et de crin,
Je travaillais... Tâche inutile !
Quand j'eus fini, — labeur stérile, —
La perle manquait à l'écrin.

Ecoutez. — Ce n'était qu'un rêve,
Comme on en commence à vingt ans.
Ces amours sans repos ni trêve
Ne sont vrais que dans les romans.

A quoi bon trouver sur sa route
Une femme, un elfe sans doute,
Un ange égaré parmi nous ?
A quoi bon, si pure et si belle,
Quand un autre, adoré par elle,
Prend votre place à ses genoux !

Ah ! laissez-moi fléchir sous le faix qui m'accable !
De grâce, épargnez-moi le concert implacable
De vos glas importuns ! Charlatans patentés,
Allez offrir ailleurs des baumes trop vantés !
Tous vos *Sursum corda* sonnent faux à l'oreille,
Quand votre froide voix redit, toujours pareille :
« Pour lutter et pour vaincre, il n'est jamais trop tard :
« La Patrie et le Bien, la Religion, l'Art,
« Sont là pour relever ; car, si peu qu'on les serve,
« Leur Idéal éclaire et leur culte conserve. »
Vous qui parlez ainsi, vous n'avez pas aimé,
Ou votre amour menteur s'est aussitôt calmé !
Les mots que vous jetez ne sont que des mots vides :
Si vers votre Idéal, tournant des yeux avides,
Je tombais à ses pieds, en criant : « Sauve-moi ! »
L'écho, sec et moqueur, répondrait à ma foi.
De partout on appelle : « A l'aide ! A l'aide ! A l'aide ! »
C'est un sanglot sans fin qui monte et se succède,
Croissant de jour en jour et d'instant en instant,
Avec un désespoir immense et persistant ;
Et rien, rien que l'écho... Tout s'ébranle et s'écroule :
Dans le cercle de fer où l'humanité roule,
La race a disparu des vaillants au cœur chaud ;
Dieu ? Mais il est trop loin et le ciel est trop haut !
Judas ressuscité veut conquérir le monde,
De ses trente deniers le tintement immonde
Retentit, conviant l'homme à la trahison,

Et l'homme, fils de l'homme, a pris goût au poison.
Le Veau d'Or est debout, et son idolâtrie
Détruit Religion, Morale, Art et Patrie.
Sans principe et sans but la vie est un hasard,
Et je comprends pourquoi tu disais, ô César,
Que si ton peuple entier n'avait eu qu'une tête,
Ta hache, à la trancher, eût été vite prête.
Moi, je voudrais serrer le monde dans ma main.
Et, pour anéantir d'un coup le genre humain,
Je voudrais inventer quelque engin formidable ;
Je voudrais, brisant tout d'un choc épouvantable,
Voir s'entasser les morts, sentir craquer les os,
Engloutir l'univers dans l'ombre et le chaos,
Rentrer dans l'inconnu, retourner à la source,
De la terre en sursaut interrompre la course :
Je voudrais tout broyer dans mes bras de géant,
Et mon *Sursum corda* n'est qu'un hymne au néant !

II

C'est ainsi que, de deuil ayant l'âme assouvie,
Misérablement las du fardeau de la vie,
Je me laissais aller, comme une épave au flot,
Pendant qu'autour de moi, le funèbre falot,
Dont l'éclat redouté luit au moment suprême,
Vacillait dans les mains de la Mort au teint blême.
Les peuples frissonnaient au nom du choléra ;
Et le hideux chasseur que la France attira,
Sonnait sinistrement sa fanfare puissante ;
Et la foule en suspens haletait, frémissante ;
Et si quelqu'un tombait, atteint par l'ennemi,
L'effroi du malheureux écartait tout ami.
Mais le mal s'étendait de Toulon à Marseille.

Ni pardon, ni merci : les mourants de la veille
Etaient morts le matin, et le soir enterrés.
Partout des crêpes noirs et des fronts atterrés,
Partout de mornes glas, des cortèges lugubres,
Des affolés fuyant vers des cieux plus salubres,
Des ouvriers sans pain désertant leurs fourneaux
Et des bilans fatals aux pages des journaux,
O Peur, voilà tes coups ! Livide conseillère,
Lorsque tu fais vibrer ta note meurtrière,
Dis-moi pourquoi le sang se fige et s'alourdit,
Et pourquoi tout dans l'air devient triste et maudit ;
Pourquoi, prêtant l'oreille à tes accents tragiques,
Sentant l'âcre parfum de tes philtres magiques,
Se prosterne à tes pieds toute une nation,
Que courbe affreusement ta domination !
Dis-moi surtout, dis-moi, sombre capricieuse,
Pourquoi ton bras s'attaque à la foule anxieuse,
Fauchant, sans s'arrêter, tous ces épis tremblants,
Alors que, restant sourd à tes coups accablants,
Sous un joug odieux refusant d'être esclave,
Il est, calme et hautain, plus d'un cœur qui te brave !
Ce sont ceux-là, pourtant, que tes noirs moissonneurs
Laissent, comme à plaisir, aux gerbes des glaneurs.
De même, la Panique, à la voix alarmée,
Après une défaite, abat-elle une armée,
On aperçoit la Mort, s'attachant aux fuyards,
De trouble et d'épouvante emplir leurs yeux hagards,
Et, décochant sur eux ses traits les plus rapides,
Passer, en s'inclinant, devant les intrépides
Qui luttent pour sauver l'honneur de leur drapeau.

De même, au premier rang combattant le fléau,
Auprès du médecin, l'humble religieuse
Travaillait, acharnée, à son œuvre pieuse,

Et dans leur zèle ardent et toujours occupé,
Aucun d'eux n'avait peur, aucun n'était frappé ;
Quand, un soir, furieux de cet excès d'audace,
Le monstre exaspéré les mordit à la face,
Et le matin, on vit partout ce mot brutal :
« Toulon, lundi ; neuf morts, dont deux à l'hôpital,
« Au nombre desquels est la sœur Macédonie. »
— O nom tout imprégné d'une étrange harmonie,
Qu'en partant, le cœur plein de célestes désirs,
Pour les pauvres quittant famille, amis, plaisirs,
Tu pris parmi tes sœurs ! Nom qui berces l'oreille,
Comme un écho lointain du pays de Mireille !
Ah ! tu vas droit à l'âme, et grand est ton pouvoir ;
Car j'étais aveuglé : c'est toi qui m'as fait voir !

Quoi ! pauvre insensé ! Pleurer une femme !
— Debout ! Lève-toi ! Ton pays réclame
Tes bras et ton sang, ta vie et ton cœur.
Te sentirais-tu faible pour la tâche ?
Réfléchis, soldat ! La fuite est d'un lâche ;
Il faut le combat pour être vainqueur.

Va, choisis ton lot ! Le champ est immense.
De tous les recoins, la foule en démence,
Comme à la curée, accourt et s'abat ;
Et, précipitant sa ronde effrénée,
Se rue, en hurlant des chants de damnée :
Hymne fantastique ! infernal sabbat !

Oh ! les malheureux ! on leur a dit : « Marche !
« L'époque est passée où le patriarche
« Régnait, tout-puissant, sur des fils soumis.
« Plus d'autorité : la force est au nombre,
« Le peuple, à la fin, sort de la pénombre
« Et veut se venger de ses ennemis. »

On leur a dit : « Marche ! Écrasons l'infâme !
« Dieu n'existe pas ; vous n'avez pas d'âme ;
« Jouir est le mot de l'humanité ;
« Tout dans votre corps est chair et matière.
« Lascifs, hâtez-vous ! La nature entière
« Livre aux quatre vents sa virginité ! »

Et voilà pourquoi le torrent déborde !
Trop longtemps sans doute a vibré la corde,
Les cœurs trop durcis n'ont plus de ressort...
Et voilà pourquoi le penseur s'effraie,
Comme un voyageur, au cri d'une orfraie,
Comme un villageois frappé par un sort !

Eh bien ! l'heure a sonné : descendez dans l'arène ;
Venez, preux chevaliers, à l'appel de la reine ;
Venez, ce triste peuple a soif de vérité ;
Rendez-lui Foi, Patrie, Ardeur et Charité.
Formez vos rangs pressés, comme une cour plénière ;
Groupez-vous, bons soldats, sous la même bannière ;
Le même astre pour vous scintille au firmament,
Votre devise à tous est : — Lutte et dévoûment !
C'est un tournoi sans trêve auquel on vous convie ;
Et Longfellow, chantant le Psaume de la Vie,
A raison de crier : « Agissez ! Il est temps !
« Malheur à qui recule et honte aux hésitants ! »
Bien d'autres ont marqué leurs pas dans la carrière
Et si, l'œil enfiévré, regardant en arrière,
Vous sondiez du passé les plis mystérieux,
A qui donner la palme entre ces glorieux ?
Est-il si loin le jour où le brave Rivière,
Tombant, après Garnier, au bord d'une rizière,
Montrait à ses marins comment on doit mourir ?
Et Thuillier, par la France envoyé pour guérir

Le mal qui le terrasse aux murs d'Alexandrie ?
Et toi dont survivra la mémoire attendrie,
Toi qu'une école en pleurs a conduit au tombeau,
Loin des sentiers battus hardi chercheur du Beau,
O moissonné d'hier, debout, Bastien-Lepage !
Ton nom est désormais inscrit à cette page,
Où, dans un livre d'or, Lesueur, Allegri,
Brillent sous Raphaël et sous Zampieri.
Debout ! debout ! debout ! martyrs de la pensée !
Vous qui donnez la force à la foule affaissée,
Fiers ignorés, debout ! Debout, soldats du bien,
Qui marchez sans faiblir et ne demandez rien !

Ah ! gloire à ces vaincus ! Leur œuvre est admirable :
Ils ont vers l'infini fait un courant durable.
D'idéal et d'amour leur grand cœur déborda,
Et leur exemple à tous nous dit : — SURSUM CORDA !

HENRI FINISTÈRE.

NANTES

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES *

XIV

Je ne voudrais cependant pas laisser mes lecteurs sur une trop mauvaise impression contre ce brave duc d'Angoulême, momentanément un peu fourvoyé. Grâce peut-être à la sévère leçon qu'il avait reçue chez nous, dégrisé de son libéralisme, il se réconcilia avec ces terribles *ultras*, qui, malgré quelques dissentiments passagers, ne pouvaient pas garder rancune éternelle à un Bourbon. Ils le lui firent bien voir, lors de la guerre d'Espagne, qui, malgré les dédains affectés des libéraux, fut (au moins dans sa seconde partie), mieux qu'une promenade militaire. On avait si perfidement exploité contre la Restauration sa politique forcément pacifique, qu'elle était heureuse de pouvoir prouver à une nation passionnée pour la gloire militaire, qu'elle saurait tenir aussi haut qu'un autre gouvernement l'épée qui avait été confiée à ses mains. La campagne de 1823 rétablit le prestige de nos armes aux yeux de l'Europe, étonnée d'un aussi prompt relèvement. Peut-être notre victoire fut-elle célébrée en termes un peu hyperboliques, mais le voisinage des Colonnes d'Hercule, théâtre de

* Voir la livraison d'avril 1885, pp. 297-309.

nos derniers combats, ne rappelait-il pas fatalement le souvenir de ce dieu bienfaisant? Pouvait-on aussi marchander le titre glorieux de *nouvel Alcide* au prince qui venait de terrasser l'hydre révolutionnaire, bien autrement terrible que celui de Lerne? La prise du Trocadéro fut chantée par toute la France, à la ville comme à la campagne, et mes lecteurs voudront bien, je l'espère, me pardonner de leur reservir à ce sujet quelques vers que j'ai déjà reproduits ici même, vers d'un vieux vigneron de Maisdon. « L'duc d'Angoulême, » disait-il,

L' duc d'Angoulêm' n' forg' pas l'acier,
Il a des *Maréchaux* assez.
Bon, bon, bon, Bironette,
Laissez donc Mina danser,
Bon Bironnet !

Les maréchaux de France qui accompagnaient le prince, assimilés aux maréchaux-ferrants ; Mina, le chef de l'insurrection espagnole, *dansant*, c'est-à-dire, *recevant une danse*, suivant une expression familière aux troupiers, c'est un produit assez réussi des amours de Bacchus et de la Muse de la Poésie.

XV

Il ne faudrait pas que les exploits du duc d'Angoulême en Espagne nous fissent perdre de vue l'événement si heureux pour notre armée qui s'accomplit en 1818. Des nécessités de plus d'une sorte, nous l'avons dit, avaient contraint la Restauration de mettre temporairement à l'écart un grand nombre d'officiers. Au bout de trois ans, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, jugeant l'armée renforcée d'assez d'éléments royalistes pour que le gouvernement pût s'appuyer avec sécurité sur elle, avait, d'accord avec le roi, pris la généreuse initiative d'y faire rentrer le plus possible de ses anciens chefs. Un de nos plus glorieux compa-

triotes, le général Cambronne, fut, entre autres, rappelé à l'activité. Il avait été pourtant bien en évidence lors du drame du retour de l'île d'Elbe ; et à Waterloo, un mot héroïque, *quel qu'il fût,* avait attiré sur son nom la notoriété la plus éclatante. J'ai dit que sa famille possédait à Saint-Sébastien, tout auprès de la nôtre, une maison de campagne où je l'ai souvent vu pendant mon enfance. Malgré les attaches politiques bien connues du général, la Restauration ne craignit pas de faire, *en faveur du pays,* appel à son dévouement, désormais inutile à son vieil *empereur*. Quand le brave soldat apprit que *ce roi* qu'il avait combattu lui tendait la main comme à un ami sûr, profondément touché de cette preuve d'estime et de confiance : « Je jure, — dit-il, lorsqu'il fut appelé à prêter son serment, — je jure fidélité au Roi, *et je saurai le tenir,* » ajouta-t-il avec énergie. C'est de sa propre bouche que mon père a recueilli le propos [1].

Mais qu'était le nom de Cambronne à côté de celui de Rouget de l'Isle, propre frère de l'auteur de la *Marseillaise !* Ce Rouget de l'Isle, ancien général sous l'Empire, n'en fut pas moins sous la Restauration commandant de la subdivision militaire de Nantes. En dépit de la notoriété révolutionnaire de son nom, il y laissa la réputation d'un bon et loyal royaliste.

Et pourtant, ces preuves manifestes du bon vouloir royal à leur égard ne parvenaient guère à désarmer nos pauvres soldats, pris maladroitement au début, il faut bien le dire, et plus tard habilement accaparés par les partis hostiles. Jamais complots carbonaristes (pour ne parler que des plus connus, comme ceux de Belfort, de la Rochelle, et, à quelques années de là, celui du général Berton) ne furent plus communs qu'à cette époque. Dans chacun d'eux on trouvait des noms *d'anciens* officiers plutôt que d'officiers *en activité de service,* je suis heureux de le dire, quelles que fussent leurs sympathies politiques. Au complot

1. La Restauration fit plus encore pour Cambronne : elle le fit vicomte, de simple baron qu'il était.

Berton étaient affiliés plusieurs jeunes gens appartenant à des familles haut placées à Nantes, et l'autorité prévenue en surveillait avec soin les meneurs. « Un jour, me racontait mon père, où je remplissais *par intérim* les fonctions de chef du parquet, on m'amena, sous prévention de participation à ce complot, un jeune officier qu'on venait d'arrêter. C'était un camarade de ma première enfance ! Nous nous retrouvions en présence après de longues années de séparation. Il commença par évoquer ces souvenirs de jeunesse, toujours si émouvants ; puis, arrivant à son affaire, il protesta comme un beau diable de sa parfaite innocence... dont je n'étais pas aussi convaincu qu'il voulait bien le dire, et finalement réclama sa mise en liberté immédiate. Une profonde compassion s'éveillait en mon âme. Je connaissais mieux que personne les dangers qui menaçaient sa tête ; mais, à moins de forfaire à tous mes devoirs, je ne pouvais songer à le relâcher. Cette heure, je t'assure, fut une des plus pénibles de ma carrière de magistrat. Par bonheur, à ce moment même on m'apporta une missive de mon chef hiérarchique qui retenait pour lui-même l'instruction de l'affaire. Ce fut un fameux poids enlevé de dessus mon cœur. Et par surcroît de chance, mon vieux camarade tomba sur un de ces jurys... comme on n'en rencontre pas tous les jours. Déclaré innocent, il fut renvoyé... *blanc comme neige*, » ajoutait mon père en souriant.

XVI

Avant d'aborder l'année 1820, à laquelle je compte m'arrêter, je voudrais jeter un coup d'œil rétrospectif sur celles qui la précédèrent, et constater, ne fût-ce que par comparaison, les résultats d'une politique sage et réparatrice. Si le calme n'avait pu se faire encore dans les esprits, cela tenait à bien des causes dont la royauté était loin d'avoir l'entière responsabilité ; mais dans l'ordre matériel, quel relèvement ! L'agriculture et l'indus-

trie avaient retrouvé les bras qui leur sont indispensables et le commerce reprenait de toutes parts. En moins de trois ans, nous étions devenus assez riches pour solder une indemnité de guerre lourde pour l'époque, et, par un paiement anticipé, nous avions pu délivrer notre sol de l'humiliante présence de l'étranger. Je ne serais pas Nantais si je ne constatais orgueilleusement la promptitude avec laquelle notre ville s'était remise sur pied. J'ai parlé, au début de ce travail, de ses vieilles traditions commerciales. Sa position géographique en faisait un port d'armement. Si nous avions perdu Saint-Domingue et l'Ile de France, les deux plus beaux joyaux de notre couronne coloniale, il nous restait aux Antilles la Martinique et la Guadeloupe, un pied-à-terre dans l'Inde et l'île Bourbon, dont Nantes, pour sa part, sut accaparer presque tout le commerce. Nos anciennes maisons, c'est vrai, s'étaient à peu près toutes écroulées dans la tourmente révolutionnaire, mais de jeunes s'étaient élevées, moins riches de capitaux, il faut le dire, en revanche pleines de sève et d'ardeur. A nos quais s'amarraient déjà d'assez nombreux navires et d'autres, plus nombreux encore, étaient en construction sur nos chantiers des Salorges. Des raffineries modestes, mais suffisant à nos besoins, s'étaient montées pour travailler les sucres : ces raffineries et ces constructions maritimes, auxquelles il faut joindre quelques petites filatures, étaient à peu près les seules industries du moment. C'était, si vous voulez, encore l'enfance, mais une enfance vigoureuse et grosse de promesses.

Comment se fit-il que le commerce, qui devait tant à la Restauration, ait toujours tendu à s'éloigner d'elle ? Si celui d'armement, *le haut commerce,* comme on le disait, lui fut attaché durant ses premières années, le petit avait nettement fait scission avec elle, et en 1830 on ne comptait plus guère de négociants, quels qu'ils fussent, demeurés fidèles à sa cause. Bien des motifs amenèrent ce résultat, parmi lesquels je puis à distance indiquer quelques lois maladroites et l'emploi de certains mots à effet, mots plus ou moins heureux, quoique toujours immanquables en

France. En 1825, *les vieux marquis* et *les voltigeurs de Coblentz* commençaient à avoir fait leur temps ; mais le *jésuite* pour les libéraux de cette époque fut une trouvaille d'un prix inestimable. Par le succès que ce mot a conservé jusqu'aujourd'hui, nous pouvons juger de la faveur avec laquelle il dut être accueilli dans sa nouveauté ! Chaque jour, hélas ! enlevait à la royauté quelques-uns de ses partisans ; les uns s'éloignaient d'elle par mécontentement, fondé ou non ; les autres... simplement par mode, pour ne pas donner contre eux prise au ridicule : pouvait-on décemment se laisser appeler *jésuite,* voire même *jésuite de robe courte !*

A l'aide de cette phraséologie retentissante, lors d'une des dernières élections de députés qui eurent lieu sous ce régime, les frères X., les grands meneurs du parti libéral, réussirent à accaparer mon grand-oncle maternel, François Baron, le propre frère du président, au grand chagrin de sa famille, tout entière royaliste. Si le bon père François, comme on l'appelait simplement d'ordinaire, était doué, comme son frère, d'un riche esprit naturel, un peu porté à la facétie, selon la mode du temps, il avait laissé, et il s'en vantait, son fonds intellectuel absolument en friche. Les frères X., langues dorées, s'il en fut, n'eurent donc pas grand'-peine à amener à eux un pauvre bonhomme qui se piquait de *n'avoir jamais fait sa rhétorique.* Grands et puissants armateurs, d'ordinaire, à la Bourse, ils ne faisaient guère attention à lui, modeste négociant en sels ; mais, cette fois, ils l'avaient comblé de prévenances. C'est qu'il s'agissait d'opposer à M. Lévesque, maire de Nantes, candidat royaliste, M. de Saint-Aignan, ancien maire de Nantes, lui aussi, qui représentait l'opinion libérale. Sous le régime censitaire et dans un collège qui ne comptait guère plus de 150 électeurs, on comprend qu'une voix de plus ou de moins pesait d'un poids bien appréciable dans la balance.

A Saint-Philbert, où se tenait le collège électoral, mon oncle fut traité... avec les égards dus à un *nouveau converti.* Les frères X... l'avaient amené dans leur propre voiture. Invité à dé-

jeuner avec eux à la meilleure hôtellerie de l'endroit, il avait bu et mangé comme *quatre*, ne regrettant qu'une chose, de ne *pouvoir voter de même.*

Toutefois, malgré tous les efforts des libéraux, le candidat royaliste fut élu à une faible majorité, c'est vrai, mais à quelques voix de plus cependant qu'il n'en a fallu, soixante ans plus tard, pour faire passer une république. Assez maussades, les vaincus reprenaient le soir le chemin de la ville, mais le père François était d'une telle verve, il leur racontait des histoires relevées de tant de sel... gaulois (on sait que le sel était l'objet de son commerce) que tous les fronts se rassérénèrent lorsqu'on le déposa devant sa porte; aux éclats de rire qui s'échappaient de la voiture, on eût pu croire que c'était le char des vainqueurs. « Merci, chers messieurs, dit le bonhomme, en s'élançant presque lestement au dehors, merci de l'excellente journée que vous m'avez fait passer. Sans vous, sans votre généreuse invitation, vieux et goutteux comme je le suis, je n'aurais certes pas été aux élections. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, que c'est à vous que je dois le plaisir d'avoir pu donner ma voix à mon excellent ami, M. Lévesque, le candidat royaliste. Sans rancune et à une autre fois, n'est-ce pas ? » Qu'on juge de l'effet de ce discours ! Le malheur voulut par surcroît que François ne se crût pas astreint à un rigoureux silence et qu'à la Bourse du lendemain chacun venait féliciter les frères X... sur leur clairvoyance politique.

XVII

J'arrive enfin à la naissance du duc de Bordeaux, qui sera, si vous le permettez, cher lecteur, la dernière étape du voyage que nous venons de faire ensemble. En nous quittant, j'éprouve le besoin d'épancher mon cœur dans le vôtre. Quand je pense à toutes les espérances qu'avait fait naître cet événement et à ce qu'elles sont devenues par la suite, je me sens pris d'une inexpri-

mable tristesse. Depuis six ans, la royauté était rétablie, c'est vrai ; mais elle ne s'affermissait pas suffisamment dans le sol, faute de racines. Tout à coup, après un crime maudit qui semblait en avoir tranché irrémissiblement la dernière, on vit, suivant la gracieuse expression du poète, on vit un *jeune lis* éclore,

Tendre fleur qui *sort* d'un tombeau.

1820 apparaît comme un point lumineux au ciel, un renouveau de 1814. Cinq années s'étaient écoulées. Si cet enthousiasme quelque peu enfantin d'alors, qui nous fait sourire, nous autres gens blasés d'aujourd'hui, s'était un peu calmé, il s'était formé entre nos pères et la royauté un amour, un amour sérieux, comme serait celui de deux époux éprouvés. Dans cet espace de temps, nous avions pris notre virilité. Si notre parti s'était un peu émietté, si, à côté de lui aussi, s'en étaient créés d'autres, malheureusement devenus irréconciliables, nous avions à leur opposer des adversaires formés dans les luttes parlementaires et de force à les combattre avec avantage. Il sembla que la naissance de l'*Enfant du Miracle* fût l'indication providentielle du rétablissement définitif de la royauté de Henri IV et de Louis XIV, et les partis hostiles semblèrent à ce moment désarmer, découragés qu'ils étaient.

Un peu partout, mais à Nantes en particulier, on eût pu se croire revenu aux premiers jours de la Restauration. A Paris, si révolutionnaire aujourd'hui, c'était mieux encore. A ce sujet, je passe avec bonheur la parole à l'excellent docteur Thibeaud, qui a laissé une mémoire si honorée parmi nous. Il y a quelque dix ans, exilés tous les deux aux eaux de Néris, Dieu sait avec quel empressement j'y recherchais ses intéressantes conversations ! « En 1820, j'étais, me disait-il, interne à l'hospice que dirigeait notre grand Laënnec, l'inventeur de l'auscultation. Jamais vous ne vous ferez une idée de l'enthousiasme que provoqua dans Paris

la naissance du duc de Bordeaux. Un des jours qui la suivirent, nous étions allés, suivant notre coutume, mon cousin Daniel[1] et moi, passer la soirée chez Victor Hugo, son parent du côté paternel. — « Chut, nous dit mystérieusement, en nous barrant la porte, Mme Hugo, qui était venue nous ouvrir elle-même ; Victor n'est pas visible pour le moment. Depuis plusieurs jours je lui demandais en grâce de composer quelque chose pour célébrer le *grand événement*. « Mère, me répondait-il, je n'ai ni la tranquillité d'esprit ni même le loisir de le faire, absorbé que je suis par les danses et par toutes les excitations de la rue[2] (*sic*). » Mais ce soir il est rentré de bonne heure, m'a demandé du café noir et s'est renfermé dans sa chambre en recommandant *qu'on ne le dérangeât sous aucun prétexte*[3]. »

Le lendemain, frappant de bonne heure à la porte du poète, les deux cousins, transportés d'enthousiasme, recueillaient la primeur de ces vers qui couronnèrent le front de l'*enfant sublime* d'une auréole telle, que les insanités de sa triste vieillesse n'ont pu encore en effacer l'éclat.

Si nous n'avions pas parmi nous un Victor Hugo, la bienheureuse naissance n'en fut pas moins célébrée avec amour. Un grand banquet fut donné dans la salle de spectacle et j'ai eu entre les mains un recueil des chansons qui y furent dites au dessert. Mon père était l'auteur de l'une d'elles, et je puis assurer, sans mériter d'être accusé d'une trop grande partialité filiale, qu'elle n'était pas la plus mauvaise. Elle nous transporte en plein drame de la venue au monde du royal enfant. *Cent* coups de canon doivent apprendre à la France si c'est un garçon, et *vingt* seulement si c'est une fille. Qu'on juge de l'anxiété avec laquelle les comptaient les amis de la royauté ! Quand retentit le vingt-

1. Le père de l'aumônier en chef des zouaves pontificaux.

2. A la naissance du duc de Bordeaux, à Paris de même qu'à Nantes, on dansait de joie dans les rues comme on avait fait en 1814, au retour des Bourbons.

3. J'affirme que ce n'est pas seulement le sens des paroles de M. Thibeaud que je cite ; mais je puis dire leur *texte littéral*, tant elles me frappèrent.

unième, un cri de bonheur s'échappe de toutes ces poitrines. Le voilà, disait la chanson,

Le voilà, le voilà !
C'est un garçon, celui-là.

Puis elle nous montrait le vieux Roi versant entre les lèvres *frottées d'ail* du nouveau-né quelques gouttes de vin de *Jurançon* (comme on avait fait pour son aïeul Henri IV), et le présentant du haut du balcon des Tuileries au peuple parisien littéralement enivré :

Le voilà, le voilà !
C'est un Bourbon, celui-là.

Ah ! comme nous sommes loin de ce temps ! Que de longues et décevantes étapes nous avons parcourues depuis, et qu'ils sont heureux, qu'ils sont forts aussi, (malheureusement pour nous,) les peuples qui ont eu la sagesse de n'avoir jamais rompu avec le salutaire principe de la monarchie traditionnelle héréditaire !

XVIII

A cette mémorable date j'arrêterai ces souvenirs, non que je les aie tous épuisés, mais à mesure qu'ils s'éloignent de leur source le filet en devient de plus en plus maigre, et la cause en est bien simple. Quand dans une société il se produit une révolution, il faut un certain temps avant que les divers éléments qui la composent se soient assimilés entre eux ou aient repris leur place normale. Si ces temps ne sont pas les plus heureux, ils sont, à coup sûr, les plus curieux à étudier, et les époques moins agitées qui leur succèdent paraissent vides ou pâles auprès d'eux. J'ajouterai, comme considération particulière, que mon père commençait à entrer dans sa maturité, et que, avec les années, les objets et les événements n'ont plus le même relief que dans la

jeunesse. Il avait cependant conservé assez de feu juvénile pour s'associer du meilleur de son cœur à tous les triomphes de la royauté. La prise du Trocadéro et l'inauguration de la statue de Charette à Legé, entre autres, furent célébrées par lui comme l'avait été la naissance du duc de Bordeaux. A quelque temps de là aussi il s'emmitoufla dans une robe de juge et il dut prendre avec elle le calme de l'emploi. Je n'affirmerai pas cependant que son attention ne se soit plus d'une fois envolée en dehors de l'audience, quand il était obligé de prêter l'oreille à certaines plaidoiries longues et ennuyeuses qui n'ont jamais fait complètement défaut au palais. Alors lui revenaient en tête quelques importuns refrains de ces maudits chansonniers libéraux qui sapaient avec trop de bonheur cette monarchie aimée par lui avec tant de passion. *Facit indignatio versum,* a dit Juvénal, et l'esprit du juge lancé dans les espaces n'eut pas de peine à rencontrer chez ses adversaires une mine de ridicules aussi riche que celle qu'ils avaient trouvée chez nos *vieux marquis.* La Providence, toujours bonne, dispose ainsi équitablement, pour la plus grande joie de la race humaine, de cette précieuse source de trésors. Je ne me rappelle malheureusement que quelques bribes de ces chansons, qui eussent été remarquées, si elles s'étaient produites dans un cercle moins restreint que celui d'une ville de province. Elles firent parfois crier l'adversaire : preuve que le coup avait bien porté [1].

1. Dans l'une d'elles, intitulée *le Tapin du 13e régiment* (alors en garnison à Nantes) et écrite en jargon du métier, ce brave petit tambour se permettait dans son zèle de donner à son Roi des conseils *dictés par l'amitié.* Il lui disait, en parlant des libéraux :

Faut les m'ner à la baguette,
S'ils n'veulent pas marcher au pas.

Après quelque quarante ans, un hasard bien inattendu m'apprit que le conseil du *Petit Tapin* avait été pris tout à fait en mauvaise part par ces messieurs. Ils songèrent, assez justement, je dois l'avouer, à en jeter la responsabilité sur mon père et à le provoquer en duel. Heureusement que tout se borna à l'intention ; sans cela j'aurais peut-être été forcé de parler d'eux avec moins d'impartialité que je ne l'ai fait.

Et maintenant, chers lecteurs, si vous jugez ces petits *papotages* indignes d'avoir été exhibés, je m'en lave les mains. Ce n'est pas à moi qu'il faut vous en prendre, mais à ces amis imprudents dont je vous ai parlé qui m'ont forcé à ouvrir la cage où je les détenais. Moins que jamais ce serait le cas de dire que la quantité rachèterait la qualité. En dehors de la politique où je me suis cantonné, il en est encore quelques-uns que j'ai laissés volontairement derrière la porte, parce qu'ils auraient encombré mon récit, essentiellement chronologique. Si j'ai eu la chance de ne vous avoir pas trop ennuyés, il se pourrait que je les reprisse, pour achever d'esquisser la physionomie particulière de notre ville sous la Restauration. Ce serait alors dans une nouvelle gerbe que je les insèrerais, celle-là composée en majeure partie de brins de folle avoine que ne déparerait pas, — je l'espère du moins, — l'intromission, par-ci, par-là, de quelques épis de vrai froment.

FRANCIS LEFEUVRE.

LES ESTAMPES DU XVIIIe SIÈCLE*

Lettre à M. *, iconophile breton, à Paris.**

Quel art charmant, délicieux, adorable, que l'art du dix-huitième siècle ! Comme il enchante, comme il passionne ! Quelle fièvre de grâce exquise et de troublante volupté agitait toute cette pléiade d'artistes dans laquelle brillent, lumineux météores, les noms des Cochin, des Moreau, des Fragonard et des Debucourt ! Quels pinceaux délicats, quels crayons flexibles et charmeurs, quelles pointes audacieuses et légères, quels burins tour à tour gracieux, amusants, ingénieux, tendres et rieurs ! Et cette spiritualité des compositions, cette élégance suprême des ornements, ces poses alanguies, cette morbidesse des chairs ! Que tout cela est donc délicieux !

Telles furent, vous vous en souvenez, cher ami, quelques-unes de nos exclamations, lorsque dans nos premières études sur l'art — hélas ! il y a de cela bien des années déjà ! — nous arrivâmes à l'école du siècle passé. Nous avions longuement étudié et détaillé ensemble toutes les belles et magistrales productions du siècle de Louis XIV, l'apogée incontestable, et quoi que l'on en veuille, de la gravure en France ; nous avions vu et revu l'œuvre des Audran, d'Edelinck, de Roullet et de Robert Nanteuil, et notre admiration avait été sans bornes pour ces artistes de grande race, et voilà que bientôt nous pénétrions avec Watteau et les nombreux

* *Les Estampes du XVIIIe siècle, guide-manuel de l'amateur*, par Gustave Bourcard. Préface de Paul Eudel. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, lib. Dentu. Gr. in-8°, 25 fr.

graveurs de ses fêtes champêtres et de ses rendez-vous galants, au beau milieu de ce XVIIIe siècle si fort de mode aujourd'hui. Vous redirai-je notre éblouissement devant toute cette magie ? Vous ferai-je remarquer, pour la centième fois peut-être, comment notre admiration se changea tout à coup en une sorte d'enchantement, et comment, charmés, séduits, autant dire empoignés, — c'est le mot qui rend le mieux ma pensée, — nous reniâmes presque les dieux que nous adorions la veille, pour tomber en extase devant ces maîtres dont les compositions lumineuses nous éblouissaient des feux de leur grâce prestigieuse ?

Depuis lors, mon cher ami, — laissez-moi retourner encore vers ce passé, où je glane de si précieux souvenirs, — depuis lors, votre enchantement de la première heure ne s'est pas démenti, l'irrésistible force qui vous attira dès l'abord vers les productions de cet art charmant a persisté ; que dis-je ? vous êtes devenu *amateur ;* comme tant d'autres, vous avez été mordu de la passion du collectionneur, et dans votre enthousiasme vous avez voulu posséder tout ce que vos maîtres favoris avaient créé de plus parfait, et vous avez voulu avoir tout cela dans d'irréprochables conditions.

Pour atteindre à ces gracieux objets de vos convoitises, aucun sacrifice ne vous a coûté ; les courses, les fatigues, les dérangements de toute sorte, vous les avez comptés pour rien ; votre or, vous l'avez jeté, comme il convenait, avec la prodigalité d'un Mécène, et je soupçonne même, bien que vous ne m'en ayez jamais fait l'aveu, que pour acquérir telle pièce capitale de votre collection, vous vous êtes imposé plus d'une sensible privation, semblable en cela aux frères Edmond et Jules de Goncourt, ces initiateurs du goût pour l'art du XVIIIe siècle, qui n'hésitèrent pas — Edmond le confesse du moins dans *La Maison d'un artiste* — à vivre pendant plusieurs années dans une humble mansarde.

Jaloux d'être sûrement guidé dans vos recherches, vous vous êtes entouré de tous les ouvrages concernant les arts graphiques et spécialement la gravure, quelque coûteux ou encombrants qu'ils pussent être. Ainsi, c'est chez vous que j'ai pu consulter *Le Peintre*

graveur d'Adam Bartsch, de Robert-Dumesnil, ce notaire parisien devenu l'un des premiers iconographes français, de Passavant, de Baudicourt et de Weigel ; c'est dans votre cabinet que se trouvent réunis les ouvrages, précieux à divers titres, de Ch. Leblanc, de Joubert et de Renouvier, ainsi que les belles et magistrales publications plus récentes de MM. Georges Duplessis, Portalis et Beraldi, Emmanuel Bocher et Dutuit, le richissime collectionneur rouennais. Insatiable dans votre ardent désir d'être complètement renseigné sur vos chères estampes, vous êtes allé même chercher les publications étrangères, et vous m'avez souvent dit avoir trouvé dans le grand *Künstler-Lexicon* du docteur allemand Nagler et dans son ouvrage non moins important sur les monogrammes les indications les plus sûres et les plus complètes ; bref, rien, rien n'a été épargné par vous dans l'ardeur de cette passion que j'ai vu naître et dont je suis les progrès incessants.

Une seule chose, point capital, il est vrai, enrayait cette marche en avant que vous aviez entreprise sur le grand chemin de la collection : vous me l'avez maintes fois dit, mon cher ami, vous étiez sans guide pratique pour vos achats, il vous manquait un barême, si je puis ainsi dire, qui vous donnât sur-le-champ le relevé des différents prix atteints par une estampe, dans ses divers états, aux ventes où elle avait figuré ; de telle sorte que, livré sans défense au bon plaisir des marchands, — d'aucuns sont, dit-on, un peu corsaires, — vous étiez sans base sérieuse pour discuter leurs prétentions.

Or voilà que, précisément, l'ouvrage que vous attendiez, que vous appeliez de vos vœux, cet ouvrage après lequel nous soupirions tous et que nul d'entre nous n'avait le courage d'entreprendre, vient enfin de paraître. Je me hâte de vous le signaler, mon cher ami, bien que j'aie l'assurance que vous le connaissez déjà. Sous ce titre : LES ESTAMPES DU XVIIIe SIÈCLE, un aimable collectionneur nantais, vaillant pionnier de la science iconographique, a eu assez de persistance dans le courage, assez d'entêtement breton pour dépouiller les catalogues de toutes les ventes

d'estampes qui se sont faites depuis trente ans, et présenter dans un beau volume, d'un aspect agréable, d'un maniement facile, un guide sûr et complet.

Vite, mon cher ami, courez donc chez l'éditeur, et surtout ne vous attardez pas en route, car vous connaissez aussi bien que moi l'invariable loi de la maison Dentu, où les livres sont épuisés en moins de temps qu'il n'a fallu pour les imprimer ; impossible d'ailleurs, à notre époque, de mettre l'épée à la main pour conquérir le dernier exemplaire d'un ouvrage, comme firent, dit-on, en 1707, ces deux jeunes seigneurs, désireux l'un et l'autre de lire la seconde édition du *Diable boiteux* de Le Sage.

Donc, je vous vois d'ici, découpant le livre de M. Bourcard, et cela lentement et posément, avec une sorte de recueillement, comme un gourmet dégustant un vin exquis, car vous êtes, mon très cher, un amateur d'estampes doublé d'un bibliophile. Déjà, en effet, vous avez constaté que l'impression était d'une bonne marque, que le volume sortait de l'officine Vincent Forest et Emile Grimaud, cette maison sans rivale en Bretagne et l'émule des plus réputées de Paris pour la composition des livres de luxe et d'amateurs ; au frontispice vous avez lu le nom de M. Emmanuel Bocher, le savant et très consciencieux iconographe, et vous avez, ma foi, trouvé que l'auteur était un habile homme pour avoir su mettre son œuvre sous l'égide d'un aussi digne patronage ; puis, avant de vous livrer à l'examen approfondi de l'ouvrage, non sans avoir toutefois jeté un coup d'œil satisfait sur les deux tables répertoriales qui le terminent, vous avez lu et savouré à loisir la préface si spirituelle, si compétente, de M. Paul Eudel, et de ce premier examen, auquel les vrais bibliophiles ne se livrent jamais sans quelque émotion, je vois que vous avez conçu pour l'auteur et son livre toute l'estime qu'ils méritent.

Que ne puis je, mon cher ami, vous suivre longtemps encore dans l'examen du remarquable *Guide-Bourcard*, que ne puis-je me transporter près de vous, lorsque, entr'ouvrant vos cartons, vous soumettrez vos bien-aimées estampes au contrôle du nouveau

et excellent manuel que vous avez maintenant entre les mains ! C'est alors que je reverrais, — suprême et toujours nouveau régal de l'esprit et des yeux, — les charmantes compositions de Freudeberg, de Baudouin, de Lavreince, de Chardin et de Prud'hon que vous avez réunies avec tant d'amour et que vous entourez de si tendres soins.

Et vous, de noter un état d'eau-forte ou une remarque que vous ne connaissiez pas, de relever sur votre carnet de poche, ce carnet qui vient en aide à votre mémoire surchargée de dates et de menus détails, de relever, dis-je, tous ces prix d'adjudication donnés par M. Bourcard, qui vous permettront désormais d'opposer aux demandes des marchands d'inéluctables réponses. Telle pièce que vous ne connaissiez qu'en noir, a été aussi tirée en couleur ; de telle autre grande estampe, il y a des réductions au burin ou à l'aqua-tinte ; enfin, cette jolie gravure, si fraîche, si reposante, que vous avez encadrée dans votre cabinet de travail, a un pendant non moins gracieux, non moins agréable ; tout cela, vous l'ignoriez, cher iconophile, vous qui cependant savez tant de choses. Or maintenant vous voilà renseigné, rien ne vous arrêtera plus désormais, et je vois déjà votre collection prendre un essor nouveau, un développement inespéré.

Sur ce, mon bien cher, que les dieux immortels vous assistent, qu'ils peuplent vos rêves des plus gracieuses images et vous fassent trouver bientôt toutes les belles estampes que vous convoitez !

Aimez toujours votre bien dévoué,

- Le Mis de Granges de Surgères.

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS*

Le succès de l'Œuvre des retraites ne faisait point oublier à Louis de Kerlivio la première entreprise qu'elle avait supplantée, par un ordre particulier de la Providence. Son administration et ses visites diocésaines lui découvrirent, au contraire, de plus en plus, avec les besoins du clergé, l'utilité d'une institution qui devait y répondre et rendre au sacerdoce sa pureté un peu entachée.

Ce n'est pas sans peine qu'il parvint à rétablir quelque discipline parmi des prêtres trop indépendants et habitués à une vie facile, faute d'une autorité vraiment active et d'un contrôle sérieux. En général, ils montraient peu de ferveur religieuse, plus attentifs à leur bien-être matériel qu'au bien spirituel de leurs ouailles, tolérants à l'excès pour eux-mêmes et pour les autres, amateurs de la bonne chère jusqu'à l'intempérance, économes jusqu'à l'avarice, au profit de leur famille, mais intendants beaucoup moins fidèles du Père céleste ; en un mot, plus laïques que prêtres. Au milieu de ce relâchement, les scandales n'étaient pas rares : nous nous étonnons seulement qu'ils ne fussent pas plus communs.

Pour corriger des hommes déjà vieillis dans leurs habitudes ou même des jeunes gens entraînés non seulement par les penchants de la nature, mais par l'exemple de leurs directeurs, l'autorité du rang n'eût pas suffi : il fallait une vertu extraordinaire. Celle de M. de Kerlivio en imposait à tout le monde. On n'avait pas contre lui la ressource des arguments personnels : sa vie était inattaquable. Aussi le vénéré grand vicaire devait-il prendre un rapide ascendant

* Voir la livraison de mai 1884, pp. 368-375.

sur le clergé, à condition toutefois qu'il eût avec ses membres des rapports fréquents et intimes, qu'il s'armât de fermeté, mais encore plus de patience, qu'il fût le bon pasteur à la poursuite des brebis rebelles et le pasteur implacable contre le loup introduit dans la bergerie.

Il sut réaliser cet idéal. Il visitait régulièrement chaque année les paroisses du diocèse ; ce n'était pas une tournée pour la forme, mais une inspection minutieuse des hommes et des choses. Rien n'échappait à son regard observateur : il avait à la fois l'œil du maître et la clairvoyance du juge.

Avant de commencer une visite, il s'entretenait secrètement avec le recteur sur ce qui devait en faire l'objet. S'il y avait des divorces ou d'autres affaires scabreuses, il refusait de les traiter en audience publique pour épargner aux intéressés des railleries et une confusion inévitables, mais il examinait l'affaire dans l'ombre favorable du huis-clos, où le respect humain et le scandale ne s'interposent pas entre les parties et le juge.

Louis de Kerlivio ne se contentait pas de remplir les devoirs officiels de sa charge, auxquels la matinée suffisait. Après dîner, il voulait réunir à l'église les nombreux invités ecclésiastiques, autant pour les édifier par ses conseils que pour leur éviter l'occasion d'entrer au cabaret, et d'y passer le reste du jour à boire et à jouer aux cartes, comme c'était l'habitude de quelques-uns d'entre eux.

Il leur parlait familièrement et sans apprêt, avec un abandon, une modestie, uue piété qui les impressionnaient, quoi qu'ils en eussent. Tantôt il leur représentait la dignité de leur état et les deux grands pouvoirs qu'il leur donne de produire sur nos autels le corps de Jésus-Christ et de remettre les péchés. Quelle sainteté de vie, quel recueillement et quelle dévotion exige le premier ; mais avec quelle prudence, ils doivent exercer le second !

Tantôt, il leur montrait les sources ordinaires de leurs désordres : l'oisiveté, l'intempérance, l'esprit d'indépendance : « Il n'y a point de condition, disait-il, qui porte plus à l'oisiveté que celle des ecclésiastiques, s'ils n'y prennent garde, surtout à la

campagne ; car, vivants de l'autel, ils n'ont pas besoin de travailler pour vivre : quelques-uns s'occupent, il est vrai, mais de choses étrangères à leur profession. Ne feraient-ils pas mieux de s'imposer un règlement où les exercices spirituels, le ministère évangélique, l'étude et quelque honnête travail des mains rempliraient toutes les heures de la journée ? Mais quels regrets n'auront-ils pas, à la fin de la vie, si leurs jours se trouvent vides ?

« Quant à l'intempérance, continuait-il, rien n'est plus scandaleux chez un prêtre, même lorsqu'elle ne va pas jusqu'aux derniers excès, car elle les fait tomber en de plus grands désordres que les laïques. Ils sont tenus, en effet, à une plus grande sobriété et, sans cette vertu, ils ne sauraient garder la chasteté du célibat. Enfin, l'esprit d'indépendance est l'ennemi mortel de l'esprit ecclésiastique qui ne subsiste que par la subordination des inférieurs aux supérieurs. Il provient de la superbe et l'orgueil rend incapable de recevoir la grâce qui ne se donne qu'aux humbles. »

Dans certains entretiens, il se bornait à combattre un vice ou un défaut particulier. Il s'élevait, par exemple, contre cet esprit d'avarice qui gagne les meilleurs ecclésiastiques au détriment de l'église et des pauvres. Les uns veulent indemniser leurs héritiers des dépenses que les parents ont faites pour subvenir à leurs études, mais le bien qu'ils leur laissent ainsi n'attire pas sur eux la bénédiction divine et ne leur profite aucunement. Les autres ont besoin, disent-ils, de prévoir les nécessités de la vieillesse, n'ayant ni bénéfice, ni patrimoine, mais il arrive que, dans les maladies, ils sont moins assistés que s'ils s'étaient confiés en la Providence, leurs parents ne souhaitant que leur mort pour s'emparer de leur argent. D'autres prétendent amasser en faveur des bonnes œuvres, auxquelles ils légueront leur trésor, mais la plupart du temps, ils meurent sans testament, ou bien le testament n'est point exécuté, par une juste punition de Dieu.

Notre pieux conférencier leur découvrait ainsi la fausseté des prétextes sous lesquels ils voulaient se cacher à eux-mêmes

leur péché. Il confirmait tout cela par des exemples qu'ils avaient vus ou entendu citer et il leur donnait pour maxime qu'un prêtre doit mourir sans dettes et sans argent : que ce doit être là le principal article de son testament.

Un de ces thèmes ordinaires était l'obligation pour tous les prêtres d'assister les âmes : « C'est une grande illusion, observait-il, de croire qu'on en soit dispensé parce qu'on n'est ni recteur, ni vicaire : le précepte général de la charité regarde les ecclésiastiques, d'une façon toute particulière ; mais les besoins spirituels de l'âme auxquels eux seuls peuvent remédier, sont plus fréquents et plus extrêmes que les nécessités du corps.

« Jésus-Christ étant mort pour le salut des âmes, ajoutait-il, il n'y a point de travaux qu'un ministre de Jésus-Christ ne doive entreprendre et souffrir avec joie pour sauver une âme. Le sacerdoce est un talent qu'on ne peut pas enfouir sans attirer sur soi une terrible sentence de damnation.

« Mais, disait-il encore, n'est-ce pas une suprême ingratitude de vivre du temporel des peuples, sans vouloir leur rendre le spirituel ? Vous devez donc vous employer de toutes vos forces à faire le catéchisme, instruire la jeunesse, entendre les confessions, visiter les malades, assister les mourants. »

Il recommandoit aux simples prêtres d'avoir une grande déférence pour les recteurs, de prendre part à leurs travaux, de les avertir, à l'occasion, des désordres qu'ils découvraient, de s'entendre avec eux sur la conduite à tenir, afin de réprimer les abus, en un mot de les seconder dans la mesure du possible. Il les engageait au contraire à éviter la conversation des laïques, surtout à table et au jeu, et il leur conseillait de ne point s'arrêter à boire et à manger chez les voisins, entre leurs repas : non qu'il voulût leur interdire des relations de société utiles et même nécessaires, mais seulement les abus qu'elles entraînaient parfois.

Il exhortait souvent ses auditeurs ecclésiastiques à remplir leurs fonctions, non par routine ou par intérêt, comme des gens de métier, mais par un esprit intérieur, avec une intention pure et

une ferveur toujours nouvelle, comme des ministres de Dieu. Saint Pierre ne parlait pas autrement aux premiers prêtres de l'Eglise : « *Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié,* leur disait-il, *veillant sur lui, non par contrainte, mais de vous-même et selon Dieu ; non à cause d'un gain sordide, mais volontairement ; non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en devenant les modèles du troupeau par une vertu sincère.* (Ep. 15).

Enfin, notre nouvel apôtre leur rappelait ces paroles du divin Maître qui s'adressent à eux plus qu'à personne : « *Estote perfecti, soyez parfaits...* » Et il leur indiquait les moyens de parvenir à cette perfection que Notre-Seigneur exige d'eux. Il les invitait en particulier à faire chaque jour au moins une demi-heure d'oraison mentale et de temps à autre une retraite.

Voilà, d'après des notes écrites de sa main, quel était le plan et le genre de ses conférences familières. A force d'insister et de revenir sur les mêmes sujets, il insinuait ces vérités pratiques dans des âmes bien disposées, du reste, à les comprendre, car elles manquaient plutôt du feu de la charité que des lumières de la foi. Mais, ses rapports personnels et sa manière d'être avec chacun, contribuaient plus encore à réformer les mœurs des ecclésiastiques.

Vrai pasteur du diocèse, moins la crosse et la mitre, Louis de Kerlivio connaissait toutes les brebis de son troupeau. Au moyen de chiffres secrets, pour plus de prudence, il tenait un état des recteurs et des prêtres avec leur qualités et leurs défauts ; mais, il ne jugeait ceux-ci que par lui-même ou par des témoignages irrécusables. Il causait avec eux ; il observait silencieusement leurs allures ; il tenait compte de leurs actes publics. La vue seule d'une église plus ou moins entretenue et d'une population plus ou moins recueillie, lui en disait parfois bien long sur la religion du recteur. Dans ses conversations particulières, il relevait doucement ce qui l'avait édifié, mais on eût dit plutôt un directeur s'entretenant devant Dieu avec son fils spirituel qu'un supérieur donnant des leçons à un inférieur.

Son extérieur, un peu sec et austère, ne l'empêchait point d'être affable. Il était circonspect au possible, afin de ne froisser personne. Ponr avertir les défaillants, il lui suffisait quelquefois d'une observation générale, d'un récit édifiant, d'un trait tiré de la vie des saints, d'un épisode de ses visites discrètement raconté. Le caractère sacerdotal lui inspirait un respect visible, même chez les plus indignes. Quelque faute qu'eût faite un prêtre, il ne le reprenait jamais avec hauteur, mais avec une pieuse compassion qui lui gagna souvent le cœur du coupable.

Si le désordre avait été secret, Louis de Kerlivio se gardait bien de soulever le voile, même aux yeux des rares témoins qui l'avaient découvert. S'il y avait eu scandale, il ne reculait point devant la correction publique ; mais, on sentait même dans celle-ci la main d'un père. Connaissait-il, par exemple, un prêtre de mauvaises mœurs, il ne le frappait pas tout d'abord de la suspense, au risque de le précipiter plus avant dans l'abîme ; mais, s'il apercevait en lui les moindres sentiments de contrition, il le changeait seulement de paroisse et tâchait de l'adjoindre à quelque vertueux recteur qui lui servît d'appui et d'encouragement. Encore, dans cette mutation, ménageait-il même ses intérêts temporels. Il n'en venait aux remèdes violents qu'après avoir essayé tous les autres. Une miséricorde sans faiblesse et une justice sans rigueur présidaient à toute sa conduite, et un tact parfait, une dignité simple, une douceur mêlée de fermeté donnaient à ses moindres démarches un puissant effet.

Cependant le grand-vicaire éprouva des résistances invincibles chez certaines natures ingrates et corrompues. Des prêtres indignes de ce nom osèrent même attenter à sa vie. Loin de les poursuivre en justice, il dissimula leurs forfaits. L'un d'eux tira un coup de pistolet dans la fenêtre de sa chambre. L'évêque le fit mettre en prison, mais Louis de Kerlivio sollicita sa grâce avec de telles instances qu'on la lui accorda. Touché d'une conduite si généreuse, le malheureux se convertit.

Les clercs qu'il refusait d'admettre aux saints ordres, à cause

de leurs déréglements, l'ont souvent maltraité. Un de ces misérables jeunes gens le rencontrant un jour sur le fossé de la ville le jeta dedans. Un autre vint chez lui et menaca de le tuer, s'il ne lui accordait sa demande.

Louis de Kerlivio montrait, dans ces occasions, une patience de saint qui faisait rentrer en eux-mêmes les plus colères. On en était d'autant plus touché qu'on le savait naturellement fier et irritable, car il ne pouvait pas toujours cacher la contrainte qu'il s'imposait.

« Ce que j'admire le plus en lui, disait Mgr de Rosmadec, ce « sont les continuelles victoires qu'il remporte sur lui-même « et les violences qu'il se fait. » Mais, de son propre aveu, sous le coup de certaines contrariétés ou dans l'accablement des affaires, il sentait intérieurement une impétuosité qui le portait à froncer les sourcils, à hausser les épaules ou à donner d'autres signes d'impatience. « Ce sont là, disait-il à une religieuse, des « mouvements de la vie naturelle que nous devons étouffer aussi- « tôt. » Et il prêchait en effet d'exemple à cet égard dans ses relations avec le clergé.

Louis de Kerlivio ne bornait pas son action à exercer une influence personnelle qui pouvait disparaître avec lui. Il établit des institutions assez fortement constituées pour lui survivre et assurer son œuvre de réforme. Il réussit à organiser des conférences ecclésiastiques qui se tenaient tous les mois dans des circonscriptions déterminées. D'après les programmes annuels qu'il composait lui-même et envoyait au Directeur, on y traitait toujours de trois choses : 1° Les cérémonies de la messe, l'office divin, l'administration des sacrements ; 2° les cas de conscience ; 3° les pratiques de piété particulières aux prêtres. Mais les questions purement spéculatives en étaient soigneusement écartées. Ces conférences étaient un moyen également efficace pour rappeler à chacun ses devoirs et le retenir dans une vie réglée.

Notre zélé réformateur obtint aussi de Mgr de Rosmadec qu'il y eût tous les quinze jours, à l'évêché, un conseil secret où, en présence du prélat, les grands vicaires, l'official et le promoteur

s'entretiendraient des affaires du diocèse et des remèdes qu'on pourrait apporter aux abus signalés. Par là, il établissait une surveillance plus exacte et maintenait le bon accord entre les autorités dirigeantes.

Mais en prenant ces mesures de sauvegarde, afin de conserver et d'accroître dans le diocèse ce qui restait de l'ancienne discipline ecclésiastique, il avait l'intime conviction qu'elle ne pouvait se relever que dans l'enceinte du séminaire qui est la vraie maison d'éducation du clergé. Aussi, malgré un premier échec bien propre à le décourager, ne cessait-il pas néanmoins d'en proposer l'établissement.

Mgr de Rosmadec qui approuvait l'œuvre en principe, mais reculait toujours devant les difficultés pratiques de l'entreprise, lui permit à la fin de la recommencer. On acheta un emplacement auprès de l'église Notre-Dame-du-Mené et bientôt les passants virent s'élever les murs du nouvel édifice. Plus d'un se demanda, non sans raillerie, à quoi l'on pourrait bien l'employer par la suite et blâma durement l'obstination du grand-vicaire ; mais Dieu se plaisait à éprouver la constance de son serviteur.

La Providence le servit d'abord d'une manière admirable, en lui prêtant l'appui et la coopération d'un saint prêtre, son ami intime, et qui était l'objet de la vénération publique, à Vannes. Il se nommait Jean de l'Isle. La grâce divine l'avait prévenu dès son enfance et conduit rapidement jusqu'aux sommets de la perfection. Pieux et austère comme un cénobite, vrai martyr de la pénitence à la suite d'un saint Jean Climaque dont il s'efforçait d'imiter les mortifications effrayantes, directeur éclairé des âmes les plus parfaites, heureux convertisseur des âmes les plus criminelles, charitable à l'égal d'un saint Jean de Dieu, ouvrant son cœur et sa maison aux pauvres et aux infirmes, mais particulièrement aux enfants orphelins, sachant vider pour eux sa bourse et celle d'autrui, infatigable zélateur de toutes les bonnes œuvres, aussi mort à lui-même que vivant pour les autres, il avait été plus d'une fois, dans leurs aumônes, le bras droit de l'évêque et de son grand vicaire.

Louis de Kerlivio le choisit pour être l'intendant des travaux du nouveau séminaire. Cet homme si détaché des biens terrestres était pourtant un habile économe. Sous son impulsion très intelligente et très active, l'entreprise avança promptement. Les maçons et les charpentiers avaient déjà posé le bouquet traditionnel au faîte de la maison ; les couvreurs achevaient la toiture : Louis de Kerlivio préparait déjà dans son esprit l'installation du séminaire, le choix des directeurs, le plan du règlement.

Après avoir présidé si heureusement la construction matérielle, son cher et vénérable ami semblait encore mieux fait pour diriger cette édification morale. Type accompli du prêtre, il était un modèle vivant pour les jeunes clercs. Depuis plusieurs années déjà, on l'avait chargé de les instruire dans les fonctions du ministère, et il obtenait un succès qui faisait présager encore de meilleurs résultats sur un terrain plus favorable. M. de l'Isle était donc désigné pour remplir dans l'œuvre du séminaire le même rôle que le P. Huby dans l'œuvre de la Retraite. M. de Kerlivio dut certainement songer à lui comme directeur.

Un événement inattendu vint rompre ses projets. Mgr Charles de Rosmadec fut transféré à l'archevêché de Tours et le nouvel évêque, Mgr de Vautorte, n'entra pas dans les vues de son prédécesseur. Il fit cesser immédiatement les travaux du séminaire et le malheureux fondateur dut subir encore une fois les railleries du public et les atteintes plus pénibles du découragement. La crise qui devait être la grande épreuve de sa vie sacerdotale ne faisait cependant que commencer.

Vte H. Le Gouvello.

CHARLES-AUGUSTE LE BOURG

Charles-Auguste Le Bourg est un artiste nantais, quoique parisien d'existence et d'allures. C'est à Nantes qu'il fit ses premières études de dessin et de sculpture, chez Amédée Menard ; mais, la province n'offrant pas un terrain suffisant aux aspirations du jeune sculpteur, qui se trouvait resserré dans cette ville, mesquine au point de vue de l'art, Charles Le Bourg lui dit adieu sans regret et partit pour Paris : — Paris, ce soleil qui rayonne dans le lointain, cette espérance du jeune homme, ce centre intellectuel où tout talent va se faire sacrer.

Il arriva donc joyeux à Paris, en 1851, et frappa à la porte de l'atelier de François Rude (qui l'était un peu de caractère, à ce qu'il paraît).

Le jeune artiste travailla, prospéra, et deux années plus tard, en 1853, il obtenait une médaille, attribuée à son *Jeune nègre jouant avec un lézard,* figure qu'il avait commencée à l'atelier du maître. A la grande exposition de 1855, il obtint, avec cette même œuvre, une mention honorable.

En 1856, il exposa au salon son *Joueur de biniou ;* figure poétique de notre Bretagne, ce paysan qui danse en jouant de cet instrument dont la poche remplie d'air produit une basse continue, tandis que l'espèce de hautbois dans lequel il souffle, chante un air mélancolique et doux comme les landes. Il semble, en le voyant, apercevoir ces assemblées bretonnes, où, sous les saulées, filles et gars rient et mangent

Ces dentelles de blé noir
A travers quoi l'on peut voir,
Dont la pâte doit avoir
Goût de fleur d'orange [1].

De 1857 à 1865, Le Bourg continua ses succès. Ses salons furent tous remarqués. En 1865, il exposa le portrait en marbre de M. Boissaye. Ce portrait était placé sous le péristyle qui donne entrée aux jardins. Avec son air réjoui, crânement assis dans son fauteuil, M. Boissaye semblait le dieu du contentement.

En 1868, il fut classé hors concours pour *l'Enfant à la sauterelle*. Nantes a le bonheur de le posséder; il est actuellement dans une des salles de son Musée.

En 1869, un groupe momumental, *Le centaure Eurythéon enlevant Déidamie*.

Le buste d'Émile de Girardin fut envoyé par lui au salon de 1880. Charles Le Bourg considère ce buste comme un de ses meilleurs. De Girardin est d'une ressemblance effrayante, avec son regard fatal.

Voilà l'œuvre de Charles Le Bourg, comme sculpteur. Elle est considérable; car nous omettons bien des statuettes et bien des projets, afin d'éviter une nomenclature froide et insignifiante, qui n'ajouterait rien à sa gloire et pourrait ennuyer le lecteur.

Comme décorateur, nous avons de lui : au nouveau Louvre, deux grands groupes, *La Chasse* et *La Forge*; à la Trinité, un *Saint Jacques le Mineur*. Au nouvel hôtel-de-ville, la statue en pierre de la Ville de Nantes. Il exécuta aussi le modèle des fontaines offertes par sir Richard Wallace à la ville de Paris, l'hôtel-de-ville de Fontainebleau et les décorations du journal le «Siècle», *Gutenberg, Faust*.

Sur cent dix concurrents pour le monument de la République,

1. Ces vers sont de Stéphane Halgan. (*Souvenirs bretons*).

il fut placé dans les six premiers, et reçut une grande médaille commémorative.

Cette année, il figure au Salon avec sa statue monumentale du *Travail,* dont le projet figura en 1883.

Cette statue est destinée à l'un des squares de Paris.

Quoique demeurant toujours à Paris, Charles Le Bourg revient quelquefois se retremper dans l'air natal. Cette année, son séjour a été long, et cela nous a donné l'occasion de le connaître et de l'apprécier. A Nantes, depuis quelques mois, il a augmenté son bagage artistique d'œuvres exquises de finesse et d'esprit: quelques médaillons, deux bustes, des esquisses de statuettes.

Parmi ces statuettes, deux nous ont particulièrement séduit :

Des *Tziganes*, gracieuses comme le printemps, l'une assise, accordant sa mandoline et cherchant, comme l'aurait dit jadis le bon La Fontaine,

> Quelques grains pour subsister
> Jusqu'à la saison nouvelle ;

l'autre, en marche, portant allègrement sur l'épaule la même mandoline qui lui a servi tout à l'heure à accompagner sa chanson, vagabonde comme elle.

Un buste de *Manon*, coquet comme un portrait du XVIIIe siècle, ce temps où les marquises mettaient sur leur chair de lys l'étoile noire d'une mouche... assassine.

Maintenant, voulez-vous me permettre de vous présenter l'homme du monde ?

Charles Le Bourg est de moyenne taille, toujours correct, les cheveux et la barbe grisonnants, l'œil ardent et fin. Dans son atelier, tout en pétrissant entre ses doigts des boulettes de terre à modeler, il cause comme un bon enfant, sans prétention, aimablement. Malgré cela, sa conversation est pétillante, remplie d'expressions heureuses, colorées du plus pur parisianisme.

La Muse jadis l'a tracassé. Il écrivit dans sa jeunesse des poésies d'une jolie couleur. C'est plaisir de l'entendre parler littérature. Cependant nous devons avertir messieurs les modernes qu'il ne les aime pas. Il a peut-être un peu raison.

Nous croyons qu'on ne peut que gagner à le connaître, de même qu'en le fréquentant on ne peut que l'aimer.

Nous sommes heureux de rendre à Charles Le Bourg cet hommage sincèrement cordial. Nous ne faisons que payer, bien faiblement, une dette de reconnaissance pour une certaine statuette charmante et... c'est tout ce que nous pouvons en dire, celui qui signe cet article étant l'original.

THOMAS MAISONNEUVE.

Avril 1885.

DOCUMENTS INÉDITS

DÉCLARATION DE LA PERTE DU NAVIRE

LE SAINT-FRANÇOIS-DE-PAULE*

3 AVRIL 1678.

Ce titre, si simple dans son expression, ne semble indiquer au premier abord qu'un de ces événements, trop nombreux, hélas ! auxquels sont constamment exposés nos braves marins, qui affrontent les périls de l'océan et passent leur vie à lutter contre l'orage et la tempête. Nous avons failli nous y laisser prendre, en pensant qu il ne s'agissait que d'un naufrage ordinaire.

Mais, en parcourant cette déclaration, malheureusement si peu développée dans sa forme succincte, nous avons vu qu'elle contenait la relation d'un acte de vaillance, qui méritait certainement d'être tiré de l'oubli et de la poussière dans laquelle était enfoui le seul document, qui, sans nul doute, en conserve le souvenir. L'équipage du *Saint-François-de-Paule*, parti de Nantes, comptait 35 hommes et 17 passagers, en tout 42 hommes. Attaqué par un corsaire hollandais, il lutte énergiquement, pendant une heure et demie, contre cet adversaire de beaucoup supérieur comme armement, et des 97 hommes qu'il avait à combattre, il ne restait pas trente, tant blessés que non blessés. Le capitaine avait été tué dans ce combat inégal avec une douzaine d'hommes, et quand le navire, dévoré par l'incendie, sombre sous les vagues, son pavillon battant à la corne pour attester qu'il ne s'était pas rendu, dix-sept hommes seulement échappaient à ce désastre honorable en devenant prisonniers.

Nous n'avions aucun fait à citer, pour le port de Nantes, pendant cette rude guerre que la marine française soutint contre les forces navales hollandaises de 1672 à 1678. Celui-ci est l'un des premiers que nous aient fournis les liasses poudreuses des Archives du Présidial au Greffe du Tribunal civil. Les sénéchaux de Nantes étaient en même temps juges de l'Amirauté, et nous espérons que, mis sur la piste par une circonstance imprévue, les documents sur cette époque intéressante ne nous feront pas défaut.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

* Arch. du Greffe du Tribunal civil.]

L'an mil six cens soixante dix-huit, le dimanche troisième jour d'avril, environ les dix heures du matin, pardevant nous Louis Charete, escuyer, seigneur de la Gascherie, conseiller du Roy, séneschal de la Cour et siège présidial, Ville et Compté de Nantes, et juge de l'admirauté dudit lieu, ayant pour adjoint Me Jean le Boucher, premier commis audiencier de ladite Cour, greffier de ladite admirauté, ont comparus Thomas Petit, contre-maistre et canonnier du navire nommé le *Saint-François-de-Paule,* du port d'environ deux cens tonneaux, natif de la ville de Dieppe, en Normandie, aagé d'environ quarante ans, et Jean Huet, cartier-maistre et matelot dudit navire, natif de la ville de Rouan, aagé de trente deux ans. De chacun desquels fait lever la main et leur serment séparément pris de dire vérité, ont unaniment déclaré, juré et attesté : qu'ils entrèrent dans ledit navire à Calais, lequel estoit commandé par Adrien Leblanc, capitaine de Dieppe, et veinrent en cette rivière pour prendre leur charge ; et ayant esté chargé de marchandises pour les Isles de l'Amérique, coste de Saint Domingue, armé de douze pièces de cannon, et quatre periers, vingt cinq mousquets, et douze armes bocanières, quatre pistolets, six coutelas, douze picques et autres armes, deux douzaines de grenades, avec quantité de poudre et balles, et autres ustencilles nécessaires pour la défense du navire équipé de vingt-cinq hommes d'équipage, un garçon et dix-sept passagers et engagés. Ils sortirent de cette rivière le lundi vingt unième février dernier, en compagnie d'autres navires, qu'ils perdirent de vue le jeudi vingt quatrième à cinquante lieues ou environ hors des caps ; et furent rencontrés le vendredi vingt cinquième par une frégate ennemie, qui les chassa tout le jour et la nuit du vendredi au samedi, jusqu'à mydi dudit jour samedi que ladite frégatte commença à tirer sur eux. Et s'estant mis en deffense tirèrent de leur part, ce qui ne peut empescher que ladite frégate ne fust venue à l'abordage, où ils se combattirent pendant une heure ou une heure et demye ; pendant lequel temps, le capitaine Leblanc,

et dix ou douze hommes de son équipage et passagers furent tués et blessés et mis hors de combat. Et cependant le feu prit aux poudres dudit navire *Saint-François-de-Paule,* qui en emporta tout l'arrière et qui fit périr tout l'équipage et passagers, à la réserve de dix sept ou dix huit qui furent sauvés par l'équipage de la frégate qu'ils reconnurent estre de Flessingue, montée de quatorze pièces de cannon et quatre periers ou experts de fonte, commandée par un capitaine dont ils ne sçavent le nom, ny celuy de ladite frégate. Et apprirent qu'elle estoit équipée de quatre vingt dix sept hommes, desquels il n'en restait pas trente tant blessés que non blessés, le surplus ayant été tué dans le combat. Et trouvèrent dans la frégate le capitaine Maximilien Le Breton, et partie de son équipage, enfermés dans les fonds de cale comme prisonniers. Lequel capitaine Le Breton leur dit avoir esté pris deux jours auparavant, et veirent que leur navire coula bas, quelque temps après qu'ils en furent sortis, et furent toutes les marchandises perdues sans que la frégate en ait profité, fors d'une vergue de misenne de derrière qu'ils sauvèrent et s'en firent un mat de devant en ladite frégate, et les conduisirent à la Coroigne, pays d'Espagne, où ils restèrent quatre jours prisonniers, puis les mirent en liberté et s'en allèrent au Pontedune à quatre lieues de la Courogne, où ils se mirent dans la barque du capitaine Tourtereau, des Sables d'Aulonne, qui les y a amenés, et de là sont venus en cette ville par terre, où ils arrivèrent le jour d'hier sur les cinq heures du soir. Ce qu'ils ont juré et affirmé véritable, lecture leur faite de ladite déclaration y ont persisté. Et a ledit Petit signé, et ledit Huet dit ne sçavoir signer. De laquelle déclaration nous avons décerné acte pour servir ce que de raison, lesdits jour et an que devant.

Signé : THOMAS PETIT. ✝ (*Croix tracée par Huet.*)
LOUIS CHARETTE. J. LE BOUCHER.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD, par J. Gaultier du Mottay, terminé par E. Chiron du Brossay.— Saint-Brieuc, librairie L. Prud'homme, 1885.

Le département des Côtes-du-Nord est l'un des plus riches de la Bretagne en monuments du passé. Depuis le réveil des études archéologiques qui caractérise la première moitié du XIXe siècle, d'infatigables et consciencieux chercheurs ont exploré cette région dans tous les sens, avec la plus religieuse minutie. La terre leur a rendu mille objets précieux pour l'histoire, qu'elle détenait depuis de longs siècles. Toute pierre colossale respectée au milieu d'un champ, tout pan de muraille à l'appareil insolite, tout vestige d'inscription à demi effacé par le temps, toute ébauche de sculpture au cachet archaïque, si fruste qu'elle soit, ont été interrogés avec une savante méthode par d'habiles reconstructeurs du passé. L'heure a sonné de cataloguer le volumineux dossier de leurs notes, de dresser l'inventaire des richesses archéologiques disparues ou conservées. Telle est, en effet, la préoccupation des meilleurs esprits, partout où la science de l'antiquité est en faveur.

M. Gaultier du Mottay a entrepris, pour ce qui concerne les Côtes-du-Nord, ce travail de bénédictin. Il a recueilli, commune par commune, toutes les indications nécessaires pour mener à bonne fin cette œuvre laborieuse. Malheureusement, la vie lui a manqué, avant qu'il ait pu en opérer la classification et la rédaction complètes. La science archéologique a dû prendre le deuil de son zélé pionnier avant qu'il ait eu la satisfaction de livrer à la publicité le testament de son érudition.

Toutefois, son œuvre a trouvé un continuateur digne d'elle. M. Chiron du Brossay, archéologue et naturaliste distingué, neveu du regretté Gaultier du Mottay, s'est imposé la tâche de terminer

le classement des notes de son oncle, arrêté à l'arrondissement de Lannion, après avoir relevé les monuments des arrondissements de Guingamp et de Saint-Brieuc. Par ses soins, le *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord* vient de sortir des presses. Ce volume qui ne contient pas moins de 557 pages grand in-8°, a sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque s'intéresse au passé de la Bretagne et spécialement de tout érudit qui fait de l'archéologie bretonne son étude favorite. Outre la description et la localité précise des nombreux et curieux mégalithes qui couvrent le sol des Côtes-du-Nord, le *Répertoire* contient de précieuses indications sur les objets préhistoriques retirés de leurs fouilles, sur les antiquités romaines et gallo-romaines, la numismatique, l'architecture civile et religieuse du pays briochin et de ses alentours.

Le plan de cet important travail est le même que celui adopté par M. Pitre de Lisle dans son *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure,* avec cette différence toutefois, que M. de Lisle s'arrête après la période romaine, tandis que M. Gaultier du Mottay et son savant continuateur embrassent dans leur cadre tout le moyen âge.

Le *Répertoire des Côtes-du-Nord* et le *Dictionnaire de la Loire-Inférieure* sont deux œuvres sœurs destinées à jeter un jour précieux sur les origines de la Bretagne et à faciliter singulièrement les recherches et les études des archéologues de l'avenir dans notre contrée.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

L'HOTEL DROUOT ET LA CURIOSITÉ EN 1883-1884, par Paul Eudel, avec une préface par Champfleury. — 4e année. — Paris, Charpentier, 1885.

M. Paul Eudel poursuit la publication de ses *Hôtels Drouot,* on les attend aujourd'hui comme les *salons* de tel critique en vogue, on les savoure avec un plus délicat plaisir que des *Années scientifiques, littéraires, géographiques*, qui gardent un caractère de com-

pilations savantes. Je ne sais qu'un ouvrage périodique qui ait un charme analogue, un intérêt égal, ce sont les *Annales du théâtre et de la musique*, de MM. Noël et Stoullig, arrivées à leur dixième année, et toujours agrémentées, comme les *Hôtels Drouot*, d'une spirituelle préface d'un maître écrivain. M. Eudel, avec un tour d'esprit alerte et un enjouement qui n'excluent jamais le vrai savoir, aborde les sujets les plus graves, il excelle à les parer, à les présenter sous le jour le plus aimable, en vrai Parisien qu'il est devenu; il est même un peu flâneur et *boulevardier*, comme ont pu l'être, en leur temps, Bachaumont, Grimm et Nestor Roqueplan; et pourtant, avec le souvenir de la Bretagne, il garde, je me plais à le reconnaître, l'empreinte originelle et presque l'accent du terroir. Veut-on deux exemples, empruntés à ce dernier livre, de l'attachement qu'il porte à sa ville natale? La lettre, ici reproduite, qu'il écrivit à un journal de Nantes et qui provoqua l'achat par notre conseil municipal de la collection préhistorique de M. Seidler; la dédicace au commandant Jacques Georgin, une jolie page sur les amitiés formées au collège, à ce lycée que l'auteur nomme avec une pittoresque émotion le *vieux bahut nantais*.

Il est des points où mon incompétence absolue me défend de suivre M. Paul Eudel, quoique avec lui, à propos de meubles ou de faïences, l'esprit et le goût littéraires ne perdent jamais leurs droits. Je me trouve plus à l'aise quand il parle d'autographes, quand il inventorie cette magnifique collection Alfred Bovet, digne pendant de la collection Fillon, où la signature de Newton coudoie celles de saint Vincent-de-Paul et de Robespierre, où les serments de députés de Thiers, de Jules Favre et de Rochefort se rencontrent à côté du *devoir d'écriture* de Louis XVII et d'une poésie originale de Théophile Gautier. Nous sommes tout à fait en pays de connaissance aux belles ventes de livres, qui ont été assez rares en 1883-1884, n'offrant guère à notre curiosité que les bibliothèques Piquet et Roger du Nord; il est vrai qu'à cette dernière vente, dont le catalogue avait coûté six mois de travail au libraire Porquet, on a vu passer de superbes volumes aux

armes royales et princières, épaves des bibliothèques de Marie-Antoinette, de la duchesse de Longueville, de Richelieu, du comte d'Hoym, que la *Biblia sacra* de Longepierre (avec la *Toison d'or*) y a été payée 7.900 francs et un exemplaire de l'*Histoire des Variations*, ayant appartenu à Bossuet, 5,110 francs ; prix qu'on ne s'avisera pas de taxer d'exagération si on les rapproche de ceux atteints à la vente Sunderland par les éditions originales de Rabelais, et, à la vente Syston, par les premières productions typographiques de Scheffer. Ce n'est pas trop nous écarter de la littérature que d'examiner en compagnie de M. Eudel les trente-deux dessins, devenus la propriété d'Alexandre Dumas, que de Neuville a exécutés pour le livre de Quatrelles, *A coups de fusil* (les exemplaires de premier tirage, — glissons, en passant, ce renseignement bibliographique, — renferment les deux sujets patriotiques qui provoquèrent les rigueurs de la censure franco-allemande).

Nous resterons encore sur notre terrain en interrogeant les œuvres inédites de Gavarni, fragments de cette *Comédie humaine*, aussi vaste et plus concise que celle de Balzac. M. Eudel ne résiste pas au plaisir de citer quelques-unes des légendes incisives des cent trente-quatre aquarelles du maître, vendues le 26 mai 1884; chemin faisant, il apprécie très judicieusement Gavarni, il le qualifie de merveilleux artiste, mais refuse de voir en lui un illustrateur de livres et surtout, comme l'ont fait à tort les frères de Goncourt, un homme de lettres.

J'ai dit que le collectionneur fervent qui est chez M. Paul Eudel ne portait nul ombrage à l'écrivain délicat, à l'homme d'esprit. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire le chapitre *Beaumarchais inédit*, un appendice à l'ouvrage de M. de Loménie, l'amusant récit de la vente faite au Grand-Hôtel par les jolies actrices de Paris, et le *Dialogue entre des personnages de La Bruyère*, où ceux-ci greffent plaisamment les manies modernes sur celles du grand siècle. Tous ces traits épars, reliés par le fil léger de la causerie, composent à M. Eudel cette physionomie aimable que je lui ai trouvée, au salon de cette année, dans son portrait peint par

M. Worms : il est là dans son élément, souriant au milieu de ces belles choses que Mazarin, à son lit de mort, regrettait tant de quitter.

OLIVIER DE GOURCUFF.

A TRAVERS CHAMPS. *Scènes, récits, études littéraires*, par l'abbé Max. Nicol, chan. hon. de Vannes. — In-18. Vannes, Eug. Lafolye. Prix. 2 fr.

La lettre de Mgr l'évêque de Vannes à l'auteur et la préface de M. l'abbé Nicol, inspireront, mieux que tout ce que nous pourrions dire, l'envie de lire ce charmant volume. Les voici l'une et l'autre :

Vannes, le 22 décembre 1884.

Mon cher Abbé,

Je craignais de n'avoir pas de loisir de vous suivre, *A travers champs*, jusqu'au bout de vos courses littéraires. Ce que vous m'avez conté, *Au bord de la mer*, m'a fait oublier, pour quelques moments bien doux, les préoccupations, les labeurs et les peines de l'heure présente. Après avoir écouté avec un si vif intérêt le récit du *Vieux Matelot* et m'être ému du naufrage du *Mousse de sainte Anne*, pouvais-je résister à la tentation d'assister ensuite à vos *Scènes rustiques* et d'entendre vos *Légendes* édifiantes ?

Le spectacle de la nature devait vous fournir une abondante moisson de grandes pensées et de sentiments exquis. Vous avez su leur prêter un relief saisissant qui frappe l'esprit et touche le cœur. Ceux qui, de nos jours, ont entrepris de donner aux enfants *des leçons de choses*, devraient, à votre exemple, s'inspirer de ce qui est bon, beau et chrétien.

Rien de vulgaire ni de risqué dans l'enseignement qui ressort naturellement de vos *légendes*, empreintes d'une noble simplicité. C'est, pour l'âme, un aliment sain et substantiel. Ce que votre riche imagination a découvert, symbolisé et personnifié, éclaire, réjouit et réconforte. Cette morale en action atteint le double but marqué par le poète : *Utile dulci*.

Comme un autre poète de Rome païenne, vous vous êtes bientôt dit : *Paulo majora canamus !*

Dans un petit nombre de pages, écrites d'un style plus vigoureux, vous avez ouvert toute une galerie de tableaux vivants. Citons *Jésus et les enfants, — Jésus et Satan, — Les trois sommets.*

Cette exposition d'un genre particulier m'a rappelé les éloges que vous valut, il y a quinze ans, une de vos poésies, couronnée aux *Jeux Floraux :* « La grandeur du cadre importe peu, lorsqu'une main ferme tient le pinceau. »

A la netteté qui distingue vos publications, en vers et en prose, viennent s'ajouter d'autres qualités maîtresses qui conviennent à votre caractère sacré et rendent d'autant plus efficace l'apostolat que vous avez la généreuse ambition d'exercer par la presse, comme du haut d'une tribune.

Vous montrez mieux encore la mesure de votre talent dans les études plus sérieuses qui suivent.

J'ai lu avec bonheur le discours que vous aviez prononcé à une distribution de prix, pendant votre professorat, au Petit-Séminaire de Sainte-Anne : « Le Messie annoncé par les poètes du Paganisme. » Ce morceau est plein d'érudition et de charme.

Reprenant un ton moins solennel, vous avez analysé, à larges traits, les *Noëls populaires*, qui ravissaient nos ancêtres, et auxquels reviennent leurs arrière-neveux, sans avoir hérité de leur foi, de leurs mœurs et de leurs goûts...

On est heureux aussi de sentir vibrer la fibre de votre patriotisme.

Les Saints de notre pays, marchant sur les traces de Jésus, — l'*Héroïsme breton*, engendré par nos fortes croyances, — c'étaient autant de modèles à produire, comme conclusion pratique.

Je vous félicite sincèrement, mon cher Abbé, d'avoir réuni dans un volume, où l'élégance typographique correspond à l'élégance des pensées et à l'éclat de l'expression, ce mélange de sujets habilement traités. La plupart m'étaient connus. C'est le lieu de dire :

Bis repetita placent. En bénissant l'œuvre et l'ouvrier, je vous prédis un nouveau succès.

JEAN-MARIE, *Év. de Vannes.*

Voici maintenant la préface d'*A travers champs :*

Aimez-vous les routes poudreuses, qui allongent dans nos campagnes, avec la rigidité de la ligne droite, leur ruban long et monotone ?

Je préfère les sentiers obliques, qui courent entre deux haies fleuries, parmi les genêts et les bruyères.

A ceux qui marchent pour arriver, les routes où le vent souffle, où tombent les rayons du soleil, — les grands chemins bruyants et tristes. A celui qui se promène, au gré de sa fantaisie, les longs détours, les haltes tranquilles, dans les sentiers solitaires et joyeux.

Alors l'âme recueillie écoute les voix du silence, plus éloquentes que les bruits de la foule. Tout parle dans la nature :

La source, qui coule, perdue sous le gazon ou cachée dans les rochers, au bord de la mer ;

Les bruyères et les champs de blé, les vastes plaines où se dressent les menhirs, les villages que domine la Croix ;

Le chêne qui déploie ses branches ;

Les ajoncs, dont la fleur jaune est la parure de la lande ;

Les oiseaux dans le feuillage, les nids dans les buissons ;

Et toutes ces merveilles, grandes ou petites, — toujours admirables, — qui découvrent à l'œil de l'homme les marques de la puissance de Dieu.

Joignez à tout cela les rencontres dans les champs ou sur le rivage, les causeries avec les laboureurs ou les matelots, dont la rudesse cache souvent la noblesse d'un grand cœur ;

Les récits des vieillards, qui savent si bien les curieuses légendes ;

Et puis, les livres, ces amis silencieux qu'on emporte dans la solitude, pour causer à loisir avec ceux qui vous ont le plus charmé.

Promenades, causeries et lectures m'ont aidé à composer ma gerbe, lorsque je m'égarais sur la grève ou sur la lande, dans les vallées ombreuses ou dans les plaines découvertes qui longent les bords de l'Océan.

Une parole naïve, où j'ai cru voir un symbole, indiquera le but que je me propose en priant le lecteur de me suivre A TRAVERS CHAMPS.

Un tout petit enfant passait sous ma fenêtre,
Prés de l'humble parterre où les roses vont naître.
Marchant avec lenteur sous son pesant fardeau,
Il tenait dans ses bras un grand vase plein d'eau.
— Où vas-tu donc ainsi porter cette eau limpide?
Il sourit et, tournant vers moi, d'un air candide,
Ses grands yeux que jamais ne voilèrent les pleurs :
— C'est pour donner à boire aux fleurs.

Mot charmant ! « Sais-tu bien, petit ange sans ailes,
Quel mystère sublime à mon cœur tu rappelles?
Un jour, le ciel s'ouvrit sur moi dans le saint lieu!
Je reçus, en tremblant, le vase auguste où Dieu
Avec le sang divin met les divines flammes....,
Et je vais à des fleurs le porter comme toi. »
L'enfant, tout étonné, me répondit : Pourquoi?
— C'est pour donner à boire aux âmes.

Le mot d'enfant qui m'a inspiré ces vers, je l'ai entendu. Les fleurs m'ont fait penser aux âmes, qui, elles aussi, doivent s'ouvrir sous la grâce de Dieu.

Malheureusement il en est trop qui, oubliant leurs destinés éternelles, languissent au lieu de vivre, et se fanent au lieu de s'épanouir.

C'est pour elles surtout que j'ai écrit ce petit livre.

Je n'ai pas la prétention d'y exercer le ministère sublime auquel font allusion mes vers, et d'étancher la soif d'infini qui les tourmente dans leurs égarements.

Mais je serais heureux si chacune de ces études, où j'ai essayé

d'encadrer une pensée morale, était pour elles comme une goutte d'eau rafraîchissante, et leur rappelait le souvenir des joies oubliées.

LE PÉNITENT BRETON PIERRE DE KERIOLET, par le Vte Hippolyte Le Gouvello. — Nouvelle édition ; in-18, Paris, Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

En tête de l'œuvre de notre collaborateur, on lit cette chaleureuse recommandation de Mgr l'Evêque de Nantes :

Cher Monsieur,

J'apprends avec bonheur que vous vous proposez de publier prochainement une seconde édition de votre *Pénitent Breton*. Ces pages, écrites avec tant de foi et d'amour, seront comme un monument élevé à la gloire de cette grande miséricorde qui éclate d'une façon si merveilleuse, en faveur de celui dont vous racontez l'histoire. Cet ouvrage, inspiré par le zèle le plus pur, fera certainement du bien. Beaucoup d'âmes pourront y trouver de vives lumières, de précieux encouragements, de solides consolations. C'est là, je le sais, votre unique désir ; ce sera aussi votre meilleure et votre plus douce récompense.

Agréez, cher Monsieur, avec mes félicitations, l'hommage de mes sentiments respectueux et tout dévoués en N.-S.

† JULES, *Év. de Nantes.*

MÉLANGES

Notre collaborateur, M. Armand du Châtellier, est décédé le 27 avril, à l'âge de 88 ans, dans son château de Kernuz, près Pont-l'Abbé. Nous lui consacrerons, le mois prochain, une notice spéciale, tenant à joindre notre hommage à tous ceux qui viennent d'être rendus à sa mémoire.

« M. du Châtellier, dit l'*Océan*, de Brest, avait pour le pays breton un véritable culte. La Bretagne fait en lui une perte sérieuse... C'était un aimable et charmant vieillard dont la conversation avait le plus grand charme. Il a vécu longtemps et ses souvenirs formaient une mine inépuisable. Il avait conservé toute la fraîcheur de son intelligence et toute la vivacité de son esprit.

M. du Châtellier avait toutes les nobles traditions de la Bretagne. Sentant la mort venir, il s'y était préparé en chrétien... Il laissera un grand vide dans la société bretonne et nous nous associons de tout cœur au deuil de sa famille. »

— Notre jeune compatriote, M. Alfred Caravanniez, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, répond dignement aux espérances de notre Conseil général. Voici la quatrième fois que ses compositions sont admise au Salon.

Cette année, M. Caravanniez expose deux terres cuites : l'une représente saint Ignace de Loyola; l'autre le général de Charette à Loigny.

Son projet de monument funéraire à la mémoire de Mgr le comte de Chambord, qui doit être élevé à Sainte-Anne-d'Auray, a été accepté par le Comité.

Le Roi est représenté à genoux, priant pour la France. Aux quatre angles sont placées les statues de Clovis, de Jeanne d'Arc, du chevalier Bayard et de saint Louis. Au milieu, les armes de la France. Sur la face correspondante, la date de la naissance de Mgr le comte de Chambord (29 septembre 1820), et au-dessous, celle de sa mort (24 août 1883).

(*Espérance du Peuple.*)

— Le buste de M. l'abbé Lamontagne, exécuté par notre habile et distingué sculpteur M. Henri de Verteuil, a été admis au Salon.

Cette œuvre remarquable attirera l'attention de tous les amis de l'art. Les traits de l'éminent poète, qui est justement appelé le moderne Lafontaine, sont modelés avec une fidélité parfaite, et l'artiste a su conserver à cette physionomie si fine, si distinguée et d'un caractère si élevé, son cachet de profondeur intelligente et de douce ironie.

Ce beau travail vaudra certainement à notre honorable concitoyen et ami M. de Verteuil, qui n'est pas un nouveau venu à l'exposition des Beaux-Arts, un succès des plus justifiés. (*Vendée.*)

— M. le vicomte Guy de Bremond d'Ars a obtenu, sur le rapport de M. le duc d'Aumale, un prix Monthyon de 2,000 francs à l'Académie française pour son beau livre *Jean de Vivonne*, dont nous avons annoncé l'apparition.

— Les fêtes du Pardon de saint Yves ont eu lieu, cette année, avec un éclat exceptionnel. Qu'on en juge par le programme :

19 *mai.* — A huit heures, à la cathédrale, messe pontificale, suivie du panégyrique de saint Yves, par M. l'abbé Le Provost, chanoine honoraire, secrétaire de Mgr l'évêque.

A dix heures, procession de la ville et des paroisses du canton de Tréguier au Minihy, où les pèlerins assisteront à une messe basse.

Le soir, à six heures, salut solennel du Saint-Sacrement.

20 *mai.* — Pèlerinage des paroisses de la presqu'île au tombeau de saint Yves.

Grand'messe à la cathédrale à l'arrivée des processions. Sermon de M. l'abbé Le Cogniec, curé de Pleumeur-Gautier.

Après le départ des processions, réunion de la Commission, puis ouverture et visite canonique du tombeau du bienheureux saint Yves.

Nous ne pouvons pas rendre compte, cette fois-ci, du résultat de cette émouvante visite. Ce sera pour le mois prochain.

— Du lundi 18 au jeudi 19 mai, plus de 800 habitants du diocèse de Nantes ont fait, sous la présidence de Mgr l'Evêque, un pèlerinage à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, emportant, comme souvenir de leur passage, un groupe des Enfants-Nantais, œuvre de notre sculpteur M. Pottet.

Les dépêches suivantes, données par l'*Espérance du Peuple*, résument les péripéties de cette pieuse visite à la basilique du *Vœu national:*

« La cérémonie de Montmartre a été favorisée par un temps splendide; elle a eu lieu en plein air, dans l'emplacement où s'élèvera la grande nef de la basilique. Mgr l'Evêque de Nantes a célébré la messe; les communions ont été nombreuses. Au milieu de nos représentants et de la colonie nantaise, on remarquait le général de Charette et M. le comte de Monti de de Rezé.

« Mgr Richard a prononcé une allocution touchante.

« Après la procession qui s'est déroulée autour de la basilique, Mgr Le Coq a pris la parole, et a béni le groupe des *Enfants-Nantais*.

« L'enthousiasme est admirable parmi les pèlerins, dont le nombre s'est considérablement accru en route. »

Paris, 21 mai, 8 h. matin.

« Le Pèlerinage est reparti; il s'arrêtera à Chartres et visitera la Cathédrale et la crypte.

« Les cérémonies à Paris ont été fort touchantes. A la Métropole, par une faveur spéciale, a eu lieu le baisement des saintes Reliques; pendant la procession, Mgr de Larisse portait la couronne d'épines, Mgr Lavigerie portait le clou du crucifiement, et Mgr Le Coq la Vraie-Croix.

« Hier matin a été dite la messe de communion à Notre-Dame-des-Victoires; les pèlerins remplissaient la chapelle.

« Hier aussi ils ont visité à Saint-Étienne-du-Mont le tombeau de sainte Geneviève; l'affluence était nombreuse. Mgr Richard, qui présidait la cérémonie, a parlé avec effusion aux pèlerins.

« Ce beau pèlerinage d'hommes en provoquera d'autres; les Nantais ont donné l'exemple. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol. 5e de la 6e série. 1884. 519-LXXIX p. Nantes, imp. L. Mellinet et Cie. Prix pour Nantes, 5 fr.; 7 fr. par la poste.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE POUR L'ANNÉE 1885, publié sur des documents officiels. In-16, 530 p. Quimper, imp. Jaouen..... 2 fr.

ANNUAIRE STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. 1885. In-16, 498 p. Brest, lib. Lefournier.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATIQUE DU MORBIHAN. — Année 1884, 1er sem. In-8o, 116 p. Vannes, imp. Galles.

CHAPITRE (UN) DE L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE NANTES, suivi de documents inédits, par S. de la Nicollière-Teijeiro. — Gr. in-8o, tiré à 50 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. En vente chez Libaros..... 1 fr. 50

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

ETUDES HISTORIQUES SUR LA BRETAGNE : L'ÉGLISE DE RENNES A TRAVERS LES AGES, par l'abbé Guillotin de Corson, chan. hon., vice président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — In-8o, 44 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

FÊTE-DIEU (LA) A MONTFAUCON-SUR-MOINE EN 1884 (vers), par Edouard MOLLAT. In-8o, 7 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin.

Extrait de la *Revue de l'Anjou.*

MICHEL MARION. Episode de la guerre de l'indépendance bretonne, par le comte de Saint-Jean. Nouv. éd. In-8o, 168 p. et gravures. Tours, Mame. (Bibliothèque de la jeunesse chrétienne).

ŒUVRE (L') DE DELACROIX, par Henri du Cleuziou. In-18, 72 p. Paris, Marpon et Flammarion..... 1 fr.

PÉNITENT (LE) BRETON PIERRE DE KERIOLET, par le Vte Hippolyte Le Gouvello. Nouv. éd. revue et corrigée. In-18, XIV-378 p. Paris, Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82.

RENTRÉE SOLENNELLE des facultés de droit, des sciences et des lettres, et de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rennes (22 novembre 1884). — In-8o, 116 p. Rennes, imp. Oberthur.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL. CONSEIL CENTRAL DE NANTES. Assemblée générale du 22 février 1885. In-8o, 26 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

XV

Mgr DU COETLOSQUET

(1700-1784)

Le nom de Jean-Gilles du Coëtlosquet n'a pas jeté jadis autant d'éclat et n'a pas gardé autant de relief devant la postérité que ceux des autres Bretons de son temps, ses collègues à l'Académie, les cardinaux de Rohan, Maupertuis, Duclos, Boisgelin, ni même que celui du modeste abbé Trublet que les satires de Voltaire ont violemment sauvé de l'oubli : il a cependant des droits sérieux à notre étude et à nos meilleurs souvenirs, car le pieux évêque de Limoges fut le précepteur de l'infortuné Louis XVI, et ce quatrain que lui consacra l'*Esprit des Journaux,* en 1784, nous servira, malgré son titre d'épitaphe qui appelle un couronnement d'édifice, d'une excellente introduction. Je n'en trouve pas de meilleure :

Ci-gît un prélat dont l'histoire
Vantera la vertu qui fut sa seule loi.
François ! il forma votre roi,
Ce mot seul suffit pour sa gloire !

Oui, ce mot suffit pour sa gloire, et cette étude a pour but principal d'empêcher qu'on ne l'oublie. Un de ses petits-neveux lui a déjà consacré, en 1843, une bonne notice dont nous tirerons grand profit : mais nous devons à la générosité d'un autre membre de la famille, qui unit à l'érudite patience d'un *bénédictin* un véritable culte pour la mémoire de son arrière-grand-oncle, une foule de documents précieux qui nous permettront de rectifier plus d'un

point d'histoire et de mettre en pleine lumière la physionomie du saint évêque. Je ne le nommerai pas, puisqu'il m'en a prié, mais j'ai le devoir de lui adresser d'ici mes remerciements les plus vifs et les plus sincères. Il m'a préparé tous les matériaux : je n'ai eu qu'à les mettre en œuvre.

I

Famille et jeunesse de Jean-Gilles du Coetlosquet.

(1700-1739)

La famille du Coëtlosquet est une des plus anciennes de Bretagne ou pays de Léon, et porte : de sable semé de billettes d'argent, au lion morné de même, brochant sur le tout, avec la devise *Franc et loyal.* Une tradition en ferait remonter l'origine par les femmes jusqu'à un certain vicomte de Léon, issu lui-même de Morvan Ier, comte de Léon et roi de Bretagne, mais ce ne sont là que des à peu près généalogiques comparables à ceux des Rohan prétendant descendre du fabuleux Conan Mériadec. Nous préférons nous arrêter à *Olivier Quoëtlosquet,* cité par Dom Morice, comme l'un des trente écuyers de la chambre d'Alain de Rohan, sire de Léon, chevalier bannéret, dans une montre de 1383, ce qui est déjà très respectable. Les amateurs de généalogie trouveront ensuite, dans le tome VIII du *Nobiliaire universel de Saint-Alban,* la descendance complète de trois branches de la famille de Coëtlosquet, riches et loyaux serviteurs du trône et de l'autel, depuis Jean, seigneur dudit lieu, nommé dans le rôle de la réformation de Quimper, en 1426. Il était déjà réputé noble *ab antiquo ;* aussi la Chambre de réformation de la noblesse de Bretagne, établie par Louis XIV, confirma-t-elle, par arrêt du 26 juin 1669, l'ancienne extraction de la famille.

Les Coëtlosquet de la branche aînée étaient de père en fils, au, XVIIe siècle, seuls capitaines de la paroisse de Plounéour-Menez

sur le versant nord des montagnes d'Arrée, presque à égale distance entre Huelgoat et Morlaix. Alain-François, seigneur des Isles, second fils de Guy, épousa, en 1692, Gillette de Kergus, fille de René, seigneur de Mézambez, et de Marie de Tanouarn, et fonda la branche cadette d'où devait sortir le futur académicien. Il eut quatre fils : René-François du Coëtlosquet des Isles, qui continua la postérité encore existante ; Jean-Gilles et Alain-René, qui entrèrent dans les ordres, et Joseph-Gabriel, seigneur de la Palue, qui de ses deux mariages n'eut que des filles.

Jean-Gilles naquit le 15 septembre 1700, non pas à Saint-Pol-de-Léon même, comme le disent presque toutes les biographies, mais au manoir de Kerigon [1], situé à deux kilomètres environ au sud-est de Saint-Pol, dans la paroisse de Trégondern, qui était jadis desservie dans l'église cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, où il fut baptisé le 22 du même mois. Ce manoir de Kerigon, aujourd'hui enclavé dans le parc de M. le comte de Guébriant, était fort modeste, accolé à une maison de ferme, précédé d'une petite cour, suivi d'un jardin étroit clos de murs et possédant un myrte magnifique, et accompagné d'une chapelle, encore entretenue, qui n'offre de remarquable qu'une statue de saint en kersanton placée dans une niche au-dessus de la porte. Mais si l'habitation n'est pas celle d'un riche et puissant seigneur, sa situation au bord de la mer, entre l'embouchure de la rivière de Morlaix et une petite anse intérieure, est charmante ; derrière la chapelle bâtie sur une légère éminence est une sorte de terrasse d'où l'on découvre une vue admirable. Devant soi, la mer parsemée de nombreux îlots et de rochers aux mille formes ; à gauche, les clochers à jour de Saint-

1. Voy. *Gallia christiana*, article de Saint-Paul de Verdun, tome XIII, col. 1338, — et les *Mémoires* mss. *pour servir à l'hist. des évêques de Limoges*, par l'abbé Legros, conservés au séminaire de Limoges. — Le manoir du Coëtlosquet, dont le nom signifie, en breton, *bois brûlé*, appartenait à la branche aînée. Je constate, dans la liste des membres de l'*Association bretonne*, que M. de Ferré, ancien officier de marine, habite, en 1884, le château du Coëtlosquet, par Pleyber-Christ, au pied de montagnes d'Arré, tout proche de l'abbaye du Relecq.

Pol ; à droite, le château du Taureau qui défend l'entrée de la rivière, et dans le lointain les côtes adoucies de Coz-Yaudet et de Lannion. Passée dans ce site délicieux, l'enfance du futur académicien emprunta à la nature calme et heureuse qui l'entourait, un caractère de douceur méditative et religieuse qui fut la caractéristique de sa longue carrière.

Je ne sais pas au juste où Jean-Gilles fit ses premières études : à Plouguernevel, à Saint-Brieuc ou à Rennes, sans doute, car le collège de Tréguier n'était pas encore fondé. A dix-huit ans, il reçut la tonsure et partit pour Paris afin de les terminer, sous la direction de l'un de ses parents, l'abbé du Plessis d'Argentré, aumônier du roi et docteur de Sorbonne, plus tard évêque de Tulle[1]. Il passa onze années en Sorbonne, de 1718 à 1729, se préparant par de fortes études à l'exercice du saint ministère : j'ai dit à propos des cardinaux de Rohan combien les grades de la célèbre faculté de théologie étaient difficiles à obtenir : quand l'abbé de Coëtlosquet eut obtenu celui de la licence, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, lui délivra (1er décembre 1725) des lettres d'admission à faire partie de la maison de Sorbonne, avec tous les avantages attachés à ce titre. Il reçut le sous-diaconat en 1727 et fut ordonné prêtre le 16 avril 1729. Par certains actes, je constate qu'il eut l'honneur d'être choisi pour *prieur* de Sorbonne, mais je

1. Charles du Plessis d'Argentré, fils d'Alexis, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, et de Marguerite-Anne de Tanouarn de Couvran, dame de Pontestan, né le 16 mai 1673, baptisé à Argentré le 14 janvier 1674 (registres de la paroisse d'Argentré), entra dans les ordres et fut reçu docteur en Sorbonne fort jeune encore. Nommé par le roi abbé commendataire de Sainte-Croix de Guingamp, le 24 décembre 1699, il devint doyen de Saint-Tugal de Laval, le 23 janvier 1702, vicaire général du diocèse de Tréguier le 7 janvier 1707, aumônier du roi en 1709, évêque de Tulle le 26 octobre 1728, sacré le 10 juin 1725, décédé le 25 septembre 1740. Il fut inhumé le 29 dans la chapelle de son séminaire. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de théologie.

Voir le *Journal de Trévoux*, année 1743, 1er vol., février, le *Dictionnaire de Moréri*, la *Biog. bretonne*, etc.

C'est par les Tanouarn, on le voit, que l'abbé d'Argentré était parent de l'abbé du Coëtlosquet.

ne retrouve pas officiellement sa promotion au doctorat. L'une des notices de la *Gallia christiana* dit cependant (art. Saint-Paul de Verdun) qu'étant à Bourges vicaire général, il fut reçu, en 1733, docteur *in utroque jure*. Je dois m'en tenir à ce renseignement qui a dû être puisé à bonne source.

Cependant l'abbé d'Argentré ayant été nommé évêque de Tulle, en 1723, suivait avec attention les études théologiques de son cousin, et dès que celui-ci fut ordonné prêtre, il lui adressa des lettres de vicaire général (18 mai 1729) : mais l'abbé du Coëtlosquet ne resta que quelques mois à Tulle. François-Jérôme de la Rochefoucauld, plus tard cardinal et grand aumônier de France, ayant pris possession vers la même époque de l'archevêché de Bourges, résolut de l'attacher à son administration, le nomma vicaire général et l'enleva, dès la fin de l'année 1729, à Mgr d'Argentré. Pendant dix années consécutives, de 1729 à 1739, l'abbé du Coëtlosquet, investi de la confiance la plus complète de son archevêque, qui lui donna, en 1732, procuration pour nommer à tous les bénéfices du diocèse et le nomma en même temps chancelier de son église cathédrale et de l'université, exerça les pouvoirs les plus étendus et se prépara de la façon la plus efficace à gouverner bientôt par lui même.

Dès l'année 1730, Mgr de la Rochefoucauld lui témoigna sa reconnaissance en lui faisant donner l'abbaye de Puyferrand [1] et le nommant archidiacre de Châteauroux ; puis il le fit élire député du second ordre de sa métropole [2] pour l'accompagner à l'assemblée générale du clergé qui se tint à Paris, du 25 mai au 27 septembre de cette même année. Coëtlosquet devait y rencontrer

1. Puy-Ferrand (Podium-Ferrandi, diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1145, où elle est mentionnée dans une bulle du pape Eugène III. Mais on ignore par qui et à quelle époque précise elle fut fondée. La *Gallia christiana* (t. II, col. 171) mentionne seulement quelques-uns de ses abbés.

2. Les procès-verbaux de l'Ass. du clergé m'apprennent, par sa procuration, qu'il portait le titre de *cellerier de l'Eglise de Tulle*.

plusieurs Bretons, entre autres l'abbé de Marbœuf, licencié de Sorbonne et chanoine de Rennes, député par la province de Tours, et l'abbé de Kerdu, vicaire général d'Auch, député par cet archidiocèse. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal publié par la secte janséniste toute meurtrie par ses dernières défaites dans les luttes contre la constitution *Unigenitus*[1], ne les ménageait pas. « A l'égard des députés du second ordre, disait elle avant d'en donner la liste, on n'ignore pas ce qui peut les animer : ils sont jeunes et nous sommes dans un temps où l'on sait choisir son monde[2]. » Cette attaque est pour nous un certificat d'orthodoxie en faveur de Coëtlosquet et de ses collègues.

Les jansénistes ne s'en contentèrent pas : ils allèrent jusqu'aux chansons, et quelles chansons ! Leur style est plus que douteux, et je ne pourrais citer ici tous les couplets conservés par la tradition : en voici deux qui donneront une idée de leur manière :

As-tu vu du Coëtlosquet ?
C'est un vrai portrait d'ange,
C'est un vrai por... c'est un vrai por...
C'est un vrai portrait d'ange — portrait,
C'est un vrai portrait d'ange.

En son premier âge il était
Le plus beau des écoles,
Le plus baudet... le plus baudet...
Le plus beau des écoles — baudet,
Le plus beau des écoles....

Un autre couplet, du genre scatologique, témoigne peu en faveur de l'urbanité des sectaires : mais tout cela encore est à la louange de l'orthodoxie de doctrine du futur académicien.

1. Il est inutile de rappeler ici que la Bulle *Unigenitus*, appelée aussi la Constitution *Unigenitus*, avait pour but de condamner une centaine de propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel, de l'Oratoire. Voir, à ce sujet, nos précédentes études, en particulier la biographie du cardinal Armand-Gaston de Rohan.

2. *Nouv. eccl.* du 29 janv. 1730.

La session de l'assemblée du clergé tenue en 1730 aux Grands-Augustins de Paris, fut longue et laborieuse. Elle vota un don gratuit au roi de 4 millions de livres imposables en cinq termes sur tous les diocèses[1] et deux autres impositions, chacune de 2 millions : la première, générale, pour amortir d'anciennes rentes établies depuis 1606 ; l'autre, sur les diocèses qui étaient en retard pour rembourser les capitaux de leurs anciens emprunts : puis l'on s'occupa d'une foule de détails spéciaux de régime intérieur[2]...

La députation ne fut pas une sinécure pour l'abbé du Coëtlosquet. Sans parler des nombreuses missions qu'il reçut pour aller recevoir les grands personnages ou pour assister les prélats du premier ordre dans les grandes cérémonies publiques, nous le trouvons au travail dans les plus importantes commissions générales ou particulières. Il figure par exemple avec l'archevêque d'Aix, les évêques de Rodez, de Lombez et d'Autun, et les abbés de Marnésia, d'Hugues et de Marbœuf, dans la grande commission chargée de la vérification des dettes des diocèses et des emprunts faits en leur nom, pour le rachat de leur quote-part des dons gratuits de 1710 à 1723[3]. Nous le rencontrons avec les archevêques de Sens, d'Aix et de Bordeaux, les évêques de Marseille, d'Aire et de Grenoble, et les abbés de Chamron, de Choiseul, de Marbœuf, d'Hugues et de Berterot, dans la commission nommée pour étudier les opérations qui concernent le nouveau département général, commission qui conclut à charger M. de Sénozan, intendant des

1. Le clergé traitait le roi comme le faisaient les Bretons qui s'imposaient eux-mêmes et votaient à chaque session de leurs Etats un don dit gratuit. De là, sans doute, l'erreur, que je veux croire involontaire, de ceux qui prétendent que le clergé ne payait pas d'impôts sous l'Ancien Régime.

2. Protestations et remontrances au roi contre des thèses soutenues en Sorbonne, contre les doctrines des évêques de Montpellier et d'Auxerre, et contre les arrêts du Parlement en faveur des appelants et au mépris de la juridiction ecclésiastique. — Demande de béatification de la mère de Chantal, etc. — Voy. Picot, *Mém. pour servir à l'Hist. eccl. de France pendant le XVIIIe siècle*, II, 288.

3. *Procès-verbaux des Ass. du clergé*, session de 1730, col. 908 et 1026.

affaires temporelles du clergé, de travailler à un pouillé général sur les déclarations qui seraient envoyées par les diocèses[1]. Plus loin nous le voyons avec l'archevêque de Bourges, l'évêque de Lombez et l'abbé de Sesmaisons, solliciter près du cardinal de Fleury la décharge de nouveaux droits imposés sur les ecclésiastiques, puis un arrêt contre les prétentions des sous-fermiers des droits d'amortissement de la province de Champagne levés contrairement aux règles et à l'usage[2]. Le 18 août il était chargé avec l'évêque de Marseille d'examiner le recueil préparé par le P. Mercier, religieux cordelier, des délibérations prises dans les précédentes assemblées du clergé[3].... Aussi ne s'étonnera-t-on pas que, cet excès de travail lui ayant causé une indisposition, l'archevêque de Paris, président de l'assemblée, ait prié l'évêque de Grenoble et l'abbé de Cosnac d'aller, par députation spéciale, lui faire visite au nom de la compagnie et lui témoigner toute la part qu'elle prenait à son indisposition.

Nous retrouverons Jean-Gilles du Coëtlosquet à deux autres assemblées du clergé, en 1740 et en 1748, mais il y figurera dans le premier ordre, parmi les prélats, et nous devons ajourner l'étude de ces sessions au chapitre suivant.

Retrouver tous les actes des dix ans d'administration du vicaire général de Bourges serait aujourd'hui presque impossible, surtout depuis l'incendie du palais archiépiscopal qui a consumé toutes ses archives, il y a une dizaine d'années. Je dois donc me borner à signaler la marque de confiance que lui donna son archevêque en le nommant chancelier de sa cathédrale.

On rapporte que passant à Limoges, en 1739, avec l'archevêque de Bourges, il dit, après avoir vu l'ancien palais épiscopal : « Je plains bien d'avance celui qui sera nommé à l'évêché de Limoges,

1. *Proc. verb. des Ass. du clergé,* col. 908, 1042 et 1056, etc.
2. *Ibid.*, col. 1138, 1142.
3. *Ibid.*, col. 1160, 1161.

après la mort de Mgr de l'Isle du Gast, car il sera bien mal logé[1].» Six mois après il allait en prendre possession pour lui-même[2].

II

L'ÉVÊCHÉ DE LIMOGES.

(1739-1758)

Nommé à l'évêché de Limoges le 25 septembre 1739, quelques jours à peine après avoir atteint l'âge de 39 ans, le vicaire général de Bourges reçut ses bulles du pape Clément XII, le 15 décembre suivant, et fut sacré le 7 février 1740 dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, par Mgr de la Rochefoucauld, son métropolitain, assisté de Mgr d'Argentré, évêque de Tulle, qui mourut peu après, et de Mgr de la Fruglaie de Kerver, évêque de Tréguier[3]. Le 19 février, il prêta serment entre les mains du roi, et le 7 mars il arrivait à Limoges, à l'entrée de la nuit, et allait loger au séminaire. Sur le champ, les cloches de la cathédrale annoncèrent son arrivée, et toutes celles de la ville furent sonnées en branle en signe de réjouissance. Le lendemain tous les corps séculiers, réguliers et laïques, vinrent le complimenter, et il fixa son entrée solennelle et sa prise de possession au dimanche 13 mars, contre l'usage de procéder à cette cérémonie un jour ouvrier, afin de prévenir les inconvénients qui eussent pu arriver en temps de carême.

1. Mss. du séminaire de Limoges.

2. Mgr du Gast mourut le 6 septembre 1739.

3. Le manuscrit du séminaire de Limoges fournit sur le sacre deux renseignements contradictoires : l'une des notices place le sacre à Bourges, l'autre à Paris. C'est bien à Paris qu'il eut lieu.

Dans l'intervalle, je citerai un *Mandement des vicaires généraux du diocèse de Limoges,* le siège vacant, sur le sacre de Mgr du Coëtlosquet, nommé à l'évêché (11 janvier 1740), et un autre mandement des mêmes (17 février) donnant permission de manger des œufs en carême.

Ce détail très caractéristique est à noter avec soin. Je ne décrirai pas ici tous les détails de la cérémonie de l'installation minutieusement rapportés dans le manuscrit du séminaire de Limoges : le lieutenant général de la ville, les officiers du présidial et les prévôts consuls, en habit de gala ; les rues nettoyées, les maisons tapissées, les boutiques fermées, la chapelle préparée à la porte du séminaire ; les salutations de toutes les paroisses et de tous les corps au seigneur évêque, assis dans un fauteuil et couvert d'un bonnet carré qu'il tirait à chaque croix : puis le serment prêté sur les saints évangiles, la procession vers la cathédrale, le dais porté par les consuls, le baisement de main sur le siège épiscopal, la publication de 40 jours d'indulgence accordés par le prélat à l'occasion de la cérémonie, et la conduite au palais épiscopal où le nouvel évêque embrassa dans la grande salle chacun des dignitaires et des chanoines : je renvoie les curieux au manuscrit cité, et j'aborde sans plus de détour les dix-huit années d'active administration épiscopale de Mgr du Coëtlosquet.

Le diocèse de Limoges qui comprenait le territoire des départements actuels de la Haute-Vienne et de la Creuse et une partie de celui de la Corrèze (Lubersac), était l'un des plus vastes de France et s'étendait sur un pays montagneux et d'accès difficile. On y comptait 17 archiprêtrés embrassant ensemble plus de 600 paroisses ; et les monastères encore existant au XVIIIe siècle y étaient au nombre de 24, parmi lesquels trois à Limoges même : Saint-Martial, Saint-Augustin et Saint-Martin, tous les trois de l'ordre de Saint-Benoît. Le chapitre de la cathédrale, consacrée à Saint-Etienne, comprenait : un doyen, un chantre, un archidiacre, 28 canonicats, 6 prébendes [1]... Mais je ne veux pas abuser de la patience du lecteur et ceci suffit amplement pour faire apprécier l'importance exceptionnelle de ce diocèse.

Si le diocèse était riche en étendue territoriale, sa population en revanche était fort pauvre et de mœurs rudes : et le nouvel évêque

1. Pour tous ces détails et autres, voy. *Gallia christiana*, t. II, col. 498.

se dévoua tout entier, avec le zèle et l'affection d'un père, à l'instruire et à soulager ses misères. « On le vit pendant dix-huit années successives, dit son petit-neveu, séjourner sans interruption au milieu de son troupeau, visiter les paroisses les plus reculées et jusqu'aux plus petits hameaux ; pourvoir par de sages règlements aux besoins de toutes les parties de l'administration, maintenir avec une vigilance scrupuleuse dans son clergé la pureté de l'enseignement : en même temps que, par une direction prudente et conciliatrice, il savait écarter de son sein les divisions qui, à cette époque, troublaient et affligeaient beaucoup d'autres diocèses de France. Fidèle aux règles de la discipline ecclésiastique, il ne regarda jamais les revenus de son évêché, non plus que ceux de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus dont il fut pourvu dans le cours de son épiscopat, autrement que comme un dépôt dont il devait un compte à l'Eglise et aux pauvres... Quand il savait que quelque personne recommandable de son diocèse était hors d'état de subvenir à l'éducation de ses enfants, il lui promettait sa médiation pour les faire entrer gratuitement dans un pensionnat ; cela se faisait, mais c'était lui qui, à l'insu de tous, en avait fait les frais. Dans ses tournées épiscopales, s'il lui arrivait de rencontrer quelque curé dont la santé délicate réclamait des ménagements et du repos, il l'engageait à venir se faire soigner à Limoges et à descendre à l'évêché où il avait plusieurs appartements disponibles. Plus tard, l'ecclésiastique, se sentant guéri, venait-il prendre congé de lui : — C'est bien, disait-il, vous avez été ici jusqu'à présent pour votre santé, maintenant il faut que vous restiez pour moi. — Et il le retenait ainsi plusieurs jours [1]. » Je laisse à penser si avec ce système il se fit aimer.

Pour mettre un peu d'ordre dans la masse de documents qui m'encombrent en témoignant d'une activité pastorale considérable, je ne vois pas d'autre moyen que d'établir une sorte de

1. *Notice biog. sur Mgr du Coëllosquet*, par le comte de C. — Paris, Vailles, 1845, in-12, 9 à 12.

tableau chronologique et raisonné des actes de l'épiscopat de Mgr du Coëtlosquet. Ce tableau sera plus démonstratif que les phrases les plus magnifiques. On y reconnaîtra que s'il y avait au XVIIIe siècle des évêques de cour, à la conduite peu exemplaire, on en rencontrait aussi de vraiment apostoliques.

1740. — L'évêque de Limoges assista à l'*Assemblée générale du clergé* qui se tint à Paris aux Grands-Augustins du 25 mai au 7 septembre, comme député du premier ordre pour la province de Bourges. Cette assemblée vota un don gratuit de trois millions et demi de livres, fit des remontrances au sujet d'un arrêt du Parlement sur le refus des sacrements, et entama la lutte contre les exemptions de l'ordre de Cluny. Mgr de Coëtlosquet fit partie de la commission pour les comptes des rentes créées en 1734 et 1735, de la commission pour l'apurement des comptes rendus par l'intendant général de Sénozan de 1726 à 1730, et de la commission pour l'instruction des domestiques [1].

1741. — Mandement pour autoriser l'*usage des œufs* pendant le carême [2].

— Mandement pour la *visite du diocèse*. — Mgr du Coëtlosquet fut accompagné pendant cette visite par un de ses grands-vicaires, l'abbé de Sahuguet-Damarzit d'Espagnac, d'abord mousquetaire, puis prêtre, bachelier de Sorbonne, prieur de Sorbonne, et chanoine de Brives, qui mourut en 1743, à l'abbaye du Palais de Notre-Dame où il venait d'être nommé.

— Mandement pour les *cas réservés*. (Sur ce sujet, voyez, ci-dessous, à l'année 1752.)

1742. — Le dimanche 1er avril, Mgr du Coëtlosquet donna la confirmation dans l'église des jésuites de Limoges. Toutes les paroisses de la ville et des faubourgs s'y rendirent. Je cite ce fait

1. Voy. *Procès-verbaux des Ass. du clergé*, t. VII, col. 1521, 1784, etc., et Picot, t. III, p. 113.

2. Il y a un mandement analogue tous les ans : je ne le citerai plus.

parce que les jansénistes en firent un crime à l'évêque dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1750.

— L'évêque de Limoges bénit solennellement la pose de la première pierre de la porte Tourny[1], à Limoges.

— 18 juillet. — Avertissement de Mgr du Coëtlosquet pour les *retraites ecclésiastiques.*

1743. — 4 avril. — Ordonnance sur les *confréries de pénitents.*

— On célèbre à Limoges et dans tout le Limousin l'*ostension du chef de saint Martial,* avec permission de l'évêque.

1744. — Fondation à Boussac d'une maison de *religieuses hospitalières* de la congrégation de Montoire.

— 8 avril. — Mandement pour la *visite du diocèse.*

— 22 mai. — Mandement ordonnant des *prières publiques,* à l'occasion de la guerre, pour la prospérité des armes du roi.

— De mai à décembre, 7 mandements ordonnent de chanter des *Te Deum* pour des victoires, conquête du comté de Vire, prises de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Fribourg, etc.

— 28 septembre. — Mandement pour la convalescence du roi[2].

1745. — 9 mandements relatifs à la *continuation de la campagne,* en particulier *Te Deum* pour la victoire de Fontenay.

— 20 juin. — Mandement pour la publication d'un *jubilé* de 15 jours accordé par le pape Benoît XIV, à l'occasion de la convalescence du roi.

— Mandement pour la *réduction des fêtes* chômées à dix dans le

1. Cette porte avait pris son nom de celui de l'intendant. Voici les noms des intendants du Limousin pendant l'épiscopat de Mgr du Coëtlosquet :

1730, L. Urbain Aubert de Tourny ; — 1743, H.-L. Barberye de Saint-Contest; — 1750, Jacques de Chaumont de la Millière; — 1756, Pajot de Marcheval, à qui succéda Turgot, en 1761.

2. Je remarque qu'il y a, le 2 septembre, un mandement des vicaires généraux sur le même sujet, l'evêque étant alors en cours de visite pastorale dans la Combraille : mais l'évêque leur fit remarquer qu'ils ne devaient pas signer de mandement, quand il était dans son diocèse.

diocèse. Ce mandement fut confirmé par le roi et homologué par les parlements de Bordeaux et de Paris [1].

— L'évêque de Limoges est pourvu en commende de l'*abbaye de Tournus*, et, pour se conformer aux règles canoniques, se démet de celle de Puy-Ferrand. L'abbaye de Saint-Philbert de Tournus, située sur la rive droite de la Saône, entre Mâcon et Châlons, était l'une des plus riches de France. En 875, Charles le Chauve l'avait donnée aux bénédictins de Saint-Philibert de Noirmoutiers, dont elle porta depuis le nom, et la dota de privilèges et de revenus considérables. Un grand nombre de prieurés en Bretagne, en Poitou, en Anjou, dans le Maine, en Auvergne, Velay, Dauphiné, Mâconnais et Bourbonnais, relevaient de son autorité. Les religieux s'étant relâchés, le cardinal de la Rochefoucauld la fit séculariser par le pape Urbain VIII, en 1623, et changea le couvent de bénédictins en un chapitre régulier de 12 chanoines et 6 demi-chanoines. L'abbé qui en était commendataire était seul seigneur temporel de Tournus et y rendait la justice par ses officiers : aussi ses titulaires étaient-ils presque tous, depuis deux siècles, des princes de l'Église. Les cardinaux de Lenoncourt, de Tournon, de Guise, de la Rochefoucauld, de Bouillon, l'avaient gouvernée tour à tour, et le dernier titulaire avait été, en 1715, le cardinal de Fleury, précepteur de Louis XV et membre de l'académie française, qui venait de mourir en 1743 [2]. En succédant à Fleury dans l'abbaye de Saint-Philibert, Coëtlosquet devait aussi hériter bientôt de ses deux autres titres et refuser celui de cardinal qui lui fut offert.

RENÉ KERVILER.

(*La suite prochainement.*)

1. *Revue des Soc. sav.* (I, 201) pour 1870.
2. *Gallia christ.*, t. IV, col. 965, — et Migne, *Dict. des abbayes et des monastères.*

II*

LE ROMAN D'UNE DAME DE SÉVIGNÉ

Entre temps, le 5 juin 1648, Marie avait obtenu une provision de 500 livres à prendre sur ses adversaires pour fournir aux frais de l'instance. Cette décision simplement provisoire donnant à penser aux appelants que les juges du parlement étaient gagnés à la partie adverse par des influences extérieures, ils se pourvurent devant le conseil du Roi et demandèrent le renvoi de la cause devant un autre parlement : l'arrêt de rejet du 2 avril 1650 les força à revenir devant la Cour. Marie ne trouva plus en face d'elle les mêmes plaideurs ; le comte de Grandbois et son fils aîné s'étaient retirés, cédant la place à Jean-Léonard d'Acigné, comte dudit lieu, qui déclara intervenir en qualité de mari et procureur de droit de Marie-Anne d'Acigné, sa femme.

Cette dernière — *la petite mignonne,* qui ne comptait guère plus de treize ans — avait épousé, le 18 janvier 1650, son oncle, frère cadet de son père, de vingt ans plus âgé qu'elle [1]. La nièce

* Voir la livraison de mai 1885, pp. 341-357.

1. Marie-Anne d'Acigné, née vers la fin de 1636 ou au commencement de 1637, a vu tout le règne de Louis XIV ; elle est morte au château de la Motte-Souzay, en Touraine, le 12 avril 1715 ; Jean-Léonard d'Acigné y était décédé le 3 mai 1703, à l'âge de quatre-vingt-six ans. (*Généalogie de la maison d'Acigné.* Bibliothèque nationale, *Cabinet des titres*, dossier 56, f° 11.)

Anne-Marguerite, leur fille aînée, seule mariée, née vers 1654, a épousé, le 30 juillet 1684, Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu (1629-1715), veuf de Anne Poussard ; elle est morte à Paris le 19 avril 1698, laissant trois filles, dont deux

et le neveu restent seuls en présence de leur tante ; le comte de Grandbois, atteint déjà peut-être du mal qui doit l'enlever, n'a plus longtemps à les conseiller ; son fils aîné, le comte de la Rochejagu, remarié à Marie Loz de Kergouanton, dont il n'a pas d'enfants, se retirera à l'Oratoire. La lutte recommence ou continue aussi ardente, aussi impitoyable. Les nouveaux adversaires ne céderont pas et rien ne les rebutera, ni l'énormité des frais ni la durée indéfinie des instances ; ils s'y ruineront, s'il le faut. Qu'importe, s'ils arrivent à lasser la patience de Marie de Keraldanet et à épuiser ses ressources !

Dès le début, deux arrêts, l'un du 15, l'autre du 21 juillet 1650, rendus sur le rapport de Joachim Descartes, montrent les bonnes dispositions de la grand'chambre en faveur de la religieuse de Vitré. Par le premier, il est ordonné à Jean-Léonard d'Acigné de prouver son mariage et sa majorité dans les quarante-huit heures, faute de quoi, son intervention ne sera pas admise. Par le second, la Cour, statuant sur l'appel comme d'abus, met les parties hors de procès, sans dépens. Succès pour l'intimée, défaite honorable pour les appelants qui ne supportent que leurs frais [1].

M. d'Acigné, écarté par une forclusion, ne s'en tient pas là. Dès le 30 juillet, il obtient en chancellerie ce qu'on appelait des *lettres-royaux en forme de requête civile*. C'était ainsi qu'on faisait réviser des arrêts souverains et définitifs. La requête civile a passé dans nos codes, mais comme un remède extrême dont on use très rarement ; au XVIIe siècle, elle florissait : disons mieux, on en abusait. Ces lettres qu'on ne refusait jamais à qui les payait, permettaient de demander la rétractation de décisions qu'on n'avait pas le droit d'attaquer autrement. Il suffisait d'alléguer l'inobser-

entrèrent en religion, et un fils de deux ans, Louis-François-Armand, duc de Fronsac, depuis maréchal de Richelieu (1696-1788), plus célèbre par le scandale de ses désordres que par ses talents militaires. (*Histoire généalogique* du P. Anselme. — *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois.)

1. Minutes de la grand'chambre (*Archives de la Cour d'appel de Rennes*).

vation de certaines règles ou une erreur de fait imputable à la partie adverse. Réussissait-on à faire admettre un de ces griefs, le procès se plaidait à nouveau et quelquefois on le gagnait après l'avoir perdu devant la même juridiction. Ce fut le cas des demandeurs.

L'affaire, placée au rôle de la grand'chambre du semestre d'août, eut un tour de faveur [1]. Autre président, Claude de Marbeuf, au lieu du premier président de Bourgneuf : autres juges, autres dispositions. La sœur Saint-Charles se porta résolument appelante comme d'abus de la réception de sa profession et en outre des dispenses du mariage de sa nièce : puis, comme on lui opposait qu'elle avait déclaré, en 1642, n'avoir pas d'autres preuves à invoquer devant l'official de Rennes, elle mit en cause Brindejonc, son procureur, pour le désavouer. On plaida aux audiences des 22 et 30 septembre 1650 ; le 9 janvier 1651, arrêt sur les conclusions conformes, écrites et verbales, de l'avocat général du Halgoët. La Cour donna gain de cause à Mme d'Acigné, admit en la forme les moyens de requête civile, et, au fond, annula la sentence de l'official de Dol, mit les parties hors de procès sur le surplus des conclusions de la religieuse, réservant d'informer ultérieurement sur les dispenses attaquées [2].

IV

C'était pour Marie un échec complet, la ruine de ses espérances. Les murailles du couvent se resserraient pour l'emprisonner plus

1. Avant 1724, le parlement de Bretagne siégeait en deux sections, ayant chacune un personnel distinct. De 1554 à 1690, chaque section faisait seulement trois mois de service par an : un édit du roi Henri IV a porté de trois à six mois le temps de service de l'une et de l'autre, la première de février à la fin de juillet, la seconde d'août à la fin de janvier. En 1724, les deux semestres ont été réunis en une seule cour tenant ses audiences du 12 novembre au 24 août.

2. Registres d'audience et minutes de la grand'chambre (*Archives de la Cour d'appel de Rennes*).

étroitement. Il semblait que tout lui manquât à la fois et qu'elle n'eût qu'à courber la tête. Ses adversaires triomphaient, mais ils comptaient sans le dévouement probablement intéressé, à coup sûr infatigable et inventif de ses amis qui trouvèrent un biais pour saisir de nouveau la justice.

L'official de Dol n'avait pu accomplir la mission que lui conférait le bref de 1645, à cause de l'appel interjeté au parlement par le comte de Grandbois : c'était comme si le bref n'existait pas. On s'appuya sur cette circonstance pour solliciter à Rome un troisième rescrit : le 12 juillet 1651, le Souverain Pontife commit l'évêque de Saint-Malo ou son official pour instruire et porter une sentence sur la réclamation de la sœur Saint-Charles. Plusieurs mois furent sans doute employés à réunir les éléments de l'information et lorsque tout fut prêt, M. d'Orgeville, chanoine pénitencier, official et vicaire-général de Saint-Malo, statuant sur requête, délégua sa commission à M. Pierre Berthault, chanoine pénitencier de la même église, official de Saint-Malo de Beignon [1].

Il s'agissait d'interroger la réclamante et d'entendre les témoins. Le commissaire délégué, accompagné de Me Pierre Choppelin, notaire apostolique, et de « discret missire » Julien Philippot, recteur de la Gouesnière et substitut du promoteur, se mit en route le 20 mars 1652, alla coucher à Hédé et arriva à Rennes le 22, vers trois heures de l'après-midi. Immédiatement, il se rendit au manoir épiscopal, présenta ses hommages à l'évêque,

1. Louis de Morainvilliers d'Orgeville, docteur en théologie, abbé du Chastellier, est décédé le 1er juillet 1654. — Pierre Berthault, prêtre de l'Oratoire, docteur en Sorbonne, vicaire général, a suivi à Chartres Mgr de Neuville, son évêque, lorsque celui-ci y fut transféré en 1657 et y est mort en 1681, archidiacre ou prévôt de cette église (*Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, I, p. 644). Cet ouvrage fait connaître (I, pp. 630 et 631) qu'il y avait deux officialités dans ce diocèse, l'une qui avait son siège dans la ville de Saint-Malo et l'autre qui siégeait à Saint-Malo de Beignon, aujourd'hui pauvre bourgade du Morbihan, alors chef-lieu de l'importante baronnie de Beignon dont les évêques étaient seigneurs temporels.

Mgr Henri de la Motte-Houdancourt, et lui demanda son agrément pour l'exécution de son mandat. Le prélat paraissait avoir une opinion arrêtée sur cette affaire plusieurs fois jugée, dit-il, tant par sentence ecclésiastique qu'au parlement : aussi son accueil ne fut-il pas encourageant et voici en résumé comment il s'exprima : « Ce sera toujours à recommencer et pour y couper « court, dès que j'ai eu connaissance du rescrit de Sa Sainteté, « je me suis empressé de mander à la prieure de Vitré de ne pas « souffrir qu'on interrogeât la sœur Saint-Charles, ni même qu'on « lui parlât. Vous ne pourrez rien faire : inutile donc d'aller plus « loin. » Cette déclaration de l'évêque n'arrêta pas le commissaire apostolique qui, dès le lendemain, partit pour Vitré où il prit logement dans le faubourg de Sainte-Croix à l'hôtellerie où pendait pour enseigne l'image de Saint-Julien.

Monseigneur ne l'avait pas trompé : il ne put interroger Marie ni lui parler. Mme Suzanne Le Moyne, prieure du couvent, se retrancha derrière les ordres de l'autorité diocésaine. Quatre sommations restèrent sans effet ! On apprit à ce moment que depuis sept ou huit mois la sœur Saint-Charles ne venait plus au parloir et qu'on la tenait recluse dans sa chambre [1].

L'enquête ne rencontra pas les mêmes obstacles. Neuf témoins fort importants — quatre prêtres et d'honorables laïques — dont on n'avait eu jusque-là que des déclarations écrites, déposèrent verbalement et affirmèrent, sous la foi du serment, la vérité des faits qui justifiaient jusqu'à l'évidence les réclamations de la religieuse. Le 28 mars, au moment où le commissaire se retirait, le sénéchal de Vitré se présenta spontanément devant lui et souscrivit une attestation qui confirmait sur plusieurs points les dépositions de l'enquête. Nous n'avons pas à analyser ces témoignages : on les connaît déjà, car ils ont passé en substance et souvent textuellement dans notre récit.

Léonard d'Acigné, dès qu'il connut cette procédure, s'empressa

1. Déclaration de René Nouail. (*Enquête de* 1652.)

de se porter, au nom de sa femme, appelant comme d'abus du bref de 1651, avec prise à partie contre le prétendu commissaire, et saisit le parlement de Bretagne. Un arrêt du 10 mai 1652 enjoignit aux parties de venir plaider au premier jour sur cet appel et provisoirement défendit au chanoine Berthault de faire sortir la sœur Saint-Charles du couvent de la Trinité : cette décision fut signifiée le 7 juin à la pricure des Bénédictines. Mais Marie de Keraldanet, profitant des bonnes dispositions de la Cour — on revenait devant le semestre de février — présenta requête et obtint un arrêt qui commit Me Hervé Le Coniac (*sic*) [1], conseiller, pour descendre sur les lieux et, en présence du procureur-général ou de l'un de ses substituts, interroger la requérante. Cela fut fait et sur le vu du procès-verbal de descente des magistrats (12, 13 et 14 juillet) et de l'interrogatoire, un second arrêt du 17 juillet 1652 ordonna que le même conseiller, accompagné d'un membre du parquet de la Cour, descendrait de nouveau au couvent de Vitré, y prendrait la sœur Saint-Charles et la séquestrerait chez les dames de Saint-Georges à Rennes, avec obligation de rester dans cette abbaye en habit religieux jusqu'au jugement du procès [2].

C'était ce que Marie de Keraldanet désirait par dessus tout, sortir de cette maison dont elle n'avait franchi l'enceinte qu'une seule fois depuis vingt-deux ans. Elle espéra bien n'y plus rentrer. Il résulte même d'un document judiciaire que la Cour n'exigea pas l'exécution rigoureuse de l'arrêt et toléra qu'au lieu de résider dans un couvent, elle prit sa demeure chez des particuliers, comme pour se préparer à la liberté complète qu'elle revendiquait [3].

1. Ce magistrat, en fonctions depuis 1614, était un des plus anciens de la Cour : il mourut le mois suivant et fut inhumé à Saint-Germain de Rennes le 13 août 1652. On l'appelait officiellement *Le Coniac*, mais on le connaissait plutôt sous le nom *de Coniac* qui a passé à ses enfants et à leur postérité.

2. Minutes de la grand'chambre (*Archives de la Cour d'Appel*). — Un autre arrêt du 19 juillet accorda à Marie une provision de 600 livres à prendre sur les appelants pour pourvoir aux frais de l'instance.

3. Un arrêt du 21 juillet 1653 fait connaître que depuis une année elle avait été

Ses adversaires protestèrent et se pourvurent par voie de requête civile contre la décision du 17 juillet : alors l'intimée, prenant hardiment l'offensive au mois d'octobre suivant, attaqua par la même voie l'arrêt du 9 janvier 1651 qui la déboutait de toutes ses prétentions : elle demanda à être remise au même état qu'avant cet arrêt, ce qui lui permettait de faire revivre l'appel comme d'abus qu'elle avait relevé contre sa prétendue profession. L'évêque de Rennes voyait s'accomplir sa prophétie : « Ce sera toujours à recommencer. »

Nous épargnerons à nos lecteurs le détail fastidieux des actes échangés entre les parties : inscriptions de faux, sommations de reconnaître l'authenticité de pièces ou de signatures, demandes de compulsoire, productions d'attestations de nouveaux témoins. Rien ne fut épargné pour éclairer ou pour troubler la conscience des juges.

Enfin la Cour statua, sur le rapport du conseiller Champion de Cicé. Par son arrêt du 18 juillet 1653, elle annula celui de 1651, rejeta toutes les fins de non-recevoir des appelants et jugeant à nouveau, déclara la profession dont il s'agissait *nulle et non valable comme faite par force et induction* et jugea Marie de Keraldanet *capable de tous états civils* [1].

Un autre arrêt du 21 juillet adjugea à Marie une provision de 4,000 livres à prendre sur les biens du comte de Grandbois et sur ceux de Jean-Léonard d'Acigné pour rembourser les avances de son procureur et payer les frais de sa séquestration.

Le jeune comte ne se borna pas à maudire les juges qui lui faisaient perdre son procès, avec de lourds dépens : il passa la main à sa femme. Celle-ci n'avait pas été personnellement et en nom partie à l'instance, quoique la principale intéressée : elle s'adressa au conseil du Roi pour obtenir la cassation de l'arrêt.

séquestrée d'abord chez un sieur Réminiac, notaire et secrétaire en la chancellerie du parlement, puis chez un huissier du nom d'Hersart.

1. Minutes de la grand'chambre. (*Archives de la Cour d'appel.*)

Dès le 9 septembre, le conseil, statuant sur sa requête, enjoignit au procureur général près le parlement de Bretagne de lui envoyer, sous deux mois, les motifs de la décision attaquée, et en attendant prescrivait de réintégrer la sœur Saint-Charles au couvent de Vitré, lui défendant de contracter mariage jusqu'à ce que Sa Majesté en ait ordonné autrement.

Il y avait toujours à Rennes, par suite de l'abus des évocations et des renvois, une lutte sourde contre tout ce qui venait faire échec à l'autorité du parlement. On ne pouvait pas résister ouvertement à un arrêt du conseil, mais on ne se croyait tenu d'y déférer que si on le connaissait légalement, c'est-à-dire par une signification judiciaire faite à personne. Mlle de Keraldanet, bien cachée, rue de la Basse-Baudrairie, chez Charles de la Grée, avocat et substitut du procureur général, — celui-là même qui assistait le conseiller commissaire en juillet 1652, — échappait aux recherches des huissiers, pendant que son mandataire exécutait sur Léonard d'Acigné et sur son père l'arrêt du 21 juillet 1653. Nouvelle requête au conseil, nouvel arrêt du 14 novembre qui fit main-levée des saisies.

Le parlement de Bretagne, informé qu'on se proposait d'enlever l'ancienne religieuse pour la ramener de force au couvent des Bénédictines, fit défense d'attenter à sa personne, menaçant de prise de corps l'huissier qui oserait y contrevenir (24 et 27 avril 1654). Troisième requête au conseil, troisième arrêt du 22 mai suivant qui cassa ceux du parlement et réitéra ses injonctions. Un exempt des gardes du roi, le capitaine Mosnac, fut en outre envoyé à Rennes pour exécuter la décision du conseil. Dès son arrivée, le 3 août, il se transporta chez M. de la Grée, où apprenant que Marie de Keraldanet était en visite chez les dames de Marigny, il alla l'y réclamer[1], et la rencontrant dans

1. Il s'agit de Léonor ou Eléonor du Bellay, femme de Jacques de Malnoe, seigneur de Marigny, gouverneur du Port-Louis, et de leur fille unique, Suzanne de Malnoe, mariée alors ou depuis à Gilles des Nos, seigneur d'Héménard. Mme de Marigny était la sœur aînée de Gabrielle du Bellay, mère de Gilles de Sévigné, décédée vers 1651.

cette maison en compagnie de plusieurs personnes, il voulut s'emparer d'elle. Les assistants, parmi lesquels se trouvaient Renaud de Sévigné, doyen du parlement, et ses enfants, l'arrachèrent de ses mains. M. de la Grée et sa famille, des conseillers à la Cour survinrent : la populace prit parti contre l'exempt, et celui-ci dut céder la place, après que deux huissiers, Guingant et Boullongne, lui eurent notifié les arrêts des 24 et 27 avril, en lui disant qu'ils l'emprisonneraient s'il entreprenait la moindre chose contre l'autorité de ces décisions : ils ajoutèrent même que vingt mille hommes ne suffiraient pas pour enlever de Rennes Mlle de Keraldanet. Le patriotisme local couvrit donc notre héroïne de sa protection quelque peu factieuse. Force resta à la rébellion, et le capitaine Mosnac crut prudent de reprendre la route de Paris [1].

Un gros événement était sur le point de s'accomplir. La religieuse, relevée de ses vœux par les magistrats civils, entrait dans la famille d'un des juges qui avaient prononcé souverainement dans sa cause et se disposait à donner sa main à Gilles de Sévigné, quoiqu'elle eût le double de son âge.

A qui vint l'idée de cette étrange union ? Qui la négocia ? Nous l'ignorons. Le chef de la branche de Montmoron, qui pouvait prévoir une augmentation de postérité [2], voyait le moyen d'établir avantageusement un de ses fils cadet. Bonne affaire d'argent pour le jeune vicomte si Marie-Anne d'Acigné s'inclinait respectueusement devant l'arrêt du 18 juillet 1653 et admettait sa tante au partage de l'opulente succession de Guy de Keraldanet, sans parler de l'héritage futur de Mme de Grandbois : spéculation manquée si

1. Nous relatons ces faits tels que nous les trouvons, probablement grossis et exagérés, dans l'exposé de procédure qui précède l'arrêt du conseil du 1er septembre 1654. (*Archives nationales*, V 6, 292.)

2. Renaud de Sévigné, veuf pour la seconde fois, s'était remarié, le 12 juillet 1654, à l'âge de 62 ans, à une jeune femme, Renée du Breil de Rais, veuve, depuis quatorze mois, de Charles de Visdelou de Bienassis et mère de trois enfants dont l'aîné avait cinq ans.

l'arrêt étant cassé au conseil, la cour de renvoi rendait une décision contraire et maintenait la sœur Saint-Charles dans les liens de sa profession, ce qui entraînait la nullité du mariage. Gilles de Sévigné et ses conseillers naturels pensèrent néanmoins que l'enjeu, si aléatoire qu'il fût, valait la peine d'être disputé, au risque des plus graves soucis.

Pour sa fiancée, question d'amour à part, la situation se présentait sous un aspect bien différent. Le bonheur de sa vie tenait au gain d'un procès, et ses chances augmentaient si elle élevait une barrière de plus entre elle et le couvent. Elle acquérait en outre l'immense avantage de pouvoir opposer ostensiblement aux influences des d'Acigné celles d'une famille nombreuse et grandement apparentée, — à Rennes, les Montmoron ; à Paris, le chevalier de Sévigné, et la marquise, sa nièce, qui ne lui refuseraient peut-être pas leur précieux concours, d'autant plus que Marie de Rabutin-Chantal ne devait pas aimer beaucoup les adversaires de sa nouvelle cousine [1]. Marie de Keraldanet avait donc tout intérêt à se marier.

On se rappelle que la bénédiction nuptiale fut donnée le 10 août 1654.

V

La vicomtesse du Pontrouault rentra audacieusement dans l'arène en présentant requête au Conseil du Roi, sous son nou-

1. On sait que le chevalier de Sévigné et son neveu ont marqué dans les rangs de la Fronde : leur nom devait être un utile passe-port près des membres du parlement de Paris, presque tous compromis dans la lutte contre Mazarin et même près de quelques conseillers d'Etat.

D'autre part, des documents conservés à la Bibliothèque nationale (*Cabinet des titres*) nous apprennent que, pendant plus de douze ans, le comte de Grandbois a plaidé contre le marquis Henri de Sévigné pour le règlement du douaire de Marguerite de Coetnempren. Il soutenait que sa femme avait droit à l'usufruit du tiers des immeubles du baron de Sévigné, son second mari, et non pas seulement de la terre de la Baudière : il perdit son procès. Après la mort de Mme de Grandbois, la Baudière fut vendue par Mme de Sévigné à Jean du Boisgelin, vicomte de Mesneuf.

veau titre d'épouse de Gilles de Sévigné, duement assistée de son mari. Mme d'Acigné cria au scandale : « Ce qui passe toutes « les bornes, écrivit-elle en réponse, la dite religieuse non seu- « lement s'est tenue en habit de séculiere dans la ville de Rennes... « mais même elle n'a pas honte, après tout ce que dessus, de « paraître, comme par bravade à Sa Majesté, avec Claude (*sic*) « de Sévigné dans une requête comme son mari et elle prenant « cette qualité. »

L'arrêt fut rendu le 1er septembre 1654, sous la présidence du chancelier Séguier, tant sur la requête de la demanderesse que sur celle de sa tante : convertissant les moyens de cassation en moyens de requête civile, il renvoya la cause et les parties devant le parlement de Paris.

Mme d'Acigné demandait qu'on informât sur le procès-verbal du capitaine Mesnac avec décret de prise de corps contre les auteurs de la rebelllon et qu'on réintégrât la défenderesse au couvent, — point capital. Le conseil, s'inspirant d'une louable prudence, chargea le parlement de statuer sur la séquestration de Marie de Keraldanet et commit un maître des requêtes ordinaire de l'hôtel pour procéder à une information sur les faits dénoncés, se réservant de statuer plus tard sur son rapport [1].

Les affaires s'expédiaient lentement devant les cours souveraines, à Paris surtout où se jugeaient tant de procès importants. Il ne fallut pas moins de cinq ans à Marie-Anne d'Acigné pour

1. Minutes des Arrêts du Conseil (*Archives nationales*, V°., 292). — En l'absence de motifs exprimés, nous devons croire que les conseillers d'État ont pris en considération trois moyens : 1° L'irrégularité résultant de ce que Mme d'Acigné n'était pas en nom au procès ; 2° l'empiètement que le parlement de Bretagne aurait commis en statuant sur une nullité de profession religieuse, matière réservée à la juridiction ecclésiastique ; 3° l'intérêt que le doyen dudit parlement, Renaud de Sévigné, devenu peu après beau-père de Marie de Keraldanet, avait à la décision du procès, ce qui ne l'aurait pas empêché d'y prendre part. Usant d'un droit mal défini et assez arbitraire, le conseil a simplement fait un règlement de juges, sans s'expliquer sur les moyens qui lui étaient soumis et dont il a laissé l'examen au parlement de Paris.

obtenir un arrêt qui ne répondit que médiocrement à ses espérances, puisqu'il ne désarmait pas son adversaire. Le long et très instructif mémoire qu'elle avait fourni à ses juges, où elle exposait, à son point de vue, les faits de la cause, avec de curieux documents à l'appui, et rappelait toute la procédure depuis 1641, concluait ainsi : « On espère que la cour rendra la défenderesse « à son véritable époux, le Saint-Esprit, et l'enlèvera à son second « époux en déclarant ce mariage nul et sacrilège. » Marie de Keraldanet protestait contre ces conclusions et demandait qu'en attendant le jugement, sa nièce fût condamnée à lui payer une provision de six mille livres pour subvenir aux frais.

Le 14 août 1659, la grand'chambre, par l'organe du premier président de Lamoignon, statua en ces termes :

« Entre dame Marie-Anne d'Acigné, femme auctorisée par justice à la poursuite de ses droits au refus de messire Jean-Léonard d'Acigné, chevalier, comte dudit lieu, demanderesse en lettres en forme de requeste civile et d'ampliation du 30 avril 1655 et 8 juillet 1656 contre l'arrêt du parlement de Rennes du 18 juillet 1653, et appelante comme d'abus de la célébration du prétendu mariage supposé du 10 août 1654, d'une part ;

« Et sœur Marie de Queraldanet, dite de Saint-Charles, religieuse professe au couvent des Bénédictines de Vitré, soy disant à présent femme épouse de Mre Gilles de Sévigné, vicomte du Pontrouault, auctorisée à refus par justice à la poursuite de ses droits, deffenderesse et intimée d'autre part ;

« Veu par la Cour (*suit l'exposé de la procédure*)... conclusions du procureur général du Roy et tout considéré ;

« Il sera dict que la dicte Cour ayant esgard aux lettres en forme de requête civille et d'ampliation et icelles enthérinant, a remis et remet les parties en tel estat qu'elles estaient avant l'arrest du 18 juillet 1653, et avant faire droit sur l'appel comme d'abus de la célébration du mariage de la dicte de Quéraldanet, a renvoyé et renvoye les parties par devant l'official de l'archevesque de Paris pour estre procédé et fait droict aux dictes parties sur l'exécution des brefs de la cour de Rome, même sur la séparation desdicts de Sévigné et de Quéraldanet pendant le jugement du procès, s'il y eschet ; cependant aura la dicte de Queraldanet provision de la somme de quatre mil livres tournois au payement de laquelle

seront les dicts d'Acigné et sa femme, leurs fermiers et débiteurs contraincts par toutes voies dues et raisonnables et sans préjudice d'icelles, despans réservés [1]... »

La requête civile était admise : bien petit triomphe pour Mme d'Acigné. Sa tante restait libre avec des ressources pécuniaires et beaucoup de chances de gagner son procès [2]. En fait, le parlement abandonnait à l'official la solution du litige : si ce dernier annulait la profession, la sœur Saint-Charles rentrait dans le siècle et tout au plus pouvait-elle être contrainte à faire réhabiliter son mariage — question de forme.

Et les preuves ne manquaient pas ! Où trouver un ensemble de témoignages plus concordants et plus décisifs que ceux qui avaient été recueillis, en 1652, par l'official de Saint-Malo-de-Beignon ? Puis, ne mettrait-on pas dans le même plateau de la balance les faits accomplis qui ajoutaient leur poids respectable à celui de l'enquête ? Sur la foi d'un arrêt de Cour, la religieuse s'était mariée : deux enfants maintenant réclamaient ses soins : quel juge aurait la barbarie de les lui arracher ? Mme d'Acigné ne désespérait pas de le rencontrer, ce juge impitoyable : du moins elle se disposa à défendre énergiquement devant l'official de Paris la validité de la profession dont sa tante allait, avec une énergie égale, soutenir la nullité.

1. Minutes de la grand'chambre du parlement de Paris (*Archives nationales*, XIB, 2003). — L'arrêt fut rendu sur le rapport du conseiller de Reffuge et coûta cent écus.

2. Il y avait un précédent bien favorable dans une affaire Christophe d'Aubriot que le même parlement avait terminée, après trente ans de lutte, par un arrêt du 11 juillet 1658, sur les conclusions de l'avocat général Talon. Desmaisons qui cite cette cause célèbre dans son *Nouveau recueil d'arrêts et règlements du parlement de Paris* (1667, 2 parties en 1 vol. in-f°, 2e partie, p. 136) et en rend un compte détaillé, relate d'autres décisions semblables s'appliquant à des espèces presque identiques à celle de Marie de Kéraldanet : arrêt du 3 avril 1664 (Catherine de Champestières); arrêt du 2 août 1664 (Henriette de Montébène). En revanche, on trouve dans le recueil fort curieux de Desmaisons des arrêts en sens contraire refusant de délier de leurs vœux des religieux qui ne prouvaient pas qu'ils eussent été victimes de violence physique ou morale.

La vicomtesse du Pontrouault avait donné le jour à deux fils, René et Charles, l'aîné baptisé en Saint-Etienne de Rennes le 23 mai 1656 et né le 2 juillet 1655, moins d'un an après le mariage de ses parents [1], le second né à Paris le 23 octobre 1658 et baptisé le lendemain dans l'église Saint-Eustache [2]. Ce n'était plus pour elle seule qu'elle résistait à sa nièce : elle luttait pour l'état et l'avenir de cette petite famille.

Aux difficultés que nous connaissons s'ajoutèrent à ce moment bien des tristesses. La mort de son beau-père la privait d'un protecteur et lui enlevait peut-être des ressources [3]. M. de Montmoron laissait une succession obérée et soumise aux formalités du bénéfice d'inventaire. Il y avait procès entre sa jeune veuve et Charles de Sévigné, son fils aîné d'un premier lit, procès entre ce dernier et l'aîné des enfants du second lit.

Du côté de sa mère, la question se compliquait. Mme de Grandbois revenue au château de la Mothe-Souzay, soit avant, soit après la mort de son troisième mari, y était rigoureusement séquestrée : sa petite-fille la condamnait à un véritable emprisonnement pour qu'elle ne pût communiquer avec Marie et lui prêter son appui. On se souvenait de ces lettres qu'elle avait écrites et l'on ne se souciait pas de voir apparaître dans le débat une déclaration signée d'elle dans l'intérêt de Mme de Pontrouault. Et non content de la surveiller étroitement pour prévenir cette fâcheuse éventualité, on jugea utile — sinon honnête — de profiter du séjour de la veuve en Touraine pour l'amener, par caresses, promesses ou menaces, à disposer de sa succession immobilière en faveur de Mme d'Acigné. La comtesse de Grandbois, conduite à Tours le 21 décembre 1658, y fit donation à sa petite-

1. Registres paroissiaux de Saint-Etienne (*Mairie de Rennes.*)

2. *Dictionnaire critique* de A. Jal, p. 1132. Il est bon de faire remarquer que M. Jal a mal lu le nom de la mère dans l'acte de baptême et imprimé *Chevardans* pour *Keraldanet.*

3. Renaud de Sévigné, comte de Montmoron, doyen du parlement de Rennes, était décédé à son château le 5 septembre 1657, à l'âge de soixante-cinq ans.

fille, par acte notarié, de tous ses immeubles, quelle que fût leur valeur et en quel lieu qu'ils fussent situés : elle s'en réserva seulement l'usufruit [1]. On n'osait pas la dépouiller, mais on s'assurait ainsi en partie contre les conséquences pécuniaires d'un arrêt défavorable. On n'aurait en tout cas à rendre compte que de l'héritage du grand-père.

La grand'mère n'en restait pas moins prisonnière. L'enfant de sa fille aînée lui faisait durement expier ses torts envers sa seconde fille dont elle implora le secours pour reconquérir sa liberté. Elle put déjouer la surveillance dont on l'entourait et Marie reçut enfin un message de sa mère. Ce fut Gilles de Sévigné qui s'employa sans tarder à la délivrance de la comtesse. Il vint dans le pays et requit l'aide de la justice, mais il ne réussit pas sans peine : il y eut résistance et la force armée dut intervenir [2].

Mme de Grandbois se fixa à Rennes et y vécut dans les meilleures relations avec la famille de Sévigné. Nous la voyons, au mois d'août 1661, nommer le fils d'un marchand avec le frère aîné de son gendre [3]. L'année suivante, elle rejoignit ses trois maris dans la tombe : les registres de la paroisse Saint-Sauveur mentionnent, à la date du 18 juillet 1662, l'inhumation de « dame « Marguerite de Coetnempren, dame comtesse de Grandbois... » assistée par M Horlande, sacriste de Saint-Pierre [4].

1. Voir *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne* de Pierre Hévin (Rennes, Vatar, 1734, in-4°, p. 127 et s.). — Le célèbre Hévin fut consulté en 1681, sur cette donation : on voulait savoir si l'acte de 1658 avait réellement dessaisi Mme de Grandbois de la nue propriété de ses immeubles sis en Bretagne ou si cette dame en était restée propriétaire et avait pu les grever de dettes contractées postérieurement au 21 décembre 1658. Mme d'Acigné refusait de payer les créanciers de sa grand'mère et prétendait répudier la succession pour soutenir la donation. Le jurisconsulte rennais fut d'un avis opposé, en se fondant sur la coutume de Bretagne qui défendait de donner entre vifs à ses héritiers présomptifs : cette doctrine fut confirmée en 1686 par des actes de notoriété.

2. Requête de Marie de Keraldanet au parlement de Paris, 27 août 1667. (*Archives nationales* Z, 7652.)

3. Registres paroissiaux de Saint-Etienne (*Mairie de Rennes*).

4. Registres de Saint-Sauveur (*Id.*).

Sa santé ébranlée par tant de secousses ne lui laissait pas assez de force pour subir l'interrogatoire oral si souvent réclamé par sa fille : elle avait été autorisée à y suppléer par une déclaration écrite, envoyée au juge ecclésiastique. Sans avoir lu ce document, nous pouvons affirmer qu'il contenait un aveu franc et sincère des faits de violences qui viciaient la profession de la sœur Saint-Charles. Mme du Pontrouault l'invoqua comme une pièce décisive : « En outre le témoignage le plus fidèle et le plus « irréprochable est celui de la dame mère et ayeulle des parties « qui, ayant été la principale motrice de cet engagement funeste « et sacrilège, n'en put ni n'en dut refuser l'éclaircissement en « justice. Son état ne lui permit pas d'être interrogée oralement, « mais il lui fut permis, par une sentence du 19 septembre 1661, « d'envoyer sa déclaration, laquelle est un témoignage néces- « saire et devant prévaloir à tous les autres [1]. »

Après des procédures sans nombre, dont le détail serait inutile et peu intéressant, l'officialité de Paris, faisant droit sur l'exécution des brefs pontificaux, repoussa toutes les fins de non-recevoir accumulées par Mme d'Acigné et réformant la sentence de l'official de Rennes du 30 mars 1643, déclara la profession de Marie de Keraldanet nulle et non valable. On était au 20 avril 1667 : huit ans s'étaient écoulés depuis l'arrêt du parlement qui saisissait le tribunal métropolitain, vingt-six ans depuis le premier rescrit de la cour de Rome ! Mais enfin, à la veille d'entrer dans la cinquantième année de son âge, la femme de Gilles de Sévigné pouvait envisager le terme prochain de la lutte. Encore un pas et la malheureuse aura le droit de se reposer ! Un dernier arrêt et tout sera fini !

Eh bien, non ! Sa nièce tenta un effort suprême pour retarder la décision du parlement : elle savait à merveille que son procès

1. Nous empruntons ces lignes à un mémoire judiciaire que notre ami M. le comte R. de l'Estourbeillon a découvert aux archives de la Loire-Inférieure (*Fonds du Pordor*) et dont il a bien voulu nous transmettre une copie.

était désormais perdu, aussi ne songea-t-elle qu'à reculer le moment où il lui faudrait entendre proclamer irrévocablement les droits héréditaires de sa tante. Au-dessus de l'archevêque de Paris, il y avait l'archevêque de Lyon comme primat des Gaules ; au-dessus de l'officialité métropolitaine, l'officialité primatiale. Elle porta son appel désespéré devant cette juridiction, sans doute avec la pensée de n'en pas rester là si le juge supérieur confirmait la décision et d'en appeler, en ultime ressort, au tribunal du Souverain Pontife. Tactique habile ! pendant ce temps, tout demeurait en suspens : elle gardait la fortune... Et savait-on ce que l'avenir réservait de surprises ?

La vicomtesse du Pontrouault reçut donc à la fin de juin 1667, en réponse à la notification de la sentence, une assignation à comparaître le lundi 18 juillet, par devant « *Noble et discret « messire Charles de Bosserel de Marillac, conseiller du Roy en ses conseils, doyen et comte de Lyon, official et juge en « la cour primatiale de France audit Lyon.* » Un acte séparé, daté du 13 juin, enjoignait au greffier de l'officialité de Paris « *d'apporter ou d'envoyer incontinent les pièces du procès* [1]. »

Il n'y avait pas de temps à perdre. Marie tergiversa. Elle demanda d'abord au parlement de statuer sur le surplus du procès sans tenir compte de l'appel de Mme d'Acigné. Puis, mieux conseillée, elle se pourvut en cour de Rome pour y faire décider que, dans l'espèce, l'official de Paris ayant été directement commis par la Cour, sa décision ne relevait pas du juge supérieur. Cela n'empêcha pas l'appelante de prendre défaut à Lyon le 12 août et de donner nouvelle assignation pour le lundi 12 septembre. Seconde requête au parlement pour le supplier d'ordonner un sursis aux poursuites et procédures devant l'officialité primatiale et d'accorder une provision de dix mille livres [2].

Il fallait de l'argent pour suivre le pourvoi à Rome, il en fallait

1. *Archives nationales*, Z, 7652.
2. *Archives nationales*, Z, 7652.

pour vivre jusqu'à ce qu'on eût cause gagnée. Il en coûtait cher pour nourrir une famille, plus cher encore pour plaider. Rien que pour les droits de vacation, épices de la sentence et frais d'expédition dus à l'officialité de Paris, Marie de Keraldanet venait de verser au greffe neuf cent cinquante livres. Depuis quatre ou cinq ans, elle ne vivait que d'emprunts et d'expédients [1]. Son mari, pauvre cadet, engagé au service du Roi dans l'armée navale, se suffisait à peine à lui-même [2]. Triste situation que la sienne!

Elle se décida, selon toute apparence, à constituer un procureur à Lyon, ne fut-ce que pour décliner la compétence du juge primatial ou obtenir des remises. Il n'y avait pas à craindre qu'une décision contradictoire intervînt bientôt : le 30 octobre 1667, « le procès par écrit » et les pièces y jointes étaient encore à Paris. Le 15 décembre suivant, Mme d'Acigné sommait sa tante de se trouver au greffe pour assister au retrait de sa production [3]...

VI

Notre récit ne va pas plus loin. Qu'a-t-on jugé à Paris, à Rome et à Lyon? A-t-on même jugé? Quel a été définitivement

1. Après la mort de sa mère en 1662, elle avait obtenu du parlement de Rennes une provision de 4.000 livres à prendre sur les biens successoraux, mais cette décision, confirmée en 1663, était devenue lettre morte entre ses mains, un arrêt du conseil l'ayant cassée, comme rendue au mépris des droits du parlement de Paris régulièrement saisi du procès. Mme d'Acigné avait même demandé et obtenu que le conseiller rapporteur, François Lefebvre de Laubrière, doyen de la cour, fût mandé devant le conseil pour s'expliquer sur sa conduite, et ce, sous peine d'être contraint par corps et interdit de ses fonctions. Il fallut une haute intervention pour décharger ce vieux magistrat de cette assignation qui resta sans effet. (Minutes de la grand'chambre, 15 septembre 1662. — 31 octobre 1663. — Registres secrets, aud. du 3 janvier 1665. *Archives de la Cour d'Appel de Rennes.*)

2. Le bureau des archives au ministère de la Marine n'a pu nous procurer aucun renseignement sur la durée et la nature des services de Gilles de Sévigné : peut-être n'a-t-il été employé qu'à titre auxiliaire. Nous ignorerions ce détail si sa femme n'en avait fait état dans sa dernière requête au parlement de Paris (27 août 1667.)

3. *Archives nationales*, Z, 7652.

le sort de notre héroïne ? Hélas ! nos efforts pour trouver la solution de ces questions ont été infructueux : d'autres chercheurs, espérons-le, seront plus favorisés. D'ailleurs si nous n'avons rien découvert dans les archives judiciaires, c'est peut-être que la justice n'a pas eu à se prononcer. Tout nous porte à croire que la mort a écrit le mot « FIN » à la page où s'arrêtent nos documents.

Gilles de Sévigné et ses deux fils ne figurent pas à l'arrêt de maintenue de noblesse du 7 novembre 1670 [1]. Pourquoi ? Son frère aîné du premier lit [2] et ses quatre frères germains [3] se sont présentés, avec le marquis de Sevigné leur cousin, chef de nom et d'armes, pour recevoir cette consécration nécessaire de leurs droits privilégiés et de leur blason. C'est donc qu'à cette date, le père et les enfants avaient déjà disparu. Qui sait s'ils n'ont pas été fauchés successivement tous les trois — et la mère aussi, par le passage meurtrier d'un de ces fléaux qui ne quittent une maison que quand ils l'ont vidée de ses hôtes ? Et le procès aura fini, faute d'adversaire, en vertu de ce phénomène légal qu'on appelle la *confusion*, Mme d'Acigné étant seule héritière de sa tante [4].

Supposons même que la vicomtesse du Pontrouault ait survécu

1. Voir les *Extraits des registres des arrêts de la Chambre de noblesse*. Mss. tom. V, f° 122 (*Bibliothèque publique de Rennes*.)

2. Charles de Sévigné, comte de Montmoron, conseiller au parlement de Bretagne, tant pour lui que pour son fils unique.

3. François-René, baron de Chémeré ; René, abbé de Geneston ; Christophe-Jacques et Jacques-Christophe, tous deux officiers de marine, plus jeunes que Gilles.

4. Ironie du sort ! la seigneurie de Lestremeur et celle de Lanros qui seraient entrées dans la maison de Sévigné si Renée de Keraldanet avait épousé le fils de son premier beau-père, sont devenues plus tard la propriété de cette famille. A la suite d'affaires que nous ne connaissons pas, Mme d'Acigné, débitrice de la marquise de Sévigné, lui a offert en paiement ces terres d'une valeur d'environ 60.000 livres. L'offre a été acceptée et Mme de Sévigné est entrée en possession vers 1684 : son fils a trouvé les deux seigneuries dans la succession. Il était écrit qu'un Sévigné serait seigneur de Lestremeur. Mme de Simiane, après la mort de son oncle, a vendu ces terres, par contrat du 7 avril 1715, à M. le Prestre de Lezonnet, plus tard marquis de Châteaugiron.

plus ou moins longtemps à ceux qui tenaient une si grande place dans son cœur, ne peut-on pas admettre que, brisée par la douleur, sans but ici-bas, elle ait renoncé à poursuivre la lutte et offert la paix à sa nièce ? Nous imaginons volontiers qu'une transaction, rédigée par des hommes de loi a mis un terme aux hostilités, qu'un contrat en bonne forme a garanti à la veuve, avec un revenu viager honorable, le droit d'aller où elle voudrait, vivre oubliée et pleurer librement ses chers morts, en attendant de les rejoindre. Cela sauf, elle n'a pas acheté cher le repos de ses dernières années par le sacrifice de ses revendications.

Ou si cette conclusion, où l'on voit passer des notaires et des procureurs, paraît trop prosaïque, écartons-la : il y en a une autre d'un effet plus saisissant, digne fin d'un roman du XVIIe siècle, d'une époque où l'on était encore « assez fou pour se faire trappiste. » Marie, écrasée sous le poids de ses malheurs, y voit la marque de la malédiction divine, la punition d'une union imprudente, sinon sacrilège : elle désespère de sauver son âme dans les sentiers du monde. Sa conscience bourrelée de remords lui inspire une pieuse résolution : elle demande, comme une grâce, à reprendre au couvent même de la Trinité l'habit religieux qu'elle a dépouillé si joyeusement, qu'elle portera saintement jusqu'à la tombe. Dieu la ramène, à Vitré, au monastère des Bénédictines : elle y trouve, sur le seuil des bâtiments claustraux, sa chère sœur de Lucinière qui lui tend les bras et s'écrie : « Enfin ! vous voilà donc avec nous pour toujours, ma sœur Saint-Charles ! Nous savions bien que vous reviendriez. »

Cette dernière hypothèse n'a pas pour elle le mérite de la vraisemblance, elle est peut-être vraie.

F. SAULNIER.

L'AUBÉPINE ROSE

A M. J.-M. VILLEFRANCHE

AUTEUR DU *Fabuliste chrétien.*

Permettez-moi de vous dédier cette petite nouvelle comme un remerciement du grand plaisir que m'a fait éprouver la lecture de votre Fabuliste chrétien, *ce recueil que toutes les jeunes mères bénissent pour sa morale saine, pour ses récits délicats ou spirituels ; fables véritablement animées du souffle de la foi.*

Hélas ! je ne puis répondre à l'envoi de vos charmantes poésies que par une humble prose. J'espère, cependant, que, malgré la simplicité du thème, vous accueillerez l'Aubépine rose *avec bienveillance. Elle n'est pas un roman, mais l'histoire de la vie, l'éternelle histoire, où aux larmes succède un sourire et aux neiges de l'hiver la verdure d'avril.*

M. DU C.

I

Qui aime le printemps eût aimé le vaste jardin du manoir de Kerdual, avec ses aubépines en fleur, ses boules de neige et ses muguets à clochettes odorantes. Un gai soleil pénétrait les feuilles à la tendre verdure, il y avait à la base des haies vives des tapis de pâquerettes, de pervenches et de boutons d'or ; les premiers papillons de l'année essayaient leurs ailes, et les oiseaux chantaient dans les charmilles à l'accompagnement si léger de la brise printanière.

Une jeune fille se promenait lentement dans l'allée principale. Elle tenait un livre en main ; mais elle ne lisait pas. Goûtait-elle toute cette poésie de la jeune saison, ou songeait-elle aux fêtes de la grande ville dont, l'année précédente, elle avait été une des reines ?... Là-bas, à Paris, les amazones commençaient à galoper dans les avenues du Bois — et puis, que d'élégantes toilettes on

allait préparer pour le grand prix. Ah ! quelle tristesse ! Son père ne pourrait, cette année, concourir !... Il avait tant concouru sans succès, ce pauvre vicomte de la Guérinière, conservant l'espérance, empruntant, hypothéquant, qu'il avait bien fallu, devant les difficultés d'une crise financière, venir en Bretagne, et accepter la cordiale hospitalité de leur bonne parente, mademoiselle Yvonne de Kerdual.

Mais qu'elle était sérieuse cette vie au manoir. Un lever dont l'heure matinale était vraiment insensée... la messe... la visite traditionnelle aux malheureux... le déjeuner frugal servi par la plus rustique des Bretonnes, et puis des lectures comme celle-ci :

Et mademoiselle de la Guérinière, en étouffant un bâillement, regardait le volume qu'elle tenait en main. Il portait ce titre :

EXPLOITS DE MESSIRE TANGUY DE KERDUAL, AU TEMPS DE LA SECONDE CROISADE.

Le matin même, sa tante, en le sortant des rayons poudreux de la bibliothèque, lui avait dit de sa voix très franche, très cordiale :

— Il faut lire ces récits de chevalerie, ma chère Alice, car je me suis aperçue que tu ignorais totalement les hauts faits de notre glorieux Tanguy. C'est pourtant un de tes ancêtres, mon enfant. Feu ta mère était une Kerdual !

Les exploits du glorieux Tanguy ! qu'ils importaient peu à mademoiselle de la Guérinière, et de nouveau, l'élégante Parisienne poussa un profond soupir en se regardant coquettement dans l'eau du bassin où se mirait un large pan du ciel bleu.

Elle était vraiment jolie à ravir cette séduisante Alice. Sous les frisures de ses beaux cheveux cendrés, elle avait une figure de vierge aux yeux doux et candides, des yeux de la couleur du ciel ; son visage était blanc comme la neige des Alpes avec des teintes délicatement rosées ; son petit nez était droit et sa bouche presque toujours souriante, car elle tenait à plaire, la jolie Alice, et cela sans le moindre calcul : la coquetterie était innée dans ce petit être féminin, qui passait dans la vie au milieu d'un flot de

dentelles et de rubans. Lorsqu'elle parlait, que disait-elle ? Rien... Cependant l'oreille restait charmée de ce babillage tout semblable à un gazouillis de fauvette. Alice était un oiseau de volière, une fleur rare, une poupée merveilleusement parée qui aimait à s'entendre répéter qu'elle était charmante, et qui souriait de plaisir devant les regards respectueux et admiratifs dont, timidement, l'enveloppait son cousin, Alain de Kerdual.

La jeune fille venait de lancer quelques marguerites aux cygnes du bassin ; elle riait follement en les regardant accourir en courbant le cou, puis reculer avec une sorte de dignité offensée. Elle allait recommencer son jeu, lorsqu'en s'approchant de la pelouse, pour y faucher de nouvelles fleurs, elle aperçut la haute silhouette de son cousin. Il s'avançait gravement le long de l'allée et son visage portait l'empreinte d'une grande tristesse.

— Oh ! mon cher Alain, fit-elle, quel air tragique ! Viendrais-tu m'annoncer quelque malheur ?

Elle marchait dans un rayon de soleil qui la dorait d'un reflet rose ; Alain la regardait ébloui, la trouvant belle, voulant lui sourire, mais il ne le pouvait tant il était oppressé. C'était un timide amour que celui de ce vaillant enseigne au visage hâlé par le soleil et le vent de mer, ayant dans l'arc de ses sourcils quelque chose de grave, qui était essentiellement breton, et dans son œil brun une clarté honnête qui montrait qu'il y avait sous l'uniforme un brave cœur capable d'affections fortes, profondes et fidèles.

Mademoiselle de la Guérinière répéta sa question. Et le mot : Te quitter ! fut la réponse.

L'été précédent, ce qui faisait ainsi souffrir le jeune officier de marine eût été la meilleure des nouvelles, il l'eût accueillie avec un transport joyeux, car il aimait son état de marin ; il ne voyait rien de beau comme la grande mer, il ne la distinguait pas de la patrie elle-même ; il avait voué sa vie à la vague profonde, aux hasards, au danger. Chaque nouveau départ éveillait son enthousiasme ; mais ce matin même, il avait pâli en ouvrant une lettre venue du ministère, un appel imprévu. L'enseigne devait remplacer

un camarade tombé malade, et partir dans les vingt-quatre heures pour un lointain et long voyage, un voyage de deux années.

Partir ! A cette pensée, Alain de Kerdual avait soudainement compris à quel point il aimait sa cousine, et il venait la trouver pour passer près d'elle ses dernières heures de liberté. Il marchait tristement à côté d'Alice, lui contant sa peine. Elle l'écoutait avec émotion. Tous les deux s'en allaient sous la charmille, puis revenaient par les allées fleuries ; les grappes de cytise et les touffes de lilas formaient à leur jeune amour un cadre printanier. Ils parlaient à voix presque basse. Sauf le murmure de la mer qui battait la rive à peu de distance, pas un bruit ne s'entendait. Ils marchaient à pas lents, ils s'attardaient, ils eussent voulu que ce chemin ne finît jamais.

— Alors, disait Alain de Kerdual, tu me le promets, cousine, tu songeras à moi quand je serai là-bas, errant dans les mers lointaines ; tu me conserveras dans ton cœur un petit coin mystérieux, où ma pensée pourra venir se reposer de l'exil... Tu l'accueilleras avec un sourire, cette pensée du pauvre marin. Si tu me donnes cette assurance, je partirai presque consolé.

Et mademoiselle de la Guérinière se laissait bercer par la caressante musique de cette voix tremblante, et promettait, avec sincérité, tout ce qu'on lui demandait.

Après mille détours, les deux jeunes gens s'étaient rapprochés de la cour sablée, à l'angle de laquelle une aubépine rose commençait à fleurir. Dans ses branches touffues vivait un monde d'oiseaux ; les fauvettes, les bouvreuils, les roitelets, entremêlaient leurs roulades et chantaient, jamais lassés, comme de véritables artistes ; c'étaient des duos, des trios, des aubades sans fin. Au bruit des concerts, qui se donnaient ainsi chaque été, bien des générations de Kerdual étaient, tour à tour, venues rêver. Sur le banc de mousse, ombragé par l'aubépine, les jeunes s'étaient assis pour sourire à l'avenir, et les vieux pour regretter le passé.

Au passage, Alice, levant les yeux, admira les fleurs ; d'un mouvement vif, Alain abaissa l'une des branchettes, la brisa, l'offrit à

la jeune fille, et elle se mit à respirer les fleurettes roses, mouillant ses lèvres à la rosée.

Tous deux s'assirent sous l'ombrage, et longtemps ils demeurèrent silencieux. Ils avaient tant de choses à se dire... lui surtout, mais les paroles expiraient sur ses lèvres, sa main tremblait et lentement une larme montait à sa paupière.

Il allait donc reprendre la mer, il allait à l'inconnu... au danger... à la mort peut-être. Et c'était le dernier jour !... Encore quelques heures et il ne reverrait plus cette jeune fille, son amour, sa joie. Comme il voulait en emporter l'image au plus profond de son souvenir, il la regardait. L'émotion donnait aux joues d'Alice un vif éclat. Pour cacher à demi son trouble, elle abaissait son visage sur la touffe d'aubépine embaumée; et, au-dessus des fleurs, ses grands yeux, couleur du ciel, brillaient confiants, heureux.

— Alice, fit enfin le jeune homme, depuis mon enfance tu m'as toujours été chère; et, pourtant je n'ose te demander d'engager l'avenir par une solennelle promesse. Nous sommes si jeunes tous les deux! Mais, ne me donneras-tu pas une fleur prise à cette branche même que touche ta main? J'en serais si heureux ! Elle me sera un gage de ton souvenir. Elle ne me quittera jamais. Sa vue sera mon courage et ma force, et si à mon retour, toi aussi tu as conservé un petit fleuron, tu me le montreras et alors, oh ! je te tendrai la main, et tu verras comme elle sera vaillante pour te protéger dans la vie... Alice, donne-moi une fleur de l'aubépine.. Donne, je t'en supplie !

Ses yeux imploraient, et Alice, d'un geste plein de grâce, brisa un fleuron de l'aubépine rose, et l'offrit à son cousin avec un doux sourire.

— Merci, merci, s'écria-t-il ; à présent je ne crains plus l'absence.

Et, dans la pression de sa main, de plus en plus tendre, il s'efforçait de mettre tout son bon et brave cœur; car, en ce moment, Alain de Kerdual bâtissait le roman des âmes hautes, le roman qui se tisse de dévouement, de fidélité.

Et tandis que les deux jeunes gens discouraient dans l'air em-

baumé par les lilas et l'aubépine, leur tante, mademoiselle de Kerdual, de sa chambre, où elle écrivait, jetait, de temps à autre, un regard furtif sur le charmant groupe qu'ils formaient; elle, fraîche et rose comme on l'est à dix-huit ans; lui, le regard résolu de l'homme qui donne toute son âme; et mademoiselle Yvonne souriait. Elle n'entendait pas les paroles échangées; mais elle devinait les projets, les rêves. Le célibat n'avait pas desséché le cœur de la vieille Bretonne, car elle avait compris tout ce qu'il peut avoir de sublime quand on sait en remplir les devoirs. Tous les humbles, qui entouraient le manoir, reconnaissaient dans la bonne châtelaine la meilleure amie des opprimés et des pauvres, et son neveu Alain, orphelin à l'âge où l'enfant a besoin, pour vivre, de soins attentifs et de dévouement, avait trouvé en sa tante une véritable mère; aussi, tandis que, de loin, elle le regardait bâtir son premier rêve, un sourire attendri plissait les rides de son visage.

Dans la vie de la bonne tante Yvonne, les affections tendres n'avaient jamais tenu une grande place; dès sa jeunesse, elle les avait étouffées pour se consacrer entièrement à d'austères devoirs, prolonger par ses soins la vie d'un père infirme; mais certaines fibres, pour n'avoir point vibré, n'en existaient pas moins dans ce vieux cœur si complètement dévoué. Mademoiselle Yvonne comprenait la fraîcheur des jeunes sentiments, elle y applaudissait, et, devant les regards doucement illuminés d'Alain de Kerdual et d'Alice de la Guérinière, devant l'échange de la fleur d'aubépine, elle murmurait *sotto voce* :

— Je suis contente : Alain sera fidèle à son sentiment. Je le connais, et la vieille race de Kerdual donnera encore des soldats à la patrie, de saints prêtres à l'Église... Ils seront heureux, et ils le méritent, pauvres enfants. Alain a tant de loyauté et d'honneur. Alice est si jolie, si gracieuse, si caressante... Je l'aime tant, cette chère fille de ma sœur!

II

La *Sirène*, qui allait emporter Alain de Kerdual vers l'Océanie, venait de lever l'ancre.

Elle filait rapidement, fendant l'eau, laissant à sa suite un sillon d'écume, et tous les marins, groupés sur le pont ou suspendus dans les cordages, donnaient un dernier regard à la terre de France, à la rive bretonne. Alain, au milieu de l'état-major, demeurait aussi la tête tournée vers les coteaux qui s'effaçaient; il tendait l'oreille pour percevoir encore une vibration lointaine, un son de cloche, un angelus, dernière voix terrestre qui parvient au marin. Puis, la cloche elle-même se perdit dans l'espace, la frégate gagnait le large et le lendemain, au réveil, on ne discernait plus que le ciel à l'azur profond et l'infini des eaux.

Il en serait ainsi pendant des semaines, pendant des mois entiers. La *Sirène*, comme un vaste berceau, devait flotter sur les vagues, étudiant les écueils, les récifs. Elle avait pour mission d'explorer les mers océaniennes, sans s'attarder aux rivages.

Au mois de septembre, elle avait atteint le but de son voyage. C'était tout à l'entour du navire un désert d'eau; il était au plus large des mers. Chaque journée, sur la frégate, ressemblait à la journée précédente: toujours le même sillage d'écume, le même souffle tiède, exquis à respirer, les mêmes petits nuages moutonnés dans l'azur du ciel, ou bien les étoiles australes qui s'y levaient splendides avec la nuit.

Les hommes, cependant, ne trouvaient pas aux heures une trop longue durée. On les occupait activement à parer le navire; le pont demeurait d'un blanc immaculé, les cuivres brillaient, comme on les voit reluire dans les ports de France; puis, le soir venu, quand à la journée brûlante avait succédé la nuit tiède, tous se groupaient sur l'avant du navire, et là, ils chantaient en chœur un refrain favori, qui s'envolait vibrant et sonore vers cet infini du bleu où miroitaient des millions d'étoiles. Ils chantaient, et Alain de Kerdual, le regard tourné vers la France, vers la Bretagne, les écoutait en laissant échapper un douloureux soupir.

Qu'elle était loin cette Bretagne! qu'il était loin ce vieux manoir où fleurissait l'aubépine! Il lui semblait entendre sa tante Yvonne répétant sans cesse le même nom, le nom de son fils adoptif; elle racontait les espièglerie de l'enfant, les succès scolaires de l'adolescent, l'entrée au vaisseau école; il voyait Alice écoutant, attentive; puis, toutes les deux s'agenouillaient, et priaient la Vierge Marie, l'Étoile de la Mer, la protectrice du pauvre marin. Alors, le soupir s'arrêtait sur les lèvres de l'enseigne pour faire place à un doux sourire, et il contemplait la mer phosphorescente pendant des heures, suivant une même pensée que le flot berçait mollement. D'autres fois, il descendait dans sa cabine. Sur le pont, les matelots chantaient toujours les vieux airs de France, et lui prenait sa plume, cette aile agile dont nous pouvons armer notre pensée pour la lancer dans l'espace; et, sur la petite table qui faisait face à sa couchette, il commençait une longue épître. Il avait un impérieux besoin de communiquer avec les absentes, de tout leur raconter, de tout leur dépeindre, aussi bien les sentiments de son âme que les incidents journaliers de sa vie.

Les lettres d'Alain étaient adressées à sa tante Yvonne; mais que de fois elles contenaient ces mots : « Vous lui direz, tante, que la petite fleur d'aubépine est enfermée dans un médaillon d'or, qu'elle me semble mille fois plus précieuse que tous les diamants de Golconde... Vous lui direz que je l'aime fidèlement, uniquement, et que sa douce image sans cesse habite dans ma pensée; son âme a passé dans tout ce qui m'entoure; elle préside à toutes mes actions; elle me commande, et, pour lui plaire, je m'efforce toujours de faire le bien, de repousser tout sentiment bas et égoïste. C'est elle qui me parle en ce moment; je l'écoute à travers la distance et je la vois; je l'entends, malgré son silence dont je souffre et pourtant dont je lui sais gré : ne vient-il pas de son exquise réserve ?

Sa lettre achevée, Alain de Kerdual la joignait aux missives précédentes. Elles constituaient un véritable journal; il devait être dirigé vers la France, dès qu'on jetterait l'ancre sur quelque rade; puis, l'enseigne remontait sur le pont pour y prendre son quart.

Le chant des matelots avait cessé, les hommes maintenant dormaient en grand nombre, dans leurs hamacs de toile, et le jeune officier marchait à pas lents sur la dunette. C'était à son tour de fournir son temps de veille et de travail, de songer au sort de la frégate ; mais, qu'avait-elle à craindre dans ces solitudes infinies, où pas une rencontre n'était probable ?... Et le Breton reprenait son rêve ; il écoutait la voix lointaine, cette voix qui lui parlait à l'oreille sitôt qu'il était seul ; et, tandis que la frégate courait sous le souffle du large, traçant à sa suite une longue traînée blanche, le marin, les yeux fixés sur le ciel étoilé, laissait monter ses songeries de vingt ans, que la brise tiède emportait.

Les jours succédaient aux jours, les semaines aux semaines. Sur le navire, l'aiguille marchait du même pas que sur les cadrans terrestres ; puis, enfin, après une longue attente, Alain put saluer l'espérance d'un prochain retour. Depuis de longs mois, il errait d'un rivage à l'autre, d'une île à une autre île. Sa cabine était remplie de curiosités océaniennes : coquillages merveilleux, couronnes en paille légère tressées par les indigènes, et mille autres choses étranges, souvenirs des îles lointaines, tous destinés à plaire aux yeux d'Alice.

Ce fut un beau jour que celui où la *Sirène* reçut l'ordre de regagner la France. Les marins l'acclamèrent par des salves et des hourras, et le navire reprit sa course rapide, cette fois la vapeur aidant la voile. Le jour et la nuit il marchait sans cesse, longeant tour à tour les côtes de l'Inde, à peine discernées dans un éblouissant soleil ; celles de l'Egypte où l'on entrevit les sables couleur d'or et les palmiers grêles ; puis ce fut l'Italie, avec ses horizons aux teintes enflammées, l'Espagne avec son sombre rocher de Gibraltar, où le phare allumé éclairait la nuit, et pointait les récifs. Maintenant les hommes veillaient dans la mâture, ce domaine des gabiers, sans cesse traversé par tous les vents du ciel ; ils veillaient, car la première terre saluée serait la terre bretonne.

Comme au départ Alain de Kerdual demeurait immobile sur le pont, l'œil fixé vers cette dernière bande de lumière qui persistait du côté du couchant, très bas, à toucher la ligne des eaux. Tout à

coup, il tressaillit : l'Angelus du soir sonnait dans quelque flèche de granit ; la patrie était proche, et le Breton se signa.

Huit jours après, la frégate était désarmée. Les matelots, aux grands cols clairs, leurs pompons rouges tranchant sur le bleu de leurs bérets, se dispersaient gaiement pour retrouver leurs chaumières bretonnes ; ils s'éloignaient heureux de quitter pour un temps le berceau de planches, où le vent et la mer les avaient tant balancés, parfois comme une nourrice impatiente, en colère, dont le chant fait grand bruit.

L'enseigne conservait son air tranquille de Breton, son visage tout à la fois austère et doux ; mais, au plus profond de son âme, la joie était grande. Il venait de quitter une diligence de campagne qui fait encore le trajet de Brest au village de l'Aber-Ildut, et d'un pas vif il franchissait la route qui conduit au manoir de Kerdual. Il lui plaisait d'être ainsi tout seul sur la lande aux senteurs de miel ; il revoyait avec joie les ajoncs, les bruyères, et, au loin, les flots bleus ; il avait besoin d'espace, de liberté, d'infini ; son cœur se dilatait et il se disait :

— Bientôt je serai à Kerdual!... bientôt je reverrai Alice, mon unique amour.

Tout lui semblait charmant dans le paysage. Il aimait ce petit village de l'Aber avec sa flèche de granit, ce petit village endormi dans sa quiétude champêtre, perdu loin, bien loin des villes, et qui n'entend guère que l'appel à la prière et la voix des oiseaux dans ses jardins enclos de basses murailles de pierres grises.

Alain saluait aussi, de la main et du sourire, ce berger au profil druidique avec son large chapeau à boucle d'argent, ses cheveux sur le dos, sa veste brodée, et ses braies plissées sur ses longues jambes maigres. Cette bonne figure antique lui plaisait à voir, et dans la complainte, que le berger jetait au vent de la lande, il reconnaissait une légende qui avait autrefois charmé son enfance. Il aimait encore ce petit pauvre assis dans l'ombre projetée par le calvaire, aux figurines grossièrement sculptées.

— Tiens, dit-il à l'enfant, pour toi ceci ; pour acheter des joujoux au prochain *pardon*.

Et le petit Breton, ouvrant ses grands yeux étonnés, n'osait tendre sa main amaigrie par la misère, et saisir la pièce blanche qui reluisait au soleil ; car, par une précoce expérience, hélas! l'enfant ne croyait pas au bonheur.

Oui, Alain reconnaissait sa Bretagne, son Finistère aux clochers à jour. Voilà les dolmens, les menhirs, les chênes antiques ; c'est bien sa chère patrie armoricaine, où, quand viendrait la vieillesse, il voulait mourir, ses os se mêlant à ceux de ses pères.

Il aimait cette race celtique, vigoureuse, grave, un peu mélancolique comme les grands spectacles qu'elle est accoutumée à voir du haut de ses rochers.

Le pays était sérieux pour Alice ; mais il entourerait la jeune femme de tant d'amour !... Elle aussi prendrait goût aux chênes, aux calvaires et aux menhirs.

Les traits d'Alain s'animaient sous l'empire de l'émotion, puis soudainement son œil s'éclaira. Nettement enlevées sur le ciel d'un doux gris perle, se découpaient les hautes toitures d'ardoises de Kerdual. Elles apparaissaient au fond de l'horizon vert. L'enseigne fut bientôt à la grille. On ne l'attendait pas : il avait désiré surprendre sa tante et sa cousine.

En quelques bonds il eut traversé le jardin : au passage il donna un regard attendri à l'aubépine rose, où déjà pointaient les fleurs. Il y avait laissé l'espérance. Ce bel oiseau du paradis avait-il continué de nicher dans les branches ? Oui, sans doute, il avait dû s'endormir la tête sous l'aile ; puis, avec le retour, il allait s'éveiller.

Alain gravit le perron, franchit le vestibule, et arriva vivement dans la bibliothèque lambrissée de chêne, où mademoiselle Yvonne de Kerdual, assise droite dans un fauteuil armorié, tricotait pour les pauvres du village.

Elle jeta son tricot, et toute tremblante accourant au devant de son neveu :

— Alain, s'écria-t-elle, Oh ! mon pauvre cher enfant !...

Elle lui tendait les bras ; il s'y jeta comme il le faisait dans son enfance, et ils demeurèrent ainsi muets, serrés l'un contre l'autre,

avec une telle intensité de sentiment, qu'on eût dit une mère embrassant son fils. Mademoiselle Yvonne desserra les bras.

Quelle surprise, mon cher enfant!... Je ne t'attendais qu'à la fin de la semaine ; mais toujours, toujours, tu seras le bienvenu.

Elle le regardait d'un œil profond et scrutateur ; puis, avec un sourire qui la rajeunit de dix ans :

— Quelle bonne mine fière, mon cher Alain. Comme ce vent du large t'a bronzé!... cela te va fort bien.

Et s'attendrissant :

— Qui dirait que je t'ai porté tout petit dans mes bras, et si faible ; un souffle.

Et ses yeux éclairés d'une grande joie, sa voix prenant une douceur infinie :

— Ah ! mon enfant, tu ne sauras jamais à quel point ton retour me rend heureuse. Avec ta chère présence, Kerdual va retrouver l'animation d'autrefois. Il est si triste le vieux manoir, car j'y suis toute seule...

— Seule!... balbutia Alain dont la lèvre trembla, vous dites seule, ma tante? Mais ma cousine a donc quitté Kerdual?

Il ne dissimulait pas sa perplexité, avait-il jamais caché ses impressions à mademoiselle Yvonne, à ce cœur fidèle et discret, toujours prêt à compatir au cri de la douleur ou à se réjouir de la surabondance de la joie ?

— Mon enfant, reprit-elle d'un accent très grave, je ne t'ai pas écrit le grand changement survenu dans la fortune du vicomte de la Guérinière. Tu étais seul, tu étais au loin; tu n'aurais eu personne pour te rassurer. Alors, à quoi bon t'inquiéter? On apprend toujours assez vite les tristes nouvelles.

Le jeune homme était très pâle, du regard il interrogeait avidement sa tante ; elle continua de sa voix un peu lente.

— Tu sais en quel déplorable état étaient les finances de mon pauvre beau-frère. Sa ruine était complète et voilà que tout à coup un héritage inespéré tombe entre les mains de notre prodigue. Une barque sombre sur le lac de Genève et sur cette barque se

trouvaient les la Guérinière de la branche aînée.. toute une famille ! le père, la mère, le fils, la fille. Cette horrible catastrophe a fait de ton oncle un millionnaire.

Alain avait caché son front entre ses deux mains, et presque bas il murmurait :

— Millionnaire!... Alice est millionnaire. O mon Dieu, mon Dieu, m'aimera-t-elle encore?...

Puis, tout à coup, relevant la tête, l'œil animé, la voix ardente.

— Oh ! oui, oui, elle m'aimera, j'en suis sûr, je connais Alice : la fortune ne changera pas son cœur !

La main de mademoiselle de Kerdual s'était posée sur l'épaule de l'enseigne. Il sentit qu'elle tremblait.

— Mon pauvre enfant, fit-elle d'une voix altérée, ne te fais pas d'illusions. Helas ! je l'ai reconnu avec tristesse, Alice est une tête légère, que la vanité peut aisément griser. Que de fois, dans ma vie, j'ai vu des amis se quitter avec des promesses de tendresse éternelle ; puis, l'un devenait riche, l'autre restait pauvre, et quand ils se retrouvaient, les deux amis étaient devenus l'un pour l'autre deux étrangers.

Alain ne se contenait plus.

— Oh ! de grâce, s'écria-t-il, de grâce, ma tante, ne me dites pas ces choses : elles me font trop de mal... Moi devenir un étranger pour Alice... jamais... jamais... elle connaît mon cœur, elle sait qu'elle est ma vie, et elle me repousserait... impossible !

Il réfléchit, et l'incrédulité se reflétant sur son visage, il ajouta :

— Alice est un cœur généreux. Qu'ai-je à redouter ? Elle a quitté Kerdual, me dites-vous, elle est à Paris ; j'irai l'y rejoindre.

M. DU CAMPFRANC.

(La suite prochainement.)

POÉSIE

LE TRIOMPHE

Au très honoré Frère JOSEPH, *Supérieur général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.*

Lu au second Banquet de l'Association amicale des Anciens Élèves du Pensionnat de Bel-Air, de Nantes, le 25 mai 1885.

Vous êtes assis bien à l'aise,
Savourant vins fins et discours.
Voulez-vous faire en votre chaise
Un voyage, mais des plus courts ?...

Quittons cette enceinte, parée
De fraîches fleurs, de gais festons;
Oiseaux, sous la voûte azurée
Déployons nos ailes... partons!

Vers l'autre saison printanière
Faisant rétrograder le temps,
Aux jours de la fête dernière
Remontons pour quelques instants.

Car c'est en juin qu'elle se passe,
La scène vers qui nous allons.
D'un seul trait parcourant l'espace,
Du côté du Nord nous volons.

Ils disparaissent, nos rivages ;
Dans la brume s'éteint Calais ;
Voici la mer aux bruits sauvages,
Puis une île, puis un palais.

Un palais ! disons mieux, un temple,
Le temple du génie humain,
Où l'œil émerveillé contemple
De tout chef-d'œuvre un spécimen[1].

C'est là, dans ce cadre magique,
Albion, que tu viens d'ouvrir
Un grand tournoi pédagogique ;
Et chaque peuple d'accourir.

Pour la science capitale
Qui fait un homme d'un enfant,
A l'envi chaque peuple étale
Une méthode qu'il défend.

A peine elle a franchi la porte,
Vers la même exposition
Se hâte la foule, qu'emporte
Une invincible attraction.

Or ce qu'avant tout elle admire,
Livres, cahiers, dessins, outils,
— Oh ! que j'ai de joie à le dire ! —
On le doit, La Salle, à tes fils.

Nuls maîtres ne sont à leurs tailles ;
Londres va couronner leurs fronts...
Si nous perdîmes des batailles,
Celle-ci, nous la gagnerons !

1. Le musée de Kensington, à Londres.

Gloire donc à vous, Frères ! gloire !
Nous vous aimons de plus en plus,
Vous qui savez apprendre à croire,
Vous qui peuplez les cieux d'élus !

Gloire ! c'est un triomphe unique !...
Ah ! crions du fond de nos cœurs,
Suivant l'usage britannique :
— Hourra pour les Frères vainqueurs !

ÉMILE GRIMAUD.

ARMAND DU CHATELLIER

Doyen des écrivains bretons, car sa première publication date de 1826 et sa dernière de 1885, M. du Chatellier, qui est mort le 27 avril dernier, dans son château de Kernuz près Pont-l'Abbé, était depuis trente ans membre correspondant de l'Institut, pour l'Académie des Sciences morales et politiques ; et le président de cette Académie, M. Geffroy, a fait adopter, à l'occasion de sa mort, un nouvel article de règlement par lequel l'éloge des membres correspondants sera désormais prononcé en séance. Cette notice apportera peut-être quelques renseignements à l'éloge que prépare en ce moment M. Geffroy lui-même. J'ai personnellement connu M. du Chatellier, dont j'étais devenu parent par alliance ; j'ai visité ses riches collections de Kernuz et j'entretenais avec lui une correspondance littéraire qui témoignait d'une activité extraordinaire dans une vieillesse aussi avancée : jamais on ne le trouvait en défaut sur un point d'histoire bretonne et sa complaisance pour aider les travailleurs était inépuisable. Travailleur lui-même et travailleur infatigable, il savait que, loin de se nuire, les études parties de points divers, voire sur le même sujet, ne peuvent que s'éclairer et se fortifier l'une par l'autre. Je n'essaierai pas de détailler ici les 60 articles qui formeraient la bibliographie de son œuvre, si on voulait l'examiner en détail, mais j'en donnerai la physionomie générale, en groupant ses principales manifestations autour des quatre phases de la longue carrière de ce solide Breton.

I. — La famille Maufras du Chatellier est originaire de Normandie et vint se fixer en Bretagne au siècle dernier. En juin 1793, le père d'Armand faisait partie des bataillons du Finistère qui vinrent

former, à Caen, l'armée de résistance aux agresseurs triomphants de la Convention et dans laquelle se réfugièrent les Girondins qui la paralysèrent bientôt par leur manque d'énergie. En 1796, nous le trouvons juge au Tribunal criminel de Quimper, fonctions qu'il exerça ensuite pendant tout le temps de l'Empire, sauf dans les dernières années, où il monta sur le siège de procureur impérial.

Né à Quimper, le 7 avril 1797, Armand du Chatellier fut d'abord mis en pension chez le curé de Locronan, petite ville où demeurait une de ses tantes, Mme de Leissègues-Rosaven, puis il acheva ses études au lycée de Rennes, où il eut pour condisciples le célèbre Pierre Le Roux, l'académicien Duhamel, Bertrand, le père des deux académiciens actuels, Le Tarouilly, Roulin et bien d'autres qui ont fait un brillant chemin, dans les sciences, les lettres, la politique ou les arts. Il se prépara d'abord à l'École polytechnique, mais les événements de 1814 et 1815 dérangèrent notablement ses études et, grâce à Defermon, il fut nommé élève commissaire de la marine à Brest.

Waterloo survint, et du Chatellier qui n'avait pas encore rejoint son poste, retomba... dans une étude de notaire. Plusieurs années se passèrent avant qu'il trouvât sa voie : il nous en a présenté un fort agréable tableau dans une sorte d'autobiographie publiée en 1881 sous le titre de *Notes et souvenirs; archives de la famille Maufras du Chatellier*[1]. J'y renvoie le lecteur curieux de traits de mœurs intimes sur les premières années de la Restauration dans le Finistère. En 1820, il était enfin nommé aide-vérificateur des douanes à Douarnenez. Mais son caractère ardent ne trouvait pas à se développer sur un si petit théâtre. Du Chatellier venait souvent à Quimper et il fut imprudent : ayant un jour assisté à un banquet en l'honneur des députés de l'opposition Guilhem et Keratry et porté lui même un toast enthousiaste, on l'envoya en disgrâce dans les Ardennes, réfléchir à l'inconstance des choses humaines, puis lorsque les réflexions furent jugées suffisantes, il obtint la recette des

1. Orléans, Colas, 1881, in-8o.

douanes de Pont-l'Abbé, où il se maria bientôt avec la fille de l'un des principaux négociants de l'endroit et où il ébaucha, dans une existence plus calme que celle qu'il avait menée jusque-là, ses premiers travaux.

Le livre des voyages d'Anquetil Duperron et celui de Benjamin Constant sur l'origine des religions lui inspirèrent d'abord la pensée de traiter aussi ce dernier sujet. Les manuscrits qu'il a laissés témoignent qu'il se mit sérieusement à l'œuvre, mais quelques ouvrages d'économie politique le ramenèrent à des études d'un objet plus pratique et il publia en 1826 un opuscule intitulé : *Du commerce et de l'administration. Coup d'œil sur le nouveau système commercial de l'Angleterre*[1], qui attira sur lui l'attention du directeur du bureau du commerce. Une place de commis principal lui fut aussitôt offerte dans les bureaux du ministère et du Chatellier partit pour Paris en 1828, avec sa jeune femme, en caressant les plus beaux projets d'avenir. Ces projets ne devaient pas se réaliser. La description que du Chatellier nous a laissée dans ses *Souvenirs* de sa situation de *sinécuriste* au ministère et des entraves mises par les routiniers à son initiative est fort réjouissante à la lecture, mais fort triste à la réflexion. « Au moment où j'écris ces lignes, ajoute-t-il mélancoliquement, je pourrais compter quatre ou cinq gouvernements qui se sont tous annoncés pour devoir réformer beaucoup d'abus. Chacun peut dire s'il a fait mieux... » La sinécure lui créant des loisirs, il prit un goût fort vif à tout ce qui touchait à la politique et à la littérature. Accueilli dans la famille de M. de Keratry qui recevait beaucoup et continuait à faire partie de l'opposition gouvernementale, il entra en relations avec toutes les personnalités en renom qui faisaient partie du même clan, et se lança même dans le mouvement de la littérature romantique, hanta le salon de Victor Hugo et publia, après un volume d'*Esquisses sur l'Amérique du Sud* (1828), des scènes historiques dialoguées, intitulées *La mort de Louis XVI*[2], dont je connais trois

1. Paris, Lachevardière, 1826, in-8°.
2. L'édition de 1828 est anonyme ; celles de 1830 et de 1875 ont le nom.

éditions, de 1828 à 1875, et la *Chute des Girondins* [1] qui en eut également plusieurs depuis 1829. Ces deux volumes ont suscité bien des imitateurs.

La révolution de 1830 arriva. Armand du Chatellier avait quelque ambition. Il était en excellents termes avec Laffitte : il discourait volontiers dans les réunions du temps : il avait présenté au roi Louis-Philippe lui-même, dans une audience qui mériterait un récit détaillé, une supplique des habitants de Pont-l'Abbé pour la suppression de l'impôt du sel. Mais on ne lui offrit pas de situation qui lui convînt : la nostalgie des Bretons le saisit, et, prétextant un affaiblissement de la vue, il se fit admettre au traitement de réforme et revint en Bretagne en 1831.

II. — Le traitement de réforme pour cinq ans était peu de chose et ne créait pas de situation sociale. Armand du Chatellier essaya d'abord d'un établissement de pêche à Douarnenez, puis des affaires de son beau-père à Pont-l'Abbé : mais le négoce n'était pas dans ses aptitudes et il accepta, en 1832, la place d'inspecteur des prisons et des établissements de bienfaisance dans le Finistère. Les seize ans que M. du Chatellier resta dans cette situation à Quimper, forment la période la plus fructueuse de sa longue carrière.

Dès son arrivée à Quimper, il fonda une revue historique et littéraire, intitulée : *Les Annales Bretonnes*, qui paraissait tous les mois et dont il fut le principal et pour ainsi dire l'unique rédacteur ; mais il ne parut de cette revue que six livraisons, parce qu'elle fut absorbée par les mémoires d'une *Société d'Emulation*, qui s'établit le 25 octobre 1832, sous l'inspiration de M. du Chatellier, son premier président. MM. Gestin et Duval en étaient les vice-présidents, MM. Sauvée et Lefranc les secrétaires. Cette Société avait pour but « de s'occuper de travaux d'utilité générale et plus particulièrement d'objets se rattachant aux progrès de la civilisation dans les départements du Finistère ; et pour arriver à

1. Paris, Rapilly, 1829, in-8°.

cette fin, d'ouvrir des *cours gratuits* où l'enseignement serait surtout dirigé dans l'intérêt des classes ouvrières. » M. du Chatellier, qui avait déjà, pendant son ancien séjour au Pont-l'Abbé, organisé lui-même un cours de dessin gratuit pour les ouvriers, se retrouvait bien ici et se chargea, pendant l'hiver de 1833, de conférences sur l'*Histoire de la Bretagne et l'Histoire locale*. Cette Société, dont le bulletin a paru pendant plusieurs années, de 1832 à 1835, en deux colonnes, français et breton [1], suscita un grand mouvement de travail et rendit des services importants. Elle institua des concours de charrue, des courses de chevaux : elle établit, dès 1833, une caisse d'épargne et une salle d'asile avant que les lois en eussent prescrit ou protégé la création : elle reçut des mémoires sur la géologie et la flore du département, et ceux de M. du Chatellier, aboutirent aux trois volumes des *Recherches statistiques sur le Finistère*, qui, publiées en 1837, furent couronnées par l'Académie des sciences en 1839.

Pendant ce temps, A. du Chatellier collaborait activement au journal *Le Breton*, de Nantes, à la *Revue de Bretagne*, de Rennes, et autres publications bretonnes, et préparait les matériaux de *l'Histoire de la Révolution en Bretagne*, son ouvrage capital. On sait quelle en fut l'origine. Le conventionnel Guezno, qui fut chargé, après le 9 thermidor, avec Guermeur et Brüe, de la pacification des départements de l'Ouest, s'était plus tard contenté d'un modeste emploi dans les douanes, à Audierne, sa ville natale. Exilé en 1815, il revint dans sa patrie en 1830 et retrouva dans le grenier d'une maison qu'il avait été obligé de vendre autrefois, plusieurs malles de papiers, de correspondances et de documents originaux sur les principaux événements de la Révolution en Bretagne : c'est avec ces matériaux de première main et d'une authenticité absolue,

1. La *Revue de Bretagne*, qui se publiait à Rennes en 1833, cite un journal dont le premier numéro parut le 15 mai à Quimper sous le titre : l'*Ami du cultivateur*, à deux colonnes, breton et français, et qui serait aussi l'œuvre de M. du Chatellier Peut-être n'est-ce qu'une variante du *Bulletin*.

aidés par ceux que renfermaient les archives de nos cinq départements, que M. du Chatellier a composé les six volumes de son histoire, la plus complète que nous ayons encore sur l'ensemble des luttes révolutionnaires en Bretagne. Elle obtint, du reste, un vif succès, fut traduite en Angleterre et pillée sans pudeur par un grand nombre de romanciers : mais il est regrettable que M. du Chatellier n'en ait pas donné une autre édition dans ces dernières années : si les faits sont irrécusables, leur appréciation dans l'édition de 1836 est fort sujette à critique, car les doctrines les plus jacobines, la Terreur et ses persécutions impitoyables, y sont justifiées comme mesures de salut public et la fin y excuse les moyens : M. du Chatellier n'aurait plus reproduit en 1880 cette apologie révolutionnaire, due à certains entraînements de jeunesse, car il a justement flétri, dans plusieurs opuscules publiés dans sa vieillesse et qui sont à la fois comme son testament politique et comme le complément de son livre, la Terreur et surtout les persécutions religieuses [1]. L'*Histoire de la Révolution en Bretagne* ne doit donc être lue que sous cette réserve, mais il n'y a pas de guide plus sûr pour les événements.

Cet ouvrage, auquel il faudrait joindre plusieurs notices du même temps, sur *Lecoz* et sur *Guezno*, et des travaux sur les *Lois galloises*, sur les *origines de notre histoire* d'après celle du pays de Galles et sur l'*alphabet celto-armoricain*, mit en relief le nom de M. du Chatellier qui fut successivement vers cette époque membre du Conseil municipal de Quimper, membre du Conseil d'arrondissement pour Douarnenez et même un jour candidat à la députation contre M. de Carné. En 1840 il fonda à Quimper le journal *Le Quimpérois* dont il fut longtemps le rédacteur en chef, et en 1843, à Vannes, l'*Association Bretonne* dont il fut jusqu'en 1850 le secrétaire général et qui vit encore, après une éclipse de 15 ans, de 1858 à 1873. Les procès-verbaux des congrès de Vannes (1843), de Ren-

1. Voir en particulier : *La persécution religieuse dans le Finistère*, etc. Angers. 1882. In-8°.

nes (1844), de Nantes (1845), de Saint-Brieuc (1846), de Quimper (1847) et de Saint-Malo (1849) témoignent de la part active qu'il prit à ces savantes réunions et de toutes les mesures excellentes qui furent votées sur son initiative. L'Association avait été principalement fondée pour grouper les sociétés d'agriculture. Au congrès de Vannes en 1843, il fit voter la création de la *section d'archéologie* qui a rendu tant de services à notre histoire provinciale. En 1844, nous le voyons s'occuper surtout des mesures à prendre pour améliorer la situation de l'agriculteur, développer l'instruction primaire, réduire l'impôt du sel, etc. En 1845 il fit émettre un vœu pour combattre l'abus pernicieux des boissons alcooliques et présenta un rapport sur le dégrèvement de l'impôt foncier. En 1846 il préside la session en l'absence de M. Rieffel et fait adopter un vœu en faveur de droits protecteurs. En 1847 il présente un mémoire sur la question des subsistances et demande la création d'un ministère de l'agriculture. En 1849, il formule un vœu en faveur du défrichement des landes communales.... et dans toutes ces sessions, il présenta un rapport d'ensemble fort remarquable sur les travaux et sur la situation de la Société.

III. — Cependant la révolution de 1848 était survenue et M. du Chatellier, qui ne trouvait plus à Quimper de ressources suffisantes pour l'éducation de ses enfants et qui ne pouvait se débarrasser de fièvres intermittentes invétérées, dut changer de climat et vint habiter Versailles où l'attendaient de nouveaux travaux et de nouveaux honneurs. Nous l'y trouvons successivement président de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, président de la Société d'horticulture qui organisa sous sa direction de brillantes expositions de fleurs, et président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul qui lui dut la création de fourneaux économiques fort appréciés pendant les hivers rigoureux que l'on eut à traverser vers cette époque. Cela ne lui faisait pas abandonner ses études favorites et nous citerons de lui en particulier pendant la période de six à sept ans qu'il passa à Versailles, une étude sur

l'*ouvrier agricole en Bretagne* (1849), une notice sur le *château de Kernuz* que lui avait attribué la mort de son beau-père, (1850), des mémoires, repris de ses premières recherches, sur l'*Inde antique* et les avatars de *Crichna* (1852), une lettre à M. de Caumont sur une découverte d'un *atelier de figurines gallo-romaines* dans le Finistère, une notice sur *La Tour d'Auvergne* à l'occasion de l'inauguration de sa statue, etc., etc... Aussi ne s'étonnera-t-on point que l'Académie des sciences morales et politiques l'ait nommé son correspondant en 1858, à l'unanimité des voix. C'était la juste récompense d'un labeur incessant et fructueux.

IV. — M. du Chatellier venait, à cette époque, de rentrer définitivement au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé, qu'il ne quitta plus, qu'il reconstruisit et dont il fit bientôt, avec l'aide de son fils, passionné pour les études archéologiques, un véritable musée, que tous les touristes et les savants du monde entier visitent avec admiration. Pendant les trente ans qu'il est resté dans cette retraite, ses travaux de toute sorte se sont multipliés à l'envi, et plus il s'approchait de la tombe, plus il semblait déployer d'activité, et plus aussi il se dépouillait de certains préjugés trop accusés dans sa première histoire de la Révolution en Bretagne. Il rendit alors plus de justice aux opprimés se défendant contre les oppresseurs, et toute son œuvre, depuis cette retraite, témoigne de sa conversion sincère à un libéralisme beaucoup plus effectif que celui dont se paraient hypocritement les jacobins en exerçant le plus impitoyable despotisme. Comment citer, même les titres de tous ces travaux qui se succédaient d'année en année, rendant jaloux les plus laborieux parmi les plus jeunes et démontrant qu'à l'âge de 88 ans on peut avoir plus d'ardeur au travail qu'à 35 ?.... Ce sont, entre vingt autres : *Brest et le Finistère sous la Terreur* (1858) : *La Baronnie du Pont-l'Abbé* (1858) : *L'Évêché de Cornouailles* (1859) : *Les Anciens Évêchés de Bretagne* (1860) : *les Fréron et les Royou* (1861) : *L'Agriculture et les classes agricoles de la Bretagne* (1865) : *Les 26 administrateurs du Finistère* (1865); *Michel Le Nobletz* (1866);

Etats provinciaux et administrations collectives avant et depuis 1789 (1869 et 1870); *Invasions de l'étranger dans le XIVe et le XVe siècles* (1872); *Le général François Watrin*, adjudant général de Hoche, etc. (1875 et 1876); *Ce qu'ont coûté les guerres civiles : Un Coin de la Cornouaille sous la ligue* (1881); *le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an 4* (1882); *Le conventionnel Guermeur* et sa correspondance (1884); *Études sur quelques anciens couvents de la Bretagne* (1884); *Quelques journées de la première République dans les départements bretons* (1884); *Les Laënnec* (1885); un *Essai de socialisme*, de 1775 à 1795, *réquisitions, maximum et assignats*, en cours de publication actuelle dans le compte rendu des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques.... etc., etc.

Au moment où la mort est venue le frapper, il préparait un travail sur la *pacification de la Vendée*, et triait sur son lit les liasses de documents originaux qu'il possédait sur cette phase intéressante de l'histoire révolutionnaire. Il est donc mort sur la brèche, le 27 avril, à l'âge de 88 ans, en historien qui ne faiblit pas et dans le plein épanouissement de ses facultés intellectuelles.

Je terminerai par ces quelques mots de l'une de ses oraisons funèbres : « M. du Chatellier, dit l'*Océan*, avait pour le pays breton un véritable culte, et la Bretagne fait en lui une véritable perte. C'était un aimable vieillard, dont la conversation avait le plus grand charme : il a vécu longtemps et ses souvenirs formaient une mine inépuisable : il avait conservé toute la fraîcheur de son intelligence et toute la fraîcheur de son esprit... » Je livre sa longue carrière en exemple à tous les travailleurs. La collaboration de deux ou trois hommes comme lui élèverait à la patrie bretonne un impérissable monument.

LARVORRE DE KERPÉNIC.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU, d'après les titres et les manuscrits, de la Bibliothèque nationale, et des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc., par M. Joseph Denais. — Angers, Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud ; 3 vol. gr. in-8°, avec 812 blasons gravés, 50 fr.

Il y a cent ans déjà qu'un projet d'Armorial de l'Anjou fut entrepris, et le prospectus lancé, mais sans que l'auteur, resté inconnu, — M. Denais croit que c'est le généalogiste Audouys, — pût mettre à exécution son projet.

Le grand travail qui vient d'être terminé n'est point, comme tant d'ouvrages de titre équivalent, un recueil destiné à satisfaire les vanités mesquines par la description de généalogies complaisantes et toutes de fantaisie: c'est une œuvre honnête, de critique sérieuse, portant en elle-même son contrôle dans les indications minutieuses des sources où chacun de ses articles a été puisé. L'auteur eût pu commencer sa préface par les mots de Montaigne : « C'est icy un livre de bonne foy, lecteur. » Avec ses tables, l'*Armorial général de l'Anjou* peut venir à chaque instant au secours de l'archéologue, de l'artiste, du paléographe, du numismate, de l'historien, du curieux : il est indispensable pour la rédaction complète de l'*Inventaire générale des richesses d'art de la France*.

Dans une préface très originale, très personnelle, M. Joseph Denais explique simplement, loyalement, comment il a été amené à faire ce travail, comment il l'a fait, et pourquoi il a cru devoir le faire ainsi. Il y a, du reste, dans les pages de cette introduction, sur l'état de la noblesse à diverses époques, sur les obligations, les

préjugés même, les devoirs, les avantages, les usages ou les abus de l'hérédité nobiliaire, des réflexions, des citations de grande valeur et de haute portée, qui dépassent de beaucoup les limites d'une province.

Enfin, les éditeurs n'ont rien négligé pour faire de cet ouvrage un beau, et très beau livre ; le papier, les caractères elzéviriens de corps variés, l'impression en deux couleurs, le recommandent à l'attention de tous les bibliophiles.

Voici, d'ailleurs, comment l'un des écrivains dont le nom est aussi honoré en Anjou qu'estimé des historiens et des archéologues de notre pays, M. André Joubert, rend compte, dans le numéro de la *Revue de l'Anjou* qui vient de paraître, de cet important ouvrage :

L'Anjou possèdera son Armorial général depuis si longtemps attendu. M. Joseph Denais, notre savant compatriote, auteur de nombreux et intéressants travaux relatifs à notre province, vient en effet de terminer, après cinq années d'un labeur ininterrompu, le magnifique monument qu'il avait entrepris d'élever en l'honneur des familles angevines. *L'Armorial général de l'Anjou* est à la fois une œuvre sérieuse, consciencieuse et utile. Le but que se proposait l'éminent écrivain a été atteint. M. Joseph Denais a fait relever et a relevé lui-même toutes les figures héraldiques angevines qu'il lui a été possible de découvrir partout. Les trois volumes en contiennent, sans compter les brisures, près de 5,500, et plus de 350 devises. L'auteur a joint aux noms patronymiques les noms des fiefs possédés, à sa connaissance, par les maisons signalées, et il a placé tous ces *noms féodaux* dans l'ordre alphabétique, car souvent ils devenaient eux-mêmes, par l'usage, les seuls noms connus de certaines branches d'une même famille. L'Armorial indique aussi fréquemment, pour mieux distinguer les familles entre elles, quelques-uns des personnages de la maison désignée, qui remplirent quelque fonction importante.

La description des armoiries est suivie de l'indication précise des documents qui l'ont fournie. Aussi, avec les renvois aux sources, on pourra toujours de cette façon recourir aux manuscrits mis à contribution. Un vocabulaire héraldique figure en tête du premier volume. On trouve, à la fin du tome troisième, une table des armoiries par meubles, une table des devises et une liste des sources. Aujourd'hui donc l'Anjou n'a plus à envier, aux autres provinces de France, leurs armoriaux, et la lacune

regrettable que l'on constatait dans sa bibliographie est maintenant comblée. Nous sommes heureux de remercier ici M. Joseph Denais de nous avoir dotés de son remarquable ouvrage, qui sera accueilli avec reconnaissance par tous ceux qui ont conservé le culte de nos antiques traditions et de nos gloires locales.

LE CHOLÉRA DE 1884 AUX PAVILLONS DE SAINT-JACQUES DE NANTES, par le Dr Bonamy, médecin suppléant des Hôpitaux de Nantes, avec la collaboration de MM. Grias, Brands et Bécigneul, internes du service. — Broch. in-8°, Nantes, imp. Mellinet.

Il y a juste un an, la nouvelle se répandait tout à coup que le choléra venait d'éclater à Toulon. Il ne tardait pas à gagner Marseille, arrivait bientôt à Paris et faisait son apparition à Nantes, à la fin d'octobre.

Si des doutes nombreux, qui n'ont pas encore été éclaircis, existent sur la façon dont il a été importé à Toulon, il n'en est point de même en ce qui concerne notre ville, et il est établi d'une façon certaine qu'un manœuvre, du nom de Connès, fervent adorateur de la dive bouteille, nous fit ce triste présent. Ce Connès, qui prétendait avoir servi en Algérie, allait attendre à la gare, au moment de leur arrivée, les soldats revenant d'Afrique, les pilotait de cabaret en cabaret et ne les abandonnait que quand leur escarcelle était vide. C'est dans sa liaison avec un spahis, retour d'Afrique, qu'il contracta les germes de l'affection cholérique dont il mourut et qui allait sévir si gravement sur notre population.

Chose bizarre ! le spahis importateur, l'intermédiaire inconscient entre le fléau de là-bas et l'épidémie qui éclata ici, ne fut jamais retrouvé et il se pourrait faire qu'il n'ait jamais eu la moindre atteinte de la maladie.

M. le docteur Bonamy fut désigné pour faire le service des baraquements de l'hospice Saint-Jacques.

Les quartiers habités par une population condensée, pauvre, logée dans des taudis infects, Sainte-Anne, les Ponts, Barbin, les bas quartiers de la Fosse, devaient fournir les cent malades, quatre-

vingt-dix-neuf pour être exact, qui allaient peupler les salles du docteur Bonamy, du 27 octobre au 9 décembre, et sur lesquels il en sauva cinquante-quatre, proportion assez favorable, dit le docteur Chartier, médecin des épidémies, dans son rapport, en considérant que la plupart des malades apportés là étaient très gravement atteints.

Le docteur Bonamy a lu la relation détaillée des observations prises dans son service des baraquements, pendant cette épidémie, à la section de médecine de la Société académique, et nous savons, de science certaine, que son travail a été justement apprécié, devant ce public particulièrement compétent. C'est tout ce que nous voulons dire de cette œuvre si intéressante et si consciencieuse, mais qui s'adresse à un public spécial. Cependant, nous devons ajouter que la question est traitée avec une clarté, un ordre, une méthode, qui la rendraient abordable au lecteur le plus étranger aux sciences médicales. La partie personnelle, originale, de ce travail, que je ne puis m'empêcher de signaler, c'est cette théorie, émise par l'auteur, que le choléra a besoin pour se développer d'un deuxième facteur : l'élément paludéen. Pour lui, le choléra pourrait être classé, dans le cadre nosologique, entre la fièvre typhoïde et la fièvre paludéenne, participant de l'une et de l'autre ; contagieux par les selles, comme la première, il serait, en outre, de nature miasmatique, comme la seconde. Cette théorie, qu'il appuie de preuves nombreuses, domine sa thérapeutique, et nous le voyons, se préoccuper de l'élément paludéen, ce complice du choléra, pour le combattre, en même temps que le principal coupable.

M. Bonamy a fait hommage de son travail à la *Revue* et nous tenions à le signaler à nos lecteurs autrement que par une froide et sèche mention bibliographique. Mais si l'œuvre du praticien savant nous intéresse, l'homme lui-même, qui a montré tant de dévouement dans le cours de cette épidémie, nous intéresse bien davantage, et nous avons à cœur de joindre notre voix à toutes celles, si nombreuses dans notre ville, qui se sont élevées quand on a su que pas un seul des médecins de Nantes, et surtout

celui qui avait occupé le poste le plus périlleux, n'avait été décoré, alors qu'on avait rendu la justice qui leur était due, à ceux qui avaient été chargés des services administratifs.

Les médecins, m'a-t-on dit, qui en ont vu bien d'autres, ont été étonnés de notre étonnement. C'est qu'ils sont habitués depuis longtemps à l'injustice de leurs semblables. Mais rassurez-vous, et tenez pour certain qu'ils ne nous garderont pas rancune de tant d'ingratitude et qu'ils se vengeront de ce déni de justice en nous prodiguant plus que jamais leur dévouement, si l'occasion s'en présente ; mais espérons, grand Dieu, que cette occasion-là se fera longtemps attendre !

LOUIS DE KERJEAN.

A L'AVENTURE, POÉSIES, par François Bazin, avec préface de M. Gaston Jollivet. — Saint-Malo, J. Bazouge, imprimeur-éditeur, 1885.

Saint-Malo, cette île de granit, recouverte — non de chênes, mais d'une belle cathédrale et d'une fière ceinture murale, dans laquelle ses vieilles maisons étouffent, pressées comme des sardines dans un baril, — Saint-Malo n'a pas seulement de hardis marins et de vaillants corsaires, des commerçants habiles et de puissants armateurs, — sans parler de ses dogues du *Pot-ès-Chiens,* illustres dans toute l'Europe, la terreur de M. Dumollet, et dont il ne reste plus, hélas ! qu'un souvenir...

L'océan, qui deux fois le jour lance ses lames rageuses à l'assaut du vieux rocher d'Aaron, s'il excite les esprits positifs à courir la fortune sur toutes les mers, s'il pousse les cœurs audacieux aux héroïques rencontres, plonge aussi les âmes contemplatives dans des flots de rêveries mouvantes non moins agitées que ses vagues, dans des visions infinies comme son horizon. Aussi la liste des poètes et des écrivains malouins, illuminée par la gloire de Chateaubriand, est-elle aussi longue, ou peu s'en faut, que celle de ses hommes de mer alliés autour de Du Guay Trouin.

Ne nous étonnons donc pas de voir, aujourd'hui encore, sortir de Saint-Malo un joli volume de vers, et s'inscrire sur cette liste un nouveau nom qui, dernier venu, n'y aura pas, il s'en faut, le dernier rang.

Cependant M. François Bazin n'est point Malouin de naissance ; mais il est Malouin, il est Breton par le cœur, par les sentiments et les idées, par l'alliance honorable qu'il a contractée, par la fermeté tenace, habile, courageuse, avec laquelle il combat, sur la terre bretonne, le bon combat. Ce n'est donc point *à l'aventure* que nous le rangeons, malgré sa naissance, au nombre des poètes malouins et bretons. Il a pour prendre droit de cité en Bretagne tous les titres nécessaires. Chaque jour, il en conquiert de nouveaux ; pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir le livre dont le titre est inscrit plus haut, et de feuilleter *A l'aventure*. A chaque pas, — à chaque page, — les sentiments, les paysages malouins et bretons abondent, cette vue de grève, par exemple :

La mer étend son onde verte
Sous l'immensité de l'azur ;
C'est comme une plaine déserte
Dont l horizon serait le mur.

Le vent gonfle les voiles blanches ;
La mouette prend ses ébats ;
Un nuage trempe ses manches
Dans le flot qui monte là-bas ;

Et sur la grève c'est la joie,
C'est l'immense rire en éveil,
C'est l'été vermeil qui flamboie
Sous les feux dorés du soleil.

Les flots, avec des bonds de chèvres,
Salués de cris triomphants,
Viennent baiser, du bout des lèvres,
Les pieds nus des petits enfants.

Dans ce cadre, il convient de placer ce portrait de baigneuse, léger pastel avec une pointe de fantaisie et de ragoût :

Belle, quand vous sortez des flots,
Vous avez l'air d'une déesse,
Agitant gaîment les grelots,
Que l'onde à vos épaules laisse,
Ce qu'on dit — si vous le saviez —
Lorsque votre bras nu se lève,
Qui sait ce que vous en diriez ?...
O fille d'Ève !

C'est, on peut le croire, à l'école de son ami Gaston Jollivet que M. François Bazin a appris ces jolis mètres, dont le tour imprévu met en relief si heureusement l'originalité de l'image et de la pensée. Nous tenons à citer ici celui qu'il a employé pour chanter *Noguette*. Car *Noguette*, la cloche du couvre-feu, donnée il y a quatre cents ans à la ville de Saint-Malo par un vieux bourgeois malouin du nom de *Nogue*, pour sonner de sa voix claire, sur les dix heures du soir, le sommeil de la cité ; Noguette qui depuis quatre siècles remplissait si ponctuellement son office, — il n'y a, ou plutôt il n'y avait rien de plus malouin et de plus breton que Noguette. Elle était la voix bénie des ancêtres descendant du ciel, le témoin vivant et parlant de la vieille et glorieuse tradition de liberté municipale dont Saint-Malo est fier. Les rois, les princes, les *tyrans*, s'étaient plu à l'entendre chanter ; la démocratie, — tenue plus que personne à la respecter, mais qui n'est souvent qu'une forme de barbarie stupide et grossière, — la démocratie l'a tuée en lui coupant la langue. M. Bazin pleure sa mort dans de jolies strophes, qui rappellent à notre esprit, à nos oreilles, la chanson ailée de Noguette semant chaque soir, du haut de la flèche gothique, ses notes argentines dans l'atmosphère calme et moite :

Noguette, on ne veut plus de toi !
Ferme ta cage aérienne.

La liberté — qu'il t'en souvienne —
Veut que ton timbre reste coi.
Ta chanson, qu'aimait le poète,
On ne l'entendra plus, la nuit.
Silence !... tu fais trop de bruit,
Noguette !

Tu ne diras plus aux foyers :
« L'heure du repos est venue,
« L'étoile s'allume à la nue,
« Dieu veille au ciel ; humains, dormez ! »
Te voilà désormais muette,
Comme un oiseau qu'on tue au nid ;
Dors en ton cercueil de granit,
Noguette !

C'est qu'il est des hommes, vois-tu,
Qui souvent t'ont gardé rancune,
Quand, le soir, ta voix importune
Les obligeait à la vertu.
Désormais, vive la guinguette !
Hé ! tant pis, enfants ingénus,
Si vos pères n'entendent plus
Noguette.

Adieu donc, cher refrain follet,
Qui jadis berçait la veillée
Avec un vieux conte de fée
Que la blanche aïeule lisait.
Ta voisine la girouette
T'avait-elle pas dit tout bas
Que tout ainsi tourne ici-bas,
Noguette !

Rien de plus breton encore que le sentiment profond de la famille dont ce livre est imprégné et qui se traduit par tant de vers émus et tant de fraîches images. Car, bien que fort jeune, M. François Bazin est l'heureux père de deux enfants, Jeanne et Victor, et voici le *Portrait de Jeanne :*

Quatorze mois, des lèvres roses,
Quatorze dents, des yeux d'azur,
Mains butinant sur toutes choses
Oh ! curieuse, j'en suis sûr !
Cheveux blonds qui jamais ne frisent,
Mais qu'elle montre avec orgueil,
Regard doux et tendre où se lisent
Les pensers, comme en un recueil.
Saluant comme une duchesse,
Avec un air de dignité,
Et vous faisant une caresse
Plus douce qu'un souffle d'été.

Elle est là dans son nid de duvet, de caresses ;
J'entends ses petits cris, clameurs enchanteresses,
Et puis elle s'endort...
C'est un sommeil de fleur ; soudain elle s'éveille,
Ouvre ses grands yeux bleus, que le jour émerveille,
Et se soulève un peu...
Et quand elle me voit, son grand regard scintille,
Elle agite ses bras, et je la prends, ma fille !
C'est un doux cliquetis
De rires, de baisers que le bon Dieu recueille ;
C'est l'embrassement saint du sombre chèvrefeuille
Et du myosotis.

On retrouve parfois l'homme de lutte dans ce volume, rarement toutefois, et tant mieux, car la politique et la poésie sont deux domaines, non seulement divers mais quasi incompatibles. Citons pourtant ce joli quatrain, tiré d'une pièce adressée à l'un des magistrats qui ont eu l'honneur d'être volés et expulsés par la République:

Vous étiez un péril : on vous avait surpris
— C'est grave ! — en pourparlers fréquents avec l'étole.
Martin, sous la feuillée, a jeté de grands cris,
Et seul, il a, ma foi, sauvé le Capitole.

Tout auprès, le patriotisme sonne la charge dans ce *Chant de salle d'armes*, qui serait mieux intitulé le *Chant de l'épée*, et que l'auteur dédie *à un général* dont le nom, voilé soigneusement sous trois étoiles, n'est, malgré cette précaution, un mystère pour personne : comment ne pas reconnaître là le brave des braves, le général Charette? A quel autre mieux qu'à lui, dans le pays de Saint-Malo, peuvent s'adresser des rimes comme celles-ci ?

Chante, chante, mon épée !
Et qu'un frisson d'épopée
Passe dans tes accents fiers ;
Joins ton éclair à ma flamme,
Mets ton âme dans mon âme,
Et ton acier dans mes vers...

Pleure, pleure, mon épée !
Et de crêpe enveloppée,
Garde ta part de l'affront;
Mais si Dieu, dans sa justice,
Avant que je m'alourdisse,
Veut qu'on relève le front,

Frappe, frappe, mon épée,
Droite dans ma main crispée,
Pour l'honneur de mon pays !
Et si ta pointe se casse,
Que ce soit dans la carcasse,
France, de tes ennemis !

Lisez à côté de cela telles ou telles autres pièces du recueil, par exemple ce charmant paysage malouin, *le Cimetière de Châteauneuf*, et vous verrez quelle variété de tons, de genre et de couleur caractérise la poésie de M. François Bazin.

Est-ce à dire qu'elle est sans défaut et qu'on n'y peut rien trouver à reprendre ? Non, sans doute. Mais son principal défaut est celui dont on se corrige tous les jours : la jeunesse. Elle en a l'ardeur, la verve, l'audace, parfois la témérité (qui ne se confond pas avec

l'audace), et parfois aussi l'inexpérience. Mais avec cette inexpérience, qui d'elle-même passera, que de qualités ! L'idée élevée, l'émotion généreuse et sympathique, le sentiment pittoresque de la forme et de la couleur, la fuite du lieu commun, la science du mètre, au cœur une vive étincelle de ce que nos anciens, dans leur bonne langue, nommaient si justement le *feu sacré;* tout cela est déjà, mais un peu *à l'aventure,* dans le volume dont nous parlons aujourd'hui et que nous avons tenu à signaler. Et tout cela nous est garant que, dans le cénacle poétique où préside l'inspiration si pure, si bretonne et si distinguée de Brizeux, M. Bazin, quand il le voudra, prendra l'une des meilleures places.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Bio-bibliographie bretonne.

La librairie Plihon et Hervé, de Rennes, vient de publier, comme annexe à la dernière livraison du *Bibliophile breton,* la première feuille d'essai-spécimen d'un *répertoire général de bio-bibliographie bretonne* dû à notre collaborateur M. René Kerviler.

Une bio-bibliographie bien entendue, lit-on dans un avis au lecteur qui précède cet essai, doit comprendre deux éléments distincts :

1° Étant donné le nom d'un personnage ou d'une famille, on doit trouver dans le répertoire l'indication de *tout ce qui a été publié à leur sujet ;* 2° Si ce personnage a été auteur lui-même, à quelque titre que ce soit, on doit aussi trouver dans le répertoire l'indication bibliographique de *toutes ses publications.*

Ce programme est vaste, mais il est simple et très précis. M. Kerviler, qui se livre depuis quinze ans à des recherches laborieuses sur la bibliographie bretonne, a entrepris de le réaliser, et il soumet aujourd'hui à la critique de ses compatriotes les articles de tous les noms compris sous les premières rubriques de l'alphabet : *Aa* et *Ab.* On y trouvera des types de tous les articles futurs. Nous

recommandons en particulier à l'attention la notice *Abélard*, la famille *de l'Aage*, et la notice *Aaron*. Avant de continuer, M. Kerviler sollicite instamment de tous les lecteurs un avis franc et sincère. Le répertoire est-il trop riche ou pas assez ? Faut-il élaguer ou ajouter, et dans quel sens ? Les avis peuvent être adressés à la librairie Plihon et Hervé (5, rue Motte-Fablet à Rennes) ou directement à Saint-Nazaire.

Dès que l'opinion des lecteurs sera bien connue, la publication suivra son cours par fascicules représentant tous les ans un volume d'environ 250 pages et la souscription à ces volumes annuels sera de 5 fr., payables à la réception du premier fascicule de l'année. (Les volumes livrés au commerce en dehors des souscriptions et après elles, seront cotés au prix minimum de 8 fr. Il n'en sera fait qu'un tirage restreint). Comme il est difficile que de pareils travaux soient absolument complets, M. Kerviler prie les amateurs qui s'intéressent au succès de celui-ci de vouloir bien lui adresser toutes les communications bibliographiques qui leur paraîtront de nature à y être comprises. Toutes les personnes qui en auront envoyé 50 au moins qu'il ne possède pas déjà, verront leur nom inscrit sur la couverture, à titre de collaborateurs.

Nous souhaitons que les souscriptions arrivent nombreuses à MM. Plihon et Hervé, pour voir rapidement achever ce monument considérable *élevé à l'honneur* de la famille bretonne.

LES NOCES D'UN JACOBIN, par M. Charles d'Héricault. — Un vol. in-18. Paris, librairie académique Emile Perrin.

Signalons *Les Noces d'un Jacobin*, roman que M. Charles d'Héricault publie à la Librairie académique Emile Perrin, comme l'œuvre la plus curieuse et la plus originale qui ait paru depuis quelque temps. Pour les lecteurs préoccupés des formules romanesques modernes, c'est le *document humain du XVIIIe siècle* dans son absolue vérité. Pour ceux qui aiment les lectures joyeuses, c'est la comédie-vaudeville de la Franc-Maçonnerie dans sa plus

franche gaieté. Pour ceux qui veulent connaître l'âme humaine dans ses replis intimes, et l'histoire dans sa chronique journalière et commérante, c'est une photographie exacte de la société jacobine. Est-ce vraiment le journal authentique des amours d'un élégant sans-culotte, ou l'œuvre d'un romancier d'aujourd'hui? La question reste pendante pour les maîtres en fait d'érudition révolutionnaire.

En tous cas, le nom de M. Charles d'Héricault indique suffisamment que cette œuvre s'adresse aux honnêtes gens. Ils voudront bien, toutefois, se rappeler qu'il s'agit ici du monde des sans-culottes.

COLLECTIONS ET COLLECTIONNEURS, par M. Paul Eudel. — Un vol. in-18 jésus. Paris, Charpentier.

A cette époque où tout le monde s'occupe de bibelots et collectionne les objets de toutes sortes, le livre que M. Paul Eudel publie à la Bibliothèque Charpentier, sous le titre : *Collections et collectionneurs* a un attrait à la fois d'intérêt et d'actualité. Dans cet ouvrage, l'auteur de l'*Hôtel Drouot et la Curiosité* fait preuve d'une remarquable érudition et présente son sujet sous une forme très variée et avec une originalité toute personnelle.

Raoul de Navery.

Tous les journaux de Paris et de la province ont annoncé la mort de Mme Raoul de Navery, mais en commettant des erreurs que le *Polybiblion* a relevées. Voici sa notice :

Mme Raoul de Navery est morte le 17 mai, à l'âge de 57 ans, au château de Reuil (Seine-et-Marne). Elle était née aux environs de Ploërmel (Morbihan). Cet auteur si connu, surtout dans le monde catholique, s'appelait de son vrai nom Mme Chervet. Mariée fort jeune, Mme Chervet, née Marie-Eugénie Saffray, débuta dans la littérature à l'âge de vingt-huit ans, sous le pseudonyme de Marie David, qu'elle ne tarda guère à abandonner pour prendre celui de Raoul de Navery ou Mme Raoul de Navery, qu'elle a su rendre populaire.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — I. Mort de Victor Hugo. — *Victor Hugo avant* 1830. — Les funérailles de Lamartine et celles de Châteaubriand. — Le Panthéon et le Grand-Bey.

Victor Hugo est mort le 22 mai dernier. Il était né à Besançon le 26 février 1802. Il appartenait à la Bretagne par sa mère, Mlle Sophie Trébuchet, fille d'un honorable armateur de Nantes. Elle n'avait d'ailleurs jamais « été en fuite à travers le Bocage » et n'était aucunement « une *brigande*, comme Mme de Bonchamps et Mme de la Rochejaquelein [1]. » Sur ce point, ainsi que sur tout ce qui concerne la biographie du poète, nous renvoyons au livre si curieux, si intéressant de notre ami et collaborateur, M. Edmond Biré, *Victor Hugo avant 1830*. Le spirituel écrivain a réduit à néant toutes les légendes que l'auteur de *Notre-Dame-de-Paris* s'était plu à répandre autour de lui; son livre a porté coup, et c'est ce que reconnaissait, il y a peu de jours, dans le *Journal des Débats*, un de nos plus fins lettrés, M. J.-J. Weiss : « J'ai déjà signalé, écrivait-il, l'ou-« vrage de M. Edmond Biré. L'abondance, la précision et la sûreté des « recherches en font un livre capital pour l'étude et l'intelligence de « Victor Hugo. L'ouvrage trahit des préoccupations de polémiste catho-« lique et monarchique. Mais il est aisé de mettre à part les préoccupa-« tions de l'auteur et de s'en tenir aux faits qu'il a recueillis avec une « patience et une sagacité dignes des plus grands éloges [2]. »

Ce n'est point ici le lieu de passer en revue la longue carrière de Victor Hugo, de revenir sur ses œuvres et d'essayer de les juger. Nous devons nous borner à signaler le scandale de ses funérailles, qui n'ont été qu'une longue fête pour les badauds de Paris, qu'une parade grotesque, où l'odieux malheureusement le dispute au ridicule, puisqu'elles ont eu pour accompagnement l'expulsion de sainte Geneviève du temple élevé en son honneur. Le souvenir de Victor Hugo se trouvera ainsi, —

1. Préface des *Feuilles d'automne*.

2. *Journal des Débats*, no du 25 mai 1885.

quel *Châtiment* et quelle *Expiation!* — inséparable à jamais de celui de la sainte patronne de Paris, comme le souvenir de Voltaire est inséparable de celui de *sainte* Jeanne d'Arc !

Ah! qu'il eût bien mieux valu, pour l'auteur de *la Prière pour tous* et de *Dieu est toujours là*, être enterré, sans pompe, sans discours, dans le cimetière de village où dort sa fille aînée, comme Lamartine a été enterré sans bruit, au milieu des larmes et des prières, dans le cimetière de Saint-Point! Combien plus belles aussi, et plus grandes dans leur simplicité, les funérailles chrétiennes de Châteaubriand ! Le 19 juillet 1848, à Saint-Malo, après une messe célébrée dans la cathédrale et pendant laquelle on avait fait entendre la mélodie sur laquelle l'auteur du *Génie du Christianisme* avait composé la romance si connue :

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance,

le char funéraire a traversé lentement les rues de la ville, où se pressait une foule silencieuse et attendrie. Quand on est arrivé sur la plage et qu'on s'est acheminé entre les remparts et la mer vers le rocher du Grand-Bey, que le poète avait choisi pour y placer son tombeau, les funérailles prirent le caractère d'une apothéose chrétienne. Deux longues files de prêtres en surplis serpentaient sur la grève, les bannières des différentes villes de la Bretagne flottaient aux vents; le canon tonnait par intervalles. Les remparts de Saint-Malo, tous les récifs, tous les écueils étaient chargés de figures humaines. Des bateaux étaient encombrés de spectateurs. Tous les fronts de cette multitude se courbaient sous une impression souveraine d'admiration et de douleur. Au pied du Grand-Bey, le cercueil fut enlevé par des marins et porté au sommet à travers un coup de vent qui ressemblait à une tempête. A l'extrémité de l'îlot, lorsqu'on fut arrivé au lieu de la sépulture, les suprêmes prières de l'Eglise furent récitées, l'eau bénite fut répandue sur la bière. Un petit nombre de discours, où l'on ne craignit pas de faire entendre le nom de Dieu, furent prononcés au milieu d'une religieuse émotion. Nobles et poétiques funérailles, dignes du noble poète! Depuis bientôt quarante ans, il repose en paix dans son tombeau, au-dessus duquel s'élève une croix massive en granit. A l'entour, on ne voit rien que le ciel et la mer [1].

1. *Rapport à l'Académie française de ce qui s'est passé le* 18 *et le* 19 *juillet* 1848, *aux funérailles de M. de Châteaubriand*, par J.-J. Ampère, l'un des Quarante.

Châteaubriand ! Lamartine ! n'en déplaise aux thuriféraires de Victor Hugo, leur gloire sera plus pure que la sienne, plus pure et plus grande. M. Edmond Biré écrivait, il y a deux ans, ces lignes qui répondaient d'avance aux exagérations bouffonnes de ces derniers jours : « Né avec « le siècle, le poète des *Feuilles d'automne* assiste vivant à son apo- « théose. Le jour où il est entré dans ses quatre-vingts ans, un demi- « million d'hommes a défilé sous ses fenêtres. Les théâtres célèbrent à « l'envi sa gloire ; on parle de lui élever des statues, sa popularité est « inouïe. Mais tout cela, c'est l'éclat, c'est le bruit, c'est la parade. Où « est l'influence ? Où est l'action exercée sur les imaginations, sur les « âmes ? Châteaubriand a subjugué, dominé, enivré plusieurs généra- « tions. *René* a fait école ; il a marqué de son signe la jeunesse de la « première moitié de ce siècle. Où est l'école de Bug-Jargal, de Claude « Frollo, de Jean Valjean, des *Travailleurs de la mer* et de l'*Homme qui « rit?* Lamartine s'est emparé des femmes, des âmes tendres et rêveuses. « Il a transformé le langage de l'amour : Victor Hugo s'est borné à renou- « veler la forme matérielle du vers. Aussi n'est-il jamais arrivé à un de « ses lecteurs de prendre ses poèmes pour confidents, d'y chercher l'ex- « pression de ses rêveries, de ses sentiments, de ses secrètes aspirations « vers un idéal de tendresse, de beauté morale, d'espérance divine et de « foi [1]. »

LOUIS DE KERJEAN.

Le pardon de saint Yves

19 mai 1885.

Quelques timides disaient la veille au soir, en hochant la tête : « Le temps n'est point sûr. » Comme si Dieu avait empêché jusqu'ici le Chef de son grand serviteur, saint Yves, de se montrer, au jour de sa fête, à la foule des pèlerins, sur le chemin vénéré, qui sépare Tréguier de Kermartin.

Aussi, le matin du grand jour, les cloches de la cathédrale lançaient-elles leurs carillons dans les nuées grises, qui nous dérobent si souvent, dans notre rude Bretagne, les rayons du soleil que chantent les poètes du midi. Elles saluaient les processions arrivant, bannières déployées, de toutes les paroisses du canton. Sainte Pompée, sainte Tréphine, saint Gildas, saint Gonéry, saint Trémeur venaient, entourés de leurs pieux

1. *Victor Hugo avant* 1830, p. 522.

paroissiens, saluer l'humble prêtre de Kermartin, le grand continuateur de leur œuvre civilisatrice et chrétienne en Bretagne.

Un artiste aurait retracé, en quelques mots bien sentis, l'élégance et la délicate ordonnance des insignes de la paroisse de Camlez, sa belle statue de notre saint. Il aurait prôné la richesse de la croix de Penvénan et sa bannière de saint Yves, dont les proportions demandent des porteurs qui font rêver aux vieux combattants de la lande de Mi-Voie, ou aux lutteurs de Scaër. Pour moi, pauvre chétif, en voyant tous ces vigoureux gars, j'ai remercié Dieu et saint Yves d'avoir conservé bonne et forte notre vieille race. Mais je ne donnerai d'éloges à aucune paroisse. Je suis sûr qu'elles ne sont pas venues à notre bonne fête, pour être complimentées par le premier spectateur venu. Leur attitude recueillie, leurs prières et leurs chants disaient assez que tous ces pieux pèlerins étaient là pour intéresser saint Yves à leurs besoins spirituels et temporels. Je peux, sans prétention, les assurer que leur dévotion ne demeurera pas sans récompense. Ils ont prêté à saint Yves; c'est un débiteur solvable, il l'a prouvé; tous le savent de reste. Que ceux donc qui ont contribué à l'embellissement de la grande fête du 19, ne regrettent pas leur peine. Je leur dirai, comme disent les grands amis de saint Yves, les pauvres, lorsqu'on leur donne un petit sou: *Zant Ervoan d'ho peo!* A toutes les familles pieuses dont les maisons étaient pavoisées d'étendards aux couleurs aussi riches que variées : *Zant Ervoan d'ho peo!* — A ces mains, aussi habiles que zélées qui ont fait de la tombe de leur saint un ravissant parterre, qui ont élevé à la Bonne Vierge un trône qui n'a pas son pareil, en goût et en richesse, dans tout notre diocèse : *Zant Ervoan d'ho peo!* — A toute cette foule de Bretons qui accompagnaient, le chapelet à la main, le grand, l'illustre Breton qui se nommait jadis Yves Héloury, et qu'ils appellent aujourd'hui, dans leur naïf langage, *saint Yves béni*, je dirai, dans ma foi de Breton : *Zant Ervoan d'ho peo!* Saint Yves vous le rendra !

Un visiteur a dit un jour, à la vue du vieux tableau qui représente les traits de saint Yves: C'est un saint triste et sévère ! Je ne sais ce qu'est devenu ce touriste, mais je souhaitais mardi qu'il fût au paradis, pour pouvoir juger à l'aise de son jugement un peu hasardé d'autrefois. S'il y est, notre fête du 19 a bien dû le faire revenir de sa critique ; car combien saint Yves devait être joyeux de la foi empressée de ses fidèles Bretons ! Tous les âges se coudoyaient dans le *chemin béni*. Le vieillard donnait la main à l'enfant ; le jeune homme aux membres robustes soutenait les pas tremblants de l'aïeule. Les pauvres étaient là, nombreux, échelonnés comme autrefois sur le passage de leur Père. Les riches étaient là contemplant le Chef vénérable de celui dont les biens furent

les biens de l'indigent. L'homme simple des champs était là, égrenant entre ses doigts durcis par le travail le chapelet de bois, qu'il répétait dans la vieille langue d'Arvor. Oui, certes, cette couronne de pélerins était belle ! L'écrin dont Cornélie se montrait si justement fière, était bien pauvre à côté de ces 15,000 Bretons qui disaient dans les deux langues : Saint Yves, notre Père, bénis tes enfants !

Mais, cette année, brillait à la couronne de saint Yves un joyau qu'on n'y avait pas encore vu. Autour de Monseigneur notre Évêque, suivant le Chef du saint Patron, était un groupe d'hommes, les uns aux cheveux blanchis par l'âge, les autres jeunes encore, tous illustres par leurs œuvres savantes autant que par leur piété filiale envers saint Yves. Là était M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, le prince des Bardes ; là était M. Arthur de la Borderie, l'historien de la Bretagne ; là M. Devrès, le savant architecte qui va élever au Père des Bretons un tombeau digne de lui ; là encore M. Magloire Dorange, le grand avocat du pays de Rennes ; là M. Arthur du Bois de la Villerabel, président de la savante Société archéologique des Côtes-du-Nord ; là M. Bienvenüe, l'avocat qui ne sut jamais transiger avec sa conscience, et dont la devise : Fais ce que dois, advienne que pourra, lui a valu une disgrâce qui l'honore ; là aussi le comte de Palys, le grand pèlerin rennais ; là M. Roulleaux, le vaillant athlète de la religion et du bon droit en Vendée.

Pendant que les âmes des vieux compagnons d'armes de Charles de Blois voltigeaient autour du reliquaire contenant les restes du pieux Duc et porté devant le Chef de saint Yves, cette phalange de savants bretons formait une garde d'honneur au Père de la Bretagne. La vieille et la jeune Armorique étaient là, le passé et le présent, disant hautement quel avenir de gloire est réservé à notre saint.

Oui, ce sera un avenir que ces illustres Bretons auront contribué à ménager à saint Yves. Les pèlerins ont pu admirer dans la cathédrale le dessin du monument dont leurs lumières vont doter l'antique église de saint Yves. Les formes rappellent une chapelle gothique, abritant la statue du bienheureux, couchée sur un cénotaphe de même style. Des bas-reliefs rappelleront les principaux traits de la vie du saint. Quelle joie, quelle allégresse pour tous les cœurs qui aiment saint Yves, lorsque enfin, vont être réparées les ruines lamentables laissées par les vandales en 93 !

Merci, merci mille fois à tous ces illustres serviteurs de saint Yves ! Merci à notre bon Evêque, à l'*Evêque de saint Yves*, d'avoir confié aux lumières d'un comité si éclairé cette grande œuvre de son épiscopat, œuvre qui en sera la plus pure gloire !

Le lendemain, malgré la pluie et le vent, les paroisses de la presqu'île

étaient là, groupées autour de leurs prêtres. Lorsqu'il s'agit de l'honneur, de la glorification de saint Yves, par quoi pourraient se laisser arrêter les Bretons ? La cathédrale était pleine ! Mêmes chants, même piété, même ferveur que la veille ! O bonnes gens ! chrétiens de la vieille race, qui, oubliant le long chemin parcouru, la pluie dont leurs vêtements étaient trempés, étaient là prosternés devant leur doux saint Yves, lui demandant aide et protection, vous aussi, vous serez payés au centuple : *Zant Ervoan d'ho peo !*

Après leur départ de la cathédrale, le Comité, voulant s'assurer de l'emplacement exact de l'ancien tombeau, procédait à des fouilles qui ont donné la certitude que l'ancien tombeau se trouvait bien dans l'aile collatérale de la nef, du côté du nord, entre la deuxième et la troisième arcade, et la chapelle du Duc. Un *blocage* de pierres reliées entre elles par un dur ciment, voilà tout ce que la fureur des Jacobins avait laissé.

Réjouissons-nous : le jour approche où ces funestes souvenirs vont disparaître, lorsque paraîtront les colonnettes et les arcades du nouveau tombeau. Après tant de témoignages rendus à son grand serviteur, Dieu nous en donnera un nouveau et plus grand, en bénissant l'œuvre que notre Evêque et ses Bretons érigent à leur Père : *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis !*

EUR BEDENNIG EVIT PELERINED ZANT ERVAN.

WAR DON : *Kimviad ar Barz.*

O Zant Ervan, c'houi vinnigo
Ann dud vad a zo deut d'ho pardon ;
C'houi roio ho pennoz d'ar vro,
D'ho proig ho kar a greiz kalon.
Gant heol tomm, gant glao ha gant avel,
Ar Vretoned dired d'ho kwelet :
Enn Breiz-Huel ha Breiz-Izel,
Evel Zant Ervan ne ve kavet.

UNE PETITE PRIÈRE POUR LES PÈLERINS DE SAINT YVES.

O Saint Yves, vous bénirez — Les braves gens qui sont venus à votre pardon ; — Vous bénirez le pays, — Le cher pays (de Bretagne) qui

vous aime de tout cœur. — Avec beau soleil ou avec pluie et vent, — Les Bretons accourent vous visiter : — Dans la Haute comme dans la Basse-Bretagne, — Saint Yves n'a pas son pareil.

O Zant Ervan, c'houi vinnigo
Otrone Breiz zo deut d'ho pardon.
Evel-t-he ne zo ket er vro
Da gaout skiant ha gwir galon.
Evel ann dud keaz ho deuz laret :
Zant Ervoan zo bepred Zant Ervan,
Ha zant Ervan 'vezo bepred
Hon c'hentan Patron, mar zo unan !

O saint Yves, vous bénirez — Les savants de la Bretagne qui sont accourus à votre pardon. — Ils n'ont pas *leurs pareils* dans le pays — Pour l'intelligence comme pour le cœur. — Ils ont répété ce que disent les bonnes gens : — Saint Yves reste saint Yves pour nous — Et saint Yves sera toujours saint Yves, — Le premier Patron des Bretons.

O Zant Ervan, c'houi vinnigo
Ann Eskop mad zo deut d'ho pardon.
Evel-t-han n'en euz ket er vro
Da garet hon Zent a leiz kalon.
Reit d'hoc'h Eskob iec'hed ha bue,
Hag e laro Eskop Zant Ervoan,
Eunn devez, war ho Pe neve :
Evel Zant Ervan n'euz ket unan !

O Saint Yves, vous bénirez — L'Evêque zélé qui a présidé votre Pardon. — Plus que tout autre en Bretagne, il aime les saints du pays. — Conservez à votre Evêque vie et santé, — Et l'*Evêque de saint Yves* dira — Un jour, sur le nouveau tombeau que sa piété vous édifiera : — Saint Yves en Bretagne n'a pas son pareil !

L. Z. E.

(*Journal de Tréguier*, du 23 mai 1885.)

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNUAIRE HISTORIQUE, STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. 1885 (21e année). — In-16, 498 p. Brest, libr. Lefournier.

CARRIER A NANTES. — Précis de la conduite patriotique et révolutionnaire des citoyens de Nantes en réponse aux inculpations de Carrier. — Robespierre et Jullien, par Dugast-Matifeux. — Pet. in-8°, 151 p. Nantes, Vier, libr., passage Pommeraye ..... 3 fr.

CHOLÉRA (LE) DE 1884 AUX PAVILLONS DE SAINT-JACQUES, par M. le Dr Bonamy, médecin suppléant des hôpitaux de Nantes, avec la collaboration de MM. Grias, Brands et Bécigneul, internes du service. — In 8°, 64 p., Nantes, imp. L. Mellinet.

COLLECTIONS ET COLLECTIONNEURS, par Paul Eudel. - In-18 jésus, II-301 p. Paris, G. Charpentier..... 3 fr. 50

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, publiés, avec de nombreuses planches, sous la direction de Ch. d'Héricault et Gustave Bord, 2e série. — In-8°, 406 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

LUCILE DE CHATEAUBRIAND ET M. DE CAUD, d'après des documents inédits, par F. Saulnier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes. — Gr. in-8°, 22 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest*.

NANTES PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION. Souvenirs anecdotiques et politiques, par Francis Lefeuvre. — In-8°, 47 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

NICHÉE (UNE) DE PINSONS, par Mme J. Colomb. In-8°, 95 p. et grav. Paris, lib. Hachette.

PREMIÈRES (LES) ENTRÉES DES ÉVÊQUES DE NANTES EN LA VILLE DE GUÉRANDE, par le marquis de Sécillon. — Gr. in-8°, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU SYNDICAT MÉDICAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE PENDANT L'ANNÉE 1884, lu par le Dr Luneau, à la séance du 25 janvier 1885. — In-8°, 15 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SURSUM CORDA, poésie, par Henri Finistère. In-8°, 13 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-SEPTIÈME

ANNÉE 1885. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Melaine, par M. l'abbé *L. Duchesne*. — Lettre de M. Emile Ernault..... 5
Etudes littéraires. — Marie Jenna (fin), par M. *F. Dubreil de Marzan*..... 22
Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes après la Révolution (fin), par M. *l'abbé P Grégoire*..... 40
Poésie. — I. Le poète idiot; — II. Un soir dans les Alpes; — III. Sol justitiæ; — IV. Le vœu d'un poète, par M. *Joseph Rousse*. 60
Notices et comptes rendus. — *L'authenticité du Saint-Sépulcre*, de M. le Dr F. Joüon, par M. *Robert Oheix*. — *La Mission providentielle du Vénérable Louis Grignion de Montfort*, de M. l'abbé J.-M. Quérard, par M. *l'abbé J. Dominique*. — *L'âme pensive*, de M. Charles Fuster, par M. *Hippolyte Minier*. — *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, par M. *Barthélemy Pocquet*. — *Vie et correspondance du R. P. Louis Gélon, missionnaire Eudiste*, du P. L. Gahier, par M. *Alcide Leroux*. — *Les Surprises de Berthe*, de M. Camille Fillyères, par M. *E des Buttes*. — *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*. — *M. le colonel Troude*..... 64
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 84

FÉVRIER

L'Église de Rennes à travers les âges, par M. l'abbé *Guillotin de Corson*..... 89
La Bretagne à l'Académie française. — XIV. Duclos (1705-1771), par M. *René Kerviler*..... 100
Poésie. — Pauvre fille, par *Marie Jenna*..... 124
Nantes pendant les premières années de la Restauration. Souvenirs anecdotiques et politiques, par M. *Francis Lefeuvre*..... 126
Les Origines de la Révolution en Bretagne, par M. *H. de la Grimaudière*..... 134
Un armorial du XIVe siècle, par M. *Pitre de Lisle du Dreneuc*..... 150
Notices et comptes rendus. — *La vierge Marguerite substituée à la Lucine antique*, d'un fureteur, par M. *L. M.* — *Le Mariage de Pantin*, de Madame la comtesse J. de B. — *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI*, de M. Gustave Bord, par M. *C. de Fougères*..... 154
Mélanges..... 161
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 164

MARS

La Bretagne à l'Académie française. — XIV. Duclos (1705-1771) (suite), par M. *René Kerviler* 165
L'Église de Rennes à travers les âges (suite), par M. l'abbé *Guillotin de Corson*..... 178
Nantes pendant les premières années de la Restauration. Souvenirs anecdotiques et politiques (suite), par M. *Francis Lefeuvre*... 192
Poésie. — Le Sauzais, par M. *Alcide Leroux*. — I. Là-bas et là-haut ; — II. Nouvelles couches, sonnets, par M. *Emile de Cerné*..... 204
Poésie bretonne. — Blaved mad, digant ann otro doue ha zant Ervan. — Bonne année, de la part du Seigneur Dieu et de saint Yves, cantique..... 210
Le culte de saint Gonéri, breton armoricain du VIe siècle, par M. l'abbé *J.-M. Lucas*..... 215
Les Opuscules de Pierre Belordeau, par M. *Olivier de Gourcuff*... 224
Notices et comptes rendus. — *Le Tombeau de Jean de Montfort*, de M. le vicomte de la Villemarqué, par M. *Pitre de Lisle du Dreneuc*. — *Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes, après la Révolution*, de M. l'abbé P. Grégoire, par M. *L. M.* — *Les Verges*, satires contemporaines, de M. Gaston David, par M. *Etienne de Nevers*..... 230
Chronique..... 241
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 244

AVRIL

Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle. — II. Le roman d'une dame de Sévigné, par M. *F. Saulnier*.. 245
L'Eglise de Rennes à travers les âges (fin), par M. l'abbé *Guillotin de Corson*. 256
La Bretagne à l'Académie française. — XIV. Duclos (1705-1771) (fin), par M. *René Kerviler*..... 262
Poésie. — Total invariable, par M. *Hippolyte Minier*. — La Maison de Le Sage ; — Noirmoutiers ; — Sainte-Anne-d'Auray ; — Consolation, par M. *Joseph Rousse*..... 291
Nantes pendant les premières années de la Restauration. Souvenirs anecdotiques et politiques (suite), par M. *Francis Lefeuvre*... 297
Bonnecamp, poète et médecin breton du XVIIe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*..... 310
Documents inédits. — Remise de Noirmoutiers aux Républicains (27 avril 1793). — Prise de Noirmoutiers par l'armée républicaine (2-3 janvier 1794), par M. *Albert Macé*..... 317
Les Opuscules de Pierre Belordeau (fin), par M. *Olivier de Gourcuff*. 321
Notices et comptes rendus. — *Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves ; le Rétablissement du tombeau de saint Yves*, de M. Arthur de la Borderie, par M. *Henri Finistère*. — *Le Règne de Jésus-Christ*, par M. *E. des Buttes*. — Nécrologie..... 235
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 332

MAI

Le Registre des protestants de Blain, de Philippe Le Noir, sieur de Crévain, par M. *A. Galibourg* 333
Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle. — II. Le roman d'une dame de Sévigné (suite), par M. *F. Saulnier* 341
Poésie. — *Sursum corda*, par M. *Henri Finistère* 358
Nantes pendant les premières années de la Restauration. Souvenirs anecdotiques et politiques (fin), par M. *Francis Lefeuvre* 367
Les Estampes du XVIIIe siècle, par M. *le marquis de Granges de Surgères* 379
La retraite et ses fondateurs (suite), par M. *le vicomte Hippolyte Le Gouvello* 384
Les artistes bretons. — Charles-Auguste Le Bourg, par M. *Thomas Maisonneuve* 393
Documents inédits. — Déclaration de la perte du navire *Le Saint-François-de-Paule* (3 avril 1678), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* 397
Notices et comptes rendus. — *Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord*, de MM. J. Gaultier du Mottay et E. Chiron du Brossay, par M. l'abbé *J. Dominique*. — *L'Hôtel Drouot et la curiosité en 1883-1884*, de M. Paul Eudel, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *A travers champs*, de M. l'abbé Max. Nicol, par Mgr *l'Evêque de Vannes*. — *Le pénitent breton Pierre de Keriolet*, par *le vicomte Hippolyte Le Gouvello* 400
Mélanges 409
Bibliographie bretonne et vendéenne 412

JUIN

La Bretagne à l'Académie française. — XV. Mgr du Coëtlosquet (1700-1784), par M. *René Kerviler* 413
Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle. — II. Le roman d'une dame de Sévigné (fin), par M. *F. Saulnier* 427
L'aubépine rose, nouvelle, par M. *M. du Campfranc* 447
Poésie. — Le triomphe, par M. *Emile Grimaud* 460
La Bretagne à l'Institut. — Armand du Chatellier, par M. *L. de Kerpénic* 463
Notices et comptes rendus. — *Armorial général de l'Anjou*, par M. Joseph Denais. — *Le choléra de 1884 aux pavillons de Saint-Jacques*, de M. le Dr Bonamy, par M. *Louis de Kerjean*. — *A l'aventure*, poésies, de M. François Bazin, par M. *Arthur de la Borderie*. — *Bio-bibliographie bretonne*, par M. René Kerviler. — *Les noces d'un Jacobin*, par M. Charles d'Héricault. — *Collections et collectionneurs*, par M. Paul Eudel. — Raoul de Navery 472
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 485
Bibliographie bretonne et vendéenne 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Melaine, par M. *l'abbé L. Duchesne*, 5-21. — Le rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes, après la Révolution (fin), par M. *l'abbé P. Grégoire*, 40-59. — L'authenticité du Saint-Sépulcre, de M. le Dr F. Joüon, par M. *Robert Oheix*, 64-68. — *La Mission providentielle du Vén. Louis Grignion de Montfort*, de M. l'abbé J.-M. Quérard, par M. *l'abbé J. Dominique*, 68-72. — *Vie et correspondance du R. P. Gélon, missionnaire eudiste*, du P. L. Gahier, par M. *Alcide Leroux*, 76-77. — Rapport de M. Arthur de la Borderie : Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, 78-82. — L'Eglise de Rennes à travers les âges, par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 85-99, 178-191, 256-261. — Le culte de saint Gonéri, breton armoricain du VIe siècle, par M. *l'abbé Y.-M. Lucas*, 215-223. — *Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*; *le Rétablissement du tombeau de saint Yves*, de M. Arthur de la Borderie, par M. *Henri Finistère*, 325-330.— *Le Règne de Jésus-Christ*, par M. E. des Buttes, 330-331. — La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. *le vicomte Hippolyte Le Gouvello*, 384-392. — *Le pénitent breton Pierre de Keriolet*, par M. *le vicomte Hippolyte Le Gouvello*, 408.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Les Origines de la Révolution en Bretagne, par M. *H. de la Grimaudière*, 134-149. — Un armorial du XIVe siècle, par M. *Pitre de Lisle du Dreneuc*, 150-153. — Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle : — Le roman d'une dame de Sévigné, par M. *F. Saulnier*, 245-255, 341-357, 427-446. — Remise de Noirmoutiers aux républicains (27 avril 1793) ; — Prise de Noirmoutiers par l'armée républicaine (2-3 janvier 1794), par M. *Albert Macé*, 317-320. — Déclaration de la perte du navire le *Saint-François-de-Paule* (3 avril 1678), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 397-399. — Le registre des protestants de Blain, de Philippe Le Noir, sieur de Grévain, par M. *A. Galibourg*, 333-340.

BIOGRAPHIE. — M. le colonel Troude, 82-83. — M. Dupuy de Lôme, 161-162. — M. l'abbé Gouraud, 162-163. — L'abbé Guyomard, 163. — M. Louis Chamaillard, 331. — M. le vicomte Henri de Champagny, 331.— M. Georges de Cadoudal, 331. — M. Armand du Châtellier, 409.— Raoul de Navery, 484.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *La Vierge Marguerite substituée à la Lucine antique*, d'un fureteur, par M. L.-M. 154-155. — *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI*, de M. Gustave Bord, par M. C. de Fougères, 157-160. — *Le Tombeau de Jean de Montfort*, de M. le vicomte H. de la Villemarqué, par M. Pitre de Lisle du Dreneuc, 230-232. — *Le Rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes, après la Révolution*, de M. l'abbé P. Grégoire, par M. L.-M., 233-234.

FAITS CONTEMPORAINS. — Mélanges, 161-163, 409-411. — Chronique de mars, 241-243; de juin, 485-491. — Le pardon de saint Yves (19 mai 1885), 487-491.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Nantes pendant les premières années de la Restauration. Souvenirs anecdotiques et politiques, par M. Francis Lefeuvre, 126-133, 192-203, 297-309, 367-378. — L'aubépine rose, nouvelle, par M. M. du Campfranc, 447-459.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Marie Jenna (fin), par M. *F. du Breil de Marzan*, 22-39. - La Bretagne à l'Académie française. XIV, Duclos (1705-1771), par M. *René Kerviler*, 100-123, 165-177, 262-290. — XV. Mgr du Coëtlosquet, (1700-1784), par le même, 413-426. — Bonnecamp, poète et médecin breton du XVIIe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*, 310-316. — Les opuscules de Pierre Belordeau, par M. *Olivier de Gourcuff*, 224-229.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *L'âme pensive*, de M. Charles Fuster, par M. *Hippolyte Minier*, 72-76. — *Les Surprises de Berthe*, de M. Camille Fillyères, par M. *E. des Buttes*, 78. — *Le Mariage de Pantin*, de Mme la comtesse J. de B., par M. *C. de Fougères*, 155-157. — *Les Verges*, satires contemporaines, de M. Gaston David, par M. *Etienne de Nevers*, 234-240. *L'hôtel Drouot et la curiosité en 1883-1884*, de M. Paul Eudel, par M. *Olivier de Gourcuff*, 401-404. — *A travers champs*, de M. l'abbé Max. Nicol, par Mgr *l'Evêque de Vannes*, 404-408. — *A l'aventure*, poésies, de M. François Bazin, par M. *Arthur de la Borderie*, 476-482. — *Les Noces d'un Jacobin*, par M. Ch. d'Héricault, 483-484. — *Collections et Collectionneurs*, par M. Paul Eudel, 484.

POÉSIE.

I. Le poète idiot ; — II. Un soir dans les Alpes ; III. *Sol justitiæ* ; — IV. Le vœu d'un poète, par M. *Joseph Rousse*, 60-63. — Pauvre fille, par *Marie Jenna*, 124-125. — Le Sauzais, par M. *Alcide Leroux*, 204-207. — I. Là-bas et là-haut ; — II. Nouvelles couches, sonnets, par M. *Emile de Cerné*, 208-209. — Poésie bretonne : *Blaved mad, digant-ann otro Doue ha zant Ervan*. (Bonne année de la part du Seigneur Dieu et de saint Yves), cantique, 210-214. — Total invariable, par M. *Hippolyte Minier*, 291-292. — La Maison de Le Sage ; — Noirmoutiers ; — Sainte-Anne d'Auray ; — Consolation, par M. *Joseph Rousse*, 293-296. — *Sursum corda*, par M. *Henri Finistère*, 358-366. — Le Triomphe, par M. *Emile Grimaud*, 460-462.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Les Estampes du XVIIIe siècle, par M. le *Marquis de Granges de Surgères*, 379-383. — Les artistes bretons: Charles-Auguste Le Bourg, par M. *Thomas Maisonneuve*, 393-396. *Armorial général de l'Anjou*, par M. Joseph Denais, 472-474. — *Le Choléra de 1884 à Nantes*, de M. le Docteur Bonamy, par M. L. de Kerjean, 474-476.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 84, 164, 244, 332, 412, 492. — *Bio-bibliographie bretonne*, par M. René Kerviler, 482-483.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

De la Borderie (Arthur). — Monuments originaux de l'histoire de saint Yves. 78-82. — Bonnecamp, poète et médecin breton du XVIIe siècle, 310-316. — A l'*aventure*, poésies, par M. François Bazin, 476-482.

Du Breil de Marzan (François). — Marie-Jenna (fin), 22-39.

Des Buttes (E). — *Les Surprises de Berthe*, par M. Camille Fillyères, 78. — *Le Règne de Jésus-Christ*, 330-331.

Du Campfranc (M). — L'aubépine rose, nouvelle, 447-459.

De Cerné (Émile). — I. Là-bas et là-haut; — II. Nouvelles couches, sonnets, 208-209.

Dominique (Abbé J.) — *La mission providentielle du vén. Louis Grignion de Montfort*, par M. l'abbé J.-M. Quérard, 68-72.

Duchesne (Abbé L.) — Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Melaine, 5-21.

Ernault (Emile). — Lettre à M. l'abbé L. Duchesne, au sujet de *Lovocat* et *Catihern*, 18-21.

Évêque de Vannes (Mgr l'). — A *travers champs*, par M. l'abbé Max. Nicol, 404-408.

Finistère (Henri). — *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves; le Rétablissement du tombeau de saint Yves*, par M. Arthur de la Borderie, 325-330. — *Sursum corda*, poésie, 358-366.

De Fougères (C). — *Le Mariage de Pantin*, par Mme la comtesse J. de B., 155-157. — *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI*, par M. Gustave Bord, 157-160.

Galibourg (A). — Le Registre des protestants de Blain, de Plilippe Le Noir, sieur de Crévain, 333-340.

De Gourcuff (Olivier). — Les Opuscules de Pierre Belordeau, 224-229. — *L'Hôtel Drouot et la curiosité en 1883-1884*, par M. Paul Eudel, 401-404.

Le Gouvello (Vicomte Hippolyte). — La Retraite et ses fondateurs (suite), 384-392.

De Granges de Surgères (Marquis). — Les Estampes du XVIIIe siècle, 379-383.

Grégoire (Abbé P.) — Le Rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes, après la Révolution (fin), 40-59.

Grimaud (Emile). — Le Triomphe, poésie, 460-462.

De la Grimaudière (Hippolyte). — Les Origines de la Révolution en Bretagne, 134-149.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — L'Eglise de Rennes à travers les âges, 85-99, 178-191, 256-261.

DE KERJEAN (Louis). — *Le Choléra de 1884 aux pavillons Saint-Jacques de Nantes*, par M. le Dr Bonamy, 474-476. — Chronique de Juin, 485-487.

KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française. — XIV. Duclos (1705-1771), 100-123, 167-177, 262-290 ; — XV. Mgr du Coëtlosquet (1700-1784), 413-426. — Bio-bibliographie bretonne, 482-483.

LEFEUVRE (Francis). — Nantes pendant les premières années de la Restauration. Souvenirs anecdotiques et politiques, 126-133, 192-203, 297-309, 367-378.

LEROUX (Alcide). — *Vie et correspondance du R. P. Louis Gélon, missionnaire Eudiste*, par le P. Louis Gahier, 76-77. — Le Sauzais, poésie, 204-207.

DE LISLE DU DRENEUC (PITRE). — Un Armorial du XIVe siècle, 150-153. — *Le Tombeau de Jean de Montfort*, par M. le vicomte H. de la Villemarqué, 230-232.

LUCAS (Abbé J.-M.) — Le culte de saint Gonéri, Breton Armoricain du VIe siècle, 215-223.

M. (L.) — *La Vierge Marguerite substituée à la Lucine antique*, par un fureteur, 154-155. — *Le Rétablissement du culte dans le diocèse de Nantes, après la Révolution*, par M. l'abbé P. Grégoire, 233-234.

MACÉ (Albert). — Remise de Noirmoutiers aux républicains, (27 avril 1793 ; (Prise de Noirmoutiers par l'armée républicaine (2 et 3 janvier 1794), 317-320.

MAISONNEUVE (Thomas). — Les artistes bretons : Charles-Auguste Le Bourg, 393-396.

MARIE JENNA. — Pauvre fille, poésie, 124-125.

MINIER (Hippolyte). — *L'âme pensive*, par M. Charles Fuster, 72-76. — Total invariable, poésie, 291-292.

DE NEVERS (Etienne.) — *Les Verges*, satires contemporaines, par M. Gaston David, 234-240.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — Déclaration de la perte du navire le *Saint-François-de-Paule* (3 avril 1678), 397-399.

OHEIX (Robert). — *L'authenticité du Saint-Sépulcre*, par M. le Dr F. Joüon, 64-68.

PETIT ROITELET DE SAINT YVES (LE). — *Blaved mad, digant ann otro Doue ha zant Ervan*. (Bonne année de la part du Seigneur Dieu et de saint Yves), cantique, 210-214.

ROUSSE (Joseph.) — I. Le poète idiot ; — II. Un soir dans les Alpes ; — III. *Sol justitiæ* ; — IV. Le Vœu d'un poète, poésies, 60-63. — La Maison de Le Sage ; — Noirmoutiers ; — Sainte-Anne d'Auray ; — Consolation, poésies, 293-296.

SAULNIER (Frédéric.) — Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle : II. Le Roman d'une dame de Sévigné, 245-255, 341-357, 427-446.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

A l'aventure, poésies, par François Bazin, 476-482.

A travers champs, par l'abbé Max. Nicol, 404-408.

Ame (l') pensive, poésies, par Charles Fuster, 72-76.

Armorial de Gelre, (XIVe siècle), publiée par Victor Bouton, 150-153.

Armorial général de l'Anjou, par Joseph Denais, 472-474.

Authenticité (l') du Saint-Sépulcre, par le Dr F. Joüon, 64-68.

Collections et collectionneurs, par Paul Eudel, 484.

Estampes (les) du XVIIIe siècle. Guide manuel de l'amateur, par Gustave Bourcard, 379-383.

Hôtel (l') Drouot et la curiosité en 1883-1884, par Paul Eudel, 401-404.

Mariage (le) de Pantin, par Mme la comtesse J. de B., 155-157.

Mission (la) providentielle du Vén. Louis Grignion de Montfort, par l'abbé J.-M. Quérard, 68-72.

Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, par Arthur de la Borderie, 78-82, 325-330.

Noces (les) d'un Jacobin, par Ch. d'Héricault, 483-484.

Œuvres de Marie Jenna, 22-39.

Opuscules (les) de Pierre Belordeau, 224-229.

Origines (les) de la Révolution en Bretagne, par Barthélemy Pocquet, 134-149.

Pénitent (le) breton Pierre de Keriolet, par le vicomte Hippolyte Le Gouvello, 408.

Règne (le) de Jésus-Christ, 330-331.

Rétablissement (le) du culte dans le diocèse de Nantes, après la Révolution, par l'abbé P. Grégoire, 233-234.

Rétablissement (le) du tombeau de saint Yves, par M. Arthur de la Borderie, 327-330.

Surprises (les) de Berthe, 78.

Verges (les). Satires contemporaines, par Gaston David, 234-240.

Vérité (la) sur la condamnation de Louis XVI, par Gustave Bord, 157-160.

Vie et correspondance du R. P. Louis Gélon, missionnaire Eudiste, par le P. L. Gabier, 76-77.

Vierge (la) Marguerite substituée à la Lucine antique, par un fureteur, 154-155.

FIN DU TOME CINQUANTE-SEPTIÈME

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.